HISTOIRE
D'ANGLETERRE,

PAR Mr.

DE RAPIN THOYRAS.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR MR.

DE RAPIN THOYRAS.

TOME DIXIEME,

Contenant le Regne de JAQUES II., *& l'Avenement de* GUILLAUME III. *& de* MARIE *à la Couronne.*



F. M. la Cave sculp. 1723.

A LA HAYE,

Chez ALEXANDRE DE ROGISSART.

M. DCC. XXVII.

Avec Privilege de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de Westfrise.

LETTRE

A MONSIEUR***

Contenant quelques particularitez de la Vie de MR. DE RAPIN THOYRAS.

MONSIEUR,

J'AI bien jugé que vous feriez furpris de mon peu d'empreffement à feconder le deffein que vous aviez de faire écrire la Vie de M. DE RAPIN. Cela m'a fait de la peine, car je voudrois bien me conformer à votre avis: mais je vous avoue que je n'ai pu jusqu'ici me déterminer là-deffus. J'ignore quelle eft la difpofition du Public; & quand je fuppoferois, comme vous, qu'il feroit bien aife de connoitre M. DE RAPIN, je croirois que rien ne peut mieux fatisfaire cette curiofité, que la nouvelle *Hiftoire d'Angleterre*; n'étant pas poffible, à mon fens, que dans un Ouvrage de fi longue haleine, un Auteur ne fe peigne lui-même, fans en avoir la penfée, plus au naturel que tout autre ne peut le repréfenter. Si vous dites que cela ne fuffit pas, puisqu'on n'y voit rien de ce qui regarde fa Famille, & les avantures qui peuvent lui être arrivées; je répons, que les deux Eloges (1) qu'on a fait de M. DE RAPIN, femblent contenir tout ce qu'il eft à propos de dire fur ces deux articles. Vous comprenez bien par là, que je n'ai pas le même fcrupule fur ce que vous propofez aujourd'hui, qu'au moins ces Eloges paroiffent de nouveau, & foient joints à l'*Hiftoire d'Angleterre*. En effet, je ne vois pas qu'il y ait aucun inconvénient. Il y a plus; c'eft que j'ai réfolu de donner moi-même ces Difcours, mais avec quelque changement: c'eft à dire, que des deux je n'en ferai qu'un, prenant de l'un, ou de l'autre, ce qui fe préfentera à mon esprit, fans affecter, ni de m'en écarter, ni de les fuivre, pour avoir occafion d'inferer en divers endroits des particularitez qui n'y font pas marquées. J'irai peut-être un peu trop loin, contre ma premiere penfée; mais, quoi qu'il en foit, vous pouvez compter

(1) *Bibliotheque Germanique*, Tome X.
Hiftoire Litteraire, Fevrier 1726.

ter que je ne dirai rien dont je ne me sois exactement informé, & que la Famille de M. de Rapin ne soit en état de justifier. Cependant, comme en tout ceci je n'ai d'autre but que de vous faire plaisir, vous pouvez faire l'usage que vous voudrez de ce que je vous envoye, en supprimer ce qui ne vous plaira pas, & même, si vous le jugez à propos, vous contenter des Eloges seuls, tels qu'ils ont été d'abord, ce qui seroit peut-être le mieux. Je commence.

M. de Rapin comptoit parmi ses Ancêtres, & dans sa Parenté, plusieurs personnes remarquables, soit dans l'Epée, soit dans la Robe. Sa Famille est originaire de Savoye, où elle subsiste depuis un tems immémorial (1), & où elle a eu divers Emplois honorables (2). Pour ce qui est des qualitez personelles, je n'en suis point instruit; ainsi je ne saurois dire, si ce fut par une sage précaution, ou pour éterniser une haine mal fondée, qu'un Evêque de Maurienne fit graver dans la Maison Episcopale une Inscription qui s'y voit encore, en ces termes: *Caveant Successores nostri à familia Rapinorum.* D'un autre côté, cette Famille a prétendu que son lustre exterieur n'étoit diminué que par l'attachement qu'elle a toujours eu pour les Loix de l'Honneur & de la Justice. C'est ce que vouloit dire celui qui a fait ces Vers, que je ne mets pas ici pour leur élegance.

Pour n'avoir sans besoin su prendre,
On voit tomber cette Maison:
Si l'effet eût suivi son nom,
Elle auroit dequoi se défendre.

Mais, pour approcher plutôt de M. de Rapin, je viens d'abord à quatre Freres de ce nom, qui s'établirent en France sous le Regne de *François I.*

L'un, Ecclésiastique, fut Aumônier de la Reine *Catherine de Medicis*, qui le demanda au Duc de Savoye. Outre les Bénéfices qu'il avoit en son Païs, il se qualifioit Orateur du Roi; mais je ne sai ce que cela signifie.

Ses Freres, dont un seul a laissé de la Posterité, porterent tous trois les armes, & embrasserent la Religion Reformée: on a même de fortes conjectures, que ce fut pour la professer qu'ils abandonnerent leur Patrie.

L'ainé

(1) Il paroit, par les Titres de cette Famille, qu'on y prenoit la qualité de Noble en 1250. Les Branches qui sont en Savoye, prétendent avoir des preuves beaucoup plus anciennes: mais c'est de quoi on ne peut rien dire.

(2) Ce qu'on en sait en général, c'est que quelques-uns ont été à diverses reprises, Syndics de la Noblesse de leur Païs. D'autres ont été Députez par la même Noblesse, pour aller en son nom, rendre hommage au Duc de Savoye leur Souverain.

L'ainé eut un Régiment d'Infanterie, & fut Gouverneur de Montauban, avec autorité ſur les Gouverneurs des Places voiſines. Son nom ſe trouve parmi ceux des Vicomtes qui commandoient les Troupes des Reformez dans les Provinces meridionales de France. Des Lettres, qui ſont encore en nature, font voir comment il étoit connu du Roi *Henri IV.*, des Princes de *Condé*, *Louis* & *Henri*, de l'Amiral de *Chaſtillon*, & de pluſieurs autres Perſonnes du premier Rang.

Tout ce qu'on ſait d'un de ſes Freres, nommé *Pierre*, c'eſt qu'une Commiſſion de Capitaine de Cavalerie, ne peut gueres, par les circonſtances, regarder que lui; mais on ne le peut aſſurer, parce que le nom n'y eſt pas exprimé.

Philibert, autre Frere, fut Gentilhomme du Prince de *Condé*, & puis Maitre d'Hôtel de ſa Maiſon (1). Il n'eut pas moins de reputation à la Guerre (2), que de capacité dans les affaires (3): mais l'une & l'autre lui furent funeſtes, car elles lui attirerent la haine des Catholiques, & en particulier (4) du Parlement de Toulouſe, qui lui fit trancher la tête, lors même qu'il venoit, par ordre du Roi, pour faire enregîtrer l'Edit de Paix de l'an 1568.

Les Hiſtoriens François parlent plus d'une fois de ces deux Freres. Le Pere *Daniel* eſt le ſeul qui n'en fait pas mention, (5) & qui garde un profond ſilence ſur la cruelle exécution dont je viens de parler. On n'en comprend pas d'abord la raiſon: car enfin, il ne peut pas dire que cette condamnation, quelque injuſte qu'on la ſuppoſe, n'eſt tou-

(1) C'eſt à dire, donnant l'ordre dans la Maiſon du Prince, ſelon la force du terme, & non ce qu'on entend aujourd'hui par Maitre d'Hôtel.

(2) *Bello ſtrenuus.* Thuanus, Libro 32.

(3) *Au reſte*, Rapin *étoit en grande eſtime parmi ceux de ſon Parti. Les Conjurez de Toulouſe le choiſirent pour traiter en leur nom avec Fourquevaux; qui eſt une marque qu'il n'étoit pas moins homme de tête, que de main.* Annales de Toulouſe, ann. 1568.

La Conference dont il eſt parlé en cet endroit, fut tenue pour voir s'il n'y auroit pas quelque voye d'accommodement entre les deux Partis: mais elle fut infructueuſe, & l'on ſe ſépara plus aigri que jamais. Peu de tems après, il ſe donna dans la Ville, un Combat qui dura pluſieurs jours, où les Proteſtans, qui y étoient en aſſez grand nombre, mais pourtant fort inferieur à celui des Catholiques, perdirent plus de 3000 hommes, & furent enfin chaſſez de la Ville. On inſtitua une Proceſſion ſolemnelle en mémoire de cet évenement. Quand la Paix fut bien rétablie, les Reformez ſe plaignirent de cette Proceſſion, comme d'une choſe qui renouvelloit le ſouvenir des Troubles, & il fut défendu de la faire à l'avenir; mais on l'a toujours continuée: ſeulement, on l'a transportée du 12. Mai au 17., ſous quelque prétexte.

(4) *Homo bellis ſuperioribus. . . . . . clarus, ob idque Toloſanis inviſus.* Thuanus, Lib. 32.

(5) On pourroit alleguer, qu'il n'y en a pas de preuves. Mais, puiſque M. *de Thou* & *Mezerai*, avec qui peu de gens peuvent entrer en comparaiſon pour la bonne-foi, en parlent, il faut conclure, ou que les preuves ſubſiſtoient de leur tems, ou qu'ils y ont été autoriſez par la notorieté du fait. Et, ce qui ne permet pas d'en douter, c'eſt que M. *de la Faille*, qui a écrit en dernier lieu, dans Toulouſe, les Annales de cette Ville dont il étoit le Syndic, quoiqu'il témoigne que l'Arrêt contre *Rapin* ne ſe trouve point, (ayant ſans doute été arraché des Regîtres pour l'honneur du Parlement) en donne plus de particularitez que tous ceux qui l'ont précedé.

toujours qu'une affaire particuliere, qu'il lui étoit par conſéquent libre de négliger, s'il vouloit; puiſqu'il eſt viſible, au contraire, qu'un pareil évenement, rendu mémorable (1) par ſes circonſtances, & par ſes ſuites, doit néceſſairement avoir place dans l'Hiſtoire. Mais, quand on y fait attention, on s'apperçoit que cet habile homme a fort adroitement ménagé cette omiſſion, pour en tirer deux avantages; l'un, d'éteindre, autant qu'il lui eſt poſſible, la mémoire d'une fureur qui flétrit des Catholiques; l'autre, de rendre les Reformez odieux, quand il vient à parler des ravages que l'Armée de l'Amiral fit, quelque tems après, autour de Toulouſe. Cependant, il n'a pas eu à ce dernier égard, toute la liberté qu'il auroit bien voulu, & il a été obligé à ne s'exprimer qu'en termes généraux, parce qu'il ne pouvoit entrer dans aucun détail, ſans faire connoitre la liaiſon qu'il y avoit entre ces deſordres & la mort de *Rapin* qui en étoit la cauſe, (2) comme c'étoit auſſi ce qui les juſtifioit. Mais, ce qu'il ne touche que legerement, M. *de Thou* & *Mezerai* le racontent dans une juſte étendue, & le mettent dans ſon véritable point de vue. *Mezerai*, qui particulariſe un peu plus, & qui nous apprend qu'il y avoit alors dans Toulouſe huit mille hommes de Troupes règlées, ce qui, joint au grand nombre d'habitans, ôtoit aux Reformez toute eſperance de s'en rendre maitres, dit expreſſément, que les *Huguenots . . . mirent le feu à toutes les Terres & Maiſons des Conſeillers, ſur les mazures deſquelles les Soldats écrivoient avec des charbons tout fumans*, VENGEANCE DE RAPIN.

Pierre de Rapin, Baron de Mauvers, Fils de Philibert, fut Gouverneur du Mas-Granier, l'une des Places de ſureté qu'on avoit accordées aux Reformez en Guyenne. Il porta les armes dès ſa premiere jeuneſſe, & ſuivit le Roi *Henri IV.* dans toutes ſes Expéditions. Pendant preſque tout ce tems-là, il ne toucha pas un ſou de ſon Bien, ce qui le mit ſouvent fort à l'étroit, comme bien d'autres y étoient par la même raiſon. Le Roi lui-même n'étoit pas plus à ſon aiſe. On en peut juger par la réponſe qu'il fit à M. *de Rapin*, qui ayant perdu un Cheval, le prioit de lui donner dequoi en avoir un autre: *Je le voudrois bien*, *mais*, *voyez*, *je n'ai que trois chemiſes*. Mais ce que M. de Rapin ſouffrit par les Guerres de Religion, ne ſe borna pas à ce qui ſe

(1) *Cette exécution de* Rapin *fit un grand éclat, & le Prince, non ſans cauſe, s'en plaignit au Roi & à la Reine. Leurs Majeſtez auſſi témoignerent d'en avoir un grand reſſentiment contre le Parlement de Toulouſe, par des Lettres qu'elles leur écrivirent ſur ce ſujet.* Annales de Toulouſe, au lieu cité ci-deſſus.

On laiſſe à penſer, ſi rien de pareil ſeroit arrivé pour une affaire particuliere.

(2) *Incenſis Oppidanorum & Senatorum, præcipue circa urbem, prædiis, quod eos à publica quiete maxime omnium abhorrere dicerent Proteſtantes, recenti adhuc ob oculos obverſante* Rapini, *ante biennium à Rege & Condæo, ut Edicti pacificatorii promulgationem urgeret, in Urbem miſſi, & immani perfidia ignominioſo ſuplicio affecti, memoria; cujus indignam necem illi, inauditis & jure belli inconceſſis vaſtationibus, ultum ſe iri teſtabantur.* Thuanus, Lib. 42.

fe paffoit à l'Armée. Il vit trois fois, pendant fa vie, fa maifon brûlée, ou abattue, & tout le refte faccagé. Il eft vrai que la derniere fois il en fut dédommagé, autant qu'il étoit poffible, & d'une maniere qui ne pouvoit que lui être fort agreable: car les Gentilshommes Catholiques du voifinage, qui avoient de l'eftime & de l'amitié pour lui, s'étant affemblez, ils réfolurent de fournir, chacun de fon côté, tout ce qu'il faloit pour faire cultiver & enfemencer fes Terres; & comme ces Troubles ne durerent que huit mois, lorsqu'ils furent appaifez, il trouva une recolte prête, & tout fon Bien, à la Maifon près, en auffi bon état que le Proprietaire le plus foigneux l'auroit pu tenir. Dans une autre rencontre, il eut une fatisfaction qui ne fut mêlée d'aucune amertume: c'eft que le bruit s'étant répandu qu'il étoit mort, il lut lui-même une Lettre de la Reine *Marie de Medicis*, où elle témoignoit à fa Famille qu'elle y avoit regret. Sa Femme étoit Fille de M. *de Lupé*, Seigneur de Maravat, Capitaine de 50 Hommes d'armes, Gouverneur de Mauvezin Ville de fureté, & Maréchal de Camp.

Il laiffa un grand nombre d'Enfans, dont pas un ne fut plus aimé de fes Parens que fon fecond Fils *Jaques*, Sr. de Thoyras (1). Le Pere l'avantagea par-deffus les autres Cadets, & la Mere lui donna par préciput, ce qui lui revenoit de la fucceffion de *Jean de la Ferriere* Vidame de Chartres, qui avoit été l'un des Chefs des Proteftans de France, à laquelle elle avoit droit par fa Mere. Il étoit deftiné à la Guerre, comme fes Freres; mais fa Mere, qui fouhaitoit de l'avoir plus près d'elle, fut d'avis qu'il prît le parti des Lettres, & le Pere y donna enfin les mains. Après qu'il eut fait les Etudes néceffaires, il fut reçu Avocat en la Chambre de l'Edit de Caftres, &, contre l'ufage des Païs où l'on ne voit pas que des Gentilshommes exercent cette Profeffion, il en a fait les fonctions, tant à Caftres, qu'à Caftelnaudary & à Touloufe, pendant plus de cinquante ans, & jusqu'à fa mort. Il eft vrai qu'il y faut comprendre les quatre années qu'il paffa à Paris, où il fe rendit, fur la nouvelle que M. *Pelliffon* fon Beau-Frere avoit été arrêté avec M. *Fouquet*. Il ne fe paffa rien dans cette fameufe affaire, dont il n'eût connoiffance, & il y rendit beaucoup de fervice en diverfes manieres. Il fut l'un des trois qui eurent part au *Factum*, pour lequel il fournit tout ce qu'on y voit qui regarde le Droit Romain. J'ai vu en France un Billet que M. *Fouquet* lui écrivit de la Baftille, pour l'en remercier en termes très affectueux. Tous ceux qui l'ont connu, dont plufieurs font encore en vie, lui ont toujours rendu témoignage qu'il a été regardé comme un des premiers Avocats de fon tems, & qu'il s'eft extremement diftingué par fa droiture, & par fon desintereffement. Sa Femme, qui eft morte à Geneve où elle fut conduite par ordre du Roi, pour *n'avoir pas voulu*

(1) C'eft le nom d'un Village qui appartient à fa Famille.

voulu être Catholique, étoit Sœur de *George* & de *Paul Pelliſſon*, dont la mémoire eſt encore récente. Son Pere & ſon Ayeul étoient Conſeillers au Parlement de Toulouſe, & en la Chambre de l'Edit de Caſtres. *Raymond Pelliſſon*, ſon Bisayeul, après avoir été Maitre des Requêtes & Ambaſſadeur en Portugal, fut enfin Premier Préſident du Sénat de Chamberi, & Commandant en Savoye, pendant que la France l'occupoit. Je ne dis rien d'une affaire fort extraordinaire qui lui arriva, & dont divers Auteurs (1) parlent fort au long: non plus que de ſes Deſcendans que je viens de nommer, parce que je ne le pourrois ſans copier ce qui s'en trouve dans le Supplément de *Moreri* imprimé à Amſterdam en 1716. Cette Famille, de laquelle il eſt ſorti pluſieurs Perſonnes illuſtres (2), eſt originairement Angloiſe (3), & vient d'un Procureur Général du Prince de Galles, du tems qu'il étoit en Guyenne.

Je viens préſentement à M. DE RAPIN, qui eſt proprement le ſujet de cette Lettre. PAUL DE RAPIN, Sr. de Thoyras, Fils puisné de *Jaques*, nâquit à Caſtres le 25 Mars 1661. Il commença l'Etude du Latin ſous un Précepteur, dans la maiſon de ſon Pere; après quoi il fut envoyé à Puylaurens, & de là à Saumur. C'eſt dans ce dernier lieu, qu'âgé d'environ dix-ſept ans, il prit un jour querelle avec un de ſes Amis, ſur un ſujet fort leger, & ils ſe donnerent un rendez-vous, pour s'aller battre ſur le champ. Mais, ſoit qu'ils euſſent employé beaucoup de tems à aller prendre leurs épées, car étant Ecoliers ils ne la portoient pas ordinairement, ſoit que le Combat fût long, la nuit vint pendant qu'ils ſe battoient; & alors, l'épée de M. DE RAPIN ſe caſſa près de la garde, ſans qu'il le ſentît. Son ennemi, qui s'en apperçut d'abord, eut la génerosité de l'en avertir. Là-deſſus, le Combat finit: ils s'embraſſerent, & revinrent enſemble dans la Ville. Quelques mois après, il eut une autre affaire avec un homme beaucoup plus âgé que lui, qui le pouſſa rudement à la promenade, dans un paſſage étroit & difficile. M. DE RAPIN ſe jetta ſur lui; mais il y avoit là beaucoup de gens, qui les ſéparerent bien-tôt. Il courut prendre ſon épée, & revint promptement ſur le lieu; mais il n'y trouva pas celui qu'il cherchoit, ni ne put le joindre, quelque ſoin qu'il y prît pendant pluſieurs jours. Quelque tems après, il apprit que cet homme s'en étoit allé à Paris, où M. DE RAPIN le ſuivit. Il ne faiſoit que d'y arriver, lorsqu'il fut arrêté par un Garde de Meſſieurs les Marêchaux de France. Cet incident, à quoi il ne s'attendoit pas, croyant ſon deſſein fort ſecret parce qu'il ne l'avoit communiqué à perſonne, étoit cauſé par l'avis que M. *Pelliſſon* ſon Oncle

reçut

(1) *Recu'il d'Arrêts*, de *Papon*, Livre 19. Article 9. *Hiſtoires admirables de Simon Goulart*, Tome I. p. 6.

(2) Voyez *Recherche des Antiquitez de la Langue Françoiſe, ou Dictionaire Gaulois*, par *Borel*.

(3) *Borel*, au même lieu, p. 377.

reçut de Saumur même, d'où on lui manda ce qu'on penſoit du voyage de ſon Neveu, qui pouvoit avoir de grandes ſuites, lui marquant en même tems le lieu où l'on pourroit avoir des nouvelles de celui à qui il en vouloit. M. *Pelliſſon*, craignant qu'en effet il n'en reſultât un Duel, ou un Combat qui paſſeroit pour tel, & qui, de quelque maniere qu'il tournât, perdroit ſon Neveu, donna connoiſſance de cette affaire à Meſſieurs les Marêchaux de France; M. DE RAPIN, qui étoit encore bien jeune, ayant de ſon côté facilité le moyen de s'aſſurer de lui, en allant tout droit loger chez ſon Oncle. Meſſieurs les Marêchaux, après avoir entendu les Parties, condamnerent l'aggreſſeur à tenir priſon au For-l'Evêque, jusqu'à ce que M. DE RAPIN conſentît à ſon élargiſſement; ce qui arriva environ un mois après, ſur la demande qu'en fit M. le Prince de *Furſtemberg*, Evêque de Strasbourg, qui étoit alors à Paris. Cependant, dès le lendemain de ce Jugement, le Frere du Priſonnier, qui paſſoit pour une des bonnes Epées qu'il y eût, ayant rencontré M. DE RAPIN ſur la rue, l'avoit abordé, & lui avoit parlé d'une maniere à renouveller la querelle; à quoi M. DE RAPIN avoit répondu en mettant l'épée à la main, & l'avoit bleſſé avant qu'on fût venu les ſéparer: mais cette avanture fut tenue ſecrete, par l'avis des amis communs, de peur que Meſſieurs les Marêchaux n'en fuſſent irritez.

Dès le commencement de 1679, M. DE RAPIN ſe rendit auprès de ſon Pere, dans le deſſein d'étudier ſérieuſement en Droit. Mais, avant que d'y avoir fait aucun progrès, il ſe vit obligé, comme une infinité d'autres jeunes gens, à ſe faire recevoir Avocat, ſur l'avis qu'on eut d'un Edit qui parut bien-tôt après, où il étoit défendu de donner le Degré de Docteur qu'à ceux qui auroient étudié cinq ans dans une Univerſité.

Cette même année, les Chambres de l'Edit furent ſupprimées, ce qui obligea la Famille de M. DE RAPIN à ſe transporter à Toulouſe. Quelque tems après, M. DE RAPIN voyant le mauvais état des Reformez, & que, ſelon toutes les apparences, il empireroit de jour en jour, pria ſon Pere de conſentir qu'il renonçât à la Profeſſion d'Avocat, pour prendre celle des Armes; à quoi ſon Pere répondit d'une maniere qui ne décidoit rien, & qui tendoit à gagner du tems. Ce n'eſt pas que cette demande ne lui parût raiſonnable, & bien fondée: mais il craignoit que ce nouveau genre de vie, où l'ambition eſt plus excitée que dans tout autre, n'expoſât ſon Fils à une trop forte tentation, quand il verroit, par ce qui arrivoit tous les jours, qu'il ne lui ſeroit pas poſſible de parvenir à rien de tant ſoit peu conſiderable, pendant qu'il conſerveroit ſa Religion; au-lieu que cet obſtacle étant levé, il pourroit eſperer de s'avancer comme un autre. L'état d'incertitude où il ſe trouvoit par là, rallentit conſiderablement ſon ardeur pour l'Etude du Droit. Il plaida pourtant une Cauſe en qualité d'Avocat; mais il s'en tint là, & s'attacha plus qu'il n'avoit

fait

fait jusqu'alors, à la lecture des bons Auteurs, aux Mathématiques & à la Musique, dont il acquit une assez grande connoissance.

L'an 1685 son Pere mourut, & deux mois après, l'Edit de Nantes fut revoqué. Alors M. DE RAPIN se retira dans une Maison de campagne, avec sa Mere & ses Freres. Mais, comme la Persécution fut peu de tems après au plus haut point, il partit avec son plus jeune Frere, & se rendit avec lui en Angleterre, au mois de Mars 1686.

Peu de tems après, il vint à Londres un Abbé François d'une qualité distinguée, ami de M. *Pellisson*, qui vit souvent M. DE RAPIN, & le mena chez M. *de Barrillon* Ambassadeur de France, de qui M. DE RAPIN reçut beaucoup d'honnêtetez. Ces Messieurs voulurent lui persuader d'aller saluer le Roi, à qui ils offroient de le présenter, l'assurant qu'il en seroit bien reçu. M. DE RAPIN, qui ne voyoit pas sur quel fondement il pouvoit prétendre à cet honneur, & qui craignoit d'ailleurs qu'une proposition, en apparence si avantageuse, n'aboutît à quelque chose de fâcheux pour lui, s'en défendit le mieux qu'il put. Cette avanture fut cause qu'il refléchit sérieusement sur l'état où il se trouvoit; perpétuellement harcelé sur le sujet de la Religion, quelquefois par M. le Marquis *de Seissac*, & quelques autres François Catholiques qui étoient alors à Londres, mais sur-tout par cet Abbé, qui, quoiqu'il en usât d'une maniere extremement douce & civile, tournoit toutes les conversations du côté de la Controverse. Voyant donc qu'il ne lui étoit pas possible de se bien défendre, sur-tout sur le champ, contre un homme à qui toutes ces matieres étoient toujours présentes, & qui les manioit avec beaucoup d'adresse, il prit le parti de retourner à la Campagne d'où il étoit venu pour voir l'Abbé, & ne prit point congé de lui. Il voyoit bien qu'il n'observoit pas les règles de la bienséance; mais il aima mieux faire cette faute, que de demeurer plus longtems exposé comme il l'étoit.

Il n'y avoit alors rien à esperer pour lui en Angleterre; aussi n'y fit-il pas un fort long séjour, & passant en Hollande où il avoit des Parens, il entra dans une Compagnie de Cadets François, qui étoit à Utrecht, commandée par M. *de Rapin* son Cousin Germain.

Cette même année, M. *Pellisson* publia ses *Reflexions sur les Differends de la Religion*, & les envoya à M. DE RAPIN, le chargeant de lui en dire son sentiment; ce que celui-ci fit, & même avec assez d'étendue, à ce qu'il a dit lui-même, retorquant, en plusieurs endroits, les expressions de M. *Pellisson*: mais on n'en a rien trouvé parmi ses Papiers. Ce n'est pas, à mon avis, qu'il soit perdu, ou égaré: je crois plutôt, que par défiance de lui même, il n'en a jamais fait de Copie, ne croyant pas que ce qu'il pouvoit écrire sur ce sujet, méritât d'être conservé.

Il

Il étoit encore dans la Compagnie des Cadets, lorsqu'elle alla en Angleterre avec le Prince d'ORANGE. Mais en 1689, Mylord *Kingston* lui donna l'Enfeigne Colonelle de fon Régiment, avec lequel il paffa en Irlande. Au Siege de *Carrickfergus*, qu'on fit presque en arrivant, il eut le bonheur d'acquerir l'eftime des Officiers du Régiment, & fur-tout du Chevalier *Fielding* fon Lieutenant-Colonel, qui lui procura une Lieutenance avant la fin de l'année.

Cette Campagne fut fort rude, parce que l'Armée étoit mal pourvue de ce qu'il lui faloit, du moins par rapport aux commoditez de la vie. Cela donna lieu à une Scene, dont M. DE RAPIN fe fouvenoit quelquefois avec plaifir. Il étoit un foir avec quelques-uns de fes Camarades, qui s'aviférent de faire une débauche fort finguliere. Un Major qui paffoit près de là, qui étoit un de ceux à qui la difette de vin faifoit le plus de peine, les entendant rire, folâtrer & fe porter des fantez, entra dans leur Tente, en difant qu'il venoit prendre fa part de leur plaifir. Il fut reçu avec de grandes acclamations: on lui protefta que ce qu'on avoit étoit à fon fervice. Pendant ce tems-là, il avoit les yeux fur une grande jatte pleine de liqueur, qui étoit au milieu d'eux, chacun ayant un verre ou un gobelet à la main. Mais il s'apperçut d'abord que c'étoit de l'eau pure: ce qui le fit fortir brufquement, ne pouvant comprendre qu'on eût de pareils épanchemens de joye en buvant de l'eau, & affez mortifié d'avoir fourni à ces jeunes gens une nouvelle occafion de rire.

Au commencement de 1690, le Régiment où M. DE RAPIN fervoit fut donné à M. *Douglas* Lieutenant Général, qui, fur la recommandation des trois Colonels François de l'Armée, lui fit un accueil plus gracieux qu'à tous les autres Subalternes, & qui dans la fuite eut une très grande confiance en lui.

Après la Bataille de la *Boyne*, où M. DE RAPIN fe trouva, M. *Douglas* fut détaché avec fon Régiment & une douzaine d'autres, Cavalerie & Infanterie, pour aller faire une diverfion du côté d'*Athlone*, & tâcher même de s'en faifir, s'il étoit poffible; & il commit M. DE RAPIN & M. *Carles*, aujourd'hui Lieutenant Général en Portugal, pour faire la Charge de Quartier-Maitre Général de fa petite Armée. Ce Siege ne réuffit point, parce que la Ville avoit une forte Garnifon; deforte que M. *Douglas* fut rappellé. M. DE RAPIN, qui fut envoyé devant pour recevoir les Ordres, arrivant à la tête de la Colomne, y trouva le Roi, qui l'arrêta, & lui fit plufieurs queftions, à quoi M. DE RAPIN répondit d'une maniere qui fervit beaucoup à desabufer ce Prince de quelques fâcheufes impreffions qu'on lui avoit donné de la conduite de M. *Douglas*. A l'affaut de *Limerick*, il reçut un coup à travers l'épaule, & le lendemain, le Siege fut levé; de forte qu'il fut obligé de faire quatre milles à cheval, avec

de très grandes douleurs. On le mena avec les autres bleſſez, parmi lesquels étoit ſon Frere, qui avoit un coup à travers le corps. Ainſi il perdit ſon Régiment, qui alla vers le Nord. Mais, peu de tems après, il apprit que M. *Douglas* lui avoit fait donner une Compagnie, & l'avoit fait recevoir en ſon abſence. C'étoit la même Compagnie où il avoit été Enſeigne, & qui avoit encore le même Lieutenant, ce qui fit beaucoup de peine à M. DE RAPIN.

L'année ſuivante, M. *Douglas* eut ordre d'aller en Flandres. M. DE RAPIN, qu'il vouloit avoir pour Aide de Camp, ne ſe trouvant pas en état de le ſuivre, lui conſeilla d'en prendre un autre, à qui ce Général donna bien-tôt une Compagnie dans les Gardes Ecoſſoiſes, dont il étoit devenu le Colonel. La Campagne commença en Irlande par la priſe de *Ballimor*, où M. DE RAPIN eut le plaiſir de rendre ſervice à une pauvre Famille affligée & priſonniere, qu'il avoit connu l'année précedente. Il ſe trouva enſuite au Siege d'*Athlone*, & à l'aſſaut qui fut donné en traverſant la Riviere qui paſſe au pied du Rempart de cette partie de la Ville, qui eſt la plus forte; action des plus hardies, & qui réuſſit, à ce que pluſieurs ont cru, contre l'eſperance des Généraux. On laiſſa dans la Place deux Régimens de Nations differentes, commandez par les Lieutenans-Colonels, dont l'un n'entendoit point la Langue de l'autre, & qui étoient tous deux fort jaloux de leurs droits, ce qui pouvoit être une ſource de brouilleries. Heureuſement, il y avoit dans le Régiment où M. DE RAPIN n'étoit pas, un Capitaine, homme de grand ſens, ami particulier de M. DE RAPIN, & qui étoit auprès de ſon Commandant dans la même eſtime que M. DE RAPIN auprès du ſien; & toutes les fois qu'il arrivoit quelque incident qui pouvoit cauſer du trouble, ces deux Officiers, qui n'étoient prévenus d'aucune paſſion, convenoient entre eux de ce qu'il y avoit à faire, & le conſeilloient, chacun de ſon côté, toujours avec un heureux ſuccès.

Dans la ſuite, M. DE RAPIN fut envoyé ſucceſſivement en diverſes Garniſons, & entre autres à *Kilkeny*, où il voyoit ſouvent l'Evêque, qui paroiſſoit ſe plaire à ſa converſation. Ce commerce lui auroit été fort agreable, s'il en avoit pu jouïr tranquillement: mais les démêlez très vifs qui ſe renouvelloient de jour en jour, entre le Maire de la Ville & les Officiers, ne lui laiſſoient preſque point de repos. Il s'employa ſouvent pour les aſſoupir, & contribua beaucoup à empêcher qu'on n'en vînt aux extremitez. Cependant, la crainte qu'il eut que les choſes ne fuſſent enfin portées à un point où il n'y auroit plus de remede, lui fit embraſſer avec joye l'occaſion qui ſe préſenta d'aller commander deux Compagnies dans un autre endroit. Quelque tems après, il rejoignit ſon Régiment à *Kingſale*, où il lia une étroite amitié avec le Chevalier *James Waller*, qui y commandoit.

Sur la fin de 1693, il reçut un ordre d'aller en Angleterre, ſans qu'on

qu'on lui marquât pourquoi; mais en même tems, une Lettre de M. *de Belcastel* lui apprit qu'on vouloit le mettre auprès du Fils de Mylord *Portland*, qui a été depuis Duc du même nom. Il ne pouvoit comprendre d'où cela venoit, n'ayant jamais pensé à rien de semblable; & ce ne fut que quelque tems après, qu'il vint à savoir que c'étoit Mylord *Galloway* qui l'avoit indiqué. Il se rendit donc à Londres, & entra dans cet Emploi. C'est là que se terminerent toutes les esperances qu'il pouvoit avoir de parvenir, par la Guerre, aux Grades que plusieurs de ses Amis, qui étoient même moins avancez que lui, ont obtenu. Toute l'indemnité qu'il en reçut, consista à lui permettre de ceder sa Compagnie à son Frere, qui est mort en 1719, après avoir été Lieutenant-Colonel dans un Régiment de Dragons Anglois. Il est vrai que, quelque tems après, le Roi lui accorda une Pension de cent livres sterling, *jusqu'à ce qu'il l'eût pourvu de quelque chose de meilleur*, ce qui n'est point arrivé. Ainsi il en a joui plusieurs années: mais après la mort de ce Prince, ses Héritiers l'ont amortie, en lui donnant une Charge dont il n'a tiré qu'une somme fort modique.

Son nouvel Emploi l'obligea à passer souvent, tantôt en Hollande, tantôt en Angleterre, & même en France, pendant que Mylord *Portland* y fut en Ambassade, jusqu'à ce que le jeune Lord se fixa pour quelque tems à la Haye, où il faisoit ses Exercices. Ce fut pendant ce tems-là, c'est à dire en 1699, que M. DE RAPIN se maria avantageusement, en épousant *Marianne Testart*, de qui je ne dis rien, parce qu'elle est en vie. Cela ne l'empêcha pas de donner ses soins à son Eleve, & de l'accompagner dans ses Voyages. Ils les commencerent par l'Allemagne, où ils s'arrêterent quelque tems en diverses Cours, & sur-tout à Vienne. De là ils passerent en Italie par le Tyrol, où ils virent M. le Maréchal *de Villeroy* qui y étoit prisonnier, de qui M. DE RAPIN reçut une Lettre pour M. le Cardinal d'*Estrées* qui étoit alors à Venise.

A son retour, son Emploi ayant pris fin, il revint dans sa Famille, qui pendant son absence étoit demeurée à la Haye, où il passa quelques années. Pendant ce tems-là, il profita de son loisir, autant que les devoirs ordinaires de la vie le permettoient, en reprenant l'Etude des Fortifications, & sur-tout de l'Histoire, ce qui l'engagea à dresser quantité de Tables Généalogiques & Chronologiques générales & particulieres. Mais ce qui lui étoit le plus agreable, & qu'il regardoit comme autant instructif, c'étoit d'assister aux Assemblées d'une Societé qui subsiste encore, & à l'érection de laquelle il se glorifioit d'avoir contribué, où plusieurs Personnes de savoir & de mérite raisonnoient sur les sujets qui se présentoient, & disoient leur sentiment sur les Questions qu'on y proposoit d'ordinaire. Cependant, comme il voyoit que sa Famille augmentoit, il résolut de sacri-

fier au bien de ſes Enfans, les agrémens qu'il trouvoit à la Haye, & d'aller vivre dans un Païs où la depenſe fût moins forte. C'eſt dans cette vue qu'il ſe transporta à Wezel, l'an 1707. Il y trouva un aſſez bon nombre de François Refugiez, entre lesquels il y avoit pluſieurs Officiers, gens de Qualité, avec qui il a toujours très bien vêcu; & il y fut reçu auſſi favorablement qu'il le pouvoit ſouhaiter, des Perſonnes du plus haut Rang, qui avoient la principale part au Gouvernement du Païs, & qui, dans toutes les occaſions, lui ont donné des marques de leur bienveillance.

La maniere de vivre à Wezel, differente en pluſieurs choſes de celle de la Haye, le rendit plus maitre de ſon tems qu'il ne l'avoit encore été, & le laiſſa joüir, à peu près, de tout le loiſir qu'il pouvoit ſouhaiter pour étudier l'Hiſtoire d'Angleterre, & la nature de ſon Gouvernement. Ce deſſein étoit plus vaſte qu'il ne ſemble peut-être d'abord; car il l'engageoit, non ſeulement à lire tous les Hiſtoriens Anglois, mais auſſi ceux des autres Nations qui ont eu quelque choſe de commun, ou à démêler, avec les Anglois, pour en tirer des lumieres, & s'aſſurer de la vérité des faits, en confrontant les Auteurs les uns avec les autres. Il auroit eu beaucoup de peine à y réuſſir, ou plutôt, il n'en ſeroit pas apparemment venu à bout, s'il ne s'étoit auparavant mis en état de pouvoir lire dans leur Langue originale, tous les Livres qu'il étoit obligé de conſulter. Mais, outre le Latin & le Grec qu'il avoit appris au College, & qu'il avoit cultivé depuis, il entendoit l'Italien & l'Espagnol, ſans compter l'Allemand & le Flamand, qui lui étoient à la vérité beaucoup moins connus. Pour l'Anglois, qui lui étoit plus néceſſaire que tout le reſte, il s'y étoit attaché avec un ſoin tout particulier.

Dans ce tems-là, il ſe trouva un jour chez M. le Comte *de Lottum*, Veld-Marêchal de Pruſſe, Gouverneur du Païs de Cleves, où, à propos des Affaires d'Angleterre, on parla aſſez au long des *Torys* & des *Whiggs*. M. DE RAPIN ne crut pas que ce qui en avoit été dit, marquât qu'on connût fort diſtinctement ces deux Partis. Cela lui fit venir dans la penſée, de mettre en ordre les Remarques qu'il avoit faites ſur ce ſujet. C'eſt là ſa *Diſſertation ſur les Whiggs & les Torys*. Cet Ouvrage n'auroit peut-être jamais vu le jour, s'il ne s'étoit préſenté une occaſion de le faire voir à M. le Chevalier *Fowntain*, aujourdhui Vice-Chambellan de Son Alteſſe Royale Madame la Princeſſe *de Galles*, qui ayant depuis longtems témoigné beaucoup de bonté & d'amitié à M. DE RAPIN, paſſa quelques jours avec lui à Wezel. Ce Chevalier, qui eſt très curieux de toutes les belles connoiſſances, jugea que cette Piece méritoit d'être publiée, & la porta lui-même à la Haye, pour la faire imprimer. Ce fut l'an 1717.

Je

Je devrois préfentement parler de l'*Hiſtoire d'Angleterre*, qui a été la grande occupation de M. DE RAPIN: mais il nous apprend lui-même comment il s'engagea à l'écrire, le peu de fatisfaction qu'il y trouvoit, & par quel fecours il fut encouragé à la continuer, & même à en former un Plan plus étendu que celui qu'il avoit fait d'abord. Tout ce que je puis ajouter à cela, regarde ce fecours inesperé, je veux dire, le *Recueil des Actes Publics d'Angleterre.* Je ne m'arrête pas à remarquer, que, pour profiter des lumieres que ces Actes pouvoient lui donner, il a été obligé de lire & d'examiner dix-fept Volumes in folio, travail long & ennuyeux: ce qui mérite le plus d'être confideré, c'eft que les Extraits que M. DE RAPIN a faits de ce Recueil, font fort importans pour l'Hiftoire. On en conviendra fans doute, fi l'on fait reflexion, que le Recueil même n'a point été mis en vente, & qu'il n'y a qu'un très petit nombre de perfonnes qui l'ayent. Mais, je fuis perfuadé, que quand il feroit auffi commun qu'il eft rare, les Extraits ne laifferoient pas d'être fort utiles, non feulement parce qu'ils renferment, dans un affez court espace, tout ce qu'il y a de confiderable dans un Ouvrage d'une très vafte étendue; mais principalement par cette raifon, qu'on ne confulte gueres ces fortes de Livres, que dans quelque vue particuliere, & qu'il en coute fouvent beaucoup de tems & de peine, à chercher ce qui eft disperfé dans un fi grand nombre de Volumes: au-lieu qu'on le trouve bien-tôt dans ces Extraits, où les mêmes matieres font raffemblées fous les Titres qui leur conviennent. Au refte,ces Extraits ont été imprimez tous enfemble in 4°. & in 8°. aux dépens de l'illuftre M. *Fagel*, Greffier de Meffieurs les Etats Généraux, qui en a donné tous les Exemplaires.

Je ne fache pas que M. DE RAPIN ait fait d'autres Ouvrages que ceux dont j'ai parlé, excepté des Remarques fur diverfes Histoires.

Quoiqu'il fût d'une complexion fort robufte, l'ardeur & l'affiduité avec quoi il s'appliqua, pendant dix-fept ans, à compofer fon Hiftoire, ruïnerent entierement fa fanté. Environ trois ans avant fa mort, il fe trouva épuifé, & fouvent attaqué de grands maux d'estomac. Il pouvoit esperer d'y remedier, s'il eût abandonné, ou difcontinué fon travail, & qu'il n'eût, pendant quelque tems, fongé qu'à fe recréer par quelque divertiffement. Il en convenoit; mais il ne fut s'y réfoudre comme il le faloit. Tout ce qu'il put obtenir, confifta à ne fe lever qu'à fix heures, après quoi il lui étoit impoffible de dormir, ni de demeurer plus longtems couché. A l'égard des plaifirs qu'il prenoit, dont le plus ordinaire étoit la promenade, il s'en dégoutoit bien-tôt; & pour peu que fes incommoditez le lui permiffent, il revenoit à fon Ouvrage, qui étoit la caufe de fon mal, & proprement fon feul plaifir. Enfin, une violente fievre, ac-

compagnée d'une oppreſſion de poitrine, l'emporta le 7. jour, qui fut le 16. Mai 1725.

Il a laiſſé un Fils, & ſix Filles.

Ce que j'ai dit jusqu'ici, fait aſſez comprendre que M. DE RAPIN étoit naturellement ſérieux. Pendant qu'il a été dans le Service, cette diſpoſition, qui le portoit à rechercher le commerce des gens qui aimoient à raiſonner, lui a fait du tort dans l'esprit de pluſieurs de ſes Camarades, & même de quelques-uns de ſes Superieurs, qui auroient voulu qu'il eût pris part à tous leurs divertiſſemens. Mais d'un autre côté, elle lui a acquis l'eſtime & l'amitié de pluſieurs Perſonnes de mérite, qui étoient dans des Poſtes fort conſiderables. Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'il fût inſenſible à la joye : il ſavoit rire dans l'occaſion, quoique ce ne fût pas auſſi fréquemment, ni dans le même excès, que bien des gens. Il a même fait diverſes petites Pieces en Proſe & en Vers, où il y avoit beaucoup de gayeté: mais comme c'étoit ſur des ſujets comiques ou peu importans, & qu'il ne s'y étoit amuſé que pour ſe divertir quelques momens avec ſes Amis, il n'en a jamais fait aſſez de cas pour les revoir, & je doute fort qu'il s'en trouve une ſeule parmi ſes Ecrits. Ce que j'ai dit de ſon attache à l'Etude, & à ſes Ouvrages, doit auſſi être entendu avec cette reſtriction, qu'elle ne l'a jamais empêché de tout ſuſpendre, lorsqu'il a trouvé l'occaſion de rendre ſervice à quelqu'un, ou de s'entremettre des Differens de ſes Amis, ou des perſonnes de ſa connoiſſance, quoiqu'ils fuſſent quelquefois d'une aſſez longue diſcuſſion.

J'ai fait ce qui dépendoit de moi, pour faire connoitre le Caractere de M. DE RAPIN. Je ſai bien que pour en avoir une idée complete, il faut, outre ce que j'ai dit, le conſiderer par rapport à ſes Ouvrages; mais c'eſt ce que je n'entreprendrai point. C'eſt au Public à déclarer quelle opinion il y donne de lui-même, & à décider s'il y fait paroitre du bon-ſens; s'il marque du diſcernement, dans la maniere dont il démêle les motifs des actions qu'il rapporte; & principalement, s'il a été aſſez équitable pour obſerver une entiere impartialité, ſi eſſentielle à une bonne Hiſtoire.

Ce dernier point ſeroit bien-tôt vuidé au desavantage de M. DE RAPIN, ſi l'on recevoit ſans examen une accuſation qu'on s'eſt aviſé de former contre lui. Je ne me ſuis point propoſé de faire ſon Apologie; cependant, puisque c'eſt la ſeule objection qu'on lui ait faite qui ſoit venue à ma connoiſſance, je vais m'y arrêter un moment, ſans entrer dans le fond de l'affaire, que M. DE RAPIN a ſuffiſamment détaillée. Je ne ſai de cette accuſation, que ce que j'en ai lu dans le *Journal des Savans* du mois de Juin 1726, Edit. d'Amſt., où j'ai trouvé ce qui ſuit. *M.* Jeeb . . . . *vient de publier un Recueil de Pieces pour & contre la Reine Marie d'Ecoſſe* . . . . *Dans la Préface, il releve une infidelité de feu M.* de Rapin Thoyras, *qui, dans ſa nou-*

nouvelle Hiſtoire d'Angleterre, *accuſe de fauſſeté la Déclaration des Comtes d'Argyle & de Huntley*, *qui chargerent le Comte de Murray d'avoir trempé dans la Conſpiration pour le meurtre de Henri Roi d'Ecoſſe*, *Mari de la Reine Marie Stuart*, *quoique cette Déclaration*, *dit-il*, *ait été produite devant les Commiſſaires de la Reine Eliſabeth à Yorck*, *& ait été reconnue par le Comte de Murray & les autres Députez d'Ecoſſe.* A cela je répons premierement; que jusqu'à ce que M. *Jeeb* ait produit de bons garands de ce qu'il avance, ce qu'on n'a point encore vu, on lui ſoutiendra, que bien loin que cette Déclaration ait été produite à Yorck, il n'en fut pas dit un mot. Cela ſuffit pour renverſer entierement la prétention de cet Auteur. Mais, pour faire encore mieux voir combien elle eſt mal fondée, & afin qu'il n'ait pas le moindre prétexte de dire qu'il y a une legere erreur dans le nom, mais que la choſe eſt vraye au fonds, je veux aller plus avant que lui. Il ne fait aucune mention d'une ſeconde Conference qui fut tenue à Hamptoncourt, quelque tems après celle d'Yorck; & je dis, que dans celle-ci, il ne fut point non plus parlé de cette Déclaration. Il eſt vrai que *Cambden*, parlant de la ſeconde Conference, dit, . . . *la Reine* (d'Ecoſſe) *aſſuroit qu'on pouvoit prouver que le Comte de Murray avoit été le principal Auteur de la mort du Roi.* Je pourrois faire pluſieurs Remarques ſur ce Paſſage, mais je les laiſſe, parce qu'elles regardent l'Hiſtoire, & je me contente de celle-ci, qui eſt déciſive. C'eſt que dans tout ce qui ſe paſſa à Hamptoncourt, quoi qu'on doive penſer du reſte, il ne fut jamais queſtion de la Déclaration des deux Comtes, qui eſt pourtant la ſeule choſe que M. *Jeeb* voudroit établir ici. Qu'on juge après cela, comment un Acte qui, bien loin d'avoir été produit, n'a pas même été cité, peut avoir été reconnu par le Comte de Murray & les autres Députez Ecoſſois; & l'on conviendra, que M. *Jeeb* nous fait part d'un ſonge qui a flatté agreablement, pendant le ſommeil, quelqu'un qui ſouhaitoit fort en veillant que cela fût vrai, quoiqu'il n'y en ait ni preuve, ni trace quelconque. C'eſt ainſi que cet Auteur a convaincu M. DE RAPIN d'*infidelité*. On diroit qu'une pareille accuſation devroit être appuyée de preuves inconteſtables: mais M. *Jeeb* n'a pas cru que ce fût une Loi pour lui; & il s'eſt perſuadé qu'on l'en croiroit, pourvu qu'il parlât avec hardieſſe & groſſiereté. Il n'eſt pas poſſible de rien dire des autres fautes qu'il prétend qu'il a trouvé dans la nouvelle *Hiſtoire d'Angleterre*, puisqu'il n'en marque aucune en particulier. Du reſte, il lui eſt fort permis de ne pas approuver cet Ouvrage. Ce qu'il ajoute, qu'en général les Savans Anglois n'en font gueres contens, ſeroit beaucoup plus fâcheux, s'il étoit certain; car en ce cas, cette Hiſtoire tomberoit néceſſairement bien-tôt. Mais, outre que pluſieurs d'entre eux ont témoigné qu'ils en étoient ſatisfaits, il y a lieu de croire, que le nombre de ceux qui la mépriſent eſt beaucoup plus petit que M. *Jeeb* ne voudroit nous per-

perſuader, s'il eſt vrai, comme on l'aſſure, que par *Savans Anglois*, il entend ceux qui, auſſi bien que lui, regardent M. le Docteur *Atterbury*, ci-devant Evêque de Rocheſter, comme leur Heros. Ces perſonnes-là trouveront ſans doute mieux leur compte dans l'Edition de la nouvelle *Hiſtoire d'Angleterre*, qu'on vient de faire à *Trevoux* (quoique le Titre porte, *à la Haye*, *chez A. de Rogiſſart*) dans laquelle on a eu ſoin de changer ou de retrancher bien des choſes qui auroient pu leur déplaire.

Je n'ai plus qu'un mot à dire. Comme les Tomes IX. & X. n'ont paru que quelque tems après la mort de M. DE RAPIN, quelqu'un pourroit peut-être s'imaginer qu'ils ne ſont point de lui. Pour éloigner une telle penſée, il n'y a qu'à dire, que la Famille de M. DE RAPIN offre de faire voir ces deux derniers Tomes écrits de ſa propre main. Ceci ne peut être néceſſaire que pour détruire dès l'entrée le doute qu'on pourroit avoir là-deſſus, étant bien perſuadé, que quand on aura lu les derniers Volumes, on ſera parfaitement convaincu qu'ils viennent de la même main qui a fait les précedens.

Voila tout ce que j'avois à vous dire ſur le ſujet de M. DE RAPIN. Je ſouhaite que vous en ſoyez content. Je ſuis &c.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE VINGT-QUATRIEME,

JAQUES II.

Vingt-septiéme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

QUELQUES heures après que Charles II. eut rendu le dernier soupir, le Duc d'Yorck son Frére fut proclamé Roi dans Londres, sous le nom de *Jaques II.* Après avoir vû la maniére dont le Gouvernement étoit établi depuis quelques années, on ne doit pas trouver étrange qu'il n'y eût aucun mouvement ni à Londres, ni dans le reste du Royaume, pour s'opposer au nouveau Roi. De deux Partis qu'il y avoit en Angleterre, celui qui avoit été contraire au Bill d'Exclusion étoit triomphant, & l'autre étoit entiérement abbaissé & opprimé. L'avénement de *Jaques II.* à la Couronne étoit un nouveau sujet de triomphe pour le premier, & malgré la crainte que l'autre Parti avoit témoignée par rapport à un Successeur Catholique, ceux qui avoient soutenu ses intérêts, s'efforçoient de faire regarder le Changement qui venoit d'arriver comme un bonheur extrême pour l'Angleterre. Le Roi, de son côté, ne négligea pas de faire tout ce qui dépendoit de lui pour confirmer la bonne opinion qu'avoient ses partisans, de sa vertu & de sa sincérité. Dès que les Seigneurs qui avoient assisté à la Proclamation furent retournez à Whitehall, il assembla le Conseil, & y fît le Discours suivant.

JAQUES II. 1685. Le Duc d'Yorck est proclamé Roi, sous le nom de Jaques II.

MYLORDS,

Avant que d'entrer dans aucune autre affaire, j'ai cru qu'il étoit à propos de vous dire quelque chose. Puisqu'il a plû à Dieu de me placer dans ce poste, & que je dois succéder à un Roi si gracieux, à un si bon Frére, j'ai cru vous devoir déclarer que je suis résolu à le prendre pour mon modèle, principalement dans sa grande clémence, & dans la tendre affection qu'il a toujours euë pour son Peuple. On m'a fait passer pour un homme entiérement dans les principes du Pouvoir arbitraire; Mais ce n'est pas la seule calomnie qu'on a répan-

Discours du Roi au Conseil.

JAQUES II. 1685.

duë contre moi. Je ferai mes efforts pour conserver le Gouvernement, tant dans l'Eglise que dans l'Etat, tel qu'il est établi par les Loix. Je sai que les Principes de l'Eglise Anglicane sont favorables à la Monarchie, & que les Membres de cette Eglise se sont toujours montrez bons & fidelles Sujets : C'est pourquoi je prendrai toujours soin de la défendre & de la soutenir. Je sai aussi, que les Loix d'Angleterre sont suffisantes pour rendre le Roi un aussi puissant Monarque que je puisse souhaiter de l'être. Et comme je n'ai pas intention de me départir des justes droits & des prérogatives de la Couronne, aussi n'envahirai-je jamais les privilèges des Sujets. J'ai ci-devant, & souvent hazardé ma vie pour la défense de la Nation, & je suis aussi prêt que qui que ce soit, à m'exposer encore pour lui conserver ses justes Droits & ses Libertez.

Tout le monde est charmé de ce Discours.

Ce Discours étant adressé à un Conseil tout composé de gens dévouëz au Roi, fut reçu avec de grands applaudissemens. On pria le Roi de permettre qu'il fût imprimé & dispersé parmi le Peuple, & cela fut fait incontinent. On prit de plus, un extrême soin de faire valoir la grande affection que le Roi témoignoit pour ses Sujets, & sur toutes choses, on fit regarder sa bonne foi & sa sincérité dans ses promesses, comme ne pouvant être contestées, puisqu'il ne paroissoit pas qu'il eût jamais violé sa parole. Sur ce fondement, quelques-uns comptant qu'il étoit impossible que le Roi promît quelque chose sans avoir dessein de l'exécuter, commençoient à lui donner le tître de *Jaques le Juste*, comme si promettre & tenir, n'étoient en lui qu'une seule & même chose.

Chacun conserve ses Emplois.

Dès le lendemain, le Roi publia une Proclamation, pour notifier, que ceux qui étoient en possession des Emplois devenus vacans par la mort du dernier Roi, pouvoient continuër à les exercer comme ils avoient fait auparavant. Il ordonnoit aussi par la même Proclamation, que tous les ordres émanez de Charles II. ou de son Conseil, fussent exécutez comme s'il étoit encore en vie. Rien ne marque mieux la grande influence que le Roi, étant Duc d'Yorck, avoit euë dans les Conseils du Roi son Frére. Depuis qu'il fut sur le trône, il ne fit aucun changement ni dans le Conseil, ni dans les grands Emplois. C'est une marque bien évidente qu'il regardoit comme ses créatures, ceux qui en étoient pourvûs. En effet, depuis son retour d'Ecosse, c'étoit lui proprement qui gouvernoit sous le nom du Roi son Frére. Cela étant connu de tout le monde, pouvoit bien faire comprendre dans quelle intention il promettoit de maintenir la Religion Protestante & les Droits des Sujets, puisqu'on ne pouvoit pas ignorer, qu'il ne fût le principal Auteur des complots qui s'étoient faits sous le dernier Régne, contre la Religion & contre les Libertez des Sujets. Mais les *Torys*, qui étoient alors sur le pinacle, vouloient bien s'aveugler volontairement, pour ne pas apercevoir

Le Roi ne fait aucun changement.

Les Torys ont une grande idée du Roi.

cevoir le danger où ſe trouvoit la Religion Proteſtante ſous un Roi ſi zèlé pour la Catholique. Une ſimple promeſſe du Roi ſuffiſoit pour calmer toutes les inquiétudes qu'ils pouvoient avoir ſur ce ſujet. Quant au Pouvoir arbitraire qui avoit commencé à s'introduire ſous le dernier Régne, bien loin d'en être effrayez, ils le regardoient au contraire, comme un puiſſant moyen pour tenir les *Whiggs* leurs adverſaires dans l'oppreſſion. S'ils avoient ſû, ou prévû jusqu'à quel dégré Jaques avoit réſolu de porter le Pouvoir arbitraire, ils auroient eu, ſans doute, d'autres penſées. Mais ils s'imaginoient que les choſes demeureroient toujours ſur le pied où elles étoient, c'eſt-à-dire dans une ſituation qui leur étoit avantageuſe.

Il va publiquement à la Meſſe.

La plûpart des Hiſtoriens font regarder comme ſurprenante la démarche que le Roi fit deux jours après ſon avénement à la Couronne, d'aller publiquement à la Meſſe. Mais je ne voi pas bien par quelle raiſon on pouvoit en être ſurpris. Depuis l'année 1670, perſonne n'ignoroit que le Duc d'Yorck fût Catholique. C'étoit ce qui lui avoit fait quitter la Charge de Grand Amiral, & dans les années ſuivantes, le Bill d'*Excluſion*, qui avoit fait caſſer trois Parlemens, avoit ſuffiſamment inſtruit les Anglois de cette vérité. Où pouvoit donc être la ſurpriſe de le voir aller à la Meſſe, étant Roi, puisqu'il n'avoit pas caché ſa Religion depuis quatorze ans, quoique par-là, il ſe fût expoſé à perdre le droit de ſuccéder à la Couronne?

Il ordonne la continuation du droit des Acciſes, avant qu'il lui ſoit accordé.

Mais ce qui cauſa un plus juſte ſujet d'étonnement, ce fut que dans la même ſemaine, il ordonna par une Proclamation, qu'on continueroit à payer les droits des Douanes & des Acciſes, qui n'avoient été accordez au Roi ſon Frére que pour ſa vie. C'étoit-là une violation toute manifeſte des Droits des Sujets. Il ne pouvoit pas ignorer qu'un attentat de la même nature avoit cauſé une grande brouillerie entre le Roi ſon Pére & le Parlement, & que cette querelle avoit donné lieu à la *Requête de droit*. Cependant, non ſeulement il entreprenoit la même choſe, mais il employoit encore les mêmes raiſons que Charles I. avoit employées, & dont le Parlement n'avoit pas été ſatisfait. Son procédé étoit d'autant plus ſurprenant, qu'il affectoit de prendre par autorité ce qu'il ſavoit bien que le Parlement ne lui refuſeroit pas, vû la diſpoſition où ſe trouvoit le Royaume. Quoique ſes partiſans fiſſent leurs efforts pour excuſer cette conduite, elle ne laiſſa pas de faire impreſſion ſur beaucoup de gens des deux Partis, qui n'auguroient rien de bon d'un Régne qui commençoit de cette maniére. Cela donna lieu de craindre que les promeſſes du nouveau Roi ne fuſſent pas un fondement auſſi aſſuré qu'on vouloit le faire accroire.

Il publie que le feu Roi eſt mort Catholique.

Une autre démarche que le Roi fit dans ce même temps, & comme il ſemble, ſans aucune néceſſité, fut qu'il publia, & fit atteſter par un Prêtre nommé *Huldeſton*, que Charles II. étoit mort Catholique, & que le même Prêtre lui avoit adminiſtré les Sacremens de

JAQUES II. 1685.

l'Euchariftie & de l'Extrême-Onction. Le même Huldefton publia dans le même temps, un petit Traité intitulé *Chemin court & facile pour parvenir à la Foi, & à l'Eglife.* L'Auteur affuroit, que ce Traité avoit fait une très-grande impreffion fur Charles II, dès l'année 1651, immédiatement après la Bataille de Worcefter, jusque-là qu'il avoit dit, *qu'il n'avoit jamais rien vû de fi fort & de fi concluant, & qu'il ne comprenoit pas ce qu'on pouvoit y répondre.* Enfin, dans le même temps, Jaques fit publier deux Papiers qu'il avoit trouvez dans la caffette du Roi fon Frére, écrits de fa propre main, qui tendoient à prouver la néceffité d'une Eglife Vifible, & d'un Guide affuré fur les matiéres de Foi. Pour confirmer que Charles II. avoit été véritablement Catholique, *Chaffinck*, Huiffier de fon Cabinet, ne faifoit aucune difficulté de montrer une petite Chapelle qui répondoit à ce Cabinet, dans laquelle le Roi alloit fecrettement entendre la Meffe. On a de la peine à comprendre quel grand avantage Jaques pouvoit trouver à divulguer ce fecret, vû le tort qu'il faifoit à la réputation du feu Roi qui avoit très-fouvent & très-folennellement affuré en plein Parlement qu'il étoit bon Proteftant, & qui avoit promis pofitivement de maintenir la Religion Proteftante de tout fon pouvoir. Comme par-là, Jaques faifoit voir manifeftement le peu de fincérité du Roi fon Frére, il femble qu'il devoit craindre, qu'on n'en inférât, qu'il n'y avoit pas plus de raifon de fe confier à fes propres promeffes.

Funérailles de Charles II.

Les funérailles de Charles II. fe firent la nuit du 14. de Fevrier. On peut aifément juger qu'elles furent d'une médiocre dépenfe, puisque huit jours fuffirent pour en faire les préparatifs. Il eft remarquable que Charles II. avoit négligé, après fon rétabliffement, de faire les funérailles du Roi fon Pére, fous prétexte qu'on n'avoit pû retrouver dans la Chapelle de Windfor, le lieu où il avoit été enterré, ainfi que le Comte de Clarendon le rapporte dans fon Hiftoire. Mais comme il n'auroit pas coûté beaucoup de faire fouiller dans toute la Chapelle, il eft plus apparent, que la raifon de cette négligence fut la dépenfe qu'il auroit fallu faire pour ces funérailles, quoi que Charles II. eût reçû, pour cela du Parlement, une fomme de trente-mille livres fterling. Ce fut auffi vrai-femblablement par cette même raifon, que Jaques fit enterrer le Corps du Roi fon Frére avec peu de pompe, quoi que Charles lui eût laiffé quatre-vingts-dix mille Guinées dans un coffre.

Jaques remplit les Charges vacantes.

Deux jours après, le Roi fit prêter ferment aux Confeillers Privez, & aux grands Officiers de la Couronne & de fa Maifon, & en même temps, il remplit quelques Charges qui étoient vacantes. Celle de Grand Tréforier qui vaquoit depuis l'année 1679, par la démiffion du Comte de Danby, fut conférée au Comte de Rochefter Beau-frére du Roi, celle de Garde du Sceau Privé au Comte de Clarendon Frére aîné du Comte de Rochefter, & celle de Préfident du Confeil, au Marquis d'Hallifax.

Pen-

Pendant que ces choses se passoient, les Provinces, les Villes, les Communautez, les Universitez étoient occupées à préparer des Adresses de félicitation au Roi, sur son avénement à la Couronne. La plûpart de ces Adresses faisoient mention de la promesse positive que le Roi avoit faite à son Conseil de défendre l'Eglise Anglicane, & de maintenir les Droits des Sujets. Mais il y en eut deux entr'autres très-remarquables. La premiére, de la Societé des Avocats du Temple, dans laquelle ils remercioient le Roi de ce qu'il avoit ordonné qu'on continuât à lever les droits des Douanes & des Accises, disant, que c'étoient des droits dont ses Prédécesseurs avoient toujours joui de temps immémorial, & qui ne leur avoient jamais été disputez que par des gens engagez dans la rebellion contre le Roi son Pére : Ils prioient Dieu que tous les Sujets fussent comme eux, disposez à soutenir la Prérogative Royale dans toute son étenduë, & promettoient de contribuer de tout leur pouvoir à faire élire des Députez pour le Parlement, qui eussent une entiére confiance en lui. Celle de la Province de Suffolck disoit, que les habitans de cette Province auroient soin d'élire pour Députez, des gens qui ne souffriroient pas plus ceux qui avoient été pour l'*Exclusion*, que le dernier Parlement avoit souffert les *Abhorrans de l'Association.* Les *Quakers* ou Trembleurs présentérent aussi au Roi une Adresse, où ils disoient : *Nous avons été informez, que tu n'es pas de l'Eglise Anglicane. Nous n'en sommes pas non plus. C'est pourquoi nous espérons, que tu nous accorderas la même liberté que tu prends pour toi-même* (1).

JAQUES II. 1685. Grand nombre d'Adresses. Adresse de la Societé du Temple. Autre de la Province de Suffolck. Autre des Trembleurs.

Le Couronnement du Roi & de la Reine se fit le 23. d'Avril, jour de la fête de St. George, Patron de l'Ordre de la Jarretiére. Quoi qu'une telle cérémonie ne puisse se faire sans pompe, on remarqua néanmoins, que le Roi en retrancha diverses choses qui causoient une dépense inutile, comme, par exemple, la Cavalcade qui se faisoit ordinairement, le jour qui précédoit celui du Couronnement, ayant épargné par-là soixante-mille livres sterling. Mais si l'on en veut croire certains Auteurs, le retranchement le plus considérable se fit dans les paroles du Serment que le Roi prêta, où ils prétendent qu'on supprima divers articles essentiels, sans dire en quoi ils consistent. D'autres soutiennent que ce n'est qu'une calomnie publiée contre le Docteur *Sancroft* Archevêque de Cantorbery, qu'on suppose, sans fondement, avoir consenti au retranchement de ces articles. Comme je n'ai vû aucune preuve d'un côté ni de l'autre, je m'abstiendrai de rien décider sur ce sujet. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Couronne se trouvant trop petite pour la tête du Roi, fut toujours chancelante, & toujours en danger de tomber. Mr. Sidney l'ayant une fois soutenuë de la main, dit au Roi, que ce n'étoit pas

Le Roi & la Reine sont couronnez. Bruit répandu touchant le Serment du Roi. Mauvais présages.

(1) Les Quakers ne disent jamais *vous* à aucune personne, & n'ôtent jamais leur chapeau pour saluër.

JAQUES II. 1685.

pas la premiére fois que ceux de ſa Maiſon avoient ſoutenu la Couronne (1). Le Peuple regarda cela comme un mauvais préſage pour le Roi, auſſi-bien qu'un autre qui arriva le même jour. C'eſt que dans une des Egliſes de Londres, des carreaux de vitre, où étoient peintes les armes du Roi, tombérent tout à coup & ſe briſérent, le reſte de la vitre demeurant en ſon entier, ſans qu'on pût découvrir par quelle cauſe cette partie de la vitre étoit tombée plutôt que le reſte.

Procedez du Parlement d'Ecoſſe.

Le même jour que le Roi fut couronné à Londres, le Parlement d'Ecoſſe s'aſſembla à Edimbourg, le Duc de Queensbury étant Grand Commiſſaire. Ce Seigneur étoit entiérement dans le parti du Roi, mais non pas de telle maniére qu'il prétendît lui ſacrifier la Religion Proteſtante & les Libertez de ſa Nation. Avant que de quitter Londres pour ſe rendre en Ecoſſe, il dit nettement au Roi, qu'il ne pouvoit s'engager à le ſervir, que dans ce qui ſeroit conforme aux Loix; ſur quoi, le Roi lui répondit avec aſſévération, qu'il n'avoit pas intention de faire aucune brêche, ni à la Religion ni aux Loix.

La Lettre du Roi au Parlement d'Ecoſſe portoit, "qu'il les avoit „ aſſemblez au commencement de ſon Régne, pour leur fournir „ une occaſion, non-ſeulement de lui donner des marques de leur „ affection, mais encore de ſervir d'exemple, par des preuves réel- „ les de leur zéle pour ſa perſonne, par un entier aquieſcement à ſes „ déſirs. Qu'il étoit réſolu à maintenir ſon pouvoir dans ſon plus „ grand luſtre, afin d'être en état de défendre & de protéger *la* „ *Religion établie par les Loix & les Libertez du peuple*, contre les „ machinations & les efforts des Fanatiques (2), dont ils n'avoient „ été préſervez que par la fermeté du Roi ſon Frére, & de ceux „ qu'il avoit employez. Que ces meurtriers & aſſaſſins (3) n'avoient „ rien oublié pour troubler la paix du Royaume: c'eſt pourquoi, il „ eſpéroit que le Parlement, de ſon côté, ne négligeroit rien pour „ mettre le Gouvernement en ſûreté.

Le Grand Commiſſaire ſeconda la Lettre du Roi par un Discours où il aſſura de la part du Roi, qu'il étoit réſolu à maintenir & à protéger l'Egliſe établie par les Loix (4) & les Libertez des Sujets, de telle maniére, que perſonne ne ſeroit inquiété par des oppreſſions arbitraires, ni par des Soldats ni par d'autres, & qu'il condeſcendroit à l'affaire de la Milice, & à celle des Acciſes autant qu'on pouvoit justement

(1) Mr. Sidney, qui fut enſuite Comte de Rumney ſous le Roi Guillaume, fut un des principaux inſtrumens de la ruïne de Jaques II, & un des premiers qui alla joindre le Prince d'Orange.

(2) C'eſt le nom que la Cour donnoit aux Presbyteriens Rigides ſcrupuleuſement attachez au Covenant.

(3) De ce nombre étoient ceux qui avoient aſſaſſiné l'Archevêque de St. André.

(4) C'étoit l'Egliſe Anglicane, la ſeule qui fût alors ſoufferte en Ecoſſe.

tement s'y attendre. Que de son côté, il demandoit qu'on assurât les Prérogatives de la Couronne, & qu'on établît, pour lui & pour ses Successeurs, le même revenu qu'avoit eu le Roi son Frére. Enfin, le Grand Commissaire les exhorta en termes très-pathetiques à chercher les moyens d'exterminer les Fanatiques, qui étoient proprement des monstres de la Nature.

JAQUES II. 1685.

Ces Fanatiques meurtriers assassins ne pouvoient être autres que les Presbytériens d'Ecosse qui faisoient proprement le Corps de la Nation, auxquels on imputoit l'assassinat de l'Archevêque de St. André, comme s'il avoit été commis par une déliberation de tout le Parti Presbyterien.

Le Comte de Perth Grand Chancelier harangua ensuite, & son Discours ne fut qu'un éloge continuel des grandes vertus du Roi. Je ne sai s'il s'étoit déja fait Catholique, mais du moins, bien-tôt après, il embrassa cette Religion, & par ce moyen infaillible il trouva celui de supplanter le Duc de Queensbury.

Le Parlement répondit au Roi d'une maniére extrémement soumise & lui promit de faire tout ce qu'il avoit souhaité. Pour exécuter sa promesse il fit d'abord les trois Actes suivans.

Par le premier, il confirma l'Acte qui avoit été fait sous le dernier Régne pour maintenir la Religion qui étoit établie par les Loix du Royaume.

Le second annexoit à la Couronne d'Ecosse, toutes les Accises des Marchandises tant domestiques qu'étrangéres.

Par le troisiéme, il étoit ordonné, que dans les cas où quelqu'un étoit accusé de trahison, ou d'avoir tenu des Conventicules, ceux qui refuseroient de rendre témoignage, seroient punis comme complices des mêmes crimes.

Jugement de Titus Oates.

Avant que le Parlement d'Angleterre, qui avoit été convoqué pour le 19. de Mai, s'assemblât, on fit le procès à trois hommes odieux au Roi, aux Catholiques, & au Parti dominant. Le premier fut le fameux Titus Oates, qui avoit découvert la conspiration Papiste, & servi de témoin contre les Jésuites condamnez. Il fut accusé de parjure sur deux points de son témoignage, savoir, pour avoir assuré qu'il avoit assisté à la grande Consultation qui se tint à Londres le 24. d'Avril 1678, où il prétendoit qu'on avoit résolu de tuer le Roi. Secondement, pour avoir dit, que le Pére *Ireland*, Jésuite qui fut exécuté, étoit à Londres, un certain jour. Ce fut pour le convaincre de ces deux crimes vrais ou prétendus, qu'il fut mené devant la Cour du *Banc du Roi*, le 8. & le 9. de Mai de cette année 1685. Comme j'ai amplement parlé de cette matiére dans le Régne de Charles II, je ne repeterai point ici ce que j'en ai déja dit. Je me bornerai donc à faire voir la partialité avec laquelle *Oates* fut jugé & condamné

Partialité contre Oates.

Premiérement, immédiatement après que l'accusation fut lûë, & avant

JAQUES II. 1685. avant qu'on eût ouï aucun Témoin, le Procureur Général fit un Discours qu'il conclut en disant, *qu'Oates étoit le plus grand Imposteur qui eût jamais paru, soit en Angleterre, soit en aucun autre Païs du Monde.* Il faut remarquer, que ce Procureur Général avoit été un des Avocats du Roi en 1678, pour soutenir, & pour faire valoir le témoignage d'Oates.

2. On produisit vingt Témoins venus de St. Omer, qui déposérent, qu'Oates étoit a Saint Omer le 24. d'Avril 1678, dans le temps qu'il disoit avoir assisté à la grande Consultation. Il est remarquable, que ces mêmes Témoins avoient déposé la même chose en 1678, & que les Jurez n'avoient eu aucun égard à leur témoignage. Mais en 1685, on ne trouva pas la moindre raison pour rejetter leurs dépositions.

3. Oates fit remarquer, que les mêmes gens du Roi qui étoient présentement contre lui, avoient été pour lui lors qu'on avoit jugé les cinq Jésuites, & particuliérement, le Procureur Général, & le Solliciteur Général: que Jeffreys, Premier Juge devant qui la cause se plaidoit, étoit du nombre des Avocats du Roi en 1678, & qu'alors il avoit expressément déclaré, que la condamnation des cinq Jésuites étoit juste. Comme il faisoit beaucoup valoir les Sentences renduës sur ses témoignages, on lui répondit, que ces Sentences avoient été crûes justes dans un temps, & injustes dans un autre. De plus, on lui opposa les Jugemens du Chevalier *George Wakeman* & du Comte de *Castelmaine*, qui ayant été accusez d'avoir eu part à la prétenduë conspiration, avoient été absous, & qui avoient assûré avec serment, qu'il n'avoit pas dit un mot de vrai.

4. Oates demanda, si un Témoin Papiste dans une cause qui concernoit la Religion, devoit être cru. On lui répondit, qu'il le pouvoit. Et comme si la question avoit été impertinente & hors de propos, Jeffreys lui demanda, s'il étoit venu là pour prêcher.

5. Il allégua la Pratique du Lord *Coke*, dans laquelle cet Auteur soutient, qu'un Papiste Recusant ne peut pas être reçû pour témoin, même entre deux Particuliérs. On lui répondit en général, que cette Pratique étoit contraire aux Loix.

6. Il dit que les Témoins qui déposoient contre lui, venoient d'un Seminaire Anglois établi contre les Loix. *Jeffreys* lui répondit, qu'il en étoit de même à l'égard d'un Témoin Non-Conformiste.

7. Il insista sur le Statut fait dans la 27. Année du Régne d'Elisabeth, contre les Jésuites & les Prêtres des Séminaires. Sur cela *Jeffreys* lui demanda, si ces Témoins avoüoient qu'ils fussent Prêtres & Jésuites.

8. Il produisit un Statut de la 3. année de Charles I, à quoi Jeffreys répondit, que ce Statut n'étoit pas appliquable au cas présent.

9. Enfin, il fit remarquer, que le Comte de Shaftsbury, lorsqu'il fut jugé, ayant demandé qu'il lui fût permis d'intenter une ac-

accusation contre les témoins qui déposoient contre lui, la Cour avoit répondu, qu'elle ne souffriroit point que les témoins qui déposoient pour le Roi fussent accusez de parjure, ni que la Conspiration fût mise en doute. Il inféroit de-là, qu'ayant été lui-même Témoin du Roi, il ne pouvoit pas, par la même raison, être accusé de parjure. *Jeffreys* lui répondit, que ce qu'il disoit étoit entiérement hors de propos.

Enfin, Jeffreys, en recapitulant les dépositions & les défenses, conclut par ces paroles: *Il ne peut rester aucun doute, qu'Oates ne soit le plus noir & le plus maudit Parjure qui ait jamais paru dans le monde.*

Les Jurez, après avoir consulté ensemble, déclarérent Oates coupable du crime de parjure dont il étoit accusé.

Le lendemain, il fut encore jugé sur l'autre Article, touchant le Pére *Ireland*. On produisit contre lui plus de quarante témoins dont neuf étoient Protestans, qui déposérent, qu'Ireland étoit dans la Province de Stafford, dans le temps qu'Oates avoit dit, qu'il étoit à Londres, & il fut déclaré coupable de parjure sur cet Article, comme sur le précédent. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est qu'il y a des gens qui prétendent, qu'il n'y a pas la moindre apparence d'injustice ou de partialité dans le Jugement donné contre Oates, & qu'au contraire la partialité est toute visible dans la Sentence donnée contre les cinq Jésuites. C'est au Lecteur désintéressé à les comparer ensemble, & à en juger. Mais du moins, on ne peut nier qu'il n'y eût beaucoup de passion dans la Sentence qui fut donnée contre Oates, & encore plus dans l'exécution de cette même Sentence. Voici ce qu'elle portoit.

Sentence contre Oates.

1. Il étoit condamné à une amende de mille Marcs pour chacune des accusations.

2. Qu'il seroit déposé de la Cléricature.

3. Qu'il seroit mis au Pilory devant la porte de la Salle de Westminster, le Lundi suivant, pendant une heure, avec un papier sur sa tête, où seroit écrite la cause de sa condamnation, après avoir premiérement fait le tour de toutes les Cours de Justice, & cela pour la premiére Accusation.

4. Que pour la seconde Accusation, il seroit mis au Pilory de la même maniére, devant la Bourse Royale.

5. Que le Mecredi, il seroit fouetté par le Bourreau, depuis la porte d'Aldgate, jusqu'à celle de Newgate.

6. Que le Vendredi, il seroit encore fouetté, depuis Newgate, jusqu'à Tyburn.

7. Que pendant tout le reste de sa vie, le 24 d'Avril de chaque année, il seroit mis au Pilory, tout proche du gibet de Tyburn.

8. Que le 9 d'Août de chaque année, il seroit mis au Pilory devant la porte de Westminster, le 10. à Charringcross; le 11. de-

JAQUES II. 1685. vant la porte du Temple, le 2. de Septembre devant la Bourſe Royale, & que cela ſeroit continué tous les ans, pendant ſa vie. 9. Enfin, il étoit condamné à une priſon perpetuelle.

Après avoir prononcé cette Sentence, Jeffreys ajoûta, que s'il avoit été en ſon pouvoir, Oates auroit été condamné à la mort.

Il faut remarquer, que la peine du Pilory, qui dans les autres Païs n'expoſe qu'à la honte, eſt en Angleterre, quelque choſe de plus, en ce qu'il eſt permis à chacun de jetter de la boüe, & toutes ſortes d'ordures à ceux qui ſont au Pilory, & qu'il arrive aſſez ſouvent, que des gens de la lie du peuple excédent cette permiſſion, en jettant des œufs & des pierres mêmes contre le Patient.

Mais ce qu'on trouvoit de plus barbare dans cette Sentence, c'étoit de faire fouetter un homme deux fois, en ne laiſſant entre deux qu'un jour d'intervalle. Quelques perſonnes charitables s'efforcérent d'épargner à ce malheureux, une partie de la peine à laquelle il avoit été condamné, en s'adreſſant à la Reine, pour la prier d'intercéder pour lui, au moins par rapport au fouet qu'il devoit ſouffrir la ſeconde fois. Mais toutes les interceſſions furent inutiles. La Sentence fut exécutée avec toute la rigueur & toute la barbarie qu'on puiſſe imaginer. Le premier jour qu'il devoit être fouetté, il fut attaché derriére une Charrette, & comme, ſans doute, il avoit été ordonné au Bourreau de ne l'épargner point, il exécuta cet ordre avec une cruauté qui n'avoit jamais eu d'exemple en Angleterre. Le premier jour, Oates s'évanouït pluſieurs fois, par l'excès de la douleur qu'il ſouffroit. On peut juger de ce qu'il ſouffrit le ſecond jour, ſes playes étant encore toutes fraiches. En un mot, on regarda comme une eſpéce de miracle, qu'il eût pû endurer de ſi grands tourmens ſans en mourir. Tout le monde s'aperçut que, tant dans la Sentence que dans ſon éxécution, la vengeance avoit eu plus de part que la Juſtice, & que c'étoit un ſacrifice qu'on faiſoit aux manes des cinq Jéſuites exécutez ſous le dernier Régne.

Jugement de Dangerfield. Le ſecond ſacrifice qu'on fit aux Catholiques, peu de temps après celui dont je viens de parler, fut la condamnation de *Thomas Dangerfield*; c'étoit celui qui avoit découvert la prétenduë Conſpiration appellée du *Tonneau à Farine*, laquelle il avoit miſe ſur le compte des Proteſtans. Mais dans la ſuite, n'ayant pû ſoutenir devant le Conſeil ce qu'il avoit dépoſé, il avoit avoué qu'il avoit été incité à inventer cette fable, par la Comteſſe de *Powis*, & par les Seigneurs Papiſtes qui étoient alors à la Tour. De plus, il avoit publié un Narré de toutes les intrigues dont on s'étoit ſervi, tant pour le corrompre, que pour rendre la Conſpiration vrai-ſemblable. Comme il avouoit qu'il avoit reçû de l'argent du feu Roi, & du Duc d'Yorck, c'étoit une offenſe que le der-

dernier ne voulut pas laisser impunie, quand il fut devenu Roi. Dangerfield fut donc mis en prison, & accusé d'avoir publié un faux Narré. Il fut jugé, & déclaré coupable par les Jurez, après quoi, la Sentence des Juges fut, qu'il payeroit une amende de cinq-mille livres Sterling, & qu'il seroit fouetté deux jours de suite, le premier jour, depuis Aldgate jusqu'à Newgate, & le second, depuis Newgate jusqu'à Tyburn. C'étoit le premier Juge Jeffreys qui présidoit à ce Jugement. La Sentence fut exécutée à la rigueur, quoi qu'avec moins de cruauté que contre Oates. Le second jour, Dangerfield, après l'exécution, étant dans un carrosse, un nommé *Robert Frances* s'approcha de lui, & lui dit quelques paroles insultantes, à quoi Dangerfield répondit par une injure grossiére. Frances ayant une petite canne à la main, la lui poussa de toute sa force dans l'œil, dequoi Dangerfield mourut deux heures après. Pour cette action, *Frances* fut condamné à être pendu, & la Sentence fut exécutée, le Roi, quoique fortement sollicité pour lui faire grace, n'ayant pas jugé à propos de laisser un tel crime impuni.

Il est condamné au fouet.

Il est tué.

Richard Baxter, Ministre Presbytérien, fameux par un grand nombre de Livres qu'il avoit écrits durant les troubles, en faveur de sa Religion, contre l'Eglise Anglicane, fut le troisiéme exemple de la débonnaireté de ce nouveau Gouvernement. Comme on ne pouvoit procéder contre lui pour les Livres qu'il avoit publiez durant les troubles, à cause de l'Acte d'Indemnité, on prit occasion de le poursuivre pour un autre Livre qu'il avoit fait depuis, intitulé *Paraphrase du Nouveau Testament*, dans lequel on prétendit, qu'il y avoit divers passages séditieux, & réfléchissant sur les Evêques. Ce Ministre ayant été amené devant la Cour du *Banc du Roi*, demanda quelques jours pour préparer sa défense, surquoi Jeffreys, avec sa débonnaireté ordinaire, répondit, *Je ne voudrois pas lui donner une minute pour lui sauver la vie. Nous avons eu à faire avec d'autres sortes de personnes : Mais présentement, nous avons à faire à un Saint, & je sai bien de quelle maniére il en faut user avec les Saints, aussi-bien qu'avec les Pécheurs. Voilà Oates qui est présentement au Pilory, & qui prétend souffrir pour la Vérité. C'est aussi ce que dit celui-ci. Mais si Baxter étoit avec Oates de l'autre côté du Pilory, je dirois qu'il y a là ensemble les deux plus grands coquins qu'il y ait dans le Royaume.* C'est ainsi, que ce Juge préparoit les Jurez, avant que d'avoir oüi aucune preuve. Il seroit inutile de rapporter en détail, l'accusation & la défense de Baxter. Il s'agissoit seulement de savoir si certains passages de son dernier Livre pouvoient s'appliquer aux Evêques de l'Eglise Anglicane, ou seulement à ceux de l'Eglise Romaine. Les Avocats de Baxter soutenoient, que ce n'étoit que par des inductions forcées, qu'on pouvoit les appliquer

Jugement du Ministre Baxter.

JAQUES II. 1685. aux Evêques d'Angleterre. C'étoit en cela que consistoit le procès. Mais il ne sera pas inutile de faire remarquer la partialité & la passion de Jeffreys dans cette affaire, comme dans toutes les autres. Baxter alléguoit pour sa défense, qu'il avoit toujours usé d'une grande modération envers l'Eglise Anglicane, & parlé des Evêques avec beaucoup de respect, jusque-là, qu'il avoit été censuré pour cela même par ceux de son propre Parti. Jeffreys quittant en cette occasion l'office de Juge, pour faire celui de témoin assura, que Baxter avoit toujours été ennemi du nom, de la chose, de l'Office, & des personnes des Evêques, & fit une sevére reprimende aux Avocats, apparemment parce qu'ils défendoient trop bien leur Partie. Ensuite, s'adressant à Baxter, il lui dit, *Richard, tu es un vieux homme, & un vieux Coquin. Tu as écrit assez de Livres pour en charger un chariot, & chacun de ces Livres est plein comme un œuf, de sédition & de trahison. C'auroit été un grand bonheur, que tu eusses été bien fouetté il y a quarante ans, pour te faire perdre l'envie d'écrire. Tu prétends être un Prédicateur de l'Evangile de Paix, & tu as un pied dans la fosse. Il est temps que tu penses au compte que tu as à rendre. Mais je te laisse cette affaire, car je voi que tu continueras comme tu as commencé. Mais avec l'assistance de Dieu, j'aurai l'œil sur toi. Je voi que tu as un puissant parti: qu'il y a ici plusieurs de la Fraternité qui attendent avec impatience de savoir ce que deviendra leur Archi-Docteur, & qu'un de tes Confréres se tient à ton côté. Mais avec l'aide de Dieu, je vous écraserai tous.*

Enfin, le même Jeffreys, en recapitulant le procès, dit, *Il est d'une notorieté publique, qu'il y a eu un dessein formé de ruïner le Roi & la Nation, & cet homme a été le principal Incendiaire. Il paroit présentement fort modeste; mais il y a eu un temps où personne n'étoit plus prêt que lui à crier*, Liez vos Rois avec des chaînes, & mettez vos Nobles dans des ceps de fer. A vos tentes, ô Israel. *Messieurs les Jurez, au nom de Dieu, ne vous laissez pas abuser deux fois dans un même siécle.*

Il paroit manifestement par ces derniéres paroles de Jeffreys, que le Livre de Baxter n'étoit qu'un prétexte dont on se servoit pour le punir de ce qu'il avoit fait pendant les troubles. Quoiqu'il en soit, voilà la maniére impartiale dont ce Juge dirigeoit les Jurez. Il n'y a guéres de personnes qui ne conviennent que tant pendant ce Régne, que sur la fin du précédent, tous les Jurez étoient des gens choisis exprès, qui s'étoient engagez par avance à se laisser diriger par la Cour. Pour conclusion, Baxter ayant été déclaré coupable, fut condamné à une amende de cinq-cens marcs, à tenir prison jusqu'à ce qu'elle fût payée, & à donner caution pour sa conduite pendant sept ans.

Le Parlement s'assemble. Le Parlement s'assembla le 19. de Mai. Mais le Roi voulut que les Communes allassent premiérement faire choix de leur Orateur, avant que de faire sa Harangue aux deux Chambres. Le Choix tom-

ba

ba sur le Chevalier *Guillaume Trevor* qui avoit été recommandé par un des Secretaires d'Etat, après quoi le Roi se rendit au Parlement le 22. de Mai, & fit aux deux Chambres le Discours suivant. Comme le même jour, il avoit reçu la nouvelle de l'arrivée du Comte d'Argyle en Ecosse, cela lui donna occasion d'ajouter à son Discours quelque chose sur ce sujet.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Discours du Roi au Parlement.

Dieu ayant retiré à lui mon très-cher Frére, & m'ayant mis en possession paisible du trône de mes Ancêtres, j'ai d'abord pris la résolution d'assembler ce Parlement, étant persuadé que c'est le meilleur moyen pour assurer toutes choses sur des fondemens qui puissent rendre mon Régne aisé & heureux pour vous, à quoi je contribuerai tout ce qui dépendra de moi. Je renouvellerai, & confirmerai ici, ce que je dis à mon Conseil, la premiére fois que je lui parlai. Je déclarai alors mon sentiment sur les principes de l'Eglise Anglicane dont les Membres ont témoigné une fidélité inviolable dans les temps les plus difficiles, pour la défense de mon Pére, & pour le soutien de mon Frére, d'heureuse mémoire. Je dis, que je ferois tous mes efforts pour maintenir le Gouvernement de l'Eglise & de l'Etat, comme il est établi par les Loix. Et comme je n'ai pas dessein de me départir des justes prérogatives de la Couronne, je ne priverai jamais mes Sujets de ce qui leur appartient. Vous pouvez être assurez, que comme j'ai ci-devant hazardé ma vie pour défendre la Nation, je suis aussi prêt que qui que ce soit à l'exposer encore, pour lui conserver ses Droits & ses Libertez.

Comme j'ai voulu vous donner des assurances du soin que je veux prendre de votre Religion & de vos Libertez, j'ai crû que je devois le faire dans les mêmes termes dont je me suis servi en parlant à mon Conseil, afin de vous faire voir, que je n'ai pas prononcé ces paroles par hazard, & que vous devez vous confier à une promesse faite si solennellement. Je ne doute nullement, que vous n'y répondiez avec toute la fidélité & avec tout le zèle imaginables, particuliérement dans ce qui regarde mes revenus, en me les continuant pendant ma vie, tels qu'ils ont été du temps de mon Frére. Je pourrois alléguer diverses raisons pour fortifier ma demande, comme l'avantage du Commerce, l'entretien de la Flotte, les besoins de la Couronne, le soutien du Gouvernement, à l'égard duquel je ne dois pas souffrir qu'il devienne précaire, & qu'il ne soit appuyé que sur la concession d'autrui. Mais je m'assure que vos propres réflexions vous suggéreront tout ce que je pourrois vous dire moi-même sur ce sujet. Il y a néanmoins une raison populaire dont je prévoi qu'on pourroit faire usage contre la demande que je fais. C'est l'inclination qu'ont quelques-uns pour les frequens Parlemens, qui leur persuade, que le meilleur moyen pour s'en assurer, c'est de ne m'accorder de l'argent que peu-à-peu, & de temps en temps, dans la proportion que vous jugerez convenable. Comme c'est

JAQUES II. 1685.

ici la première fois que je vous parle, je veux bien répondre à cette objection, une fois pour toutes. C'eſt que ce ſeroit une très-mauvaiſe méthode pour me gagner, & que le meilleur moyen de m'engager à vous aſſembler ſouvent, c'eſt d'en uſer bien avec moi. Je m'attends donc que vous conſentirez à ce que je déſire, & que vous le ferez promptement, afin que cette Seſſion ſoit courte, jusqu'à ce que nous puiſſions nous raſſembler avec plus de ſatisfaction.

MYLORDS ET MESSIEURS,

J'ai reçu ce matin des nouvelles d'Ecoſſe, qui m'apprenent, qu'Argyle a débarqué vers les Montagnes de ce païs-là, du côté de l'Oueſt, avec le monde qu'il a mené de Hollande, & qu'il a publié deux Manifeſtes, l'un en ſon propre nom, & l'autre au nom des troupes qui ſont avec lui. Il ſeroit trop long de vous en rapporter la ſubſtance. Il ſuffit de vous dire, que j'y ſuis accuſé d'uſurpation & de tyrannie. J'ai donné ordre qu'on vous communique le plus court. Je prendrai ſoin que cette rebellion trouve la recompenſe qu'elle mérite. Je ne doute point de votre zèle pour le ſoutien du Gouvernement, & que vous ne m'accordiez ſans aucun délai mon revenu, de la maniére que je le déſire.

Remarques ſur ce Discours.

Je ferai ſur ce Diſcours, trois remarques dont on verra l'importance dans la ſuite. La premiére eſt, que quand le Roi répétoit à ſon Parlement la promeſſe qu'il avoit faite au Conſeil de maintenir le Gouvernement de l'Egliſe & de l'Etat tel qu'il étoit établi par les Loix, rien n'étoit plus éloigné de ſa penſée que de l'exécuter. C'eſt ce qui paroîtra très-clairement dans la ſuite. Cette promeſſe n'étoit donc qu'un leurre dont le Roi ſe ſervoit pour engager le Parlement à le mettre en état de pouvoir ſe paſſer de lui. C'eſt ce qui arriva effectivement; car ce Parlement, qui n'eut que deux courtes Seſſions, fut le ſeul que le Roi aſſembla pendant ſon Régne.

La ſeconde remarque eſt, que quand le Roi diſoit, qu'il ne ſouffriroit point que le Gouvernement ne fût appuyé que ſur les conceſſions d'autrui, c'eſt-à-dire, ſur les ſecours que le Parlement lui accorderoit de temps en temps, il inſinuoit aſſez ouvertement, qu'il prétendoit gouverner d'une autre maniére que ſes Prédéceſſeurs, puisqu'entre les Rois d'Angleterre, il n'y en avoit jamais eu aucun dont le Gouvernement n'eût été ſoutenu par les ſecours des Parlemens.

La troiſième eſt, que l'objection qu'il prévoyoit qu'on feroit à ſa demande touchant ſes revenus, étoit ſi forte, qu'il ne put trouver d'autre raiſon pour y répondre qu'une menace. Mauvaiſe raiſon s'il en fut jamais, qui devoit, au contraire, obliger le Parlement à ſe précautionner contre cette menace. Car ſi le Roi, en cas de refus, ſe croyoit aſſez fort pour en faire repentir le Parlement, combien

plus

plus avoit-on lieu de craindre, si on le mettoit en état de pouvoir se passer de Parlement, & d'exécuter sa menace? JAQUES II.

Ce Parlement, selon quelques Historiens, étoit mieux composé qu'aucun qu'il y eût eu depuis long-temps. Tous les Députez étoient riches, zèlez pour la Patrie, Membres de l'Eglise Anglicane, éloignez de tous Principes Républiquains ou Anti-Monarchiques, fidelles au Roi, & d'une si admirable union entr'eux, qu'on n'avoit jamais rien vû de semblable. Tout cela veut dire en un mot, qu'ils étoient *Torys* sans aucun mélange de Républiquains, de Presbytériens, ou de *Whiggs*. Ce Parlement se trouvoit effectivement composé de gens qui étoient prévenus en faveur du Roi, & qui se persuadant que, selon ses promesses, il ne toucheroit jamais ni aux Loix, ni à la Religion, croyoient rendre au Royaume, un service signalé, en mettant le Roi en état de s'opposer efficacement aux entreprises des *Whiggs*. Ils se trompérent dans leur supposition: Mais on ne peut pas inférer de leur conduite, qu'ils eussent intention de trahir les intérêts du Peuple, comme ils le firent bien voir dans la suite. 1685. Sentimens divers sur ce Parlement.

D'autres Historiens ne donnent pas la même idée de ce Parlement. Ils prétendent, que la plûpart de ses Membres, qui avoient été élus par les cabales de la Cour, étoient des *Torys* des plus passionnez pour la doctrine de l'obéïssance passive, & qui, par cette raison, livrérent au Roi les Libertez du Peuple, & le mirent en chemin de se rendre absolu, en lui accordant des revenus qui le mettoient en état de se passer de Parlement.

Quoique ces deux Assertions, par rapport à ce Parlement, semblent opposées, il n'est pourtant pas difficile de les accorder en supposant une chose qui est très-véritable. C'est que ce Parlement fut trompé par les promesses du Roi. Ainsi, la seule différence qu'il y a entre les deux sentimens, c'est que les *Whiggs* accusent les *Torys* d'avoir trahi les intérêts de la Patrie, de dessein prémédité, & que ceux-ci, sans nier qu'ils ayent effectivement agi contre les intérêts du Royaume, soutiennent, qu'ils ne l'ont fait, que pour s'être trop confiez à la parole du Roi, donnée de dessus le Trône, d'une maniére très-solennelle. On verra dans la suite, que le Parlement n'avoit pas le dessein qu'on lui impute. Mais je ne sai si on peut aussi aisément justifier son imprudence.

Quoi qu'il en soit, les deux Chambres charmées de la Harangue du Roi, allérent, le même jour, lui présenter une Adresse de remerciment. Le Roi leur répondit, *qu'il étoit très-satisfait de leur Adresse: qu'il ne pouvoit leur dire autre chose que ce qu'il leur avoit déja dit le matin, & qu'elles trouveroient, qu'il étoit homme de parole.* Les deux Chambres remercient le Roi. Réponse du Roi qui leur confirme sa promesse.

Cette confirmation fut si agréable aux Communes, que, quand elles furent retournées dans leur Chambre, elles votérent sur le champ, *Nemine contradicente*, que tous les revenus dont le feu Roi jouïssoit Vote pour lui accorder les mêmes

JAQUES II. 1685.

revenus qu'avoit Charles II.

à l'heure de sa mort, seroient accordez au Roi régnant, pour tout le temps de sa vie. Ainsi, les revenus constans & ordinaires du feu Roi, qui, selon le projet du premier Parlement tenu sous son Régne, devoient être de douze cens-mille livres Sterling, mais qui étoient montez à plus du double, ces revenus, dis-je, à l'établissement desquels deux Parlemens avoient été occupez environ deux ans, furent accordez à Jaques II. dans l'espace de deux heures. Ceux qui parlent le plus modérément de ce revenu, le font monter à plus de deux Millions de livres Sterling. Mais un Historien prétend, qu'en y comprenant le revenu de cent-cinquante-mille livres sterling qu'avoit le Roi pendant qu'il étoit Duc d'Yorck, & qui fut annexé à la Couronne, le tout ensemble montoit à plus de deux millions cinq-cens-cinquante mille livres. Cette libéralité n'étoit pas fondée sur les services que le Roi étant Duc d'Yorck, avoit rendus au Royaume, mais uniquement sur sa promesse qu'il maintiendroit la Religion & les Loix. Mais, par une prévention extrême, le Parlement ne prit pas garde, qu'en accordant au Roi pour sa vie, cet immense revenu, il le mettoit en état d'entretenir une Armée & une Flotte sans le secours du Parlement, & par conséquent, de subjuguer ceux qui oseroient s'opposer à ses volontez, comme il le fit effectivement.

Les Seigneurs Papistes élargis sous caution sont déchargez;

Les Communes ayant donné au Roi une marque si réelle de leur zèle & de leur affection, les Seigneurs voulurent aussi de leur côté, lui témoigner dans ce qui étoit en leur pouvoir, combien ils lui étoient dévouëz. Pour cet effet, le Roi ayant envoyé au Procureur Général, un ordre de faire cesser toutes poursuites contre les Seigneurs Catholiques qui avoient été Prisonniers à la Tour pour la Conspiration Papiste, & contre le Comte de *Danby*, la Chambre Haute ordonna que cet ordre seroit exécuté, & déchargea entiérement ces Seigneurs qui n'avoient été élargis que sous Caution.

Et le Comte de Danby aussi.

Bill dans la Chambre Haute, pour annuller la Sentence donnée contre le Lord Stafford.

La disposition de cette Chambre à l'égard des Seigneurs Catholiques, donna lieu à porter dans la même Chambre, un Bill pour révoquer & annuller la Sentence de mort donnée contre le Vicomte de *Stafford* en 1680. L'unique raison alléguée dans le Bill pour annuller cette Sentence, étoit contenuë dans cette Clause: *D'autant qu'il est présentement manifeste, que ledit Vicomte de Stafford étoit innocent de la trahison dont il étoit accusé, & que le témoignage sur lequel il fut déclaré coupable, étoit faux, il est ordonné* &c. Ainsi, ceux qui avoient dressé le Bill, prenoient pour fondement de l'innocence du Lord Stafford, la condamnation d'Oates comme parjure à la Cour du Banc du Roi, quoi que dans le Jugement d'Oates, il n'eût pas été dit un mot de son témoignage contre le Vicomte de Stafford. Cependant, le Bill ne laissa pas de passer à la pluralité des voix. Mais ceux d'entre les Seigneurs qui avoient été d'un avis contraire, firent enregîtrer une Protestation dont je croi devoir insérer ici les fondemens.

1. Par-

Protestation contre ce Bill.

1. Parce que la raison alléguée dans le Bill, que le Vicomte de Stafford étoit innocent, est destituée de toute sorte de preuve, & qu'on n'a produit devant nous, ni ordre, ni témoignage, ni rien par écrit, pour la confirmer.

2. Parceque la conviction de Parjure dans la Cour du Banc du Roi, d'un des Témoins qui n'a déposé que sur des choses qui n'ont aucune affinité avec l'affaire du Vicomte de Stafford, ne peut pas suffire pour invalider le témoignage des Témoins qui ont déposé devant la Chambre contre ledit Lord. D'autant plus, que la Sentence des Pairs n'a pas été donnée sur le témoignage de ce seul Témoin, mais du moins, sur celui de trois.

3. Parceque le procédé de la Cour du Banc du Roi est contraire aux Loix. Car il n'appartient qu'à la Cour des Pairs, de punir les parjures des Témoins qui ont déposé devant eux, & de plus, leur Jugement ne peut pas être invalidé par une Cour Inférieure, uniquement par implication.

4. Parceque la Conspiration Papiste condamnée & poursuivie, après de mûres délibérations, par le feu Roi, & par quatre Parlemens consécutifs, ne peut pas être éludée uniquement pour l'amour d'un Seigneur Papiste. D'ailleurs, non-seulement, on n'a rien produit devant nous, mais on n'a pas même voulu permettre la lecture du Jugement, qui nous auroit instruits de la vérité.

Ces raisons font voir clairement, comme il me le semble, que les Seigneurs, en passant ce Bill, avoient plutôt en vûë d'obliger le Roi, que de rendre justice à la mémoire du Vicomte de Stafford. Mais les Communes n'eurent pas la même complaisance, puisqu'elles laissérent tomber ce Bill, après la seconde lecture, sans qu'il en fût plus parlé, leur intention n'étant pas d'encourager ou de fortifier le Parti Catholique.

Acte du Parlement d'Ecosse.

Le Parlement d'Ecosse étoit toujours extraordinairement zèlé pour les intérêts du Roi. Outre les Actes dont j'ai déja parlé, il en passa un pour accorder au Roi pendant sa vie, un revenu de deux-cens soixante-mille livres sterling, & un autre pour déclarer, que ce seroit un crime de trahison que d'approuver en quelque maniére que ce fût, le *Covenant* de l'année 1638, ou la Ligue Solennelle & Covenant des deux Royaumes.

Projets du Comte d'Argyle & du Duc de Monmouth.

Depuis que le Comte d'Argyle s'étoit sauvé de sa Prison, après sa condamnation (1), il s'étoit tenu caché dans Amsterdam, n'y ayant que très-peu de personnes en Ecosse, qui sussent où il étoit. Il attendoit-là quelque occasion favorable, ou pour faire sa Paix avec le Roi, ou pour exciter en Ecosse, où il croyoit avoir beaucoup d'amis, un soulévement qui lui donnât lieu de rentrer dans la possession de ses biens. Il crut avoir trouvé cette derniére

(1) En 1681.

JAQUES II. 1685. re occaſion après la mort de Charles II, ſachant bien que le Duc d'Yorck, qui devoit ſuccéder, n'étoit aimé ni en Ecoſſe ni en Angleterre. Car quoique, dans les deux Royaumes, le Gouvernement & toutes les Charges publiques fuſſent entre les mains des *Torys*, le Comte d'Argyle ſe perſuadoit, que ſi, par ſon crédit, il pouvoit lever une Armée en Ecoſſe, tous les Presbytériens ſe rangeroient ſous ſes Drapeaux, & qu'alors, ſon Parti ſeroit beaucoup plus fort que celui du Roi.

Pendant qu'il étoit occupé de ces penſées, le Prince d'Orange, prévoyant que le Roi ſon beau-Pére ne tarderoit pas à demander aux Etats qu'ils lui livraſſent le Duc de Monmouth, ſe hâta de lui conſeiller de ſe retirer ailleurs. Le Duc ſuivit ſon conſeil, & alla ſe réfugier à Bruxelles. Mais craignant de n'y être pas en ſûreté, & que la Cour d'Eſpagne ne trouvât à propos de le ſacrifier au Roi Jaques, il ſe rendit ſecrettement à Amſterdam où il eut de fréquentes conférences avec le Comte d'Argyle. Ils n'avoient rien de prêt, ni l'un ni l'autre, pour tenter une entrepriſe qui eût quelque apparence d'être ſuivie d'un heureux ſuccès. Ils ſe trouvoient tous deux ſans argent, & ſans être même aſſurez d'avoir, en Angleterre ou en Ecoſſe, des Amis qui vouluſſent entrer dans leurs projets. Cependant, le Comte d'Argyle ayant trouvé dans Amſterdam, une riche Veuve qui lui prêta cent mille florins, ce ſecours non attendu l'encouragea tellement, qu'il prit la réſolution de faire une deſcente en Ecoſſe, où il eſpéroit que ſon nom, ſon crédit, la cauſe qu'il avoit deſſein de ſoutenir, lui procureroient aſſez d'amis. Mais le Duc de Monmouth ne ſe trouvoit pas dans une ſituation ſi favorable. Il ſe flatoit bien que la haine des *Whiggs* contre le Duc d'Yorck ſe reveilleroit, quand ils verroient quelqu'un à la tête du Parti : Mais il n'avoit encore aucune intelligence ſecrette avec des Seigneurs ou des Gentilshommes dont le crédit fût capable de le ſoutenir, & de plus, il manquoit d'argent. Cependant, le Comte d'Argyle comprenant combien il lui ſeroit avantageux que le Duc de Monmouth fît une invaſion en Angleterre, pendant qu'il en feroit lui-même une en Ecoſſe, fit tant qu'enfin, il lui perſuada de tenter la même fortune, quoique ce ne fût qu'après que le Duc eut long-temps réſiſté à ſes ſollicitations. En effet, dans la ſituation où les affaires du Duc ſe trouvoient, c'étoit une entrepriſe téméraire, s'il en fut jamais, d'autant plus, qu'elle devoit s'exécuter dans un temps où le Parlement ſeroit aſſemblé : Mais quelques amis qu'il avoit avec lui, gens peu propres à ménager de ſemblables deſſeins, & qui ſe laſſoient de leur éxil, contribuérent de tout leur pouvoir à l'encourager. Il donna donc ſa parole au Comte d'Argyle, qu'auſſi-tôt qu'il auroit appris ſon arrivée en Ecoſſe, il ne manqueroit pas à faire de ſon côté, une deſcente en Angleterre.

Le Comte d'Argyle perſuade au Duc de Monmouth de faire une invaſion en Angleterre.

Il ſe rend en Ecoſſe.

Sur cette promeſſe poſitive, le Comte d'Argyle mit à la voile avec trois

trois petits Vaisseaux chargez d'Armes pour cinq-mille hommes, & ayant avec lui quelques Officiers Allemans, & quelques Soldats qu'il avoit enrollez en Hollande. Il arriva le 5. de Mai, devant l'Isle d'Orkney, au Nord de l'Ecosse, d'où il envoya son Secretaire à terre pour s'informer de la disposition des gens du païs. Mais le Secretaire ayant été saisi & envoyé à Edimbourg, le Comte connut qu'il n'y avoit rien à faire pour lui dans ces quartiers-là. Cela fut cause qu'il remit à la voile, & alla débarquer proche des Montagnes de l'Ouest à un lieu nommé *Dunstafnage*, où il y avoit un vieux Château ruïné qui lui appartenoit. Ce fut-là qu'il fit porter ses Armes & ses Munitions, après quoi, il publia les deux Manifestes dont le Roi parla dans sa Harangue au Parlement. Sur cela le Parlement d'Ecosse, qui étoit encore assemblé, passa un Acte pour obliger tous les Sujets à prêter de nouveau le serment de fidélité au Roi, & à soutenir les droits de la Prérogative Royale, toutes les fois qu'ils en seroient requis sur peine de bannissement ou d'emprisonnement.

Jaques II. 1685.

Il publie deux Manifestes.

Acte du Parlement d'Ecosse.

Le Roi, comme on l'a vû ci-dessus, n'avoit communiqué au Parlement d'Angleterre, qu'un des Manifestes du Comte d'Argyle: Mais bien-tôt après, il lui communiqua aussi l'autre. Immédiatement après, les deux Chambres votérent, qu'elles assisteroient le Roi de tout leur pouvoir, contre le Comte d'Argyle & ses adherens, & contre tous autres Traîtres. Le Roi les remercia fort affectueusement, & renouvella, en répondant aux Seigneurs, les promesses qu'il avoit déja faites auparavant.

Le Parlement d'Angleterre vote, qu'il assistera le Roi.

Le Roi confirme ses promesses.

Le Committé établi par les Communes pour les affaires de Religion, & qui, sans doute, étoit composé des Membres les plus zèlez de l'Eglise Anglicane, regarda l'invasion du Comte d'Argyle en Ecosse, comme un attentat commis par tous les Presbytériens des deux Royaumes. Quoi qu'il ne pût encore savoir aucune particularité de cette invasion, sinon que le Comte d'Argyle étoit en Ecosse, & qu'il avoit publié deux Manifestes, il en prit occasion de préparer deux Votes, & de les porter à la Chambre, pour y être examinez. Par le premier, l'opinion du Committé étoit que la Chambre déclarât, qu'elle assisteroit le Roi de tout son pouvoir, pour défendre la Religion Anglicane, telle qu'elle étoit établie par les Loix. Par le second, que la Chambre présentât une Adresse au Roi, pour le prier d'ordonner, que les Loix fussent exécutées à toute rigueur, contre toutes sortes de Non-Conformistes. Ce dernier Vote étoit un pur effet de la prévention du Committé, fondée sur la promesse du Roi, qu'il défendroit & protégeroit l'Eglise Anglicane de tout son pouvoir. Vrai-semblablement, il étoit persuadé, que le Roi, quoique Catholique, étoit disposé à procéder avec vigueur, contre tous les ennemis de cette Eglise. Mais ces deux Votes furent rejettez à la pluralité des voix. On considéra, qu'on ne feroit pas plaisir au Roi, de vouloir l'engager à faire exécuter les Loix contre tous les Non-

Projet du Committé de Religion contre les Presbytériens.

La Chambre les rejette.

JAQUES II. 1685. Non-Conformiftes, & par conféquent, contre ceux de fa Religion. D'un autre côté, il n'étoit pas à propos de reftraindre l'ordre aux Presbytériens en particulier, & de ne rien dire contre les Catholiques. Par ces raifons, la Chambre, après une mûre délibération, paffa le Vote fuivant, d'une voix unanime : "Que „ cette Chambre fe repofe entiérement fur la Parole du Roi, & „ fur fa Déclaration, qu'il foutiendra & défendra la Religion de „ l'Eglife Anglicane, telle qu'elle eft établie par les Loix, *qui* „ *nous eft plus chére que nos vies.* Ce Vote fait voir clairement, qu'encore que la Chambre des Communes, & les *Torys* en général, témoignaffent un zèle extrême pour les intérêts du Roi, leur intention n'étoit pas de favorifer la Religion Catholique, quoiqu'il ait plû à quelques-uns de leurs ennemis d'en tirer cette conféquence.

Suivant cette réfolution, lorsque le Bill du Revenu fut prêt, & que le Roi fe fut rendu au Parlement pour le paffer, l'Orateur des Communes lui parla en ces termes.

SIRE,

Difcours de l'Orateur au Roi.

„ Nous les Chevaliers, Citoyens, & Bourgeois de la Chambre „ des Communes affemblez en Parlement, préfentons à Votre Ma„ jefté, le revenu qu'il lui a plû de nous demander à l'ouverture „ de cette Seffion. Nous avons expédié cette affaire avec toute „ la diligence que la maniére de paffer les Bills de cette nature „ l'a pû permettre. Nous n'y joignons point d'autres Bills pour „ la fûreté de notre Religion *qui nous eft plus chére que nos pro-* „ *pres vies*, parceque nous prenons une entiére confiance en vo„ tre Parole Royale, dans vos Déclarations réïterées, & dans les „ affurances que V. M. nous a données, *qu'elle foutiendroit & dé-* „ *fendroit la Religion de l'Eglife Anglicane, telle qu'elle eft établie* „ *par les Loix.* Nous vous préfentons ce Bill dégagé de toutes „ fortes de claufes, comme d'appropriations, ou autres chofes. „ Nous fupplions V. M. de l'accepter, & en même temps les „ vœux très-ardens que nous faifons, qu'il plaife à Dieu de don„ ner à V. M. une longue vie & un heureux Régne.

Après avoir paffé l'Acte du Revenu, le Roi parla ainfi aux deux Chambres.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Difcours du Roi au Parlement.

Je vous remercie de tout mon cœur, du Bill que vous m'avez préfenté aujourdhui, & je vous affure que votre promptitude, & l'affection avec laquelle vous l'avez expédié, m'eft auffi agréable que le Bill même. Après un fi heureux commencement, vous pouvez bien pen-

penser que je ne vous demanderois pas un secours extraordinaire sans une grande nécessité. Mais je ne puis m'empêcher de vous dire, que les Magasins de la Flotte & de l'Artillerie sont à peu près épuisez. Que les anticipations sur diverses branches du Revenu, sont grandes, & très-fâcheuses. Que les dettes du Roi mon Frére à ses Domestiques, sont telles, qu'elles ne peuvent qu'exciter la compassion. Que la Rebellion en Ecosse, sans la faire valoir plus qu'elle ne le mérite, ne peut que m'engager dans une dépense extraordinaire. Je suis persuadé que ces considérations vous porteront à m'accorder un secours d'argent, pour me mettre en état de pourvoir aux choses dont je viens de parler, & d'où dépendent la sûreté & le bonheur du Gouvernement. Sur toutes choses, je vous prie de prendre un soin tout particulier de la Flotte qui fait la force & la gloire de la Nation, & de la mettre dans un tel état, qu'elle nous fasse considérer & respecter au dehors. Je ne puis mieux vous exprimer combien j'ai cette affaire à cœur, qu'en vous disant, que j'ai très-véritablement le cœur Anglois, & que je suis aussi jaloux qu'aucun de vous le peut être, de la gloire de la Nation. Je me réjouïs, & me flatte de l'espérance, qu'avec la Bénédiction de Dieu, & votre assistance, je porterai sa réputation plus haut qu'aucun de mes Ancêtres n'a jamais fait. Comme je ne vous demanderai jamais de secours que quand il sera nécessaire pour le bien du Royaume, je vous promets aussi, que ce que vous m'accorderez sera ménagé avec la derniére œconomie, & ne sera employé qu'aux usages pour lesquels je le demande.

JAQUES II. 1685.

Si jamais il y avoit eu occasion de réïtérer ses promesses par rapport à la Religion & aux Libertez, c'étoit sans doute immédiatement après avoir reçû de la Chambre des Communes une preuve si effective de son zèle, fondée, comme l'Orateur venoit de le dire, sur la confiance qu'elle prenoit en la Parole du Roi. Mais il n'étoit nullement à propos pour le Roi, de renouveller une promesse qu'il n'avoit pas dessein d'observer. Depuis que cette promesse lui eut procuré ce qu'il souhaitoit, elle fut entiérement oubliée, & s'il en fut quelquefois parlé parmi les Partisans du Roi, ce ne fut que pour en pallier la violation, comme on le verra dans la suite.

Remarque sur ce Discours.

Dès le moment même que le Roi remercia les Communes de leur beau présent, elles eurent occasion de s'apercevoir de la faute qu'elles avoient faite, en ne fixant aucun emploi au revenu immense qu'elles lui avoient accordé. Il parut manifestement par le Discours du Roi, qu'il ne prétendoit employer ce revenu, qu'à l'entretien ordinaire du Gouvernement, puisque dans ce même temps, il leur demandoit des secours grands & extraordinaires, pour toutes les autres choses dont il leur faisoit l'énumération, & même pour l'entretien de la Flotte, comme si son revenu avoit

JAQUES II. 1685.

été trop peu confidérable pour fubvenir à fes befoins.

Enfin, il ne peut que paroître étrange, que Jaques, pour avoir gagné une Bataille Navale, affectât de fe mettre au-deffus de tous les Rois fes Prédéceffeurs. C'étoit une vanité qui ne fembloit pas lui convenir. D'ailleurs, on verra dans la fuite, que rien n'étoit plus éloigné de fa penfée que le deffein de travailler à la gloire de la Nation Angloife. Cependant, les Communes très-contentes du Difcours du Roi, lui accordérent une impofition additionnelle, fur le Vin & fur le Tabac.

Procedez du Comte d'Argyle.

Pendant que ces chofes fe paffoient en Angleterre, le Comte d'Argyle tâchoit de fe fortifier en Ecoffe, en disperfant fes Manifeftes, & en écrivant Lettres fur Lettres à fes Parens & à fes Amis. Mais, quoi qu'il fe trouvât dans fon propre païs, & que les habitans euffent été autrefois fes Vaffaux, tout ce qu'il put faire fut d'affembler deux ou trois mille hommes. Avec cette petite Armée, il fe jetta dans l'Ifle de *Boot*, & y établit fon Camp. Mais peu de jours après, ayant eu avis qu'un grand nombre de Troupes, fous le Duc de Gordon, le Marquis d'Athol, le Comte d'Aran & autres, s'avançoient vers lui de plufieurs endroits pour l'envelopper il fe vit obligé de changer fouvent fon camp d'une Ifle à une autre. Cela lui fut affez aifé à caufe des trois Vaiffeaux, & de plufieurs petits Batteaux qu'il avoit, jusqu'à ce qu'il eut avis, que trois Vaiffeaux de Guerre & quelques Fregates du Roi, feroient bien-tôt à portée de l'attaquer. Alors, il marcha dans la Province d'Argyle du côté d'*Inverary*, après avoir donné ordre à fes Vaiffeaux & Batteaux de le venir joindre. Mais le vent contraire les empêcha de le faire affez promptement. Ainfi, fe voyant environné de tous côtez, & confidérant qu'il ne venoit que peu de monde le joindre, & qu'au contraire fes Troupes commençoient à déferter, il fit courir le bruit que fon deffein étoit d'aller attaquer le Marquis d'Athol qui étoit à *Inverary*. Mais dans le même temps, il fit fortifier le mieux qu'il lui fut poffible, un vieux Château nommé *Ellensgrog*, & y ayant laiffé fon Canon, avec une Garnifon de cent-quatre-vingts hommes, il marcha dans la Province de Dumbarton. Le même jour qu'il fe mit en marche, les Vaiffeaux du Roi s'approchérent de ce Château, & ayant mis quelque monde à terre pour l'attaquer, le Commandant fe rendit au premier coup de Canon. Par-là, le Comte perdit cinq-mille armes, cinq-cens Barrils de poudre, & tout fon Canon, outre fes trois Vaiffeaux qui furent auffi pris dans le même temps. Cette perte découragea tellement le Comte d'Argyle, auffi-bien que fes Officiers, que, depuis ce moment, ils ne penférent plus qu'aux moyens de fe fauver. Mais comme après la perte de leurs Vaiffeaux, il n'y avoit plus moyen de fortir d'Ecoffe, ils fe retirérent de lieu en lieu, avec toute la diligence poffible, jusqu'à paffer des Riviéres à la nage. Mais ils furent fi chaudement pourfuivis, qu'enfin, ils

Il fait une groffe perte.

fe

se virent obligez de se séparer en divers Corps, pour en sauver quelques-uns, si les autres avoient le malheur d'être atteints. Enfin, pour n'entrer pas dans un détail assez inutile, je dirai en deux mots, que le Comte d'Argyle, après avoir été blessé à la tête, se vit contraint de quitter son cheval, & de se mettre dans l'eau jusqu'au cou, pour tâcher de se sauver. En cet état, il fut pris par un Païsan qui le menaça de l'assommer s'il ne se rendoit pas volontairement. Ce fut le 17. de Juin que ce malheur lui arriva, vingt-huit jours après sa descente en Ecosse. On ne le fit pas long-temps languir. Car ayant été conduit à Edimbourg avec toute sorte d'ignominie, il y fut décapité peu de jours après, & sa tête fut mise sur une des portes de la Ville. *Rumbold*, l'un de ses amis & confidens, fut aussi pris & exécuté, avec plusieurs autres. Ainsi, le Roi, sans y avoir presque rien contribué, se vit délivré du danger qui le menaçoit du côté de l'Ecosse.

Il est pris, Et décapité.

Le Duc de Monmouth, suivant ce qu'il avoit promis au Comte d'Argyle, partit du Texel, le 24. de Mai, avec un petit Vaisseau de Guerre de trente piéces de Canon, & deux autres Vaisseaux. Il eut le vent si contraire, qu'il demeura dix-neuf jours en Mer, quoi que sans rencontrer aucun des Vaisseaux du Roi qui l'attendoient sur son passage, le Roi ayant eu avis de son dessein, jusques-là que *Skelton*, Envoyé du Roi à la Haye, avoit obtenu des Etats un ordre pour l'arrêter. C'étoit par cette raison, que le Duc étoit parti plutôt qu'il ne l'avoit résolu. Enfin, il débarqua, le 11. de Juin, avec environ quatre-vingts hommes qu'il avoit avec lui, dans l'Ouest d'Angleterre, tout proche de *Lyme*, & le même jour, il se rendit dans cette petite Ville, où il fut reçû sans opposition. Ce fut là qu'il publia un Manifeste contre le Roi. Comme cette Piéce est assez connuë, je me contenterai d'en rapporter ici ce qu'il y avoit de plus essentiel.

Le Duc de Monmouth part de Hollande. Il arrive à Lyme.

Il disoit d'abord, " que tout Gouvernement étoit ordonné de „ Dieu, mais que la forme étoit du choix des hommes, qui s'é- „ toient soumis à l'une plutôt qu'à l'autre, pour le bien de ceux qui „ étoient gouvernez, & non pas pour la grandeur personnelle de „ ceux qui gouvernoient. Que la forme du Gouvernement d'An- „ gleterre étoit la plus parfaite, & que les Prérogatives de la Cou- „ ronne, & les Priviléges du Peuple n'étoient rien moins qu'oppo- „ sez. Mais que depuis peu de temps on l'avoit changé en un Gou- „ vernement arbitraire, & tyrannique.

Son Manifeste.

„ Après cela le Duc imputoit au Roi tout ce qui s'étoit fait de „ mal sous le Régne de Charles II, comme, l'Incendie de Londres, „ l'Alliance avec la France, les deux Guerres contre la Hollande, „ la Conspiration Papiste, le meurtre du Chevalier Godfrey, la „ Conspiration imputée aux Protestans, les subornations des Té- „ moins pour faire mourir les gens les plus zèlez pour la Patrie,

„ l'as-

JAQUES II. 1685.

„ l'aſſaſſinat du Comte d'Eſſex, les morts clandeſtines de pluſieurs „ autres, les fréquentes prorogations & diſſolutions des Parlemens. „ Il venoit enſuite à ce que le Duc d'Yorck avoit fait depuis qu'il „ avoit le titre de Roi, comme de s'être déclaré Papiſte, d'avoir „ publié des Proclamations pour faire lever des droits qui ne lui é- „ toient pas dûs, d'avoir établi une Troupe de Juges corrompus, & „ accuſez d'avoir renverſé les Loix, & notez d'infamie par le Par- „ lement, d'avoir ſuborné les Jurez, d'avoir donné des Chartres pour „ avoir un Parlement duquel on ne pouvoit attendre aucune Juſtice. „ Il proteſtoit de plus, qu'il ne prenoit pas les armes pour venger „ des injures perſonnelles, mais uniquement, pour ſoutenir les droits „ de la Nation. Il ne laiſſoit pourtant pas d'aſſurer, que ſa Mére „ avoit été Femme légitime de Charles II. Enfin, il accuſoit le „ Roi d'avoir fait empoiſonner le Roi ſon frére. Le reſte du Ma- „ nifeſte contenoit les Proteſtations & les Invitations ordinaires dans „ des Piéces de cette nature.

Quoi qu'on ne puiſſe pas regarder les faits contenus dans ce Manifeſte, comme des preuves que le Roi étoit coupable de ce que le Duc de Monmouth lui imputoit, on peut pourtant s'en ſervir comme d'une preuve, que dès ce temps-là le Roi en étoit accuſé, du moins, par quelques-uns, & que ces accuſations n'ont pas été inventées depuis ſa diſgrace.

Acte d'*Attainder* contre le Duc de Monmouth.

Le Roi ayant communiqué aux deux Chambres la deſcente du Duc de Monmouth à Lyme, elles lui préſentérent une Adreſſe pour l'aſſurer de leur zèle & de leur aſſiſtance, & immédiatement après, les Communes travaillérent à un Acte d'*Attainder* contre le Duc de Monmouth. En même temps, elles priérent le Roi de publier une Proclamation pour promettre cinq-mille livres Sterling, à quiconque le prendroit, mort ou en vie, ce qui fut fait. Le Bill d'*Attainder* paſſa dans l'eſpace de deux jours, à la Chambre des Communes, & dans un ſeul jour à la Chambre Haute.

Actes paſſez.

Le 16. de Juin, le Roi ſe rendit au Parlement & donna ſon conſentement, tant à ce Bill, qu'au Bill d'argent dont il a été parlé ci-deſſus. Deux jours après, il envoya un Meſſage aux Communes, pour leur notifier, qu'il jugeoit à propos d'ordonner dans peu de jours un ajournement, & pour les prier de lui procurer une ſomme d'argent pour ſervir aux beſoins préſens, & aux dépenſes à quoi la Rebellion du Duc de Monmouth l'engageroit. Sur ce Meſſage, les Communes votérent ſur le champ d'accorder au Roi quatre-cens-mille livres Sterling pour ſes beſoins préſens.

Le Roi demande de l'argent.

Actes paſſez.

Les deux Chambres ſe hâtérent tellement de répondre aux déſirs du Roi, que le 27. de Juin, il y eut douze Actes de prêts, la plûpart à l'avantage du Roi, & le 2. de Juillet, quatre autres, outre quelques-uns qui regardoient des Particuliers. Ce jour-là, le Parlement fut ajourné jusqu'au 4. d'Août. Mais le Chancelier avertit, que

Le Parlement eſt ajourné.

que l'intention du Roi n'étoit pas de le rassembler ce jour-là, & qu'il suffiroit que les Membres qui se trouveroient à Londres, s'assemblassent, pour s'ajourner de temps en temps jusqu'à l'Hiver, ou jusqu'à ce que le Roi en fixât le temps par une Proclamation. C'est ainsi que finit la premiére Séance de ce Parlement, après avoir fait dans six semaines, ce qu'aucun autre n'avoit jamais fait dans plusieurs mois.

Le Duc de Monmouth s'avance.

La Troupe du Duc de Monmouth, qui n'étoit que d'environ quatre-vingts hommes en arrivant à Lyme, s'augmenta jusqu'à deux mille, dans trois ou quatre jours. Cela lui fit espérer, qu'elle iroit toujours en croissant, à mesure qu'il avanceroit dans le Païs. C'est pourquoi, il partit de Lyme le 15. de Juin, & le même jour il se rendit à Axminster. Par-là, il prévint le Duc d'Albemarle qui, avec quatre-mille hommes de Milices, avoit dessein de s'y jetter pour le tenir bloqué dans Lyme. Le Duc de Monmouth étant arrivé à Axminster, disposa ses Troupes d'une telle maniére, que le Duc d'Albemarle, au lieu de l'attaquer, jugea qu'il étoit à propos de s'éloigner, s'étant aperçu que ses Milices n'étoient pas disposées à faire leur devoir. La retraite du Duc d'Albemarle donna au Duc de Monmouth la facilité de marcher plus avant, & d'arriver le 18, à *Taunton* où il fut reçu avec de grandes Acclamations. Son Armée s'étant considérablement augmentée dans un séjour de cinq ou six jours qu'il fit à Taunton, il se persuada que ses affaires prenoient un bon train, & que tout le peuple du Païs se joindroit à lui. Dans cette espérance il assembla un Conseil où il fut résolu qu'il prendroit le titre de Roi. Il avoit déja insinué dans son Manifeste, qu'il étoit Fils légitime de Charles II, & par-là, il avoit fait assez connoître, qu'il prétendoit à la Couronne. Mais, selon les apparences, il ne se seroit pas tant hâté de faire cette démarche, si ceux qui étoient auprès de lui ne lui eussent représenté que paroissant en armes contre un Roi qui étoit actuellement sur le trône, il ne pouvoit être regardé que comme un Rebelle, pendant qu'il reconnoîtroit le droit de ce Roi : que par conséquent, ni la Noblesse ni le Peuple ne pouvoient avoir aucun prétexte pour se joindre à lui ; au lieu qu'en prenant le titre de Roi, il se procureroit le même avantage qu'avoit Jaques par rapport au droit. Vrai-semblablement, il ne fut pas nécessaire d'employer beaucoup d'autres argumens pour le persuader. Ce qu'il avoit insinué dans son Manifeste, fait bien voir que c'étoit-là la fin qu'il s'étoit proposée. Il ne s'agissoit donc que de délibérer sur le temps le plus propre pour faire cette démarche. Enfin, selon les avis de ceux qu'il consulta, il se fit proclamer Roi dans Taunton le 20. de Juin, sous le nom de Jaques II.

Il arrive à Taunton.

Il y prend le titre de Roi.

Il commença son prétendu Régne par la publication de trois Proclamations. Par la premiére, il promettoit une somme de cinq-mille livres sterling à quiconque lui livreroit le Duc d'Yorck mort ou vif.

Il publie trois Proclamations.

JAQUES II. 1685.

vif. Par la feconde, il déclaroit le Parlement actuellement féant une Affemblée féditieufe, & donnoit pouvoir à toutes perfonnes d'en arrêter les Membres comme Traîtres & Rebelles, s'ils ne fe féparoient pas avant la fin de Juin. La troifiéme étoit pour déclarer Traître le Duc d'Albemarle qui fe tenoit à fix milles de Taunton avec fes Milices, pour l'attaquer, s'il en trouvoit l'occafion.

Il marche à Bridgewater.

Le 21. de Juin, le Duc de Monmouth fe mit en marche, & fe rendit à *Bridgewater*. Il y fut reçu comme à Taunton, d'autant plus que fon Armée s'étoit accrue jusqu'au nombre de cinq-mille hommes. Elle auroit été même plus nombreufe, s'il avoit eû des armes à donner à tous ceux qui fe préfentoient pour le fervir. Outre les armes, il manquoit encore de bons Officiers, n'y ayant guéres que des gens de la lie du Peuple qui fe fuffent joints à lui. Après s'être fait proclamer Roi dans Bridgewater, & y avoir fait lire fes trois Proclamations, il fe remit en marche pour fe rendre à Briftol dont les habitans étoient affez portez à le recevoir, fi le Duc de Beaufort, qui en étoit Gouverneur, ne les eût pas tenus en bride. Il s'avança néanmoins, jusqu'à trois milles de cette Place, à la follicitation de quelques-uns des habitans qui lui affuroient, qu'il y feroit reçu malgré le Gouverneur & la Garnifon. Mais dans ces entrefaites, il reçut avis que l'Armée du Roi s'avançoit vers lui, & cette nouvelle lui fit changer la réfolution d'aller tenter Briftol, en celle de fe retirer à Bridgewater. Il marcha donc du côté de Bath, & après avoir inutilement fait fommer cette Ville de lui ouvrir fes portes, il alla tomber fur un quartier des Troupes du Roi, où il y avoit une Compagnie de Cavalerie qui fut entiérement défaite. De-là, il s'avança jusqu'à *From*, où il fut agréablement reçu. Mais malheureufement pour lui, les Royaliftes avoient trouvé le moyen, quelques jours auparavant, d'enlever toutes les armes de la Ville, de forte qu'il manqua fon coup, fon deffein principal étant de fe faifir de ces armes pour ceux de fes Soldats qui en manquoient. Ce fut à *From* qu'il apprit la défaite du Comte d'Argyle, nouvelle qui lui caufa une grande confternation. Cependant il réfolut de fuivre fa route, & de retourner à Bridgewater.

Et s'y fait proclamer Roi.

Il marche vers Briftol.

Il apprend que l'Armée du Roi marche contre lui & il fe retire à Bridgewater.

Il apprend le defaftre du Comte d'Argyle.

Le Roi fe prépare.

Pendant que ces chofes fe paffoient dans l'Oueft, le Roi fe préparoit à Londres avec toute la diligence poffible, à fe defendre contre un ennemi qui ne pouvoit que lui caufer beaucoup d'inquiétude. Mais il n'avoit que peu de Troupes réglées, & qui étoient même difperfées en divers endroits du Royaume. Cela le mit dans la néceffité de mettre fur pied les Milices, particuliérement dans les Provinces de l'Oueft, en attendant les fix Regimens Anglois & Ecoffois qui lui devoient venir de Hollande. En cette occafion, le Prince d'Orange, fon Gendre, lui envoya Monfieur Bentinck, pour lui offrir de fa part, d'aller commander fes Troupes : mais il ne jugea pas à propos d'accepter cette offre. Cependant, comme il ne fe fioit

Le Prince d'Orange lui offre d'aller commander fon Armée. Mais il rejette cette offre.

pas

pas trop aux Milices, il fit marcher fon Régiment des Gardes, & toutes les autres Troupes réglées qu'il put affembler, & en forma une petite Armée de deux-mille hommes d'Infanterie, & de fept cens Cavaliers ou Dragons. Il en donna le Commandement au Comte de Feversham Frére des Maréchaux de Duras & de Lorge, & Neveu de feu Monfieur de Turenne. Avec ce peu de Troupes, le Comte de Feversham alla fe pofter à *Sedgemore* Village tout proche de Bridgewater, pendant que divers Corps de Milices des Provinces voifines, fe tenoient aux environs, fous les Commandemens des Ducs de Beaufort, de Sommerfet, d'Albemarle, & du Comte de Pembrook.

Il nomme pour Général le Comte de Feversham.

Le Duc de Monmouth qui étoit arrivé à Bridgewater, fe trouvant comme invefti, & confidérant que les forces du Roi augmenteroient de jour en jour, pendant que les fiennes commençoient à déferter, tint un Confeil de Guerre où il fut réfolu de marcher la nuit, pour aller furprendre le Comte de Feversham qui étoit arrivé ce même jour à *Sedgemore*, & qui, felon le rapport des Espions, s'attendoit peu a être attaqué. Suivant cette réfolution, le Duc fe mit en marche à onze heures de nuit, dans un profond filence, & deux heures après, il rencontra le Regiment de Dumbarton qui, étant dans un pofte avancé, donna l'alarme à l'Armée Royale qui parlà, eut le temps de fe mettre en Bataille, pour recevoir les ennemis. On ne fait pas bien les particularitez du Combat qui fe donna une heure après. Ce qu'il y a de certain, c'eft que la Cavalerie du Duc de Monmouth commandée par le Lord *Gray*, fit fort mal fon dévoir, quoiqu'elle fût fupérieure de beaucoup en nombre à celle du Roi, & qu'elle fut mife en déroute, à la premiére charge. Le Duc de Monmouth, à la tête de l'Infanterie, foutint le combat durant affez long-temps avec beaucoup de bravoure. Mais étant abandonné de fa Cavalerie, & celle du Roi étant tombée fur fon Infanterie, fon Armée fut enfin obligée de prendre la fuite. On attribua la perte de la Bataille au peu d'expérience, ou à la lâcheté du Lord Gray qui commandoit la Cavalerie, & qui même fut foupçonné de trahifon. Ce qui confirma ce foupçon, fut, que ce Seigneur ayant été fait Prifonnier, obtint aifément fon pardon du Roi. On dit de plus, qu'après avoir fi mal fait fon dévoir, au lieu de tâcher de rallier fa Cavalerie, il courut au Duc de Monmouth, pour lui dire, que tout étoit perdu, & qu'il étoit temps qu'il penfât à fe fauver.

Le Duc de Monmouth va attaquer l'Armée du Roi.

Il eft défait.

Cette Bataille fe donna le 6. de Juillet à la pointe du jour. Il y eut du côté du Duc de Monmouth trois-cens hommes de tuez fur la place pendant le combat, mille dans la pourfuite, & autant de Prifonniers. Le Duc s'étant retiré du combat, put à peine raffembler cinquante Chevaux pour affurer fa retraite. Mais cette Troupe ayant été bien-tôt disperfée, il fe vit obligé de s'enfuir à pied, n'ayant pour toute compagnie qu'un Comte Allemand qui étoit ve-

JAQUES II. 1685.

nu avec lui de Hollande. Le Lord Gray fut pris le lendemain, & le jour suivant, le Duc de Monmouth fut trouvé dans un fossé, couvert de fougére pour se cacher, & ayant quelques pois verts dans sa poche. Vrai-semblablement, il n'avoit mangé autre chose depuis deux jours. Il fut mené au Lord *Lumley* qui l'envoya d'abord à Londres.

Il est pris. Et conduit à Londres.

Dès que le Duc se vit arrêté, il se crut perdu, & néanmoins, il lui restoit encore quelque espérance que le Roi se laisseroit attendrir par sa soumission & par son répentir, & que la Reine Douairiére intercéderoit pour lui. Dans cette pensée, il écrivit au Roi pour lui demander grace, dans les termes les plus soumis qu'il pût imaginer & qu'il crut les plus propres à émouvoir sa pitié. Il écrivit aussi à la Reine Douairiére qui effectivement intercéda pour lui auprès du Roi, & obtint, qu'il verroit le malheureux Duc. Elle ne douta point, que puisque le Roi avoit consenti à le voir, il n'eût intention de lui faire grace : mais elle se trompa. Le Duc ayant été mené devant le Roi, se jetta d'abord à ses pieds & lui demanda la vie d'une maniére très-soumise, ou plutôt abjecte. Le Roi, après lui avoir fait quelques questions, lui fit signer une déclaration par laquelle il avouoit que le Roi son Pére lui avoit assuré, qu'il n'avoit jamais été marié avec sa Mére. Après cela, il lui dit, que son crime étoit d'une telle conséquence, qu'il ne pouvoit être pardonné, & qu'il n'avoit qu'à se préparer à mourir. On dit, que la Reine qui étoit présente insulta beaucoup à son malheur, & d'une maniére très-outrageante. Le Duc voyant qu'il n'avoit plus rien à espérer, se leva des pieds du Roi, avec un air de fierté, qui lui auroit mieux convenu lors qu'il parut d'abord devant lui, & il fut conduit à la Tour, pour se préparer à la mort. On trouva fort étrange la conduite du Roi & de la Reine en cette occasion, les Princes n'ayant pas accoutumé de faire venir des criminels en leur présence, que quand ils ont intention de leur faire grace. Je ne trouve point dans aucun Historien, qu'on fît le procès au Duc, dans les formes ordinaires. Ainsi vrai-semblablement il ne fut condamné que par le Roi seul.

Il écrit au Roi; qui consent à le voir. Le Duc lui demande grace. Le Roi la lui refuse.

Pendant le temps qui s'écoula jusqu'à son exécution, le Roi lui envoya l'Evêque d'Ely pour le préparer à la mort. Le Duc lui écrivit encore une fois pour lui demander grace, ou du moins, quelques jours de délai, & le pria de lui envoyer le Docteur *Tennisson* (1) ou quelque autre Ecclésiastique. Le Roi lui refusa les deux premiers Articles de sa demande, & lui envoya l'Evêque de Bath & Wells, pour l'informer qu'il seroit éxécuté le lendemain matin.

Le

(1) Qui fut depuis Archevêque de Cantorbery.

Le jour fuivant 15. de Juillet, les Docteurs *Tenniffon* & *Hooper* allérent le voir, & ne le quittérent point jusqu'à fa mort. Par leurs exhortations, ils obtinrent de lui une déclaration par écrit, que le Roi fon Pére n'avoit jamais contracté mariage avec fa Mére. Il avoua auffi, que fon invafion étoit un péché : Mais il ne voulut jamais reconnoître que ce fût une Rebellion. Il y eut encore un autre Article fur lequel les deux Eccléfiaftiques ne purent tirer de lui aucune fatisfaction. C'eft qu'encore qu'il fût marié, il entretenoit Madame *Wentworth*, & prétendoit être légitimement uni avec elle par un Mariage de confcience, difant, que fon premier Mariage étoit nul, parce qu'il étoit trop jeune lorsqu'il y avoit donné fon confentement. Toutes les raifons que les deux Docteurs purent lui alléguer pour lui faire perdre cette opinion, furent inutiles, il aima mieux même fe priver de la Communion, que d'avouër que fon Mariage clandeftin étoit illégitime.

On le prépare à la mort.

Lorsqu'il fut fur l'échafaut, il dit, qu'il mouroit Proteftant de la Religion Anglicane. Mais les deux Docteurs l'arrêtérent-là, & lui dirent, que pour être Membre de l'Eglife Anglicane, il falloit croire le dogme de la *Non-réfiftance*. Il répondit, qu'il ne favoit qu'y faire; mais qu'il ne le croyoit pas, & que néanmoins, il approuvoit toutes les autres Doctrines de cette Eglife. Enfin, il mit fa tête fur le billot; mais ce ne fut qu'au cinquième coup, que l'Exécuteur fépara la tête du corps. Ainfi finit le Duc de Monmouth qui avoit long-temps été l'Idole du Peuple, & que Jaques avoit toujours regardé comme un Rival très-redoutable. Charles II. mourut tout à propos pour délivrer le Duc fon Frére de l'inquiétude que lui caufoit ce Concurrent. Mais quoique Jaques fût monté fur le trône, le Duc de Monmouth ne laiffa pas de lui faire courir le risque de perdre fa Couronne. La Victoire que les Troupes du Roi remportérent à *Sedgemore*, non plus que la défaite du Comte d'Argyle en Ecoffe, ne peuvent être attribuées ni à la valeur, ni à la conduite du Roi, mais à un pur effet du hazard, ou plutôt à la direction de la divine Providence, qui, pour procurer le bonheur de l'Angleterre, voulut employer des moyens plus propres à fe faire mieux diftinguer.

Il eft exécuté.

Le Roi fe voyant ainfi délivré de ce qu'il avoit le plus craint, s'abandonna fans mefure à la paffion de fe venger de ceux qui, directement ou indirectement, avoient affifté le Duc de Monmouth. Pour cet effet, il fit expédier au premier Juge *Jeffreys*, affifté de quatre autres Juges, une Commiffion d'*Oyer & Terminer*, pour aller, dans les Provinces de l'Oueft, faire le procès aux coupables de la derniére Rebellion; & le fit accompagner par le Major Général *Kirck*, avec un Corps de Troupes, pour tenir le peuple en bride. Il ne lui auroit pas été poffible de trouver dans le Royau-

Le Roi prend une cruelle vengeance de fes ennemis.

Il envoye Jeffreys & Kirck dans l'Oueft pour punir les coupables.

JAQUES II. 1685. me, deux hommes plus dépourvûs de toute Religion, de tout honneur, & de toute humanité. C'étoient deux Tigres altérez de ſang, & qui ne ſe plaiſoient que dans le carnage. Je ne ferai que rapporter ici quelques-unes de leurs Actions barbares: car il ſeroit trop long d'en faire un détail circonſtancié.

Barbarie de Jeffreys. A Wincheſter, la Veuve du Lord *Liſle*, l'un des Juges de Charles I, fut menée devant la Cour pour y être jugée. Son crime étoit d'avoir donné retraite dans ſa maiſon à un Miniſtre Presbytérien du Parti du Duc de Monmouth, & à un autre homme qui lui étoit inconnu, & dont le nom ne ſe trouvoit dans aucune Proclamation. Sur les preuves qu'elle allégua pour ſa défenſe, les Jurez la déclarérent *Non-coupable*. Mais Jeffreys les contraignit de retourner conſulter enſemble ſur la même affaire. La même choſe arriva jusqu'à trois fois; mais Jeffreys les ayant menacez de les faire pendre ſur le champ, enfin, à la quatriéme fois, ils la déclarérent coupable, & elle fut exécutée à l'âge de plus de quatre-vingts ans.

A Dorcheſter, Jeffreys, pour s'épargner de la peine, dit à trente accuſez qui devoient être jugez, que s'ils prétendoient à quelque grace, il falloit qu'ils ſe déclaraſſent coupables. Mais comme ils ne voulurent point prendre ce parti, il en condamna vingt-neuf qui furent exécutez ſur le champ.

Dans un autre endroit, deux cens perſonnes devant être jugées, Jeffreys promit poſitivement le pardon à ceux qui ſe déclareroient coupables, & de ces deux-cens, il en fit pendre quatre-vingts.

Enfin, pour ne pas continuer un détail qui fait horreur, il ſuffit de dire en un mot, que Jeffreys condamna cinq-cens perſonnes à la mort, & qu'il y en eut deux-cens-trente d'éxécutées, ſelon ceux qui en comptent le moins, & leurs quartiers expoſez ſur les grands chemins. Jeffreys ſe félicitoit lui-même de cette barbarie, & ſe vantoit, qu'il avoit fait pendre plus de gens lui ſeul, que tous les Juges d'Angleterre enſemble, depuis Guillaume le Conquérant. S'il ne pouſſa pas plus loin ſa cruauté, ce fut parceque pluſieurs trouvérent grace auprès de lui, en lui ſacrifiant leurs biens. Un ſeul Gentilhomme, nommé *Prideaux*, lui donna quatorze-mille livres ſterling pour ſauver ſa vie. Quant à ceux qui n'avoient pas aſſez d'argent pour achetter leur pardon au prix que Jeffreys y mettoit, ils furent ou pendus, ou déchirez à coups de fouet, ou vendus pour Eſclaves aux Colonies de l'Amérique.

Et de Kirck. Kirck ne cédoit à Jeffreys ni en cruauté ni en inſolence. Immédiatement après la défaite du Duc de Monmouth, ayant été envoyé à *Taunton*, il y fit pendre dix-neuf hommes, de ſa ſeule autorité, ſans aucune forme de procès, & ſans vouloir permettre qu'ils viſſent aucun de leurs parens ou amis. Pendant l'exécution, les Tambours, les Fiffres, & les Hautbois ſolenniſoient cette grande action. Ce fut ſans doute, ce qui le rendit digne d'être fait Aſſiſtant de Jeffreys.

Dans

Dans la même Ville de Taunton, Kirck ayant invité à dîner plusieurs Officiers, il fit pendre, pendant le repas, trente des condamnez devant les fenêtres de la Chambre où il mangeoit, savoir, dix, en buvant à la santé du Roi, dix à la santé de la Reine, & dix à la santé du premier Juge. Mais une action qu'il fit dans une autre Ville, passe toute imagination. Une jeune Fille étant venuë se jetter à ses pieds, pour lui demander la vie de son Pére, il lui persuada de se prostituer à lui, en lui promettant de faire grace à son Pére. Mais après avoir assouvi sa brutalité, il eut la cruauté de mener cette Fille à la fenêtre, & de lui faire voir son Pére pendu aux poteaux où pendoit l'Enseigne du Cabaret où il logeoit. Ce triste Spectacle fit un tel effet sur cette pauvre Fille, qu'elle en perdit l'esprit.

Le Pére d'Orléans réfuté.

Le Pére d'*Orléans*, instruit par Jaques II, ne pouvant nier ces barbares exécutions, tâche de les excuser en deux maniéres. Il dit premiérement, que le Roi en fut averti trop tard pour pouvoir y remédier, & que les grands services qu'il avoit reçus de Jeffreys & de Kirck, l'empêchérent de leur faire sentir les effets de son mécontentement. Il dit en second lieu, que le Roi repara ces injustices, autant qu'il fut en son pouvoir, par le pardon général qu'il accorda dans la suite. Mais il est aisé de voir combien ces excuses sont vaines, si l'on considere, que quand on reprochoit à Kirck ces inhumanitez, il répondoit, qu'il s'en falloit bien que Jeffreys & lui ne fussent allez aussi loin que le portoient les Ordres du Roi: En second lieu, le Roi étoit si peu mécontent de la conduite de Jeffreys, qu'à son retour, il lui donna la Charge de Grand Chancelier, qui étoit devenuë vacante pendant qu'il étoit actuellement occupé à exercer ses inhumanitez dans les Provinces de l'Ouest. Pour ce qui regarde l'Acte de pardon, il ne fut publié que plusieurs mois après que toutes les exécutions furent faites, & qu'on ne put plus trouver de coupables. Il falloit bien que la Cour fût persuadée, qu'il n'y avoit que fort peu de gens qui pussent profiter de ce pardon, puisqu'on inséra nom par nom dans cet Acte, une Troupe de jeunes Filles de dix ou douze ans, qui étoient allées couronnées de fleurs, présenter une Bible au Duc de Monmouth, à son entrée dans *Taunton*.

Diverses exécutions à Londres.

Ce ne fut pas seulement dans les Provinces de l'Ouest, que le Roi donna des marques sensibles de son humeur vindicative. Il fallut encore que la Ville de Londres fût témoin de diverses exécutions qui s'y firent dans le Mois d'Octobre, & entr'autres d'une Femme, nommée *Elisabeth Gaunt*, qui fut brûlée publiquement, pour avoir procuré les moyens de se sauver à un des Partisans du Duc de Monmouth. Six hommes furent exécutez comme Traîtres, à Tyburn, pour des crimes de la même nature, & ce qu'il y a de plus étrange, quelques-uns sans un Jugement préalable.

D'Elisabeth Gaunt.

De l'Alderman Cornish.

Mais l'exécution qui fit le plus de bruit fut celle d'un Alderman de

JAQUES II. 1685.

de Londres nommé *Cornish*. Cet homme, qui étoit Shérif de Londres, dans le temps qu'on travailloit à la découverte de la Conſpiration Papiſte, avoit été extrémement actif en cette occaſion, & cette activité contre les Catholiques étoit devenuë un crime impardonnable ſous ce nouveau Régne. *Cornish*, dont le nom avoit été à peine mentionné, parmi ceux qui étoient engagez dans la Conſpiration de La Rye, ne ſe doutant de rien, & ſuivant ſa profeſſion, fut enlevé de ſa maiſon, le 13. d'Octobre, & mis en Priſon, ſans qu'on voulût lui permettre de parler ou d'écrire à aucun de ſes amis. Quelques jours après, un Samedi au ſoir, on l'informa, qu'il étoit accuſé de trahiſon, & qu'il ſeroit jugé le Lundi matin. Le lendemain, il fit préſenter une Requête au Roi, pour lui demander un peu de délai, alléguant, qu'il ne ſavoit pas même en quoi conſiſtoit la trahiſon dont il étoit accuſé. Le Roi renvoya ſa Requête aux Juges, qui lui refuſérent abſolument ſa demande. Il fut accuſé d'avoir conspiré contre la vie de Charles II, avec le Lord Ruſſel, & les autres qui avoient été exécutez pour la même affaire; & condamné ſur le témoignage des mêmes témoins, quoi qu'il fît voir dans leurs dépoſitions, des contradictions manifeſtes, & des improbabilitez qui ſautoient aux yeux. Mais la réſolution étoit priſe de venger la mort de ceux qui avoient ſouffert pour la Conſpiration Papiſte, ſur ceux qui avoient témoigné le plus d'activité contre les Catholiques. Corniſh fut exécuté comme Traître, le 21. d'Octobre. Mais le Parlement de l'Année 1688, annulla la Sentence, auſſi-bien que celles de quelques autres qui avoient ſouffert injuſtement au commencement de ce Régne.

De Batteman Chirurgien.

Le dernier qui ſouffrit la mort pour la Conſpiration Proteſtante, fut un Chirurgien fameux nommé *Batteman*, qui fut accuſé d'avoir tenu en ce temps-là des diſcours ſéditieux contre le Gouvernement. Mais bien des gens crurent que ſon principal crime conſiſtoit dans la pitié qu'il avoit euë de *Titus Oates*, l'ayant continuellement aſſiſté depuis la rigoureuſe exécution de ſa Sentence & ayant employé tout ſon ſavoir faire pour le guérir de ſes playes. Cet homme, qui ne s'attendoit pas à être accuſé, perdit l'esprit dans ſa Priſon, & les Juges en furent ſi bien convaincus, qu'ils permirent à ſon Fils de le défendre. Mais l'état où il ſe trouvoit n'empêcha pas qu'il ne fût condamné & exécuté.

Etat floriſſant du Roi.

Le Roi ſe trouvoit alors dans un état floriſſant. Il étoit défait de ſes deux plus grands ennemis, & par la maniére dont il s'étoit vengé de ceux qui l'avoient offenſé, tant ſous ſon Régne, que ſous celui du Roi ſon Frére, il avoit inspiré une telle terreur dans tout le Royaume, qu'il ne ſe trouvoit perſonne qui oſât ſeulement penſer à lui réſiſter. Le parti des *Whiggs* étoit entiérement abbatu; les *Torys* triomphoient, & la doctrine de l'*Obéiſſance Paſſive*, & de la *Non-Réſiſtance*, étoit ouvertement prêchée comme faiſant un Article eſſentiel

sentiel de la Foi de l'Eglise Anglicane. Le Roi avoit un Parlement qui ne cherchoit qu'à lui donner des preuves de son zèle, & toujours prêt à lui fournir de l'argent pour tous les besoins extraordinaires, sans qu'il fût obligé de toucher à ses revenus. L'Armée qu'il avoit sur pied contribuoit beaucoup à le faire craindre, & à tenir le peuple en bride. L'Ecosse étoit entiérement soumise, & ceux qui gouvernoient ce Royaume sembloient n'avoir d'autre soin que celui d'étendre de plus en plus, la Prérogative Royale. Pour l'Irlande, on verra tout-à-l'heure qu'il n'avoit pas attendu jusqu'au temps dont je parle, pour mettre ce Royaume sur le pied qu'il souhaitoit. Enfin, les Princes de l'Europe, le regardant comme un Monarque qui étoit en état de faire pancher la balance du côté où il voudroit se ranger, lui faisoient, pour ainsi dire, la Cour, ou pour le gagner, ou du moins, pour l'empêcher de prendre parti contr'eux.

Il forme de nouveaux projets.

Que manquoit-il donc à Jaques II, pour rendre sa félicité parfaite? Une chose qui le touchoit plus que tout le reste, mais qu'il ne pouvoit espérer d'obtenir, qu'en risquant tous ses autres avantages. C'étoit de rendre tous ses Sujets Catholiques, ou du moins, de les forcer à feindre de l'être. Mais ce n'étoit pas une chose facile à exécuter, à cause de la grande supériorité du nombre des Protestans, en Angleterre & en Ecosse. Il ne laissa pourtant pas de l'entreprendre, se persuadant que l'occasion étoit trop favorable pour la négliger. Mais comme il employa d'abord des artifices assez grossiers dont tout le monde s'apercevoit, il se vit obligé de les appuyer par la force, & pour cet effet, il fallut se mettre au-dessus des Loix. Ces deux projets d'établir un Gouvernement arbitraire, & détruire la Religion Protestante n'étoient pas nouveaux. Tout le monde étoit instruit qu'on y travailloit depuis long-temps. Mais les Anglois ne s'attendoient pas que le Roi voulût violer sa promesse souvent réïterée, de soutenir & de protéger la Religion établie par les Loix. Quelques-uns s'étoient si prodigieusement aveuglez sur ce sujet, qu'ils ne croyoient pas possible que le Roi fût capable de violer sa promesse. Mais ils ne furent que trop désabusez dans la suite. Tout le reste de ce Régne ne consiste que dans les moyens que le Roi employa pour exécuter ce dessein, & dans les mesures que les Anglois prirent enfin pour arrêter son impétuosité. Il faut commencer à parler du premier de ces Articles, avant que de venir au second.

Causes qui auroient dû le retenir.

Plusieurs choses auroient dû détourner le Roi de former un tel projet. Premiérement, la difficulté de l'exécution, qui pouvoit être aisément prévûë. Car si l'on considére, que les Catholiques d'Angleterre ne font pas la milliéme partie du Peuple, on ne peut que trouver étrange, qu'avec cette milliéme partie, on entreprenne de forcer tout le reste à changer de Religion. Je dis forcer; car quelle apparence y a-t-il, que, sans la force, on puisse persuader à tout un Peuple, de quitter sa Religion, pour en prendre une autre

JAQUES II. 1685. qu'il a toujours fouverainement haïe? On dira peut-être, que Jaques en étoit presque venu à bout, & que, fans un fecours étranger, les Anglois auroient été obligez de fubir le joug. Mais la médiocrité de ce fecours fait voir, qu'il étoit encore bien éloigné de fon but.

Secondement, quant au pouvoir abfolu, qu'il falloit néceffairement établir, pour pouvoir introduire une Religion contraire à celle de tout le Royaume, il fe trompa beaucoup en fuppofant que la France lui donneroit un puiffant fecours pour y réüffir. Car l'intérêt de Louïs XIV. n'étoit pas de rendre le Roi d'Angleterre abfolu, mais feulement d'exciter dans ce Royaume, des troubles inteftins qui lui donnaffent la facilité d'exécuter fes projets ambitieux, fans que l'Angleterre s'en mêlât.

Troifiémement, fi les exemples d'Edouard II. & de Richard II, comme trop éloignez de fon temps, ne faifoient aucun effet fur lui, il n'en devoit pas être de même de celui du Roi fon Pére, qui, pour avoir voulu trop étendre la Prérogative Royale, & pour avoir été feulement foupçonné de vouloir introduire le Papisme, avoit porté fa tête fur l'échafaut. On a vû dans le Régne de Charles I, que ce Prince, dans le temps de fes afflictions, écrivit au Prince fon fils aîné, d'apprendre, par fon exemple, à ne s'attribuer pas plus de pouvoir qu'il ne lui en appartenoit. De plus, lorsqu'il fut conduit fur l'échafaut, il donna fon ruban bleu où pendoit le St. George, au Docteur Juxon, en lui difant, de fe reffouvenir de ce qu'il lui avoit dit. Le Confeil d'Etat ayant voulu favoir ce que c'étoit, Juxon répondit, *que le Roi lui avoit ordonné de porter l'Ordre de la Jarretiére à fon Fils aîné, & de lui recommander deux chofes de fa part, la premiére, de pardonner à fes meurtriers; la feconde, que fi jamais il montoit fur le trône, il prît bien garde à gouverner d'une telle maniére, qu'il ne pouffât point fes Sujets aux extrémitez.* La Reine Mére, en entrant dans le Palais de Sommerfet après le rétabliffement de Charles II, dit, *que fi elle avoit connu les Anglois, il y avoit quelques années, comme elle les connoiffoit préfentement, elle n'auroit jamais été obligée de quitter ce Palais.* Enfin, Charles II. étant fur le point d'expirer, dit au Duc fon Frére, en lui remettant la clef de fa caffette, qu'il lui confeilloit *de ne penfer point à introduire la Religion Catholique en Angleterre, parceque c'étoit une chofe dangereufe & impratiquable.* Ces avertiffemens domeftiques, qui ne pouvoient être fufpects au Roi, auroient dû le porter à faire une férieufe attention à ce qu'il alloit entreprendre.

Quatriémement, D. Pedro Ronquillo Ambaffadeur d'Espagne, dans une audience qu'il eut du Roi, après fon avenement à la Couronne, lui dit, *qu'il voyoit beaucoup de Prêtres Romains auprès de fa perfonne, & qu'il prenoit la liberté de lui confeiller de ne prêter point l'oreille à leurs importunitez, de peur qu'il ne s'en repentît, quand il feroit trop tard.* Le Roi prenant en mauvaife part la liberté de l'Ambaffadeur

deur, lui demanda d'un air chagrin, ſi en Eſpagne, le Roi prenoit conſeil des Prêtres. *Oui*, répondit D. Pedro, & *c'eſt pour cela que nos affaires vont ſi mal.*

Cinquièmement, le Pape Innocent XI, dans un Bref qu'il avoit écrit au Roi ſur ſon avenement à la Couronne, lui avoit dit, *qu'il voyoit avec beaucoup de ſatisfaction, ſon zèle pour la Religion Catholique : Mais qu'il étoit à craindre, qu'il ne le portât trop loin, & qu'au lieu de contribuer à ſa propre grandeur & à l'avancement de la Religion, il ne portât un extrême préjudice & à ſes propres affaires, & à celles de l'Egliſe Catholique, en tentant une choſe qui ne pouvoit jamais réüſſir.*

Enfin, il étoit manifeſte, que le Roi ne pouvoit fonder l'eſpérance du ſuccès de ſon entrepriſe que ſur la force, & cette force conſiſtoit uniquement dans ſon Armée & dans ſa Flotte. Mais n'étoit-ce pas un projet bien extraordinaire, que d'entreprendre de réduire par la force un Royaume Proteſtant à la Religion Catholique, avec une Armée Proteſtante, & une Flotte dont les Officiers & les Matelots étoient Proteſtans ? Il n'eût que trop de ſujet de s'appercevoir de cette faute, lorſqu'il ne fut plus temps d'y remédier.

Il entreprend de ſe rendre abſolu, & d'établir la Religion Catholique.

Ces raiſons, ces exemples, ces avertiſſemens ne firent que blanchir contre le zèle impetueux du Roi, & contre les ſollicitations de ceux qu'il admettoit dans ſes Conſeils ſecrets, & particuliérement de la Reine. Il entreprit à la fois deux choſes également difficiles. La premiére de ſe mettre au-deſſus des Loix. La ſeconde, de changer la Religion de l'Etat. Quand je dis qu'il l'entreprit, j'entends, à face découverte ; car ce n'étoit pas un deſſein nouveau. Il y avoit déja long-temps qu'il avoit été formé, & ſans vouloir en reculer l'origine trop loin, il ſuffit de remarquer, que depuis environ vingt ans, on travailloit ſecrettement à l'exécuter, & que de plus, Jaques ne faiſoit que ſuivre le plan qu'il avoit peut-être lui-même formé, étant Duc d'Yorck. Ce ne fut donc pas la défaite du Duc de Monmouth, qui fit naitre à Jaques II, la penſée de ſe rendre abſolu, & de changer la Religion du Royaume. Le bonheur qu'il eut de vaincre ce concurrent ne fit autre choſe que l'engager à hâter l'exécution de ſes projets. C'eſt ce qui paroit manifeſtement, quand on conſidére ce qui ſe paſſoit en Irlande, depuis le commencement de ſon Régne.

Procedez du Roi en Irlande.

Environ deux mois après que le Roi fut ſur le Trône, il rappella le Duc d'Ormond de ſa Vice-Royauté d'Irlande, & nomma deux Lords Juſtices pour gouverner ce Royaume. Le Duc d'Ormond n'étoit pas un inſtrument propre à ſervir le Roi dans ſes deſſeins. En même temps, le Conſeil Privé d'Irlande fut diſſous, & le Roi en choiſit un nouveau dans lequel il admit pluſieurs Conſeillers Catholiques bien connus pour tels. Bien-tôt après, le nombre de ceux-ci s'accrut tellement dans ce Conſeil, qu'ils en firent la plus grande partie, en ſorte que les Proteſtans ne s'y trouvoient plus, pour ne pas

JAQUES II. 1685. autoriser par leur présence, des résolutions auxquelles il leur étoit inutile de s'opposer. Dès que le Conseil fut ainsi changé, on n'entendit parler en Irlande, que d'accusations intentées contre des Protestans, pour avoir eu part à la Conspiration de *La Rye*, & ensuite, pour avoir entretenu des intelligences avec le Duc de Monmouth, ou avec ses partisans. Dès que quelqu'un étoit accusé, le Conseil le faisoit mettre en prison, sans l'admettre à donner caution, & sans le faire juger. Le Comte de *Granard*, l'un des Gouverneurs, & bon Protestant, se lassant de servir d'instrument à ces injustices, demanda son congé. Mais le Roi le lui refusa, & lui écrivit de sa propre main, qu'il pouvoit être assuré, *qu'il ne se feroit rien au préjudice de la Religion Protestante.* Mais il parut bien-tôt que le Roi ne pensoit à rien moins qu'à exécuter cette promesse. Car fort peu de temps après, il prit la résolution d'avoir en Irlande une Armée toute composée de Catholiques, & de désarmer les Protestans. Ce dernier Article fut le premier exécuté : Le Roi écrivit aux Lords Justices, " qu'il y avoit beaucoup d'apparence, que la rebellion du Duc „ de Monmouth s'étoit répanduë jusqu'en Irlande, & que par con„ séquent, il n'étoit pas convenable que les armes qui se trouvoient „ dans cette Isle fussent dispersées entre les mains des Milices. Qu'on „ pourroit, en cas de besoin, s'en servir plus utilement pour la dé„ fense du Païs, en faisant mettre toutes les armes de la Milice dans „ des Magasins". Sur cet ordre, les Lords Justices publiérent une Proclamation conforme aux désirs du Roi ; & la Ville de Dublin ayant livré ses armes, toutes les autres Communautez l'imitérent.

Dès que les Protestans furent ainsi désarmez, on pensa aux moyens de changer l'Armée Protestante en une Armée Catholique. Pour cet effet, le Colonel *Richard Talbot*, Catholique violent, fut choisi & autorisé pour casser les Officiers & Soldats qu'il trouveroit à propos. C'étoit l'homme du monde le plus odieux aux Protestans Anglois établis en Irlande. Il est remarquable, que *Titus Oates*, dans sa Rélation de la Conspiration Papiste, l'avoit désigné comme étant destiné à ce même service. Ainsi, quand on vit que l'événement s'accordoit si-bien à ce qu'Oates avoit rapporté on ne put s'empêcher de croire, ou qu'il avoit été bien informé, ou qu'il avoit été Prophéte.

Talbot ayant reçû cette Commission, cassa un grand nombre d'Officiers de l'Armée, sous prétexte qu'ils avoient porté les armes contre le Roi pendant les troubles, ou qu'ils étoient Fils ou Parens de ceux qui avoient servi le Parlement ou Cromwell. Il est à remarquer, que tout ceci se passoit en Irlande, avant ou immédiatement après la défaite du Duc de Monmouth, dans un temps où le Roi n'avoit pas encore manifesté ses desseins en Angleterre. Pour n'être pas obligé de revenir trop souvent à ce qui se passoit en Irlande, j'ajouterai ici, en peu de mots, que vers la fin de l'année, Tal-

bot

bot fit un Voyage en Angleterre ; qu'il y fut fait Comte de *Tyrconnel*, & Lieutenant Général de l'Armée d'Irlande, & que peu de temps après, le Comte de Clarendon fut nommé Lord Lieutenant ou Viceroi de ce Royaume.

JAQUES II. 1685.

Le Parlement d'Angleterre, après divers ajournemens s'étant enfin rassemblé le 9. de Novembre, le Roi fit le Discours suivant aux deux Chambres.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Discours du Roi au Parlement.

Je suis très-aise de me trouver ici avec vous, en paix & en tranquillité, après l'Orage dont nous étions menacez, lorsque nous nous séparâmes. Dieu soit loüé, de ce que par sa bénédiction, la rebellion a été étouffée. Mais quand je considére le petit nombre de ceux qui avoient formé cette entreprise, & avec quelle facilité ils l'avancérent pendant un assez long-temps, sans trouver d'opposition, j'espére que tout le monde sera convaincu, que la Milice, sur laquelle on à jusqu'ici si fort compté, ne suffit pas pour de pareilles occurrences, & qu'il n'y a qu'un bon Corps de Troupes réglées bien payées & bien disciplinées, qui puisse nous défendre contre ceux qui sont disposez à nous troubler. Dans la vérité, l'intérêt que je prends à la Paix & au repos de mes Sujets, aussi-bien qu'à la sûreté du Gouvernement, m'a fait juger qu'il étoit nécessaire d'augmenter le nombre des Troupes jusqu'au point où je l'ai porté. J'ai crû devoir cette augmentation à l'honneur & à la sûreté de la Nation dont la réputation étoit exposée aux railleries de nos voisins, par la facilité qu'ont eu nos ennemis de faire une telle entreprise : Cela ne peut être reparé, qu'en entretenant un bon Corps de Troupes qui ôte l'envie de nous attaquer à ceux qui pourroient espérer de nous trouver mal pourvûs. C'est pour subvenir à cette grande dépense qui est présentement plus du double de ce qu'elle a été ci-devant (1), *que je vous demande votre assistance, & une somme proportionnée à ce besoin. Je ne doute nullement que vous n'approuviez ce que j'ai commencé pour l'honneur & pour la défense du Gouvernement, & que vous ne le continuïez avec l'affection & la promptitude que demande une affaire de cette importance.*

Que personne ne s'avise de trouver à redire qu'il y ait dans l'Armée des Officiers qui ne sont pas qualifiez selon l'Acte du Test, *pour exercer les emplois qu'ils ont. Je vous dirai sur ce sujet, que ces Messieurs, pour la plûpart, me sont bien connus, & que m'ayant ci-devant bien servi en diverses occasions, & donné des preuves de leur fidélité, & de la pureté de leurs principes, je les trouve présentement propres à être employez sous moi. Et pour vous parler franchement, après avoir joüi du bénéfice de leurs services, dans un temps de besoin & de danger, je ne veux*

(1) L'Armée qui n'avoit été auparavant, que de 7000. hommes, avoit été augmentée jusqu'à 15000.

JAQUES II. 1685.

veux ni les exposer à aucune disgrace, ni moi-même à la nécessité de me passer d'eux, s'il arrivoit une autre revolte où leur secours me fût nécessaire.

J'apprehende, qu'il n'y ait des gens assez malins pour s'attendre qu'il y aura quelque brouillerie entre vous & moi sur ce sujet. Mais si vous considérez les avantages que nous avons recueillis de notre bonne intelligence, dans l'espace de peu de mois, & le changement merveilleux qu'elle a produit au dehors dans la Scène des affaires, & encore plus par rapport à l'honneur de la Nation, & à la figure qu'elle doit faire dans le monde: Si vous considérez encore, que rien n'est plus capable d'empêcher les progrès de notre commune satisfaction, que des craintes & des soupçons reciproques, je ne puis me persuader, qu'il nous puisse arriver un si grand malheur, qu'une division, ou même une froideur entre nous. Je ne puis croire que personne soit capable de vous détourner tant soit peu, de votre constante fidélité pour moi, qui ne manquerai jamais à y répondre par un retour d'affection & de protection, & qui suis résolu de hazarder même ma vie pour la défense des véritables intérêts du Royaume.

On commence à ouvrir les yeux.

Ce Discours surprit également les deux Chambres du Parlement, & tout le reste du Royaume, quand il eut été publié. Les Anglois avoient souvent hazardé leurs vies pour le maintien de leurs Loix & de leurs Privileges dont ils se croyoient alors assurez, tant par la Constitution du Gouvernement, que par la promesse solennelle du Roi: mais ils voyoient leurs Loix attaquées ouvertement par l'endroit le plus sensible. Plusieurs de ceux qui s'étoient le plus fortement opposez au Bill d'Exclusion commencérent à ouvrir les yeux, & à reconnoître que les craintes des Parlemens *Whiggs* n'avoient été que trop bien fondées, & qu'il étoit trop difficile d'accorder les intérêts d'un Roi Catholique avec ceux d'un Royaume Protestant. C'étoit-là ce que les *Whiggs* avoient inutilement prêché sous le dernier Régne. Bien loin de peser meurement leurs raisons, les *Torys* étoient tombez dans un excès contraire, & ils avoient même espéré qu'ils gagneroient quelque chose en mettant le Duc d'Yorck sur le Trône. Mais cette premiére démarche publique du Roi fit que, de là en avant, ils allérent un peu bride en main, quoi que par leurs principes, ils ne se sentissent pas encore obligez à prendre toutes les précautions qui auroient été nécessaires.

Les Seigneurs remercient le Roi.

Il y eut de grands débats dans la Chambre des Pairs, pour décider s'il falloit remercier le Roi de sa Harangue. Quelques-uns s'y opposoient de tout leur pouvoir, surquoi, le Marquis d'Halifax dit, *que si jamais on avoit eu raison de remercier le Roi, c'étoit dans cette occasion, puisqu'il lui avoit plû de leur parler avec franchise & de leur faire connoître où il avoit dessein d'aller.* Cependant, il fut résolu à la pluralité des voix que le Roi seroit

re-

remercié. Mais cela n'empêcha pas, que l'Evêque de Londres ne proposât d'examiner la Harangue du Roi, & quoique ce fût contre la coûtume de cette Chambre, il fut résolu, que la Harangue seroit examinée le 23. du mois, dequoi le Roi fut très-mécontent. JAQUES II. 1685.

Quand les Communes furent retournées dans leur Chambre, elles firent lire le Discours du Roi, & cette lecture fut suivie d'un long & profond silence. Enfin, le Comte de Midleton Secretaire d'Etat, proposa de présenter une Adresse au Roi, pour le remercier de sa Harangue. Cette proposition produisit un second silence qui fut enfin interrompu par le Lord *Castleton* qui, plus hardi que les autres Membres, dit nettement, qu'il n'étoit pas d'avis que la Chambre remerciât le Roi. Cela fut cause que, comme il y avoit apparence qu'il y auroit de la difficulté sur cette matiére, on en renvoya la délibération jusqu'au 12. du mois. Pour donner au Lecteur une idée plus nette des difficultez qui se rencontroient dans la demande du Roi, je ferai ici quelques considérations qui peut-être ne seront pas inutiles. Les Communes différent.

La Chambre des Communes, ainsi que je l'ai déja dit, étoit alors composée de Députez du Parti des *Torys*, n'y ayant que très-peu de *Whiggs*, ou s'il y en avoit quelques-uns, leur nombre n'étoit pas considérable. Or les *Torys* avoient du pouvoir Royal, une toute autre idée que n'avoient les *Whiggs*. On a vû que déja sous le Régne précédent, ils s'étoient déclarez pour le dogme de l'*Obéïssance passive*, & de la *Non-résistance*, & que l'Eglise Anglicane en avoit fait un de ses Articles de foi. On peut dire néanmoins, que quand ils avoient introduit cette doctrine, sans aucune restriction, ils n'en avoient pas prévû toutes les suites. Ce n'avoit été proprement, que pour contre-quarrer les principes des *Whiggs* qui alloient dans un excès opposé. Comme ils croyoient que Charles II, & Jaques II. étoient pour eux, ils se persuadoient qu'ils ne pouvoient trop étendre le pouvoir Royal, dans la pensée que ces deux Rois n'en feroient usage que contre leurs Adversaires. Selon ce principe, la demande que le Roi Jaques faisoit de pouvoir entretenir une Armée de quinze-mille hommes en temps de Paix, ne leur paroissoit pas contraire à leurs intérêts, quoi que de tout temps, les Parlemens eussent eu beaucoup d'éloignement pour l'entretien constant d'une Armée qui ne servoit qu'à augmenter la Puissance Royale. Mais ce que le Roi faisoit de sa seule autorité, en employant des Officiers Catholiques dans cette Armée, étoit une chose qui n'étoit pas moins contraire aux intérêts des *Torys* qu'à ceux des *Whiggs*. Il étoit aisé de comprendre, combien les conséquences en pouvoient être dangereuses pour la Religion Protestante en général, tant Episcopale que Presbytérienne, & on pouvoit d'autant plus les craindre, que ce Observations sur cette matiére.

qui

JAQUES II. 1685. qui se passoit en Irlande faisoit voir clairement quels étoient les desseins du Roi. D'ailleurs, le pouvoir que le Roi s'attribuoit de dispenser les Officiers Catholiques de l'observation du *Test* étoit directement contraire aux Libertez du Royaume, aussi-bien qu'à la Religion.

Résolution d'accorder de l'argent au Roi.

Lors donc que la Harangue du Roi fut examinée le 12. de Novembre, dans la Chambre des Communes, ceux d'entre les Membres, qui n'étoient pas dans les principes des *Torys* rigides & outrez, parlérent assez librement, pour faire voir les inconvéniens d'une Armée entretenuë en temps de Paix, & proposérent de mettre la Milice sur un pied qui la rendît plus utile dans le besoin. On les laissa discourir autant qu'ils voulurent; Mais quand la question fut proposée, il fut résolu à la pluralité des voix, qu'on accorderoit au Roi un secours d'argent. Il est vrai, que quelqu'un ayant proposé d'ajoûter, que c'étoit pour l'entretien des forces additionnelles, cette proposition fut rejettée, afin qu'il ne parût pas que la Chambre approuvât l'augmentation des Troupes réglées: Au lieu de cette clause, on convint de mettre dans le Bill, *que c'étoit pour rendre la Milice plus utile.* On vouloit par-là, faire accroire que le Parlement se reservoit le pouvoir de casser les Troupes réglées pour établir une bonne Milice en leur place. Mais c'étoit sans doute, pour empêcher que le Peuple ne s'alarmât, s'il voyoit le Parlement approuver l'entretien d'une Armée en temps de Paix. Car au fond, on donnoit au Roi dequoi entretenir cette Armée.

Quant à la somme qui devoit être accordée au Roi, les partisans de la Cour vouloient qu'elle fût de douze-cens-mille livres sterling. D'autres se récrioient sur la grandeur de cette somme, & vouloient la réduire à quatre-cens-mille livres, disant qu'elle seroit suffisante pour entretenir l'Armée pendant deux ans, jusqu'à ce que la Milice fût réglée. Ils représentoient, que déja, on avoit accordé au Roi les Douanes & les Accises qui montoient à plus de six-millions de livres sterling (1), & que si on donnoit ainsi tout à la fois, on n'auroit plus rien à donner: d'autant plus, qu'il étoit de l'intérêt du Royaume, que le Roi eût souvent besoin de son Parlement. Enfin, après de grands débats, il fut résolu qu'on accorderoit au Roi une somme de sept-cens-mille livres sterling. Il parut donc manifestement, que l'entretien d'une Armée de quinze-mille hommes n'étoit pas ce qui choquoit le plus les Communes dans la Harangue du Roi.

Débats sur les Officiers Papistes.

Mais ce qui regardoit les Officiers Catholiques étoit d'une telle nature, qu'il n'intéressoit pas moins le Parti des *Torys* que celui des *Whiggs*. Il est aisé de connoître, combien la Religion Pro-

(1) En comptant tout le temps pour lequel elles avoient été accordées.

Proteftante feroit en danger, fi le Parlement, après avoir confenti à l'entretien d'une Armée fixe & conftante, confentoit encore que le Roi y pût employer autant d'Officiers Papiftes qu'il trouveroit à propos. La Chambre jugea donc, qu'en cette occafion, il étoit néceffaire de mettre quelque borne à l'*Obéïffance Paffive*, quoique jusqu'alors, ce dogme eût été foutenu fans aucune reftriction, parce qu'on n'avoit pas compté que le Roi dût attaquer la Religion & les Loix. Un des Membres parlant fur ce fujet, repréfenta d'une maniére extrémement forte, que le Roi, à fon avénement à la „ Couronne, leur avoit dit, *qu'on l'avoit calomnié dans le caractére* „ *qu'on avoit donné de lui*, & *qu'il leur avoit promis de maintenir le* „ *Gouvernement dans l'Eglife & dans l'Etat, tel qu'il eft établi par les* „ *Loix*, & *les Sujets dans leurs juftes Droits & Priviléges*. Qu'à cet„ te promeffe, les Communes transportées de joye, lui avoient ac„ cordé tout ce qu'il avoit demandé. Qu'on ne devoit pas oublier, „ qu'une des principales raifons alléguées pour le Bill d'Exclufion, „ étoit qu'en cas qu'on admît un Succeffeur Papifte, on ne man„ queroit pas de voir bien-tôt une Armée Papifte. Qu'on voyoit „ déja l'Acte du Teft violé, & qu'on devoit fe foûvenir de ce que „ le Grand Chancelier avoit dit aux deux Chambres, lorsque ce „ Bill reçut le confentement du Roi : *qu'il étoit pourvû par cet Acte*, „ *à tous les inconveniens qui pouvoient provenir du Papisme*, & *qu'à* „ *l'avenir, il feroit impoffible qu'aucun Papifte fût reçu à aucun Emploi:* Il conclut fon Discours en propofant à la Chambre de voter, qu'une Armée entretenuë en temps de Paix, étoit contraire aux intérêts du Royaume. Pendant ce débat, le Parti de la Cour n'étoit pas oifif. Il repréfentoit avec beaucoup de force, les inconvéniens qui pourroient naître du refus d'accorder au Roi ce qu'il demandoit. Enfin, le refultat fut, qu'on nommeroit un Committé pour préparer l'Adreffe fuivante qui fut préfentée au Roi le 17. de Novembre. JAQUES II. 1685.

SIRE,

„ Nous les très-humbles & très-fidelles Sujets de V. M. les Com„ munes d'Angleterre affemblées en Parlement, remercions premié„ rement V. M. felon notre devoir, du foin qu'elle a pris d'étouffer „ la derniére Rebellion qui menaçoit de renverfer ce Gouverne„ ment, & d'extirper notre Religion établie par les Loix, *qui nous* „ *eft extrémement chére*, & laquelle V. M. a promis de maintenir & „ de défendre, promeffe dont nous conferverons une éternelle re„ connoiffance. Nous vous prions de plus de nous permettre d'in„ former V. M., que nous avons foigneufement confidéré la gra„ cieufe Harangue de V. M., principalement, l'Article qui regarde „ les Officiers qui ne font pas qualifiez pour les Emplois qu'ils exer„ cent, felon l'Acte paffé dans la 25. année du Roi votre Frére, in- Adreffe des Communes au Roi.

JAQUES II. 1685.

„ titulé *Acte pour prévenir les dangers qui peuvent provenir de la part* „ *des Papistes Recusans.* Nous repréſentons donc à V. M. avec ſou- „ miſſion, que, par les Loix, ces Officiers ſont incapables d'exercer „ leurs Emplois, & que cette incapacité ne peut être levée que par „ Acte de Parlement. C'eſt pourquoi, en conſéquence du zèle „ que nous avons pour V. M., puisqu'il lui a plû de faire mention „ de leurs ſervices, nous préparons un Bill pour les exempter des „ peines qu'ils ont encouruës. Et parce qu'en les continuant dans „ leurs Emplois, V. M. s'attribuë le pouvoir de dispenſer des Loix „ ſans Acte de Parlement, ce qui ſeroit d'une extrême conſéquence „ par rapport aux droits des Sujets, & à toutes les Loix faites pour „ la ſûreté de la Religion, nous ſupplions très-humblement V. M., „ qu'il lui plaiſe de donner ſes ordres, pour faire ceſſer entiérement „ les craintes de vos fidelles Sujets.

Cette Adreſſe ayant été préſentée au Roi par l'Orateur ſuivi de toute la Chambre, le Roi y répondit en ces termes.

MESSIEURS,

Réponſe du Roi.

Je ne m'attendois pas à une telle Adreſſe, de la part des Communes. Car vous ayant mis devant les yeux, depuis ſi peu de temps, les avantages que notre union avoit produits, & vous ayant avertis de ne pas vous laiſſer prévenir par des craintes & des ſoupçons, j'avois lieu d'espérer, que la réputation que j'ai, graces à Dieu, dans le monde, auroit confirmé & ſcellé la confiance que vous devez avoir en moi, & en tout ce que je vous dis. Mais de quelque maniére que vous en uſiez, je veux être conſtant dans les promeſſes que je vous ai faites, & tenir ma parole, tant dans ce Discours qne dans tous les autres.

Les Communes cherchent les moyens de contenter le Roi.

Cette réponſe, quoi qu'aſſez obſcure, cauſa une telle conſternation parmi les Communes, qu'étant retournées dans leur Chambre, elles gardérent un profond ſilence, pendant un aſſez long-temps. Enfin, un des Membres propoſa de fixer un jour pour examiner la Réponſe du Roi. Il fut appuyé par un autre nommé *Cook* qui ajoûta, *qu'il s'aſſuroit que tous les Membres de la Chambre étoient de véritables Anglois, & que quelques paroles rudes ne ſeroient pas capables de les épouvanter pour les empêcher de faire leur devoir.* Quoique ce discours ne contînt rien de contraire à la liberté dont doivent jouïr les Membres du Parlement, il plut néanmoins à la plus grande partie de la Chambre, de regarder *Cook* comme un Incendiaire qui avoit deſſein d'exciter de la diviſion entre le Roi & la Chambre, & à la pluralité des voix, il fut envoyé à la Tour. De plus, la Chambre, pour reparer en quelque maniére l'offenſe qu'elle avoit faite au Roi, travailla d'abord aux moyens de lever la ſomme de ſept-cens-mille livres ſterling, qu'elle avoit réſolu de lui accorder. Mais elle ne s'arrêta

rêta pas-là. Pour faire voir au Roi, qu'elle cherchoit tous les moyens possibles de le satisfaire, outre le Bill pour exempter les Officiers Papistes des peines qu'ils avoient encourues, elle prit la résolution d'en offrir un autre au Roi, pour rendre capables de servir dans l'Armée, un nombre d'Officiers Papistes tels qu'il lui plairroit de nommer. Tout cela fait voir, que ce n'étoit qu'à regret que la Chambre s'éloignoit du principe de l'Obéïssance passive, & de la Non-résistance.

JAQUES II. 1685.

Pendant ce temps-là, les Seigneurs reçurent des Requêtes, au nom du Lord *Delamere*, & du Comte de *Stamford*, par lesquelles on leur représentoit, que ces deux Pairs étoient à la Tour depuis le mois de Juillet, sur une accusation générale de trahison, & qu'ils étoient gardez si étroitement, qu'ils ne pouvoient ni parler ni écrire à personne. Ces Requêtes obligérent les Seigneurs à faire demander au Roi, pour quelle cause ces deux Pairs étoient en prison. Le Roi leur fit répondre par le Chancelier, qu'ils étoient accusez de trahison, & qu'il avoit déja donné ses ordres pour faire juger le Lord *Delamere* dans la Province de Chester où le crime avoit été commis. Mais comme il n'avoit donné aucun ordre pour le Jugement du Comte de Stamford, les Seigneurs ordonnérent, qu'il seroit jugé par ses Pairs, à quoi le Roi consentit.

Requêtes de deux Lords Prisonniers aux Seigneurs.

Peu de jours après (1), le Roi comprenant qu'il auroit trop de peine à obtenir des Communes ce qu'il désiroit, par rapport aux Officiers Catholiques, prorogea le Parlement jusqu'au 10. de Février, cette seconde Séance n'ayant duré que onze jours. Le Roi perdit, par cette prorogation, sept-cens-mille livres sterling que les Communes avoient résolu de lui accorder. Mais il pouvoit s'en passer, vû les grandes sommes que la Chambre Basse lui avoit libéralement données. Cette prorogation, qui fut suivie de plusieurs autres, & enfin, de la dissolution du Parlement, auquel aucun autre ne succéda durant tout ce Régne, fait voir clairement deux choses. La premiére, que le Roi regardoit l'établissement des Officiers Catholiques dans l'Armée, comme une affaire bien importante, puisqu'il aima mieux se priver de sept-cens-mille livres sterling, que de voir son prétendu droit contesté par le Parlement. La seconde est, l'excès de complaisance que la Chambre des Communes avoit eu pour le Roi, en le mettant en état d'entretenir une Armée, d'y employer des Officiers Catholiques, & en un mot, de se passer de Parlement. Car c'est de-là que provinrent tous les maux qui affligérent l'Angleterre pendant tout le reste de ce Régne.

Le Roi proroge le Parlement.

Environ un mois après la prorogation du Parlement, on procéda au Jugement du Lord Delamere par les Pairs, quoique le Roi eût auparavant résolu de le faire juger d'une autre maniére. Le Lord *Ho-*

Jugement du Lord Delamere.

(1) Le 20. de Novembre.

JAQUES II. 1685. *Howard* fut le premier Témoin produit pour convaincre l'accufé. Mais quoi qu'il fît un affez long recit de la Confpiration du Duc de Monmouth, il ne dépofa rien de pofitif contre le Lord Delamere. Le fecond Témoin fut le Lord *Gray*, dequoi tout le monde fut furpris, parcequ'on ne favoit pas qu'il eût obtenu fon pardon. Cela donna lieu de juger qu'il étoit dans une affez grande faveur auprès du Roi. Mais fon témoignage n'alla qu'à prouver en général la Rebellion du Duc de Monmouth, fans alléguer rien de particulier contre l'accufé. Un feul Témoin nommé *Sanon* dépofa, que le Lord Delamere entretenoit une étroite correspondance avec le Duc de Monmouth. Mais comme ce Témoin étoit un homme d'une très-mauvaife réputation, les Seigneurs ne firent aucune attention à fon témoignage, & l'accufé fut abfous d'une voix unanime.

Il eft abfous.

Le Comte de Stamford eft élargi fous caution.

Pour le Comte de Stamford, il fut admis à donner caution, & quoi qu'on ne pût rien prouver contre lui, il jugea qu'il étoit à propos d'accepter le pardon général que le Roi accorda peu de temps après par une Proclamation. Ce pardon ne fut publié qu'à la fin de l'année, après les exécutions d'un grand nombre de perfonnes. Il contenoit de plus, tant d'exceptions, qu'on n'en eût pas beaucoup d'obligation au Roi.

Avancemens à la Cour.

Jaques, dans cette prémiére année de fon Régne, conféra des Honneurs & des Dignitez à plufieurs de fes Favoris & Partifans, & en avança d'autres à des Charges importantes. Le Comte d'Arlington étant mort, fa place de Chambellan de la Maifon du Roi fut donnée au Comte de *Mulgrave*, qui devint un des principaux Favoris fous ce Régne. Le Comte de Rochefter fut fait Grand Tréforier, & le Comte de Clarendon fon frére aîné, Viceroi d'Irlande. Enfin, le Comte de Sunderland fut revêtu de la Charge de Secretaire d'Etat, & devint en effet Premier Miniftre.

Mort du Chevalier Marsham.

La perfonne la plus connuë dans les Païs étrangers, qui mourut dans cette année, fut le Chevalier *Jean Marsham*, fameux par fa vafte connoiffance de l'Hiftoire ancienne, & de la Chronologie. Il finit fa vie à l'âge de quatre-vingts trois ans.

1685/6.

L'année 1686. dans laquelle il faut préfentement entrer, fut toute employée, auffi bien que la fuivante, à l'exécution des deux grands projets que le Roi avoit formez, favoir de fe rendre abfolu, & de rendre tout fon Royaume Catholique. Ces deux projets ne pouvoient que marcher d'un pas égal. Car le Roi étant Catholique, fon but principal, en fe rendant abfolu, étoit de changer la Religion du Royaume, & d'un autre côté, il ne pouvoit introduire la Religion Catholique qu'en fe mettant au-deffus des Loix.

Avant que de pouffer les chofes plus loin en Angleterre, il jugea qu'il étoit à propos de s'affurer premiérement de l'Ecoffe & de l'Irlande. Pour le premier de ces deux Royaumes, ceux qui le gouvernoient étoient entiérement difpofez à fe foumettre à la volonté du

Roi.

Roi. Le dernier Parlement, outre les Actes dont j'ai déja parlé, en avoit passé un dans lequel il déclaroit, „ Que les Ecossois étoient „ redevables de toutes les bénédictions dont ils jouïssoient, à la sacrée race de leurs glorieux Rois, & à la solide & absoluë autorité „ dont ils étoient revêtus par les Loix fondamentales de la Monar- „ chie. C'est pourquoi, ils déclaroient solennellement & publi- „ quement, qu'ils abhorroient & détestoient, non-seulement tous „ les Auteurs & Acteurs des précédentes Rebellions, mais encore, „ toutes maximes & principes contraires ou dérogatoires à la *sacrée*, „ *suprême*, *souveraine*, & *absoluë autorité* du Roi, à laquelle aucun „ Particulier ni aucun Corps collectif ne pouvoit participer en quel- „ que maniére que ce fût, ou sous quelque prétexte que ce pût être, „ que dans une entiére dépendance du Roi, & en vertu de sa Com- „ mission". Par un autre Acte, le Parlement confirmoit tout ce qu'avoient fait le Conseil Privé du Roi, & les Juges du Royaume, en bannissant, emprisonnant, condamnant à des amendes, ceux qui avoient refusé de prêter les Sermens d'Allégeance & de Suprémacie, ou de soutenir la Prérogative Royale, dans sa plus grande étenduë.

JACQUES II. 1686.

Procedez du Parlement d'Ecosse.

Si l'on se ressouvient de ce qui s'étoit passé en Ecosse sous le Régne de Charles I, & pendant l'Interrégne, on comprendra sans peine, que ce n'étoit pas-là le sentiment général des Ecossois, mais uniquement celui d'un Parlement dévoüé au Roi, & qui abusoit visiblement de son autorité, pour établir une forme de Gouvernement, directement contraire à l'ancienne.

Encouragé par de si grandes avances, le Roi fit assembler le Parlement d'Ecosse, le 29. d'Avril de cette année, & lui écrivit une Lettre dans laquelle, il leur recommandoit „ ses pauvres Sujets Ca- „ tholiques qui avoient toujours servi & assisté la Couronne, quoi „ qu'ils souffrissent des maux inexprimables, afin qu'après avoir don- „ né tant de preuves de leur fidélité & de leur conduite paisible, ils „ pussent jouïr de la protection des Loix, sans être obligez de prê- „ ter des Sermens que leur Religion ne pouvoit admettre. Qu'en „ ce faisant, le Parlement lui donneroit une preuve sensible de son „ affection, & lui rendroit un service très-agréable.

Le Comte de *Murray* Grand Commissaire appuya cette Lettre, en rapportant en détail un grand nombre d'avantages considérables que le Roi avoit dessein de procurer à son Royaume d'Ecosse, principalement, par rapport au commerce. Il s'efforça aussi de leur persuader, que ce que le Roi demandoit n'étoit pas moins pour l'honneur & pour le bien de ses Sujets d'Ecosse, que pour sa propre satisfaction. Il finit son Discours en disant, que par-là, ils se montreroient les meilleurs Sujets du meilleur, du plus incomparable, du plus héroïque Prince qui fût jamais.

Lorsque la Lettre du Roi, & le Discours du Grand Commissaire furent examinez par le Parlement, quelques-uns des Membres, sans

JAQUES II. 1686.

regarder plus loin, étoient d'avis de ſe conformer à la volonté du Roi. Mais d'autres, en plus grand nombre, firent en ſorte, qu'on nomma un Committé pour examiner les Statuts faits par les précédens Parlemens contre les Catholiques. Ce Committé ayant trouvé que les Statuts ne défendoient aux Catholiques que l'exercice public de leur Religion, prepara un Bill pour leur permettre de s'aſſembler dans des maiſons particuliéres. Mais quand ce Bill fut préſenté au Parlement, il y rencontra tant d'oppoſition, que le Grand Commiſſaire jugea qu'il étoit à propos d'en renvoyer le débat à une autre fois, jusqu'à ce qu'il eût reçû la réponſe de la Cour. Le Roi lui ordonna par ſa réponſe, de caſſer, ou du moins de proroger le Parlement, & quelques mois après, de ſa ſeule autorité, il établit la liberté de conſcience en Ecoſſe.

Affaires d'Irlande.

Les affaires étoient en Irlande ſur un autre pied. La volonté du Roi n'y trouvoit aucune oppoſition, & quoi qu'il y eût un Viceroi Proteſtant, il avoit peu de crédit & d'autorité pour arrêter les injuſtices qui ſe commettoient contre ceux de ſa Religion. Le nouveau Comte de Tyrconnel ne fut pas plutôt arrivé à Dublin, avec le tître de Lieutenant Général de l'Armée, qu'il commença de nouveau à caſſer les Officiers & les Soldats Proteſtans, & à mettre des Catholiques en leurs places; ſans daigner demander les ordres du Viceroi. Cela cauſa entr'eux une brouillerie dans laquelle Tyrconnel ſe comporta d'une maniére fort hautaine, diſant toujours, qu'il ne faiſoit rien que par les ordres exprès du Roi. Quand il eut achevé de mettre l'Armée ſur le pied où le Roi la ſouhaitoit, il fit un voyage en Angleterre, où, par le moyen de la Reine & du Pere *Peters* Jéſuite, il ſupplanta le Comte de Clarendon, & ſe fit nommer pour Lord Lieutenant d'Irlande. Dès qu'il fut de retour à Dublin en cette qualité, il y publia une Proclamation pour tâcher de diſſiper les craintes des Proteſtans qui ſe voyoient, avec beaucoup de chagrin, ſoumis à un Viceroi Catholique. Mais ſes actions ne répondirent pas à ſes promeſſes. Cela fut cauſe, qu'un grand nombre de Proteſtans Anglois aimérent mieux quitter leurs biens en Irlande, & ſe retirer en Angleterre que de ſe voir plus long-temps ſous le gouvernement d'un homme qui leur étoit avec raiſon ſi odieux. D'un autre côté, les Marchands d'Angleterre qui commerçoient en Irlande en retirérent leurs effets, & par-là ce Royaume ſe vit réduit à de grandes extrémitez. Mais tous ces déſavantages étoient compenſez par l'espérance d'extirper la Religion Proteſtante en ce Païs-là.

Moyens dont le Roi ſe ſervit en Angleterre pour exécuter ſes deſſeins.

Mais c'étoit principalement en Angleterre, que le Roi ſouhaitoit d'établir le Deſpotisme & la Religion Catholique: Car, comme je l'ai déja dit, l'une de ces choſes ne pouvoit marcher qu'en compagnie de l'autre. S'il s'étoit contenté de travailler à la premiére, ſans toucher à la Religion, ſelon toutes les apparences, il y auroit aſſez aiſément réüſſi; puisque le dogme de l'Obéïſſance paſſive étoit presque

que entiérement établi, & passoit déja pour un dogme essentiel de l'Eglise Anglicane qui faisoit le Corps de la Nation, & dont les Membres possédoient toutes les Charges. Mais comme il avoit déja fait connoître, que s'il souhaitoit d'être délivré du joug des Loix, c'étoit principalement pour établir sa Religion, le Parlement, tout dévoué qu'il lui étoit en toute autre chose, n'avoit pas eu assez de complaisance pour lui abandonner les intérêts de la Religion. Malgré ce refus, il espéra de parvenir au but qu'il se proposoit, premiérement, en faisant décider par les Juges du Royaume, qu'il avoit le pouvoir de dispenser des Loix. Secondement, en gagnant peu-à-peu les uns après les autres, les Membres du Parlement, étant résolu à ne le rassembler, qu'après qu'il seroit venu à bout de ce dessein. En Angleterre, tout comme ailleurs, il y a des gens toujours prêts à sacrifier l'intérêt public à leur avantage particulier, & il ne s'y en trouva que trop, dans l'occasion dont je parle, même parmi le Clergé. Un Ecclésiastique nommé *Cartwright*, Doyen de *Rippon*, parlant dans un Sermon, des promesses que le Roi avoit faites au Parlement, qui faisoient alors le sujet des discours & des plaintes du Peuple, dit, *que ces promesses étoient de pures Concessions du Roi: qu'on ne devoit pas les presser ni les examiner de trop près*, *mais qu'il falloit laisser au Roi*, *le soin d'expliquer lui-même son intention.* Le Roi fut si charmé de cette glose, qu'il en récompensa l'Auteur en le faisant Evêque de Chester, afin d'encourager par-là, les autres Membres du Clergé à suivre un si bon exemple.

Jaques II. 1686.

Glose de Cartwright sur les promesses du Roi.

Il est fait Evêque de Chester.

Quant aux Juges, le Roi prit soin de les faire venir l'un après l'autre dans son Cabinet, & de parler à chacun à part, pour les engager à déclarer, qu'il avoit le pouvoir de dispenser des Loix; leur disant, qu'il ne vouloit point avoir de Juges qui ne fussent de son opinion. Il s'en trouva quatre qui refusérent absolument de s'engager, & qui furent incontinent cassez. Le Roi en nomma quatre autres plus complaisans & plus soumis, entre lesquels il y en avoit un Catholique.

Changemens dans les Cours de Justice.

Dans ce même temps, le Roi fit une nouvelle Nomination de dix *Sergeants en Loi*, parmi lesquels il y avoit divers Catholiques, dont l'un fut fait Chevalier, & peu de temps après un autre Avocat de la même Religion fut mis au nombre des Juges.

Le Conseil Privé souffrit aussi une semblable altération, le Roi y ayant admis quatre Catholiques zèlez, savoir, le Lord *Arundel de Wardour* & le Lord *Bellassis*, qui avoient été long-temps Prisonniers à la Tour, étant accusez d'avoir eu part à la Conspiration Papiste, le Lord *Douvre*, & le Comte de *Tyrconnel.* Il y admit aussi le nouvel Evêque de Chester, & le Docteur *Parker* Evêque d'Oxford, qui passoit pour Catholique. Tous ces changemens faisoient voir assez clairement à quoi le Roi tendoit.

Et dans le Conseil Privé.

Mais il ne tarda pas long-temps à en donner des marques plus éclatan-

Les Juges décident que

JAQUES II. 1686.

tantes. On a déja vû, qu'il s'étoit attribué le pouvoir de dispenser les Officiers Catholiques de l'observation de l'Acte du *Test*. Le refus que fit le Parlement de consentir à cette nouveauté, ne fit qu'irriter le Roi, & lui faire prendre la résolution de dispenser des Loix pénales, tous les Sujets en général, & par conséquent les Catholiques. Mais comme c'étoit une chose directement contraire aux Loix, il entreprit de faire voir, par le moyen de ses Juges corrompus, que c'étoit par les Loix mêmes qu'il étoit revêtu du pouvoir de dispenser des Loix. Pour cet effet, il prit soin d'abord, de faire publier sur cette matiére, divers Ecrits qui tendoient à faire voir le droit prétendu du Roi, & qui étoient destinez à préparer le Peuple à ce qu'on avoit dessein de faire. Ensuite, dans une affaire particuliére qui se présenta, tous les Juges, à l'exception d'un seul, décidérent en faveur du Roi, & en prirent occasion d'établir pour principes & pour régles, les points suivans.

Le Roi peut dispenser des Loix.

1. Que les Loix d'Angleterre sont les Loix du Roi.

2. Que par conséquent, c'est une prérogative inséparable des Rois d'Angleterre & de tous autres Rois, de pouvoir dispenser des Loix pénales, dans des cas particuliers où il y a de la nécessité.

3. Que le Roi est le seul Juge de cette nécessité.

4. Que ce n'est pas un droit accordé au Roi, mais les anciens restes du Pouvoir souverain des Rois d'Angleterre, dont ils ne pouvoient être dépouillez, & ne l'avoient jamais été.

Les Catholiques exercent ouvertement leur Religion.

En conséquence de cette décision, les Catholiques, avec la permission du Roi, établirent l'exercice public & ouvert de leur Religion, dans tout le Royaume. Les Jésuites érigérent des Colléges & des Séminaires dans toutes les bonnes Villes. On vit en même temps, quatre Evêques Catholiques sacrez dans la Chapelle du Roi, & envoyez dans leurs Diocèses pour y faire leurs fonctions, sous le tître de *Vicaires Apostoliques*. Leurs Lettres Pastorales adressées aux Laïques de leur Religion, furent imprimées par l'Imprimeur du Roi, & dispersées dans tout le Royaume. Les Moines paroissoient à Whitehall & à St. James avec les habits de leurs Ordres, & ne faisoient pas difficulté de dire, qu'ils espéroient d'aller bien-tôt en procession dans les plus grandes ruës de Londres. Et comme on s'attendoit à un grand nombre de conversions, afin de ne pas manquer d'ouvriers pour cette abondante Moisson, on fit venir un grand nombre de Prêtres & de Moines des Païs étrangers. Depuis ce temps-là, personne ne put plus prétendre à aucune Charge honorable ou lucrative, qui ne fût Catholique, ou du moins, qu'on ne regardât comme pouvant aisément le devenir. Toutes les affaires du Conseil se ménageoient par les Conseillers Catholiques, ou par quelques autres qui n'avoient pas la Religion fort à cœur. Ainsi, par la décision de dix ou douze Juges, tous de la nomination du Roi, & qu'il avoit pris soin de corrompre, avant que de les nommer, les Loix d'An-

Evêques Catholiques.

Emplois donnez aux Catholiques.

d'Angleterre se trouvoient anéanties, & la Constitution du Gouvernement avoit été entiérement changée. C'est ainsi, que Charles I, par un semblable moyen, avoit fait décider par ses Juges, qu'il avoit droit d'imposer des taxes dans un cas de nécessité, & qu'il étoit seul Juge de cette nécessité. On peut comprendre par-là, que les Loix d'Angleterre seroient bien mal appuyées, si elles n'avoient pour fondement, que les décisions des Juges, qui sont tous choisis par le Roi. Mais il est surprenant, que l'exemple du *Ship-Money* établi par Charles I, & qui fut, pour ainsi dire, la principale cause de sa ruïne, fît si peu d'impression sur Jaques II. Mais la véhémence de son zèle pour sa Religion, lui faisoit trouver tout facile, ou possible, & en tout cas, il vouloit bien courir les risques de l'entreprise.

Défense de prêcher la Controverse.

Le Roi se servit encore d'un autre moyen pour avancer sa Religion. Ce fut d'écrire une Lettre Circulaire aux Evêques pour leur ordonner de défendre au Clergé inférieur de prêcher la Controverse, sous prétexte que cela ne faisoit qu'entretenir & fomenter les animositez entre les Sectes. C'étoit par-là que la persécution avoit commencé sous le Régne de *Marie*, & l'on ne devoit pas trouver étrange, qu'un Roi Catholique imitât une Reine si zélée pour sa Religion. Mais en cette occasion, le Clergé de l'Eglise Anglicane fit voir manifestement, qu'il étoit fort éloigné de pancher vers le Papisme, quoi que jusqu'alors ses ennemis l'en eussent accusé, sous prétexte qu'il s'attachoit scrupuleusement à certaines pratiques que les premiers Réformateurs n'avoient pas jugé à propos de retrancher. Car plusieurs d'entre les Ecclésiastiques les plus considérables, & les plus distinguez par leur savoir & par leur piété, bien loin de prévariquer dans l'exercice de leurs emplois, prêchérent ouvertement la Controverse, ou, pour mieux dire, ils en firent le point capital de leurs Sermons. Ils voyoient bien à quoi tendoit cette défense extraordinaire, dans un temps où la Religion Protestante étoit tout ouvertement attaquée, tant par des Sermons, que par des Livres imprimez avec permission, qu'on prenoit soin de répandre parmi le Peuple. Il est juste de faire honneur à ces fidelles Ministres de l'Evangile, en faisant connoître leurs noms. C'étoient *Tillotson*, *Stillingfleet*, *Tennisson*, *Wake*, *Patrick*, *Sharp*, *Sherlock*, tous fameux par leurs Ouvrages, & qui dans la suite furent pourvûs des premieres Dignitez de l'Eglise.

Le Clergé ne juge pas à propos d'obéïr.

Le Roi érige une Commission ou Cour Ecclésiastique.

Le Roi & son Conseil Catholique furent très-mécontens de cette hardiesse, c'est pourquoi pour forcer les Ecclésiastiques Protestans à obéïr, le Roi érigea une nouvelle Cour pour les affaires Ecclésiastiques, composée de divers Membres parmi lesquels il y en avoit même de Catholiques. C'étoit faire connoître bien clairement, qu'il ne vouloit plus garder aucune mesure, que de nommer des Catholiques pour Juges des Ecclésiastiques Protestans, dans des matiéres qui regardoient la Doctrine & la Discipline. Parmi les Commissaires, il

JAQUES II. 1686.

il y avoit trois Evêques, favoir, l'Archevêque de Cantorbery, l'Evêque de Durham, & l'Evêque de Rochefter. Tous les autres étoient Laïques, comme *Jeffreys* Grand Chancelier, le Comte de Rochefter Grand Tréforier, le Comte de Sunderland Secretaire d'Etat & Préfident du Confeil, le premier Juge *Herbert*, & quelques autres. Ils avoient pouvoir d'exercer leur Commiffion, pourvû que trois d'entr'eux fuffent préfens: Mais il falloit que le Grand Chancelier en fût un. On peut aifément comprendre pourquoi *Jeffreys* devoit toujours être du nombre.

Pouvoir des Commiffaires.

Par la Commiffion du Roi, les Commiffaires de cette nouvelle Cour avoient pouvoir d'exercer toute forte de Jurisdiction Eccléfiaftique, de corriger tous les abus qui par les Loix Spirituelles ou Eccléfiaftiques, pouvoient être corrigez, d'examiner toutes offenfes, fautes, mépris &c. qui avoient été commis, ou pourroient être commis dans la fuite, de punir par des cenfures, de faire comparoître devant eux, tous Eccléfiaftiques, de quelque dégré ou dignité qu'ils fuffent revêtus, de les punir par des excommunications, fuspenfions, depofitions &c. d'examiner les Statuts, Régles, Lettres Patentes des Univerfitez, des Collèges, ou de toute autre Communauté Eccléfiaftique, & de les corriger ou altérer, comme ils le trouveroient à propos.

Plufieurs foutenoient que cette Commiffion étoit contraire à l'Acte paffé dans la 17. année de Charles I, pour abolir la Haute Commiffion. D'autres prétendoient, qu'elle ne contenoit rien de contraire à cet Acte. Il femble pourtant que la Cour avoit quelque doute fur ce fujet, puisque, quoique la Commiffion fût datée du commencement d'Avril, elle ne fut ouverte qu'au commencement du mois d'Août. D'ailleurs, l'Archevêque de Cantorbery ne voulut jamais y affifter.

Affaire de l'Evêque de Londres.

Il arriva peu de temps après, que le Docteur *Sharp*, prêchant dans l'Eglife de Sainte Anne, s'étendit fur quelque point de controverfe. Le Roi, en ayant été informé, prétendit que le Prédicateur avoit eu intention d'exciter du mécontentement parmi le Peuple, & de le porter à la revolte. Dans cette fuppofition il écrivit à l'Evêque de Londres, une Lettre par laquelle il lui ordonnoit expreffément de fuspendre le Docteur *Sharp*. L'Evêque ayant reçu cet ordre, écrivit au Comte de Sunderland, & le pria de communiquer fa Lettre au Roi. Il lui repréfenta dans cette Lettre, que puisque S. M. lui ordonnoit de faire l'Office de Juge à l'égard du Docteur *Sharp*, il n'y avoit point de Loi qui lui permît de le condamner, fans favoir dequoi il étoit accufé, & fans l'avoir auparavant fait citer, pour répondre à l'accufation. Sharp fut lui-même le porteur de cette Lettre, mais il ne put obtenir aucune réponfe. Deux jours après, il alla préfenter au Roi qui étoit à Windfor, une Requête très-foumife qui ne pro-

duifit

duisit aucun effet. Le Roi & son Conseil avoient déja résolu de saisir cette occasion pour agir contre l'Evêque de Londres qui leur étoit odieux, parceque c'étoit lui qui avoit proposé dans la Chambre des Seigneurs, d'examiner la Harangue du Roi. D'ailleurs, ils vouloient, par un grand exemple, établir l'autorité de la nouvelle Cour Ecclésiastique. L'Evêque fut donc cité à comparoitre devant cette Cour, le 4. d'Août, & il y fut traité d'une maniére indigne de sa naissance (1) & de sa Dignité par le Chancelier qui usa envers lui de son insolence accoutumée. Il demanda une Copie de la Commission de la Cour, ou du moins, d'en entendre la lecture. Mais cela lui fut refusé, le Chancelier ajoûtant, qu'on pouvoit la trouver pour un sou, dans toutes les Maisons à Caffé. Enfin, quoi qu'avec beaucoup de difficulté, il obtint un délai de cinq jours. Le 9. d'Août, il comparut une seconde fois devant la Cour où il déclina sa Juridiction, disant qu'en qualité d'Evêque, il n'avoit point d'autre Juge que son Métropolitain: mais cette raison fut rejettée. Enfin, après deux ou trois délais qui lui furent accordez, il fut suspendu de toutes les fonctions Episcopales, pour n'avoir pas obéï à l'ordre du Roi, & les Evêques de *Durham*, de *Rochester*, & de *Peterborough*, furent chargez de l'administration du Diocèse de Londres. Le Docteur *Sharp* fut aussi suspendu: mais ce ne fut que pour peu de jours.

Il est suspendu.

Cette affaire fit connoître à tout le monde, que la Cour avoit résolu d'imposer silence à tous les Ministres Protestans, pour les empêcher de soutenir leur Religion dans leurs Sermons. On comprit aussi que le Roi ne vouloit plus garder de ménagemens de ce que, dans un temps d'une profonde paix, il avoit formé un camp de quinze mille hommes à *Honslow* entre Londres & Windsor, sous le commandement du Comte de Feversham. Il y avoit dans ce camp une Chapelle publique où la Messe se disoit tous les jours.

Quoi qu'il n'y eût dans l'Armée qu'un très-petit nombre d'Officiers & de Soldats Catholiques, on ne laissoit pas de craindre que toute l'Armée ne fût disposée à servir le Roi dans l'exécution de ses desseins, en vertu de l'obéïssance aveugle dont les Troupes font ordinairement profession. Ce fut par ce motif de crainte, qu'un Ministre, nommé *Johnson*, adressa aux Officiers & Soldats de l'Armée, un Ecrit où il leur mettoit devant les yeux les raisons qui devoient les empêcher de servir d'instrumens pour détruire leur Religion, & pour renverser le Gouvernement. Cet Ecrit étoit trop contraire aux desseins du Roi, pour demeurer impuni. C'est pourquoi, l'Auteur ayant été cité à la Cour du Banc

Ecrit de Johnson adressé à l'Armée.

L'Auteur est condamné au fouet.

(1) Il étoit Frére du Comte de Northampton.

JAQUES II. 1686. Banc du Roi, y fut condamné à être mis trois fois au Pilory, à être fouetté depuis Newgate jusqu'à Tyburn, & à payer une amende de cinq-cens marcs. Cette Sentence fut exécutée à toute rigueur, après que Johnson eut été solennellement dégradé. Mais son Ecrit ne laissa pas de produire de grands effets parmi les Officiers & les Soldats.

L'Orfévre Prance est produit en Jugement.

A peu près dans ce même temps, l'Orfévre *Miles Prance* qui avoit déposé touchant l'assassinat du Chevalier *Godfrey*, & dont le témoignage avoit causé la mort de trois hommes, fut accusé de parjure, & condamné à une amende de cent livres sterling, à être mis trois fois au Pilory, & à être fouetté depuis Newgate, jusqu'à Tyburn. Mais parceque d'abord, il s'étoit déclaré coupable, on lui épargna la peine du foüet. Quelques-uns ont dit, que l'exemple de *Titus Oates* l'avoit tellement effrayé, qu'il n'avoit avoüé son prétendu crime, que pour éviter un semblable traitement. D'autres ont prétendu confirmer son aveu, par une Déclaration qu'il publia dans la suite, où il désavoüa tout ce qu'il avoit déposé en 1678. Mais comme il étoit Catholique, quelques-uns ont soupçonné qu'il fut induit par des motifs de Religion, à publier cette Déclaration. Dans un cas de cette nature, chacun peut former les conjectures qu'il trouve à propos.

Il s'avouë coupable.

Le Roi s'occupe à faire des Prosélytes.

Il étoit aisé de voir par toute la conduite du Roi, qu'il avoit entiérement levé le masque, & qu'il vouloit bien qu'on comprît, que son dessein étoit de rendre tout son Royaume Catholique. C'étoit aussi ce dont personne ne doutoit. Quant à la promesse qu'il avoit faite au Conseil & au Parlement, de maintenir la Religion Protestante, elle étoit entiérement oubliée, & il n'y avoit point d'homme qui sût assez hardi pour l'en faire souvenir. On n'osoit pas même en parler dans les Conversations particuliéres, de peur de s'attirer quelque malheur. Le Roi ne se contentoit pas d'agir publiquement en faveur de la Religion Catholique, mais même en particulier, il faisoit tous les efforts possibles pour faire des Prosélytes, principalement parmi ses Courtisans, & parmi les personnes les plus distinguées. Il y réüssit à l'égard du Comte de Sunderland qui voulut bien lui donner cette preuve de son dévouëment, quoique pour des raisons particuliéres, il ne voulût pas faire abjuration publique.

Le Comte de Sunderland se fait Catholique.

Le Roi ne peut gagner le Comte de Rochester.

Le Roi n'eut pas le même succès dans la tentative qu'il fit pour gagner le Comte de Rochester son beau-frére. Car quoique ce Seigneur voulût bien être présent à une Conférence entre des Docteurs des deux Religions, il semble que cette dispute ne fit que l'attacher encore plus à la Religion Protestante, puisqu'il refusa hautement de l'abandonner. Le Roi chagrin de le voir si ferme, lui ôta la Charge de Grand Tréforier, & la fit exercer par des Commissaires. Mais en même temps, il lui assigna une pen-

Il lui ôte sa Charge de Grand Trésorier.

JAQUES II. 1686.

pension de cinq-mille livres sterling sur le revenu de la poste. Le Comte de Clarendon, Frére aîné du Comte de Rochester, éprouva aussi pour le même sujet les effets du chagrin du Roi. Après avoir été rappellé avant le temps, de sa Vice-royauté d'Irlande, il fut dépouillé sur la fin de cette année de sa Charge de Garde du Sceau Privé, qui fut donnée au Lord Arundel, Catholique.

Le Comte de Clarendon perd aussi la sienne.

Enfin, le Roi donna une preuve incontestable de ses desseins par rapport à la Religion, en envoyant le Comte de Castelmaine en Ambassade au Pape, *pour reconcilier ses trois Royaumes avec le St. Siége dont ils avoient été séparez depuis plus d'un siécle.* Cet Ambassadeur fut reçu à Rome avec une froideur qui causa au Roi une grande mortification. Innocent XI. qui siégeoit alors, ne se laissant point éblouïr par cet extérieur, considéroit, que cette Ambassade lui étoit envoyée trop tôt, puisque c'étoit avant la conversion des trois Royaumes, & que ce n'étoit qu'une espéce de Comédie à laquelle il ne vouloit point prendre part, de peur de se rendre ridicule. En effet, prétendre reconcilier trois Royaumes à l'Eglise Romaine, sous prétexte d'un très-petit nombre de conversions qui s'étoient faites depuis deux ans, n'étoit-ce pas exposer l'honneur du Pape, du Roi, & de la Religion Catholique, aux railleries de leurs ennemis? Cette Ambassade étoit, comme on le prétend, un effet des Conseils des Jésuites qui vouloient faire accroire à toute l'Europe, qu'ils avoient converti l'Angleterre, l'Ecosse, & l'Irlande. Mais Innocent XI. n'aimoit pas assez les Jésuites, pour vouloir leur donner cette satisfaction aux dépens de son propre honneur. D'ailleurs, étant alors fort brouillé avec la France, & n'ignorant pas l'étroite liaison qu'il y avoit entre Louïs XIV. & Jaques II, il n'étoit pas fâché de causer quelque mortification au Roi de France, en la personne du Roi d'Angleterre. Cela fut cause qu'il traita l'Ambassadeur d'une maniére fort froide, pour ne pas dire, offensante. Toutes les fois qu'il vouloit bien lui accorder une audience, il se trouvoit surpris d'une toux de commande, qui empêchoit l'Ambassadeur de continuer sa Harangue, & l'obligeoit à se retirer. La même chose arriva si souvent, qu'enfin le Comte de Castelmaine fit dire au Pape, qu'il avoit dessein de s'en retourner. Le Pape pour toute réponse, lui fit dire, *qu'il lui conseilloit de voyager le matin à la fraicheur, & de se reposer pendant la chaleur du jour, parcequ'il étoit dangereux en Italie, de suivre une autre méthode.* Toutes les graces que l'Ambassadeur put obtenir du Pontife, furent, une dispense au Maréchal d'Humiéres pour épouser sa propre Niéce, & une au Pére Peters Jésuite pour posseder un Evêché. On dit que le Roi lui destinoit l'Archevêché d'Yorck qui étoit devenu vacant. Mais si le Pape & la plûpart des Cardinaux reçurent

Le Roi envoye le Comte de Castelmaine en Ambassade au Pape.

Il en est mal reçu.

G 3 froi-

JAQUES II. 1686. froidement l'Ambaſſadeur d'Angleterre, les Jéſuites de Rome lui firent en recompenſe, autant d'honneur qu'il fut en leur pouvoir. Enfin, le Roi le rappella, ne pouvant endurer plus long-temps tant de mortifications.

Tous les Emplois ſont donnez à des Catholiques. Mais le mauvais ſuccès de cette Ambaſſade n'empêcha pas que le Roi ne pourſuivît ſon deſſein avec une ardeur extrême, & d'une maniére ſi ouverte & ſi publique, qu'on ne pouvoit s'y méprendre. Non ſeulement tous les Emplois vacans étoient donnez à des Catholiques, mais on les ôtoit même aux Proteſtans, ſans en donner aucune raiſon, pour mettre des Catholiques en leurs places. Ainſi tout le monde voyoit aiſément, qu'il n'y avoit plus que des Catholiques, ou des Proteſtans qui n'avoient aucun attachement pour leur Religion, qui puſſent prétendre aux Emplois. La Cour ſuivoit cette méthode ſi ouvertement, que quelques-uns des principaux Catholiques ne purent s'empêcher de repréſenter au Roi, que par-là, il couroit risque de faire plus de mal que de bien à leur Religion. Mais le Roi n'écoutoit que les Conſeils les plus violens, & les plus conformes à ſon naturel & à ſon zèle. On pourra voir par la Lettre ſuivante écrite le 2. 1685. de Février de l'année 1687, par un Jéſuite de *Liége* à un Jéſuite de *Fribourg* en Suiſſe, la diſpoſition où le Roi ſe trouvoit par rapport à la Religion.

Lettre d'un Jéſuite de Liége. „ C'eſt une choſe étonnante que la grande affection du Roi „ d'Angleterre pour notre Société. Il ſouhaita une parfaite pros- „ périté à tout ce Collège, par le moyen de notre Provincial, „ & ſe recommanda très-ardemment à nos Priéres. Lorsque le „ Pére *Jean Keynes* retourna en Angleterre, le Roi le reçut très- „ gracieuſement, & lui parla familiérement en préſence de la „ Reine, durant pluſieurs heures, pendant que des Ducs & des „ Comtes ſe tenoient dans l'anti-chambre, en attendant d'être ad- „ mis. Il lui demanda combien nous avions de Candidats, & „ combien d'Etudians, & ſur ce que le Pére Provincial lui ré- „ pondit, qu'il y en avoit environ cinquante, il lui dit, qu'on „ auroit beſoin d'en avoir le double ou le triple, pour l'emploi „ dont il avoit deſſein de charger la Société, & qu'il falloit les „ bien exercer dans la Prédication. Car, ajoûta-t-il, l'Angleterre „ a préſentement beſoin de telles gens.

„ Je ne doute pas que vous n'ayiez ſû, que le Roi, dans une „ Lettre qu'il a écrite au Pére *La Chaiſe* Confeſſeur du Roi de „ France, touchant la Maiſon des Wallons, a déclaré, qu'il re- „ gardoit comme fait à lui-même, tout ce qui a été fait aux „ Prêtres de cette Maiſon. Le Pére *Clare*, Recteur de la même „ Maiſon, étant allé à Londres pour négocier cette affaire, trou- „ va un accès très-facile auprès du Roi, & obtint aiſément tout „ ce qu'il demanda. Le Roi ne voulut jamais permettre qu'il ſe

„ mît

„ mît à genoux devant lui, ni qu'il lui baisât la main, selon la coû- JAQUES
„ tume. Il lui dit même ; *Mon Révérend Pére, il est vrai que vous* II.
„ *m'avez une autre fois baisé la main ; mais si j'avois sû alors, comme* 1687.
„ *je le sai présentement, que vous êtes Prêtre, je me serois agenouillé*
„ *devant vous, & vous aurois baisé la main.* Après avoir fini cette
„ affaire, le Roi lui dit familiérement, qu'il convertiroit l'Angle-
„ terre, ou qu'il mourroit Martyr, & qu'il aimoit mieux mourir
„ le jour après avoir accompli son dessein, que de régner vingt
„ ans heureusement, sans l'exécuter. Enfin, il s'appella lui-même
„ Fils de la Societé, disant, qu'il étoit aussi aise de notre prospéri-
„ té que de la sienne propre. On ne sauroit trouver des termes as-
„ sez forts pour exprimer la reconnoissance qu'il témoigna, quand
„ on lui dit, qu'il avoit été fait participant de tous les mérites de la
„ Société. Aussi doit-il choisir un de nos Péres pour être son
„ Confesseur. Mais jusqu'ici, on ne sait pas sur qui tombera le
„ Choix. Quelques-uns croyent que ce sera le Reverend Pére Pro-
„ vincial: Mais il n'y a aucune certitude. Quelques-uns sont d'o-
„ pinion, que le Pére Edouard R. Petre, qui est principalement en
„ faveur auprès de lui, obtiendra un Archevêché. Mais d'autres
„ en plus grand nombre, estiment qu'il sera fait Cardinal. Depuis
„ un mois ou deux, le Roi lui a donné l'apartement qu'il occupoit
„ lui-même à St. James, lorsqu'il étoit Duc d'Yorck. On voit là
„ tous les jours, un grand nombre de Courtisans qui s'y rendent,
„ pour parler à son Eminence, car c'est le titre qu'ils lui donnent.
„ Le Roi consulte souvent ce Pére, & plusieurs des plus grands Sei-
„ gneurs du Royaume, Catholiques, sur les moyens d'avancer la
„ Foi, sans en venir à la violence. Il n'y a pas long-temps, que
„ quelques-uns de ces Seigneurs lui représentérent, qu'il se hâtoit
„ trop ; à quoi il répondit, *Je suis vieux, & il faut que je fasse de*
„ *grands pas, sans cela, si je venois à mourir, je vous laisserois peut-*
„ *être dans un état pire que celui où je vous ai trouvez.* Quand on lui
„ demanda pourquoi il prenoit si peu de soin de la Conversion des
„ Princesses ses Filles qui étoient ses Héritiéres, il répondit, *Dieu*
„ *prendra soin de cette affaire. Laissez-moi le soin de la Conversion*
„ *de mes Filles, & faites de votre côté, tout ce qui est en votre pouvoir,*
„ *pour convertir vos Vassaux & autres à la Foi.*

„ Il a mis des Gouverneurs Catholiques dans la plûpart des Pro-
„ vinces & nous aurons bien-tôt des Juges de paix Catholiques dans
„ la plûpart des endroits. Nous espérons aussi un bon succès dans
„ nos affaires à Oxford. Dans la Chapelle publique du Vice-Chan-
„ celier qui est Catholique, il y a toujours un de nos Théologiens
„ qui a déja converti quelques-uns des Etudians. L'Evêque d'Ox-
„ ford semble même favoriser beaucoup la Religion Catholique. Il
„ a proposé au Conseil, s'il ne seroit pas à propos de donner au
„ moins, un des Collèges de cette Université aux Catholiques, afin

„ qu'ils

JAQUES II. 1687. „ qu'ils ne fuſſent pas contraints d'aller étudier hors du Royaume, „ à grands frais : Mais on ne ſait pas encore quelle réponſe il a euë. „ Le même Evêque ayant invité à dîner deux de nos Péres avec „ quelques perſonnes de qualité, porta la ſanté du Roi à un Sei- „ gneur Hérétique de la Compagnie, en ſouhaitant à S. M. un heu- „ reux ſuccès dans toutes ſes entrepriſes. Il ajoûta, que la Religion „ Proteſtante ne paroiſſoit pas être en meilleur état, que l'étoit la „ Ville de *Bude* peu de temps avant ſa priſe, & que ceux qui ſoute- „ noient cette Religion, n'étoient pas fort éloignez de l'Athéiſme. „ Pluſieurs embraſſent la véritable Religion, & quatre Comtes des „ plus conſidérables en font déja profeſſion publique. Le Pére *A-* „ *lexandre Keynes* Neveu du Provincial, qui prend ſoin de la Cha- „ pelle de l'Envoyé de l'Electeur Palatin, eſt continuellement occu- „ pé à répondre aux queſtions des Hérétiques qui ont des doutes ſur „ leur Religion. On en voit continuellement un grand nombre qui „ diſputent de Religion, en ſe promenant devant cette Chapelle. „ Pour ce qui regarde le Prince *George*, on ne ſait pas bien quelle „ Religion il profeſſe. Nous gagnons peu-à-peu du terrain en An- „ gleterre. Nous enſeignons les Humanitez à *Lincoln*, à *Norwich*, „ & à *Yorck*, & nous avons à *Worceſter*, une Chapelle publique qui „ eſt protégée par une Garde de Soldats. De plus, nous devons „ achetter quelques maiſons dans *Wiggan*, Ville de la Province de „ Lancaſtre. Nos intérêts s'avancent puiſſamment. Dans quelques- „ unes des Egliſes accordées aux Catholiques, on compte ſouvent „ les jours de fête, jusqu'à quinze-cens Perſonnes préſentes au Ser- „ mon. Nous avons le même ſuccès à Londres. On y prêche tous „ les jours de fête, & les Chapelles ſe trouvent trop petites pour „ contenir tous ceux qui s'y rendent. Deux Péres de notre Societé, „ ſavoir *Dormer* & *Bertue*, prêchent toujours devant le Roi & la „ Reine. Le Pére *Edouard Newill* prêche devant la Reine Douai- „ riére : le Pére *Alexandre Keynes* dans la Chapelle dont j'ai déja par- „ lé, & d'autres, dans d'autres Chapelles. On a déja achetté diver- „ ſes maiſons à la *Savoye*, tout proche du Palais de Sommerſet où „ la Reine Douairiére fait ſa réſidence, pour dix-huit mille florins, „ afin d'en faire un Collège. On y travaille avec ardeur, pour pou- „ voir ouvrir une Ecole avant Pâque.

„ Le Roi doit bien-tôt envoyer un Lord Lieutenant Catholique „ en Irlande, parce qu'il ne peut ſe fier à aucun autre, pour établir „ la Religion Catholique dans ce Royaume. Le Parlement s'aſſem- „ blera certainement dans ce mois de Février. Le Roi a deſſein de „ lui demander trois choſes. La premiére, que les Pairs Catholi- „ ques ſoient admis à prendre Séance dans la Chambre Haute. La „ ſeconde, que le *Teſt* ſoit aboli. La troiſiéme qui eſt la plus im- „ portante, que les Loix Pénales contre les Catholiques ſoient abro- „ gées. Pour mieux obtenir ces choſes, il a deſſein de leur faire

„ en-

„ entendre, qu'il eſt réſolu de chaſſer tous ceux qui ne voudront pas „ ſe conformer à ſa volonté. Quelques Hérétiques effrayez de cet- „ te réſolution, ayant conſulté un certain Seigneur pour ſavoir ce „ qu'ils avoient à faire, il leur a répondu, *La volonté du Roi eſt ſuf-* „ *fiſamment connue. Certainement, il exécutera ce qu'il a réſolu; ſi vous* „ *ne voulez pas vous perdre, ſoumettez-vous à ce qu'il déſire.*

„ On va faire de grands préparatifs, pour mettre en Mer une „ Flotte de cent Vaiſſeaux de Guerre, au Printemps prochain: Mais „ on ignore encore contre qui elle eſt deſtinée. Les Hollandois ſont „ dans de terribles frayeurs. Mais, quoi qu'on diſe qu'ils arment de „ leur côté, le temps découvrira s'ils ont raiſon de s'alarmer.

Les Jéſuites de Fribourg ne firent aucune difficulté de laiſſer voir cette Lettre à diverſes Perſonnes qui en tirérent des Copies, & par-là elle devint bien-tôt publique en Suiſſe & à Genéve: Le Docteur Burnet dit, qu'il la copia ſur une qui étoit entre les mains de Monſieur *Heidegger*, fameux Profeſſeur à Zurich. Une des Copies fut envoyée à Monſieur *Dickvelt* Ambaſſadeur des Etats Généraux en Angleterre qui en parla au Roi. Sur cela, le Roi ſouhaita de la voir, diſant qu'il découvriroit bien-tôt, ſi c'étoit une véritable Lettre, ou une impoſture pour rendre les Jéſuites odieux. Mais quoi qu'elle fût miſe entre ſes mains, il n'en parla plus à Monſieur Dickvelt.

Le Parlement qui, ſelon la derniére prorogation, devoit s'aſſembler le 15. de Février, fut encore prorogé. Apparemment, le Roi ne trouva pas que les choſes fuſſent diſpoſées comme il le ſouhaitoit, pour pouvoir s'aſſurer de la concurrence du Parlement pour exécuter ſes deſſeins. Il aima mieux ſuivre une autre voye qui lui parut plus courte & plus aiſée, en établiſſant la liberté de Conſcience, par ſa propre autorité. Il ſe perſuadoit ſans doute, qu'il ſeroit plus aiſé d'obtenir du Parlement, ſon conſentement à une choſe déja faite, que le pouvoir de la faire. Mais il crut devoir commencer par l'Ecoſſe, afin que l'exemple de ce Royaume ſervît à perſuader les Anglois. Pour cet effet, il envoya en Ecoſſe une Déclaration pour accorder une entiére liberté de Conſcience, avec ordre au Conſeil de la faire publier. Selon lui, cette Déclaration étoit plus que capable de convaincre tous ſes bons Sujets de ſa grande modération, & du déſir qu'il avoit que tout le monde vécût en repos. Il excluoit néanmoins de ſa faveur, ceux qui tenoient des Conventicules à la Campagne, ordonnant à ſon Conſeil de n'épargner rien pour les exterminer. Cette Déclaration portoit en ſubſtance „ que le Roi ayant „ réſolu d'unir les cœurs & les affections de ſes Sujets d'Ecoſſe, a- „ voit jugé à propos, *en conſéquence de ſon autorité ſouveraine, de ſa* „ *Prérogative Royale, de ſon pouvoir abſolu, auquel tous les Sujets de-* „ *voient obéïr ſans reſerve*, d'accorder une tolérance &c à tous les „ Presbytériens modérez qui s'aſſembleroient dans des maiſons parti-

Le Parlement eſt prorogé.

Le Roi publie une Déclaration en Ecoſſe pour la Liberté de Conſcience.

JAQUES II. 1687. „ culiéres ſeulement. Mais pour ceux qui s'aſſembloient à la Campagne, il ordonnoit, qu'ils fuſſent pourſuivis à toute rigueur. „ Quant aux *Quakers* ou Trembleurs, il leur permettoit de s'aſſembler là où ils trouveroient à propos.

„ De plus, conſidérant les cruelles Loix faites contre les Catholiques Romains appellez *Papiſtes* pendant la minorité de Jaques VI notre ayeul de glorieuſe mémoire, ſans ſon conſentement, & contre le devoir de Sujets, par les Régens, & autres ennemis de leur légitime Souveraine notre biſayeule, de glorieuſe & pieuſe mémoire, dans lesquelles Loix, ſous prétexte de Religion, ces gens-là couvroient leurs haines, leurs animoſitez, & les crimes les plus horribles, Loix qui étoient faites, non contre les ennemis de Dieu, mais contre leurs ennemis particuliers, & qui ont été continuées depuis, ſans deſſein de les exécuter, & ſeulement, *ad terrorem*, dans la ſuppoſition, que les Papiſtes étoient incapables de garder la fidélité à leurs Souverains naturels & légitimes Monarques.

„ Nous, de notre certaine connoiſſance, & par une longue expérience, ſachant que les Catholiques ſont par leurs principes, non ſeulement bons Chrétiens, mais encore bons Sujets, & que de plus, en toutes occaſions, ils ſe ſont montrez fidelles à nous & à nos Prédéceſſeurs; ....

„ C'eſt pourquoi, avec le conſentement de notre Conſeil Privé, en vertu de notre autorité ſouveraine, Prérogative Royale, & pouvoir abſolu, ſuſpendons, arrêtons, & déclarons ſans force, toutes les Loix ou Actes de Parlement faits ci-devant, en quelque temps que ce ſoit, contre nos Sujets Catholiques, annullant toutes les Prohibitions qui y ſont mentionnées, & les peines ordonnées contr'eux, en ſorte qu'à l'avenir, ils jouïront de tous les droits dont jouïſſent nos Sujets Proteſtans, non-ſeulement dans l'exercice de leur Religion, mais encore, dans la poſſeſſion des Emplois, Offices & Bénéfices, dont nous jugerons à propos de les gratifier. ....

„ Et d'autant que par notre Souveraineté, & par l'Allégeance de nos Sujets, ils ſont tenus de nous obéïr, & qu'aucune Loi, aucune différence de Religion, ni aucun autre empêchement quelconque ne peut diſpenſer les Sujets de leurs obligations envers la Couronne, & conſidérant, qu'il eſt poſſible que certaines gens, avec de ſiniſtres intentions, exigent certains Sermens, nous revoquons & annullons toutes ſortes de Sermens par lesquels nos Sujets ſont rendus incapables d'exercer des Emplois dans notre dit Royaume, leur défendant de prêter à l'avenir de pareils Sermens, ſans notre ordre & conſentement ſpécial, & nous diſpenſons de toutes les Loix qui ordonnent de pareils Sermens. ....

„ Pour l'encouragement de nos Evêques Proteſtans, du Clergé „ Ré-

„ Régulier, & de ceux qui ſe ſont conduits ſelon l'ordre requis,
„ nous jugeons à propos de déclarer, que nous n'avons jamais eu,
„ & n'aurons jamais pour principe, de faire violence aux Conſcien-
„ ces, ni de mettre perſonne dans une *invincible néceſſité*, par rapport
„ à la perſuaſion, ou à la Religion Proteſtante, mais que nous pro-
„ tégerons nos Evêques & Miniſtres dans leurs fonctions, droits,
„ & privilèges, auſſi-bien que tous nos autres Sujets Proteſtans, a-
„ fin qu'ils puiſſent faire l'exercice de leur Religion dans les Egliſes.

Quoi que cette Déclaration ne regardât que l'Ecoſſe, j'ai crû devoir l'inſérer ici, parce qu'elle fait connoître bien clairement, & les intentions & les principes du Roi, & par conſéquent, de quelle maniére il prétendoit en uſer avec ſes Sujets Anglois, quoique jusqu'alors, il gardât encore quelque ménagement par rapport au pouvoir abſolu que l'Angleterre ne lui avoit pas attribué dans une auſſi grande étenduë que l'Ecoſſe.

Le Conſeil d'Ecoſſe fait publier la Déclaration.

Non-ſeulement le Conſeil d'Ecoſſe obéït aveuglément au Roi, en faiſant publier ſa Déclaration, mais il l'en remercia même, comme d'une faveur ſignalée. Cela ne doit pas paroître étrange, puisque ce Conſeil n'étoit compoſé que de gens abſolument dévouëz au Roi, & que dans toute l'Ecoſſe, il n'y avoit pas un ſeul homme dans l'Emploi, qui ne fût, ou qui ne feignît d'être dans les mêmes principes. Le Parlement étoit compoſé de même, & par les Actes qu'il avoit faits, il avoit engagé les Ecoſſois à une obéïſſance ſans bornes, en ſorte que perſonne ne pouvoit s'oppoſer aux volontez du Roi, ſans ſe rendre coupable de haute trahiſon. Ainſi le Conſeil, en remerciant le Roi de ſa Déclaration, pouvoit parler hardiment pour tout le Royaume: Non qu'il ignorât, que ce n'étoit pas là le ſentiment général de la Nation, mais parce qu'il ſavoit bien, que perſonne n'auroit la hardieſſe de le contredire. Ce n'eſt donc pas à toute la Nation Ecoſſoiſe qu'il faut attribuër cette obéïſſance aveugle, mais à ceux qui la gouvernoient, & qui ne faiſoient qu'une très-petite partie du Peuple.

Le Roi publie une ſemblable Déclaration en Angleterre.

Le Roi charmé de la prompte obéïſſance des Ecoſſois, & la regardant comme un préjugé favorable pour l'Angleterre, aſſembla ſon Conſeil, & lui déclara, que ſon intention étoit de publier une ſemblable Déclaration en Angleterre. Il appuya ſa réſolution, ſur ce qu'il avoit remarqué que l'Uniformité qu'on avoit tâché d'établir ſous les quatre Régnes précedens, n'avoit produit que de mauvais effets, & que d'ailleurs, c'étoit une choſe contraire aux maximes de la Religion & de l'humanité, que de forcer les conſciences. Le Conſeil, compoſé à-peu près, comme celui d'Ecoſſe, approuva cette réſolution, & fit beaucoup valoir la grande indulgence du Roi envers ſes Sujets.

La Déclaration pour la liberté de conſcience en Angleterre, fut donc publiée, le 4. d'Avril. Elle étoit à peu-près ſemblable à celle

JAQUES II. 1687.

qui avoit été publiée en Ecoffe, excepté que le Roi y parloit avec beaucoup plus de modération de fon pouvoir abfolu, & qu'il difoit, qu'il ne doutoit nullement de la concurrence de fon Parlement. Il étoit pourtant manifefte par les fréquentes prorogations de ce Parlement, que le Roi n'étoit rien moins qu'affuré de fa concurrence.

Il eft très-probable, qu'il n'y avoit pas dans tout le Royaume, une feule perfonne qui fe perfuadât, que le but du Roi étoit de favorifer & de mettre en repos les Non-Conformiftes; tout le monde voyoit clairement, que la fin que le Roi fe propofoit dans fa Déclaration étoit de détruire la Religion Proteftante, & d'établir la Catholique en fa place. Comment auroit-on pû fe perfuader, que le Roi, qui avoit toujours été le grand Perfécuteur des Non-Conformistes, eût fi fubitement changé d'humeur à leur égard? Ou comment pouvoit-on s'affurer, que fes promeffes par rapport aux Non-Conformiftes feroient plus exactement obfervées, que celles qu'il avoit faites à l'Eglife Anglicane? Cependant, jusqu'alors, les Non-Conformiftes avoient été traitez avec tant de rigueur, qu'il n'eft pas étrange qu'ils fe trouvaffent d'abord heureux de fe voir enfin délivrez de la perfécution. Cela fut caufe que d'abord les diverfes Sectes préfentérent des Adreffes au Roi, pour le remercier de fa Déclaration. Les Anabaptiftes commencérent. Les Quakers fuivirent; après cela, les Indépendans, & enfin les Presbytériens. Quelques-unes de ces Adreffes, en parlant du pouvoir Royal, le portoient au plus haut dégré, parce qu'alors, il étoit avantageux aux Non-Conformiftes de foutenir l'autorité par laquelle ils étoient délivrez de la contrainte où ils avoient été jusqu'alors. Les Membres de l'Eglife Anglicane ne manquérent pas de faire remarquer ce changement: Mais ce n'étoit pas à eux à reprocher ces principes aux Non-Conformiftes, puisqu'ils étoient eux-mêmes tombez dans les mêmes excès. La vérité eft, que les deux Partis ne fuivoient pas alors, & ne fuivent pas encore exactement leurs propres principes par rapport au pouvoir Royal, dans toutes les occafions, & qu'ils étendent ou refferrent ce pouvoir, felon que le Roi fe trouve dans l'un ou dans l'autre Parti.

Les Non-Conformistes remercient le Roi par des Adreffes.

Mais quoi qu'il en foit, la Guerre que fe firent alors les deux Partis, ne fut pas de longue durée. Car ils s'aperçurent bien-tôt, que le but de la Cour étoit de les mettre aux mains l'un contre l'autre, afin de les affoiblir également. Le Roi, pour réüffir dans ce deffein, ne parloit presque d'autre chofe, dans fes discours familiers, que des oppreffions & des injuftices, que les Non-Conformiftes avoient fouffertes de la part de l'Eglife Anglicane. On ne pouvoit lui faire plus de plaifir, que de lui raconter des particularitez fur ce fujet. Pour porter même un plus rude coup à l'Eglife Anglicane, il ordonna qu'il fe fît une revifion des procès intentez contre les Non-Conformiftes dans les Cours Eccléfiaftiques. Mais les Presbytériens qui y étoient les plus intéreffez furent affez fages, pour ne pas fe prévaloir d'une oc-

Le Roi tâche de brouiller enfemble les Proteftans;

qui ne donnent point dans fes pieges.

JAQUES II. 1687.

occasion si favorable de causer du chagrin à leurs ennemis. D'un autre côté, quoique quelques gens passionnez d'entre les Non-Conformistes publiassent des Ecrits virulens contre l'Eglise Anglicane, pour se venger de ce qu'elle leur avoit fait souffrir, les Episcopaux, d'un commun accord, résolurent de n'y pas répondre, de peur d'augmenter l'animosité entre les deux Partis, dans un temps où leur union étoit plus que jamais nécessaire. On ne peut disconvenir, qu'en cela, ils ne témoignassent beaucoup de modération & de prudence. En général, on peut assurer, que si quelques-uns des Non-Conformistes, soit Presbytériens ou autres, se laissérent porter par la passion, à insulter l'Eglise Anglicane, ce ne furent que des gens peu considérables. Les plus sensez, & ceux qui avoient le plus de crédit dans leur Parti, observérent une grande modération. Les Episcopaux de leur côté, firent tout ce qui fut en leur pouvoir, pour établir une union seule capable de les soutenir les uns & les autres. On publioit de temps en temps, des Ecrits, où ceux de l'Eglise Anglicane reconnoissoient, qu'ils avoient eu tort de pousser à bout les Presbytériens ; qu'ils ne s'étoient pas assez précautionnez contre les piéges de la Cour, & ils promettoient, que si les affaires se rétablissoient sur un bon pied, ils auroient pour eux toute la condescendance possible. Il est vrai, qu'on les accuse de n'avoir pas moins oublié cette promesse, que celle qu'ils leur avoient faite, lorsqu'il s'étoit agi de rappeller Charles II. Mais c'est une affaire qui regarde les Régnes suivans.

Et se conduisent fort sagement.

Ils travaillent à s'unir ensemble pour leur commun intérêt.

Mais s'il y eut des Non-Conformistes qui se crurent obligez de témoigner leur reconnoissance au Roi pour la Déclaration, par des Adresses flateuses, il y eut aussi des Evêques qui, avec bien moins de fondement, portérent leur Clergé à présenter de pareilles Adresses au Roi, pour le remercier de sa Déclaration, comme d'une faveur signalée envers l'Eglise Anglicane. De ce nombre furent *Crew* Evêque de Durham, *Barlow* de Lincoln, *Cartwright* de Chester, *Wood* de Lichfield & Coventry, *Watson* de St. David. Pour *Parker* Evêque d'Oxford, il ne fut pas si heureux, puisqu'il ne put trouver dans tout son Diocèse, qu'un seul Ministre qui voulût signer une semblable Adresse. On peut aisément juger que ces Evêques n'auroient pas été des derniers à embrasser la Religion Catholique, si le projet du Roi avoit réüssi.

Quelques Evêques se rangent dans le parti de la Cour.

Ce que le Roi avoit fait pour les intérêts de la Religion Catholique ne suffisoit pas pour contenter ceux qui aspiroient à de plus grands avantages. Jusqu'alors, les Catholiques n'avoient pû se procurer des places dans aucune des deux Universitez, & néanmoins, ils souhaitoient passionnément d'y établir des Maîtres & des Professeurs de leur Religion, pour pouvoir avec le temps se rendre maîtres de quelques-uns des Colléges. On avoit proposé au Roi de fonder un Collége dans chaque Université. Mais soit qu'il ne voulût pas en faire la dépen-

Ordre à l'Université de Cambridge de recevoir un Moine Bénédictin Maître aux Arts.

JAQUES II. 1687.

se, ou pour quelqu'autre raison, il fut jugé plus à propos, d'introduire des Catholiques dans les Collèges deja établis. Pour commencer à exécuter ce dessein, le Vice-Chancelier de Cambridge reçut une Lettre du Roi qui lui ordonnoit très-expressément, d'admettre au dégré de Maître és Arts, un Moine Bénédictin nommé *Alban Francis*, sans exiger de lui aucun serment, nonobstant tous Statuts contraires, de l'observation desquels il le dispensoit. Le Vice-Chancelier ayant communiqué cette Lettre aux Suppôts de l'Université, il fut unanimement résolu, que *Francis* ne seroit point reçu, jusqu'à ce qu'on eût présenté une très-humble Requête au Roi, pour le supplier de revoquer son Mandat. Ils s'adressérent pour cet effet, au Duc d'Albemarle Chancelier de l'Université, qui leur répondit, qu'il s'étoit employé pour eux, mais qu'il n'avoit pû rien obtenir. Sur cette réponse, l'Université envoya des Députez à Londres pour parler au Comte de Sunderland: Mais il refusa de leur donner audience. Peu de temps après, le Roi envoya à l'Université un second Mandat tout semblable au premier, avec cette addition, *que s'ils n'obéïssoient pas, ce seroit à leurs risques.* Comme l'Université continuoit encore à disputer le terrain, elle reçut un ordre de comparoître par ses Députez, devant la Cour Ecclésiastique. Enfin, par Sentence de cette Cour, le Vice-Chancelier fut dépouillé de son emploi; mais *Francis* ne fut point reçu. Ce fut-là la premiére tentative qui se fit tout ouvertement, pour introduire des Catholiques dans les Universitez. Je dis ouvertement, car il pouvoit y en avoir quelques-uns qui feignoient d'être Protestans. Mais bien-tôt après, le Collége de la Magdeleine de l'Université d'Oxford, qui étoit un des mieux rentez, eut à essuyer un orage beaucoup plus terrible.

L'Université s'en défend.

Le Vice-Chancelier est suspendu.

Affaire du Collége de la Magdeleine à Oxford.

La place de Président de ce Collége étant venuë à vaquer le 31. de Mars, par la mort du Docteur *Clarke*, le Vice-Président fixa le 13. d'Avril pour procéder à l'élection d'un nouveau Président. Mais avant ce jour-là, les Membres de ce Collége furent avertis, que le Roi avoit accordé un Mandat, pour faire élire *Antoine Farmer*, homme de mauvaise réputation, & qui avoit promis de se faire Catholique. Sur cela, ils firent présenter une Requête au Roi, pour le prier, ou de leur laisser le choix de leur Président, selon leurs Statuts, ou du moins, de nommer quelqu'un qui fût mieux qualifié que *Farmer*, pour remplir cette Charge importante. Ils reçurent pour toute réponse, du Comte de Sunderland, un ordre exprès d'obéïr au Roi. Immédiatement après, la Cour fit remettre entre les mains de *Robert Charnock*, Membre, ou *Compagnon* de ce Collège, qui étoit un Nouveau Converti (1), le Mandat du Roi. Ce Mandat ayant été lû en présence de tous les Membres, il fut résolu de s'en te-

(1) C'étoit le même qui fut ensuite le 18/28 Mars 1696. exécuté pour avoir conspiré contre la vie du Roi Guillaume.

tenir au jour qui avoit été marqué pour procéder à l'élection, & ce jour-là, le Docteur *Howgh* fut élu à la pluralité des voix. Le nouveau Président fut présenté à l'Evêque de Winchester Visiteur de ce Collége, qui l'admit, lui fit prêter le serment ordinaire, & le mit en possession.

Le Roi fut très-offensé de cette élection, & malgré les sollicitations du Duc d'Ormond Chancelier de l'Université, le Vice-Président & les autres Membres furent citez à comparoître devant la Cour Ecclésiastique. Ils comparurent le 6. de Juin, & sur ce qu'on leur demanda pourquoi ils n'avoient pas obéï à l'Ordre du Roi, ils firent voir leurs Statuts, & le Serment qu'ils avoient fait de les observer exactement, & par ces Statuts, Farmer devoit être entiérement exclus de sa prétension. Ils furent renvoyez jusqu'au 12. du mois, & ce jour-là, ils donnérent tant d'objections bien prouvées contre *Farmer*, qui d'ailleurs n'étoit pas qualifié par les Statuts, pour être fait Président, que les Commissaires avoient honte de se voir obligez de soutenir sa cause. Mais comme c'étoit aussi celle du Roi, la Cour ordonna que le Président du Collége seroit privé de son Emploi, & que le Vice-Président & un autre Membre du Collége seroient suspendus. Mais le Roi ayant été informé de ce qui avoit été allégué & prouvé contre *Farmer*, ne jugea pas à propos d'insister sur son premier Mandat, & en donna un autre en faveur du Docteur *Parker* Evêque d'Oxford.

Les Membres du Collège ne trouvérent pas l'Evêque mieux qualifié que Farmer, & en un mot, ils refusérent d'obéïr à ce nouvel ordre. Le Roi en fut si offensé, qu'il alla lui-même à Oxford, résolu de vaincre leur obstination à quelque prix que ce fût : Il les fit venir en sa présence, & leur parla d'une maniére capable d'épouvanter des gens moins fermes & moins résolus. Il leur commanda, sous peine d'encourir son indignation, d'aller sur le champ, élire l'Evêque d'Oxford pour leur Président. Mais au lieu d'obéïr, ils lui présentérent une Requête où ils soutenoient leur procédé: Mais le Roi ne voulut pas la recevoir. Enfin, malgré toutes ses menaces, il se vit contraint de quitter Oxford, sans avoir rien avancé. Peu de temps après, il établit une Commission pour aller visiter ce Collège, à la tête de laquelle étoient, *Cartwright* Evêque de Chester, & un des Juges du Royaume.. Ces Commissaires traitérent fort rudement les Membres du Collége, sans leur épargner les injures & les ménaces. Enfin, voyant qu'il n'étoit pas possible de les vaincre, ils trouvérent un expédient pour sauver en quelque maniére l'honneur du Roi, par le moyen d'une Déclaration ambiguë, à laquelle les Membres du Collège voulurent bien se soumettre. Mais le Roi n'en étant pas content, voulut, „qu'ils reconnussent qu'ils avoient „ méprisé sa personne & ses ordres, qu'ils promissent de se compor- „ ter mieux à l'avenir, qu'ils avouassent la justice & la légalité de

„la

JAQUES II. 1687.

„ la Cour Ecléſiaſtique : qu'ils imploraſſent ſa miſéricorde en venant ſe jetter à ſes pieds : qu'ils ſe ſoumiſſent à l'Evêque d'Oxford, comme à leur Préſident. De 27. Membres du Collège, il n'y eut que *Charnock* & un autre qui offriſſent de ſigner cette déclaration.

Les Membres du Collège ſont chaſſez.

Enfin les Commiſſaires, autoriſez par le Roi, prononcérent leur Sentence par laquelle les 25. qui avoient refuſé de ſigner la déclaration, furent chaſſez du Collège & privez des droits de leur Société pour avoir déſobéi au Roi. Mais ils proteſtérent tous unanimement contre la Sentence, qui fut pourtant confirmée par la Cour Ecléſiaſtique, & même aggravée, en ce que le Préſident & ſes Compagnons furent déclarez incapables de poſſéder aucune ſorte de Bénéfice Ecléſiaſtique.

On remplit leurs places par des Catholiques.

Le Préſident refuſa de mettre l'Evêque en poſſeſſion de ſa maiſon, & on fut obligé d'en enfoncer la porte. Tout ce Collège fut enſuite rempli de Catholiques, & *Charnock* en fut fait Vice-Préſident. Quoi que cette affaire durât depuis le commencement de Juin, jusque vers la fin d'Octobre, j'ai voulu la mettre tout d'une ſuite, pour n'être pas obligé d'y revenir.

Le Roi fait tous ſes efforts pour faire des Proſelytes.

Le Roi faiſoit connoître en toutes ſortes d'occaſions le zèle extrême qu'il avoit pour l'avancement de la Religîon Catholique : Mais principalement, dans la diſpoſition des Charges & des Emplois qui dépendoient de lui.

Il ne donne plus des Charges qu'à des Catholiques.

Depuis quelque temps, il n'en donnoit presque plus qu'à ceux qui vouloient bien les achetter par la complaiſance de changer de Religion, & ſouvent même il caſſoit ceux qui paroiſſoient trop affectionnez à la Religion Proteſtante, ſans aucun égard, aux ſervices paſſez, ni aux anciennes offenſes. Pluſieurs de ceux qui avoient été les plus ardens pour le Bill d'Excluſion, étoient careſſez & favoriſez, pourvû qu'ils vouluſſent embraſſer la Religion du Roi, comme par exemple, le Comte de Sunderland. Mais ceux qui en cette même occaſion, lui avoient rendu les ſervices les plus importans, étoient éloignez à cauſe de leur attachement à la Religion Proteſtante. Le Roi ſuivit cette méthode à l'égard des Comtes de *Clarendon* & de *Rocheſter* ſes beaux-fréres. Le Comte de *Shrewsbury* qui, depuis quelques années, avoit embraſſé la Religion Proteſtante, perdit ſon Regiment de Cavalerie, pour avoir refuſé de reprendre ſon ancienne Religion : Les Gouverneurs des Provinces étoient presque tous Catholiques.

Les Juges du Royaume ſervent de tout leur pouvoir aux deſſeins du Roi.

Quant aux Juges du Royaume, les uns étoient de cette même Religion, & les autres, quoique Proteſtans, étoient des gens diſpoſez à faire tout ce que le Roi ſouhaitoit. S'il s'en trouvoit quelqu'un qui fût trop ſcrupuleux, il étoit incontinent caſſé, pour en mettre un plus ſouple en ſa place. Ces Juges mercenaires, lorsqu'ils alloient rendre la Juſtice dans les Provinces, recevoient des ordres du Chancelier d'employer toute leur autorité pour bien établir le droit que le Roi s'attribuoit de pouvoir diſpenſer des Loix & de décourager autant qu'il leur ſeroit poſſible les gens qu'ils ne trouveroient pas diſpoſez à la ſoumiſſion. Ces ordres étoient exécutez

cutez avec une rigueur & une infolence extrêmes. JAQUES II. 1687.

Tout le monde voyoit manifeftement à quoi tendoient toutes les démarches du Roi ; car il ne s'en cachoit pas lui-même. Malgré tout cela, il fe trouvoit des gens, même parmi les Jurisconfultes, qu'on appelle en Angleterre *Gens de Loi*, qui affectoient d'approuver tout ce que le Roi faifoit, & de l'encourager même par des Adreffes, à pourfuivre ce qu'il avoit commencé. Pour faire voir jusqu'à quel excès alloit la flaterie de quelques-uns, je mettrai ici une Adreffe qui fut préfentée au Roi, le 11. de Juin, par la Société des Avocats du Temple.

SIRE,

„ Nous les très-humbles Sujets de Votre Majefté, avons enfin „ trouvé, à notre grande fatisfaction, une heureufe occafion de „ faire éclater notre reconnoiffance. Comme nous voyons que les „ actes de bonté de V. M. furpaffent tout ce qu'aucun Prince ait „ jamais fait en faveur de fes Sujets, nous fouhaitons, que les Hom- „ mes & les Anges, d'une voix unanime, rendent graces à V. M. „ pour fa grande Clemence, & pour fa Déclaration fur la Toléran- „ ce. Comme tous vos Sujets vous doivent des actions de graces „ pour votre bonté, & pour la compaffion que vous leur témoi- „ gnez, nous *Gens de Loi*, avons une raifon particuliére de remer- „ cier V. M. pour l'honneur que vous nous avez fait de maintenir „ votre Prérogative Royale, qui eft l'ame de la Loi & de notre Pro- „ feffion. Cette Prérogative étant un don de Dieu, nous décla- „ rons, qu'il n'y a point de Puiffance fur la terre, qui puiffe la di- „ minuer, & qu'elle doit demeurer entiérement & inféparablement „ attachée à votre Perfonne Royale. Comme nous nous étudions „ fans ceffe à bien connoître vos Prérogatives, nous fommes auffi „ réfolus à les défendre de tout notre pouvoir, en foutenant cette „ maxime divine, *A Deo Rex*, *A Rege Lex*. C'eft pourquoi, pour „ donner un témoignage public de notre reconnoiffance, nous avons „ foufcrit nos noms à cette Adreffe, afin que V. M. fache que nous „ fommes entiérement à vous, & que les autres gens de notre Pro- „ feffion fuivent notre exemple. Nous fupplions donc V. M. de „ recevoir favorablement cette Adreffe, & nous finiffons en prenant „ la liberté d'offrir à V. M. nos vœux très-ardens, qu'il plaife à „ Dieu de bénir & de faire réüffir vos fages confeils : que vos Royau- „ mes fleuriffent dans la Paix, & que vous jouiffiez long-temps d'un „ Régne heureux & glorieux.

Adreffe de la Société du Temple.

Avec tout cela, il manquoit au Roi une chofe dont il ne pouvoit venir à bout, quoiqu'il y travaillât avec ardeur, tant par lui-même que par fes Emiffaires. C'étoit de gagner les Membres du Parle-

Le Roi proroge encore le Parlement.

JAQUES II. 1687.

ment, pour faire approuver par ce Corps le droit qu'il prétendoit de pouvoir dispenser des Loix. Le Parlement auroit dû se rassembler le 28. d'Avril, & tout le monde s'y attendoit. Mais le Roi n'ayant pas trouvé que ses affaires fussent assez bien disposées, l'avoit encore prorogé, jusqu'au 22. de Novembre. Quelques jours avant cette prorogation, on avoit fait courir dans Londres un Ecrit qui tendoit à donner au Parlement une idée peu avantageuse du Roi, dans la supposition, qu'il étoit sur le point de s'assembler. Voici un petit Extrait de cet Ecrit qu'on attribuoit au Docteur *Burnet* qui étoit alors en Hollande.

Libelle contre le Roi.

„ Notre Roi a donné de si grandes marques de son zèle pour sa „ Religion, qu'il est aisé de voir qu'entre ses qualitez Royales, il „ n'y en a point qu'il souhaite plus de faire admirer, & qui mérite „ mieux d'être admirée. Sa passion pour la gloire, & le désir de „ se rendre la terreur de l'Europe, & l'Arbitre de la Chrétienté, „ qui est naturel à tous les Princes, & qui doit l'être encore plus „ particuliérement à un Prince d'une humeur si martiale, céde au „ zèle qu'il a pour son Eglise. Nous nous étions flatez de voir re- „ vivre en lui, un Edouard III. & un Henri V. mais il aime mieux „ travailler à l'augmentation de sa gloire dans l'autre Monde, que „ d'aquérir des lauriers dans celui-ci. Au lieu de se rendre la terreur „ de ses Voisins, il se contente de l'humble gloire de devenir la ter- „ reur de son Peuple. Ainsi, au lieu de la figure que l'Angleterre „ pourroit faire dans le monde, on n'entend parler que des pratiques „ couvertes de quelques craintifs Mercenaires.

Conférences du Cabinet.

Cependant le Roi continuoit à se donner des soins infinis pour gagner les Membres du Parlement. Il prenoit un à un dans son cabinet tous ceux qui se trouvoient à Londres, & leur représentoit tout ce qu'il croyoit capable de les convaincre de la nécessité d'abolir les Loix Pénales, pour le bien du Royaume, & fortifioit ses argumens, par des promesses & par des menaces. Il n'est pas hors d'apparence qu'il en gagna quelques-uns: mais il ne put jamais parvenir jusqu'à pouvoir s'assurer du plus grand nombre de voix. C'est-ce qui l'engagea enfin à casser ce Parlement, par une Proclamation qui fut publiée le 2. de Juillet.

Le Roi casse le Parlement.

Justification des Membres du Parlement.

Quand on compare la fermeté des Membres de ce Parlement, lors qu'ils crurent qu'il s'agissoit des intérêts de la Religion, avec le zèle extrême qu'ils avoient eu pour le Roi, au commencement de leur séance, on ne peut qu'en conclurre, que leur condescendance n'avoit été qu'un effet de leur erreur dans la bonne opinion qu'ils avoient du Roi, & que leur fermeté ne provint que de ce qu'ils étoient enfin désabusez de cette erreur. C'est donc sans fondement, qu'on voudroit les accuser d'avoir eu intention de sacrifier au Roi les intérêts de la Religion & de la Patrie. Ils firent voir le contraire, en résistant aux tentations que le Roi leur mettoit devant les yeux, même

me en sa présence & face à face. C'est, comme il me le semble, le plus haut dégré où l'on puisse porter la fermeté. Ils étoient tous, ou presque tous, Membres de l'Eglise Anglicane, & la plûpart même, de la Haute Eglise. J'ai déja dit, en un autre endroit, ce qui les avoit engagez à cet excès de zèle & de condescendance pour le Roi, c'est pourquoi il n'est pas nécessaire de le répéter. Mais quand ils virent qu'il ne s'agissoit plus de tenir en bride les Non-conformistes, mais que les desseins du Roi intéressoient la Religion Protestante, sans aucune différence de Sectes, ils firent voir d'une maniére évidente, qu'ils n'étoient pas moins bons Protestans, que ceux qui les accusoient d'être Papistes, ou de pancher vers le Papisme. On verra encore mieux dans la suite, cette vérité, par la conduite ferme & courageuse de l'Eglise Anglicane, dans l'occasion la plus importante qui fût jamais.

JAQUES II. 1687.

Depuis que le Parlement fut cassé, la grande affaire du Roi fut de travailler pour avoir un nouveau Parlement à sa dévotion. Mais il n'en voulut point convoquer jusqu'à ce qu'il se fût assûré de faire élire des Députez tels qu'il trouveroit à propos. Pour cet effet, il fit expédier des *Quo Warrantos* contre diverses Communautez, afin qu'après les avoir privées de leurs Chartres, il pût leur en donner de nouvelles qui le rendissent maître des élections. On peut bien juger, que de la maniére dont les Cours de Justice étoient disposées, les Communautez ne pouvoient qu'être dépouillées de leurs Chartres, & que pour en avoir de nouvelles, elles étoient obligées de se soumettre à ce que le Roi souhaitoit. Ce fut là un des moyens dont le Roi se servit pour disposer le Peuple à élire pour Députez au Parlement, des gens qui concourussent au dessein de revoquer le *Test* & les Loix Pénales. Il seroit trop long, & trop difficile de rapporter tous les moyens secrets que le Roi employa, les Emissaires qu'il envoya dans les Villes & dans les Provinces, les Instructions qu'il leur donna pour gagner le Peuple, les argumens, les promesses, & les menaces, dont ils se servoient. Tout ce qu'on peut dire en général, c'est qu'il ne négligea rien de ce qu'il crut pouvoir contribuer à lui faire avoir un Parlement favorable. A cela furent employez les changemens des Magistrats, & des Gouverneurs des Provinces, & principalement, ce qu'on appelloit *Closetting*, c'est-à-dire, les Conférences secrettes que le Roi avoit dans son Cabinet, avec des Particuliers, pour les engager à favoriser son dessein. Ce fut dans cette vuë encore, qu'il fit lui-même un voyage en diverses Provinces, s'arrêtant dans les Villes pour y caresser ou pour y intimider le Peuple. Mais il trouva partout tant de froideur, ou plutôt tant de répugnance à faire ce qu'il souhaitoit, qu'il n'osa hazarder la Convocation d'un Parlement. Comme le Peuple étoit convaincu, que le dessein du Roi étoit de le dépouiller de sa liberté, & de changer la Religion du Royaume, de quelque prétexte qu'il le couvrit, il ne

Quo Warrantos contre diverses Communautez.

Efforts du Roi pour faire élire des Députez qui lui soient favorables.

Closettings.

Il fait un voyage pour gagner le Peuple.

JAQUES II. 1687.

vouloit pas servir lui-même d'instrument à sa propre ruïne. L'affaire du Collége d'Oxford, qui étoit dans sa plus grande chaleur, pendant le voyage du Roi, ne contribua pas peu à déciller les yeux des moins clairvoyans, & à irriter le Peuple. Le Roi vouloit avoir un Parlement qui consentît à l'abolition des Loix pénales & du *Test*, ou qui lui accordât le pouvoir d'en dispenser, & dans le même temps, il faisoit voir par toute sa conduite, que son intention étoit de détruire la Religion Protestante, & d'établir la Catholique. D'ailleurs, il paroissoit manifestement, que ce n'étoit pas une grace qu'il prétendoit demander, mais une confirmation du droit prétendu dont il s'étoit déja mis en possession, sans la concurrence du Parlement.

Entrée publique d'un Nonce du Pape à Windsor.

Enfin le Roi fit voir d'une maniére si claire, qu'il ne comptoit pour rien les Loix du Royaume, que personne ne put s'y méprendre. Après avoir envoyé au Pape une Ambassade solennelle, comme on l'a déja vû, il voulut avoir un Nonce ordinaire pour résider à sa Cour. Dès l'année précédente, le Pape avoit nommé pour cet Emploi, *Ferdinand Dada*, un de ses Prélats Domestiques, qui avoit toujours été auprès du Roi, depuis son avénement à la Couronne, & qui étoit un grand Favori de la Reine. Il avoit été admis en cette qualité, mais en secret, & le Peuple n'en avoit pas été informé. Mais enfin, le Roi ayant entiérement levé le masque, voulut recevoir ce Nonce publiquement, quoique par les Loix du Royaume, ce fût un crime de haute trahison, de prendre le caractére de Nonce du Pape. Pour cet effet, le Nonce fut premiérement sacré Archevêque d'*Amasie* dans la Chapelle du Roi, après quoi, il fit son entrée publique à Windsor, le 3. de Juillet, avec beaucoup de pompe & de magnificence. Ce fut un spectacle bien surprenant pour les Protestans, de voir un Nonce du Pape, revêtu de ses habits Pontificaux, précédé de la Croix, & accompagné d'un grand nombre de Prêtres & de Moines portans les habits de leurs Ordres. Cependant, dans cette même occasion, le Roi reçut une mortification à laquelle il ne s'étoit pas attendu. Car ayant ordonné au Duc de Sommerset, d'aller recevoir le Nonce, pour le conduire à l'Audience, le Duc le pria de le dispenser de ce service qui le rendroit criminel, selon les Loix du Royaume. Sur cela, le Roi tout en colére, lui ôta son emploi de Gentilhomme de sa Chambre, & un Régiment de Dragons qu'il commandoit. Le Duc de Grafton moins scrupuleux alla recevoir le Nonce. Quelques-uns ont cru que Monsieur *Dada* étoit un des principaux Conseillers du Roi dans les affaires qui regardoient la Religion. Mais il n'y a guéres d'apparence, qu'il voulût agir d'une maniére contraire aux sentimens du Pape, qui n'approuvoit nullement la conduite du Roi. On ne peut pas dire la même

Le Pére Peters Jésuite est fait Conseiller Privé.

chose du Pére *Edouard Petre* ou *Peters* Jésuite, Confesseur du Roi, qui étoit comme le premier mobile de toutes les machines qu'on faisoit jouër pour avancer les progrès de la Religion Catholi-

que.

que. Il fut publiquement admis dans le Confeil, le 11. de Novembre, contre l'avis des principaux Catholiques, qui craignoient avec raifon, que par-là, le Roi ne fît un tort extrême à fes affaires.

Le Roi reçoit favorablement les Réfugiez de France.

Quoique le Roi eût donné d'affez grandes marques de fa prévention contre la Religion Proteftante, il ne laiffa pas de recevoir favorablement les François Proteftans qui venoient fe réfugier en Angleterre, pour fe mettre à couvert des rigueurs qu'on exerçoit contr'eux en France. Il leur accorda non-feulement fa protection, mais encore des charitez confidérables, outre la permiffion qu'il donna de faire des Collectes pour eux. Quelques-uns crurent, que c'étoit un trait de Politique, pour faire comprendre aux Anglois, qu'ils ne devoient pas craindre d'être traitez de même en Angleterre, puisque le Roi témoignoit qu'il s'intéreffoit fi charitablement au malheur des Etrangers perfécutez dans leur Païs. Mais comme le Roi ne trouva pas à propos de faire connoître par quels motifs il agiffoit, on n'en peut parler que par conjecture. Ce qu'il y a de certain, c'eft que les Miniftres François fe fentoient fi obligez au Roi, qu'ils n'étoient pas des moins actifs, à faire fon éloge dans leurs Sermons, quand l'occafion s'en préfentoit. Je me fouviens d'en avoir ouï un à l'Eglife de la Savoye, qui alloit jusqu'à la profanation.

Mort du Duc de Bukingham,

Le Duc de Bukingham, qui ne faifoit plus aucune figure dans le monde, mourut cette année dans la Province d'Yorck, de la maniére qu'il avoit vécu, c'eft-à-dire, fans aucun fentiment de Religion. Dans cette même année, la mort enleva auffi le fameux Chevalier *Guillaume Petty*, Médecin, & Membre de la Société Royale, après avoir publié divers Ouvrages très-utiles au Public.

Et du Chevalier Petty.

1688. Le Roi continuë à pouffer fes deffeins.

Je vai préfentement entrer dans l'année 1688, qui fut une année de Crife pour l'Angleterre, mais dont la premiére moitié n'auguroit aux Anglois, que la perte de leur Religion & de leur Liberté. Depuis trois ans que Jaques II. étoit fur le Trône, il avoit avancé avec une rapidité extraordinaire, & un fuccès furprenant, le grand Ouvrage qu'il avoit entrepris. Il s'étoit mis en poffeffion d'un pouvoir abfolu qui ne fouffroit presque plus de contradiction. Les Loix du Païs étoient ouvertement violées. Le Confeil Privé n'étoit presque plus compofé que de Catholiques, & un Jéfuite en étoit le principal Directeur. Les Charges les plus confidérables de la Cour & du Royaume étoient entre les mains de gens de la même Religion. Le *Teft* & les Loix pénales n'étoient plus une digue capable de mettre la Religion en fûreté, comme on l'avoit espéré. En un mot, on voyoit le Roi réfolu à finir fon Ouvrage, quoiqu'il en pût arriver; & une Armée de quinze-mille hommes, campée à quelques milles de Londres, outre le fecours qu'il pouvoit recevoir de France, en cas de befoin, fembloit l'affurer du fuccès. Mais ce qu'il y avoit de plus extraordinaire, c'eft que des Communautez Proteftantes, dans le temps même qu'on attaquoit fi rudement leur Religion, en re-

Adreffes flateufes de la part de quelques Proteftans.

JAQUES II. 1688. mercioient le Roi comme d'une grande faveur, & promettoient publiquement dans des Adreſſes, de choiſir pour le Parlement des Députez qui ſe conformeroient aux déſirs du Roi. Tout cela donnoit un juſte ſujet de craindre qu'il ne fût pas poſſible de trouver un reméde aux maux dont le Royaume étoit accablé, & qui alloient toujours en empirant. La ſeule reſſource dont il ſembloit qu'on pouvoit encore ſe flater, étoit que la Princeſſe d'Orange Héritiére préſomptive du Roi, comme une autre Eliſabeth, rétabliroit les choſes dans leur premier état lorsqu'elle monteroit ſur le Trône. Mais outre que le Roi qui n'étoit que dans ſa cinquantiéme année, pouvoit vivre encore long-temps, une Proclamation terraſſante publiée le 2. de Janvier, pour notifier la groſſeſſe de la Reine, & pour ordonner d'en rendre à Dieu des Actions de graces, fit entiérement évanouïr l'espérance dont on s'étoit flaté.

Groſſeſſe de la Reine.

Les Catholiques furent transportez de joye, en apprenant une nouvelle ſi agréable. Quelques-uns même commençoient à agiter la queſtion, ſi une Princeſſe qui naîtroit pendant que ſon Pére étoit ſur le Trône, ne devroit pas être préférée à la Princeſſe d'Orange qui étoit née pendant que le Roi n'étoit que Duc d'Yorck. Mais cette queſtion étoit aſſez inutile. Tout le monde étoit perſuadé, les Catholiques par l'espérance, & les Proteſtans par la crainte, que la Reine mettroit au monde un Prince. Il eſt très-certain, que dès ce temps-là les Proteſtans commencérent à former des ſoupçons ſur la groſſeſſe de la Reine. Cela parut par divers Libelles qui coururent dans Londres, & dont quelques-uns même furent jettez jusque dans le Palais de Whitehall. Jusqu'alors, l'unique fondement du ſoupçon que la groſſeſſe de la Reine étoit ſuppoſée, ne conſiſtoit qu'en ce qu'elle avoit été pluſieurs années ſans avoir d'enfans. Mais ce fondement étoit trop foible pour y pouvoir appuyer la certitude d'une ſuppoſition. Il n'étoit pas impoſſible que la Reine fût enceinte. Mais d'un autre côté il n'étoit pas impoſſible qu'elle voulût ſuppoſer un Héritier. Le zèle extrême du Roi & de la Reine pour leur Religion, & celui de la plûpart de leurs Conſeillers & confidens, rendoient ce ſoupçon plauſible aux Proteſtans. On trouvoit dans les Hiſtoires, des exemples de pareilles ſuppoſitions, comme en Espagne, & en Angleterre même où l'on prétendoit que la Reine *Marie* auroit ſuppoſé un Héritier, pour empêcher Eliſabeth ſa ſœur de monter ſur le Trône, ſi le Roi Philippe ſon Epoux ne s'y étoit pas oppoſé. Cela fut cauſe, que la Rélation de la groſſeſſe de Marie, publiée autrefois par *Fox*, fut réimprimée & diſperſée dans tout le Royaume, ſous ce tître, *Idem Iterum, ou la Groſſeſſe de la Reine Marie*. Une autre choſe qui contribua beaucoup à fortifier ce ſoupçon, ce fut l'indiſcrétion de quelques Jéſuites, qui s'aviſérent de publier que certainement la Reine accoucheroit d'un Prince. Ils prétendoient que cette conception étoit miraculeuſe, & l'effet d'un

Soupçons ſur cette groſſeſſe.

Miracle prétendu.

vœu

vœu que la Ducheſſe de Modéne mére de la Reine avoit fait à la Sainte Vierge, & d'un ſemblable que la Reine elle-même avoit fait a Notre Dame de Lorette. Comme, ſous prétexte que la Reine avoit été quelques années ſans avoir d'enfans, ſa groſſeſſe ne pouvoit paſſer pour ſurnaturelle, il n'y avoit aucune néceſſité de l'attribuer à un miracle dont perſonne ne pouvoit être certain. Ainſi, cette précaution inutile ne ſervit qu'à confirmer le ſoupçon.

Adreſſes pour féliciter le Roi.

La groſſeſſe de la Reine produiſit un grand nombre d'Adreſſes qui furent préſentées au Roi pour l'en féliciter. Quelques-unes portoient la complaiſance & l'adulation jusqu'au dernier excès. Cela ne doit pas ſurprendre. La plûpart des Gouverneurs & des Lieutenans des Provinces, des Juges de Paix, des Magiſtrats des Villes, étant dévouez au Roi, il ne leur étoit pas difficile de perſuader aux Communautez, qu'il étoit de leur devoir de préſenter au Roi une Adreſſe de félicitation. Cette réſolution étant priſe, c'étoient eux-mêmes qui formoient l'Adreſſe, & qui la faiſoient ſigner à ceux qu'ils trouvoient à propos, & par-là, on faiſoit dire aux Communautez tout ce qu'on vouloit. S'il falloit regarder les Adreſſes comme contenant les véritables ſentimens du Peuple, il faudroit dire, que toute la Nation Angloiſe étoit transportée de joye, par l'eſpérance d'avoir un Succeſſeur Catholique. Mais elle fit voir bien-tôt des ſentimens directement oppoſez. Outre cela, il paroît bien que le Roi ne comptoit pas ſur cette concurrence générale du Peuple, puiſqu'il n'oſoit convoquer un Parlement dont l'approbation & la complaiſance faiſoient le plus grand objet de ſes déſirs.

Livres publiez ſur la Controverſe.

Outre les moyens marquez ci-deſſus dont le Roi ſe ſervoit pour hâter les progrès de la Religion Catholique, il en employa encore un autre dont il eſpéroit un grand ſuccès. Depuis quelque temps, les Prêtres Romains & les Jéſuites avoient fait imprimer & répandre dans le Public un grand nombre de Livres de Controverſe, auxquels les Docteurs *Tillotſon*, *Tenniſſon*, *Stillingfleet*, *Sherlock*, & autres, avoient répondu d'une maniére qui, ſelon les apparences, n'avoit pas été agréable aux Catholiques. Le Roi craignant ſans doute, que ſes Docteurs ne fuſſent pas en état de tenir bon contre ceux de l'Égliſe Anglicane, publia une Proclamation, pour renouveller un Ordre du Roi ſon Frére, par lequel il étoit défendu d'imprimer & de vendre des Libelles & des Ecrits ſéditieux. Sous ce nom étoient compris les Livres de Controverſe publiez par les Proteſtans, ſous prétexte que par-là on entretenoit & fomentoit l'animoſité entre les Sujets.

Le Roi les défend.

Lettres entre Meſſieurs Stuart & Fagel ſur le Teſt.

On a déja vû, que le grand deſſein du Roi étoit de faire revoquer l'Acte du *Teſt*, & de faire annuller les Loix pénales faites contre les Papiſtes, & que c'étoit pour cela qu'il ſouhaitoit d'avoir un Parlement à ſa dévotion. Il l'avoit déja fait de ſa propre autorité, mais il comprenoit de jour en jour, que cela ne ſuffiſoit pas pour amener

JAQUES II. 1688. le Peuple au dégré d'aquiefcement qu'il fouhaitoit. Il jugea donc, que s'il pouvoit obtenir le confentement du Prince & de la Princeffe d'Orange, ce feroit une grande avance pour obtenir la même chofe du Parlement. Dans cette vûë, il voulut d'abord indirectement, & fans qu'il parût y avoir aucune part, faire fonder le Prince d'Orange. Il fe fervit pour cela du Miniftére de Monfieur *Stuart* qui connoiffoit Mr. *Fagel* Confeiller Penfionnaire de Hollande, & qui lui écrivit fur ce fujet, une Lettre dans laquelle il s'efforçoit de lui perfuader, qu'il étoit de l'intérêt de l'Angleterre, du Prince & de la Princeffe d'Orange, que le *Teft* fût aboli, & que les Loix faites contre les Catholiques fuffent revoquées. Cette Lettre ne venant que de la part d'un Particulier, le Prince d'Orange ne jugea pas à propos que Monfieur *Fagel* y répondît. Mr. Stuart renouvella inutilement fes inftances pour obtenir une réponfe de Mr. Fagel, jufqu'à ce qu'enfin il lui avoua qu'il avoit écrit fa premiére Lettre par ordre du Roi, qui fouhaitoit de favoir les fentimens du Prince & de la Princeffe, fur cette matiére. Cela joint au faux bruit qui fe répandoit dans Londres, que le Prince & la Princeffe d'Orange confentoient à l'abolition du Teft & des Loix pénales, obligea enfin Monfr. Fagel à répondre à Mr. Stuart, pour lui faire connoître dans quels fentimens le Prince & la Princeffe fe trouvoient à cet égard.

Les Lettres de Meffieurs *Stuart* & *Fagel* ont fait tant de bruit dans le monde, & ont été fi généralement répanduës & connuës, que je ne croi pas qu'il foit néceffaire de les inférer ici toutes entiéres. Je me contenterai de dire en deux mots, pour aider aux Lecteurs à en rappeller la mémoire, la fubftance de la réponfe de Monfieur Fagel. Il lui difoit, „ que l'opinion du Prince & de la Princeffe d'O-
„ range étoit, à l'égard des Catholiques Romains, qu'on leur ac-
„ cordât une entiére liberté de Confcience, fans qu'ils puffent être
„ inquiétez par rapport à leur croyance. Que fi on ne demandoit
„ que cela, le Prince & la Princeffe y donneroient volontiers leur
„ confentement. Que quant aux Proteftans Non-Conformiftes,
„ non-feulement le Prince & la Princeffe confentoient qu'on leur ac-
„ cordât une entiére liberté de Confcience, mais qu'ils fouhaite-
„ roient encore paffionnément, qu'on leur accordât le libre exercice
„ de leur Religion. Mais qu'ils ne pouvoient confentir qu'on abro-
„ geât le *Teft* & les Loix pénales faites contre les Catholiques, par
„ la raifon, qu'elles n'étoient deftinées qu'à empêcher qu'ils ne puf-
„ fent avoir féance au Parlement, ni être admis à exercer des Em-
„ plois publics, & à les mettre par-là hors d'état de renverfer la Re-
„ ligion Proteftante.

Cette réponfe étoit appuyée par des raifons fi folides & fi claires, que Monfieur *Stuart* ne fe fentant pas en état de tenir tête à un tel adverfaire, jugea qu'il étoit plus à propos de nier qu'il eût jamais écrit à Monfr. Fagel fur cette matiére, & qu'il en eût reçu aucune Lettre.

tre. C'étoit pour ôter tout crédit à la Réponse de Mr. Fagel, qui avoit été imprimée & répanduë en Angleterre, & dans toute l'Europe. Le Pensionnaire, choqué de cette maniére d'agir, adressa une Lettre au Marquis d'Albyville Ambassadeur du Roi à la Haye, dans laquelle il le prenoit à témoin des sentimens du Prince & de la Princesse d'Orange au sujet des Loix pénales, dont il étoit parfaitement instruit, & dont il avoit lui-même informé le Roi son Maître. Il se plaignoit beaucoup du Comte de Sunderland qui avoit signé une permission d'imprimer un certain Ecrit, où l'on soutenoit, que la Réponse de Mr. Fagel à Mr. Stuart étoit supposée, quoiqu'il eût eu lui-même l'Original entre les mains, & qu'il n'ignorât pas que le Roi l'avoit aussi vû. Cette derniére Lettre fut aussi imprimée en François & en Anglois, & répanduë dans le Public. Tout cela fit un extrême tort au Roi, & commença même à donner aux Anglois, un rayon d'espérance, que le Prince & la Princesse d'Orange ne les abandonneroient pas dans leurs pressans besoins. Il faut remarquer que la Lettre de Mr. Fagel à Monsr. Stuart avoit été écrite dans le mois de Novembre de l'année précédente, avant qu'on fût informé de la grossesse de la Reine. Mais cette affaire ne devint publique qu'au commencement de l'année 1688. JAQUES II. 1688

Le refus du Prince & de la Princesse d'Orange de consentir à l'abolition du *Test* & des Loix pénales, ne fit qu'enflammer encore plus le zèle du Roi, & l'obliger à faire de nouveaux efforts pour avoir un Parlement à sa dévotion. Il envoya donc des Emissaires dans les diverses Provinces, pour tâcher de s'assurer des élections, avant que d'oser convoquer un Parlement. Mais plus il faisoit d'efforts pour gagner ce point, & moins il trouvoit de la disposition dans le Peuple, qui, dans une occasion si importante, n'étoit pas d'humeur à mettre ses intérêts entre les mains de gens tous dévouez à la Cour, comme le Roi le souhaitoit. Cela fut cause que le Roi prévoyant que tous ses artifices seroient inutiles, & qu'il seroit enfin obligé d'en venir à la force, délivra des Commissions pour lever de nouvelles Troupes, & donna aussi ses ordres pour augmenter sa Flotte. Les nouvelles Commissions furent presque toutes distribuées à des Officiers Irlandois & Catholiques. De plus, le Roi écrivit le 17. de Janvier, aux Etats Généraux des Provinces Unies, qu'il souhaitoit qu'ils lui renvoyassent les six Regimens Anglois & Ecossois qui étoient à leur service. Le 2. de Mars, il publia une Proclamation pour défendre à tous ses Sujets, d'entrer dans le service d'aucun Prince ou Etat étranger, par Mer ou par Terre.

Le Roi redouble ses efforts pour avoir un Parlement favorable.

Il distribuë de nouvelles Commissions pour augmenter ses Troupes, & sa Flotte.

Il demande aux Etats Généraux les six Regimens Anglois & Ecossois.

Les Etats ne crurent pas devoir envoyer ces Troupes au Roi, dans une pareille conjoncture. Ils répondirent en termes civils, qu'ayant examiné leurs engagemens par rapport à ces six Regi-

Les Etats s'en excusent.

JAQUES II. 1688.

mens, ils avoient trouvé, qu'ils n'étoient obligez de les renvoyer au Roi, qu'en cas qu'il eût la Guerre avec quelqu'un de ses voisins, ou qu'il y eût quelque revolte dans son Royaume. Qu'ils s'étoient aquittez de cette obligation, lors de la revolte du Duc de Monmouth; mais que le Roi n'ayant présentement aucune Guerre étrangére ni Domestique, ils ne se croyoient pas obligez de lui renvoyer ces Troupes dont ils avoient besoin pour garder leurs Places. Le Roi ne s'étant pas contenté de cette réponse, fit renouveller ses instances. Mais les Etats, en faisant voir la maniére dont ces Regimens s'étoient formez, & les Traitez qu'ils avoient faits sur ce sujet, soutinrent toujours, qu'ils n'étoient obligez de les renvoyer que dans les deux cas mentionnez, & que le Roi ne se trouvoit ni dans l'un ni dans l'autre. Enfin, après une troisième tentative inutile, le Roi publia une Proclamation par laquelle il rappella tous ses Sujets qui étoient au service des Etats Généraux. Sur cela, le Prince d'Orange fit dire aux Regimens Anglois & Ecossois, qu'il donneroit congé aux Officiers qui voudroient quitter le service des Etats, pour retourner en Angleterre. Il s'en trouva une trentaine qui demandérent leur congé, & dont le Prince ne fut pas fâché d'être défait, pour en mettre en leurs places, d'autres sur lesquels il pouvoit mieux s'assurer.

Proclamation sur ce sujet.

Seconde Proclamation pour la liberté de Conscience.

Quoique dès l'année précédente, le Roi eût publié une Déclaration pour accorder une entiére liberté de Conscience à tous ses Sujets, & qu'en vertu de cette Déclaration, il eût mis les Catholiques en possession de presque toutes les Charges, il ne laissa pas d'en publier une seconde sur ce même sujet, le 27. d'Avril de cette année. Peut-être vouloit-il faire voir, qu'encore qu'il souhaitât de faire confirmer ce qu'il avoit fait, par le Parlement, il pouvoit pourtant se passer de son consentement, & agir par une autorité absoluë. Peut-être aussi, avoit-il dessein de porter les choses à une crise, y étant continuellement poussé par ses Conseillers Catholiques qui vouloient profiter de l'occasion que le zèle du Roi leur offroit. Voici la Déclaration.

JAQUES R.

„ Notre conduite a été telle en tout temps, que tout le monde doit être convaincu, que nous sommes ferme & constant dans nos résolutions. Cependant, afin que le Peuple ne se laisse pas abuser par la malice de quelques méchans esprits, nous avons jugé à propos de déclarer que nous n'avons pas changé de sentiment depuis le 4. d'Avril 1687, que nous publiâmes notre Déclaration pour la Liberté de Conscience, en ces termes. (*La Déclaration précédente étoit repetée ici mot à mot.*)

„ De-

„ Depuis que nous avons publié cette Indulgence, notre principal foin a été de la faire exécuter fans aucune diftinction, comme nous y fommes tous les jours encouragé, par une multitude d'Adreffes, & par d'autres affurances que nous recevons de nos Sujets de toutes Religions, qui rendent témoignage du contentement qu'ils en ont, auffi-bien que de leur devoir envers Nous. Nous ne doutons point que le prochain Parlement n'en donne de femblables marques, & qu'il ne paroiffe clairement, que ce n'eft pas en vain que nous avons réfolu de faire nos plus grands efforts pour établir la Liberté de Confcience fur des fondemens équitables qui la rendent inaltérable, & qui affurent pour jamais à tous nos Sujets le libre exercice de leur Religion. Par-là, les fiécles à venir recueilleront les avantages d'une chofe qui eft fi indubitablement pour le bien du Royaume. Cette fûreté que nous défirons de leur procurer eft telle, qu'elle ne doit être chargée d'aucuns Sermens ou *Tefts*, que quelques Gouvernemens ont malheureufement impofez, fans en avoir pû foutenir aucun. Car par ces moyens, il y avoit des gens qui ne pouvoient être admis aux Charges & aux Emplois deftinez à être la récompenfe des fervices, du mérite, & de la fidélité. Nous concluons, que tous les bons Chrétiens, & tous ceux qui fouhaitent le bien de la Nation, fe joindront à nous en ceci. Il eft vrai, qu'il arrivera peut-être, que quelques-uns de nos voifins en recevront du préjudice, & perdront une partie des avantages dont ils jouïffent préfentement, lorsque la Liberté de Confcience fera bien établie dans ces Royaumes dont le commerce eft fi capable d'être augmenté, & de devenir fupérieur à celui de tout le refte du monde. Dans la vûë de perfectionner ce grand Ouvrage, nous avons été obligez de faire beaucoup de changemens dans tous nos Royaumes, parmi les Officiers Civils & Militaires, ne jugeant pas que perfonne doive être employé dans notre fervice, que ceux qui veulent bien contribuër à la grandeur & à la paix de leur Patrie. C'eft ce que nous défirons paffionnément, comme les gens dégagez de préjugez peuvent aifément s'en apercevoir, par la conduite que nous avons toujours tenuë dans notre gouvernement, par le bon état où fe trouvent notre Flotte & notre Armée, qui feront toujours les mêmes, & encore plus grandes, fi l'honneur & la fûreté de la Nation le requiérent. Nous recommandons donc à nos Sujets, de faire réflexion à leur bonheur préfent, & de confidérer, que depuis plus de trois ans, qu'il a plû à Dieu de nous donner le gouvernement de ces Royaumes, on n'a pas eu fujet de nous regarder comme un Prince tel que nos ennemis ont voulu nous repréfenter, & dont le monde dût être effrayé. Notre fin principale a été d'être,

JAQUES II. 1688.

„ non l'Oppreſſeur, mais le Pére de notre Peuple. C'eſt dequoi „ nous ne pouvons donner une meilleure preuve, qu'en les con- „ jurant de ſe défaire de leurs animoſitez particuliéres, & de leurs „ ſoupçons, mal fondez, & de choiſir pour le prochain Parle- „ ment, des Députez qui contribuent à finir l'Ouvrage que nous „ avons commencé, pour l'avantage de la Monarchie ſur laquel- „ le il a plu à Dieu de nous placer, étant réſolu de convoquer un „ Parlement qui s'aſſemblera dans le mois de Novembre, pour le „ plus tard.

Ordre aux Evêques de faire lire la Déclaration dans les Egliſes.

Le Roi ne ſe contenta pas de faire publier cette Déclaration à la maniére ordinaire. Il crut ſans doute que, pour une affaire auſſi importante, il falloit obſerver des formalitez extraordinaires. Il fit donc expédier un ordre du Conſeil, par lequel il étoit en-joint aux Evêques d'envoyer la Déclaration aux diverſes Egliſes de leurs Diocèſes, & d'ordonner qu'elle fût lûë deux fois dans chaque Egliſe en certains jours marquez, & pendant la célébra-tion du Service divin. Quelques-uns crurent, qu'en cela le Roi avoit deux vûës. La premiére, de mortifier l'Egliſe Anglicane, contre laquelle il témoignoit, depuis quelque temps, beaucoup de chagrin. La ſeconde, de mettre les Evêques dans la néceſſité, ou de ſe rendre en quelque maniére les inſtrumens de ſes deſſeins contre la Religion Proteſtante, ou de ſe rendre coupables de dés-obéïſſance, en refuſant de faire lire la Déclaration dans les E-gliſes.

Quelques Evêques s'aſſemblent pour délibé-rer ſur cet ordre.

Dès que les Evêques eurent reçu cet ordre, quelques-uns d'en-tr'eux qui ſe trouvoient à Londres, s'aſſemblérent chez l'Archevê-que de Cantorbery, pour conſulter enſemble ſur ce qu'ils avoient à faire dans une occaſion ſi embarraſſante. Car il falloit néces-ſairement, ou qu'en obéïſſant au Roi, ils approuvaſſent, par leur conduite, la violation des Loix, & trahiſſent les intérêts de la Religion Proteſtante, ou, qu'en refuſant d'obéïr, ils attiraſſent ſur eux-mêmes, les peines que, ſelon les apparences, on leur inflige-roit pour leur déſobéïſſance. Ces difficultez furent agitées dans cette Aſſemblée, avec tout le ſoin que demandoit une affaire ſi importante, après avoir imploré l'aſſiſtance du Saint Eſprit. Le reſultat de leur conſultation fut, qu'il valoit mieux obéïr à Dieu qu'aux hommes, & que ſe trouvant dans un cas où ils ne pou-voient obéïr au Roi ſans trahir leurs conſciences, ils ne devoient pas balancer à s'expoſer à tous les maux qui leur pourroient ar-river, plutôt que de ſacrifier les intérêts de Dieu & de l'Egliſe.

Ils prenent la réſolution de préſenter une Requête au Roi.

Cette réſolution étoit appuyée ſur ces quatre conſidérations. 1. Que leurs Troupeaux les regarderoient comme des gens timi-des & hypocrites, s'ils faiſoient lire dans les Egliſes, une Décla-ration ſi contraire aux Loix du Royaume. 2. Que ceux qui a-voient droit de donner leurs voix pour les élections des Députez

au

au Parlement, regarderoient l'ordre des Evêques comme une approbation, & que par-là, ils feroient portez à élire des Députez qui favoriferoient l'Indulgence & le pouvoir que le Roi s'attribuoit de difpenfer des Loix. 3. Qu'on auroit d'autant plus de raifon de regarder la publication de la Déclaration, comme une approbation, que tout le monde voyoit clairement, que le deffein du Roi étoit d'engager le Clergé de l'Eglife Anglicane, à devenir Partie dans cette affaire. 4. Enfin, qu'après qu'ils auroient fait lire la Déclaration, ils devoient s'attendre à recevoir de la Cour, d'autres ordres autant ou plus contraires à leur Religion, & qu'après avoir plié dans une occafion fi importante, il ne feroit plus temps de réfifter dans une autre, ou que leur réfiftance ne produiroit aucun effet, après qu'ils auroient perdu leur réputation par la premiére démarche.

En conféquence de cette réfolution, les Evêques confultans qui étoient au nombre de fept, favoir les Docteurs, *Sancroft* Archevêque de Cantorbery, *Lloyd* Evêque de St. Afaph, *Kenn* de Bath & Wells, *Turner* d'Ely, *Lake* de Chichefter, *White* de Peterborough, *Trelawny* de Briftol, avant que de fe féparer, dreffèrent une Requête, & après l'avoir fignée, ils allérent enfemble, le même jour 18. de Mai, la préfenter au Roi, fans avoir communiqué leur deffein à perfonne. Voici la Requête.

AU ROI.

Requete *très-humble de* Guillaume *Archevêque de Cantorbery, & de divers Evêques fuffragans de la même Province, tant en leur nom qu'au nom de divers autres de leurs Confréres abfents & du Clergé inférieur de leurs Diocèfes.*

Repréfentent humblement,

„ Que la grande répugnance qu'ils fentent à diftribuer & faire publier dans toutes leurs Eglifes la Déclaration de V. M. pour la Liberté de Confcience, ne procéde pas d'un défaut de devoir & d'obéïffance, puisque notre Sainte Mére l'Eglife Anglicane a toujours eu une fidélité indubitable, tant dans fes principes, que dans fa pratique, & que V. M. même l'a reconnu plus d'une fois. Que notre répugnance ne procéde pas non plus d'un défaut de tendreffe pour les Non-Conformiftes, à l'égard defquels nous fommes prêts à témoigner la modération qui fera jugée néceffaire, lorsque cette matiére fera dûement traitée & établie par le Parlement & par la Convocation. Mais elle vient uniquement de ce que la Déclaration eft fondée fur un pouvoir de difpenfer des Loix, qui a été déclaré

Requête des Evêques.

JAQUES II. 1688. „ contraire aux Loix, par le Parlement, particuliérement, dans
„ les années 1662, 1672, & au commencement du Régne de
„ V. M. C'est une matiére si importante, & d'une si grande
„ conséquence pour la Nation, tant à l'égard de l'Eglise que de
„ l'Etat, que les Supplians ne peuvent avec prudence, ni en
„ honneur & en conscience, prendre part à la publication de la
„ Déclaration dans tout le Royaume, dans la Maison même de
„ Dieu, dans le temps qu'on y célèbre le Service divin, comme
„ on le pourroit présumer, en donnant à leur conduite, le sens
„ naturel qui lui conviendroit. C'est pourquoi, les Supplians prient
„ ardemment & respectueusement V. M., qu'il lui plaise de n'in-
„ sister point sur l'ordre qu'elle a donné de distribuer & de faire
„ lire la Déclaration. Et comme ils y sont obligez par leur de-
„ voir, ils continueront à prier Dieu, &c.

Réponse du Roi. Le Roi surpris & choqué de cette Requête, répondit aux Evêques d'un ton menaçant: *J'avois ouï dire quelque chose de ceci: mais je n'avois pas voulu le croire. Je ne m'attendois pas à une pareille Requête de la part de l'Eglise Anglicane, & particuliérement de la part de quelques-uns d'entre vous. Si je change d'avis, je vous le ferai savoir: mais si cela n'arrive pas, je m'attends que vous obéïrez à mes ordres.* Les Evêques répondirent, *Nous sommes résignez à la volonté de Dieu*, & se retirérent.

Les Evêques de Durham & de Rochester, qui étoient de la Commission Ecclésiastique, & deux autres Evêques firent lire la Déclaration dans les Eglises de leurs Diocèses. Mais il arrivoit presque par tout, que, quand on en commençoit la lecture, tout le monde sortoit de l'Eglise. Il y eut un Ministre qui, avant que de la lire, dit à son Troupeau: *Mes Fréres, j'ai un ordre exprès, & je ne puis me dispenser d'obéïr, de lire la Déclaration du Roi pour la Liberté de Conscience. Mais je ne sache point qu'il y ait aucun ordre pour vous d'en écouter la lecture.* Dans Londres, il n'y eut que quatre ou cinq Eglises où la Déclaration fut lûë.

Cependant, la Cour étoit assez embarrassée sur la conduite qu'elle devoit tenir envers les Evêques. Ce n'étoit pas qu'elle ne fût bien résoluë d'en venir aux extrémitez, plutôt que d'abandonner son dessein. Mais il étoit fâcheux de commencer par les Evêques, à cause du grand attachement que le Peuple avoit pour eux. Quoique le Conseil du Roi le portât à faire toutes choses haut à la main, il ne laissoit pas de trembler dès qu'il trouvoit quelque opposition, vû la grande disproportion qu'il y avoit entre le nombre des Protestans, & celui des Catholiques. Il considéroit, que, pendant que tout le monde se tenoit dans la soumission, les Gouverneurs des Provinces & les Magistrats, tous Créatures du Roi, avoient beaucoup de crédit & d'autorité: mais que s'il arrivoit que le

le Peuple ſe laſſât de leur obéïr, & qu'il leur réſiſtât ouvertement, leur autorité s'évanouïroit, & qu'il n'étoit pas vrai-ſemblable que le plus petit nombre pût ſubjuguer le plus grand. C'eſt ce qui étoit arrivé ſous le Régne de Richard II, & tout recemment, ſous celui de Charles I. Il ſemble donc, que la prudence demandoit, que le Roi évitât avec ſoin tout ce qui pouvoit être capable de produire une révolution ſubite, & qu'il ne s'engageât à en venir à la force, qu'après avoir pris de plus grandes précautions. Car en ſuppoſant une revolte, qui n'étoit pas impoſſible, ſi on pouſſoit à bout les Evêques, n'étoit-ce pas une erreur groſſiére, que de compter ſur une Armée Proteſtante, pour établir le Papisme, & pour forcer les Proteſtans à la ſoumiſſion? Mais d'un autre côté, ceux qui dirigeoient le Roi dans ſes Conſeils & dans ſes entrepriſes, n'avoient pas principalement en vûë ſes intérêts particuliers, mais ceux de la Religion Catholique. Ils ne regardoient le Roi, que comme un inſtrument dont il falloit ſe ſervir pendant qu'il étoit en vie, de peur qu'il ne vînt tout à coup à leur manquer, & au hazard de ce qui lui en pourroit arriver. Il ſemble que Dieu aveugloit ce Prince pour l'empêcher de voir ce que tout le reſte du monde voyoit clairement, afin de le faire tomber dans le précipice. Il fut donc réſolu de pouſſer les ſept Evêques à toute rigueur, & pour cet effet, ils furent ſommez de comparoître devant le Conſeil le 8. de Juin.

JAQUES II. 1688.

Les Evêques ſont citez devant le Conſeil.

Lorſqu'ils comparurent, on leur demanda d'abord, s'ils avouoient leur Requête. Les Evêques ſurpris de cette queſtion, puiſqu'ils avoient eux-mêmes préſenté la Requête au Roi en perſonne, craignirent qu'on ne leur tendît un piége: c'eſt pourquoi, ils évitérent d'abord de répondre directement. Mais enfin, l'Archevêque reconnut que la Requête étoit écrite de ſa propre main, & qu'elle avoit été ſignée par lui-même & par ſes ſix Confréres. Il ajoûta qu'en cela, ils ne croyoient pas avoir rien fait, qu'ils ne fuſſent en état de juſtifier. Sur cela le Chancelier s'efforça de leur faire comprendre les conſéquences de leur déſobeïſſance qui tendoit, ſelon lui, à diminuer l'autorité du Roi, & à troubler la paix du Royaume. Enfin, il leur demanda, s'ils vouloient s'engager à comparoitre devant *la Cour du Banc du Roi*, pour y répondre aux accuſations qui ſeroient intentées contr'eux. Ils refuſérent tous de s'engager à cela, alléguant leur privilége en qualité de Pairs, lequel ils étoient réſolus de ſoutenir, auſſi-bien que ceux de l'Egliſe, puiſque, par leur ferment, ils étoient obligez de s'oppoſer à toute innovation, tant dans l'Etat, que dans la Religion. Le Chancelier ſurpris de leur fermeté, les menaça de la Tour, s'ils ne ſe rétractoient pas, & s'ils ne retiroient pas leur Requête. Ils répondirent qu'ils étoient prêts à aller là où il plairroit au Roi de les envoyer, & qu'ils eſpéroient que le Roi des Rois ſe-

Ils comparoiſſent.

JAQUES II. 1688.

feroit leur Protecteur & leur Juge: qu'ils ne craignoient point les hommes, & que n'ayant rien fait qui fût contraire aux Loix, aucune menace ne feroit capable de les faire défifter de leur réfolution.

Ils font envoyez à la Tour.

Sur cette réponfe, dix-huit Confeillers Privez, dont plufieurs étoient Catholiques, furent d'avis d'envoyer les fept Evêques à la Tour. L'Ordre qui fut expédié fur le champ, portoit, que c'étoit pour avoir fait & publié un Libelle féditieux contre S. M., & contre fon gouvernement. Il eft difficile de comprendre, fur quel fondement, on pouvoit les accufer d'avoir publié une Requête qu'ils n'avoient que remife entre les mains du Roi même. Quoiqu'il en foit, le Procureur Général eut ordre de les pourfuivre criminellement au terme prochain. On ne jugea pas à propos de les faire conduire à la Tour, en leur faifant traverfer la Ville de Londres, de peur qu'il ne s'y fît quelque émeute, c'eft pourquoi on les y fit mener par eau. Le Peuple en ayant été informé, on vit incontinent tout le bord de la Tamife couvert de gens à genoux, qui demandoient la bénédiction des Evêques, à mefure que le batteau paffoit, & qui les exhortoient à fouffrir conftamment pour la Religion. Quand ils furent arrivez à la Tour, on vit le même fpectacle, tous les Soldats de la Garnifon, s'étant mis à genoux devant eux pour recevoir leur bénédiction. C'étoit une grande mortification pour le Roi, & bien capable de lui faire comprendre, qu'il étoit encore très-éloigné de fon but. Mais, comme je l'ai déja dit, le deffein de fes Confeillers étoit d'achever promptement l'Ouvrage commencé, de peur que quelque accident ne leur fît perdre l'inftrument dont ils fe fervoient.

La Reine accouche d'un Prince.

Deux jours après que les Evêques eurent été envoyez à la Tour, favoir, le 10. de Juin, la Reine accoucha d'un Prince qui, pendant la vie du Roi fon Pére, fut connu fous le nom de *Prince de Galles*, & qui enfuite l'a été fous le nom de *Jaques III*, par quelques-uns, & par d'autres, fous celui de *Prétendant*. Ce fut un fujet de triomphe pour les Catholiques, mais d'étonnement & de terreur pour les Proteftans qui par-là fe voyoient privez de l'efpérance qu'ils avoient conçuë que leurs maux finiroient par la mort du Roi. Tout le monde fait, que la naiffance de ce Prince a été fort foupçonnée, & que bien des gens ont cru, & croyent encore, qu'il étoit fuppofé. On a publié fur ce fujet, beaucoup d'Ecrits pour & contre, les uns contenant les fondemens des foupçons, & les autres, des raifons pour les combattre. Le Lecteur ne s'attend pas fans doute, qu'un Etranger entreprenne de décider un fait qui n'a jamais été parfaitement éclairci, & dont la fausfeté n'eft appuyée que fur des conjectures & des probabilitez, & la vérité fur des fuppofitions qui véritablement fe trouvent ordinai-

Soupçons fur ce fujet.

nairement vrayes, mais dont on ne peut pas dire, qu'il ſoit impoſſible, qu'elles ſe trouvent quelquefois fauſſes. En général, il eſt très-certain que la Reine, pendant tout le temps de ſa groſſeſſe, fut ſoupçonnée de vouloir ſuppoſer un Héritier, & que ce ſoupçon étoit tout public. Il eſt encore certain, qu'encore que le Roi & la Reine n'ignoraſſent pas qu'on les ſoupçonnoit d'avoir un tel deſſein, ils ne firent aucune démarche capable de détruire ce ſoupçon. Qu'au contraire, toute leur conduite, tant pendant la groſſeſſe de la Reine, que dans ſon accouchement, donna lieu à fortifier ce ſoupçon. Car une négligence qui n'eſt comptée pour rien lorsqu'il n'y a aucun ſoupçon, ne peut qu'être remarquée, lors qu'une ſuppoſition eſt ſoupçonnée. D'un autre côté, il ſemble que c'eſt une Régle certaine, qu'un Pére & une Mére ne témoignant aucun doute ſur la naiſſance de leur enfant, perſonne ne peut aſſurer qu'ils ſe trompent. Mais cette Régle n'eſt peut-être pas auſſi générale & auſſi certaine que pluſieurs ſe l'imaginent. Elle eſt très-bonne lorsqu'il n'y a aucun ſoupçon de ſuppoſition. Mais ſi on poſe le cas, qu'un Héritier préſomptif grévé par la naiſſance d'un enfant qui vient prendre ſa place, a de bonnes preuves, que cet enfant eſt ſuppoſé, certainement, la ſimple reconnoiſſance de cet enfant, par le Pére & par la Mére, ne ſera pas capable d'invalider ces preuves, que je ſuppoſe être parfaites. Il n'eſt pas impoſſible qu'un homme & une femme veuillent ſuppoſer un enfant, ſoit par un motif de vengeance ou par quelque autre intérêt, pour priver un Héritier préſomptif de leur ſucceſſion. Je dis qu'il n'eſt pas impoſſible, quoique cela n'arrive que très-rarement. Mais quoi qu'il en ſoit, il y a des exemples qui en prouvent la poſſibilité. Il eſt vrai, que pour faire décider par la Juſtice, qu'un enfant eſt ſuppoſé, il faut alléguer des preuves fort convainquantes, parceque les Juges qui ſont obligez de ſuivre les Régles du Droit, ne ſe déterminent pas ſur des apparences, quelque probables qu'elles ſoient. Mais il n'en eſt pas de même du Public ſur qui, bien ſouvent, des conjectures fondées ſur de très-grandes apparences font autant d'impreſſion que les preuves les plus fortes. L'affaire dont il s'agit, n'ayant jamais été décidée par la Juſtice, il n'eſt donc queſtion que de préſenter au Lecteur ce qu'on a dit de plus apparent, pour ou contre, afin de lui aider par ce moyen, ou à ſe déterminer pour ou contre la prétenduë ſuppoſition du Prince de Galles, ou pour lui faire voir, qu'il doit ſuſpendre ſon Jugement, jusqu'à ce que la choſe ſoit mieux éclaircie. C'eſt ce que j'ai deſſein de faire avec impartialité, en rapportant les raiſons alléguées des deux côtez.

Jaques II. 1688.

Remarques ſur ce ſujet.

Il y a trois ſentimens ſur la naiſſance du vrai ou prétendu Prince de Galles.

Divers ſentimens ſur la naiſſance du Prince de Galles.

Le premier eſt, que la Reine n'étoit point enceinte, lorsqu'elle prétendoit l'être, & qu'au temps de ſon prétendu accouchement, on

JAQUES II. 1688. on ſuppoſa un Fils comme étant né d'elle.

Le ſecond eſt, qu'elle fut véritablement enceinte, mais qu'ayant eu le malheur de faire une fauſſe couche, elle continua toujours à feindre qu'elle étoit groſſe, & qu'enfin, elle ſuppoſa ou fit ſuppoſer un Fils comme étant né d'elle, & que cet enfant étant mort peu de temps après, on en ſuppoſa un autre en ſa place, & qu'à celui-ci qui mourut quelques ſemaines après, on fit ſuccéder un autre enfant ſuppoſé.

Le troiſiéme, que la Reine étoit réellement enceinte, & qu'elle accoucha le 10. de Juin 1688, d'un fils qui eſt le même qu'on a depuis, appellé le Prétendant, & qui eſt actuellement à Rome.

Pour confirmer le premier de ces ſentimens, on allégue

Raiſons pour le premier.

1. Que le Roi, par certaines raiſons, étoit devenu incapable d'avoir des enfans.

2. Que la Reine avoit été ſept ans ſans être enceinte.

3. Qu'à l'égard de cette derniére groſſeſſe, elle ne fut jamais fixe ſur le temps où elle commençoit à la compter.

4. Qu'elle accoucha ſubitement, immédiatement après avoir changé de logement, de Whitehall à St. James.

5. Que ce fut un Dimanche au matin, pendant que les Dames Proteſtantes de la Cour étoient à l'Egliſe.

6. Que ni la Princeſſe Anne de Danemarc, ni l'Archevêque de Cantorbery, ni l'Ambaſſadeur de Hollande, n'étoient préſens dans ſa chambre, quoique ce fuſſent les trois perſonnes les plus intéreſſées, parce qu'on ne les avoit pas fait appeller.

7. Que pendant ſon travail, on prit toujours grand ſoin de tenir le lit bien fermé.

8. Que durant ſa groſſeſſe, elle ne donna jamais à la Princeſſe de Danemarc, ni à aucune autre Dame Proteſtante, la ſatisfaction de leur faire toucher ſon ventre, pour les convaincre qu'elle étoit réellement enceinte, ni de leur faire voir ſon ſein.

9. Qu'après ſes couches elle ne fit jamais voir de ſon lait à la Princeſſe de Danemarc.

10. Que, pendant ſon travail, on porta dans ſa Chambre, une baſſinoire, quoique le temps fût extraordinairement chaud, & que le monde qu'il y avoit dans la Chambre, rendît la chaleur encore plus grande.

11. Enfin, on prétend, qu'encore que le Roi, la Reine, & tous les Courtiſans, fuſſent ſuffiſamment informez qu'une infinité de gens ſoupçonnoient une ſuppoſition, on ne prit aucune précaution pour mettre la naiſſance de l'Enfant hors de doute : qu'au contraire, par une conduite toute myſtérieuſe, on confirma les ſoupçons, & on cauſa beaucoup de doutes & de diſputes, jusque-là que quelques-uns d'entre les Catholiques avouërent, que cette affaire avoit été ménagée avec beaucoup d'imprudence.

Voi-

Voilà ce qui se trouve dans l'Histoire de Mr. Echard, Historien des plus modérez, & qui ne doit pas être suspect aux Partisans du Roi.

JAQUES II. 1688.

Mr. *Welwood* est fort court sur cette matiére, & se contente de rapporter le sentiment général, sans rien dire du sien propre. Voici ses paroles. *Pendant que les Evêques étoient à la Tour*, *les espérances des Catholiques Romains furent couronnées par la naissance d'un prétendu Prince de Galles. La crainte d'un Successeur Protestant avoit été jusqu'alors la seule chose qui avoit rendu leur prospérité moins parfaite. Mais le bonheur d'avoir un Héritier de la Couronne*, *qui devoit être élevé dans leur Religion*, *fit évanouïr leurs craintes*, *& repara l'incertitude où ils étoient de la vie du Roi. C'étoit si fort leur intérêt d'en avoir un*, *& il y avoit tant de circonstances qui rendoient sa naissance suspecte*, *que la Nation en général fut portée à croire*, *que c'étoit-là le dernier effort du Parti Catholique*, *pour achever notre ruine.*

Extrait des Mémoires de Welwood.

Mais celui qui a parlé le plus en détail de cette naissance, c'est le Docteur Burnet Evêque de Salisbury dans l'Histoire de son temps, qui n'a été publiée qu'après sa mort. Comme cette Histoire doit paroitre au premier jour en François (1), il semble que je pourrois me dispenser de copier ici ce que cet illustre Auteur a dit sur cette matiére. Mais outre que plusieurs de mes Lecteurs n'ont peut-être pas la commodité d'avoir ce Livre devant leurs yeux, les considérations que je dois tirer dans la suite de son témoignage, m'engagent à mettre ici tout entier le passage où il a parlé expressément de la naissance du Prince de Galles. J'aime mieux me donner la peine de transcrire ici quelques pages, que de donner aux Lecteurs celle de les aller chercher dans le Livre même. Voici donc ce qu'a dit le Docteur Burnet, sur ce sujet.

Extrait de l'Histoire de son temps du Docteur Burnet Evêque de Salisbury. *Tom. III. p.* 289. *& suiv.*

„ Je retourne présentement en Angleterre, où la délivrance de la „ Reine étoit le sujet de tous les discours. Comme cette derniere „ étoit des plus importantes, j'en donnerai ici la Relation la plus „ ample, & la plus fidele, que m'en ont pû fournir les Recherches „ que je fis alors ou dans la suite. Depuis six ou sept ans la Reine „ avoit été d'une santé si foible, que tous les Hivers on ne croyoit „ pas qu'elle vît le Printems. Les Personnes, qui la servoient, „ sembloient persuadées qu'elle n'auroit plus d'Enfans; & les Prêtres „ de la Cour le craignoient si fort, qu'ils souhaitoient qu'elle mou„ rût, afin de faire place à une autre. C'est l'entiere vérité, qu'ayant „ eû plusieurs Enfans qui avoient peu vêcu, elle avoit en dernier „ lieu passé cinq ou six ans entiers sans aucune apparence de Grosses„ se; & que, devenue sujette à de frequentes infirmitez, on s'y at„ tendoit moins que jamais. Ses incommoditez la rendoient de mau„ vaise humeur, à quoi sa Jalousie ne contribuoit pas médiocrement....

„ Si le Roi donnoit ces chagrins à son Epouse, il tâchoit de l'en „ con-

La Reine se fait enceinte.

L 2

(1) Elle a paru peu de mois après la mort de M. de *Rapin*, & on a suivi ici cette Traduction dans tout ce que l'Auteur en avoit cité sur l'original.

JAQUES II. 1688.

„ consoler par des complaisances aveugles. Elle n'avoit rien tant à „ cœur que l'introduction du Papisme dans la Grande-Bretagne ; & „ l'on a cru que c'étoit d'elle que venoient les conseils les plus vio- „ lens. Jaques s'y laissoit conduire en cela, pour se procurer plus „ de licence dans les Galanteries. Au mois de Septembre de l'An- „ née précédente il l'étoit allé voir à Bath. Après qu'il y eut passé „ quelques jours, il l'y laissa continuer à prendre les Bains jusqu'à la „ fin du mois, qu'elle avoit résolu de retourner. Au tems qu'elle „ avoit fixé pour son départ, un accident, auquel son Sexe est su- „ jet, la retint une semaine de plus qu'elle n'avoit compté. Elle „ n'arriva à Windsor que le 6. d'Octobre ; & l'on publia, qu'au „ même moment où elle vit le Roi, sa Mere avoit fait, à Modene, „ un Vœu à Nôtre-Dame de Lorette, si sa Fille devenoit enceinte „ d'un Mâle. Il passoit ainsi pour constant que la Reine avoit con- „ çu précisément à cette heure-là ; & quelques Voyageurs m'ont „ assûré, que le fait fut couché de la sorte sur les Regîtres publics „ de Lorette. Cette Particularité rendit la conception suspecte à „ bien des gens ; & l'on compta, que si le Miracle étoit vrai, la „ Reine n'auroit dû accoucher que le 6. de Juillet, puis qu'elle n'a- „ voit conçû que le 6. d'Octobre.

Elle se conduit d'une maniere qui la fait soupçonner.

„ Pendant le cours de la Grossesse, on tira souvent du sang à „ cette Princesse, & les plus forts Astringens lui furent donnez. „ Dès le commencement, on remarqua que tout ce qui regardoit sa „ Personne se passoit dans un secret mystérieux, que l'on ne com- „ muniquoit qu'à des Papistes. On ne l'habilloit ni ne la deshabil- „ loit plus comme à l'ordinaire ; & le Prince George m'a dit, *que „ la Princesse Anne, qui avoit souvent demandé, avec autant d'instan- „ ce que cela se pouvoit respectueusement, de mettre la main pour sentir „ le mouvement de l'Enfant, & qui quelquefois se tint le matin dans la „ Chambre de sa Belle-Mere pour lui donner la Chemise quand elle se „ leveroit, ne pût jamais parvenir ni à l'un ni à l'autre. On ne donna „ pas plus d'éclaircissemens par Lettre à la Princesse d'Orange.* Cette „ affectation donnant prise à la Médisance, il parut des Brochures, „ où l'on ne craignit point de traiter la Grossesse de Supposition. La „ Reine, à qui l'on en parla, se contenta de dire, qu'*elle ne daignoit „ pas satisfaire des gens qui la croïoient capable d'un si noir dessein.* „ Qu'elle agit avec fierté, envers de misérables Ecrivains de Li- „ belles, à la bonne heure. Mais ce qu'elle devoit au Roi, à elle- „ même, aux Princesses, & sur-tout à son Fruit, si tant est qu'elle „ fût veritablement enceinte, ne l'obligeoit-il pas de prévenir, & de „ lever, jusqu'au moindre soupçon ? Tous les jours il se présentoit „ quelque occasion de le faire : & qu'en pût-on penser, lors qu'on „ vit qu'elle ne le faisoit jamais, quoi qu'elle fût ce qu'on en disoit „ dans le Monde ?

On croit qu'elle s'est

„ Le 16. d'Avril, lendemain de Pâque en 1688, le Roi partit „ pour

„ pour Rochefter, où il alloit voir quelques préparatifs que l'on y „ faifoit pour la Flotte. A peine s'étoit-il mis en chemin, qu'on le „ fit revenir parce que la Reine fe fentoit en danger de faire une „ fauffe Couche. On vint chercher pour le même fujet, dans un „ des Caroffes du Roi, le Medecin Scarborough, qui étoit alors à „ Knight's-Bridge, chez Ward Evêque de Salisbury. Quoi qu'il „ fût néceffaire auprès de cet ancien Ami, qui étoit malade, on lui „ dit, que *la chofe preffoit*, & *que la Reine étoit fur le point de fe bles-* „ *fer.* Ce même matin-là, Mr. Wallgrave, un autre des Medecins „ de cette Princeffe, manqua au rendez-vous qu'il avoit donné à Mr. „ Windebank de la même Profeffion, & lui en donna pour excufe „ la premiere fois qu'il le vit, qu'*il lui avoit fallu fe tenir au Palais* „ *où la Reine avoit tous les fymptomes apparens d'une fauffe Couche.* „ C'eft ce que Mr. Windebank affirma fous Serment ; & la Décla- „ ration qu'il en fit a été imprimée. Le même jour, la Comteffe „ de Clarendon, qui n'avoit ouï parler de rien, vint à Whitehall „ pour prendre congé de la Reine, avant que d'aller à la Campa- „ gne où elle fe propofoit de paffer quelques jours. En vertu de fa „ Charge de Dame du Lit de la Reine Douairiere, elle avoit entrée „ dans la Chambre de la Reine régnante, fans demander permiffion „ à perfonne. Y étant, elle vit cette Princeffe au Lit, faifant de „ grandes plaintes, & répétant à diverfes reprifes d'un ton dolent, „ *Tout eft perdu ! Tout eft perdu !* Elle vit auffi qu'une Femme de „ Chambre emportoit hors du Lit quelque chofe qu'elle prit pour „ du Linge qui avoit fervi à la Reine. Pendant qu'elle confidéroit „ ce Manége où elle ne comprenoit rien, la Comteffe de Powis, „ qui furvint, lui demanda d'un ton aigre, *Ce qu'elle faifoit-là ?* & „ la mit dehors. Avant que Mylédy Clarendon fût hors du Palais, „ une Femme de Chambre, qui courut après elle, lui recommanda „ *de ne rien dire de ce qu'elle avoit vû.* Le filence fut profond, & la „ Groffeffe alla fon train.

JAQUES II. 1688.

bleffée au fixieme Mois.

„ La Princeffe Anne, qui s'étoit bleffée dans le Printems, ne fut „ pas plûtôt en état de fortir, que le Roi fon Pere la preffa d'aller à „ Bath, *dont les eaux*, difoit-il, *lui feroient autant de bien qu'elles en* „ *avoient fait à la Reine.* Quelques-uns de fes Médecins, & tous „ fes Amis, lui déconfeilloient ce Voyage. Le Médecin Lower „ m'a dit, qu'*il s'y étoit oppofé*, *parce qu'il ne croyoit pas que cette* „ *Princeffe fût encore affez bien rétablie :* & Millington, autre Mé- „ decin, dit au Comte de Schrewsbury, de qui je le tiens, qu'*on* „ *l'avoit fort preffé d'ordonner les eaux de Bath à la Princeffe Anne ;* „ & *que la Perfonne*, *qui l'y follicitoit*, *lui dit*, qu'il lui en parloit de „ la part du Roi, qui attendoit de lui ce fervice. Le Médecin a- „ joûta, qu'*il répondit*, *qu'il n'en feroit rien ; parce qu'il ne vouloit* „ *point faire des Ordonnances qu'il ne croïoit pas utiles à fes Malades.* „ Les Médecins Scarborough, & Witherly, fe chargerent du pa-

On envoye la Princeffe Anne à Bath pour l'écarter.

JAQUES II. 1688.

La Reine choisit son jour pour accoucher absolument pendant l'absence de la Princesse de Danemark.

„ quet ; & la Princesse partit sur la fin de Mai.

„ Dès qu'elle fut partie, la Reine changea son compte, qu'elle commença du tems où le Roi étoit venu à Bath lui rendre visite. Ce changement se fit tout d'un coup ; car jusqu'ici, la Reine, qui parloit de faire ses Couches à Windsor, avoit averti tout le monde qu'elle y iroit le 14. de Juin, & donné ordre que tous les Préparatifs de l'Accouchement fussent prêts pour la fin du même Mois. Voici à la chaude des Arrangemens nouveaux. On choisit le Palais de St. James pour le Lieu des Couches, & l'on fait précipiter tout ce qu'il falloit pour cela. La Princesse, qui ne se trouvoit pas bien des eaux, ou qui sût ce qui se passoit à *Londres*, écrivit *que les Bains ne l'accommodoient pas*, *& qu'elle alloit revenir.* Dès le lendemain que l'on eût reçu sa Lettre, la Reine dit qu'*elle vouloit se transporter à St. James*, *& qu'elle ne comptoit plus.* On eut beau lui représenter qu'*on ne pouvoit pas avoir tout prêt en si peu de tems.* Elle redit d'un ton ferme, qu'*elle vouloit coucher-là dès la nuit suivante*, *dût-elle coucher sur le Plancher.* Il fallut donc l'y mener ; &, au lieu d'aller par le Parc, qui est le plus court, & le chemin qu'elle prenoit toujours, on affecta de la faire passer par les grandes ruës de Charing-Crofs & du Pall-Mall. Les gens de sa suite publiérent, en chemin faisant, qu'*elle alloit accoucher :* quelques-uns mêmes annoncérent que *ce seroit le lendemain matin* ; & les Prêtres Romains promirent hardiment que *ce seroit d'un Garçon.*

La Reine est en travail en présence de Témoins qui ne voyent rien.

„ Le lendemain, sur les neuf heures du matin, on fit avertir le Roi que la Reine étoit en travail. On envoya ensuite chercher la Reine Douairiere : mais on n'en donna point d'avis aux Dames de la Cour ; desorte qu'il n'y eût auprès de l'accouchée que deux Dames d'Atour & une Sous-Dame d'Atour avec la Sage-Femme. Mylédy Sunderland, avertie par le Comte d'Arran, y vint encore à tems, de même que Mylédy Bellassis. Les Dames Protestantes, qui étoient de la Maison, n'eurent garde de s'y rendre ; car on tint la chose aussi cachée qu'il se pouvoit jusqu'à ce qu'elles fussent toutes à l'Eglise ; car ceci arriva un Dimanche, jour de la Trinité, le 10. de Juin. En venant de Whitehall, le Roi prit avec lui grand nombre de Pairs, & de Membres de son Conseil, sur lesquels il en choisit dix-huit qu'il fit entrer dans la Chambre, où ils se tinrent debout à l'endroit le plus éloigné. Les Dames se tenoient aussi debout dans l'Alcove. Les Rideaux du Lit furent toûjours fort clos ; & personne n'y mit la tête, que la Sage-Femme, & la Sous-Dame-d'Atour. On y porta une Bassinoire, comme pour chauffer un côté du Lit, pendant que la Reine étoit à l'autre. Mais on n'ouvrit point cette Bassinoire, & personne ne put voir s'il y avoit du feu ou autre chose ; ce qui donna beau jeu aux incrédules.

„ Un

JAQUES II. 1688.

„ Un peu avant dix heures, la Reine jetta un grand cri, comme „ une Femme qui sentoit beaucoup de mal; & , dans le moment, „ la Sage-Femme dit tout haut, qu'*elle étoit heureusement accouchée.* „ Les Seigneurs lui ayant tous demandé, *de quoi?* elle répondit, *que* „ *la surprise pourroit faire du tort à la Reine*, & fit signe à la Com„tesse de Sunderland qui se toucha le front, à quoi le Roi recon„nut *que c'étoit un garçon*, *parce que c'étoit*, dit-il, *le signal dont ils* „ *étoient convenus.*

Elle accouche encore plus mystérieusement.

„ On n'entendit point crier l'Enfant, & personne ne le vit dans „ la Chambre. On s'excusa pourtant de ce qu'on ne le montroit „ point, sur ce qu'*il lui falloit un plus grand air*; & la Sous-Dame„d'Atour, tenant cet Enfant, ou ce que l'on voudra, entre ses „ bras, l'emporta dans une Chambre où l'on entroit par une porte „ à côté du Lit de la Reine, & où donnoient aussi d'autres Appar„temens. Le Roi demeura ferme pendant quelques minutes avec „ les Seigneurs qui l'accompagnoient; ce qui ne pouvoit venir, ou „ que d'un très-grand flegme, puis que l'on ne savoit si l'Enfant „ étoit mort ou vif, ou que d'un dessein concerté pour donner le „ tems de faire les Arrangemens que l'on avoit projettez. Enfin, „ toute la Compagnie entra dans la Chambre où étoit l'Enfant, & „ l'on fit courir par-tout les Nouvelles de sa Naissance.

L'Enfant n'est montré au Roi & à la Compagnie, qu'après avoir été quelques minutes dans une autre Chambre.

„ Après l'Enfantement, non plus que devant, on n'invita point, „ à toucher le ventre de la Reine, les Personnes qui pouvoient sou„haiter des éclaircissemens; & la Princesse, qui arriva trois jours „ après, n'en eût pas plus que d'autres. L'Accoucheur Chamber„lain, que l'on avoit appellé à toutes les autres Couches, ne le fut „ point à celle-ci; & , lorsqu'il vint, de son pur mouvement, ap„porter des Emplâtres pour retarder le Lait, on lui dit, qu'*on n'a-* „ *voit besoin*, *ni de lui*, *ni de ses Remedes.* Cela lui fit croire d'a„bord, que quelqu'un l'avoit supplanté; mais, quand il approfon„dit la chose, il se trouva que non. Tout ce qui regardoit le Lait „ & les Purgations de la Reine se faisoit si mystérieusement, que ce„la, joint au reste, porta le monde à croire que l'on avoit supposé „ un Héritier.

On affecte de ne point appeller l'Accoucheur ordinaire de la Reine.

„ Ce soupçon parut se fortifier par un accident qui se passa dès le „ même soir. Un Apothicaire, honnête Homme, nommé He„mings, logeoit dans la Rue de St. Martin des Champs porte-à„porte d'un Gentilhomme Papiste nommé Brown, Frere du Vi„comte de Montacute. Les Maisons n'étoient séparées que par une „ Cloison de bois, si mince, que l'on pouvoit entendre distincte„ment dans l'une ce qui se disoit un peu haut dans l'autre. He„mings lisoit tranquillement dans sa Chambre assez avant dans la „ nuit, lorsqu'il entendit quelqu'un chez ses Voisins, qui vint dire „ d'une voix fort dolente, *le Prince de Galles est mort.* La Com„pagnie étant là-dessus aussi-tôt montée en haut, il ne pût rien en-

Ce premier Enfant meurt le même soir.

JAQUES II. 1688.

„ tendre de plus; mais il comprit, par ce qui se passoit dans la Mai-
„ son, que la consternation y étoit grande. Dès le matin, il alla
„ porter cette Nouvelle aux Evêques Prisonniers à la Tour, où la
„ Comtesse de Clarendon se rendit bien-tôt après, & dit, qu'elle a-
„ voit été grater à la porte du jeune Prince, qui lui avoit été refu-
„ sée; &, qu'ayant demandé si *on la connoissoit?* on lui avoit répon-
„ du qu'*oui*; *mais que la Reine avoit défendu d'ouvrir à qui que ce pût*
„ *être.* L'Histoire de la Comtesse parut confirmer celle de l'Apo-
„ thiquaire; & l'on eût dit que l'on tenoit les Portes fermées jusqu'à
„ ce qu'on eût trouvé un autre Enfant. Une Personne, qui vit le
„ jeune Prince deux jours après, m'a dit, qu'*il lui parut robuste*, *&*
„ *n'ayant point du tout l'air d'un Garçon né depuis si peu de tems.*

Un Médecin Papiste de la Reine appelle cette Naissance un Miracle.

„ Le 11, c'est-à-dire le lendemain de cette Naissance, Mr. Win-
„ debank rencontra Mr. Wallgrave, auquel il rappella ce que ce
„ dernier lui avoit dit huit Semaines auparavant, [touchant la fausse
„ couche de la Reine] Wallgrave n'en disconvint pas, mais il ajoûta,
„ que *Dieu fait des Miracles.* Cela étoit sans replique : aussi l'autre
„ n'en fit-il point; ou, pour mieux dire, il n'auroit osé en faire.

Le jeune Prince n'est point foible comme les autres Enfans que la Reine avoit eûs.

„ Tous les autres Enfans que la Reine avoit eûs, ayant été foi-
„ bles, la grande santé de celui-ci auroit pû faire douter qu'il fût
„ véritablement leur Frere. Afin de lever la difficulté, on fit cou-
„ rir le bruit, qu'il avoit de fréquentes Convulsions, & que l'on ne
„ croyoit pas qu'il vêcût non plus que les autres. Cependant des
„ Personnes, qui le voyoient alors tous les jours, ne s'appercevoient
„ de rien de semblable, & trouvoient au contraire qu'il vénoit à
„ merveille. La Princesse, qui avoit entrée quand il lui plaisoit,
„ & à qui l'on ne pouvoit la refuser, ne vit jamais aucune de ces
„ Convulsions prétendues. Le bruit de ses infirmitez n'étoit-il donc
„ point un artifice pour sauver les apparences?

Il meurt pourtant, & on lui en substitue un troisiéme.

„ Il est pourtant vrai que quelques Semaines après il fut sérieuse-
„ ment malade. La Cour étoit allée à Windsor; & l'Enfant, en-
„ voyé à Richmond, y eut de si fortes Convulsions que l'on manda
„ quatre Médecins. Ces Messieurs le condamnérent tous dès qu'ils
„ le virent, quoi que le Roi & la Reine, que l'on avoit avertis de
„ ce malheur, y fussent présens. On avoit préparé un diner pour
„ les Médecins, où l'on eut la bonté de les laisser si long-tems à
„ Table, qu'ils s'imaginérent que l'Enfant étoit mort. Lors qu'en-
„ fin on les appella pour le voir, ils trouvérent un Enfant sain, vi-
„ goureux, & qui ne sembloit pas avoir eû le moindre mal. On
„ leur dit, qu'*il étoit revenu comme cela tout à coup.* Ils se regardé-
„ rent l'un l'autre sans oser dire mot; & quelques-uns de leur Bande
„ dirent à Mr. Lloid, Evêque de St. Asaph, qu'*il ne leur étoit pas*
„ *possible de se persuader que ce fût le même Enfant.*

L'Auteur & la Nation furent peu con-

„ Voila quelques-unes des principales Particularitez que j'ai ap-
„ prises de cette naissance; & j'aurai lieu dans la suite d'en marquer
„ quel-

„ quelques autres. La plûpart de celles qu'on vient de lire sont ti- „ rées des Lettres que l'on écrivoit au Prince & à la Princesse d'O- „ range; &, quant au reste, je le tiens de Témoins oculaires. Je „ n'ai pas voulu y mêler divers bruits vagues que l'on fit courir de- „ vant & après, & dont l'Evêque Lloid a un grand Recueil où l'on „ en trouve de fort bien attestez. Ce qu'il y a de certain, c'est que „ l'on ne conçoit pas la conduite que l'on tint dans cette affaire „ depuis le commencement jusqu'à la fin. Si l'on avoit dessein d'y „ faire soupçonner de l'imposture, il est impossible de s'y prendre „ autrement. La fiere Réponse de la Reine, quand on lui parla „ de la défiance de quelques Personnes, est précisément tout ce „ qu'on répond d'ordinaire quand on se sent coupable. Cette Prin- „ cesse se rétablit si vîte, & parut si peu changée au sortir du Tra- „ vail, soit à la voix, soit aux yeux, que bien des gens en tirérent „ des conséquences peu favorables pour elle. Soit pour ces raisons, „ ou pour d'autres, les réjouïssances que l'on fit dans la Nation pour „ cette Naissance ne pouvoient être, ni plus froides, ni plus for- „ cées. On ne vit que de loin à loin des feux de Joye; &, si l'on „ apposoit son seing à quelques Complimens de Congratulation que „ certaines gens vouloient présenter au Roi, ce n'étoit, à vrai dire, „ qu'à son corps défendant. Tout étoit bienséance, ou pure gri- „ mace, & rien plus.

JAQUES II. 1688. tents de ce prétendu Prince de Galles.

Après avoir rapporté ce que Mr. Echard & l'Evêque de Salisbury ont dit sur la naissance du Prince de Galles, je ferai quelques observations sur cette matiére.

Considerations sur cette matiére.

1. Si l'on examine avec quelque attention ce que ces deux illustres Auteurs ont rapporté, on ne pourra sans doute s'empêcher d'être surpris, d'y trouver, entre eux, une espèce de contradiction. Car les soupçons dont parle le premier, sont, que la Reine ne fut point du tout enceinte, quoiqu'elle feignît de l'être. Il semble même que l'Evêque de Salisbury veuille d'abord appuyer ce soupçon, en parlant des fréquentes maladies de la Reine, en disant qu'elle avoit été six ou sept ans sans avoir d'enfans; que ses enfans étoient morts fort peu de temps après leur naissance; qu'elle refusa de donner satisfaction à la Princesse de Danemarc, & aux Dames Protestantes de la Cour. Cependant, il dit positivement dans la suite, qu'elle fut réellement enceinte depuis le 6. d'Octobre, & que dans la semaine de Pâque elle eut une fausse couche, c'est-à-dire, dans le temps que l'enfant étoit de six mois. Si cela est vrai, il s'enfuit bien clairement, que tous les soupçons qu'on eut contre la Reine, depuis le commencement de Janvier, que sa grossesse fut déclarée, jusqu'à la semaine de Pâque, doivent disparoître, quand même elle auroit pris encore moins de soin qu'elle n'en prit de satisfaire le Public. Certainement, cette négligence n'est pas capable d'invalider la réalité de la grossesse de la Reine, s'il est vrai qu'elle eut une fausse couche,

JAQUES II. 1688. au commencement de son septiéme mois. Ce que le Prince George de Danemarc dit au Docteur Burnet touchant les efforts inutiles que fit la Princesse sa Femme pour voir lever la Reine, ne peut pas servir à confirmer le soupçon de la supposition d'un Enfant, à moins qu'il ne paroisse, que ce fut depuis le Lundi avant Pâque, jusqu'au 10. de Juin. Mais l'Evêque ne fixe aucun temps pour cela. On pourroit même inférer de l'ordre qu'il observe dans son recit, que ce qu'il dit de la Princesse de Danemarc, se passoit entre le mois de Janvier & la semaine de Pâque. Mais, en supposant la vérité de la grossesse, il est clair, que la Reine auroit pû donner satisfaction à la Princesse, & aux Dames de la Cour. On ne peut disconvenir, qu'elle ne fit une grande faute en refusant de donner cette satisfaction. Mais il est certain, que ce refus ne prouve rien, s'il est vrai qu'elle fût enceinte, du moins, jusqu'à la semaine de Pâque. Il faut donc soigneusement distinguer les temps. Depuis le commencement de Janvier, que la Reine déclara qu'elle étoit enceinte, jusqu'à la semaine de Pâque, on ne peut attribuër son obstination à refuser de contenter le Public, qu'à une fierté mal entenduë & hors de propos. Mais on peut, si l'on veut, soupçonner, que depuis ce jour-là, jusqu'au 10. de Juin, elle feignit de porter encore un enfant, qui n'étoit plus, & qu'elle en supposa un autre, lors de son prétendu accouchement. Ainsi, tous les soupçons, par rapport à la réalité de la grossesse, doivent être renfermez dans l'espace de deux mois. Car dans l'année 1688, la fête de Pâque fut le 15. d'Avril, la Reine eut une fausse couche, le Lundi avant Pâque, c'est-à-dire le 9. d'Avril, & elle accoucha le 10. de Juin. Mais on ne fixe aucun temps au refus de donner satisfaction au Public, quoique la Reine étant entrée dans son septiéme mois, lorsqu'elle eut sa fausse couche, elle auroit pû, pendant un assez long-temps, faire sentir le mouvement de son Enfant.

2. Dans ce que l'Evêque de Salisbury rapporte, on voit, quatre Enfans différens. Le premier, qui étoit réellement de la Reine, ne fut qu'un avorton de six mois. Le second, qui fut supposé lors du prétendu accouchement de la Reine, & qui mourut le même jour. Le troisiéme, qui fut supposé à la place du mort, & qui mourut lui-même à Richemond, quelques semaines après. Le quatriéme, supposé à la place du troisiéme, & qui doit être le *Prétendant* d'aujourdhui. Il est surprenant, que Mr. *Echard*, qui vraisemblablement n'a écrit l'Histoire de ce Régne que vingt ou vingt-cinq ans après le temps dont je parle, n'ait eu aucune connoissance des deux derniers Enfans supposez, & qu'il se renferme dans la supposition d'un seul, dans ce qu'il rapporte des soupçons du Public.

3. *Fuller*, qui a prétendu rendre un compte exact de la supposition du Prince de Galles, ne s'accorde pas avec l'Evêque de Salisbury. Mais je n'insisterai pas sur son témoignage, à cause du peu de cas qu'on a fait de sa prétenduë découverte.

4. Il

4. Il reste donc à examiner ce que l'Evêque de Salisbury rapporte, pour faire soupçonner la supposition des trois derniers Enfans. Car pour le premier qui ne fut qu'un avorton, il étoit réellement de la Reine, selon le même Auteur. Pour cet effet, il faut distinguer trois divers temps, savoir, celui qui précéda les couches de la Reine; le temps de l'enfantement; & celui qui le suivit. Voici quelques observations sur les particularitez les plus remarquables de chacun de ces trois temps.

Sur le premier. Les instances du Roi pour faire aller la Princesse de Danemarc aux Bains de Bath, s'accordent fort bien avec le dessein de supposer un Héritier. Car la présence de la Princesse aux prétenduës couches de la Reine, ne pouvoit qu'être embarrassante, à cause de l'intérêt qu'elle avoit à découvrir la vérité. Si le Roi s'étoit contenté de lui conseiller simplement d'aller aux Bains, on n'en pourroit rien conclurre, parce qu'il auroit pû le faire, dans la pensée que les bains lui feroient du bien. Mais ses instances réitérées, & l'empressement de faire témoigner à un Médecin qu'il souhaitoit qu'on conseillât à la Princesse d'aller à Bath, semblent marquer quelque dessein secret, sur tout, si l'on considére le soupçon déja répandu, d'une supposition. Ce soupçon se fortifie encore par le changement du compte de la grossesse de la Reine, & par son accouchement deux jours après avoir sû que la Princesse étoit sur le point de retourner des Bains. Mais il ne faut pas donner à cette raison de soupçonner, plus de force qu'elle n'en a effectivement. Car, comme il est très-possible que le Roi ait véritablement cru, que les bains feroient du bien à la Princesse sa fille, le soupçon qu'il agissoit par un autre motif, n'est fondé que sur la supposition de l'imposture. Si celle-ci étoit bien prouvée, la démarche du Roi deviendroit une espèce de nouvelle preuve. Mais, tant qu'elle ne l'est pas, il semble qu'on ne doit pas appuyer le soupçon sur la supposition de ce qui est en question.

2. S'il est vrai que la Reine n'ait cru d'abord être enceinte, que depuis le 6. d'Octobre, & qu'elle ait ensuite changé tout d'un coup son compte, il y a lieu de soupçonner que cela ne se fit pas sans mystére. En effet, par ce nouveau compte, elle devoit accoucher pendant l'absence de la Princesse de Danemarc, au lieu que par le premier, elle n'auroit dû accoucher qu'après son retour. Ajoutons encore, que s'il est vrai qu'à la fin de Septembre, elle fut arrêtée à Bath une semaine de plus qu'elle ne l'avoit résolu, par un accident auquel le Sexe est sujet, elle ne pouvoit pas être enceinte depuis le 10. de Septembre, & que par conséquent, elle n'auroit pas dû accoucher le 10. de Juin. On répond à cela, qu'il est assez ordinaire aux femmes de se tromper dans ces sortes de comptes. Mais cette raison ne peut avoir lieu ici, parce qu'il ne parut pas que la Reine crût s'être trompée.

 3. On

JAQUES II. 1688. 3. On ne peut disconvenir, qu'il n'y ait quelque chose d'extraordinaire dans la résolution que prit la Reine tout à coup, d'aller accoucher à St. James, & même d'y aller comme sur le champ, quoi qu'il n'y eût rien de prêt. On n'a donné jusqu'ici aucune raison apparente de ce changement subit, pour faire voir, qu'elle pouvoit accoucher plus commodément à *Saint James* qu'à *Whitehall*, ni pourquoi elle avoit auparavant choisi le lieu à Windsor, & le temps, au commencement de Juillet.

4. J'avouë que je ne voi pas bien, comment l'affectation de la Reine, de se faire porter en chaise à St. James par *Charring-cross* & le *Palle-mall* peut confirmer le soupçon de l'imposture.

5. Je n'ai jamais ouï dire, que la présence de l'Archevêque de Cantorbery soit absolument nécessaire aux accouchemens des Reines, & moins encore à celui d'une Reine Catholique qui ne pouvoit pas avoir grand besoin de son secours.

Pour ce qui regarde le temps de l'enfantement, il y a plusieurs choses qui doivent être examinées.

1. La Reine, après avoir déclaré, qu'elle vouloit accoucher à St. James, sans qu'il y parût aucune nécessité, voulut y aller coucher le Samedi, quoiqu'il n'y eût rien de préparé. C'est une marque qu'elle ne croyoit pas y être à temps, si elle attendoit à s'y rendre jusqu'au lendemain. Il est donc clair qu'elle attendoit à toute heure, le moment de sa délivrance, & néanmoins, lorsqu'elle commença à se trouver mal, il n'y avoit dans sa Chambre que trois de ses Domestiques ordinaires, outre la Sage-femme, & aucune Dame étrangére ne se trouvoit dans le Palais. On ne peut nier, que ce ne soit une chose bien extraordinaire, pour une Reine, puisqu'il étoit si facile de faire tenir d'autres Dames à portée pour la secourir, d'autant plus qu'elle n'attendoit que le moment de sa délivrance. Il n'est pas moins extraordinaire, qu'on ne fît appeller aucune des Dames de la Cour, excepté la Comtesse de Sunderland, par le soin particulier du Comte d'Aran, & la Reine Douairiére qui logeoit dans le Palais de Sommerset assez éloigné de St. James. Tout cela semble marquer, qu'on ne vouloit pas qu'il y eût beaucoup de Dames présentes à l'accouchement. On répond à ces objections, que la Reine se trouva surprise, comme il arrive à bien d'autres Femmes, & que les Dames Protestantes étoient à l'Eglise. Mais quelques-uns prennent occasion de cela même, de se confirmer dans leur soupçon. Ils jugent, que la Reine ne seroit pas allée le Samedi au soir avec tant de précipitation à St. James, si elle n'avoit pas sû, qu'elle accoucheroit le lendemain matin, pendant que les Dames Protestantes seroient occupées à leurs dévotions. Mais ce n'est au fond, qu'un simple soupçon. Car qui peut assurer que la Reine agissoit par le motif qu'on lui attribuë? Tout ce qu'on peut dire sur ce sujet, c'est que s'agissant d'un Enfant qui, s'il étoit un Garçon, devoit prendre

la

la place d'une Princesse Héritiére présomptive du Roi son Pére, depuis plusieurs années, le Roi & la Reine auroient dû mettre sa naissance hors de tout doute. Au lieu de cela, ils confirmérent par une conduite mystérieuse, des soupçons qui n'étoient déja que trop répandus, & qu'ils ne pouvoient pas ignorer. L'Impératrice *Constance* Femme de l'Empereur Henri VI, étant devenuë enceinte, à l'âge de cinquante-deux ans, voulut accoucher dans une place publique, & par-là, elle évita qu'on ne soupçonnât la naissance de son enfant. Au contraire, la Reine Femme de Jaques II, pour avoir négligé toutes sortes de précautions, a laissé sur son Fils, vrai ou prétendu, une tache qui n'a pû jusqu'ici être effacée.

2. La présence du Roi à l'un des bouts de la Chambre, avec dix-huit Seigneurs, est une circonstance qui ne prouve rien. On sait bien qu'en ces occasions, les hommes ne s'approchent pas assez près du lit, pour être témoins oculaires de ce qui s'y passe. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est d'être attentifs à ce qu'ils peuvent entendre, aux plaintes de la souffrante, aux cris de l'Enfant. D'ailleurs, le Roi lui-même n'étoit pas moins soupçonné que la Reine.

3. Quant à la bassinoire qu'on porta dans la Chambre de la Reine, où l'on suppose qu'étoit caché un Enfant nouvellement né, ce n'est qu'une conjecture fondée sur ce qu'une bassinoire paroissoit peu nécessaire le 10. de Juin, qui étoit un jour où la chaleur étoit excessive. On répond à cela, qu'il arrive quelquefois, que les Femmes en travail d'enfant, sont surprises d'un accès de fiévre qui commence par un grand froid. C'est ce que je ne sai pas. On prétend encore, qu'il n'est pas possible de cacher un Enfant nouvellement né dans une bassinoire, sans l'étouffer.

4. Il est assez extraordinaire, que la Reine ne fut pas une heure entiére en travail; car ce fut à neuf heures qu'elle fit appeller le Roi, & avant dix heures, elle fut délivrée. Elle ne jetta qu'un seul cri, au moment de sa délivrance. Quand on a l'esprit rempli de soupçons, ces sortes de circonstances aident à les confirmer. Ceux qui ne sont pas dans la même disposition ne trouvent rien là d'extraordinaire, parce que la Reine avoit toujours eu des couches fort heureuses.

5. Il est vrai que, pour l'ordinaire, les Enfans naissans jettent des cris, dès qu'ils sont exposez à l'air. Mais je ne sai si on peut regarder cela comme une chose immanquable. Quoiqu'il en soit, la Reine ayant négligé de donner des preuves indubitables de sa grossesse, tout ce qui n'arrivoit pas selon l'ordinaire, étoit capable de confirmer le soupçon d'une supposition.

6. Quant à ce qu'on fait valoir qu'on prit soin de tenir toujours le lit bien fermé, cela ne sauroit paroître étrange, puisqu'il y avoit dix-huit Seigneurs dans la Chambre.

7. La circonstance, qu'on ne fit voir l'Enfant à personne, ne peut

JAQUES II. 1688.

causer de soupçon, qu'en supposant le soupçon même, qu'on auroit dû dissiper en faisant voir l'Enfant tel qu'il étoit sorti du ventre de la mére. Car d'ailleurs, cela ne se pratique pas, jusqu'à ce que la Sage-femme ait pris le soin qu'il faut de l'Enfant. Mais si l'on prétend faire voir par-là, qu'un Enfant ne fut pas tiré du lit de la Reine, il faut nécessairement supprimer le soupçon fondé sur la Bassinoire; car, si l'on y avoit enfermé un Enfant, on pouvoit aussi l'en tirer.

8. Quand on dit, que le Roi demeura encore pendant quelques minutes dans la Chambre, pour donner le temps de faire quelque autre arrangement, c'est une glose à laquelle on ne doit pas faire beaucoup d'attention.

9. Ceux qui croyent que l'Enfant dont est question n'étoit pas né de la Reine, voudroient qu'elle eût pris toutes les précautions qu'ils imaginent eux-mêmes, pour détruire toutes sortes de doutes, & l'omission d'une de ces précautions leur tient lieu de preuve pour se confirmer dans leurs soupçons.

10. Si on ne donna aucune satisfaction à la Princesse de Danemarc, après son retour de *Bath*, on en peut alléguer pour raison, qu'elle ne témoigna aucun doute sur la naissance du Prince de Galles, & que, comme on la voyoit convaincuë de la vérité, il n'étoit pas nécessaire de lui en donner des preuves.

11. Le refus des emplâtres de Chamberlain seroit assez capable de causer du soupçon, s'il étoit impossible que le sein de la Reine fût en assez bon état, pour n'avoir pas besoin d'emplâtres. Mais combien y a-t-il d'Accouchées qui n'ont pas besoin de remédes pour empêcher que le lait ne les incommode ? Cependant l'Evêque de Salisbury prévient cette réponse, en disant que la Reine, dans ses couches précédentes, avoit toujours eu une très-grande abondance de lait.

12. Ce qu'on dit du bon état de la Reine peu de temps après ses couches, ne prouve rien. Il y a des accouchemens si heureux, qu'à peine s'aperçoit-on de quelque changement dans les accouchées, peu de jours après leur délivrance. D'ailleurs, on s'exprime d'une maniére trop générale, en disant que la Reine fut *bien-tôt* en bon état. Il auroit fallu marquer un temps précis, afin qu'on pût juger s'il y avoit en cela quelque chose d'extraordinaire.

Avec tout cela, toutes ces raisons de soupçonner, jointes ensemble, ne laissent pas de faire, sur beaucoup de gens, une impression que chacune en particulier ne seroit pas capable de faire. Il en faut toujours revenir à ce point, que le Roi & la Reine, n'ignorant pas qu'ils étoient soupçonnez de vouloir supposer un Héritier, auroient dû prendre des mesures plus justes pour dissiper ce soupçon ; & ne l'ayant pas fait, il n'est pas fort étrange, qu'il se soit continué jusqu'à présent.

Quant à ce qui se passa depuis l'accouchement, je veux dire la sup-

ſuppoſition de deux Enfans, après que le premier ſuppoſé fut mort, tout ce que l'Evêque de Salisbury rapporte ſur ce ſujet, n'eſt appuyé que ſur la bonne foi de quelques perſonnes qu'il donne pour garents, & ſur celle de quelques autres qu'il ne nomme pas. Il y a d'ailleurs diverſes particularitez pour la preuve deſquelles il n'allégue aucun témoignage.

JAQUES II. 1688.

Il ſuppoſe que l'Enfant dont on prétendoit que la Reine venoit d'être délivrée, mourut le même jour. Cette ſuppoſition eſt fondée ſur ce que *Heming* entendit dans la Maiſon voiſine, à travers d'une cloiſon, & ſur ce qu'on refuſa de laiſſer voir le Prince à la Comteſſe de Clarendon. Tout cela peut être de quelque poids, lorsqu'on ne prétend établir qu'un ſimple ſoupçon. Mais ſi on vouloit le donner comme une preuve, il eſt aiſé de voir combien elle ſeroit défectueuſe.

La mort de ce ſecond Enfant à Richemond n'eſt appuyée que ſur le rapport des quatre Médecins qui furent appellez pour le viſiter. L'Evêque de Salisbury ne leur fait pas dire poſitivement, que cet Enfant fût mort, mais ſeulement, qu'ils jugérent qu'il étoit mort, de ce que l'ayant laiſſé mourant, on ne vint pas les appeller pendant leur dîner. Mais cette conſéquence n'eſt pas abſolument néceſſaire, car il ſe pouvoit bien qu'on ne les eût pas appellez, parce que l'Enfant ſe trouvoit mieux. Mais, dit-on, ils trouvérent un Enfant fort ſain, au lieu d'un Enfant mourant qu'ils avoient vû avant que d'aller dîner. Ils inférérent de-là, que ce n'étoit pas le même Enfant, & l'Evêque en conclut que le premier étoit mort, & qu'on en avoit ſuppoſé un autre en ſa place. Ce qu'il y a de particulier dans ce fait, c'eſt que ces quatre Médecins ne doutérent que ce fût le même Enfant, que ſur ce que le premier qu'ils avoient vû étoit malade, & que celui qu'ils voyoient ſe portoit bien, comme ſi tous les Enfans âgez de quelques ſemaines étoient ſi reſſemblans les uns aux autres, qu'aucun trait de leurs viſages ne pût ſervir à les diſtinguer. Cependant, ces Medecins ne jugérent que ce n'étoit pas le même Enfant, que par la différence qu'il y a entre l'état de ſanté & celui de maladie. Cela eſt aſſez ſurprenant, puisque naturellement il devoit y avoir aſſez de différence dans les viſages de ces deux enfans, pour n'avoir pas beſoin de recourir à d'autres marques.

Enfin, tout ce que l'Evêque de Salisbury rapporte ſur les ſuppoſitions des trois Enfans eſt appuyé, ou ſur ce qu'il en a ouï dire, ou ſur ce qu'il en a lû dans les informations qu'on envoyoit d'Angleterre au Prince & à la Princeſſe d'Orange: car il étoit alors à la Haye. Ceux qui envoyoient ces informations n'étoient pas vrai-ſemblablement, du nombre des Partiſans du Roi. Il eſt donc très-poſſible, pour ne pas dire probable, qu'ils les ayent éxagérées, & qu'ils ayent ramaſſé toutes les circonſtances, vrayes ou fauſſes, qui pouvoient être capables de perſuader au Prince & à la Princeſſe d'Oran-

ge,

JAQUES II. 1688. ge, que le Prince de Galles étoit un enfant ſuppoſé. Quant à l'Evêque de Salisbury, je ſuis perſuadé qu'il n'a rapporté que ce qu'il a oui dire ou lû, & ce qu'il a cru vrai. Mais qui pourroit aſſurer, qu'il n'a pas été abuſé par des gens prévenus qui regardoient leurs ſoupçons comme autant de preuves convainquantes. Je ſai bien qu'en Angleterre, tout le monde n'a pas du Docteur *Burnet* la même opinion que moi. Pluſieurs volumes de remarques qu'on a faites ſur ſon Hiſtoire, dans leſquelles il eſt violemment maltraité, font voir que les *Jacobites* le regardent comme un ennemi juré de Jaques II, & qu'ils ne le jugent pas digne d'être cru dans ce qu'il rapporte. Mais comme pour de très-bonnes raiſons, ils n'ont pas jugé à propos de faire des remarques ſur ce qu'il a dit de la ſuppoſition de trois Enfans, ce n'eſt pas à moi à déviner ce qu'ils auroient pû dire. Je me contente donc de préſumer qu'il n'a rien inventé, ſans vouloir pourtant me rendre garent de ce qu'il a dit ſur le témoignage d'autrui.

Je me ſuis un peu étendu ſur la naiſſance du Prince de Galles, parcequ'il m'a ſemblé, qu'il ſe trouve beaucoup d'embarras & de confuſion, ſoit dans les Livres qui ont été faits, ſoit dans les diſcours qu'on tient ſur cette matiére. Mon but a été d'aider aux Lecteurs à en porter leur Jugement, ſoit en ſe déclarant pour ou contre, ſoit en évitant de ſe déterminer, jusqu'à ce que cette matiére ſoit mieux éclaircie. Comme l'Hiſtoire eſt principalement deſtinée à bien établir les faits qui ſont certains, à détruire ceux qui ſont faux, & à inſtruire les Lecteurs des raiſons de douter, par rapport à ceux qui ſont douteux, j'ai cru que dans une affaire auſſi importante que celle-ci, dont on a tant parlé, & dont on parlera ſans doute, encore long-temps, on ſeroit bien aiſe de ſavoir à quoi s'en tenir. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la plûpart des Proteſtans crurent que le Prince de Galles étoit un Enfant ſuppoſé, principalement, parce qu'il leur auroit été très-déſavantageux, que Jaques II eût eu un Succeſſeur Catholique. Les Catholiques au contraire, ne doutérent point que ce Prince ne fût né de la Reine, par la raiſon, que rien ne pouvoit être plus avantageux à leur Religion. Je ſuis perſuadé, qu'il y en eut peu des uns & des autres, qui conſultaſſent autre choſe que leurs préjugez, pour ſe déterminer ſur cette queſtion. Mais les choſes ayant tourné d'une autre maniére qu'on ne le croyoit alors, la vérité ou la fauſſeté de la naiſſance de ce Prince n'ont produit jusqu'ici aucun des effets qu'on en espéroit ou qu'on en craignoit.

L'aſſurance d'un Succeſſeur Catholique fit espérer au Roi, qu'il trouveroit plus de facilité qu'il n'en avoit trouvé jusqu'alors, dans l'exécution de ſes deſſeins. Mais il ſouhaitoit ſur toutes choſes de pouvoir réüſſir par la voye du Parlement. Ce fut dans cette vûë que les Conférences particuliéres du Cabinet furent encore une fois miſes en pratique. Il faiſoit venir dans ſon Cabinet, les gens qu'il avoit deſſein de gagner. Il promettoit, il menaçoit, & ceux qui re-

Les Conférences du Cabinet ſe renouvellent.

refusoient de le servir *à sa manière*, car c'étoit-là le terme usité, pouvoient s'assurer qu'il ne perdroit pas l'occasion de s'en ressentir.

JAQUES II. 1688.

Le Roi fait venir des Troupes d'Irlande.

Avec tout cela, il ne négligeoit pas des moyens plus efficaces, pour forcer les Sujets à l'obéïssance. Car il fit venir des Régimens entiers d'Irlande, & mit dans les Régimens Anglois, un grand nombre d'Officiers Irlandois & Catholiques. Cela choqua tellement toute l'Armée qu'on entendoit partout des railleries & des chansons contre les Irlandois qui étoient extrémement odieux aux Anglois, sur tout, depuis le massacre de l'année 1641.

Adresse de Carlisle.

Cependant, afin qu'on ne pût douter des desseins du Roi dans l'augmentation de ses Troupes, la Ville de Carlisle lui présenta une Adresse qui, comme on l'assuroit communément, avoit été composée par un Jésuite. " C'étoit pour le remercier de ce qu'il „ entretenoit sur pied une Armée de laquelle dépendoit l'honneur „ & la sûreté de la Nation, quoi qu'en pussent dire les *Tekeli-* „ *tes*". Les Habitans de Carlisle disoient de plus au Roi, "que „ quand il jugeroit à propos de convoquer un Parlement, ils „ choisiroient des Députez qui ne feroient aucune difficulté de „ concourir avec S. M. à la revocation des Loix Pénales & du „ *Test*, & qu'ils ne hazarderoient pas d'en choisir aucun qui se „ fût déja déclaré en faveur de ces Loix *Cannibales*. Ils ajoû- „ toient, que ceux qui s'opposoient à S. M. dans un dessein si „ pieux, ne considéroient pas ce que peut un Prince dans toute „ l'étenduë de son pouvoir Royal. Que le Ciel favorisoit ses „ bonnes intentions, & que pour cet effet, il ne lui donnoit pas „ une moindre récompense qu'un Prince de Galles.

Jugement des sept Evêques.

Pendant les réjouïssances publiques qui se faisoient pour la Naissance du Prince de Galles, l'Archevêque de Cantorbery & les six autres Evêques Prisonniers furent amenez le 15. de Juin, devant la Cour du Banc du Roi, pour y être jugez. Mais sur ce qu'ils demandérent un délai, l'affaire fut renvoyée au 29. du même mois. Cependant ils furent relâchez sous caution. Le 29, il y eut dans la grande Salle de Westminster, une affluence extraordinaire de Peuple, & plus de trente Seigneurs, pour être présens à ce Jugement. Les Avocats du Roi prétendirent que la Requête présentée par les sept Evêques étoit un véritable Libelle séditieux, tendant à diminuër le pouvoir du Roi, & à émouvoir le Peuple contre le Gouvernement. Les Avocats des Evêques firent voir de leur côté, avec beaucoup de force & de hardiesse, que le Roi n'ayant pas le pouvoir de dispenser des Loix Pénales, une humble Requête pour lui représenter, qu'il ne pouvoit pas s'attribuër ce droit, ne devoit pas être regardée comme un Libelle. Que c'étoit à tort qu'on accusoit les Evêques d'avoir publié cette Requête, puisqu'ils l'avoient présentée d'une ma-

JAQUES II. 1688. maniére très-foumife au Roi feul, & fans l'avoir communiquée à perfonne. Qu'ils n'avoient pas même recherché cette occafion de la préfenter, mais qu'ils y avoient été contraints par l'ordre contraire aux Loix, que le Roi leur avoit adreffé. Après de longs Plaidoyers de part & d'autre, les Juges, en donnant leurs directions aux Jurez, ne furent pas d'un fentiment uniforme. Il y en avoit quatre, dont *Wright* premier Juge, & *Halloway* étoient des Créatures du Roi. *Powell* paffoit pour un homme d'une parfaite intégrité, & *Allybone* étoit Catholique. Wright dit, que fon opinion étoit, que la Requête prefentée par les Evêques étoit un véritable Libelle. Halloway dit que fi les Jurez trouvoient, que les Evêques n'avoient pas eu de mauvaife intention en préfentant leur Requête, elle ne pouvoit pas être regardée comme un Libelle. Powell foutint que la Requête ne pouvoit paffer pour un Libelle, puisqu'elle étoit fondée fur ce que le Roi n'avoit pas le pouvoir de difpenfer des Loix, ce qui étoit très-vrai. Allybone affura, que le crime des Evêques approchoit beaucoup de la Trahifon.

Ils font abfous. Les Jurez s'étant retirez dans une Chambre, y pafférent la nuit, foit qu'ils ne puffent s'accorder, ou pour rendre le Jugement plus folennel. Le lendemain matin, la Cour s'étant raffemblée en préfence d'une multitude innombrable de Peuple, les Jurez y déclarérent les Evêques *Non-coupables* (1). Incontinent, le Peuple qui étoit préfent, jetta de grands cris de joye, qui fe communiquérent en peu de temps aux deux Villes de Londres & de Weftminfter. (Grandes réjouïffances à Londres,) Durant plufieurs heures, on n'entendit dans ces deux Villes, que des cris redoublez que le Peuple reffentoit de l'abfolution des Evêques. Mais ce ne fut pas tout. Le Roi étant allé ce même matin, au camp de Honflow, & dînant dans la tente du Comte de Feversham, la nouvelle vint au camp que les Evêques avoient été abfous. (Dans l'Armée,) Toute l'Armée fe mit auffi-tôt à jetter des cris de joye qui étonnérent le Roi & ceux qui étoient à table avec lui. Le Comte de Feversham fortit pour s'informer de la caufe de ce bruit, & rentra un moment après, en difant au Roi, que ce n'étoit rien, finon que les Soldats témoignoient leur joye de ce que les Evêques avoient été abfous. *N'appellez-vous cela rien*, répondit le Roi? *Mais tant pis pour eux.* Quelque chagrin que le Roi témoignât de cette affaire, & malgré les défenfes qu'il fit publier dans Londres de s'affembler, cette même nuit, toute la Ville fut illuminée, & on fit une infinité de feux de joye dans les ruës. (Et dans tout le Royaume.) Cela fut imité dans presque toutes les Villes du Royaume, & particuliérement à *Norwich*, où les Habitans

(1) Les Jurez ne difent qu'un feul mot, favoir, *Coupable*, pour condamner, & *Non-coupable*, pour abfoudre.

bitans se distinguérent par divers excès. Ce fut une grande mortification pour le Roi. Il menaça d'abord, de livrer les sept Evêques à la Cour Ecclésiastique, & pour témoigner son indignation, il cassa les deux Juges *Halloway* & *Powell*, & en mit d'autres en leurs places. JAQUES II. 1688.

Le Roi comprenant que la disposition du Peuple ne lui étoit pas favorable prit enfin la résolution d'en venir à la force. Mais comme il ne pouvoit se servir pour cela, que de son Armée, il voulut auparavant éprouver, s'il pouvoit s'assurer de son obéïssance. Pour cet effet, il crut que le meilleur moyen étoit de faire connoître sa volonté à chaque Régiment à part, l'un après l'autre. Il ne doutoit point que quand deux ou trois se seroient soumis, tous les autres ne suivissent leur exemple. Il fit donc prendre les armes au Régiment de *Lichfield*, & commanda au Major de dire aux Officiers & aux Soldats, que ceux qui ne voudroient pas contribuer à la revocation du *Test* & des Loix Pénales, eussent à poser les armes à terre. Mais ce fut avec une extrême surprise, qu'il vit à l'instant, tout le Bataillon mettre les armes bas, à l'exception de deux Capitaines & d'un petit nombre de Soldats Catholiques. Il demeura quelque temps sans parler, & enfin, étant revenu de sa surprise, il commanda aux Soldats de reprendre leurs armes, en leur disant, qu'à l'avenir, il ne leur feroit plus l'honneur de leur demander leur avis.

Le Roi éprouve la disposition des Troupes.

Il ne la trouve pas favorable.

Cependant il lui étoit aisé de prévoir, qu'avec une Armée Protestante, il ne viendroit jamais à bout de rendre son Royaume Catholique. C'est pourquoi, il résolut de casser un grand nombre d'Officiers & de Soldats Protestans, & de remplir leurs places par des Catholiques. Il exécuta d'abord cette résolution, à l'égard de quelques Régimens : mais cela causa un grand mécontentement dans l'Armée. Peu de temps après, ayant voulu placer un bon nombre de Soldats Irlandois dans le Régiment du Duc de Barwick, *Beaumont* qui en étoit Lieutenant Colonel, accompagné de plusieurs des Capitaines, alla trouver le Duc, & lui représenta, qu'il étoit contre leur honneur, qu'on leur imposât la nécessité de recevoir des Soldats Irlandois. C'est pourquoi ils demandoient, ou qu'on leur laissât la liberté de remplir les places vacantes de leurs Compagnies, par des Anglois, ou qu'on leur permît de rendre leurs Commissions. Cette nouvelle étant parvenuë au Roi, il ordonna, que le Lieutenant Colonel & cinq Capitaines fussent jugez par un Conseil de Guerre, comme coupables de mutinerie & de sédition. On crut d'abord que son dessein étoit de les faire condamner à la mort : mais le Conseil de Guerre se contenta de les casser. La Flotte n'étoit pas mieux disposée que l'Armée, à servir le Roi dans ses desseins. Cela parut, en ce que le Chevalier *Strickland* Vice-Amiral, ayant voulu fai-

Il remplit les places vacantes des Soldats par des Irlandois Papistes.

Il y trouve de l'opposition;

aussi bien que sur la Flotte.

JAQUES II. 1688. faire dire la Messe sur son Vaisseau, cela causa une telle émeute parmi les Matelots, que ce ne fut qu'avec bien de la peine, qu'on les empêcha de jetter les Prêtres dans la Mer.

Le Roi se trouvoit alors dans une situation où il sembloit ne pouvoir ni se retracter, ni pousser plus loin son entreprise. Son zèle pour sa Religion, ses principes par rapport au Gouvernement, son humeur naturellement opiniâtre, sa condescendance pour la Reine & pour les Prêtres & Jésuites qui l'environnoient sans cesse, ne lui permettoient pas de laisser son Ouvrage imparfait. D'ailleurs, il auroit fallu pour cela changer tout son Systême, aussi-bien que tout son Conseil, & rien n'est plus rare, que de voir faire ces démarches à un Prince, avant qu'il y soit forcé. Mais d'un autre côté, il pouvoit assez s'apercevoir, combien il étoit encore éloigné de son but, par la disposition de son Peuple, de sa Flotte, & de son Armée. Il espéroit néanmoins de pouvoir surmonter tous les obstacles qui se présentoient, parce-que, si d'un côté, une partie du Peuple témoignoit de la répugnance à se soumettre à sa volonté, il en avoit aussi une autre partie qui paroissoit disposée à recevoir le joug avec soumission. Il se trouvoit des Evêques qui avoient fait lire sa Déclaration pour la Liberté de Conscience, dans les Eglises de leurs Diocèses, comme les Evêques de *Durham*, de *Chester*, & de *Rochester*. Le premier avoit même suspendu trente Ministres de son Diocèse, pour avoir refusé de la lire. Dans la Province de Chester, quelques Ministres ne s'étant pas contentez de lire la Déclaration, avoient présenté au Roi une Adresse dans laquelle ils disoient:

Quelques Evêques sont bien disposez pour le Roi.

Adresse des Ministres de Chester.

„ Qu'encore que la Déclaration fût contraire à leurs souhaits, „ ils ne pouvoient s'empêcher de reconnoître, que la publication en étoit conforme à leur devoir, puisque l'ordre de la publier étoit émané du pouvoir suprême qu'il avoit sur eux. C'est „ pourquoi, ils ne pouvoient approuver la conduite des sept Evêques, & ils prenoient la liberté d'intercéder en faveur de „ l'Eglise Anglicane, afin qu'on ne lui imputât point la faute de „ quelques-uns de ses Membres. Qu'il y avoit dans la Communion de cette Eglise, beaucoup de gens qui étoient disposez „ de tout leur cœur à soutenir le doux Gouvernement de S. M., „ & qu'ils esperoient, qu'il y en auroit bien-tôt un plus grand „ nombre. Ils finissoient, en félicitant le Roi de la naissance „ d'un Prince qui devoit un jour succéder à la Couronne Héréditaire du Royaume". Le Roi flaté par ces sortes d'Adresses, & se persuadant, que, peu-à-peu, la crainte obligeroit tous ses Sujets à se soumettre à ses volontez, résolut de pousser sa pointe, quoi qu'il en pût arriver. Mais d'un autre côté, il eut le chagrin d'apprendre, qu'un des Colléges d'Oxford avoit refusé d'admettre pour *Compagnon* ou Membre, le Fils de *Cartwright* Evê-

que

que de Chefter qui avoit procuré l'Adreffe qu'on vient de voir. Il apprit auffi, que l'Univerfité avoit refufé le dégré de Docteur à *Gifford* qu'il avoit nommé Evêque d'Oxford.

JAQUES II. 1688.

Mais la réfolution qu'avoient prife le Roi & fon Confeil, étoit trop forte pour que les obftacles qui fe préfentoient fuffent capables de la faire retracter. Quoique les fept Evêques euffent été abfous du prétendu crime dont ils avoient été accufez, la Cour Eccléfiaftique ne fe crut pas liée par ce Préjugé : Elle publia donc le 12. de Juillet, un Ordre à tous les Chanceliers des Diocèfes, aux Archidiacres, aux Officiaux, aux Commiffaires, de lui envoyer avant le 16. d'Août, une lifte exacte des Eglifes & Chapelles où la Déclaration du Roi avoit été lûë. Mais la plûpart de ceux à qui cet Ordre étoit adreffé n'y firent aucune attention, & n'envoyérent point la lifte demandée. La Cour s'étant affemblée le 16. d'Août, fut furprife de cette défobéïffance, & fe trouva fort embarraffée à réfoudre de quelle maniére elle devoit fe conduire. Enfin, après une longue délibération, elle fe contenta de renouveller l'Ordre précédent, & d'ordonner à tous ceux qui avoient quelque Juridiction Eccléfiaftique de lui envoyer avant le 15. de Septembre, les noms des Miniftres qui avoient lû la Déclaration, & de ceux qui avoient négligé de la lire. Les affaires qui furvinrent avant l'expiration de ce terme, empêchérent qu'on ne vit ce que la Cour Eccléfiaftique avoit deffein de faire fur ce fujet, & fi on auroit mieux obéï à cet Ordre qu'au précédent.

Ordre de la Cour Eccléfiaftique fur la lecture de la Déclaration.

Mal obéï.

L'Ordre eft renouvellé.

Le Docteur Sprat, Evêque de Rochefter, qui étoit un des deux Evêques de la Cour Eccléfiaftique, crut alors, qu'il étoit temps pour lui de s'en retirer. C'eft pourquoi il écrivit à cette même Cour, une Lettre où il difoit, "Que voyant qu'on avoit deffein „ de pourfuivre les Miniftres qui n'avoient pas lû la Déclaration, „ fa Confcience ne lui permettoit pas de fervir d'inftrument à „ cette pourfuite. Que s'il avoit lui-même fait lire la Déclara- „ tion dans fon Diocèfe, il prenoit Dieu à Témoin, qu'il l'avoit „ fait par un principe de Confcience : mais qu'il n'en étoit pas „ moins perfuadé, que ceux qui n'avoient pas voulu obéïr aux „ ordres du Roi, avoient agi par le même principe". L'Evêque de Rochefter étoit un de ceux fur lefquels la Cour avoit compté, & par conféquent, fa défection ne pouvoit que caufer beaucoup de chagrin au Roi. Plufieurs ont cru, que le principal motif de cette derniére démarche fut de fe mettre de bonne heure à couvert de l'orage qui fe préparoit, & dont quelque ami lui avoit donné connoiffance.

L'Evêque de Rochefter fe retire de la Commiffion.

Sa Lettre à fes Confréres.

Depuis la naiffance du Prince de Galles, ceux qui avoient quelque affection pour la Religion & pour la Patrie, voyoient manifeftement le danger qui menaçoit l'une & l'autre. Il étoit évi-

 dent,

JAQUES II. 1688.

dent, que le Roi ne prétendoit plus gouverner ſelon les Loix du Païs, & qu'il vouloit faire regarder ſa volonté comme l'unique régle du Gouvernement. Il avoit déja ſuffiſamment expliqué ſon intention : de ſorte qu'on ne pouvoit attendre qu'une ſubverſion totale du Gouvernement tant dans l'Egliſe que dans l'Etat. Si cela ne ſuffit pas pour autoriſer les Membres les plus conſidérables de l'Etat à prendre des meſures pour arrêter l'exécution d'un pareil deſſein, il eſt difficile de comprendre, quelle différence il peut y avoir entre un Gouvernement limité par les Loix, tel que celui d'Angleterre, & un Gouvernement deſpotique. Et néanmoins, on ne peut douter que celui d'Angleterre ne ſoit différent de celui de la plûpart des autres Etats. Je ſai bien que cette matiére n'eſt pas ſans difficulté, & qu'il n'eſt pas facile en Angleterre, de marquer les bornes de l'obéïſſance des Sujets. Pendant que l'Egliſe Anglicane ſe perſuada, quoique mal-à-propos, que le Roi n'avoit aucun deſſein d'altérer la forme du Gouvernement, & qu'il n'avoit intention que d'étendre un peu ſa Prérogative, bien loin de ſe croire en droit de s'y oppoſer, elle y trouvoit, au contraire, un grand avantage, en ce que par-là on pourroit prévenir des entrepriſes pareilles à celles qui avoient cauſé tant de maux, ſous le Régne de Charles I. Les Presbytériens, les Indépendans, les Anabaptiſtes avoient pouſſé ſi loin les principes Républiquains, & en avoient tiré des conſéquences ſi terribles, qu'après le rétabliſſement de Charles II, on crut qu'il étoit en quelque maniere neceſſaire de ſe jetter dans un excès oppoſé, en accordant au Roi un pouvoir qui, ſi on l'eût bien conſidéré, pouvoit avoir des ſuites non moins dangereuſes que les principes des Républiquains. Mais en cela, on n'avoit en vûë que de tenir en bride les Non-Conformiſtes, par l'autorité du Roi, ſans prévoir, qu'il pourroit venir un temps où le Roi feroit uſage du pouvoir qu'on lui attribuoit, contre tous ſes Sujets en général, & contre l'Egliſe Anglicane en particulier. Ce temps étant arrivé ſous le Régne de Jaques II, l'Egliſe Anglicane s'aperçut enfin, quoi qu'un peu tard, qu'elle avoit travaillé à ſa propre ruïne, en ſoutenant, & prêchant même tout ouvertement, le dogme de *l'Obéïſſance paſſive*, ſans aucune reſtriction. C'étoit de ce dogme inculqué avec tant de ſoin & durant pluſieurs années, dans les eſprits des Anglois, comme étant eſſentiel à l'Egliſe Anglicane, que provenoient les Adreſſes pleines de ſoumiſſion qu'on préſentoit tous les jours au Roi. En effet, comme on n'avoit mis aucune borne à *l'Obéïſſance Paſſive*, bien des gens ne comprenoient pas, qu'ils puſſent en bonne conſcience, ſe diſpenſer d'obéïr au Roi en toutes choſes, ſans rien examiner. Mais enfin, le danger où le Royaume ſe trouvoit, fit comprendre aux gens ſenſez, qu'il falloit néceſſairement mettre des bor-

L'Egliſe Anglicane s'éloigne de ſes principes.

nes

nes au Pouvoir Royal, ſans quoi la Religion alloit ſe perdre avec l'Etat.

JAQUES II. 1688

Les affaires ſe trouvant donc dans cette ſituation, pluſieurs Membres de l'Egliſe Anglicane, tant Eccléſiaſtiques que Laïques, & des plus conſidérables, crurent qu'il étoit temps de prendre des meſures pour arrêter les progrès du Roi, & pour mettre des bornes à ſon pouvoir. Quoi qu'ils l'euſſent eux-mêmes pouſſé fort loin, ils aimérent mieux ſe retracter, que de pouſſer leur obſtination jusqu'à mettre l'Etat & la Religion dans un danger éminent, en continuant à ſoutenir un dogme qu'on pouvoit à bon droit regarder, comme la principale cauſe des maux dont le Royaume étoit affligé.

On prend des meſures pour s'oppoſer au Roi.

La premiére précaution qu'ils prirent, & qui étoit abſolument néceſſaire, fut de faire leurs efforts pour former une étroite union entre l'Egliſe Anglicane & les Non-Conformiſtes, pour leur ſûreté commune. Cette union étoit devenuë plus facile qu'elle ne l'avoit été autrefois. Les deux Partis convenoient, que leur diviſion avoit été l'unique cauſe de leur commune ruïne. C'étoit un grand motif pour les porter à ſe réünir. Celui de l'Egliſe Anglicane reconnoiſſoit qu'il avoit porté trop loin le dogme de *l'Obéïſſance Paſſive*, & avouoit, qu'il avoit produit de mauvais effets. Ils témoignoient, qu'ils étoient dans la diſpoſition d'avoir égard aux ſcrupules des Presbytériens, & d'abandonner les cérémonies qui pouvoient être regardées comme indifférentes, ou du moins, de laiſſer à chacun la liberté de les pratiquer ou de ne les pratiquer pas. C'étoit-là tout ce que les Presbytériens pouvoient légitimement attendre. Enfin, comme les Episcopaux paroiſſoient touchez des maux que leur trop grande rigueur avoit produits, ils ſembloient auſſi diſpoſez à plus de condescendance, ſi les choſes revenoient dans leur premier état. Les Presbytériens de leur côté, qui jusqu'alors avoient accuſé, quoique ſans fondement, l'Egliſe Anglicane de s'approcher trop près du Papiſme, ne pouvoient s'empêcher de reconnoître leur erreur, depuis que la fermeté des ſept Evêques avoit fait voir la fauſſeté de cette accuſation. Ces diſpoſitions étant bien ménagées par des gens ſages & bien intentionnez de l'un & de l'autre Parti, produiſirent enfin, une uniformité de ſentimens par rapport au point principal dont il s'agiſſoit, c'eſt-à-dire, qu'il étoit abſolument néceſſaire de chercher les moyens de ſauver la Religion & l'Etat des dangers dont ils étoient menacez. Les plus autoriſez des deux Partis prirent un ſoin extrême de contenir les gens paſſionnez dont les vûës ne s'étendoient pas aſſez loin. En un mot, ſans que le Roi en eût aucune connoiſſance, les deux Partis des *Torys* & des *Whiggs* ſe reconciliérent, & réſolurent de travailler de concert, au ſalut de la

Union entre les Anglicans & les Presbytériens.

JAQUES II. 1688.

la Patrie. Mais par malheur, cette Union ne dura qu'autant que le danger. Quoiqu'il en soit, on peut dire, que cette reconciliation des deux Partis fut le coup le plus fatal qui pouvoit arriver au Roi, puisque c'étoit de leur division qu'il tiroit sa plus grande force. Le Pére d'Orléans appelle cette Union, une Ligue qui se forma contre le Roi. Il seroit inutile de disputer sur ce terme. Il s'agit seulement de savoir, si cette Union, cette Ligue, ou comme on voudra l'appeller, étoit contraire aux Loix, à la Conscience, au devoir auquel les Sujets sont tenus envers leur Souverain. Mais pour décider cette question, il faut soigneusement distinguer le Gouvernement d'Angleterre de celui des autres Etats, & ne pas confondre, sous prétexte du nom de Roi, qui est commun à divers Princes, les droits de l'un avec les droits de l'autre, pour appliquer à un Roi d'Angleterre, tout ce qui s'est dit de plus fort en faveur de la Royauté en général. C'étoit-là un artifice que Jaques I. mettoit souvent en usage. Il s'agit donc de savoir, si en supposant la Constitution du Gouvernement d'Angleterre, telle qu'on l'a vûë dans toute cette Histoire, Jaques II. l'avoit violée dans ses articles les plus essentiels, s'il l'avoit déja changée ou considérablement altérée, s'il y avoit lieu de craindre, qu'elle ne fût entiérement renversée, & si les Anglois étoient tenus de le souffrir sans s'y opposer. C'est ce dont les Lecteurs peuvent juger par tout ce qu'ils ont vû jusqu'ici. Mais en supposant même que Jaques II. eût changé, ou eût dessein de changer la Constitution du Gouvernement, il y avoit une objection assez forte, contre ceux qui se croyoient en droit de s'opposer à l'entiére exécution de ses desseins. C'étoit que le Parlement & l'Eglise Anglicane avoient souvent déclaré, depuis le rétablissement de Charles II, qu'une obéïssance sans bornes étoit dûë au Roi. Cette objection faisoit une si forte impression sur quelques-uns des Membres de l'Eglise Anglicane, qu'ils ne pouvoient se résoudre à s'opposer aux desseins du Roi, parce qu'ils regardoient cette opposition comme un pur acte de rebellion. Plusieurs même ont persisté dans ce sentiment jusqu'à aujourdhui, & ce sont ceux qui, avec les Catholiques, forment le Parti des *Jacobites*. Par bonheur pour l'Angleterre, la plus grande partie du Clergé, & des Laïques de l'Eglise Anglicane, furent d'une opinion contraire, & travaillérent efficacement à sauver la Religion & le Gouvernement, conjointement avec les *Whiggs* qui ne firent aucune difficulté de s'unir avec eux pour le même dessein.

On prend la résolution d'appeller le Prince d'Orange.

Dès que l'union entre les *Torys* & les *Whiggs* fut assurée, plusieurs personnes des plus considérables tant Ecclésiastiques que Laïques commencérent à former un plan de ce qu'il y avoit à faire pour exécuter le grand dessein de sauver l'Eglise & l'Etat. Ils ne

ne virent rien de plus convenable, que de mettre le Prince d'Orange à la tête du Parti qui se formoit contre le Roi. Ce Prince se trouvoit tellement intéressé dans cette affaire, qu'on ne doutoit point qu'il ne contribuât tout ce qui seroit en son pouvoir, tant pour sauver l'Angleterre, que pour assurer la succession du Trône à la Princesse sa Femme qui venoit d'être dépouillée de son droit par un Prince qui passoit généralement pour supposé. C'étoient-là des motifs bien puissans pour faire agir le Prince d'Orange. Mais il y en avoit encore un autre qui naturellement devoit faire un grand effet sur lui. C'étoit que si le Roi venoit à bout de ses desseins, la Hollande se trouveroit dans un extrême danger, à cause de l'étroite union qu'il y avoit entre les deux Rois de France & d'Angleterre. Ce fut dans cette vûë que divers Seigneurs se rendirent de bonne heure à la Haye, sous divers prétextes, pour conférer avec le Prince d'Orange. Les premiers furent Monsieur *Sidney* (1) Frére du Colonel *Algernon Sidney* qui avoit été décapité sous le Régne précédent, & les Chevaliers *Peyton* & *Gwin*. Il est à présumer, que ceux-ci donnérent à leurs amis d'Angleterre des assurances de la bonne disposition du Prince à leur égard. Dès le mois de Juillet, un nommé *Flight* porta de Hollande en Angleterre, plus de quatre-vingts Lettres adressées à des personnes de qualité & de crédit, & en reporta les Réponses à la Haye. L'affaire étant ainsi engagée, le vieux Comte de *Wharton* prétexta un Voyage en Allemagne, & passa par La Haye. Le Colonel *Sidney*, Oncle du Comte de Sunderland, feignit d'aller prendre les eaux de *Spa*, pour avoir un prétexte d'aller en Hollande. Le Lord *Dumblain*, Fils du Comte de Danby, qui commandoit une Frégate indépendante, passa & repassa souvent d'Angleterre en Hollande, & de Hollande en Angleterre, pour y porter des Lettres, & les résolutions qui se prenoient des deux côtez. Le Comte de Shrewsbury engagea tout son bien pour la somme de quarante-mille livres sterling & alla offrir au Prince d'Orange, & sa bourse & son épée. Il fut bien-tôt suivi de l'Amiral *Herbert*, de Mr. *Herbert* son Cousin, de Mr. *Russel*, du Lord Mordant, & du Comte de Wiltshire. Les principaux avec qui ils entretenoient correspondance en Angleterre, étoient les Comtes de *Danby*, de *Devonshire*, de *Dorset*, les Lords *Lovelace* & *Delamere*, le Duc de *Norfolck*, le Marquis d'*Halifax*, & le Lord *Eland* son Fils, le Marquis de *Winchester*, le Lord *Pawlet* son Fils, le Lord *Willowghby* Fils du Comte de Lindsey, Mr. *Hambden*, Mr. *Powle*, Mr. *Lester* & un grand nombre d'autres, outre plusieurs Citoyens considérables de Londres.

JAQUES II. 1688.

Quelques Seigneurs vont le trouver.

Le

(1) Qui fut ensuite, Comte de Rumney.

JAQUES II. 1688.

Les Seigneurs Anglois s'adressent aux Etats Généraux, qui répondent favorablement.

Le Prince d'Orange s'étant entiérement déterminé à se mettre à la tête du Parti, il fut enfin résolu, après plusieurs consultations, que les Seigneurs Anglois qui étoient à la Haye, demanderoient du secours aux Etats, au nom de toute l'Angleterre. Mais pour empêcher que le secret ne fût divulgué, ils ne s'adressérent d'abord qu'à quelques-uns des Membres des plus considérables & des plus accréditez, qui promirent d'employer tout leur crédit, quand il en seroit temps, pour faire réüssir l'affaire. Il ne fut pas nécessaire d'employer beaucoup d'argumens pour engager les Etats à secourir les Anglois opprimez. Cette affaire les regardoit autant que les Anglois mêmes; car la ruïne de la Hollande auroit, sans doute, suivi de près la sujettion de l'Angleterre. C'étoit ce dont les desseins de Louïs XIV, & son Union avec le Roi Jaques, ne laissoit aucun lieu de douter. Toute la difficulté consistoit à faire des préparatifs, à en cacher le dessein, à remplacer les Troupes que le Prince méneroit en Angleterre, & à s'assurer d'un prompt secours, en cas que, dans ce même temps, le Roi de France attaquât la Hollande. On pourvut à toutes ces choses, avec beaucoup d'adresse & de secret. Le différent qu'il y avoit alors sur l'élection d'un Archevêque de Cologne, entre le Prince *Clément* de Baviére, & le Cardinal de *Furstemberg*, fournit aux Etats un prétexte d'assembler une Armée proche de Nimégue. D'un autre côté, le Prince d'Orange fut si bien faire par ses intrigues, qu'il fit en sorte, que les Etats commirent à trois ou quatre Membres de leur Corps la direction des affaires qui étoient alors sur le tapis, sous prétexte des intelligences que le Comte d'Avaux Ambassadeur avoit en Hollande, qui pourroient l'instruire des résolutions des Etats. Ces Commissaires, tous dans la confidence du Prince d'Orange, sous prétexte de travailler à l'affaire de Cologne, donnérent des Ordres pour faire camper l'Armée, & pour préparer une Flotte. Enfin, le Prince d'Orange, sous prétexte de pourvoir aux moyens de soutenir la Guerre contre la France, qui sembloit être prochaine, eut une entrevûë à *Minden* en Westphalie, avec les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, les Princes de Lunebourg, & le Landgrave de Hesse-Cassel & s'assura de leur secours, en cas que la France attaquât la Hollande ou les Païs-Bas, pendant qu'il feroit son expédition en Angleterre. Tout cela fut fait avec tant de secret, que les Ambassadeurs de France & d'Angleterre, qui étoient à la Haye, n'en purent rien apprendre de certain. Ils furent réduits à ne pouvoir former que des conjectures, quoique le premier eût accoutumé d'être informé des résolutions des Etats, aussi-tôt qu'elles étoient prises.

L'affaire de Cologne sert à couvrir le dessein sur l'Angleterre.

Mesures du Prince d'Orange.

Plan du Prince.

Dès que le Prince d'Orange eut assuré aux Etats, en cas de besoin, les secours des Princes dont je viens de parler, il concerta son

ſon expédition avec tant de prudence & de ſecret, que ce n'a été qu'après l'exécution, qu'on a ſû le plan qu'il avoit formé, ſavoir, que, ſous prétexte de ſe tenir prêts pour ſoutenir l'élection du Prince de Baviére, les Etats feroient camper une Armée ſur la Bruyére de *Moker* proche de Nimégue, lieu aſſez éloigné de la Mer, pour ne pas donner lieu de ſoupçonner que ces Troupes fuſſent deſtinées à un embarquement: Qu'on prépareroit une Flotte de cinquante Vaiſſeaux de Guerre, & autant de Vaiſſeaux de transport qu'il feroit néceſſaire, pour y embarquer douze ou treize-mille hommes: Que, pour éviter le bruit que pourroit faire un ſi grand nombre de Vaiſſeaux de Transport, des Marchands d'Amſterdam, de Rotterdam, & autres Villes Maritimes, en fréteroient autant qu'il leur feroit poſſible, ſous divers prétextes: Que ces Vaiſſeaux ſe rendroient à un temps préfix en divers Ports, pour y prendre les Troupes, & enſuite à la rade de *Goerée*, où les Vaiſſeaux de Guerre les attendroient: Que le Prince d'Orange s'embarqueroit avec cette Armée, & que quand il feroit en Angleterre, les Seigneurs Anglois qui l'avoient invité ſe diſperſeroient en divers endroits du Royaume, pour y exciter des ſoulévemens, & pour y lever des Troupes, pendant que le Prince avec ſa petite Armée tâcheroit de faire tête au Roi. On ne doutoit pas que l'Armée du Prince ne s'accrût beaucoup dès qu'il feroit en Angleterre, & que le Peuple en général ne fût diſpoſé à ſeconder les efforts de ceux qui travailloient à ſa délivrance. Tout ce projet fut exécuté de la maniére qu'il avoit été réſolu ſans que les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre en puſſent rien apprendre de poſitif. Ils ne laiſſoient pourtant pas de conjecturer par les grands mouvemens qui ſe faiſoient par rapport à la Flotte, qu'il ſe tramoit quelque choſe contre l'Angleterre. En effet, il étoit difficile de pouvoir préparer quatre ou cinq-cens Vaiſſeaux de Transport, & cinquante Vaiſſeaux de Guerre, ſi ſecrettement, que leurs Eſpions ne leur en donnaſſent pas quelque avis. Le Comte d'Avaux ne manqua pas de faire part de ſes conjectures à la Cour de France, qui en informa d'abord celle d'Angleterre. De plus, Mr. *Skelton*, Envoyé du Roi Jaques à la Haye, lui fit ſavoir, que, par le moyen d'une Lettre interceptée, il avoit découvert, qu'il ſe tramoit quelque choſe en Hollande, contre l'Angleterre. Mais le Roi étoit alors dans une ſi grande ſécurité, qu'il ne fit aucune attention à ces avis, ſe perſuadant, que c'étoient des piéges qu'on lui tendoit, pour lui faire abandonner ſes deſſeins.

JAQUES II. 1688.

La Cour de France en donne avis au Roi, qui le néglige.

Peu de temps auparavant, Mr. *Budé de Vérace* Genévois, Gentilhomme de la Princeſſe d'Orange, avoit été brusquement congédié, & s'en étoit retourné dans ſa Patrie. Dès qu'il apprit, qu'il ſe faiſoit un armement conſidérable en Hollande, il écrivit à Mr. *Skelton* qui étoit alors Envoyé d'Angleterre à Paris, qu'il étoit

Le Comte de Sunderland néglige les avis de Skelton.

JAQUES II. 1688. en état de donner de grandes lumiéres au Roi, fur les deffeins du Prince d'Orange, & que pour cet effet, il fe rendroit à Londres, fi le Roi le jugeoit à propos. Skelton ne manqua pas d'en informer la Cour d'Angleterre, & de réïterer même cet avis par cinq ou fix Lettres. Mais on n'y fit aucune attention, foit par un effet d'une trop grande fécurité, foit que le Comte de Sunderland, à qui Skelton avoit adreffé fes Lettres, ne jugeât pas à propos de les communiquer au Roi.

Le Roi déclare qu'il affemblera un Parlement.

Cependant l'Armement qui fe faifoit en Hollande ne pouvant presque plus fe tenir caché, & le Roi en recevant de fréquens avis, il crut, qu'à tout événement, il étoit bon de flater le Peuple de l'espérance d'avoir un Parlement. Ainfi, le 24. d'Août, il déclara au Confeil, que fon intention étoit d'en convoquer un pour le 27. de Novembre, & le Chancelier eut ordre d'expédier les *Writs*, pour faire les élections, le 5. de Septembre. Cependant les *Writs* ne furent point envoyez, ce qui donne lieu de juger, que l'intention du Roi n'étoit que d'amufer le Public.

Il rejette les offres de la France.

Dès le lendemain, Mr. de *Bonrepos* arriva de Paris à Londres, & eut diverfes conférences avec le Roi. On prétend, qu'il lui offrit, de la part du Roi de France, une Flotte, & une Armée de trente-mille hommes, mais que le Comte de Sunderland empêcha que cette offre ne fût acceptée. On dit, qu'il lui repréfenta, que ce feroit trop hazarder, que d'introduire une Armée étrangére dans le Royaume, dans le temps même qu'il fe préparoit à tenir un Parlement. Que par-là, il perdroit abfolument la confiance de fes Sujets, & même de ceux qui lui étoient les plus dévouez. Que s'il prenoit envie aux François de fe rendre maîtres du Royaume, il ne trouveroit que peu de gens qui vouluffent fe joindre à lui pour le délivrer de ces fâcheux hôtes, & qu'en acceptant un fi grand fecours, il courroit risque de n'être plus qu'un Viceroi de Louïs XIV. Quelques-uns ont prétendu, que ce confeil étoit une trahifon manifefte du Comte de Sunderland qui étoit gagné par le Prince d'Orange. Mais c'eft une accufation qui n'eft appuyée que fur le mauvais fuccès qu'eurent dans la fuite, les affaires du Roi, & fur la fuppofition qu'il auroit réüffi dans fes deffeins, s'il avoit accepté les offres du Roi de France.

Nouveau Traité du Roi avec la France.

Quoiqu'il en foit, le Roi refufa ce fecours, parce qu'il ne crut pas en avoir befoin, & néanmoins, on prétend, que dès ce temps-là, il fit un nouveau Traité d'Alliance avec Louïs XIV, mais qui ne fut point divulgué.

Mémoire du Marquis d'Albyville aux Etats.

Cependant, comme le Roi apprenoit de divers endroits, qu'il fe faifoit un Armement en Hollande, il ordonna au Marquis d'Albyville fon Ambaffadeur, de préfenter un Mémoire aux Etats, pour leur demander à quoi cet Armement étoit deftiné, & particuliérement celui qu'ils faifoient pour la Mer, dans une telle faifon.

Réponfe des Etats.

Les Etats répondirent qu'ils armoient à l'imitation du Roi d'Angleterre, qui avoit

avoit une puiſſante Flotte & une nombreuſe Armée, ſans qu'ils fuſſent à quoi elles étoient deſtinées, & qu'ils auroient bien plus de raiſon de lui demander des éclairciſſemens ſur l'Alliance où il étoit entré depuis peu. Cette réponſe augmentant les ſoupçons du Roi, il commença dès lors à prendre quelques précautions pour ſe mettre en état de défenſe. Ce fut dans cette vûë, qu'il donna les Gouvernemens de *Portsmouth* & de *Hull* qui étoient comme les deux Clefs du Royaume, à deux Catholiques, & prit ſoin que la plûpart des Officiers & des Soldats de ces Garniſons fuſſent de la même Religion.

JAQUES II. 1688.

Le Roi commence à prendre des précautions.

Avec tout cela, le Roi ne pouvoit encore ſe perſuader, que le Prince d'Orange oſât l'attaquer. Il comptoit toujours ſur ſon Armée & ſur ſa Flotte, quoiqu'il eût eu déja divers indices de la mauvaiſe diſpoſition où elles étoient à ſon égard. La Cour de France ne pouvoit comprendre quelle pouvoit être la cauſe d'une indolence ſi extraordinaire, & Monſr. Skelton n'étoit pas peu embarraſſé à répondre à la queſtion qu'on lui faiſoit à tous momens, pourquoi le Roi ſon Maître refuſoit le ſecours de la France. Il ne pouvoit dire autre choſe, ſinon qu'il n'avoit aucun ordre ſur ce ſujet. Enfin, diſcourant un jour ſur cette matiére, avec Monſr. de *Croiſſy* l'un des Miniſtres du Roi de France, il lui dit, que ſon ſentiment particulier étoit, que ſi la France faiſoit menacer les Etats Généraux de les attaquer, en cas qu'ils entrepriſſent quelque choſe contre le Roi d'Angleterre, cette déclaration romproit toutes les meſures du Prince d'Orange. La Cour de France ayant approuvé cette penſée, le Comte d'Avaux préſenta aux Etats le 9. de Septembre, un Mémoire dans lequel il diſoit, " Que le Roi ſon Maître ne pouvoit regarder les préparatifs qui ſe faiſoient en Hollande, que comme étant deſtinez contre le Roi d'Angleterre: Qu'il leur déclaroit donc, que l'étroite Amitié & Alliance qu'il y avoit entre lui & le Roi Jaques, l'obligeroit non-ſeulement à le ſecourir, mais encore à regarder le premier acte d'hoſtilité qui ſe feroit contre l'Angleterre, comme une violation manifeſte de la Paix, & un deſſein formel de rompre avec la France". Les Etats, après avoir répondu à ce Mémoire d'une maniére ambigue, firent demander au Marquis d'Albyville un éclairciſſement ſur cette nouvelle Alliance entre les deux Rois. Ils firent les mêmes inſtances à la Cour d'Angleterre, par leur Ambaſſadeur *Van Citters*, à qui ils envoyérent une Copie du Mémoire. Sur cela, le Roi fit aſſembler ſon Conſeil, où le Comte de Sunderland fit réſoudre, que le Roi deſavoueroit le Comte d'Avaux. Cette réſolution fut d'abord communiquée à l'Ambaſſadeur des Etats, & à tous les Miniſtres du Roi qui étoient dans les Cours étrangéres. De plus, pour mieux perſuader au Public, que le Roi n'avoit aucune part au Mémoire préſenté par le Comte d'Avaux, Skelton fut incontinent rappellé & mis à la Tour, en arrivant à Londres.

Il ſe flatte pourtant.

Avis de Skelton à la Cour de France.

Mémoire préſenté aux Etats par le Comte d'Avaux.

Jaques le déſavouë.

JAQUES II. 1688.

Soupçons contre le Comte de Sunderland.

En cette occafion, le Comte de Sunderland raifonna fur le même principe qu'il avoit établi, lorsqu'on avoit délibéré fur le fecours offert par la France. On ne peut disconvenir, que fes raifons ne paruffent plaufibles au Roi. Mais quelques-uns fuppofent, que le Roi fe trompoit, & qu'il n'étoit pas poffible que le Comte de Sunderland fe trompât auffi : C'eft pourquoi ils attribuent fes Confeils à un desfein formel de trahir fon Maître. Il y a bien de l'apparence, que ceux qui parlent ainfi, font bien fâchez que le Roi n'ait pas fuivi l'opinion contraire, & qu'il n'ait pas accepté le fecours de la France: Ils font perfuadez, qu'en ce cas-là, toutes les mefures du Prince d'Orange auroient été rompuës, qu'il n'auroit jamais ofé pourfuivre fon entreprife, & que le Roi, avec le fecours de trente-mille François, fe feroit rendu Maître de fon Royaume, & y auroit fait tout ce qu'il auroit voulu. Mais il faut confidérer que c'eft-là fuppofer un événement incertain : que le Confeil du premier Miniftre précéda le défaftre du Roi, de quelques mois, & que pour l'accufer d'avoir eu intention de trahir le Roi, il faut fuppofer, qu'il pouvoit aifément prévoir ce que le Roi ne prévoyoit pas lui-même: en un mot, qu'il étoit fecrettement engagé avec le Prince d'Orange, dequoi néanmoins, on n'a aucune preuve pofitive. Tout ce qui peut le plus caufer du foupçon à fon égard, c'eft que le Prince d'Orange, quand il fut devenu Roi, l'admit dans fon Confeil & dans fa confidence. Mais ce ne fut pas le feul des Miniftres du Roi Jaques à qui ce Prince fit la même faveur. Il eft néanmoins certain, qu'encore que le Comte de Sunderland eût abandonné la Religion Proteftante, les Catholiques le tinrent toujours pour fufpect, & que ces foupçons fubfiftent encore aujourdhui. Il y a eu même des Proteftans qui en avoüant qu'il avoit trahi le Roi, lui ont fait honneur de cette prétenduë trahifon, parce qu'elle tendoit au bien du Royaume.

Proclamation fur le Parlement.

J'ai déja dit, qu'encore que le Roi eût ordonné au Chancelier d'expédier les *Writs* pour les élections des Membres du Parlement, cet Ordre n'avoit pas été exécuté. Cela paroit clairement, en ce que le 21. de Septembre, le Roi publia une Proclamation où il fuppofoit que les élections n'étoient pas encore commencées. Elle portoit, " Qu'ayant déja notifié fon intention de convoquer un Parle-„ ment, il trouvoit à propos, de peur que ceux qui avoient droit „ d'élire ne fuffent abufez par des perfonnes mal-intentionnées, de „ déclarer, que fon deffein étoit de procurer une entiére liberté de „ Confcience à tous fes Sujets, de maintenir l'Eglife Anglicane, en „ faifant confirmer les Actes d'Uniformité, d'une telle maniére, „ qu'ils ne puffent jamais être altérez, que feulement, en revoquant „ les Loix Pénales ordonnées contre ceux qui n'étoient pas pro-„ mus, ou contre ceux qui à l'avenir pourroient être promus aux „ Bénéfices Eccléfiaftiques, felon le but dudit Acte, pour qu'ils „ puffent exercer une Religion contraire au contenu des Actes d'U-

„ ni-

„ niformité. Et pour mieux aſſurer, non-ſeulement la Religion „ Anglicane, mais encore la Religion Proteſtante en général, il „ vouloit bien conſentir, que les Catholiques Romains fuſſent ren- „ dus incapables d'être Membres de la Chambre des Communes, „ afin d'éloigner par-là, la crainte qu'on pourroit avoir, qu'ils ne „ ſe miſſent enfin en poſſeſſion de l'autorité légiſlative, à la ruine „ des Proteſtans. JAQUES II. 1688.

Cette Proclamation étoit trop obscure & trop ambigue, pour pouvoir produire un grand effet. Il y avoit même une contradiction manifeſte, dans le deſſein de faire revoquer les Loix Pénales, & de maintenir en même temps les Actes d'Uniformité. D'ailleurs, le Roi ne parloit que de l'excluſion des Catholiques de la Chambre des Communes, & non pas de celle des Seigneurs. Mais ce qui découvrit encore plus le deſſein qu'avoit le Roi d'amuſer le Peuple, ce fut que les Ordres pour procéder aux élections ne furent pas envoyez. Qui ne fait pas un grand effet.

Cependant ayant reçu de tous côtez, la confirmation du deſſein du Prince d'Orange, il diſtribua beaucoup de Commiſſions pour augmenter ſes Troupes, & fit venir quelques Régimens d'Irlande. En même temps, il donna des ordres très-preſſans pour mettre la Flotte en bon état. Monſieur Barillon, Ambaſſadeur de France, propoſa de prier le Roi ſon Maître d'abandonner le Siége de Philisbourg que Monſieur le Dauphin avoit entrepris, & de porter la Guerre en Hollande. Cette propoſition fut appuyée par divers Membres du Conſeil: Mais d'autres s'y oppoſérent, par la raiſon que cela feroit perdre au Roi la confiance de ſes Sujets. Cette raiſon prévalut d'autant plus aiſément, que les Amis du Prince d'Orange avoient fait courir le bruit, que l'Armement des Hollandois n'étoit deſtiné qu'à empêcher la descente des François en Angleterre. Propoſition de l'Ambaſſadeur de France rejettée.

Enfin, le Roi ne pouvant plus douter de l'intention du Prince d'Orange, nomma le Comte de Feversham pour Général de ſon Armée, après avoir offert cet emploi au Comte *de Roye* qui ne jugea pas à propos de l'accepter. Le Commandement de la Flotte fut donné au Comte de Darmouth. Comme le Roi n'ignoroit pas combien le bruit d'une étroite Alliance entre lui & Louïs XIV. lui faiſoit de tort parmi ſes Sujets, il fit ce qu'il put pour l'étouffer. Dans cette vûë, il ordonna au Marquis d'Albyville de préſenter un Mémoire aux Etats, pour leur aſſurer de ſa part, qu'il n'y avoit entre la France & lui aucun Traité que ceux qui étoient publics & imprimez. Il offroit de plus aux Etats, de prendre avec eux des meſures pour maintenir la paix de Nimégue, & la Trêve de vingt ans concluë en 1684. Mais ſoit que les Etats fuſſent mieux inſtruits que le Roi ne le penſoit, ou par d'autres raiſons, ils ne firent aucune attention à ce Mémoire. Au contraire, le Penſionnaire de Hollande avoüa franchement au Marquis d'Albyville, que le Prince d'Orange ayant été invité par la Nobleſſe Angloiſe, ſe préparoit à lui amener du ſe- Le Comte de Feversham eſt nommé Général. Le Roi déſavouë le Traité avec la France. On ne fait plus en Hollande, un myſtére de l'expédition du Prince d'Orange.

cours

JAQUES II. 1688.

cours pour rétablir le Gouvernement fur l'ancien pied, le Roi l'ayant entiérement changé depuis fon avénement à la Couronne.

Le Roi paroit consterné.

Il femble que jusqu'alors le Roi avoit confervé quelque espérance, ou que les Etats avoient quelque autre deffein, ou que le Prince d'Orange n'avoit eu intention que de l'intimider, pour l'empêcher de finir fon Ouvrage. Mais depuis qu'il eut reçu cet avis de fon Ambasfadeur qui ajoûtoit encore, qu'il y avoit à la Haye beaucoup d'Anglois qui devoient accompagner le Prince d'Orange dans fon expédition, il parut extraordinairement confterné, & fes Confeillers ne l'étoient pas moins que lui. En effet, il étoit aifé de comprendre, que le Prince d'Orange n'avoit formé le deffein de cette entreprife, que fur les affurances fecrettes qu'il avoit reçuës d'être favorifé par la plûpart des Anglois. Cette réfléxion fit que le Roi commença dès lors à s'apercevoir de la grande disproportion qu'il y avoit entre le nombre des Proteftans & celui des Catholiques, & par conféquent, qu'il ne pouvoit guéres espérer que les derniers fuffent en état de le foutenir. Dans cette trifte penfée, il crut que la meilleure reffource qui lui reftoit, étoit de mettre l'Eglife Anglicane dans fes intérêts. Il comptoit encore, que cette Eglife étoit inébranlable dans fon principe de *l'Obeïffance Paffive*, & qu'en lui donnant quelque fatisfaction, il s'affureroit de fa fidélité, après quoi, il n'auroit plus lieu de craindre les efforts du Prince d'Orange. Pour cet effet, il fit venir en fa préfence, les Evêques qui fe trouvoient alors dans Londres, au nombre de fix, favoir, les Evêques de *Winchefter*, de *Chichefter*, de *Peterborough*, de *Rochefter*, d'*Ely*, & de *Bath & Wells*, & leur dit, qu'il les avoit fait appeller pour leur demander leurs avis & leur affiftance, dans la conjonćture où il fe trouvoit. Il affura, qu'il étoit difpofé à faire tout ce qui feroit jugé néceffaire pour maintenir la Religion Proteftante & les Libertez des Sujets, fans préjudice des droits de la Couronne. Enfuite, il leur dit, que cette affaire demandant d'être meurement examinée, il les prioit d'aller confulter enfemble, pour lui donner leurs avis. Les Evêques s'étant retirez, allérent s'affembler chez l'Archevêque de Cantorbery, qui étoit alors indispofé, pour former enfemble un plan de ce qu'ils devoient confeiller au Roi.

Il fe réfout à confulter les Evêques.

Proclamation pour notifier l'invafion prochaine.

Le 28. de Septembre, le Roi publia une Proclamation pour informer fes Sujets, " qu'il avoit eu des avis certains, que des Etrangers fe préparoient à envahir l'Angleterre, y étant invitez par des gens inquiets & malicieux, qui ne cherchoient qu'à mettre le Royaume en trouble & en confufion. Qu'encore que, pour juftifier cette invafion, on alléguât des prétextes pris de la Religion & des Libertez du Peuple; c'étoit néanmoins manifeftement, un deffein de conquérir le Royaume, & de le foumettre à une Puiffance étrangére. Qu'on l'avoit tramé avec tout le fecret posfible, mais qu'il en avoit pourtant été informé, & qu'il s'étoit

„mis

„ mis dans un tel état, qu'il espéroit de faire répentir ses ennemis „ de leur entreprise, par ses seules forces, la confiance qu'il avoit „ en ses bons Sujets lui ayant fait négliger les secours étrangers: „ Qu'il les exhortoit donc à se défaire de toutes animositez, & de „ toutes sortes de soupçons, & à se joindre à lui pour repousser cette invasion: Que comme il avoit souvent exposé sa vie pour la „ défense de la Nation, il étoit encore prêt à faire la même chose: „ Qu'il avoit eu dessein d'assembler un Parlement; mais que, vû „ l'invasion qu'on préparoit pour rendre inutiles ses gracieuses intentions envers son Peuple, il avoit été obligé de revoquer les ordres „ donnez pour les élections des Membres &c.

JAQUES II. 1688.

Quoique le Roi feignît de se confier entiérement sur la fidélité de ses Sujets, il savoit bien pourtant, qu'il leur avoit donné trop de sujet de mécontentement, pour pouvoir s'assûrer de leur affection. C'est pourquoi, il crut qu'il étoit nécessaire de leur donner d'autres preuves de sa bonne foi, que de simples paroles. Dans cette vûë, il fit lever la suspension de l'Evêque de Londres, & nomma pour Lord Maire de la même Ville, un homme de l'Eglise Anglicane, à la place de *Jean Eyles* qui étoit Anabaptiste. De plus, ayant été informé, que les Evêques qu'il avoit consultez devoient lui conseiller de rendre à la Ville de Londres, son ancienne Chartre, il fit appeller le Lord Maire, & les autres Magistrats, & leur promit positivement qu'il rétabliroit la Ville dans le même état où elle se trouvoit, avant que d'avoir perdu sa Chartre. Le même jour, 2. d'Octobre, il publia une Amnistie dont étoient exceptez, les Chevaliers *Peyton* & *Gwin*, le Docteur *Burnet*, le Major *Wildman*, *Samuel Johnson*, *Titus Oates*, le Ministre *Fergusson*, & dix autres hommes moins connus. Mais tout cela n'étoit pas capable de satisfaire le Peuple qui aspiroit à une délivrance plus ample & plus assurée.

Il rétablit l'Evêque de Londres.

Il nomme un nouveau Maire de Londres.

Il promet à la Ville de lui rendre sa Chartre.

Amnistie publiée avec quelques exceptions.

Le lendemain 3. d'Octobre, l'Archevêque de Cantorbery, accompagné de huit Evêques, se rendit à Whitehall, & y fut incontinent admis à l'audience du Roi. Après un petit discours, il lui présenta le résultat de leurs Conférences compris en dix Articles qui étoient autant de conseils, & en même temps des reproches sur son gouvernement passé. Ces conseils étoient:

1. Qu'il plût à S. M. de mettre l'administration du Gouvernement, dans les diverses Provinces, entre les mains de personnes distinguées par leur naissance, & qualifiées par les Loix.

Conseils des Evêques au Roi.

2. D'abolir la Cour Ecclésiastique.

3. De revoquer toutes les Dispenses en vertu desquelles des gens qui n'étoient pas qualifiez par les Loix, étoient admis à exercer des Charges Civiles ou Ecclésiastiques, particuliérement dans les deux Universitez, & de rétablir à Oxford, le Président & les Membres du Collége de la Magdeleine.

JAQUES II. 1688.

4. De revoquer toutes les permissions accordées à des Catholiques, pour tenir des Ecoles publiques.

5. De se désister de sa prétention touchant le pouvoir de dispenser des Loix, & de renvoyer cette affaire au Parlement.

6. De défendre aux quatre Evêques Catholiques, appellez *Vicaires Apostoliques*, de continuer à envahir la Juridiction Ecclésiastique qui n'apartenoit qu'aux Evêques de l'Eglise Anglicane.

7. De remplir les Evêchez vacans, & les autres Bénéfices en Angleterre & en Irlande, par des gens de piété & de savoir.

L'Archevêque ajoûta comme une priére qui venoit de lui seul, qu'il plût à S. M. de remplir par quelque Sujet qui en fût digne, l'Archevêché d'Yorck qui étoit vacant depuis si long-temps.

8. D'arrêter les *Quo Warrantos* contre les Corporations, & de rendre à chacune ses Chartres & ses Priviléges. Les Evêques ajoûtoient sur cet article, qu'ils avoient appris, que S. M. avoit promis à la Ville de Londres de lui rendre sa Chartre, sans quoi, ils auroient fait de cet article un des principaux de leurs très-humbles avis.

9. De convoquer un Parlement libre, par le moyen duquel l'Eglise Anglicane pût trouver une entiére assurance, conformément aux Actes d'Uniformité, une juste liberté de Conscience pût être établie, & les droits & priviléges du Peuple fussent maintenus, afin de procurer une heureuse correspondance entre le Roi & ses Sujets.

10. Enfin, & sur toutes choses, qu'il plût à S. M. d'accorder aux Evêques la permission de lui offrir des raisons & des motifs pour le porter à se réünir à l'Eglise Anglicane dans laquelle il étoit né, & avoit été élevé.

Ces Conseils font voir manifestement, que tout ce qu'on a vû jusqu'ici du Gouvernement de Jaques II. n'est pas appuyé sur des calomnies publiées par ses ennemis. Car comment, le 3. d'Octobre, un mois avant l'arrivée du Prince d'Orange, & dans le temps que les événemens étoient encore incertains, ces neuf Evêques auroient-ils pû former ensemble le complot de reprocher au Roi, sous prétexte de lui donner des Conseils, qu'il avoit violé les Loix dans tous ces articles? D'ailleurs, ces Conseils, pour la plûpart, se trouvent conformes au Manifeste du Prince d'Orange, qui fut signé à la Haye, dans le temps même que les Evêques étoient assemblez à Londres. Enfin, les démarches que fit le Roi deux jours après, prouvent invinciblement, la vérité de ces faits. Ainsi les Partisans du Roi Jaques ne peuvent se retrancher que sur la prétention, ou qu'il avoit eu droit de faire ce qu'il avoit fait, ou que, quand même il n'en auroit pas eu droit, ses Sujets étoient tenus de se soumettre à sa volonté. Mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner ces questions.

Jaques fait diverses démarches pour contenter le Peuple.

Le Roi comprenant bien que le refus de suivre les Conseils des Evêques ne feroit qu'augmenter la défiance du Peuple, se résolut,

quoi-

quoi qu'à regret, ſelon les apparences, à en éxécuter la plus grande partie. Pour cet effet, deux jours après, la Cour Eccléſiaſtique fut ſupprimée. Le lendemain, le Grand Chancelier eut ordre d'aller en perſonne reporter à la Ville de Londres ſon ancienne Chartre. Les Gouverneurs des Provinces reçurent des ordres exprès, de corriger les abus qui s'étoient commis par rapport aux Corporations. L'Evêque de Wincheſter Viſiteur du Collège de la Magdeleine d'Oxford, fut autoriſé pour rétablir ce Collége dans tous ſes droits, ſelon ſes Statuts. Par une Proclamation, le Roi rétablit toutes les Communautez dans leurs franchiſes, & dans la jouïſſance de leurs anciennes Chartres. Il changea divers Gouverneurs de Provinces, les Juges de paix, Maires, & autres Magiſtrats Catholiques furent caſſez, & des Proteſtans mis en leurs places. Ainſi, dans l'eſpace d'environ douze jours, le grand Ouvrage que le Roi avoit entrepris, & auquel il avoit travaillé durant quatre ans, parut entiérement diſſipé.

JAQUES II. 1688.

Mais toutes ces démarches ne furent pas capables de procurer au Roi, la confiance de ſes Sujets, parce qu'elles étoient faites trop tard, & dans un temps où la néceſſité paroiſſoit y avoir plus de part que la volonté. On ne voyoit point d'autre raiſon qui pût porter le Roi à détruire lui-même ſon propre Ouvrage, que la crainte de ſe voir abandonné à l'arrivée du Prince d'Orange qui étoit attendu inceſſamment, d'où on inféroit, que la condeſcendance du Roi ne dureroit qu'autant que le danger. On eut bien-tôt lieu de ſe convaincre de la vérité de ce qu'on n'avoit que ſoupçonné. L'Evêque de Wincheſter ayant fait citer les Membres du Collége de la Magdeleine, pour rétablir ce Collége dans ſes anciens droits, ſuivant les ordres du Roi, ſur la nouvelle qui vint que la Flotte des Etats avoit été diſſipée par la tempête, l'Evêque fut rappellé à Londres ſur quelque mauvais prétexte, & le rétabliſſement du Collége différé. Mais enſuite, la nouvelle s'étant trouvée fauſſe, le Roi reprit ſa prétenduë affection pour l'Univerſité, & le Collége fut rétabli. Cela fit un tort extrême au Roi, en ce qu'il fit voir manifeſtement, que, dans les changemens qu'il venoit de faire en faveur des Proteſtans, il n'avoit eu pour but que de les amuſer, jusqu'à ce qu'il ſe vît en état de ſe dédire. Ceux qui avoient donné dans ce piége, & qui avoient cru que le Roi avoit agi avec ſincérité, perdirent entiérement la confiance qu'ils avoient euë en lui. Ainſi Jaques ſe vit tout à coup ſans aucune reſſource que les ſecours qu'il pouvoit tirer des Catholiques, mais qui n'étoient pas capables de rétablir ſes affaires qui alloient tous les jours de mal en pis.

Il donne lieu à de nouveaux ſoupçons.

Comme c'étoit dans ſon Armée qu'il mettoit toute ſon eſpérance, il s'appliqua, autant qu'il dépendit de lui, à l'augmenter & à la fortifier par des Troupes qui dépendiſſent abſolument de lui. Selon les or-

Il augmente le nombre de ſes Troupes.

JAQUES II. 1688.

ordres qu'il avoit déja donnez, deux-mille-cinq-cens hommes lui vinrent d'Irlande, & abordérent à Chefter, & trois-mille d'Ecoffe, arrivérent à Carlifle. Outre cela, il donna de nouvelles Commiffions pour lever dix Regimens de Cavalerie ou d'Infanterie, fans compter plufieurs Compagnies indépendantes. Toutes les Milices eurent ordre de fe tenir prêtes à marcher au premier Commandement. Enfin, il ordonna par une Proclamation, que là où l'ennemi voudroit tenter de faire descente, on prît foin d'emmener tous les chevaux & beftiaux, pour le moins à une diftance de vingt milles. C'étoit tout ce qu'il pouvoit faire. Mais il n'étoit pas en fon pouvoir de faire en forte que fes Sujets le fecondaffent avec affection, ni que fes Troupes le ferviffent fidellement. Auffi n'étoit-ce pas fur une Armée d'environ treize ou quatorze-mille-hommes, que le Prince d'Orange comptoit, mais fur la difpofition où fe trouvoient les Anglois qui attendoient fa venuë avec beaucoup d'impatience. Sans cela, une fi petite Armée n'auroit pas été capable de conquérir l'Angleterre.

Il prend de nouvelles précautions.

Il fait fermer les Eglifes Catholiques.

Cependant la populace de Londres devenuë infolente par l'espérance d'un fecours prochain, commençoit à infulter les Chapelles des Catholiques; c'eft pourquoi le Roi les fit toutes fermer, de peur qu'elles ne donnaffent occafion à un foulévement, dans une pareille conjoncture. D'un autre côté, plufieurs Prêtres Romains & Jéfuites, voyant approcher l'orage, & n'augurant rien de bon de la difpofition du Peuple, & de la confternation où la Cour fe trouvoit, commençoient peu-à-peu à disparoitre, & à chercher les moyens de fe mettre en fûreté au de-là de la Mer.

Baptême du Prince de Galles.

Parmi tous ces embarras, le Roi fit baptizer folennellement le Prince de Galles. Il eut pour Parrain, le Pape repréfenté par fon Nonce, & pour Marraine, la Reine Douairiére, & fut nommé Jaques-François-Edouard.

Ecrit publié en Hollande fur le Prince de Galles.

Dans ce même temps, on reçut à la Cour, un Ecrit qui avoit été publié en Hollande, intitulé: *Mémoire des Anglois Proteftans, préfenté à leurs Alteffes, le Prince & la Princeffe d'Orange.* L'Auteur de cet Ecrit, qui étoit attribué au Docteur *Burnet* ou au Major *Wildman*, y faifoit un long Narré des Griefs des Anglois, & entre autres chofes, de ce qu'on les forçoit à reconnoître un Enfant fuppofé, pour Prince de Galles. Il ajoûtoit, que le Roi ne feroit pas affez hardi, pour faire examiner les témoins qui pouvoient dépofer fur la naiffance de cet Enfant. Le Roi n'ignoroit pas les foupçons qui étoient répandus parmi le Peuple fur cette matiére; mais jusqu'alors, il avoit feint de les ignorer, ou du moins, de les méprifer. Il comprit néanmoins, qu'en cette occafion, il ne pouvoit, fans fe porter un grand préjudice, s'empêcher de répondre au défi public qu'on lui faifoit. Il affembla donc, le 22. d'Octobre, un Confeil extraordinaire où il fit appeller la Reine Douairiére, tous les Seigneurs

Le Roi affemble un grand Confeil pour y

gneurs Spirituels & Temporels qui se trouvoient à Londres, le Lord Maire & les Aldermans, & les Juges du Royaume. Tout ce monde étant assemblé, le Roi leur dit, " Qu'il les avoit fait appeller „ pour une occasion extraordinaire : mais que les grands maux de„ mandoient des remédes peu communs : Que par les avis qu'il re„ cevoit de divers endroits, il apprenoit que ses ennemis avoient tel„ lement empoisonné les esprits de quelques-uns de ses Sujets, que „ plusieurs faisoient difficulté de croire, que le Fils dont Dieu l'a„ voit béni fût son Fils, & qu'ils croyoient que c'étoit un Enfant „ supposé : Mais qu'il pouvoit dire, que par une conduite particu„ liére de la Providence, à peine y avoit-il jamais eu aucun Prince „ qui eût eu tant de Témoins de sa naissance : Qu'il avoit pris ce „ temps pour faire examiner cette affaire, ne pouvant différer plus „ long-temps, parcequ'il attendoit le Prince d'Orange par le pre„ mier vent d'Est, & que comme il avoit souvent hazardé sa vie „ pour la défense du Royaume, pendant qu'il étoit Duc d'Yorck, „ il s'y croyoit d'autant plus obligé maintenant qu'il étoit Roi. „ C'est pourquoi, ayant dessein d'aller en personne s'opposer à „ l'invasion, & pouvant arriver que sa vie seroit exposée à des acci„ dens, il avoit cru qu'il n'y avoit point de temps à perdre pour sa„ tisfaire ses Sujets, afin de prévenir les troubles que sa mort pour„ roit causer : Qu'il avoit prié la Reine Douairiére de se rendre à „ cette Assemblée pour dire ce qu'elle savoit de la naissance du Prin„ ce, & qu'il espéroit, que les Seigneurs & les Dames qui avoient „ été dans la Chambre de la Reine au temps de la naissance du Prin„ ce, ne refuseroient pas de déposer ce qui étoit de leur connoissan„ ce sur ce sujet.

Prouver la naissance du Prince de Galles.

Discours du Roi.

Après ce discours on prit les dépositions, premiérement de la Reine Douairiére qui déclara seulement, qu'elle étoit dans la Chambre, lorsque la Reine accoucha, sans dire rien de plus positif ou de plus particulier. On entendit ensuite quarante Témoins, dont dix-sept étoient Catholiques, & on commença par prouver que la Reine avoit accouché dans son lit, pendant qu'il y avoit plusieurs personnes dans sa Chambre. Ce fut à cela qu'aboutirent les témoignages des dix-huit Seigneurs qui y avoient accompagné le Roi. Cette preuve ne signifioit rien, ou étoit fort ambiguë. Personne n'ignoroit qu'il y avoit eu beaucoup de monde dans la Chambre, dans le temps qu'on disoit que la Reine avoit été délivrée. C'étoit sans doute, ce qu'on vouloit dire par cette preuve. Mais elle n'étoit pas suffisante, pour prouver la réalité de l'enfantement. Quelques-unes des Dames déposérent, qu'elles avoient vû l'Enfant peu de temps après, entre les mains de la Sage-Femme. Mais comme il n'y avoit dans cette Assemblée personne qui osât faire des questions aux Témoins sur diverses circonstances, ces dépositions générales n'étoient pas capables de dissiper tous les soupçons. La Sage-Femme déposa

Divers témoignages.

JAQUES II. 1688. positivement, qu'elle avoit reçu l'Enfant du Corps de la Reine. La Comtesse de Sunderland déclara, qu'avant la délivrance, la Reine lui avoit demandé sa main pour lui faire sentir le mouvement de l'Enfant, & qu'elle la lui avoit donnée. Mais elle ne dit point, qu'elle eût senti remuër l'Enfant. L'Evêque de Salisbury ajoûte sur ce témoignage, que la Comtesse de Sunderland avoit dit depuis à la Duchesse d'Hamilton de laquelle il tenoit cette particularité, que, quand elle eut mis sa main dans le lit, la Reine la retint, & ne la laissa pas descendre plus bas que son sein, de sorte qu'elle ne sentit rien effectivement. Plusieurs Dames déposérent, qu'elles avoient vû souvent des marques de lait sur la Chemise de la Reine, à l'endroit du sein. Deux ou trois autres déposérent qu'elles avoient vû couler le lait du sein. Mais ce qu'il y a de particulier, c'est qu'elles ne marquoient point le temps. Or s'il est vrai, comme on l'a vû ci-dessus, que la Reine eût été véritablement enceinte jusqu'au 9. d'Avril, & qu'elle eût eu ce jour-là une fausse couche, cette preuve n'étoit pas concluante pour la naissance de l'Enfant dont il s'agissoit. Une seule fixa le temps au mois de Mai; surquoi, l'Evêque de Salisbury prétend, que ce pouvoit être une suite de la fausse couche du 9. d'Avril. Mademoiselle *Pierce* Blanchisseuse de la Reine déposa, qu'elle avoit eu en main une Chemise de la Reine, qui portoit des marques d'un accouchement. L'Evêque objecte encore ici, qu'il est étonnant que cette Blanchisseuse se fixât à une seule Chemise. Madame *Wentworth* fut la seule, qui déposa, qu'elle avoit senti remuër l'Enfant dans le ventre de la Reine; mais sans dire en quel temps.

Burnet, Memoires de son temps T. III. p. 370.

Pag. 371.

Observations sur ces témoignages.

En général, voici en peu de mots l'usage qu'on peut faire, & des soupçons rapportez par divers Auteurs, & des dépositions qu'on vient de voir. C'est qu'y ayant trois cas différens, d'aucun desquels les deux Partis ne conviennent, on ne peut appliquer les dépositions, à aucun des cas, sans être contredit par ceux qui soutiennent un des deux autres cas. Prenons, par exemple, les deux dépositions qui paroissent les plus convainquantes, après celle de la Sage-Femme, savoir celle de la Dame qui avoit vû couler le lait du sein de la Reine, & celle de Madame Wentworth qui avoit senti remuer l'Enfant dans le ventre. Ces deux témoignages sont suffisans contre ceux qui soutiennent que la Reine ne fut point enceinte depuis le mois de Janvier qu'elle déclara sa grossesse, jusqu'au 10. de Juin qu'elle accoucha. Mais ils ne suffisent pas contre ceux qui prétendent, qu'elle fut réellement enceinte depuis le 6. d'Octobre jusqu'au 9. d'Avril, qu'elle eut une fausse couche, par les raisons indiquées ci-dessus. Il faudroit donc, pour pouvoir porter un Jugement assuré sur la Naissance du Prince de Galles, 1. qu'on convînt des faits, je veux dire, s'il est vrai que la Reine fut véritablement enceinte, & qu'elle eut une fausse couche. 2. Que ceux qui tirent leurs soupçons de l'obstination de la Reine à re-

refuser toute satisfaction au Public, fixassent le temps de cette obstination, dans l'intervalle entre le 9 d'Avril, temps de la fausse couche prétenduë, & le 10. de Juin, temps de la delivrance. Car en supposant la réalité de la grossesse jusqu'à la semaine de Pâque, les soupçons tirez de l'obstination de la Reine ne peuvent être que mal fondez, à moins qu'ils ne fixent cette obstination à l'espace de temps qui s'écoula entre le temps de la fausse couche, & l'accouchement, & c'est ce qu'ils ne font pas. 3. Il faudroit que les deux Dames qui ont déposé sur le lait, & sur le mouvement de l'enfant dans le ventre, eussent fixé le temps au même intervalle, sans quoi leur témoignage ne prouve rien contre ceux qui soutiennent que la Reine fut véritablement enceinte jusqu'à la semaine de Pâque & qu'elle eut alors une fausse couche: mais c'est ce qu'on ne voit pas. Quant au témoignage de la Sage-Femme, qui est le principal & le plus positif, tout ce qu'on peut objecter, c'est que ce n'est qu'un seul Témoin, & que d'ailleurs, cette Femme étant Catholique, pouvoit avoir été gagnée. Mais ce n'est qu'une conjecture, une simple possibilité. Il est donc clair, que, pour pouvoir décider cette question d'une maniére capable de satisfaire ceux qui ne cherchent que la vérité, il faudroit avoir beaucoup plus de connoissance qu'on n'en a, d'un grand nombre de particularitez qui demeurent encore cachées.

Les soupçons ne sont pas détruits.

La précaution que le Roi avoit voulu prendre, ne produisit pas l'effet qu'il en avoit attendu. Le soupçon de la supposition étoit si profondément enraciné dans les esprits de la plûpart des Anglois, que cet examen ne fit que le confirmer, au lieu de le détruire. La conduite mystérieuse qu'on avoit tenuë dans un temps où, vû les soupçons du Public, on auroit dû prendre toutes les précautions possibles pour rendre la naissance de l'Enfant indubitable, faisoit plus d'impression que tous les témoignages qu'on vient de voir, d'autant plus qu'on les trouvoit fort défectueux. Avant cet examen, la présomption étoit pour le Prince, puisqu'il étoit reconnu par le Roi & par la Reine. C'étoit à ceux qui soupçonnoient la supposition, à en donner des preuves. Mais depuis que le Roi eut entrepris de prouver la réalité de la naissance de son Fils, par quarante témoins dont plus de trente ne disoient rien d'essentiel, & dont les autres ne fixoient aucun temps à ce qu'ils disoient avoir vû, il laissa une porte ouverte à ses ennemis pour faire des objections contre ces mêmes témoignages.

Discours du Roi à l'Assemblée.

Celui du Roi même ne fit pas un plus grand effet. Après l'examen des témoins, le Roi dit à l'Assemblée, "Que la Princesse de
„ Danemarc y auroit été présente; mais qu'étant enceinte, & n'é-
„ tant pas sortie de sa Chambre depuis quelque temps, elle n'auroit
„ pû venir sans danger: Qu'encore qu'il ne doutât point que ceux
„ qui composoient cette Assemblée ne fussent auparavant convaincus
„ de la vérité du fait, cependant, ce qu'ils venoient d'entendre, les

„ met-

JAQUES II. 1688.

„ mettroit en état d'en pouvoir convaincre les autres. Que fi on „ les croyoit lui & la Reine affez méchans pour vouloir fupofer un „ Enfant à la Nation, il ne voyoit pas comment il auroit été poffible de l'impofer à lui-même qui n'avoit jamais quitté la Reine „ pendant fa groffeffe, ni au temps de fa délivrance: Que perfonne ne le croiroit capable d'une telle méchanceté, lui qui avoit „ tant fouffert pour la Confcience, au préjudice de fes propres Enfans. Qu'il rendoit graces à Dieu, de ce que ceux qui le connoiffoient favoient bien que c'etoit fon principe de faire aux autres „ ce qu'il voudroit qu'on lui fît; car c'étoit-là la Loi & les Prophétes. Qu'il aimeroit mieux mourir de mille morts, que de faire „ du tort à fes Enfans.

Les depofitions font enregîtrées.

Les raifons que le Roi alléguoit dans ce Discours n'étoient rien moins que convainquantes, puisque ceux qui croyoient la Suppofition, étoient perfuadez, que le Roi y avoit la principale part, malgré toutes fes affévérations dont on ne faifoit pas grand cas. C'eft un trifte fort pour un Roi, que de ne pouvoir trouver aucune créance dans les esprits de la plûpart de fes Sujets. Les dépofitions dont je viens de parler furent folennellement enregîtrées à la Chancelerie, imprimées, & répanduës avec foin dans le Public. Mais cela n'empêcha pas que la plûpart des Anglois ne cruffent, & ne croyent encore, que le Prince de Galles étoit fuppofé. Ainfi cette naiffance a demeuré jusqu'ici dans l'incertitude, & felon les apparences, elle y demeurera encore long-temps. Car il faut remarquer, qu'après que le Roi & la Reine fe furent retirez en France, il ne fut pas poffible de trouver en Angleterre, ni la Sage-Femme, ni les Femmes Domeftiques de la Reine, qui avoient dépofé fur les circonftances les plus effentielles de la groffeffe ou de l'enfantement.

Le Comte de Sunderland eft congédié.

Le 28. d'Octobre, le Comte de Sunderland fut dépouillé de fes deux emplois de Secretaire d'Etat & de Préfident du Confeil. On croit que les Lettres que Skelton lui avoit écrites & dont il n'avoit voulu faire aucun ufage, furent la principale caufe de fa disgrace. Il dit fur ce fujet, que s'il ne les avoit pas communiquées au Roi, c'étoit parceque Skelton n'écrivoit jamais que des nouvelles de la Baffe-Cour. Mais ce n'étoient pas là de fimples Lettres de Nouvelles. Un nommé *Wickftand* qui avoit été Moine, ayant été arrêté pour avoir entretenu des intelligences avec les ennemis du Roi, accufa le Comte en face, d'avoir découvert les fecrets du Roi au Prince d'Orange. Mais cet homme ayant été commis à la garde d'un Huiffier, trouva le moyen de s'évader dès le lendemain. Quoiqu'il en foit, il eft certain, que depuis quelque temps, ce Seigneur étoit très-fufpect aux Catholiques qui, felon les apparences, perfuadérent au Roi, qu'il entretenoit un commerce fecret avec le Prince d'Orange. Il publia dans la fuite, une Apologie, mais la discuffion de cette affaire m'arrêteroit trop long-temps.

Comme on attendoit le Prince d'Orange au premier vent d'Eſt, quelques-uns de ceux qui s'étoient le plus dévouez au Roi pendant ſa proſpérité, trouvérent à propos de ſe munir de Lettres de pardon, pour tout ce qu'ils avoient fait de contraire aux Loix. De ce nombre furent le Chancelier *Jeffreys*, l'Evêque de *Durham*, l'Evêque de *Cheſter*, le Chevalier *Nicolas Butler*, & une vingtaine d'autres, auxquels le Roi ne fit aucune difficulté d'accorder la grace qu'ils lui demandoient.

JAQUES II. 1688. Plufieurs demandent & obtiennent des Lettres de pardon.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, on faiſoit en Hollande les diſpoſitions néceſſaires pour le ſecours des Anglois: Car c'étoit ſur ce pied-là, que les Etats prêtoient leurs Troupes au Prince d'Orange, & ce que le Roi appelloit en Angleterre, une invaſion, on l'appelloit en Hollande, un ſecours fraternel que les Etats & le Prince donnoient aux Anglois opprimez. Il n'y a guéres perſonne qui puiſſe ſe perſuader que le Prince d'Orange, avec une Armée de treize ou quatorze-mille hommes, eût entrepris de faire deſcente en Angleterre, s'il n'eût pas été aſſuré qu'il y ſeroit bien reçu par la plus grande partie du Peuple. Mais comme il étoit néceſſaire de détruire le ſoupçon que le Roi tâchoit de répandre, que le Prince venoit pour conquérir & ſubjuguer l'Angleterre, le Prince crut qu'il étoit à propos de faire connoître par un Manifeſte, les véritables motifs de ſon entrepriſe. Ce Manifeſte étoit daté du $\frac{1}{10}$ d'Octobre, & contenoit vingt-ſix Articles qui peuvent ſe réduire à trois généraux.

Manifeſte du Prince d'Orange.

„ Le premier contenoit une énumération des Griefs des Anglois, ſavoir, le pouvoir que le Roi s'attribuoit de diſpenſer des Loix: les Charges & les Emplois donnez aux Catholiques: la Commiſſion Eccléſiaſtique: la ſuſpenſion de l'Evêque de Londres: l'interdiction du Préſident & des Membres du Collége de la Magdeleine: les Monaſtéres, & les Colléges des Jéſuites: la maniére arbitraire dont les Proteſtans étoient dépouillez de leurs Emplois, pour ne vouloir pas conſentir à la revocation du *Teſt* & des Loix Pénales: la ſaiſie des Chartres & les établiſſemens des Magiſtrats Papiſtes dans les Corporations: les Juges Papiſtes introduits dans les Cours de Juſtice: les Emplois Militaires de Terre & de Mer, mis entre les mains de Papiſtes Anglois ou Irlandois: le Gouvernement de l'Irlande confié à des Papiſtes: le pouvoir abſolu établi en Ecoſſe, qui faiſoit aſſez connoître, à quoi on devoit s'attendre en Angleterre.

„ Le ſecond Article général faiſoit voir les grandes difficultez, ou plûtôt l'impoſſibilité de remédier à ces déſordres, vû la diſpoſition du Roi & de ſon Conſeil: Que les Requêtes & les Remontrances étoient regardées comme criminelles, témoin celle des ſept Evêques: Que le Lord *Lovelace* avoit été trai-

 té

JAQUES II. 1688.

„ té en Criminel, pour avoir dit, que les Sujets n'étoient pas „ obligez de respecter les ordres d'un Juge de paix Papiste. Le „ Prince ajoûtoit, que lui-même & la Princesse son Epouse a- „ voient respectueusement représenté au Roi la douleur qu'ils res- „ sentoient de tous ces procédez, & lui avoient fait connoître „ leur sentiment par rapport à la revocation des Loix Pénales: „ mais que leurs représentations n'avoient fait que l'aigrir con- „ tr'eux de plus en plus. Enfin, que le dernier & grand remé- „ de, savoir, un Parlement libre, étoit devenu impratiquable, par „ les artifices des Conseillers du Roi, qui avoient fait tous leurs „ efforts pour semer la division parmi les Protestans, en conseil- „ lant au Roi de publier une Déclaration pour la Liberté de „ Conscience: qu'en vertu de cette Déclaration, toutes les Char- „ ges des Communautez avoient été mises entre les mains de Pa- „ pistes, afin de faire élire des Députez qui aidassent au Roi à „ exécuter ses desseins. Qu'on avoit tenté, avec tout le soin pos- „ sible, de corrompre ceux qui avoient droit de donner leur „ voix pour les élections. Que quand même un tel Parlement „ auroit été convoqué, il n'auroit pas pû être regardé comme „ un Parlement libre convoqué selon les Loix, pendant que les „ Charges de la Magistrature étoient entre les mains de Papistes. „ Qu'il y avoit de violentes présomptions qui portoient S. A. à „ croire, que le Prince de Galles étoit un enfant supposé, & „ que la plus grande partie des Sujets avoient douté de la gros- „ sesse de la Reine, & de la naissance de l'enfant, sans qu'on eût „ daigné faire la moindre démarche pour faire cesser ce doute. „ Que lui-même & la Princesse son Epouse, ayant un si grand „ intérêt à procurer le bien du Royaume, & n'ignorant pas l'af- „ fection que le Peuple d'Angleterre avoit pour eux, dont il leur „ avoit donné des marques dans la Guerre de 1672, il ne pou- „ voit se dispenser de contribuer, autant qu'il feroit en son pou- „ voir, à maintenir la Religion & les Loix du Royaume. Qu'il „ y étoit d'autant plus obligé, qu'il y avoit été invité, & for- „ tement sollicité, par un grand nombre de Seigneurs Spirituels „ & Temporels, de Gentilshommes, & autres personnes de tou- „ tes conditions.

Dans le troisième Article général du Manifeste, le Prince déclaroit, " quel étoit le but de son entreprise. Il disoit, que „ par toutes ces raisons, il avoit résolu de se rendre en Angle- „ terre, avec des forces suffisantes pour se mettre à couvert des „ attentats qu'on pourroit faire contre lui. Que son dessein é- „ toit de faire convoquer un Parlement libre & légitime, & pour „ cet effet, de faire en sorte que les anciennes Chartres fussent „ renduës aux Communautez. Qu'il déféreroit à ce Parlement, „ l'examen de la naissance du Prince de Galles, & tout ce qui

„ re-

„ regardoit le droit de la Succeffion. Qu'il tiendroit fes Troupes fous une exacte difcipline, & qu'il renvoyeroit fes forces étrangéres, auffi-tôt que les affaires de la Nation le pourroient permettre. Qu'il prendroit foin de faire tenir un Parlement en Ecoffe, pour y rétablir le Gouvernement fur l'ancien pied, & pour y régler ce qui regardoit la Religion. Qu'il feroit fes efforts pour mettre l'Irlande dans un tel état, que l'Acte d'Etabliffement y fût dûëment obfervé, & que les intérêts de la Religion Proteftante & de l'Angleterre y fuffent également asfurez.

Jaques II. 1688

Cette Piéce étant déja imprimée & prête à être envoyée en Angleterre pour y être difperfée parmi le Peuple, le Prince d'Orange fut informé que le Roi, par le Confeil des Evêques, avoit redreffé divers abus dont il étoit parlé dans fon Manifefte. C'eft pourquoi il jugea qu'il étoit à propos d'y faire une Addition où il difoit en fubftance:

Addition au Manifefte.

„ Que depuis la date de fon Manifefte, S. A. ayant appris, que quelques actes de pouvoir defpotique avoient été revoquez, qu'on avoit promis de rendre à la Ville de Londres fon ancienne Chartre, & qu'on publioit, que fon deffein étoit d'envahir & de conquérir l'Angleterre, elle avoit jugé à propos d'ajoûter a fon Manifefte:

„ Que les forces qu'il menoit avec lui ne convenoient pas au deffein de conquérir l'Angleterre: Que les Seigneurs & Gentilshommes Anglois qui étoient avec lui, & ceux qui fe préparoient à le joindre, étant d'une naiffance diftinguée, & ayant toujours eu une fidélité inviolable pour la Couronne, on ne pouvoit pas préfumer, qu'ils vouluffent contribuer à fubjuguer la Nation Angloife: Qu'il ne doutoit pas que tout le monde ne comprît, qu'on ne pouvoit pas compter fur des promeffes nouvelles, & fur de nouveaux engagemens, après avoir vû violer fi manifeftement, des promeffes encore plus folennelles: Que comme le prétendu redreffement des Griefs étoit un aveu des violences commifes, il ne pouvoit auffi être regardé que comme étant très-défectueux, puisqu'il pouvoit être revoqué quand on le trouveroit à propos: Que le fondement, favoir, le pouvoir defpotique & arbitraire dont on ne faifoit aucune mention, fubfiftant toujours, on ne pouvoit redreffer les Griefs que par une déclaration du droit des Sujets faite par le Parlement, & non par des actes de grace qui n'étoient qu'un effet de la crainte. C'eft pourquoi il déclaroit, qu'il s'en rapportoit à une affemblée libre du Parlement.

Dans le même temps, les Etats Généraux publiérent de leur côté, une Réfolution prife dans leur Affemblée, contenant les raifons qui les avoient engagez à prêter leurs Troupes & leurs

Réfolution des Etats Généraux.

Vaiſſeaux au Prince d'Orange. Les deux principales étoient: 1. Que le Prince avoit été invité à cette expédition par la Nobleſſe Angloiſe & par le Clergé: 2. Que les Etats avoient un juſte ſujet de craindre, que le Roi d'Angleterre, après s'être rendu abſolu dans ſon Royaume, ne ſe joignît au Roi de France pour détruire la Religion Proteſtante & les Provinces-Unies. Cette crainte étoit fondée ſur ce que le Comte de Caſtelmaine, lors qu'il étoit Ambaſſadeur à Rome, avoit beaucoup preſſé le Cardinal *Cibo* premier Miniſtre d'Innocent XI, d'employer le Roi ſon Maître en qualité de Médiateur pour procurer une reconciliation entre les deux Cours de Rome & de France, aſſurant, qu'après cela, les deux Rois s'uniroient étroitement enſemble, pour les intérêts de l'Egliſe, & qu'ils commenceroient par la deſtruction de la Hollande. Le Pape, à qui de tels projets ne convenoient pas, en avertit l'Empereur qui en informa le Prince d'Orange. C'eſt du moins, ce que le Docteur Burnet aſſure dans une de ſes Lettres.

Départ du Prince d'Orange.

Tout étant prêt pour l'expédition projettée, le Prince d'Orange alla prendre congé des Etats. Cela ſe fit d'une maniére ſi tendre & ſi touchante, que lui-même & les Membres de l'Aſſemblée ne purent retenir leurs larmes. Il s'embarqua le $\frac{19}{29}$ d'Octobre, ſur une Frégate de trente Canons. La Flotte étoit compoſée de cinquante Vaiſſeaux de Guerre, de vingt Fregates, d'autant de Brûlots, & d'environ quatre-cens Vaiſſeaux de Transport: Les Anglois les plus conſidérables qui accompagnoient le Prince, étoient les Comtes de *Shrewsbury* & de *Macclesfield*, les Lords *Mordant*, *Wiltshire*, *Pawlet*, *Elan*, *Dumblain*, l'Amiral *Herbert*, Mr. *Herbert*, le Colonel *Sidney*, Mr. *Ruſſel*, le Chevalier *Gwyn*, le Major *Wildman*, le Docteur *Burnet*, Monſr. *Harbord*, le Miniſtre *Ferguſſon*, outre pluſieurs autres moins connus. Le Prince avoit auſſi avec lui, outre les Officiers Généraux des Troupes des Etats, le Comte de Schomberg Maréchal de France qui avoit été, en dernier lieu, au ſervice de l'Electeur de Brandebourg, le Comte Charles de Schomberg ſon Fils, Monſr. de la Caillemotte Fils Cadet du Marquis de Ruvigny, & environ trois-cens Officiers François Réfugiez. L'Amiral Herbert, Anglois, commandoit l'Avant-garde de la Flotte, le Vice-Amiral *Evertzen*, l'Arriére-garde, & le Prince ſe mit au milieu, portant, ſur ſon Vaiſſeau, un Pavillon avec ſes armes, & ces mots autour, *La Religion Proteſtante & les Libertez d'Angleterre*, & au bas, la déviſe de la Maiſon de Naſſau, *Je maintiendrai.*

La Flotte eſt diſperſée par une tempête.

Cette nombreuſe Flotte n'avoit été que peu d'heures à la voile, lorsque, tout-à-coup, le vent ſe mit à l'Oueſt, & devint ſi violent, qu'en moins de deux heures, toute la Flotte fut diſperſée, & les Vaiſſeaux tellement ſéparez les uns des autres, que le-

len-

lendemain, on n'en pouvoit pas voir deux enſemble. La tempête dura deux jours entiers, & pendant ce temps-là, les Vaiſſeaux tâchérent de gagner, qui un Port, qui un autre. Pluſieurs furent pouſſez du côté du Nord, & ne purent ſe rendre au rendez-vous qui leur avoit été marqué, que plus de huit jours après. Avec tout cela, le dommage fut très-peu conſidérable & il n'y eut proprement, que du temps perdu. Mais en cette occaſion, les Etats uſérent d'un artifice qui porta un grand préjudice au Roi. C'eſt qu'ils firent mettre dans les Gazettes, que la perte étoit ſi grande, que le Prince ſeroit indispenſablement obligé de remettre ſon expédition au Printemps prochain. Leur but étoit de porter par-là, la Cour d'Angleterre à ſe relâcher dans ſes préparatifs. Mais outre cet avantage, ils en tirérent un autre encore plus conſidérable. Ce fut, que le Roi, qui reçut cette nouvelle avec beaucoup de contentement, ſe flatta, qu'effectivement il n'avoit plus rien à craindre, & qu'avant le Printemps, il pourroit trouver des moyens immanquables pour rompre les meſures du Prince d'Orange. Dans cette penſée, il revoqua quelques-uns des Actes de grace qu'il avoit accordez à ſon Peuple, & par-là, il fit manifeſtement connoître, que c'étoit la ſeule néceſſité qui les lui avoit extorquez, & que par conſéquent, on ne pouvoit pas s'attendre qu'il changeroit de conduite à l'avenir.

Le Roi revoque quelques-uns de ſes actes de grace.

Ce fut préciſément dans cette conjoncture, qu'un Capitaine Anglois, qui étoit au ſervice des Etats, fut arrêté en arrivant en Angleterre. On trouva dans ſa valiſe un grand nombre d'exemplaires du Manifeſte du Prince d'Orange qui furent envoyez à la Cour. Le Roi, ayant lû le Manifeſte, fut ſurpris d'y voir, que le Prince aſſuroit, *qu'il avoit été invité & ſollicité par un grand nombre de Seigneurs Spirituels & Temporels*. Incontinent, il fit venir en ſa préſence, l'Archévêque de Cantorbery, & trois ou quatre autres Evêques qui ſe trouvoient alors à Londres, & leur demanda, ſi ce que Prince d'Orange diſoit étoit vrai. Les Evêques ſe contentérent d'aſſurer le Roi, en général, de leur fidélité. Mais le Roi peu ſatisfait de cette réponſe, leur dit, qu'il prétendoit, qu'ils ſe juſtifiaſſent publiquement d'avoir eu part à cette invitation. En même temps il leur fixa un jour pour lui apporter un Ecrit ſigné de leurs mains, par lequel il parût qu'ils déſaprouvoient l'invaſion du Prince d'Orange. Il ajoûta, qu'étant ſur le point de publier une Proclamation contre le Prince, il prétendoit faire uſage de cet Ecrit qui contiendroit leur déſaveu.

Le Manifeſte du Prince lui tombe entre les mains.

Il veut obliger les Evêques à le déſavouër publiquement.

Au temps marqué par le Roi, les Evêques ſe rendirent à White-hall, & dès qu'ils furent en ſa préſence, il leur demanda l'Ecrit. Mais ils le ſuppliérent de les diſpenſer de donner aucune réponſe par écrit, à une accuſation générale qui ne les regardoit

Ils s'en excuſent.

JAQUES II. 1688.

pas en particulier. Ils ajoûtérent, qu'étant obligez par leur profession de procurer la paix, il ne leur convenoit pas d'allumer la guerre contre un Prince gendre de S. M. Cette réponse mit le Roi dans une terrible colére: Mais cela n'empêcha pas qu'ils ne persistassent dans leur refus, de la maniére la plus humble & la plus soumise qu'il leur fut possible. Le Roi, ne pouvant rien obtenir d'eux, les fit retirer en leur donnant des marques sensibles de son chagrin. On leur dit depuis, qu'un des principaux Membres du Conseil avoit opiné à les mettre en prison, & à leur arracher la vérité par la torture.

Il publie le Manifeste avec des Remarques.

Cependant le Roi, voulant cacher le Manifeste du Prince d'Orange au Peuple, défendit par une Proclamation de le publier & de le disperser. Mais ayant appris depuis, qu'il y en avoit déja un grand nombre d'exemplaires dans le Royaume, & comprenant que sa défense étoit inutile, il prit le parti de le faire imprimer avec des remarques qui tendoient à justifier sa conduite, & à rendre odieuse celle du Prince d'Orange.

Lettre du Prince d'Orange à l'Armée, & de l'Amiral Herbert à la Flotte.

Environ ce même temps, on publia aussi une Lettre du Prince, adressée à l'Armée du Roi, & une de l'Amiral *Herbert* adressée à la Flotte Angloise. Ces deux Lettres tendoient à un même but, savoir, à informer l'Armée & la Flotte des véritables intentions du Prince, & à leur représenter, qu'en servant d'instrumens au Roi pour accomplir ses desseins, elles travailleroient à leur propre ruïne. C'est pourquoi les Officiers, les Soldats & les Matelots étoient exhortez à ne se pas faire un faux point d'honneur, de servir le Roi, contre les intérêts manifestes de leur Religion & de leur Patrie. Ces deux Lettres produisirent de merveilleux effets sur les Officiers, Soldats, & Matelots, en sorte que dès ce temps-là, plusieurs prirent la résolution de ne servir plus le Roi, jusqu'à ce que la Religion & la Liberté fussent en sûreté, par le moyen d'un Parlement libre.

La Flotte est mal disposée pour le Roi.

La Flotte du Roi consistoit en soixante Vaisseaux dont trente-huit étoient des Vaisseaux de ligne. Plusieurs Auteurs Anglois disent hardiment, qu'elle étoit plus que suffisante pour battre celle des Etats. Je ne sai pas sur quoi ils se fondent: mais il me semble, qu'il y a bien autant d'apparence, que si les deux Flottes en étoient venuës à une Bataille, celle du Roi auroit couru la moitié du risque. Pendant que celle-ci étoit à l'ancre à *Gunfleet*, le Comte de Darmouth, Amiral, assembla un Conseil de Guerre où il fut débattu, s'il étoit à propos d'aller en pleine Mer, pour y attendre la Flotte ennemie, & pour la combattre. Un Auteur qui a fait des Mémoires sur la Guerre Navale dit sur ce sujet, que ce sentiment paroissoit préférable, supposé qu'on eût eu véritablement dessein de s'opposer à l'expédition du Prince d'Orange. Mais il fait entendre, que la plûpart des principaux

JAQUES II. 1688.

paux Officiers n'avoient aucune envie d'y mettre obſtacle, & que par cette raiſon, il fut réſolu, à la pluralité des voix, de demeurer au même endroit, & d'y attendre la Flotte de Hollande. Le même Auteur inſinuë, que, quand même le Comte de Darmouth auroit attaqué la Flotte ennemie, vrai-ſemblablement il n'auroit pas fait de grands exploits, vû la diſpoſition favorable où ſe trouvoient les Officiers, envers le Prince d'Orange.

Second départ du Prince d'Orange.

Le dommage que la Flotte du Prince avoit ſouffert étoit ſi peu conſidérable, & fut ſi-tôt réparé, que dans l'eſpace de onze jours, elle fut en état de remettre à la voile. Le Prince ſe rembarqua le $\frac{1}{11}$ de Novembre, après midi, & d'abord, la Flotte prit ſon cours vers le Nord, ce qui fit juger, que le deſſein étoit d'aller débarquer quelque part dans le Nord d'Angleterre, & le Docteur Burnet aſſure que le premier projet étoit d'aller jetter l'anchre à l'embouchure de l'Humber. Mais pendant la nuit, ſoit que le Prince eût changé d'avis, ſoit que le vent d'Eſt qui ſouffloit avec violence empêchât de ſuivre cette route, toute la Flotte tourna les prouës vers les côtes Orientales d'Angleterre, après quoi toutes les voiles furent abbaiſſées, de peur des accidens qui pouvoient arriver dans l'obſcurité. Le lendemain, la Flotte fit voiles vers le Canal, ſans rencontrer un ſeul Vaiſſeau Anglois, & découvrit en paſſant, les côtes d'Eſſex & de Kent.

La Flotte s'arrête entre Calais & Douvre.

Le 3. de Novembre, la Flotte entra dans le Canal, & s'arrêta entre Calais & Douvre, pour attendre les Vaiſſeaux qui étoient demeurez derriére. Ce fut-là que le Prince tint un Conſeil de Guerre. On peut aiſément imaginer la beauté d'un pareil ſpectacle. Ce n'eſt pas une choſe commune, que de voir enſemble cinq ou ſix cens Vaiſſeaux, dans un Canal aſſez étroit, & les côtes de France & d'Angleterre, couvertes d'une multitude innombrable de Spectateurs. Pour moi qui étois ſur la Flotte, j'avouë que j'en fus extraordinairement frappé.

Le Roi, ſur des avis qu'il avoit eus, que le deſſein du Prince étoit d'aller débarquer dans le Nord, avoit envoyé une partie de ſon Armée de ce côté-là. Mais ce fut avec une extrême ſurpriſe, qu'il apprit, par divers Exprès, que la Flotte ennemie prenoit la route de l'Oueſt. Il ſe conſoloit pourtant, par l'eſpérance que le Comte de Dartmouth la pourſuivroit, & lui en rendroit bon compte. Mais je ne ſai par quelle raiſon, la Flotte Angloiſe demeura toujours dans ſon poſte, jusqu'à ce que la Flotte ennemie eut achevé de paſſer.

Le $\frac{4}{14}$. de Novembre étant un Dimanche, & le jour de naiſſance du Prince, qui avoit alors trente-huit ans, il le paſſa dans la dévotion, & la Flotte continua toujours ſa route, le deſſein étant d'aller deſcendre à *Dartmouth* ou à *Torbay*. Mais pendant la nuit, ſoit par la force du vent, ou par la faute d'un Pilote,

la

JAQUES II. 1688. la Flotte fit trop de diligence, & se trouva, quand le jour parut, au de-là des lieux destinez au débarquement, sans qu'il fût possible de reculer à cause de la force du vent. Un contre-temps si fâcheux faisoit craindre qu'on ne fût obligé d'aller descendre à *Falmouth*, ou en quelque autre endroit incommode. Mais peu de temps après, il se leva un vent de Sud qui conduisit heureusement la Flotte à la rade de *Torbay*, de toutes les rades d'Angleterre, la plus propre à y débarquer de la Cavalerie. Le débarquement se fit avec beaucoup de diligence, & toute la tranquillité possible, de sorte que toute l'Armée fut à Terre avant la nuit. Dès le lendemain, il se leva un vent d'Ouest si violent, que, si on eût manqué le débarquement de quelques heures, vrai-semblablement, il n'auroit pas été possible de mettre toutes les Troupes à Terre. Ce même vent empêcha que le Comte de Darmouth, qui s'étoit mis enfin aux trousses de la Flotte Hollandoise, ne pût l'attaquer, & le contraignit de reprendre la route de l'Est. C'est ce qui a fait appliquer au Prince d'Orange, les deux fameux Vers de *Claudien*,

Le Prince d'Orange arrive à Torbay,

& y met ses Troupes à Terre.

O Fortunate nimium, cui militat æther,
Et conjurati veniunt ad classica venti.

O Prince trop heureux, le Favori de Mars,
De qui les vents soumis, suivent les étendarts.

C'est ainsi que le Prince d'Orange descendit en Angleterre, sans aucune opposition, le 5. de Novembre, jour où l'on y célebroit la mémoire de la délivrance de la conjuration des poudres, arrivée environ quatre-vingts ans auparavant. C'est ici une époque des plus remarquables de l'Histoire d'Angleterre, & dont, selon les apparences, le souvenir ne se perdra jamais parmi les Anglois.

Le Prince marche vers Exceter.

L'Armée du Prince partit dès le lendemain de Torbay, environ midi, par un temps fort pluvieux, & par des chemins très-incommodes. Les Soldats, avant que de débarquer, avoient eu ordre de se pourvoir de pain pour trois jours, & ils portoient eux-mêmes leurs tentes. Mais les Officiers, même les plus considérables, se trouvoient dans un très-fâcheux état, en arrivant au premier Campement, étant fort mouillez, & n'ayant ni hardes pour changer, ni pain, ni chevaux, ni valets, parceque leur bagage étoit demeuré dans les Vaisseaux, & n'ayant pour se coucher que la Terre toute imbibée de pluye, & sans aucun couvert. Si cet état avoit duré deux jours de plus, les Officiers, tant supérieurs qu'inférieurs, se seroient vûs réduits à de grandes extrémitez. Mais le Prince fit tout ce qui fut en son pouvoir

pour

pour leur procurer du soulagement, en faisant venir du Païs des chevaux, des chariots, & quelques vivres. En cet état, l'Armée continua sa marche vers Exceter distant de Torbay, d'environ vingt milles.

JAQUES II. 1688.

Dès que le Roi eut appris la descente du Prince d'Orange à Torbay, son premier soin fut de donner des ordres pour assembler ses Troupes en quelque lieu convenable. La plaine de Salisbury fut celui dont il fit choix, & les Troupes s'y rendirent de divers endroits, avec toute la diligence possible. Ceux qui ont dit, que le Roi auroit dû marcher incontinent vers Torbay, à la tête de son Armée, n'ont pas considéré, que cela n'étoit pas possible. La plus grande partie de cette Armée étoit encore dispersée en divers quartiers. Une partie avoit marché vers le Nord, une autre à Portsmouth pour s'assûrer de la conservation de cette place qui étoit d'une grande importance. Les Troupes Irlandoises étoient encore dans la Province de Chester ou aux environs, & les Ecossoises à Carlisle. Le Roi, en quittant Londres, ne pouvoit pas se dispenser d'y laisser un bon Corps de Troupes, à moins que de vouloir hazarder de voir cette puissante Ville, où il n'étoit pas aimé, se déclarer pour son ennemi. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le Roi ayant sû deux mois auparavant, que le Prince d'Orange se préparoit à l'attaquer, n'eût pas pris la précaution de faire camper vingt-mille hommes vers le milieu du Royaume, pour être à portée de marcher contre lui, à la premiére nouvelle de sa descente. C'étoit une précaution que quelques-uns de ses Prédécesseurs avoient prise dans de semblables occasions où ils attendoient une descente, sans savoir en quel endroit, & qui auroit pû lui servir d'exemple. Il semble donc, qu'il commit une grande faute en la négligeant, puisqu'après avoir appris l'arrivée du Prince à Torbay, il se vit obligé à perdre beaucoup de temps pour assembler son Armée qui étoit de plus de trente-mille hommes. Il y a beaucoup d'apparence, que si ses Troupes avoient été prêtes, & qu'il eût marché vers l'Ouest, il auroit beaucoup embarrassé le Prince d'Orange, qui demeura dix jours à Exceter, sans voir renforcer beaucoup son Armée. S'il avoit marqué autant de fermeté que *Richard III*, en une semblable occasion, il auroit, sans doute, prévenu la désertion de beaucoup de gens qui peut-être n'étoient pas encore déterminez à l'abandonner, & qui ne s'y résolurent, que parce qu'ils remarquérent dans la conduite du Roi une consternation dont ils tiroient un mauvais augure. Mais ce ne sont-là, que de simples conjectures.

Le Roi donne ses ordres pour assembler son Armée à Salisbury.

Quoiqu'il en soit, le Roi, après avoir envoyé un renfort à Portsmouth, sous le commandement du Duc de Barwick, s'appliqua inutilement à faire comprendre au Peuple, que les forces du Prince d'Orange n'étoient pas assez considérables pour devoir lui inspirer de la crainte. Il en fit imprimer & publier une liste qui contenoit tous

Le Roi fait paroître de la fermeté.

JAQUES II. 1688.

les Régimens dont l'Armée du Prince étoit composée, avec le nombre des Compagnies & des Officiers & Soldats ou Cavaliers de chacune. Mais outre qu'on ne se fioit pas à cette liste, on faisoit bien plus d'attention au Manifeste du Prince, où il disoit, qu'il ne feroit pas venu avec si peu de forces, s'il avoit eu dessein de conquérir l'Angleterre, d'où on inféroit, qu'il s'étoit assuré par avance de secours qui paroîtroient en leur temps.

Il ne veut point entendre parler d'accommodement.

Le Roi affectoit toujours, autant qu'il étoit en son pouvoir, de marquer une grande confiance, comme étant supérieur de beaucoup en nombre de Troupes. Pour faire encore mieux comprendre, qu'il n'étoit pas susceptible de crainte, ayant appris, que la Ville de Londres & les Provinces de Kent & d'Yorck devoient lui présenter des Adresses pour le prier de s'accommoder avec le Prince d'Orange, il déclara publiquement, qu'il regarderoit comme ses ennemis ceux qui lui proposeroient un accommodement. Dans le même temps, il publia une Déclaration dans laquelle il s'efforçoit de faire voir, que le but secret du Prince d'Orange étoit d'usurper la Couronne. Pour que cette Déclaration eût pû produire un grand effet, il auroit fallu que le Peuple eût regardé le Roi comme un Prince innocent qui étoit injustement attaqué. Mais il s'en falloit bien, que le Peuple n'eût cette pensée. Il regardoit, au contraire, le Roi comme un Prince qui avoit dessein de détruire la Religion Protestante, & d'établir un pouvoir absolu, & le Prince d'Orange, comme le Libérateur de la Nation.

Le Prince d'Orange ne trouve que peu d'encouragement à Exceter.

Cependant le Prince étant arrivé à Exceter, n'y trouva pas d'abord l'encouragement à quoi il s'étoit attendu. L'Evêque de cette Ville s'étoit retiré à Londres, à la première nouvelle du débarquement des Etrangers. Le Roi, pour récompenser sa fidélité, lui donna l'Archevêché d'Yorck qu'il avoit long-temps laissé vacant, dans l'intention, comme on le croyoit, d'en gratifier le Pére Peters son Confesseur. Le Dimanche d'après l'arrivée du Prince à Exceter, le Docteur Burnet étant monté en chaire pour lire le Manifeste du Prince, tous les Chanoines & une partie du Peuple sortirent de l'Eglise, pour n'être pas présens à cette lecture. D'un autre côté, il ne venoit d'abord que bien peu de gens à Exceter, pour offrir leurs services au Prince, & la levée de trois Regimens d'Infanterie, pour laquelle il avoit donné des Commissions, ne se faisoit que fort lentement. Ce n'est pas qu'en général, le Peuple du Païs ne fût porté pour le Prince, & ne lui souhaitât un heureux succès dans son entreprise. Mais la mémoire des rigueurs exercées contre les Partisans du Duc de Monmouth étoit encore si recente, que chacun craignoit de s'engager dans une semblable affaire dont le succès étoit incertain. En général, le Prince demeura neuf jours à Exceter, sans qu'aucune personne de considération le vînt joindre. On prétend même, que dans un Conseil, qui fut tenu en sa présence, il fut pro-

posé

posé de s'en retourner en Hollande. Mais le dixiéme jour, quelques-uns des principaux Gentilshommes du Païs se rendirent auprès de lui. De ce nombre fut Monsieur *Edouard Seymour*, par l'avis de qui on dressa une *Association* qui fut signée par tous ceux qui se trouvoient auprès du Prince, & par ceux qui s'y rendirent dans la suite. On l'envoya aussi en divers endroits du Royaume, où un très-grand nombre de gens la souscrivirent. Elle étoit conçuë en ces termes :

JAQUES II. 1688.

Enfin, la Noblesse du Païs va le joindre.

Association.

Nous soussignez qui nous sommes joints au Prince d'Orange pour la défense de la Religion Protestante, & pour la conservation de l'ancien Gouvernement, des Loix & des Libertez d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Irlande, nous engageons, envers Dieu, envers son Altesse, & l'un envers l'autre, à nous tenir fermement attachez à cette Cause, & à ne nous en départir jamais, jusqu'à ce que, par le moyen d'un Parlement libre, notre Religion, nos Loix & nos Libertez soient assurées d'une telle maniére, que nous ne soyions plus en danger de tomber sous le joug du Papisme & de l'Esclavage. Et d'autant que nous sommes engagez dans cette Cause sous la protection du Prince d'Orange, dont la personne est exposée aux attentats des Papistes, & autres gens sanguinaires, Nous promettons, en cas qu'on fasse quelque attentat contre lui, d'en poursuivre les auteurs & leurs adhérens, avec toute la rigueur d'une juste vengeance, jusqu'à ce qu'ils soient détruits. De plus, nous promettons, que l'exécution même d'un tel attentat, que Dieu veuille détourner! ne nous fera pas désister de notre entreprise, & qu'au contraire, nous la poursuivrons constamment, pour en punir les auteurs selon leurs mérites.

Le Prince marche vers Salisbury.

Depuis ce temps-là, les affaires du Prince d'Orange, qui partit d'Exceter, pour marcher vers Salisbury, changérent entiérement de face. Chaque jour, on voyoit arriver auprès de lui, des personnes distinguées par leur naissance, par leurs biens, ou par leurs Emplois. Le Lord Colchester fils du Comte de Rivers, qui étoit Lieutenant d'une des Compagnies des Gardes du Corps, se rendit auprès du Prince, avec Mr. *Wharton*, le Colonel *Godfrey*, Mr. *How*, quatre Gardes du Corps, & soixante hommes bien montez. Cette Troupe fut suivie du Comte d'Abington, du Capitaine *Clarges*, & de quelques autres. Mais ce qui fit le plus d'éclat, ce fut que le Lord *Cornbury* fils du Comte de Clarendon, Colonel d'un Regiment de Dragons, étant parti de Salisbury, sous prétexte d'aller déloger les ennemis d'un poste avancé, avec son Regiment & trois autres, marcha vers Exceter, pour aller joindre le Prince, & lui amena la plus grande partie de ces quatre Regimens.

Les désertions commencent dans l'Armée du Roi.

Mylord Cornbury va trouver le Prince.

Dans ce même temps, le Lord *Delamere* prit les armes dans la Province de Chester, & se déclara ouvertement pour le Prince, invitant tous ses Vassaux à suivre son exemple. Le Lord *Lovelace* s'étoit aussi mis en marche vers Exceter, avec quatre-vingts Cavaliers.

Quelques Seigneurs prennent les armes en divers endroits.

 Mais

JAQUES II. 1688.

Mais en paſſant par Cirenceſter, il y fut fait Priſonnier par la Milice du Païs, aprés avoir ſoutenu un combat, où il y eut dix ou douze hommes de tuez des deux Partis.

D'autres demandent au Roi, un Parlement.

D'un autre côté, les deux Archevêques, cinq Evêques, les Ducs de *Grafton* & d'*Ormond*, les Comtes de *Dorſet*, de *Clare*, de *Clarendon*, de *Burlington*, d'*Angleſey*, de *Rocheſter*, les Lords *Newport*, *Paget*, *Chandois*, *Oſſulſton*, s'étant aſſemblez à Londres, dans la Maiſon de l'Evêque de Rocheſter, convinrent de préſenter une Requête au Roi, pour le prier de convoquer un Parlement libre, & de chercher quelque moyen pour ſatisfaire le Prince d'Orange. Cette Requête lui ayant été préſentée, il répondit, „ qu'il ſouhaitoit „ paſſionnément d'aſſembler un Parlement libre, & qu'il leur promettoit ſur ſa parole Royale, d'en aſſembler un, dès que le Prince d'Orange auroit quitté le Royaume: mais que la choſe n'étoit „ pas faiſable, pendant que l'ennemi étoit dans le Païs, & qu'il a„ voit en ſon pouvoir, les élections de plus de cent Députez". Cette réponſe ne ſatisfit point les Seigneurs, qui s'aperçurent aiſément, que le Roi ne ſouhaitoit rien moins qu'un Parlement libre, & qu'il n'en vouloit avoir qu'un dont il pût être le Maître.

Réponſe du Roi.

Il craint d'être livré au Prince d'Orange.

Quoique le Roi continuât encore à faire bonne mine, les déſertions, qui avoient commencé dans ſon Armée, ne laiſſoient pas de lui cauſer beaucoup de chagrin & d'embarras. Il ne ſavoit à quoi ſe déterminer, dans la crainte où il étoit, que s'il alloit ſe mettre à la tête de l'Armée, il n'y eût quelque complot parmi les Officiers, pour le livrer au Prince d'Orange. Cela fut cauſe, qu'enfin, il donna ſes ordres pour arrêter la marche des Troupes qui ſe rendoient au camp, auſſi-bien que l'Artillerie, & ſon propre équipage. Mais dans un Conſeil qui fut tenu ſur ce ſujet, il fut conclu, qu'il étoit néceſſaire que le Roi partît en toute diligence pour l'Armée, afin d'arrêter par ſa préſence, ceux qui étoient encore indéterminez. Il partit donc le $\frac{17}{27}$ de Novembre, après avoir recommandé le ſoin de la Ville de Londres au Lord Maire, & fait aux principaux Officiers qui étoient auprès de lui, un discours où il leur renouvella ſa promeſſe d'aſſembler un Parlement, auſſi-tôt que le Prince d'Orange ſeroit hors du Royaume. Il leur dit, que s'ils déſiroient quelque choſe de plus, il étoit prêt à l'accorder. *Mais*, ajoûta-t-il, *ſi après cela, quelqu'un de vous n'eſt pas ſatisfait, il n'a qu'à ſe déclarer, je veux bien accorder des paſſeports à ceux qui voudront aller trouver le Prince, afin de leur épargner la honte d'abandonner leur légitime Souverain.* Mais dans le temps même qu'il ſembloit vouloir contenter tout le monde, il laiſſoit à Londres un Conſeil compoſé de cinq Seigneurs dont il n'y en avoit qu'un qui ne fût pas odieux au Peuple, ſavoir le Lord *Godolphin*. Les quatre autres étoient, le Chancelier *Jeffreys*, les Lords *Powis* & *Bellaſſis*, tous deux bien connus pour Catholiques, & le Lord *Preſton* que tout le monde ſoupçonnoit d'ê-

Il part pour Salisbury.

Il laiſſe à Londres un Conſeil Papiſte.

d'être en secret, de la même Religion. On dit, que le Roi avoit eu dessein d'y laisser aussi le Pére *Peters* son Confesseur : Mais ce Jésuite aima mieux se retirer de bonne heure en France.

Il arrive à Salisbury.

Le Roi arriva le 19. de Novembre à Salisbury où il fut complimenté par les Officiers de l'Armée, qui lui étoient les plus dévoüez, & qui lui témoignérent l'horreur qu'ils avoient de la désertion du Lord *Cornbury*. En arrivant à Salisbury, il fut surpris d'un saignement de nez qui fut assez considérable. Le lendemain, en allant visiter un des quartiers de l'Armée, qui étoit éloigné de huit milles, il saigna encore du nez beaucoup plus abondamment qu'il n'avoit fait le jour précédent. Ce jour-là même, ou le suivant plusieurs des principaux Officiers s'adressérent au Comte de Feversham leur Général, & le priérent de dire au Roi de leur part, qu'ils étoient prêts à répandre jusqu'à la derniére goutte de leur sang pour son service; mais qu'ils ne croyoient pas pouvoir en conscience, le servir contre le Prince d'Orange qui ne demandoit que d'assurer la Religion Protestante & les Libertez de la Nation, par le moyen d'un Parlement libre. Cette déclaration, dont le Roi fut extrémement surpris, lui fit comprendre qu'il ne pouvoit pas compter sur son Armée, quoique c'eût été toujours sa principale ressource. Le Comte de Feversham soupçonnant beaucoup le Lord *Churchill* (1) qui étoit l'un des Favoris du Roi, Lieutenant Général, Capitaine d'une des Compagnies des Gardes du Corps, pressa beaucoup le Roi de le faire arrêter. Mais soit que le Roi n'eût pas le même soupçon, ou qu'il craignît de causer quelque mouvement dans l'Armée, il ne voulut point suivre ce conseil. Cependant, dès le lendemain, le Lord Churchill partit de l'Armée, pour aller trouver le Prince d'Orange, étant accompagné du Duc de *Grafton*, du Colonel *Barklay*, de quatre ou cinq Capitaines de son Régiment de Dragons, & de plusieurs autres Officiers. Le Pére d'Orléans a insinué, que ce Seigneur avoit formé le projet de livrer le Roi au Prince d'Orange, & que l'accident arrivé au Roi, qui l'empêcha d'aller jusqu'au quartier qu'il avoit résolu d'aller visiter, empêcha l'éxécution de ce dessein. Mais c'est une accusation sans fondement, qui se détruit par la Lettre respectueuse que le Lord Churchill écrivit au Roi, & que par cette raison, je croi devoir insérer ici.

Il est surpris d'un saignement de nez.

Déclaration des principaux Officiers au Roi.

Défection du Lord Churchill.

SIRE,

Sa Lettre au Roi.

On soupçonne rarement la sincérité de ceux qui agissent contre leurs propres intérêts. Si ma fidélité pour V. M., dans les temps les plus fâcheux, & si mes services que je reconnois avoir été trop bien recompensez, ne sont pas capables de porter V. M. à expliquer favorablement mes actions,

(1) Qui a été ensuite Duc de Marlborough.

JAQUES II. 1688. *tions, j'espére pourtant que les avantages dont je jouïs par la bonté de V. M., & que je ne puis espérer sous quelque autre Gouvernement, convaincront V. M. que j'ai été poussé par une raison beaucoup plus puissante, lorsque j'ai combattu ma propre inclination, & mon intérêt pour abandonner V. M. dans un temps où vos affaires semblent demander l'obéïssance la plus parfaite de tous vos Sujets, & encore plus, d'un qui vous est si redevable. Sire, cela ne peut provenir que des mouvemens insurmontables de ma Conscience, & de l'intérêt que je prends à ma Religion, auxquels aucun honnête homme ne doit s'opposer, & avec lesquels rien ne peut entrer en concurrence. Dieu sait, avec quelle ardeur, & avec quel désir de servir V. M., j'ai représenté jusqu'ici, ces malheureux desseins que des gens inconsidérez & intéressez avoient formez contre les véritables intérêts de V. M., & contre la Religion Protestante. Mais comme je n'y puis plus long-temps concourir, ni servir d'instrument pour les exécuter par la force, d'un autre côté, je ferai tous mes efforts au hazard de ma propre vie, & de mes biens que je tiens de V. M., pour défendre votre Personne Royale & vos justes droits, avec toute l'affection & tout le zèle qui convient à*

SIRE, &c.

Cette Lettre fait voir manifestement, que rien n'étoit plus éloigné de la pensée du Lord Churchill que de livrer le Roi au Prince d'Orange.

La défection du Lord Churchill fut un coup accablant pour le Roi, qui depuis ce temps-là, ne voyoit plus à qui il pourroit se confier. Ainsi, n'osant plus demeurer à l'Armée, il quitta Salisbury pour s'en retourner à Londres, avec une précipitation qui ressembloit beaucoup à une fuite. Avant son départ, il publia une Proclamation pour promettre un pardon entier & absolu à tous ceux qui avoient pris le parti du Prince d'Orange, & qui le quitteroient dans l'espace de vingt jours. Mais cette Proclamation ne produisit aucun effet. En s'en retournant, il eut encore une terrible mortification, par la défection du Prince George de Danemarc son gendre, qui l'ayant quitté à *Andover*, s'en alla joindre le Prince d'Orange, avec le Duc d'Ormond & quelques autres. Ce Prince écrivit au Roi une Lettre fort respectueuse, pour justifier sa conduite, dans laquelle il fondoit principalement sa défection, sur l'intérêt qu'il prenoit à la Religion Protestante laquelle le Roi avoit tâché ouvertement de détruire, non-seulement en Angleterre, mais encore dans toute l'Europe, par son étroite union avec la France.

Le Roi retourne à Londres. Il offre un pardon.

Le Prince George le quitte.

Le Prince d'Orange arrive à Sherborne.

Cependant le Prince d'Orange étant parti d'Exceter s'étoit avancé jusqu'à *Sherborne*, d'où il étoit à portée de marcher vers Salisbury, ou du côté de Bristol, selon les résolutions que le Roi prendroit. Le Roi avoit une Armée si supérieure en nombre de Troupes, que s'il eût marché droit au Prince pour l'attaquer, il l'auroit sans dou-

te,

te, fort embarrassé. Il n'est pas vrai-semblable, que le Prince eût intention de hazarder une Bataille, & si le Roi fût venu à sa rencontre, selon les apparences, il se feroit retiré vers Bristol, en attendant que la désertion fût devenuë plus grande dans l'Armée du Roi. Cette désertion étoit une chose à laquelle il avoit lieu de s'attendre, selon tous les avis de ceux qui venoient le joindre. C'est pourquoi, il n'y a pas d'apparence qu'il eût voulu risquer de perdre cet avantage dont il étoit comme assuré, par une Bataille dont le succès auroit été incertain. Je me souviens d'avoir oui dire en ce temps-là dans l'Armée du Prince, que quelqu'un ayant dit au Maréchal de Schomberg, que le Roi s'avançoit pour donner Bataille, le Maréchal répondit froidement, *si nous le jugeons à propos*. Mais quand le Prince d'Orange eut appris que le Roi s'en étoit retourné à Londres, & que son Armée se retiroit à *Reading*, il s'avança en diligence vers Salisbury, & fit son entrée dans cette Ville au milieu des acclamations du Peuple. Pendant sa marche, il y eut un petit combat entre deux partis des deux Armées, où celui du Prince, quoi que fort inférieur en nombre, se défendit avec tant de valeur, que celui du Roi ne put pas se vanter d'avoir remporté l'avantage, le nombre des morts ayant été à-peu-près égal de chaque côté.

JAQUES II. 1688.

Et à Salisbury.

La désertion des principaux Officiers n'étoit pas la seule chose qui causât au Roi des craintes mortelles. Il ne se passoit presque point de jour, qu'il ne reçût de fâcheuses nouvelles de divers endroits du Royaume. Le Comte de *Bath* s'étoit rendu Maître de *Plymouth* & la Flotte Hollandoise s'étoit mise en sûreté dans ce port. Le Comte de Shrewsbury, & le Chevalier *Jean Guyse* avoient contraint le Duc de Beaufort de leur abandonner l'importante place de Bristol, moins par leurs propres forces que par le secours des Habitans. Le Comte de Devonshire, à la tête d'un grand nombre de Gentilshommes de la Province de *Darby*, s'étoit déclaré pour un Parlement libre, conformément au Manifeste du Prince d'Orange. Le Comte de Danby s'étoit rendu Maître d'Yorck, & après en avoir chassé tous les Catholiques qui jusqu'alors y avoient été protégez par le Duc de Newcastle, il avoit fait déclarer la Ville & la Province, pour un Parlement libre. La Ville de *Barwick* suivit bien-tôt l'exemple d'Yorck. La Noblesse de la Province de Nottingham avoit fait la même chose. Le Colonel *Copley* trouva le moyen de s'assurer de *Hull*, après avoir arrêté le Lord *Langdale* Catholique qui en étoit Gouverneur. Le Duc de Sommerset & le Comte d'Oxford allérent offrir leurs services au Prince d'Orange. Le Duc d'Ormond entra sans résistance dans Oxford, & y fit lire publiquement le Manifeste du Prince. Enfin, le Roi apprit que cinq Députez d'Ecosse, du nombre desquels étoit le Duc de Queensbury, étoient en chemin, pour venir lui demander la convocation d'un Parlement libre dans ce Royaume. Mais la plus grande affliction que le Roi ressentit, ce fut de se voir abandonné

Le Roi reçoit de mauvaises nouvelles de divers endroits.

La Princesse de Danemarc quitte le Roi son Pére.

JAQUES II. 1688.

né par sa propre fille la Princesse de Danemarc, qui étoit sortie secrettement de Whitehall, étant accompagnée de l'Evêque de Londres à cheval, & armée en homme de Guerre, & s'étoit retirée à Nottingham, d'où elle alla joindre le Prince son époux à Oxford. Quelques jours auparavant, le bruit avoit couru parmi le Peuple de Londres, que la Reine avoit extrémement maltraité la Princesse de Danemarc, & qu'elle avoit porté sa passion jusqu'à lui donner un soufflet. Cela fut cause que quand la populace sut, que la Princesse ne paroissoit plus à Whitehall, elle crut qu'on l'avoit assassinée. Elle étoit déja prête à venger sa mort sur tous les Catholiques de Londres: Mais elle s'appaisa lorsqu'elle apprit que la Princesse étoit en sûreté. En partant de Londres, elle écrivit la Lettre suivante à la Reine.

MADAME,

Lettre de la Princesse de Danemarc à la Reine.

Je vous demande pardon, si étant sensiblement affligée par la surprenante nouvelle du départ du Prince, je ne suis point en état de vous voir, & si je me contente de vous donner par cette Lettre, des assurances de mon profond respect pour le Roi & pour vous-même. Je me retire pour éviter la colére du Roi contre le Prince & contre moi, parceque je ne me sens pas capable de la supporter. Ce sera si loin, que je ne retournerai point, jusqu'à ce que je reçoive la nouvelle d'une heureuse reconciliation. Je m'assure que le Prince n'a quitté le Roi, que dans le dessein d'employer tous les moyens possibles pour sa conservation, & j'espére que vous me ferez la justice de croire, qu'en le suivant, je ne suis pas capable de me proposer d'autre fin. Je suis dans le triste état de me voir partagée entre un Pére & un Epoux, entre le devoir & l'affection; de sorte que je ne sai ce que je dois faire, sinon de suivre l'un pour conserver l'autre. Je voi la défection générale de la Noblesse qui proteste, qu'elle n'a pour but que de délivrer la Religion du danger éminent où l'ont mise les conseils violens des Prêtres qui, pour exécuter leurs desseins, ne se sont pas mis en peine de considérer à quels périls ils exposoient le Roi. Je suis persuadée, que le Prince d'Orange ne désire que la conservation du Roi, & j'espére, que tout s'accommodera sans une plus grande effusion de sang, par la convocation d'un Parlement. Dieu veuille faire finir ces Troubles, & accorder au Roi un Régne heureux, & à moi la grace de vous rejoindre en paix & en sûreté! Jusqu'alors, je vous supplie de me continuer la favorable opinion que vous avez toujours euë de moi.

Jaques avoit eté abusé.

Ce qu'on vient de voir fait assez comprendre que la défection étoit à-peu-près génerale, & qu'elle s'étendoit, non seulement à la Cour & à l'Armée, mais encore à tout le Royaume. Il est inconcevable que le Roi ne l'eût pas prévûë, & qu'il eût eu assez mauvaise opinion des Anglois, pour s'imaginer qu'ils se laisseroient ravir

leurs

leurs Loix & leur Religion sans s'y opposer. Qu'il ait crû, qu'en donnant à un homme une charge dans l'Armée, & en lui faisant prêter le serment de fidélité, il le dégageroit par-là de tous les devoirs auxquels il étoit tenu envers Dieu & envers sa Patrie, ou que du moins, il les lui feroit oublier. Mais il en faut revenir à ce que la Princesse de Danemarc insinuoit à la Reine, que les Conseillers du Roi se soucioient peu de ce qui lui pouvoit arriver. En le faisant servir d'instrument pour exécuter leurs desseins, ils ne se mettoient en peine de sa personne, qu'autant qu'elle pouvoit servir à établir la Religion Catholique en Angleterre, à quoi ils ne pouvoient réüssir qu'en le rendant absolu, & Jaques donna imprudemment dans ce piége. En cela, on peut remarquer la différence qu'il y avoit entre Charles II. & Jaques II. Le premier comprit toujours, que ceux qui sembloient travailler avec tant d'ardeur à lui aquérir un pouvoir absolu, n'avoient pas pour but principal son aggrandissement, & que ce n'étoit qu'un moyen dont ils vouloient se servir pour exécuter d'autres projets. C'est pourquoi, lors qu'il voyoit qu'on l'avoit engagé dans des routes trop dangereuses, il s'en retiroit le mieux qu'il pouvoit, laissant ses Conseillers & ses Ministres, & jusqu'à son propre Frére, dans le danger. Il pratiqua souvent cette méthode, & par-là il laissa au Duc son frére, la peine & le péril d'une méthode contraire. Mais Jaques II, en suivant une route directement opposée à celle de Charles, se livra sans mesure aux Conseils de ceux qui n'avoient pour but que de se servir de lui pour parvenir à leurs fins, sans se mettre en peine du danger auquel ils l'exposoient par leurs Conseils violens.

JAQUES II. 1688.

Différens Caractéres de Charles II & de Jaques II.

Quoiqu'il en soit, dans le temps dont je parle, le Roi se voyoit enfoncé dans un gouffre de difficultez, sans apercevoir aucune voye pour en sortir. La Reine étoit éperduë, & dans une consternation inexprimable. Le Pére *Peters* s'étoit sauvé en France, à la suite de Mylord Walgrave qui y avoit été envoyé à la place de Mr. Skelton. Les Conseils violens de *Jeffreys* n'étoient plus de saison. Les Conseillers Catholiques, qui voyoient toutes leurs mesures rompuës, ne pensoient plus qu'à se mettre à couvert de l'orage qui les menaçoit, pendant qu'ils laissoient le Roi exposé au danger. Enfin, Mr. de *Barillon* Ambassadeur de France, & Monsieur de *Lausun* qui se trouvoit alors à Londres, s'épuisoient inutilement en reproches de ce que le Roi avoit refusé le secours de la France, sans lui indiquer aucun moyen pour réparer cette faute. Dans cet horrible embarras, qui est plus facile à imaginer qu'à décrire, la seule ressource qui restoit au Roi étoit de se tourner vers les Seigneurs Protestans dont il avoit auparavant rejetté les conseils, qu'il avoit dépouillez de leurs Emplois, & en un mot, qu'il avoit toujours regardez comme ses ennemis. Il fit donc assembler en sa présence, tous les Seigneurs Spirituels & Temporels qui se trouvoient à Londres, & qui étoient

Le Roi se trouve dans un terrible embarras.

Il consulta les Seigneurs Protestans.

JAQUES II. 1688. en petit nombre, y en ayant beaucoup auprès du Prince d'Orange, ou en divers endroits du Royaume, pour le ſervir. Quand ils furent en ſa préſence, il les pria de lui donner leurs bons avis pour lui aider à ſe tirer de l'embarras où il ſe trouvoit. Dans cette occaſion, il eut la mortification d'entendre une longue énumération de toutes les fauſſes démarches qu'il avoit faites depuis le commencement de ſon Régne, & des moyens violens qu'il avoit employez pour détruire la Religion Proteſtante, & pour dépouiller les Anglois de leurs Libertez. C'étoient-là les cauſes des Symptômes dangereux qui ſe découvroient dans tout le Royaume, & auxquels il n'y avoit point d'autre reméde qu'un Parlement libre. Il fut donc réſolu d'une voix unanime. 1. Que le Roi devoit convoquer un Parlement, ſans ſe mêler en aucune maniére des élections. 2. Qu'il devoit accorder un pardon abſolu, ſans aucune reſtriction ou limitation, à tous ceux qui étoient venus avec le Prince d'Orange, de même qu'à ceux qui l'avoient joint depuis ſon arrivée, ou qui s'étoient déclarez pour lui. 3. Qu'il ſeroit très-à-propos, que le Roi envoyât quelques Seigneurs au Prince d'Orange pour traiter avec lui d'un accommodement. 4. Enfin, que les Catholiques fuſſent incontinent dépouillez de toutes ſortes d'Emplois, afin de faire comprendre au Peuple, que S. M. vouloit agir avec ſincérité.

Avis des Seigneurs au Roi.

Le Roi déclare qu'il aſſemblera un Parlement entiérement libre.

Le Roi ayant pris le reſte de la nuit pour éxaminer ces avis, déclara le lendemain au Conſeil, qu'il avoit pris la réſolution de convoquer un Parlement qui s'aſſembleroit le 15. de Janvier, & ordonna au Chancelier de préparer les *Writs* ou Ordres pour les élections des Membres. Enſuite, il publia une Proclamation où il déclaroit, que chacun auroit une entiére liberté de donner ſa voix pour élire des Deputez, & que ceux qui ſeroient élus, auſſi-bien que tous les Pairs du Royaume, auroient Séance au Parlement, quand même ils auroient pris les armes contre le Roi, ou aſſiſté le Prince d'Orange. Il déclara encore au Conſeil, que ſon intention étoit de nommer des Commiſſaires, pour aller traiter avec le Prince. Mais quant au dernier avis qu'on lui avoit donné d'ôter les Emplois aux Catholiques, il renvoya cette affaire au prochain Parlement. Cependant, comme *Hales*, Lieutenant de la Tour, qui étoit Catholique, s'étoit rendu ſuſpect aux habitans de Londres, parcequ'il avoit menacé de bombarder la Ville, le Roi lui ôta ſon commandement, & mit en ſa place, le Colonel Skelton.

Proclamation ſur ce ſujet.

Il envoye des Commiſſaires au Prince pour traiter.

Les Commiſſaires que le Roi nomma pour traiter avec le Prince d'Orange, furent, le Marquis d'Halifax, le Comte de Nottingham, & le Lord Godolphin. Ils partirent le 2. de Décembre, & on leur remit en chemin des Saufconduits de la part du Prince.

Fauſſe Déclaration publiée au nom du Prince d'Orange.

Dans ce même temps, on publia dans Londres & dans tout le reſte du Royaume un Ecrit intitulé *Troiſiéme Déclaration du Prince d'Orange*, & daté du 28. de Novembre. C'étoit l'Ouvrage d'un Par-

Particulier dont on n'a jamais sû le nom, qui eut la hardiesse de publier cette Déclaration, sous le nom du Prince d'Orange, & de la faire répandre dans tout le Royaume. Entr'autres choses, il faisoit dire au Prince, " que son intention n'étoit pas qu'aucun Papiste reçût le moindre tort, ou souffrît aucune violence, pourvû qu'ils se continssent dans l'état où les Loix les mettoient. Mais qu'il déclaroit, que tous les Papistes qui seroient trouvez en armes, ou exerçant actuellement des Emplois qui leur étoient défendus par les Loix, seroient traitez en ennemis & en perturbateurs du repos public, aussi-bien que ceux qui leur donneroient quelque assistance. Que comme il y avoit lieu de croire que les Papistes machinoient des desseins dangereux dans Londres & dans le reste du Royaume, il requéroit tous les Magistrats, & tous les Officiers civils & militaires, de les désarmer & de s'assurer de leurs personnes, afin de les mettre hors d'état de faire du mal. Que tous les Magistrats & autres qui refuseroient d'exécuter ces ordres, seroient regardez comme Traîtres à la Religion, aux Loix, & à la Patrie, & qu'il étoit résolu à leur demander compte de la vie de chaque Protestant qui periroit par les mains des Papistes, & de chaque maison qui seroit brûlée, si c'étoit par leur négligence. JAQUES II. 1688.

Cette Déclaration publiée au nom du Prince, quoiqu'il la désavouât, acheva de confondre les Catholiques, d'autant plus que plusieurs Juges de paix la faisoient publier, ne pouvant pas s'imaginer qu'un Particulier pût être assez hardi pour entreprendre une telle chose. Depuis ce temps-là, le Parti Catholique se vit réduit à un état si bas, qu'il n'osoit plus lever la tête. On vendit publiquement dans les ruës de Londres, un ordre supposé pour chercher le Pére *Peters*, par le moyen d'un *Hue and Cry*. De plus, on présenta au Grand Juré de Midlessex, une Accusation contre le Comte de Salisbury, pour s'être fait Catholique, & le Grand Juré trouva l'accusation bien fondée. Le Parti Catholique tombe entiérement.

Le 6. de Décembre, les trois Commissaires firent savoir au Roi, par un Exprès, qu'ils devoient se trouver la nuit prochaine à *Amesbury*. Mais le lendemain, ils l'informérent que le Prince avoit changé le lieu, & qu'il devoit les rencontrer à *Hungerford*. De plus, qu'il leur avoit envoyé les Comtes de Clarendon & d'Oxford, pour les requérir de faire leurs propositions par écrit. Cette nouvelle surprit le Roi, principalement, parceque le Prince avoit fait choix du Comte d'Oxford qui ne s'étoit jamais mêlé d'aucune affaire publique, & du Comte de Clarendon ennemi mortel du Marquis d'Halifax. Il inféra de-là, que le Prince n'étoit pas fort disposé à un accommodement. Cela fut cause que Messieurs de Barillon & de Lauzun pressérent beaucoup le Roi de mettre sa personne en sûreté,

Jaques II. 1688.

avec celles de la Reine & du Prince de Galles, en se retirant en France. Mais il voulut voir premiérement ce que produiroit la négociation avec le Prince d'Orange.

Proposition du Roi, au Prince d'Orange.

La substance des Propositions que les Commissaires du Roi délivrérent par écrit au Prince d'Orange étoit:

„ Que le Roi considérant, que le Prince d'Orange étoit dans la „ disposition de reférer au Parlement ce qui pouvoit causer leurs dif- „ férens, il en avoit convoqué un (1). Qu'il les avoit envoyez eux „ Commissaires à S. A., pour convenir avec elle de tout ce qui se- „ roit nécessaire pour assurer la liberté du Parlement, & pour cet „ effet, il proposoit que les deux Armées se tinssent à une égale dis- „ tance de Londres.

Le Prince qui étoit alors en marche vers Londres, ne répondit rien à cette Proposition: mais dès le lendemain, il mit entre les mains des Commissaires du Roi, les Propositions suivantes.

Propositions du Prince.

1. Que tous les Papistes & autres non qualifiez par les Loix fussent désarmez, & dépouillez des Emplois qu'ils exerçoient.

2. Que toutes les Proclamations publiées contre lui, ou qui refléchissoient sur sa conduite, fussent revoquées, & que si quelqu'un avoit été mis en prison pour l'avoir assisté, il fût incontinent relâché.

3. Que pour la sûreté de la Ville de Londres, la Garde de la Tour fût mise incontinent, entre les mains du Lord Maire.

4. Que si S. M. trouvoit à propos de se tenir à Londres, pendant la séance du Parlement, le Prince pût y demeurer aussi avec un pareil nombre de Gardes, & que si S. M. vouloit se tenir à quelque distance de Londres, le Prince pût se tenir aussi à une même distance. Que les Armées fussent éloignées du Parlement à une distance de trente milles, & qu'on ne fît venir aucunes nouvelles forces dans le Royaume.

5. Que le Fort de *Tilbury* fût mis entre les mains des Magistrats de Londres, pour la sûreté du Commerce de la Ville.

6. Que jusqu'à la Séance du Parlement, une partie du Revenu public fût assignée au Prince, pour l'entretien de son Armée.

7. Que pour prévenir la descente des François, ou d'autres Troupes étrangéres, la Forteresse de *Portsmouth* fût mise entre les mains de quelqu'un dont le Roi & le Prince conviendroient.

Le Roi les trouve fort modérées.

Ces Propositions étoient si équitables, que le Roi lui-même ne put s'empêcher d'avouër qu'elles étoient plus modérées qu'il ne s'y étoit attendu. En effet, le Prince d'Orange se tenoit toujours fixé à ce qu'il avoit avancé dans son Manifeste où il ne demandoit qu'une en-

(1) Le Parlement étoit bien convoqué: mais les Ordres pour faire les élections n'étoient pas encore envoyez.

entiére liberté pour le Parlement, & une sûreté convenable pour la Ville de Londres, sans rien demander pour lui-même, que l'entretien de son Armée jusqu'à la Séance du Parlement, c'est-à-dire, pour environ six semaines. Comme le Roi ne pouvoit plus espérer de pouvoir exécuter ses premiers desseins, il semble que rien ne pouvoit lui être plus avantageux dans la conjoncture où il se trouvoit, abandonné de tout le monde, & ne sachant de quel coté se tourner, que d'en être quitte pour rétablir toutes choses sur le pied où elles devoient être par la Constitution du Gouvernement. S'il eût fait paroître qu'il entroit volontairement dans ce plan, vrai-semblablement, le Parlement n'auroit demandé autre chose que l'établissement de la Religion & des Loix, d'une maniére à ne pouvoir pas être facilement ébranlé, & le Roi auroit conservé sa Couronne, quoi que peut-être, avec quelque diminution des droits auxquels lui-même, & les Rois son Frére, son Pére, & son Ayeul avoient prétendu. On ne peut pas dire, que ce ne fût une condition bien tolérable, vû la maniére dont il avoit gouverné, & la situation présente de ses affaires. Il sembla même d'abord avoir intention d'accepter les Propositions du Prince d'Orange, & de renvoyer au Parlement prochain la décision de tous les différens, puisque, le même jour, il assembla un Conseil composé de tous les Seigneurs qui se trouvoient à Londres. Comme il étoit manifeste, que tous ces Seigneurs ne pouvoient que lui conseiller d'accepter les Propositions, on ne pouvoit presque pas douter, que ce ne fût aussi son intention, & qu'il n'eût assemblé ce Conseil, uniquement pour la forme. On ne sait point ce qui s'y passa; mais seulement, que le Roi ordonna qu'il se rassembleroit le lendemain, pour conclurre. Avant que le Conseil se séparât, le Roi s'adressant au Comte de *Betford*, lui dit, *Mylord, vous êtes un très-bon homme, & qui avez un grand crédit. Vous pouvez présentement me rendre de grands services.* A quoi le Comte répondit, *Sire, je suis vieux & peu en état de servir V. M. Mais*, ajoûta-t-il en soupirant, *j'avois autrefois un Fils qui, s'il étoit en vie, pourroit vous rendre de grands services.* Il parloit du Lord Russel son Fils qui avoit été décapité sous le dernier Régne, & qui avoit été sacrifié à la vengeance du Roi, alors Duc d'Yorck. Cette réponse frappa le Roi comme d'un coup de foudre; en sorte qu'il ne pût répondre un seul mot.

Le Roi assemble un grand Conseil.

Il remet la décision au jour suivant.

Le Comte de Betford jette le Roi dans une grande confusion.

Tout sembloit tendre à un accommodement, & personne ne doutoit, que le jour suivant, on ne prît quelque résolution propre à rétablir la paix & la tranquillité dans le Royaume. Mais cette même nuit, le Roi, comme on le présupose, consulta quelques-uns de ses anciens Conseillers Catholiques, dont les conseils intéressez renversérent toutes ces belles espérances Ils comprenoient aisément ce qu'ils devoient attendre d'un Parlement libre. Il étoit manifeste, que le Roi ne pourroit jamais se tirer de l'embarras où il se trouvoit,

Le Roi se laisse gagner par ses Conseillers Catholiques.

JAQUES II. 1688.

qu'en livrant la Religion Catholique à la paſſion des Proteſtans, & en paſſant des Actes qui empêcheroient qu'elle ne pût jamais être établie en Angleterre. Ils crurent donc, qu'il ſeroit beaucoup plus avantageux à leur Religion, que le Roi conſervât toutes ſes prétentions, quoi qu'il fût alors peu en état de les ſoutenir, que s'il les livroit au Parlement. Dans cette vûë, ils lui conſeillérent de ſe retirer en France. Ils lui mirent devant les yeux la honte qu'il y auroit pour lui à retracter tout ce qu'il avoit fait, le préjudice que recevroit la Religion Catholique du conſentement qu'il ſeroit obligé de donner à des Actes de Parlement, dont l'unique fin ſeroit de porter des obſtacles invincibles à ſon établiſſement. Qu'après cela, il n'y auroit plus de reſſource pour les Catholiques. Au lieu qu'en conſervant ſes droits, il pouvoit espérer d'être rétabli par les ſecours de la France, & d'achever l'Ouvrage qu'il avoit ſi glorieuſement commencé. En un mot, par ce Conſeil intéreſſé, ils firent voir clairement, ſi le Roi avoit voulu ou pû le comprendre, que ce n'étoit pas pour lui qu'ils s'intéreſſoient, mais uniquement pour leur Religion. Enfin, pour donner plus de poids à leurs raiſons, ils jettérent dans l'esprit de la Reine, des craintes qui la portérent à employer tout le pouvoir qu'elle avoit ſur l'esprit du Roi, pour l'engager à prendre le parti qu'on lui propoſoit. Ils lui repréſenterent, que le Parlement qui s'aſſembleroit ne ſeroit rien moins que favorable au Roi, & à elle-même. Qu'étant tous deux ſoupçonnez, & même accuſez ouvertement par le Manifeſte du Prince d'Orange, d'avoir ſuppoſé un Enfant, il étoit très-apparent, que le Parlement, pour favoriſer la Princeſſe d'Orange, décideroit que le Prince de Galles étoit un Enfant ſuppoſé. Que peut-être même l'accuſeroit-on elle-même pour ce fait, puisqu'on n'avoit pas fait difficulté d'accuſer la Reine ſa Belle-Mére, pour des choſes bien moins importantes. Qu'en un mot, il valloit encore mieux vivre quelque temps en éxil, auprès d'un Prince puiſſant & généreux, qui étoit en état de les rétablir par la force de ſes armes, que de vivre dans leur propre Royaume, comme des ombres de Souverains, dans le deshonneur & dans la diſette, & de dépendre de ceux qui devroient leur obéïr. Ces conſidérations, appuyées, comme on le prétend, par Meſſieurs de *Barillon* & de *Lauſun*, firent tant d'impreſſion ſur l'esprit de la Reine, qu'elle réſolut de ſe retirer en France, avec le Prince de Galles, après avoir tiré une promeſſe poſitive du Roi, qu'il la ſuivroit inceſſamment.

La Reine aide à le perſuader.

La Reine ſe détermine à ſe retirer en France.

Le Roi lui promet de la ſuivre.

La Reine part, & arrive en France.

Suivant cette réſolution, la nuit du 9. au 10 de Décembre, la Reine s'étant déguiſée, paſſa la Tamiſe dans un Batteau tout ouvert, expoſée au vent & à la pluye, & ſe rendit à *Lambeth* (1) où elle attendit derriére quelques maſures, qu'un Carroſſe qu'on lui préparoit dans

(1) De l'autre côté de la Riviére, vis à vis de Whitehall.

dans une Hôtelerie voiſine, la vînt prendre. De-là, elle alla s'embarquer à *Graveſend*, ſur un petit Vaiſſeau qui la conduiſit heureuſement à Calais, avec le Prince de Galles. Enſuite, elle ſe rendit à Verſailles, où le Roi de France la reçut avec de grandes marques d'affection, qui lui donnérent quelque conſolation, dans le triſte état où elle ſe trouvoit.

JAQUES II. 1688.

Le Roi part de Whitehall déguiſe pour aller s'embarquer.

Le Roi qui s'étoit entiérement déterminé à ſuivre la Reine, n'attendit qu'un ſeul jour à exécuter ſa réſolution. Dans la nuit du 10. au 11. de Décembre, entre trois & quatre heures du matin, s'étant habillé d'une maniére fort ſimple, & ayant une Perruque courte, il ſe mit dans un Batteau à Whitehall, n'étant accompagné que du Chevalier *Edouard Halles*, de Mr. *Sheldon*, & de Mr. *Abbadie* François ſon Valet de Chambre, ſans avoir communiqué ſon deſſein à aucune autre perſonne. Si l'on conſidére ſans partialité, la maniére dont ce Monarque avoit intention de quitter ſes Etats, on ne pourra guéres disconvenir, que ce ne fût les abandonner entiérement, & mettre ſes Sujets dans la condition où la Nature enſeigne aux hommes à pourvoir à leur propre ſûreté. Premiérement, il s'enfuyoit, ſans que perſonne le pourſuivît, & ſans avoir aucun ſujet de craindre, ni pour ſa vie, ni pour ſa liberté; de ſorte qu'il eſt manifeſte, que ſa Conſcience lui faiſoit craindre des maux qu'on n'avoit pas deſſein de lui faire. Secondement, il s'enfuyoit, ſans avoir donné aucun ordre pour le Gouvernement du Royaume. Ce fut de cette conduite, qu'on inféra dans la ſuite, qu'il abandonnoit ſes Sujets dans une parfaite anarchie, & que par-là, il les autoriſoit à choiſir la forme de Gouvernement qu'ils trouveroient à propos, ou à élire un autre Roi. Troiſiémement, il violoit, en s'enfuyant, la promeſſe ſolennelle qu'il avoit faite par une Proclamation, d'aſſembler un Parlement. 4. Avant que de partir, il écrivit au Comte de Feversham, pour lui ordonner de congédier l'Armée, ſans pourvoir à ſon payement, apparemment, à deſſein de cauſer des troubles dans le Royaume, par le mécontentement des Officiers & Soldats congédiez. 5. Il fit brûler les *Writs* ou Ordres qui devoient être envoyez dans les Provinces & dans les Villes, pour autoriſer les élections des Membres du Parlement, ſans doute, dans la penſée, qu'après ſon départ, il ne ſeroit pas poſſible d'aſſembler un Parlement qui, par les Loix, ne peut être convoqué que par le Roi. 6. Enfin, lorsqu'il fut dans le batteau, il fit jetter le grand Sceau dans la Tamiſe, afin qu'en ſon abſence, on ne pût rien faire légitimement. Si ce n'eſt pas-là abandonner un Royaume, il eſt difficile de donner un nom à de ſemblables démarches.

Remarque ſur la conduite du Roi.

Les Seigneurs s'aſſemblent avec les Magiſtrats de Londres.

Auſſi-tôt qu'on ſe fut aperçu de la fuite du Roi, tout le monde ſe trouva dans une grande conſternation, la plûpart des gens ignorant de quelle maniére on devoit ſe conduire, dans une occurrence ſi extraordinaire. Cependant, environ trente Seigneurs, Evêques ou au-

JAQUES II. 1688. autres, se rendirent à *Guildhall*, Maison de Ville de Londres, avec le Lord Maire & les Aldermans. Après une courte Consultation, il fut résolu d'adhérer au Prince d'Orange, & de lui envoyer des Députez pour lui présenter cette Résolution signée de tous les Membres de cette Assemblée. Enfuite, ils firent appeller le Colonel *Skelton* Lieutenant de la Tour, qui leur résigna son Commandement dont ils pourvûrent le Lord *Lucas*, en attendant les ordres du Prince. Peu de temps après, le Conseil Commun de Londres envoya des Députez au Prince d'Orange, avec une Adresse par laquelle, la Ville de Londres lui demandoit sa protection, & le prioit de l'honorer de sa présence.

Ils députent au Prince d'Orange.

Le Conseil Commun de Londres invite le Prince à venir à Londres.

Excès commis par la Canaille.

Mais quoi qu'immédiatement après qu'on fut assuré de la fuite du Roi, les Milices de Londres & de Westminster eussent été mises sous les armes, cela ne fut pas capable d'empêcher que la Canaille ne s'assemblât en grand nombre, & ne commît quelques désordres. Elle s'attacha particuliérement aux Chapelles que le Roi avoit établies dans Londres & dans les Fauxbourgs, & les abbatit entiérement, faisant des feux de joye des matériaux. Et comme il y avoit aussi des Chapelles dans les maisons des Ambassadeurs, celles des Ambassadeurs d'Espagne & de Florence furent pillées, avant qu'on pût arrêter ce désordre. Les principaux Catholiques de la Cour avoient fait porter dans la premiére ce qu'ils avoient de plus précieux, & ce fut-là, selon les apparences, la principale cause du Pillage. Les maisons des autres Ambassadeurs furent préservées par les grands soins de quelques Seigneurs. Dans la suite, les deux Ministres d'Espagne & de Florence reçurent une ample satisfaction de leurs pertes.

Le Chancelier Jeffreys est arrêté & maltraité.

Durant ce mouvement de la populace, le Chancelier *Jeffreys* s'étant déguisé en Matelot, pour se sauver dans un Vaisseau fretté pour Hambourg, fut découvert, comme il regardoit par la fenêtre de la maison où il s'étoit caché. Incontinent, la Canaille alla le tirer de là, & après l'avoir extrémement outragé, elle le mena au Lord Maire qui ne voulut point se mêler de ce qui le regardoit. Cependant le Chancelier se voyant entre les mains de cette populace animée qui le menaçoit de le mettre en piéces, demanda qu'on le menât à la Tour, & il l'obtint enfin, non par grace, mais parce qu'on espéroit de le voir bien-tôt sur une potence. On prétend, qu'il offrit de découvrir beaucoup de secrets, & que par cette raison, on le garda quelque temps en prison, jusqu'à ce que les affaires du Gouvernement fussent réglées. Mais il mourut dans cet intervalle. Quelques-uns ont dit, que ce fut des coups qu'il avoit reçus : d'autres, pour avoir trop pris de boissons spiritueuses, & quelques-uns assurent, que ce fut de la Pierre. Jamais homme n'avoit plus mérité de donner, par un supplice public, quelque satisfaction à la Nation, pour tous les maux qu'il lui avoit faits, & pour tout le sang qu'il avoit fait répandre.

Il est conduit à la Tour,

& y meurt.

Ce-

Cependant, le Comte de Feversham, après avoir communiqué aux principaux Officiers, l'ordre qu'il avoit reçu du Roi, licencia l'Armée, après quoi il en donna avis au Prince d'Orange, par un Trompette qui ne lui rapporta aucune réponſe. Cela fit juger, que le Prince n'étoit pas content de ſa conduite. En effet, il ſemble que dans une telle conjonćture, s'il n'avoit pas voulu avoir pour le Prince la déférence de lui communiquer cet ordre avant que de l'exécuter, il ne pouvoit du moins, ſe diſpenſer de conſulter les Seigneurs qui étoient à Londres, & qui, dans l'état où le Roi laiſſoit le Royaume, avoient droit de ſe mêler du Gouvernement. Auſſi ſa conduite fut-elle beaucoup blâmée. Cette faute ſe fit d'autant plus remarquer, qu'elle produiſit un mouvement qui cauſa une terrible terreur au Peuple. Quelques Soldats Irlandois ſe trouvant ſans argent, & ſans aucun moyen pour ſubſiſter dans un Païs où ils étoient fort odieux, s'aviſérent, plutôt que de mourir de faim, de forcer une maiſon, pour ſe faire donner des vivres. Sur cela, un homme du voiſinage courut à Londres, & y porta la nouvelle, que les Irlandois mettoient tout à feu & à ſang du côté d'Uxbridge, & qu'ils étoient en marche pour venir faire la même choſe à Londres. Cette nouvelle ſe répandit incontinent dans toute la Ville, & y cauſa une terreur extraordinaire. En paſſant de main en main, on y ajoûtoit une infinité de circonſtances & de particularitez qui ſervoient à augmenter la frayeur. Pendant toute la nuit, la Ville de Londres fut en alarme, dans la crainte de voir à tout moment arriver les Irlandois. Les uns cherchoient à s'enfuir, les autres couroient aux armes. Il n'y avoit point de fenêtre où on ne mît des chandelles pour éclairer les ruës pendant la nuit. De Londres, l'épouvante ſe répandit dans tout le Royaume, juſque-là, que dans les endroits éloignez, où on avoit plus de temps pour conſidérer ce qu'il y avoit à faire, la plûpart des gens avoient pris la réſolution, en cas que la nouvelle ſe trouvât vraye, de faire un maſſacre général des Catholiques, & particuliérement des Irlandois qui ſe trouvoient en Angleterre. Heureuſement, cette terreur ſe diſſipa dans Londres, dès qu'on en eut appris la véritable cauſe.

JAQUES II. 1688.

Le Comte de Feversham congédie l'Armée par ordre du Roi.

Terreur panique à Londres.

Cependant le Prince d'Orange, qui déja s'étoit avancé juſqu'à *Henley*, craignant que l'Armée licenciée ne commît de grands déſordres, publia une Proclamation par laquelle il requéroit tous les Colonels de l'Armée du Roi, de raſſembler tous les Officiers & Soldats de leurs Regimens dans les lieux qu'ils trouveroient à propos, & d'y attendre paiſiblement les ordres qui leur ſeroient envoyez. Cette Proclamation fut ſuivie d'une autre des Seigneurs aſſemblez à Londres, qui ordonnoient la même choſe, & promettoient de plus, de faire payer une ſubſiſtance raiſonnable à

Le Prince prend ſoin de faire raſſembler l'Armée du Roi.

Proclamation des Seigneurs ſur le même ſujet.

JAQUES II. 1688. ceux qui obéïroient, & qui livreroient leurs armes aux Officiers nommez pour les recevoir. Outre cela, ils ordonnoient à tous les Magistrats d'arrêter les Soldats qui ne se rendroient pas à leurs Corps, & de les traiter comme vagabonds.

Le Roi est arrêté à Feversham. Pendant ce temps-là, on croyoit toujours que le Roi avoit quitté le Royaume, & en effet, c'étoit dans ce dessein qu'il étoit parti de Whitehall. Il s'étoit rendu sur la côte, tout proche de Feversham, & s'étoit même embarqué sur un petit Vaisseau qui devoit le porter à une Frégate préparée pour le transporter en France. Ce Vaisseau n'ayant pû d'abord mettre à la voile, à cause du vent orageux qui souffloit, Mr. Hales, l'un des trois qui accompagnoient le Roi, envoya un Laquais vétu de sa livrée, à la poste de Feversham, pour y porter une Lettre. Un homme qui reconnut la livrée, dit à quelques autres, que le Chevalier Hales n'étoit pas loin de-là : on suivit le Laquais, & on le vit entrer dans le petit Vaisseau. Incontinent, des Matelots & autres gens de Feversham se mirent dans des Chaloupes, & allérent investir le Vaisseau où étoit le Roi. Ils y entrérent, & reconnurent le Chevalier *Hales*, & prenant le Roi pour son Chappelain, ils lui dirent beaucoup d'injures. Ensuite, ils le fouillérent, & lui trouvérent quatre-cens Guinées, plusieurs Cachets d'Or, & quelques joyaux de prix. Comme le Peuple se rendoit en foule au Vaisseau, il arriva que le Connétable du lieu reconnut le Roi. Il se jetta d'abord à ses pieds, le pria d'excuser l'insolence de ce Peuple qui ne l'avoit pas connu, & lui fit rendre tout ce qu'on lui avoit pris. Le Roi reprit les joyaux & les Cachets, & leur laissa les quatre-cens Guinées, pour les partager entr'eux. Après cela, il demanda qu'on le laissât partir : mais le Peuple ne voulut pas le permettre, & par une espéce de violence, il fut mené dans une Hôtelerie de Feversham, où il ordonna qu'on fît venir le Comte de *Winchelsea* Gouverneur de la Province. Ce Seigneur étant arrivé fit tant par ses représentations, qu'il persuada au Roi de s'en retourner à Londres.

Il prend la résolution de retourner à Londres. Cette nouvelle étant portée à Londres, y produisit divers effets. Les uns souhaitoient que le Roi n'eût pas été arrêté. D'autres étoient bien aises qu'il fût convaincu, qu'on n'avoit point de mauvais desseins contre sa personne. Les Seigneurs & les Magistrats de Londres, qui avoient déja fait de si grandes avances au Prince d'Orange, étoient confus de s'être si fort hâtez, & n'étoient pas sans quelque crainte, si les affaires venoient à changer de face. Enfin les Seigneurs s'étant assemblez, trouvérent à propos de députer quatre d'entre eux au Roi, pour le prier de retourner à Whitehall, avec des assurances qu'il y seroit reçu avec tout le respect qui lui étoit dû, & firent incontinent partir ses Carrosses pour le ramener. En même temps, ils envoyérent

un

un Exprès au Prince d'Orange, pour l'informer que le Roi étoit encore dans le Royaume. Le Prince, qui arriva ce même jour à Windfor, ne fut pas peu furpris de cette nouvelle. Il marchoit en diligence vers Londres où les Seigneurs l'attendoient pour régler avec lui, les affaires de la Nation, dans la fuppofition que le Roi étoit hors du Royaume. Mais le retour de S. M. étoit un événement très-embarraffant, & qui, naturellement, devoit obliger le Prince à prendre d'autres mefures. Cependant, comme le Roi n'avoit plus d'Armée, & que par fa fuite précipitée, il avoit achevé de perdre la confiance de fes Amis, auffi-bien que l'eftime de fes Ennemis, qu'il ne fe trouvoit plus en état de commander, & qu'au contraire, il dépendoit en quelque maniére d'autrui, le Prince lui envoya Mr. de *Zuyleftein*, pour le prier de fe retirer à Rochefter, en attendant qu'on pût convenir de ce qu'il y auroit à faire. Mais Mr. de Zuyleftein n'étant pas arrivé affez à temps, le Roi fe rendit à Londres le 16. de Décembre, fur les quatre heures après midi, & y fut reçu avec tant d'acclamations, qu'on auroit dit qu'il venoit de remporter quelque grande Victoire.

Il arrive à Londres.

Le Roi s'étant ainfi remis en poffeffion de fon Palais, & en quelque maniére, de la Royauté, qu'il avoit abandonnée, fembla vouloir reprendre fa premiére méthode, & vouloir encore braver les Proteftans. Selon les apparences, les acclamations du Peuple de Londres lui avoient fait reprendre courage, & lui avoient donné lieu de fe flater, que le Peuple fe déclareroit en fa faveur. La premiére chofe qu'il fit, fut de faire publier un Ordre du Confeil, où il difoit, qu'ayant été informé de diverfes violences commifes par des gens féditieux qui avoient pillé, & abbattu diverfes maifons, il ordonnoit aux Gouverneurs des Provinces de prévenir de pareils fcandales, & de faire en forte que les Auteurs en fuffent punis. Ce fut-là le dernier de tous fes Actes publics, qui couronna tous ceux qu'il avoit faits pendant fon Régne, en faveur des Catholiques. De plus, il fit élargir un Evêque Irlandois Catholique, qui avoit été mis en prifon à Newgate, & pendant le peu de jours qu'il demeura encore à Whitehall, on ne vit presque autour de lui, que des Prêtres Romains & des Catholiques.

Dernier acte public du Roi, en faveur des Catholiques.

Pendant que le Roi étoit en chemin pour fe rendre à Londres, il envoya le Comte de Feversham au Prince d'Orange pour l'inviter à venir demeurer à *St. James*, avec tel nombre de Gardes qu'il trouveroit à propos, afin qu'ils puffent plus aifément conférer enfemble fur les moyens d'appaifer les troubles du Royaume. Le Prince ne rendit aucune réponfe. Mais le Comte de Feversham ne fut pas plutôt hors de fa préfence, que Mr. *Bentinck* lui demanda fon épée, en lui déclarant qu'il avoit ordre

Le Roi envoye le Comte de Feversham au Prince qui le fait arrêter.

JAQUES II. 1688. de l'arrêter. Ce fut ſans doute, à cauſe de la précipitation avec laquelle il avoit licencié l'Armée. Mais quelques-uns ont cru, que ce ne fut qu'un prétexte pour l'éloigner de la Perſonne du Roi, étant ſoupçonné de lui avoir donné de très-mauvais conſeils, ou peut-être, parcequ'il lui étoit trop dévoué, quoiqu'il fît, & qu'il ait toujours fait depuis, profeſſion de la Religion Proteſtante.

Le Prince d'Orange ayant tenu Conſeil avec les Seigneurs Anglois qui l'accompagnoient, il ne fut pas trouvé à propos que le Roi & lui demeuraſſent enſemble dans Londres avec leurs Gardes, de peur qu'il n'arrivât quelque querelle ſubite, capable d'interrompre les délibérations ſur les affaires du Royaume. De plus, on avoit vû arriver, deux jours auparavant, une choſe à laquelle ceux qui prenoient intérêt à la vie du Prince faiſoient beaucoup d'attention. C'eſt que le Duc de Grafton marchant dans la ruë du *Strand* à la tête d'un Regiment, pour aller prendre poſſeſſion du Fort de *Tilbury*, un Cavalier Irlandois s'avança vers lui, & lui tira un coup de Piſtolet: mais l'ayant manqué, il fut tué ſur la place. A plus forte raiſon devoit-on craindre, que quelqu'un des Gardes du Roi n'attentât une pareille choſe contre le Prince. Quelques-uns du Conſeil propoſérent d'envoyer le Roi, priſonnier à Breda. Mais le Prince d'Orange indigné de cette propoſition proteſta, que, de ſon conſentement, le Roi ne ſeroit jamais empriſonné. Enfin, comme il étoit abſolument néceſſaire que le Prince ſe rendît à Londres, on convint, qu'il feroit prier le Roi de ſe retirer à la maiſon de *Ham* apartenant à la Ducheſſe de Lauderdale. Il paroît par-là que, pour régler les affaires du Royaume, on ne regardoit plus l'approbation du Roi comme abſolument néceſſaire. En effet, il ſemble que, depuis qu'il avoit voulu abandonner tout, il n'avoit plus droit de prétendre à rien. Suivant cette réſolution, le Prince d'Orange ſigna un Ordre adreſſé au Marquis d'Halifax, au Comte de Shrewsbury, & au Lord Delamere, pour en aller informer le Roi, avec ordre de lui dire, qu'il pourroit prendre ſes propres Gardes pour la ſûreté de ſa perſonne.

Le Prince envoye trois Seigneurs au Roi.

Les Troupes du Prince d'Orange s'emparent de St. James & de Whitehall.

Immédiatement après, le Prince fit marcher le Regiment de ſes Gardes conſiſtant en trois Bataillons, pour aller ſe mettre en poſſeſſion, de gré ou de force, des Palais de St. James & de Whitehall. Le Roi en ayant été averti, fit appeller le Comte de *Zolms* Lieutenant Général & Colonel des Gardes du Prince, & le pria de lui laiſſer ſa propre Garde, pendant cette nuit. Mais le Comte lui répondit, que ſes ordres étoient ſi exprès, qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir d'en différer l'exécution. A dix heures de la nuit, les Gardes du Prince entrérent dans le Palais de St. James, & une heure après, un Bataillon marcha vers

Whi-

Whitehall, traverfa le Parc, & alla fe mettre en Bataille vis à vis la Garde du Roi, à douze ou quinze pas de diftance, les Soldats ayant la méche allumée & compaffée, prêts à faire feu. Le Capitaine qui commandoit la Garde du Roi, fit d'abord quelque difficulté de céder fon pofte: Mais enfin il reçut ordre du Roi de fe laiffer relever. Après cela, les Hollandois fe mirent en poffeffion du Corps de Garde, & firent en même temps relever tous les poftes de Whitehall & du Parc, mettant par tout de doubles Sentinelles. De forte que, pendant le refte de la nuit, le Roi fut véritablement au pouvoir du Prince d'Orange. A une heure après minuit, les trois Seigneurs nommez par le Prince, arrivérent à Whitehall, & firent éveiller le Roi pour lui demander audience. Le Roi les ayant fait approcher de fon lit, ils lui lûrent l'Ordre qu'ils avoient reçû du Prince, par lequel, il étoit prié de fe retirer à *Ham*, à quoi il aquiefça. Mais quand ils fe furent retirez, il les fit rappeller, & les pria de dire au Prince, qu'il fouhaitoit plutôt d'aller à Rochefter, felon que le Prince l'avoit lui-même défiré, à quoi le Prince donna fon confentement, cette même nuit. La réponfe du Prince étant arrivée à huit heures du matin, le Roi s'embarqua fur le midi, dans un bateau couvert, étant accompagné des Comtes d'*Ailesbury*, de *Lichfield*, d'*Aran*, de *Dumbarton*, de fix de fes propres Halebardiers; & d'un détachement de cent hommes des Gardes du Prince, commandé par le Lieutenant Colonel du Régiment. Il arriva vers les dix heures de la nuit à Gravefend, où il trouva fes Carroffes, & un Détachement de Cavalerie, des Milices du Païs, qui l'escorta le lendemain, jusqu'à Rochefter.

Les trois Seigneurs prient le Roi de la part du Prince, de fe retirer à la maifon de Ham.

Le Roi obtient la liberté d'aller à Rochefter.

Il part pour Rochefter.

Le même jour que le Roi partit de Londres, le Prince d'Orange y arriva, & logea au Palais de St. James où il reçut les complimens des Seigneurs, & du Lord Maire de Londres. On peut dire, que dès-lors, le Roi ne fut plus compté pour rien. Il n'étoit pas Prifonnier; mais il étoit fans pouvoir de faire ni bien ni mal à perfonne. De forte que la plupart des Seigneurs qui avoient des Emplois publics rompirent leurs baguettes blanches, comme ne fe croyant plus en droit de les exercer (1).

Le Prince d'Orange arrive à S. James.

Pendant les réjouïffances qui fe faifoient à Londres, pour l'arrivée du Prince, la canaille s'affembla encore, & infulta quelques maifons de Catholiques, fans excepter même celles des Ambaffadeurs. Comme il n'y avoit proprement aucun Gouvernement, il étoit bien difficile d'empêcher de pareils excès, perfonne n'ofant fe charger de donner des ordres. Enfin, les Seigneurs firent publier, que tous les Etrangers qui voudroient fortir du Royaume, en

Autres excès de la Populace de Londres.

(1) La baguette blanche eft la marque des principaux Emplois de la Couronne & de la Maifon du Roi.

JAQUES II. 1688.

en auroient la liberté, sans qu'on leur pût faire aucune violence. Le Prince d'Orange envoya aussi des passeports particuliers aux Ambassadeurs des Princes Catholiques, pour s'en servir, s'ils le trouvoient à propos. Les Lords *Langdale* & *Montgommery*, Catholiques, qui étoient en prison, furent mis en liberté. Mais les Comtes de Peterborough & de Salisbury y furent retenus, parcequ'il y avoit des accusations en forme, intentées contre eux. On garda aussi en prison, les Prêtres Romains & Jésuites, qui avoient été arrêtez depuis la fuite du Roi.

Le Prince assemble les Seigneurs.

Cependant, comme il étoit absolument nécessaire de faire finir l'Anarchie où le Royaume se trouvoit, le Prince d'Orange fit assembler tous les Seigneurs qui se trouvoient dans Londres au nombre d'environ soixante, & leur parla en ces termes.

MYLORDS,

Je vous ai priez de vous assembler ici, pour consulter avec vous sur les moyens de convoquer un Parlement libre, pour la conservation de la Religion Protestante, & pour rétablir les Droits & les Libertez du Royaume, d'une telle maniére, qu'on ne puisse plus les renverser, selon la fin que j'ai proposée dans mon Manifeste.

Après avoir prononcé ce peu de paroles, il se retira pour les laisser consulter ensemble. Les Seigneurs ayant fait faire la lecture du Manifeste, votérent d'abord qu'on feroit de très-humbles remercimens au Prince. Ensuite, ils résolurent de s'assembler journellement à Westminster, dans la Chambre des Pairs, & nommérent cinq fameux Avocats pour les assister, à la place des Juges du Royaume, qui s'étoient presque tous absentez. Ensuite, il fut proposé de signer l'*Association* que quelques-uns d'entre eux avoient déja signée. Tous y consentirent à l'exception du Duc de Sommerset, des Comtes de Pembrook & de Nottingham, & du Lord Wharton d'entre les Laïques. Mais tous les Evêques le refusérent hormis l'Evêque de Londres. Ils fondoient leur refus, sur ce que le mot de *Vengeance* ne convenoit pas à des Ministres de l'Evangile. Dans la suite, ce mot fut changé en celui de *punition*.

Les Seigneurs le remercient.

Les Evêques refusent de signer l'Association.

Cependant le Roi se trouvoit à Rochester, dans un triste état. Il comprenoit que sa fuite lui avoit fait un tort irréparable. Il paroissoit bien par les mesures qui se prenoient à Londres, qu'on ne le regardoit plus comme un Roi à qui on dût confier plus long-tems, le Gouvernement du Royaume, & il n'étoit pas en état de s'en remettre en possession par la force. Néanmoins, quelques-uns de ceux qui lui étoient les plus dévouez, ne laissoient pas de le presser d'assembler un Parlement, en

en lui assurant, que depuis son infortune, il paroissoit manifeste- ment, que le Peuple changeoit de disposition, & que la haine qu'on avoit d'abord témoignée contre lui, commençoit à se changer en pitié. Mais le seul nom d'un Parlement libre le faisoit trembler. Car, outre ce que sa conscience pouvoit lui reprocher en secret, & qui pouvoit être capable de lui inspirer de la crainte, il comprenoit bien, que le moins qui lui pourroit arriver seroit, que le Parlement prendroit des mesures efficaces, pour maintenir la Religion Protestante, & que tant qu'il vivroit, on seroit toujours dans la défiance à son égard. Vrai-semblablement, ce fut la crainte de passer le reste de sa vie dans un état si génant, qui lui fit prendre la résolution de se retirer en France. En effet, en prenant ce parti, il pouvoit se flater de l'espérance de pouvoir un jour se rétablir par la force. Au lieu qu'en demeurant en Angleterre, il ne voyoit d'autre avantage que de jouïr d'une Royauté toujours environnée de chagrins & de mortifications, & dans laquelle il ne pourroit sans danger, prendre des mesures pour se rétablir dans son ancien pouvoir. Quels que fussent ses motifs, qu'on ne peut savoir que par conjecture, il se déroba de sa Chambre, la nuit du 23. de Décembre, entre trois & quatre heures du matin, & ne prenant avec lui que le Duc de Barwick son Fils naturel, & Messieurs *Sheldon* & *Abbadie*, il se rendit à cheval au bord de la Mer, & s'embarqua dans une petite Frégate qu'il avoit fait préparer dans ce dessein, qui le porta heureusement au port d'*Ambleteuse*, d'où il se rendit à St. Germain. Il lui fut facile d'exécuter ce dessein, n'y ayant personne auprès de lui, qui eût ordre de l'empêcher de disposer de sa personne, comme il trouveroit à propos. Il y a beaucoup d'apparence, que le Prince d'Orange ne reçut pas moins de satisfaction de cette seconde fuite, qu'il en avoit eu de la premiére. La présence du Roi dans le Royaume ne pouvoit que l'embarrasser. Outre qu'il étoit naturellement généreux, il avoit donné sa parole à la Princesse son épouse, qu'il ne feroit rien attenté ni contre la vie, ni contre la liberté du Roi son Pére. Ainsi le Roi ne pouvoit rendre un plus grand service au Prince, que de se retirer volontairement hors du Royaume. D'autant plus que cela fournit dans la suite, un prétexte de dire, qu'il avoit abdiqué la Couronne, & ce fut cette abdication qui applanit au Prince d'Orange, le chemin pour monter sur le Trône. En partant de Rochester, le Roi laissa sur sa table, le papier suivant écrit de sa propre main.

Jaques II. 1688.

Le Roi se sauve en France.

Il fait un grand plaisir au Prince d'Orange.

„ On ne doit pas être surpris si je me retire une seconde fois. „ J'aurois pû espérer plus de civilité, après avoir écrit au Prin- „ ce d'Orange par Mylord Feversham, & après les instructions „ dont je l'avois chargé. Mais à quoi pouvois-je m'attendre,

Ecrit laissé par le Roi sur sa table.

JAQUES II. 1688.

„ après l'affront que m'a fait le Prince, en arrêtant ce Seigneur, „ contre le droit des gens? Après avoir envoyé ſes propres Gar- „ des au milieu de la nuit, pour prendre poſſeſſion de White- „ hall, ſans m'en avoir donné le moindre avertiſſement. Après „ m'avoir envoyé à une heure après minuit, par trois Seigneurs, „ une espéce d'ordre de ſortir de Whitehall, le lendemain, avant „ midi. Après tout cela, dis-je, comment pouvois-je me croire „ en ſûreté, étant au pouvoir d'un homme qui non-ſeulement „ en a uſé avec moi de cette maniére, mais qui de plus, a en- „ vahi mes Royaumes, ſans que je lui en euſſe donné aucun juſte „ ſujet: qui par ſon Manifeſte, a répandu contre moi, la plus „ grande calomnie que la Malice elle-même puiſſe inventer, dans „ l'article qui regarde mon Fils. J'en appelle à tous ceux qui „ me connoiſſent, & à lui-même, ſi dans leurs Conſciences, ils „ me croyent capable d'une méchanceté ſi peu naturelle, ou d'a- „ voir ſi peu de ſens, que je puiſſe m'être laiſſé impoſer dans „ une affaire de cette nature. Que pouvois-je attendre d'un hom- „ me qui a employé tant d'artifices, pour me rendre auſſi noir „ que l'Enfer, tant à mon Peuple, qu'à tout le reſte du mon- „ de. On a vû quels ont été les effets de ſes calomnies, par la „ défection générale de mon Armée, & de toutes ſortes de gens „ de la Nation.

„ Je ſuis né libre, & je déſire de continuër à vivre en liberté. „ J'ai ſouvent expoſé ma vie pour l'honneur & pour l'avantage „ de ma Patrie, & je ſuis encore prêt à le faire. J'espére mê- „ me que je le ferai encore tout vieux que je ſuis, pour la dé- „ livrer de l'esclavage où, ſelon toutes les apparences, elle va „ tomber. Mais je ne croi pas qu'il ſoit à propos de me mettre „ en risque d'être renfermé, & par conſéquent hors de pouvoir „ de l'effectuer. C'eſt par cette raiſon, que je me retire: mais „ de telle maniére, que je ſerai toujours à portée de venir au „ ſecours de la Nation, lorsque ſes yeux ſeront ouverts, & qu'el- „ le verra combien elle a été abuſée par des prétextes ſpécieux „ de Religion & de liberté. J'espére que Dieu, par ſa bonté „ infinie, touchera les cœurs de mes Sujets, leur fera compren- „ dre dans quel malheureux état ils ſe trouvent, & leur donne- „ ra la modération néceſſaire pour qu'on puiſſe aſſembler un Par- „ lement, conformément aux Loix, où, entre autres choſes, on „ conviendra d'accorder la liberté de Conſcience à tous les Non- „ Conformiſtes. J'espére auſſi, que dans ce même Parlement on „ aura de tels égards pour ceux de ma Religion, qu'ils pourront „ vivre paiſiblement & tranquillement, comme Anglois, & com- „ me Chrétiens, ſans être obligez de ſe transplanter ailleurs, ce „ qui ne peut qu'être très-fâcheux à des gens accoûtumez à vi- „ vre dans leur propre Païs. J'en appelle à toutes perſonnes de

„ bon

„ bon fens, & qui ont quelque expérience, s'il y a rien qui JAQUES II. 1688.
„ puiffe mieux rendre cette Nation floriffante, que la liberté de
„ Confcience. C'eft ce que quelques-uns de nos voifins craignent
„ le plus. Je pourrois ajoûter beaucoup d'autres confidérations,
„ pour confirmer ce que je viens de dire. Mais ce n'eft pas ici
„ un temps propre pour cela.

Cet Ecrit ne demeura pas fans réponfe. Mais comme je n'ai pû recouvrer celle qui fut attribuée au Docteur *Burnet*, je tâcherai d'y fuppléer ici par quelques obfervations.

Remarques fur cet Ecrit.

La premiére eft tirée de l'Hiftoire de Mr. Echard qui remarque très-à-propos, que le Roi donnoit bien quelques raifons pour fa feconde fuite, mais qu'il n'en donnoit aucune pour la premiére. Or ce fut principalement la premiére qui fit connoître, qu'il aimoit mieux abandonner fes Royaumes, que de fe voir forcé à rétablir la Religion & les Loix.

2. Le Roi fuppofoit, qu'après la maniére défobligeante dont il avoit été traité par le Prince d'Orange, il avoit lieu de ne fe croire pas en fûreté. Cependant il ne pouvoit disconvenir, qu'il n'eût été au pouvoir du Prince qui ne lui avoit fait aucun mal. Dans le temps même qu'il écrivoit, il étoit dans une entiére liberté de prendre des mefures pour fe retirer en France, & il exécutoit actuellement ce deffein, fans y rencontrer aucune oppofition.

3. Ce qu'il difoit fur la naiffance du Prince de Galles n'étoit fondé que fur ce que ceux qui le connoiffoient ne le croyoient pas capable d'une telle action. Mais c'étoit précifément fur ce qu'on croyoit le bien connoître, qu'on le jugeoit capable d'avoir voulu fuppofer un Héritier.

4. Il attribuoit la défection de fon Armée & de toute la Nation, aux artifices & aux calomnies du Prince d'Orange; au lieu que toute l'Hiftoire de fon Régne fait voir, qu'on ne pouvoit l'attribuer qu'à fa propre conduite.

5. Il fuppofoit, qu'il ne fe mettoit en fûreté que pour être en état de venir délivrer la Nation de l'esclavage. Mais cette fuppofition a été détruite par l'événement, n'y ayant eu en Angleterre, qu'un très-petit nombre de gens qui ayent véritablement fouhaité, qu'il remontât fur le Trône.

6. Il infiftoit fur ce que la liberté de Confcience étoit abfolument néceffaire pour rendre la Nation Angloife heureufe & glorieufe. Mais il n'y avoit peut-être pas un feul Anglois qui ne fût convaincu, que ce n'étoit pas là la fin que le Roi fe propofoit, mais uniquement, de fe fervir de ce prétexte pour établir fa Religion, & pour détruire la Proteftante.

7. Ce qu'il difoit, que quelques-uns des voifins avoient craint que la Nation ne devînt trop puiffante, fi la liberté de Confcien-

Jaques II. 1688. ce y étoit établie, n'étoit qu'une insinuation, pour faire accroire au Peuple, que les Hollandois n'avoient prêté leurs Troupes & leurs Vaisseaux au Prince d'Orange, que par cette unique raison.

INTERREGNE.

Interregne.

Après que le Roi fut parti, il y eut en Angleterre un Interrégne, mais d'une telle nature, que les Anglois n'en avoient jamais vû de semblable. Il n'étoit pas arrivé par la mort du Roi, mais par sa fuite. Ainsi, dans un même temps, le Royaume se trouvoit sans Roi, sans personne qui le représentât, & sans que personne fût chargé du Gouvernement, & néanmoins, il y avoit un Roi, mais fugitif, & qui ne prétendoit pas s'être departi de ses droits. C'est en vain que, dans un pareil état, on veut avoir recours aux Loix, aux coûtumes, aux préjugez, puisque la différence est manifeste, entre cet état, & celui que les Loix & les coûtumes supposent.

Les Seigneurs prenent l'administration du Gouvernement.

Dès que les Seigneurs eurent appris le départ du Roi, ils se crurent en droit d'agir en leur propre nom, parce qu'en effet, dans une semblable occasion, il n'y avoit qu'eux proprement qui pussent se mêler du Gouvernement du Royaume. Il n'y avoit point de Parlement qui subsistât actuellement, & par conséquent, point de Chambre des Communes pour s'associer avec eux. Par la mort, ou par la fuite du Roi, toutes les Charges, & tous les Emplois publics cessent, parcequ'ils dérivent de lui. Il ne reste donc d'autorité que dans les Seigneurs Pairs du Royaume, qui sont les plus proches de la Couronne, & par conséquent plus autorisez pour prendre soin du Gouvernement, en attendant que le Corps de la Nation puisse le régler, par le moyen d'un Parlement. La conjoncture où le Royaume se trouvoit, étoit d'une telle nature, qu'il n'y avoit point d'exemple semblable qu'on pût suivre comme un préjugé. Le Roi avoit abandonné son Royaume, sans y être contraint. Il étoit en pleine liberté, & il ne paroissoit point qu'il eût eu d'autre motif, que la crainte d'être obligé d'assembler un Parlement libre qui, vrai-semblablement, n'auroit pas approuvé son Gouvernement passé, & qui auroit rétabli la Constitution sur l'ancien pied. Le Prince d'Orange ne prétendoit pas avoir le droit de gouverner: toute sa prétention ne consistoit qu'à procurer un Parlement libre. Mais ce Parlement ne pouvoit être convoqué que par quelque autorité. Par quelle autorité auroit-il pû s'assembler, si le Royaume eût demeuré dans une parfaite Anarchie, où personne n'eût eu droit de se mêler du Gouvernement? Il n'y avoit donc que les Pairs du Royaume qui pussent pourvoir aux besoins de l'Etat, ou bien,

il faut dire que, parce qu'il avoit plû au Roi d'abandonner ſon Royaume, ſans avoir pourvû au Gouvernement, l'Etat devoit demeurer dans l'Anarchie, jusqu'à ce qu'il plût au Roi d'y pourvoir. Qu'on faſſe valoir tant qu'on voudra les inconvéniens qui naiſſoient du pouvoir que les Seigneurs s'attribuoient, ceux que l'Anarchie auroit produits étoient infiniment plus grands & plus dangereux. Qui ſait même ſi un des motifs de la fuite du Roi n'avoit pas été de laiſſer le Royaume dans ce fâcheux état? Quoiqu'il en ſoit, on ſe trouvoit alors dans une conjonćture, où on ne pouvoit ſe diſpenſer d'agir d'une maniére extraordinaire, ſelon que l'état des affaires le demandoit.

INTERREGNE. 1688.

La premiére choſe que firent les Pairs, après avoir conſulté enſemble, fut de préſenter une Adreſſe au Prince d'Orange pour le prier de ſe charger de l'adminiſtration du Gouvernement, tant civil que militaire, du ménagement des revenus publics, & du ſoin des affaires d'Irlande, en attendant que la *Convention*, dont on avoit déja parlé, pût être aſſemblée. Cette Adreſſe étoit datée du 25. de Décembre V. S. Enſuite, ils le priérent par une autre Adreſſe, d'envoyer ſes ordres dans tous les lieux qui avoient droit d'envoyer des Députez au Parlement, d'en choiſir, dans l'eſpace de dix jours, pour former une *Convention* qui devoit tenir la place d'un Parlement. Ces deux Adreſſes furent ſignées par quatre-vingts-dix Pairs qui ſe trouvoient préſens. Elles furent ſuivies d'un Ordre des mêmes Pairs à tous les Papiſtes, de ſe retirer à cinq milles de Londres, exceptant néanmoins les Domeſtiques de la Reine Douairiére & des Ambaſſadeurs, & les Papiſtes qui, depuis trois ans, faiſoient leur réſidence actuelle dans Londres. Cet ordre portoit de plus, que les Officiers Papiſtes donneroient des cautions qu'ils comparoitroient devant la Juſtice dans un temps préfix, & pour leur bonne conduite pendant l'intervalle, faute dequoi, ils devoient être empriſonnez.

Ils prient le Prince d'Orange de s'en charger,

Et d'aſſembler une Convention.

Ordre des Seigneurs contre les Papiſtes.

Le terme de *Convention*, pour ſignifier un Parlement aſſemblé ſans les formalitez ordinaires, étoit nouveau en Angleterre où il n'avoit été employé, que je ſache, qu'une ſeule fois dans cette ſignification, après le rétabliſſement de Charles II. Ce Prince étant retourné en Angleterre, & y ayant trouvé un Parlement ſéant qui n'avoit pas été convoqué par ſon ordre, ne voulut pas le reconnoître pour Parlement, à cauſe des conſéquences. Mais d'un autre côté, il ne vouloit pas ſe priver du fruit des réſolutions de ce même Parlement qui l'avoit rappellé & rétabli ſur le trône de ſes Ancêtres. Cela fut cauſe, que, pour accorder ces deux choſes enſemble, il voulut bien le reconnoître en qualité de *Convention*. Vrai-ſemblablement, ce terme fut emprunté de ce qui ſe pratique en Ecoſſe où on met de la différence, entre une *Convention des Etats*, & un *Parlement*. C'étoit donc cette Convention de l'année 1660, que les Pairs avoient en vûë, lorsqu'ils requirent le Prince d'Orange d'en con-

Remarque ſur le nom de Convention.

INTER-REGNE. 1688.

convoquer une. Mais comme cet exemple étoit unique, & que même la Convention de l'année 1660. n'avoit pas été convoquée sous ce nom, mais sous celui de Parlement, le Prince crut, qu'outre les suffrages des Pairs, il étoit à propos de s'autoriser par d'autres qui pussent passer pour des suffrages du Peuple. Il publia donc un Ordre par lequel il requéroit tous ceux qui avoient servi comme Députez dans les Parlemens tenus sous le Régne de Charles II, de se rendre à St. James, le 26. de Décembre, à dix heures du matin, la nécessité des affaires demandant qu'il reçût promptement leurs avis. Par le même Ordre, il requéroit le Lord Maire de Londres & les Aldermans, de se trouver à cette Assemblée, & le Conseil Commun de Londres, d'y députer cinquante Membres de son Corps.

Le Prince d'Orange assemble plusieurs anciens Membres du Parlement.

En conséquence de cette requisition, environ cent-soixante Membres, les Aldermans de Londres, le Maire étant malade, les Députez du Conseil Commun, se rendirent à St. James, où le Prince leur dit, en peu de mots, qu'il les prioit de lui donner leurs avis sur les moyens d'assembler un Parlement, conformément à son Manifeste. En sortant de St. James, ils allérent à Westminster dans la Salle où s'assembloient les Communes. La premiére question proposée fut, quelle autorité ils avoient pour s'assembler. Mais ils convinrent bientôt que la requisition du Prince, dans une pareille conjoncture, étoit une autorité suffisante. On proposa pour seconde question, comment son Altesse pouvoit se charger de l'administration du Gouvernement, sans avoir un titre distinctif. Mais comme cette question tendoit à faire traîner les délibérations, & à rendre l'Assemblée infructueuse, on évita d'entrer dans ces sortes de questions. Il fut aussi proposé de signer l'*Association*, mais on ne voulut gêner personne sur ce sujet. Enfin, on convint de présenter au Prince d'Orange une Adresse semblable à celle des Seigneurs pour le prier de se charger de l'administration du Gouvernement, jusqu'à la *Convention*, laquelle on le pria de convoquer pour le 22. de Janvier. Le Prince répondit à cette Adresse & à celle des Seigneurs, d'une même maniére, en promettant de faire tout ce qui seroit en son pouvoir pour procurer le bien du Royaume selon leurs avis.

Il leur demande leurs avis.

Ils le prient de se charger du Gouvernement & de convoquer une Convention.

Pendant tout le temps que le Roi avoit été à Rochester, Monsr. de Barillon Ambassadeur de France avoit fait tous ses efforts pour mettre de la division parmi les Pairs, en vûë de rendre service au Roi. Le Prince d'Orange ne l'ignoroit pas. Mais comme il n'étoit encore revêtu d'aucune autorité, il étoit obligé de le souffrir, quoi qu'il connût bien qu'il n'avoit pas de plus grand ennemi en Angleterre, que cet Ambassadeur. Mais dès qu'il se vit chargé de l'administration du Gouvernement, la premiére chose qu'il fit, fut d'envoyer à Mr. de Barillon, un ordre de sortir d'Angleterre, dans vingt-quatre heures. En même temps, il lui envoya un Gentilhomme François Réfugié nommé *St. Leger*, pour l'accompagner jusqu'au na-

Le Prince envoye à l'Ambassadeur de France un ordre de sortir du Royaume.

navire. Ce Gentilhomme ne put s'empêcher de lui dire en chemin, *Monsieur, si quelqu'un vous avoit dit, il y a un an, qu'un Réfugié vous accompagneroit pour vous voir sortir d'Angleterre, vous ne l'auriez pas cru.* A cela, l'Ambassadeur répondit: *Monsieur, je vous répondrai à Calais, si vous voulez y venir avec moi.*

INTER-REGNE. 1688.

Le 30. de Décembre étant un Dimanche, le Prince d'Orange se rendit à la Chapelle Royale de St. James, où il assista au Service divin, & au Sermon prononcé par le Docteur *Lloyd* Evêque de St. Asaph; après quoi, il reçut la Communion à la maniére de l'Eglise Anglicane, par les mains de l'Evêque de Londres. Cette profession ouverte de la Religion Anglicane ne contribua pas peu à dissiper les frayeurs de ceux qui avoient craint qu'il ne demeurât trop fortement attaché à la Religion Presbytérienne dans laquelle il avoit vécu jusqu'alors. Mais il faut remarquer, qu'encore que la différence entre les deux Eglises Anglicane & Presbytérienne eût causé beaucoup de vacarmes, de trouble, & d'animosité en Angleterre, il n'y avoit alors, & il n'y a encore qu'un bien petit nombre de Protestans des autres Nations, qui se fassent un scrupule de communier dans l'Eglise Anglicane.

Le Prince d'Orange communie dans l'Eglise Anglicane.

Le lendemain 31. de Décembre, le Prince publia une Proclamation pour autoriser tous ceux qui avoient des Emplois publics, depuis le 1. du même mois, à continuer à les exercer, jusqu'à l'Assemblée de la Convention, à l'exception des Papistes.

Proclamation sur la continuation des Emplois.

Le même jour, il alla rendre visite à la Reine Douairiére qui lui demanda, quoi qu'indirectement, la liberté du Comte de Feversham son Grand Chambellan, ce que le Prince lui accorda de fort bonne grace.

Visite du Prince à la Reine Douairiére.

Il met en liberté le Comte de Feversham.

Quoique, dans l'Histoire de ces deux derniers Régnes, je ne me sois arrêté que fort peu sur les affaires d'Ecosse, on a pû pourtant remarquer, que ce Royaume étoit entiérement soumis à un pouvoir absolu, & en même temps, à l'Episcopat, quoique contre l'inclination générale du Peuple. Dès que le Manifeste du Prince d'Orange pour l'Ecosse, qui étoit à peu près le même que celui qui avoit été publié en Angleterre, eut paru dans ce Royaume-là, les Presbytériens commencérent à lever la tête, sans que ceux qui gouvernoient osassent les pousser à bout, de peur de causer en ce Païs-là un soulévement général qui auroit porté un préjudice extrême aux affaires du Roi, dans une pareille conjoncture. Les choses demeurérent en cet état, jusqu'à ce que le Parti du Roi commença à se défiler en Angleterre. Car quoi que les Evêques d'Ecosse eussent envoyé au Roi une Déclaration par laquelle ils témoignoient qu'ils abhorroient l'invasion du Prince d'Orange, ce n'étoit pourtant pas-là le sentiment de la Nation Ecossoise. Chacun sentoit le poids du joug qu'on leur avoit imposé, & les Episcopaux mêmes avoient lieu de craindre que, sous prétexte de tenir bas le Parti Presbytérien, le

$168\frac{8}{9}$. Affaires d'Ecosse.

INTERREGNE. 1689.

Roi n'eût dessein de ruïner la Religion Protestante. Ils avoient cela de commun avec les Anglois. C'est pourquoi, le Duc de Queensbury & quelques autres Ecossois étoient venus en Angleterre, pour demander la convocation d'un Parlement libre. On peut connoître par-là ce que pensoient les Ecossois de l'état de servitude où ils se trouvoient. Aussi-tôt que la nouvelle de la fuite du Roi fut parvenuë en Ecosse, le Grand Chancelier résigna le grand Sceau, & se retira hors d'Edimbourg. Sur cela la Populace de cette Ville se souléva, & alla insulter & piller, non-seulement les maisons des Catholiques, mais encore de ceux qui avoient paru les plus dévouez au Parti Episcopal. Ainsi les Evêques se virent obligez de s'enfuïr pour ne pas demeurer exposez aux insultes des Presbytériens qui, depuis ce temps-là, se trouvérent beaucoup plus forts que ceux qui les avoient persécutez. D'autre côté, plusieurs Seigneurs & Gentilshommes Ecossois se rendirent à Londres, pour y être témoins de ce qui s'y passoit, afin de pouvoir prendre des mesures convenables par rapport au Royaume d'Ecosse, en se conformant à peu près, à ce que feroient les Anglois.

Le Prince d'Orange ne pouvant pas alors aller en Ecosse, fit avertir les Seigneurs & Gentilshommes Ecossois qui se trouvoient à Londres de se rendre à St. James où il souhaitoit de leur parler. Il s'y trouva trente Seigneurs & quatre-vingts Gentilshommes, auxquels il demanda leurs avis, comme il avoit fait aux Anglois, sur la méthode qu'on pourroit suivre pour rétablir les Loix, & la Religion en Ecosse. Après ce petit discours, ils allérent s'assembler à Whitehall, & ayant élu le Duc d'Hamilton pour leur Président, ils délibérérent sur cette matiére. Dès le premier jour, ils convinrent à peu près, de ce qu'ils devoient répondre. Mais le lendemain, ils furent traversez par une proposition que fit le Comte d'Aran, de faire prier le Roi de retourner en Ecosse, pour y convoquer un Parlement. On connut aisément à quoi tendoit cette proposition, c'est pourquoi elle fut unanimement rejettée. Enfin, on convint de présenter une Adresse au Prince d'Orange, pour le prier de se charger de l'administration du Gouvernement d'Ecosse, & de convoquer les Etats de ce Royaume, pour le 14. de Mars. Cette Adresse lui ayant été présentée, il prit du temps pour l'examiner, & deux jours après, il fit aux Ecossois la même réponse à peu près, qu'il avoit faite aux Anglois.

Affaires d'Irlande.

La face des affaires ne paroissoit pas si favorable en Irlande qu'en Ecosse. Le Comte de Tyrconnel, Catholique des plus zèlez pour sa Religion, & entiérement dévoué au Roi, étoit Gouverneur de ce Royaume, & avoit, sous son Commandement, une Armée qu'il avoit pris soin de composer d'Officiers & de Soldats Catholiques. Il y avoit donc lieu de craindre que ce Comte ne voulût pas se soumettre à ce qui seroit résolu en Angleterre, & on n'étoit pas alors

en

en état de le forcer à l'obéïssance. Cependant le Prince d'Orange, outre les Adresses qu'il avoit reçûës des Seigneurs & des Communes d'Angleterre, par rapport à l'Irlande, en ayant aussi reçû une de la part des Protestans de ce Royaume, ne pouvoit se dispenser de faire ce qui étoit en son pouvoir pour procurer le bien de ce Païs-là qui dépendoit de l'Angleterre. Il fut donc jugé à propos, qu'il écrivît au Comte de Tyrconnel, une Lettre qui contiendroit une espece de sommation de se soumettre à ce qui seroit réglé en Angleterre. Le Colonel *Hamilton* Irlandois fut chargé de cette Lettre, & promit de faire ses efforts pour persuader au Comte de Tyrconnel de faire ce qu'on désiroit de lui. Mais on sut depuis que ce fut un de ceux qui l'excitérent le plus à prendre d'autres mesures.

INTER-REGNE. 1689.

J'ai déja dit, que le Prince & les Seigneurs avoient ordonné aux Troupes du Roi congédiées par le Comte de Feversham, de se rassembler. Lorsque cela fut fait, le Prince emprunta deux-cens-mille livres Sterling de la Ville de Londres, somme qui fut prête dans quatre jours, & dont un Marchand en prêta seul soixante-mille livres. Avec cet argent, le Prince paya les arrérages de l'Armée Angloise, après quoi, il donna ordre de réformer cinq Regimens de Cavalerie, & trois d'Infanterie nouvellement levez, outre la Compagnie de Gardes du Corps du Lord Douvre, toute composée de Catholiques. Ensuite, divers Colonels & autres Officiers ayant rendu leurs Commissions, pour n'être pas obligez de prêter les Sermens prescrits par les Loix, il remplit leurs places par des Protestans. En un mot, il prit tout le soin possible pour mettre l'Armée sur un pied qui la rendît capable de servir utilement l'Etat.

L'Archevêque de Cantorbery va visiter le Prince, & signe l'Association.

L'Archevêque de Cantorbery avoit jusqu'alors différé de rendre ses respects au Prince d'Orange. Mais enfin, il alla s'aquitter de ce devoir, étant accompagné de huit autres Evêques qui signérent avec lui l'*Association*, après qu'on en eut changé quelques expressions qui leur faisoient de la peine.

Adresse des Ministres Presbyteriens au Prince.

Dans ce même temps, quatre-vingts-dix Ministres Presbytériens allérent aussi complimenter le Prince, & lui témoignérent qu'ils prioient Dieu de tout leur cœur, qu'il lui plût de favoriser ses efforts pour le bien de la Religion Protestante. Le Prince leur fit une réponse favorable, quoique conçûë en termes généraux, qui leur insinuoit, qu'il ne tiendroit pas à lui, qu'ils ne reçussent du soulagement.

Elections libres pour la Convention.

Pendant ce temps-là, les élections des Députez pour la Convention se faisoient avec toute la liberté imaginable. Chacun donnoit sa voix à qui il trouvoit à propos, sans que personne, de la part du Prince, fît le moindre effort, pour faire élire l'un plûtôt que l'autre. D'ailleurs, le Prince avoit expressément ordonné aux Troupes, de se retirer à une certaine distance des lieux où les élections se faisoient, afin d'ôter tout prétexte de dire qu'elles étoient forcées.

Ce-

INTER-REGNE. 1689.

Le Prince d'Orange fait venir la Princesse sa Femme.

Cependant, le Prince considérant que la Convention devoit régler le Gouvernement, jugea qu'il étoit à propos de faire venir la Princesse son Epouse en Angleterre, puisque si, comme il y avoit beaucoup d'apparence, on prenoit la résolution de remplir le trône vacant, il n'y avoit personne qui pût y avoir plus de droit qu'elle. Il est aussi très-vraisemblable, qu'il croyoit aussi avoir lieu lui-même d'y aspirer, par le grand service qu'il venoit de rendre aux Anglois. Mais la forte gelée de cet Hyver empêcha la Princesse de partir aussi promptement que le Prince l'avoit espéré.

La Convention s'assembla le 22. de Janvier, en deux Chambres, comme le Parlement. Les Seigneurs choisirent le Marquis d'Halifax pour leur Orateur, & les Communes, Mr. *Henri Powle.* On lut dans chacune des deux Chambres une Lettre du Prince d'Orange, adressée à toutes les deux en ces termes.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Lettre du Prince à la Convention.

J'ai fait tout ce qui a été en mon pouvoir pour éxécuter ce que vous avez désiré de moi, par rapport à la paix & à la sûreté publique, & je ne sai point que rien ait été omis de ce qui pouvoit contribuer à les conserver, depuis que vous avez mis entre mes mains, l'administration des affaires publiques. C'est à vous présentement à prendre soin d'assurer votre Religion, vos Loix, & vos Libertez sur des fondemens qui ne puissent être ébranlez. Je ne doute point que, par le moyen de cette Assemblée qui représente toute la Nation, on ne parvienne aux fins que j'ai proposées dans mon Manifeste. Puisqu'il a plû à Dieu d'accompagner mes bonnes intentions d'un si heureux succès, j'ai une entière confiance en lui, qu'il accomplira son Ouvrage, en vous donnant un esprit de paix & d'union qui influë dans vos Conseils, afin que rien ne soit capable d'empêcher un établissement heureux & durable.

L'état dangereux où se trouvent les Protestans en Irlande demande un prompt secours. Celui des affaires du dehors m'oblige aussi à vous dire, qu'après une désunion parmi vous, rien ne peut être plus fatal qu'un trop long délai dans vos délibérations. Les Etats Généraux, qui m'ont mis en état de délivrer cette Nation, peuvent tout-à-coup sentir les effets de ce délai, tant par la trop longue privation du service de leurs Troupes, qui sont ici, que par celle de votre prompte assistance contre un ennemi puissant qui leur a déclaré la Guerre. Comme par les Traitez, l'Angleterre est obligée de les assister dans de semblables occasions, je m'assure encore, qu'outre cette obligation, l'ardeur qu'ils ont témoignée pour préserver ce Royaume avec tant de danger pour eux-mêmes, vous engagera aussi à leur donner des marques de votre affection, & l'assistance qu'ils peuvent attendre de vous, comme Protestans Anglois, lorsqu'ils en auront besoin.

Après

Après la lecture de cette Lettre, les deux Chambres présentérent au Prince d'Orange une Adresse dans laquelle elles reconnoissoient qu'après Dieu, la Nation lui étoit redevable de sa délivrance. Elles approuvoient aussi tout ce qu'il avoit fait depuis que l'administration des affaires lui avoit été confiée, & le prioient de continuër, jusqu'à ce qu'elles eussent occasion de s'adresser encore à lui, ce qu'elles feroient avec toute la diligence possible. Elles promettoient aussi d'avoir égard à tous les autres articles contenus dans sa Lettre. Le Prince, par sa réponse, accepta ce que les deux Chambres lui offroient, & les pressa encore fortement, de faire attention aux affaires de l'Europe.

INTERREGNE. 1689.

Adresse des deux Chambres au Prince.

La premiére chose que firent les deux Chambres, après avoir présenté leur Adresse au Prince, fut d'ordonner un jour d'actions de graces à Dieu pour l'heureuse délivrance de la Nation. Comme dans ces occasions, les Evêques composent des Priéres particuliéres convenables au cas dont il s'agit, la Chambre Haute ordonna aux Evêques d'insérer dans le Service de ce jour, une Priére particuliére pour le Prince d'Orange.

Jour d'actions de graces.

Priére pour le Prince ordonnée.

Cependant le Roi Jaques, comprenant le préjudice que sa fuite alloit lui causer, tâcha de le prévenir, par une Lettre qu'il écrivit à ses Conseillers Privez qu'il avoit laissez à Londres. Il y repetoit à peu près les raisons contenuës dans l'Ecrit qu'il avoit laissé sur sa table en partant de Rochester, & déclaroit, que son dessein étoit de retourner en Angleterre, pour y tenir un Parlement libre. Il accusoit le Prince d'Orange d'avoir usé de beaucoup d'artifices pour l'empêcher de tenir un tel Parlement, & ordonnoit à ses Conseillers de lui donner leurs avis sur les moyens qu'il pourroit employer pour retourner dans son Royaume avec sûreté. Quoique cette Lettre fût d'abord imprimée & publiée, on n'y fit pas beaucoup d'attention. Ceux mêmes à qui elle étoit adressée ne jugérent pas à propos d'y répondre, dans un temps où la Convention étoit actuellement séante. Cela fut cause que Jaques écrivit deux Lettres à peu-près de la même teneur, aux deux Chambres de la Convention, ajoûtant dans celles-ci, une promesse, sur sa parole de Roi, d'accorder un pardon général qui s'étendroit même jusqu'à ceux qui l'avoient trahi, à l'exception d'un petit nombre. Mais chacune des deux Chambres refusa d'ouvrir sa Lettre, dequoi les Partisans du Roi se plaignirent comme d'une grande dureté.

Lettre du Roi Jaques à ses Conseillers.

Lettres du même aux deux Chambres de la Convention.

Rejettées.

La Chambre des Communes ne se rassembla que le 28. de Janvier, afin de donner le temps à quelques Membres qui étoient encore en chemin, de se rendre à Londres. Ce jour-là, Mr. *Dolben*, Fils du feu Archevêque d'Yorck, fit un Discours pour prouver que le Trône étoit vacant par la désertion du Roi. Cela donna lieu à un débat qui dura cinq ou six heures, & qui fut terminé par ce Vote remarquable:

INTER-REGNE. 1689. Vote des Communes. „ Que le Roi Jaques ayant tâché de renverser la Constitution du „ Royaume, en violant le Contract Original entre le Roi & le Peu- „ ple, & ayant, par les conseils des Jésuites & autres méchantes „ gens, violé les Loix Fondamentales, & s'étant retiré hors du „ Royaume, avoit *abdiqué* le Gouvernement, & que par-là, le „ Trône étoit devenu vacant.

Autre Vote. „ Le lendemain, les Communes votérent encore, que l'expé- „ rience avoit appris, qu'un Royaume Protestant ne sauroit s'ac- „ corder avec le Gouvernement d'un Roi Papiste.

Adresse au Prince d'Orange. Elles présentérent aussi au Prince d'Orange une Adresse, pour le prier d'empêcher qu'aucun Vaisseau n'allât en France. Deux jours après elles ordonnérent, que le Clergé d'Angleterre seroit remercié de ce qu'il avoit refusé de lire dans les Eglises la Déclaration pour la liberté de conscience. Elles ordonnérent la même chose à l'égard des Officiers & Soldats de l'Armée & de la Flotte, qui avoient témoigné leur zèle pour la Religion Protestante, & de ceux qui avoient pris les armes pour la défendre. Tous ces Votes furent envoyez aux Seigneurs, pour avoir leur concurrence.

Grands débats dans la Chambre des Pairs. Mais dans la Chambre des Seigneurs, tout ne se passoit pas avec tant d'unanimité. Il y avoit dans cette Chambre divers Partis qui faisoient qu'on y épluchoit toutes les questions avec une extrême exactitude. Ce fut le 29. de Janvier que les Seigneurs commencérent à examiner le Vote des Communes qui portoit *que le Trone étoit vacant*. D'abord, il fut proposé de n'aquiescer point à ce Vote, jusqu'à ce qu'on l'eût scrupuleusement examiné : mais de le suppo-

On y propose une Régence. ser seulement, afin d'agiter tout d'un coup la question, si en supposant la vacance du Trône, il devoit être rempli par un Roi, ou s'il suffisoit d'établir un Régent. Le Comte de Nottingham, qui étoit à la tête du Parti qui vouloit un Régent, fit un long Discours où il allégua diverses raisons pour la Régence, tirées de l'Histoire d'Angleterre, & des Histoires des Païs étrangers. Il insista particuliérement sur ce qui s'étoit passé tout recemment en Portugal, où, après la déposition d'Alphonse VI, on s'étoit contenté de faire le Prince *D. Pedro* son frére, Régent du Royaume. Mais le Marquis d'Halifax & le Comte de Danby firent voir d'un autre côté, les difficultez insurmontables qui se rencontreroient dans l'administration du Gouvernement, si on établissoit un Régent. Enfin, après un long

La proposition est rejettée. débat sur cette question, les voix ayant été recueillies, il s'en trouva 51. pour un Roi, & 49. seulement pour la Régence. Treize Evêques furent pour les derniers, & deux seulement pour les premiers, savoir, les Evêques de Londres & de Bristol. L'Archévêque de Cantorbery étoit absent.

Remarque sur les principes de l'Eglise Anglicane. Si l'on se ressouvient des principes que l'Eglise Anglicane avoit établis sous le Régne de Charles II, & de la doctrine de l'*Obéïssance*

Pas-

Passive, & de la *Non-résistance* qui avoit été hautement soutenuë & prêchée publiquement, on ne trouvera pas fort étrange, que les Evêques ne voulussent pas donner leurs voix, pour la déposition du Roi Jaques, & pour mettre un autre Roi sur le Trône. C'étoit une démarche trop contraire aux maximes qu'ils avoient approuvées, il n'y avoit pas fort long-temps & dont ils ne jugeoient pas à propos de se départir entiérement. La vérité est, qu'en soutenant ces maximes outrées, sans leur donner aucunes bornes, dans un temps où ils croyoient qu'il ne s'agissoit que de combattre les principes des Républiquains, ils s'étoient jettez dans un détroit très-dangereux, dont ils ne s'apperçurent que quand ils virent la Religion Protestante exposée au danger que ces maximes entraînoient après elles. Ils comprirent alors, qu'il étoit absolument nécessaire, que le Pouvoir Royal eût des bornes, & ils furent eux-mêmes les premiers à lui en donner, en refusant hautement de faire lire la Déclaration pour la liberté de Conscience. En cela ils agirent directement contre le principe de l'*Obéïssance Passive* & de la *Non-résistance*, soutenu auparavant avec tant d'ardeur par l'Eglise Anglicane. C'est ce que le Roi sut bien leur reprocher lorsqu'il leur dit, qu'il ne s'étoit pas attendu à cette résistance de la part de leur Eglise. Ainsi, après avoir établi comme un dogme essentiel de l'Eglise Anglicane, que le Pouvoir Royal est de droit divin, & qu'on ne peut jamais sans crime désobéïr au Roi, ils firent voir par leur propre pratique, qu'on ne devoit le recevoir qu'avec cette restriction, *Quand le Roi commande ce qui est conforme aux Loix. Mais que s'il commande des choses contraires aux Loix*, *non-seulement on peut*, *mais on doit même lui résister*. Doctrine sur laquelle il n'y auroit eu aucune contestation, s'ils se fussent ainsi expliquez au commencement. Quand je parle des Evêques, j'entends l'Eglise Anglicane en général.

INTER-REGNE. 1689.

Il est donc certain, que quand il fallut décider la question, si en supposant la vacance du Trône, il falloit le remplir par un Roi, ou par un Régent, l'Eglise Anglicane étoit convaincuë, que Jaques II avoit violé les Loix, & qu'il n'étoit plus digne qu'on lui confiât le gouvernement du Royaume. C'étoit-là l'opinion générale. Il n'étoit question que de savoir, si on devoit lui laisser le titre de Roi, en établissant un Régent pour gouverner en sa place, ou si on devoit mettre un autre Roi sur le Trône. Il est aisé de comprendre le peu de différence qu'il y a entre un Roi actuellement déposé dont un autre Roi remplit le Trône, & un Roi fugitif de qui on ne veut plus recevoir les Ordres, & dont l'autorité est exercée par un Régent qui n'est pas de son choix. Mais outre la vûë particuliére que quelques-uns des Seigneurs pouvoient avoir de rendre le rétablissement de Jaques II. moins difficile, en lui conservant la qualité de Roi, les Evêques trouvoient un avantage considérable dans l'établissement d'un Régent. C'est que par là, ils s'éloignoient moins du

INTER-REGNE. 1689.

principe qu'ils avoient prêché & fait prêcher auparavant, que le Pouvoir Royal eft de droit divin. Véritablement, lorsque la Religion s'étoit trouvée dans un extrême danger, ils n'avoient pas jugé à propos d'infifter fur ce principe. Non-feulement, ils avoient fouffert & approuvé que le Prince d'Orange vînt au fecours de la Religion, mais encore quelques-uns d'entre eux l'avoient invité à venir en Angleterre. Mais le danger étant paffé, le Roi fugitif, le Parti Catholique terraffé, & toute crainte évanouïe, ils ne crurent pas devoir fe défifter entiérement de leurs principes. Si, pour leur propre fûreté, ils vouloient bien confentir que le Royaume fût gouverné, non par Jaques II, mais par un Régent, ils ne pouvoient d'un autre côté, fe réfoudre à fe dédire ouvertement de ce qu'ils avoient auparavant foutenu, que le Pouvoir Royal eft de droit divin, & le caractére de Roi, ineffaçable.

Queftion s'il y a un Contract Original.

Le lendemain 30. de Janvier, on propofa dans la même Chambre, la queftion, *s'il y avoit un Contract original entre le Roi & le Peuple.* Cette queftion fut agitée avec beaucoup de véhémence, plufieurs foutenant, qu'un pareil Contract n'étoit qu'une pure chimére. D'autres rejettant toutes les généralitez alléguées par les premiers, & les exemples tirez des Coûtumes des Païs étrangers fe renfermoient dans la Conftitution particuliére du Gouvernement d'Angleterre. Ils s'efforçoient de faire voir, que ce ne pouvoit être qu'en vertu d'un tel Contract, que le Parlement étoit revêtu conjointement avec le Roi, de l'autorité légiflative; fans cela, on ne pouvoit, felon leur opinion, fonder le droit du Parlement, que fur la Coûtume, qui ne pouvoit pas contrebalancer le prétendu droit divin par lequel le Roi gouvernoit: d'où il s'enfuivroit, que le Roi, en vertu de fon droit divin, pourroit abolir cette Coûtume, & fe rendre abfolu. Mais que c'étoit pour prévenir un pareil inconvenient, qu'ils étoient préfentement affemblez. Les voix étant recueillies fur cette queftion, il s'en trouva 53. pour le Contract Original, & 46. feulement, contre.

Elle paffe dans l'affirmative.

Queftion fur le mot *abdiqué*. Il eft rejetté.

Le jour fuivant, ils examinérent le mot *abdiqué*, & entrérent fur ce fujet, dans une difpute grammaticale, pour favoir fi ce mot ne pouvoit s'entendre, que d'une abdication entiérement volontaire, & fans aucun mélange de contrainte, & il fut décidé, que le mot *déferté* feroit beaucoup plus convenable. Enfin, le dernier mot qu'on examina, fut celui de *vacant*, & on propofa cette queftion, *Si le Roi Jaques ayant violé le Contract Original entre lui & fon Peuple, & abandonné le Gouvernement, le Trône étoit par-là devenu vacant.* Il y eut fur cette queftion des difputes plus longues & plus vives, que fur aucune autre des précédentes. Enfin, le Parti de ceux qui foutenoient que, felon les Loix, le Roi ne mouroit jamais, & que par conféquent, le Trône ne pouvoit jamais être vacant, l'emporta pour la négative, par la fupériorité de onze voix.

Queftion fur la vacance du Trône, rejettée.

Mais

Mais le lendemain, quarante Seigneurs firent enrégîtrer une Protestation contre cette décision. Comme le Vote des Seigneurs étoit fondé sur ce qu'après la mort d'un Roi, la Couronne passoit immédiatement à son plus prochain Héritier, sans qu'il pût y avoir de vacance, quelques-uns du Parti contraire proposérent, en supposant que le Roi Jaques étoit mort civilement, de reconnoître pour Roi & Reine, le Prince & la Princesse d'Orange. Mais cette proposition fut rejettée par la pluralité de cinq voix.

INTER-REGNE. 1689. Protestation. Proposition de mettre sur le Trône le Prince & la Princesse d'Orange, rejettée.

Si l'on examine ces diverses résolutions toutes ensemble, & qu'on les compare les unes avec les autres, il semblera sans doute que les Seigneurs se mettoient dans l'impossibilité d'établir d'aucune maniére, le Gouvernement. Premiérement, le premier Vote, par lequel la Régence étoit rejettée, étoit fondé sur la supposition que le Trône étoit vacant, & néanmoins le dernier Vote portoit que le Trône n'étoit pas vacant. Secondement, il paroissoit qu'on ne vouloit plus du Roi Jaques. On convenoit qu'il avoit violé le Contract Original, & qu'il avoit *deserté* ou abandonné le Gouvernement, & néanmoins, on décidoit que le Trône n'étoit pas vacant. Troisiémement, en décidant que le Trône n'étoit pas vacant, par la raison que le Roi ne meurt jamais, & qu'après la mort naturelle ou civile du Roi, la Couronne passe à son plus prochain Héritier, on refusoit de reconnoitre la Princesse d'Orange pour Reine. Il ne restoit donc plus qu'un seul moyen. C'étoit de reconnoître pour Roi le Prince de Galles qui avoit été transporté en France, Prince que la plûpart des Anglois croyoient supposé, & qui d'ailleurs, selon toutes les apparences, devoit être élevé dans la Religion Catholique. Mais les Communes avoient voté, & les Seigneurs concoururent depuis à ce Vote, qu'un Royaume Protestant ne pouvoit s'accorder avec le Gouvernement d'un Roi Papiste. Il semble donc que les diverses résolutions des Seigneurs sur les questions proposées, ne tendoient uniquement qu'à rendre l'établissement du Gouvernement impossible. Il n'y a point de doute, que ce ne fût là, le but que quelques-uns d'entre eux se proposoient, afin qu'on ne pût se tirer de cet embarras, qu'en rappellant le Roi Jaques. C'est ce dont bien des gens étoient convaincus, & qui fut cause que quelques-uns préparérent une Adresse pour être présentée aux Seigneurs, par laquelle on demandoit rondement, que le Prince & la Princesse d'Orange fussent déclarez Roi & Reine d'Angleterre. On prenoit déja soin de faire signer cette Adresse par toutes sortes de gens, afin qu'y ayant un grand nombre de signatures, elle pût passer pour contenir le sentiment général du Peuple. Mais le Prince d'Orange désapprouvant cette maniére de procéder, envoya au Lord Maire de Londres un Ordre pour arrêter cette entreprise tumultueuse, à quoi le Maire obeït incontinent.

Remarques sur ces résolutions.

On prépare dans Londres une Adresse aux Seigneurs.

Le Prince d'Orange l'arrête.

INTER-REGNE. 1689.

Les Seigneurs renvoyent le Vote des Communes avec deux amendemens. Conférence sur ce sujet, inutile.

Le second de Fevrier, les Seigneurs communiquérent aux Communes deux *amendemens*, ou corrections, qu'ils avoient faits au Vote qui leur avoit été envoyé. Le premier amendement étoit, qu'au lieu du mot *abdiqué*, on mettroit, *déserté*. Le second, que ces mots *par où le Trône étoit devenu vacant*, seroient supprimez. Les Communes n'étant pas contentes de ces deux amendemens, nommérent d'abord un Committé pour mettre par écrit les raisons qui les obligeoient à insister sur leur Vote, de la maniére qu'il avoit été formé, & demandérent une Conférence aux Seigneurs sur ce sujet. Cette Conférence ne produisit aucun effet, chaque Chambre ayant persisté dans son sentiment. Le Comte de Nottingham fit seulement connoître de la part des Seigneurs, que s'ils demeuroient attachez à leur opinion, ce n'étoit pas pour favoriser le Roi Jaques, mais uniquement, pour soutenir le droit héréditaire de la Couronne, dans la crainte où ils étoient, que l'élection d'un Roi ne portât du préjudice à ce droit. Mais la Chambre des Communes persistant toujours dans son sentiment, par la supériorité de 282. voix, contre 151, nomma vingt-quatre de ses Membres des plus habiles, pour soutenir leur opinion dans une nouvelle Conférence, pour laquelle les Seigneurs nomméront de leur côté, les Comtes de *Nottingham*, de *Clarendon*, de *Rochester*, de *Pembrook*, l'Evêque d'Ely, & quelques autres.

Seconde Conférence.

Recit en détail de cette Conférence.

Cette Conférence entre les deux Chambres est la plus remarquable qu'il y aît jamais eu en Angleterre, tant pour l'importance de la chose même, que pour l'habileté de ceux qui y furent employez, c'est pourquoi j'ai jugé à propos d'en mettre ici le détail que j'ai tiré tout entier de l'Histoire de Monsr. *Echard*. Deux raisons m'y engagent. La premiére est, que dans l'Histoire dont je viens de parler, Mr. Echard ne marque aucune partialité, s'étant contenté de rapporter simplement ce qui fut dit & allégué de part & d'autre, dans cette fameuse Conférence, sans y rien ajoûter de lui-même, laissant à ses Lecteurs la liberté d'en porter le Jugement qu'ils trouveront convenable. Ma seconde raison est, qu'encore que, dans les Païs étrangers, on ait beaucoup ouï parler de cette dispute, & qu'on ait pû lire des Traductions des Auteurs Anglois qui en ont parlé selon leurs préjugez, il n'y a pourtant que peu de personnes qui en ayent vû un détail tel que celui qui suit. Je me donnerai la liberté d'y faire quelques remarques, pour faciliter aux Lecteurs, l'intelligence des Discours qui furent faits en cette occasion.

Monsieur *Hambden*, qui ouvrit la Conférence, dit sur le premier amendement, que le mot *abdiqué* avoit une signification plus étenduë que celui de *déserté*. Qu'on ne devoit pas la restraindre à une Résignation volontaire, exprimée par parole ou par écrit, puisque si ce n'étoit que cela, il y avoit assez d'*actes ouverts* qui pourroient signifier la même chose. Que si le mot *abdiqué* n'étoit pas connu dans

la

la Loi Commune, c'étoit parce que les Loix n'avoient pas pû ſuppoſer, qu'il ſe préſenteroit jamais une malheureuſe occaſion d'en faire uſage.

Sur le ſecond amendement, il dit que les Communes concevoient, que le *Trône vacant* n'étoit pas une expreſſion nouvelle, ni qu'on en pût tirer la conſéquence que la Couronne pourroit devenir élective. Que s'il étoit vrai, que le Trône fût actuellement rempli, les Seigneurs ſe ſeroient ſervis de cette raiſon pour appuyer leur refus de concourir au Vote des Communes, en leur indiquant par qui il étoit actuellement rempli : Que d'ailleurs, ce ſeroit une choſe aſſez connuë, par quelque Acte Royal & public qui feroit connoître au Peuple, en qui le gouvernement Royal réſidoit. Mais que l'on ne voyoit ni l'une ni l'autre de ces choſes, & que néanmoins, les Seigneurs ne vouloient pas reconnoître que le Trône fût vacant.

Monſieur *Sommers* (1) dit, que ſi c'étoit une bonne objection, que le mot *abdiqué* n'avoit point de ſens connu dans la Loi Commune d'Angleterre, elle n'étoit pas moins bonne contre le mot de *deſerté*, puiſqu'on ne ſauroit produire aucun Livre de Loix, où ce dernier mot eût un ſens fixe & déterminé. Que les deux mots, *abdiqué* & *déſerté* étoient Latins, & en uſage chez les bons Auteurs, tous deux d'une ſignification connuë ; mais qui ne ſignifioient pas la même choſe. Qu'*abdiquer* ſignifioit proprement *renoncer entiérement*, *rejetter*, *déſavouër*, *delaiſſer* une choſe ou une perſonne, enſorte qu'on ne vouloit plus y prendre aucun intérêt. Que cela ſe pouvoit faire, ou par des paroles expreſſes ou par écrit, & qu'en ce ſens, qui étoit celui que les Seigneurs donnoient à ce terme, c'étoit une *Réſignation*, ou une *Ceſſion* : ou qu'on le pouvoit faire par des actes qui ne peuvent ſubſiſter avec la poſſeſſion de la choſe dont il s'agit. Que ſelon les Communes, c'étoit-là le cas préſent, & que par cette raiſon, elles avoient choiſi le terme d'*abdiqué*, comme exprimant mieux qu'aucun autre, ce qu'elles entendoient. Que les Communes n'étoient pas les ſeules qui expliquaſſent ce terme dans ce dernier ſens, & il cita ſur ce ſujet, *Grotius*, *Calvin*, & quelques autres Auteurs. Il ajoûta, que le mot *déſerté* avoit une ſignification douteuſe : mais que dans le ſens où le prenoient les Communes, il ne ſignifioit, tant dans la Loi Commune que dans la Civile (2), qu'une ſimple *Ceſſation*, un *délaiſſement temporaire* d'une choſe, une *ſimple négligence*, qui laiſſoit à la Partie, la liberté d'en reprendre poſſeſſion, ce qu'il fit voir par l'autorité de *Spigelius* & de *Bartole*. Qu'on

(1) C'étoit un fameux Avocat, qui fut depuis Grand Chancelier ſous le Régne de Guillaume III.

(2) La Loi Commune, ce ſont les Statuts du Parlement, & la Loi Civile, les Loix & Ordonnances des anciens Empereurs.

INTER-REGNE. 1689.

Qu'on appelloit *déſertion*, ce qui étoit temporaire, & dont on pouvoit revenir, & *délaiſſement*, quand on n'avoit ni le pouvoir ni le droit de reprendre ce qu'on avoit quitté. Qu'on employoit dans la Loi civile, le terme de *déſerter*, pour marquer l'action des Soldats qui quittoient leurs drapeaux, & que dans le Droit Canonique, l'action de ceux qui déſertoient un Bénéfice, n'étoit autre choſe, qu'une *Non-réſidence*. Que dans ces deux cas, les Parties avoient non-ſeulement le droit de retourner, mais qu'elles y étoient même obligées. Que comme les Communes ne croyoient pas que ce fût-là le cas dont il s'agiſſoit, elles ne pouvoient auſſi ſe perſuader que les Seigneurs eux-mêmes le cruſſent, puiſqu'en ſoutenant leur dernier amendement, ils avoient déclaré, qu'ils étoient prêts à convenir des meſures néceſſaires, pour aſſurer la Nation contre le retour du Roi Jaques: ce qu'ils ne pouvoient faire avec juſtice, s'ils ne regardoient l'action du Roi, que comme une ſimple retraite cauſée par ſa négligence, & qui lui laiſſeroit la liberté de retourner.

Il ajoûta, que par ces raiſons, les Communes ne pouvoient approuver le premier amendement, parceque le mot de *déſerté* ne pouvoit en aucune maniére convenir à la choſe, & qu'il n'exprimoit pas même la penſée des Seigneurs, telle qu'elle étoit contenuë dans les raiſons qu'ils avoient déja produites. Au lieu que le mot *abdiqué* exprimoit la conſéquence qu'on devoit tirer de la premiére partie du Vote, à laquelle les Seigneurs concouroient, ſavoir, *Que le Roi Jaques en entreprenant de renverſer la Conſtitution &c. avoit renoncé à être Roi ſuivant la Conſtitution, en voulant gouverner d'une maniére deſpotique, inconnuë à la Conſtitution, & qui ne pouvoit ſubſiſter avec elle. Qu'il avoit renoncé à la Dignité de Roi, ſelon les Loix, c'eſt-à dire, de Roi tel qu'il avoit juré de l'être, de Roi auquel l'allégeance des Anglois étoit dûë, & avoit établi une autre ſorte de domination.* Que c'étoit au pied de la lettre une *abdication*, un abandonnement de ſon droit, auſſi poſitif que s'il l'avoit fait en propres termes.

Remarque I. Il eſt aiſé de comprendre que les deux Diſcours précédens de Meſſieurs Hambden & Sommers étoient rélatifs à ce que les Seigneurs avoient objecté dans une premiére Conférence, contre le terme d'*abdiqué*, & contre la vacance du Trône. J'ai crû pouvoir ſupprimer cette premiére Conférence, parce que la plûpart des choſes qui y furent alléguées, ſont repetées dans celle-ci. En tout cas, on peut voir ici par les réponſes des Communes, quelles avoient été les objections des Seigneurs.

Monſr. *Holt*, Sergent en Loi (1), ajoûta, que l'objection des Seigneurs touchant le mot *abdiqué*, ſavoir, que c'étoit un mot inconnu dans les Loix d'Angleterre, n'étoit d'aucune force, parce qu'il y avoit très-peu de mots dans la Langue Angloiſe, qui fuſſent auſſi an-

(1) *Serviens ad Legem.* C'eſt une Dignité parmi les Avocats.

anciens que la Loi Commune. Que le langage avoit été si fort altéré par le temps & par le mélange de diverses Nations, que s'il ne falloit employer que des mots qui fussent alors en usage, on auroit beaucoup de peine à se faire entendre.

INTER-REGNE. 1689.

Quant à la seconde raison alléguée par les Seigneurs, savoir, que par le sens que la Loi donnoit communément au terme d'*abdication*, c'étoit un acte exprès & volontaire de renonciation, il avoüoit que c'étoit-là, sa signification la plus commune, & qu'il croyoit, que les Communes l'entendoient dans ce même sens. Mais il ajoûta, qu'il ne savoit pas si les Seigneurs entendoient par-là, un acte exprès & volontaire, ou un Instrument formel de renonciation. Que si c'étoit dans ce dernier sens, quant au cas présent, il avoüoit qu'il ne connoissoit aucun acte de cette nature. Mais que selon la Loi Commune, & la Civile, & selon le sens commun, il y avoit des actes exprès de renonciation, qui ne se faisoient pas par des Instrumens. Il posa pour maxime, que tout Gouvernement, toute Magistrature est un Emploi de confiance, & que tout Acte contraire à cette confiance, est une renonciation, quoique cela ne se fasse pas par un Instrument en forme. Car celui qui agit contre la confiance qu'on a en lui, déclare expressément, qu'il renonce à cette confiance, par Acte & par Instrument, quoi qu'il ne le fasse pas par écrit: particuliérement, quand ses actions sont de telle nature, qu'elles ne peuvent subsister avec la confiance, & qu'au contraire, elles la détruisent entiérement.

Le Comte de Nottingham dit alors pour les Seigneurs, que la principale raison qu'ils avoient pour vouloir changer le mot d'*abdiqué*, étoit fondée sur la conséquence que les Communes en tiroient dans la conclusion de leur Vote, que par-là, le Trône étoit devenu vacant. Qu'elles sembloient entendre par-là, que le Trône étoit vacant d'une telle maniére, que la succession dans la Ligne Héréditaire étoit rompuë, & que tous les Héritiers pouvoient être privez de leur droit, ce qui, selon les Seigneurs, feroit rendre la Couronne élective. (2) C'est pourquoi il étoit nécessaire avant toutes choses, d'examiner quelle étoit la conséquence de la vacance du Trône.

Remarque 2. Il ne paroit pas que les Communes pensassent à rendre la Couronne élective. C'étoit une conséquence, que les Seigneurs leur attribuoient, pour avoir occasion de contredire la vacance du Trône.

A cela, le Sergent *Maynard* répondit, que lors qu'il manque une personne pour administrer le Gouvernement, une déclaration de la vacance, & le soin de suppléer à ce défaut, ne pouvoit pas rendre la Couronne élective. Que les Communes concevoient, qu'on manquoit d'une telle personne, & que par consé-

INTER-REGNE. 1689.

quent, il y avoit de la néceſſité de ſuppléer à ce défaut. Que nonobſtant la vacance, la conſtitution du Gouvernement demeuroit la même: Que les Loix qui ſervoient de fondement à cette Conſtitution n'étoient point changées : mais que s'il y avoit des cas où cette conſtitution fût rompuë, c'étoit une *abdication*, & qu'une abdication ſuppoſoit une vacance. Que les Communes ne diſoient pas, que la Couronne dût être perpetuellement élective, mais ſeulement, qu'il étoit néceſſaire de remplir le Gouvernement, dans le cas de défaut, ſans que pour cela, la Couronne de ſucceſſive qu'elle étoit, devint élective.

L'Evêque d'Ely parla enſuite pour les Seigneurs, & comme on avoit cité *Grotius* ſur le mot *abdiquer*, il demanda, ſi ce grand homme, en expliquant la ſignification de ce terme, n'avoit pas ajouté ces reſtrictions. *Si ce n'eſt que pour céder au temps. Si on ſe retire à deſſein de retourner, & de recouvrer ce qu'on a quitté, ou abandonné pour le préſent.* En un mot, s'il n'y a aucune force, ou aucun juſte ſujet de crainte, qui rende nulle la ſignification du mot *abdiquer*.

Maynard repliqua, que ce n'étoit pas là le cas ſuppoſé dans le Vote des Communes. Qu'après que la Religion & les Loix avoient été en danger d'être renverſées, il étoit néceſſaire de faire des informations contre les auteurs & les inſtrumens de cet attentat, & que s'il ſe trouvoit que celui à qui le Gouvernement avoit été confié en fût l'Auteur & l'Acteur, on ne pouvoit appeller cela, qu'une renonciation à la confiance, & que par conſéquent ſa place devenoit vacante. Que le mot *abdiquer* étoit Anglois, & que les Seigneurs avouoient qu'il ſignifioit *renonciation*. Que ce n'étoit pas des Auteurs étrangers, qu'on devoit apprendre la ſignification des mots Anglois, & que néanmoins, pour la ſatisfaction des Seigneurs, les Communes avoient montré par des Auteurs étrangers ce que ſignifioit le mot *abdiquer*, & fait voir, qu'il ſignifioit plus que *déſerter*, ou abandonner le Gouvernement, en intention de le reprendre.

C'eſt par cette même raiſon, répondit l'Evêque d'Ely, que les Seigneurs voudroient qu'on employât un mot qui ne ſignifiât que la ceſſation ou l'interruption de l'exercice du droit (3).

Remarque 3. Juſqu'ici, les Seigneurs n'avoient pas bien fait connoître, pourquoi ils rejettoient le terme *abdiqué*. On voit ici, par ce qu'en dit l'Evêque d'Ely, que c'étoit parce que ce mot exprimoit trop bien la penſée des Communes, & qu'à cauſe de cela, ils en vouloient mettre un autre à la place, duquel on ne pût pas inférer que le Trône étoit vacant.

L'Evêque ajoûta, que s'il y avoit un défaut tel que celui dont on avoit parlé, il falloit certainement y ſuppléer. Que les Seigneurs par un autre Vote, avoient déclaré, *que les Loix*, *les Libertez*,

bertez, & la Religion d'Angleterre ne pouvoient fubfifter avec un Roi Papifte, mais qu'il croyoit qu'ils avoient entendu feulement, avec l'actuelle adminiftration du Gouvernement par un tel Roi. Que *Grotius* diftinguoit entre le droit, & l'exercice du droit. Que comme il pouvoit y avoir une incapacité naturelle qui empêchoit d'exercer ce droit, comme la maladie, la folie, l'enfance, il y en avoit auffi une morale, comme une perfuafion fixe & déterminée d'une fauffe Religion, contraire à la doctrine du Chriftianisme. Qu'alors, il falloit remédier à ce défaut, & prendre foin d'établir un Gouverneur intermédiat, parce qu'il devient néceffaire, fi celui à qui le droit de Succeffion apartient rend l'exercice de fon Gouvernement impratiquable, & l'obéïffance des Sujets, felon la Conftitution de leur Religion, impoffible. Mais qu'il concevoit, que cela n'altéroit point le droit, & n'étoit pas une abdication du droit (4).

INTER-REGNE. 1689.

Remarque 4. Il faut bien prendre garde, que la théfe pofée par l'Evêque d'Ely, & qui fut enfuite foutenuë par d'autres, étoit, qu'il y avoit une diftinction réelle entre le droit, & l'exercice du droit. Ils vouloient bien confentir, que Jaques II. fût privé de l'exercice du droit de gouverner, mais non pas du droit même. C'eft fur cette diftinction que font appuyez tous les raifonnemens des Seigneurs.

Que fans doute, le mot d'*abdication* étoit Anglois, & bien connu par ceux qui converfoient avec les Livres. Mais que felon *Cicéron*, il fignifioit quelquefois, une renonciation à l'exercice actuel du droit, & quelquefois, une renonciation au droit même. Qu'ainfi, fa fignification étant douteufe, les Seigneurs efpéroient, que les Communes ne voudroient pas fe fervir de termes équivoques dans une affaire d'une fi grande importance. Que fi on entendoit par ce mot, une renonciation au droit, il en naîtroit beaucoup d'inconveniens. Que parmi les Docteurs en Droit Civil, il y avoit une abdication qui faifoit perdre le droit au Roi feulement, & une autre qui en dépouilloit le Roi & la Couronne tout enfemble. Que les incapacitez qui empêchoient feulement d'exercer le pouvoir, étoient ou naturelles & involontaires, comme l'âge, la folie, &c. ou morales & volontaires, comme la contrarieté dans la Religion. Qu'on avoit eu en dernier lieu, un exemple des premiéres en Portugal, où elles ne firent perdre au Roi, que le pouvoir feulement, & non pas les honneurs & la qualité de Roi. Car quoique l'adminiftration fût mife entre les mains du frére Cadet, les Patentes, & tous les Actes Publics étoient au nom de l'Aîné (5).

Remarque 5. Si l'Evêque d'Ely ne portoit fa vûë que fur le Roi Jaques, il femble que l'exemple des incapacitez naturelles qui avoient fait perdre à Alphonfe VI. Roi de Portugal, l'exer-

INTER-REGNE. 1689.

cice du Gouvernement, n'étoit pas à propos, puisqu'il ne s'agissoit pas de ces sortes d'incapacitez à l'égard de Jaques II. C'est ce qui peut faire soupçonner qu'il portoit sa vûë sur le Prince de Galles. Car, comme on le verra dans la suite, les Seigneurs, en soutenant que le Trône n'étoit pas vacant, prétendoient, que par la mort civile ou naturelle du Roi, le plus prochain Héritier devoit immédiatement remplir le Trône, & cet Héritier, selon quelques-uns, étoit le Prince de Galles. Mais comme il étoit en bas âge, il falloit établir un Gouverneur intermédiat, pour gouverner en son nom.

Qu'il ne considéroit pas si le Roi étoit sorti du Royaume, ou s'il y étoit demeuré, mais seulement, s'il étoit propre à administrer le Gouvernement, & que ne l'étant pas, il falloit suppléer à son défaut, soit qu'il fût présent ou absent. Que l'abdication la plus reconnuë étoit, non-seulement, lorsque le Prince étoit incapable d'exercer son pouvoir, mais encore, quand il agissoit d'une maniére contraire, à quoi ne répondoit pas l'expression du Vote des Communes, *qu'il avoit tâché de renverser &c.* Que si dans une Monarchie successive, on admettoit l'abdication du pouvoir & du droit tout ensemble, la conséquence en seroit, que le droit entier seroit perdu, & la Succession rompuë, ce qui n'étoit pas, sans doute, l'intention des Communes.

Que par le Contract original dont il étoit parlé dans le Vote des Communes, on ne pouvoit entendre, que le Contract fait lorsque le Gouvernement fut institué, & qu'on fixa les conditions que chacun devoit observer; Que la condition fondamentale étoit, que le Roi, les Seigneurs & les Communes, assemblez en Parlement, auroient le pouvoir de faire de nouvelles Loix, & d'altérer les anciennes, & qu'y ayant une Loi qui établit la Succession, elle faisoit partie du Contract original, autant qu'aucune autre; Que par conséquent, si on admettoit une abdication dans une Monarchie Successive, le Contract original ayant été fait, à l'égard du Roi, de ses Héritiers & Successeurs, la disposition de la Couronne ne pourroit apartenir aux Seigneurs & aux Communes, qu'après que tous les Héritiers auroient aussi abdiqué. Il avoua, qu'il y avoit eu sept interruptions dans la Succession linéale, depuis Guillaume le Conquérant, jusqu'à Henri VIII; Mais il soutint, qu'on ne pouvoit pas inférer de-là que chaque brêche du Contract original les mit en droit de disposer de la Succession, particuliérement, depuis les Statuts d'Elisabeth & de Jaques I, qui avoient établi le Serment d'Allégeance, en faveur du Roi & de ses Successeurs, & qui devoient être observez, jusqu'à ce qu'ils fussent changez par le Pouvoir Législatif, à quoi il croyoit, que les Seigneurs & les Communes ne pouvoient pas prétendre sans le consentement Royal (6).

Re-

Remarque 6. Par ce raiſonnement, les Seigneurs & les Communes étant convenus, qu'un Roi Catholique ne pouvoit pas exercer le droit de Gouvernement, & Jaques II. étant Catholique, & pouvant avoir une ſuite infinie de Succeſſeurs de Pére en Fils, tous Catholiques, il s'enſuivroit, que l'Angleterre ne pourroit plus être gouvernée que par des Régens. INTER-REGNE. 1689.

Que les Loix dont il avoit parlé, étant faites depuis la derniére interruption de la Succeſſion linéale, il ne falloit pas ſe régler par les préjugez qui avoient précédé ces Loix. Que pour ces raiſons, il concevoit, qu'il falloit entendre par le Vote des Communes, qu'il ſuffiſoit de mettre à l'écart celui qui avoit violé le Contract, & que dans un Royaume Succeſſif, l'abdication ne pouvoit regarder que la perſonne. Qu'il eſpéroit, que les Seigneurs & les Communes s'accorderoient à ne pas rompre la ligne de la Succeſſion, de telle ſorte, que la Couronne fût renduë éléctive. Que ſi on déclaroit, que l'abdication du Roi Jaques n'alloit pas plus loin que ſa perſonne, & que la Couronne devoit aller dans la droite ligne de la Succeſſion, ils ſeroient tous d'un même avis (7).

Remarque 7. Pour bien entendre le Discours de l'Evêque d'Ely, auſſi-bien que quelques autres qui ſuivent, il faut ſavoir que parmi les Seigneurs qui avoient voté que le Trône n'étoit pas vacant, & qui avoient ſurpaſſé de onze voix, ceux qui avoient été d'un avis contraire, il y avoit deux ſortes de gens. Les uns, ſans aucune envie de favoriſer le Roi Jaques, ou le Prince de Galles, n'avoient en vûë que de s'oppoſer au Parti Républiquain, qui, ſous prétexte de reconnoiſſance pour le Prince d'Orange, travailloient de tout leur pouvoir à le faire élire Roi, comptant que ce ſeroit un grand pas de fait pour avancer l'autorité du Peuple, en rendant, en quelque maniére, la Couronne éléctive. C'eſt à ce Parti, qu'une partie des Seigneurs qui avoient voté contre la vacance du Trône, vouloit principalement s'oppoſer. Mais il y en avoit d'autres qui pouſſoient leurs vûës plus loin, & qui, en rendant le nouvel établiſſement impoſſible, par les obſtacles qu'ils y faiſoient naître, travailloient indirectement, ou à faire rappeller le Roi Jaques, ou à faire reconnoître le Prince de Galles pour Roi, ſachant bien, qu'il ſeroit impoſſible de prouver ſa Suppoſition d'une maniére juridique. Mais comme ceux-ci ſe cachoient parmi les premiers, & feignoient de n'avoir en vûë que la défenſe de la Succeſſion Héréditaire, il eſt aſſez difficile de connoître par les Discours qui furent faits à cette Conférence, ceux qui ſe bornoient à ſoutenir la Succeſſion Héréditaire, & ceux qui pouſſoient leurs vûës plus loin. C'eſt à quoi les Lecteurs doivent prendre garde pour ne pas ſe perſuader, que tous les Seigneurs qui avoient voté contre la vacance du Trône, fuſſent Partiſans du Roi Jaques.

INTER-REGNE. 1689.

Le Comte de Clarendon parla ensuite pour les Seigneurs, & dit, que *rompre le Contract original*, étoit un langage dont on ne s'étoit pas servi depuis long-temps dans ce lieu, & qui ne se trouvoit dans aucun des Livres de Loi. Qu'il ne nioit pas que le Roi ne fût tenu par les Loix, d'exécuter celles qui sont faites ou à faire: Mais que son obligation ne procédoit pas du Serment qu'il faisoit à son Couronnement. Car la Loi dit, qu'il est autant Roi avant son Couronnement, qu'après. Qu'il y a une Allégeance naturelle qui lui est dûë par ses Sujets, aussi-tôt que la Couronne lui est dévoluë, & qu'aucun Acte du Roi seul ne peut arrêter ou détruire le droit de son Héritier parceque la Couronne est Héréditaire, & non pas éléctive (8).

Remarque 8. Le Comte de Clarendon fait d'abord regarder le Contract original entre le Roi & le Peuple, comme une chimére. Il avouë pourtant que par les Loix dont il ne cite aucune, il est obligé &c. Mais que cette obligation ne provient point de son Serment. Qu'est-ce donc qui le lie ?

Que si la chose n'alloit pas plus loin que la personne de Jaques II, d'où pouvoit venir la vacance du Trône, & comment le droit d'y suppléer étoit-il dévolu au Peuple ? Car s'il est seul mis à l'écart, la Couronne est dévoluë à celui qui a le droit le plus prochain à la Succession, & par conséquent, que le Trône n'est pas vacant (9).

Remarque 9. Les Seigneurs parloient sans cesse du plus prochain Héritier, sans nommer pourtant le Prince de Galles. La raison en est, qu'en faisant trouver des obstacles qu'ils croyoient invincibles, à l'éléction d'un nouveau Roi, ils vouloient peu à peu engager les Communes à proposer l'examen de la Naissance du Prince de Galles. Mais les Députez des Communes évitérent soigneusement ce piége, c'est pourquoi il ne fut pas parlé une seule fois nommément du Prince de Galles dans cette Conférence.

Le Comte de Nottingham ajoûta, que les Seigneurs ayant déclaré, qu'ils vouloient bien assurer la Nation contre le retour du Roi Jaques, il sembloit, qu'on étoit d'accord, & qu'on trouveroit des paroles assez propres pour expliquer ce qu'on entendoit, s'il n'y avoit pas d'autre difficulté. Que les termes d'*abdiquer*, & de *déserter* étant rejettez par l'un ou par l'autre des deux partis, il falloit en chercher de plus convenables, & avant toutes choses, décider ce point, si le Trône étoit vacant.

Le Chevalier *Treby* prenant la parole pour les Communes, dit, qu'il falloit nécessairement commencer le débat, par l'endroit où le différent avoit commencé, savoir, par le mot *abdiqué*. Que le Contract original étoit une expression employée par le savant *Hooker*, dans son Livre de la Police Ecclésiastique. Mais qu'il pou-

pouvoit alléguer une autorité bien plus grande que celle de *Hooker*. C'étoit celle des Seigneurs eux-mêmes qui avoient approuvé le Vote des Communes où cette expreſſion étoit contenuë, à l'exception du mot *abdiqué*, & de la vacance du Trône. Que parler du droit de la Succeſſion, c'étoit aller plus loin que la derniére partie du Vote qu'ils examinoient, & que parler de rendre la Couronne élective, c'étoit aller encore au-delà. Enſuite, il s'efforça de prouver que le Roi Jaques avoit actuellement *abdiqué* la Royauté, & employa l'autorité de *Grotius* qui dit, *Que s'il y a quelque parole ou quelque action qui manifeſte la penſée ou la volonté de quelqu'un, de quitter ſon Emploi, c'eſt une abdication, & une renonciation.* Or, ajoûta-t-il, ſuppoſons que le Roi Jaques fût venu dans cette Aſſemblée, & qu'il ſe fût exprimé, ou en paroles, ou par écrit en ces termes: *Je ſuis né Héritier de la Couronne d'Angleterre, qui eſt un Gouvernement limité par les Loix que les Seigneurs & les Communes ont faites. Après la mort de mon Prédéceſſeur je me ſuis mis en poſſeſſion du Trône. Mais préſentement, je trouve que je ne puis faire des Loix ſans le conſentement des Seigneurs & des Communes: que je ne puis ſuſpendre l'exécution des Loix, ſans le conſentement de mon Peuple. J'avouë que je tiens le droit à la Royauté du Contract original, & de la Conſtitution fondamentale du Gouvernement, & que ma Succeſſion & ma poſſeſſion font partie de ce Contract. Je ſuis las de cette partie du Contract; j'y renonce, & ne veux point être tenu de l'obſerver. Je ne veux point exécuter les Loix, qui ſont déja faites, ni ſouffrir qu'on en faſſe d'autres ſelon le déſir de mon Peuple, pour la ſûreté de la Religion & de la Liberté, qui ſont les deux points principaux en quoi conſiſte l'Office de Roi dans cette Nation.* Suppoſé qu'il ſe fût exprimé de cette maniére, peut-on douter que ce ne fût une parfaite renonciation au droit qui lui étoit dévolu de ſes Ancêtres? Si donc par les actes mentionnez dans le Vote, il a déclaré la même choſe, & encore plus que ces paroles n'expriment, il a donc déclaré ſa volonté de renoncer au Gouvernement. De-là Monſr. *Treby* prit occaſion d'inſiſter ſur le mot *abdiqué* qui répondoit ſi bien au cas préſent, & qui exprimoit ſi bien la penſée des Communes.

Le Comte de Nottingham avoua, qu'un Roi d'Angleterre pouvoit renoncer à ſon Royaume, & même par des Actes implicites, contraires à l'Office de Roi. Car, dit-il, qu'un Roi diſe, qu'il ne veut point gouverner ſelon les Loix, ou que par ſes actions, il renverſe les Loix, ce n'eſt qu'une même choſe. Mais qu'il y avoit de la différence entre dire qu'il ne veut point gouverner ſelon les Loix, & faire certaines choſes qui ne s'accordent pas avec les Loix. Qu'il étoit bien vrai, que toutes les fois qu'un Roi s'écartoit des Loix, il faiſoit une espéce de brêche aux Loix fon-

INTER-REGNE. 1689.

fondamentales : car il n'y avoit point de Loix qui en qualité de Loix, ne fussent des Constitutions fondamentales. Mais que si chaque violation de quelque Loi étoit une telle violation des Loix fondamentales, qu'elle emportât une abdication, ce feroit en vain qu'on feroit rendre compte aux Ministres : car alors ce feroit le Roi seul qui feroit coupable, & non pas eux, & alors, adieu la maxime de Droit, que le Roi ne fait jamais de tort. Que cette distinction étoit d'une clarté manifeste, & qu'on avoit autrefois jugé que sa clarté étoit absolument nécessaire. Car dans les deux exemples d'Edouard II. & de Richard II, il étoit dit, que c'étoient d'expresses & solennelles renonciations, confirmées par les Actes de déposition. C'est pourquoi on ne pouvoit pas inférer de l'énumération des faits contenus dans le Vote, que le Roi Jaques eût *abdiqué*, pour soi-même & pour ses Héritiers.

Monsieur *Treby* reprit alors la parole, & dit, que quand le Roi viole les Loix dans quelques cas particuliers, il pouvoit suffire d'en faire rendre compte aux Ministres qui avoient servi d'instrumens à cela. Que dans les cas ordinaires concernant la violation des Loix, la Nation pouvoit trouver un reméde dans les Cours ordinaires de Justice. Mais que le Roi Jaques ayant violé, non quelques Loix particuliéres, mais toutes les Loix fondamentales, ce n'étoit plus une violation ordinaire des Loix. C'est pourquoi dans des cas si peu communs, il falloit avoir recours à des remédes extraordinaires. A qui s'adressera-t-on pour avoir justice dans des cas, où celui à qui il faut s'adresser pour avoir raison des torts qu'on a reçus, en est lui-même coupable, & le Juge de ses propres violations des Loix ? C'est donc parceque le Roi a violé la Constitution sur laquelle les Loix sont appuyées, comme étant la Régle, & du Gouvernement du Roi, & de l'obéïssance du Peuple, que les Communes soutiennent qu'il a abdiqué le Gouvernement. Pour toutes les autres violations particuliéres des Loix, les Sujets peuvent trouver du reméde dans les Cours de Justice, ou dans la Cour Supérieure du Parlement. Mais lors qu'un attentat tel que celui-ci est fait contre l'essence de la Constitution du Gouvernement, on ne peut pas dire que ce soit le Peuple qui s'est mis dans l'état de Nature : mais ce sont ceux qui ont réduit la Constitution de notre Gouvernement dans un état de confusion.

Les Seigneurs n'objectant plus rien sur le mot *abdiqué* qui faisoit la matiére de leur premier amendement, Monsr. *Sachverel* ouvrit le débat sur le second, en déclarant d'abord, que par les mots d'*Abdication* & de *Vacance du Trône*, les Communes n'avoient jamais eu l'intention ni la pensée de rendre la Couronne éléctive, & qu'on ne pouvoit pas l'inférer de leur Vote (10).

Remarque 10. Comme la principale raison qui obligeoit les Seigneurs

gneurs à s'oppoſer au Vote des Communes par rapport à la vacance du Trône étoit, la conſéquence qu'ils en tiroient, que par-là, la Couronne feroit renduë élective, les Communes prennent grand ſoin de nier cette conſéquence, en diſant que non-ſeulement elle n'a pas été dans leur intention, mais que même on ne peut pas la tirer de leur Vote. C'étoit-là le point eſſentiel. Car ſi les Seigneurs avoient pû tirer des Communes un aveu que la conſéquence étoit juſte, ils auroient prétendu, qu'en déclarant le Trône vacant, on renverſoit la Conſtitution du Gouvernement, parce qu'on rendoit la Couronne élective, au lieu qu'elle étoit Héréditaire. Il ſemble que les Communes auroient pû nier que la Couronne fût originairement Héréditaire, & ſoutenir qu'elle ne l'étoit, que par les Statuts faits ſous Eliſabeth & ſous Jaques I, d'où elles auroient pû inférer, que le Parlement qui avoit ſubſtitué la Couronne aux Deſcendans de Jaques I, dans la ligne directe, & puis dans la Collatérale, avoit auſſi le pouvoir de changer l'ordre de la Subſtitution. Mais elles vouloient éviter d'entrer dans des diſcuſſions de cette nature, comprenant bien, que le but des Seigneurs étoit de multiplier les ſujets de diſpute, pour augmenter les obſtacles de l'établiſſement qu'on projettoit. INTER-REGNE. 1689.

Monſr. *Sachverell* ajoûta, qu'en admettant, ſelon l'amendement des Seigneurs, que le Roi Jaques avoit ſeulement *déſerté*, il s'enſuivroit que le Trône ſeroit vacant, du moins, par rapport à ſa perſonne. Que ſi Jaques avoit ſeulement abandonné l'exercice de ſon pouvoir, comme les Seigneurs le prétendoient, il s'enſuivoit qu'il continuoit toujours dans ſon Office de Roi, & qu'il étoit toujours véritablement Roi. Qu'en ce cas-là, les Actes de la Convention ne pouvoient être juſtifiez. Que les Seigneurs n'avoient eu aucun pouvoir d'agir en leur nom, ou au nom de la Nation, dans cette occurrence, à moins qu'ils ne penſaſſent à établir un Régent par leur ſeule autorité. Qu'il s'enſuivoit donc, par les démarches que les Seigneurs & les Communes avoient faites, qu'ils avoient jetté la Nation dans un piége, & qu'ils la laiſſoient dans un tel embarras, qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de l'en délivrer, & qu'ils ne pouvoient répondre de ce qu'ils avoient fait, à moins que le Roi Jaques ne vînt à mourir, & alors, ſa mort laiſſeroit la Nation dans l'incertitude.

Mr. *Polexfen* reprit enſuite le même argument, & ſoutint, que les Seigneurs diſant que le Gouvernement étoit déſerté, on ne pouvoit aſſurer que ce fût ſeulement quant à l'exercice, mais que c'étoit une véritable vacance. Que ſelon les Loix, le Pouvoir Royal & l'exercice de ce Pouvoir n'étoient qu'une ſeule & même choſe, & qu'ils étoient tellement unis enſemble, qu'ils ne pouvoient être ſéparez. C'eſt pourquoi, la diſtinction qu'on ſuppoſoit entre le droit & l'exercice du droit, n'étoit qu'idéale, & ne

INTER-REGNE. 1689. ne s'accordoit nullement avec les Loix. Que c'étoit un aussi grand crime de dépouiller le Roi de l'exercice de son pouvoir, que de le priver du pouvoir même. C'est pourquoi c'étoit aux Seigneurs à considérer, s'ils ne se rendoient pas coupables du crime qu'ils prétendoient éviter par leur amendement. Que par cette raison, les Communes ne pouvoient admettre une différence, entre ôter au Roi l'exercice de son Gouvernement, & lui ôter le Gouvernement même, lequel, selon leur opinion, il avoit abdiqué. Que si Jaques II. étoit toujours Roi, elles ne pouvoient, en aucune maniére, consentir à le tenir éloigné du Royaume. Que d'établir une Régence, sans son consentement, ou jusqu'à son retour, pendant que le droit demeureroit en sa personne, seroit une chose étrange & impratiquable, & pourroit servir à introduire un Gouvernement Républiquain, à la place de l'ancien Gouvernement Monarchique limité par les Loix. Que la conséquence qu'on tiroit, que la Vacance du Trône rendroit la Couronne élective, ne se pouvoit déduire, ni des Prémisses, ni de leurs actions, ni de leurs paroles, ni de leurs Votes, ni d'aucune autre chose, dans le cas présent (11).

Remarque 11. Les Seigneurs ne répondirent que foiblement aux raisons de Mr. Polexfen contenuës dans cet article. Plusieurs de ceux qui étoient contre la Vacance, étoient bien persuadez qu'on ne pouvoit pas légitimement dépouiller le Roi Jaques de l'exercice du Pouvoir Royal, non plus que du Pouvoir même. Mais ils n'osoient entreprendre directement sa défense, parce qu'ils savoient bien que sa personne étoit odieuse à toute la Nation. C'est pourquoi ils avoient imaginé cette distinction, entre le droit même, & l'exercice du droit, afin de laisser comme une pierre d'attente pour son rétablissement. On voit ici que Mr. Polexfen soutient que cette distinction n'a rien de réel. C'est aux Lecteurs à examiner, si elle avoit été bien prouvée, ou seulement supposée, ou si, en supposant sa réalité, elle étoit applicable au cas dont il s'agissoit.

Là-dessus, le Comte de Clarendon, prenant la parole, dit, qu'il ne déclareroit point quelle étoit son opinion touchant la vacance du Trône, par rapport à la personne du Roi Jaques, mais qu'il désiroit de savoir, jusqu'où la vacance pouvoit s'étendre, selon l'intention des Communes.

Cela donna occasion à Monsr. *Polexfen*, de demander aux Seigneurs, s'ils convenoient que le Trône étoit vacant, par rapport à la personne du Roi Jaques. Que s'ils en convenoient, ou s'ils déclaroient par qui le Trône étoit actuellement rempli, & qu'ils nommassent la personne qui le remplissoit, il seroit temps alors, que les Communes répondissent à la question, jusqu'où s'étendoit la vacance.

Le

Le Comte de Clarendon repliqua, qu'en ſuppoſant, ſans pourtant l'accorder, que le Trône fût vacant, par rapport à la perſonne du Roi Jaques, il ſeroit rempli par la perſonne à qui la Couronne ſeroit dévoluë, en cas que le Roi fût mort, le Gouvernement d'Angleterre étant une Monarchie Héréditaire qui paſſe par Succeſſion à la Ligne Royale. Que les Communes, en ſoutenant que le Trône étoit vacant, ne faiſoient autre choſe, que mettre à l'écart tous ceux à qui la Couronne devoit venir par Succeſſion, & rendre, pour cette fois, la Couronne élective. Que les Seigneurs ſoutenoient de leur côté, que le Trône n'étoit point vacant. Mais puiſque les Communes diſoient le contraire, il leur demandoit, qui avoit le droit de le remplir? INTERREGNE. 1689.

Monſr *Maynard* répondit à cela, que cette queſtion n'étoit pas celle dont il s'agiſſoit, quoi qu'elle pût venir à propos dans la ſuite, quand on ſeroit convenu de la vacance du Trône. Qu'il avoüoit, que la Monarchie Angloiſe étoit Héréditaire. Mais qu'encore que, ſelon le cours ordinaire, elle dût paſſer au plus prochain Héritier, il y avoit néanmoins, dans le cas préſent, une maxime de Droit, qui n'étoit pas moins certaine, & qui arrêtoit le cours de l'autre. C'eſt que perſonne ne pouvoit prétendre à la Succeſſion du Roi Jaques, pendant qu'il étoit en vie : *Nemo eſt Hæres Viventis* (12).

Remarque 12. Il ſemble que Monſr. Maynard remarquoit avec raiſon, qu'il n'étoit pas à propos de décider la queſtion, *Qui rempliroit le Trône*, avant qu'on fût convenu de la vacance. C'étoit examiner la conſéquence, avant que d'avoir établi les Prémiſſes ſur leſquelles elle étoit fondée.

Le Comte de Pembrook repliqua, que le Comte de Clarendon avoit déja répondu à cela, en diſant que la Couronne devoit paſſer à celui qui ſe trouveroit le plus prochain Héritier dans la Ligne, en cas que le Roi fût mort, ou même en ſuppoſant qu'il étoit mort *civilement*, *par abdication*, ou *par déſertion*. Que pour répondre à la queſtion des Communes, *Qui étoit-ce donc qui rempliſſoit actuellement le Trône*, *s'il n'étoit pas vacant*? il ſuffiſoit de ſavoir qu'il y avoit des Héritiers à qui la Couronne étoit dévoluë par une Succeſſion linéale, quoiqu'on ne pût pas poſitivement nommer la perſonne particuliére (13).

Remarque 13. Si les Seigneurs avoient pû gagner ce point, qu'en cas que le Trône fût vacant, par rapport à la perſonne de Jaques II. ſeulement, il devoit être rempli par le plus prochain Héritier, ils auroient par-là engagé les Communes dans la diſcuſſion de la Naiſſance du Prince de Galles, matiére ſur laquelle ils auroient eu de grands avantages. Mais les Communes vouloient, ſur toutes choſes, éviter cet examen auquel les Seigneurs vouloient adroitement les engager.

INTER-REGNE. 1689.

Le Comte de Nottingham se mit encore sur les rangs, & dit, que quand même les Seigneurs accorderoient, qu'il y avoit une vacance, par rapport à la personne du Roi Jaques, ils ne laisseroient pas de pouvoir faire les Actes mentionnez dans les raisons alléguées par les Communes. Car si c'étoit seulement l'exercice du Gouvernement, qui étoit abandonné, il falloit nécessairement suppléer à ce défaut, par quelqu'un qui en prît l'administration. Que comme il n'y avoit personne à qui on pût s'adresser avec plus de raison, qu'au Prince d'Orange, à cause de sa rélation à la Couronne, & de sa présence dans le Royaume, il n'y avoit aussi personne plus propre à lui offrir cette administration, que les Seigneurs qui, en l'absence du Roi, étoient le Grand Conseil du Royaume. Qu'ils auroient pû le faire sans la concurrence des Communes: mais que se trouvant assemblez en un Corps qui représentoit le Royaume, ils avoient bien voulu se joindre à elles (14).

Remarque 14. Ceci ne regarde que la justification de la conduite des Seigneurs sur laquelle Messieurs Sachverell & Polexfen avoient un peu glosé. Cette justification est uniquement fondée sur la distinction, entre le droit, & l'exercice du droit, laquelle le Comte de Nottingham suppose sans s'engager à la prouver.

Quant à ce qu'on disoit, que le prochain Héritier ne pouvoit pas succéder, parceque personne ne pouvoit être Héritier d'une personne vivante, il trouvoit très-bonne la réponse des Seigneurs, savoir, qu'encore que le Roi ne fût pas mort naturellement, puisque, selon les Communes, il étoit mort civilement, le plus prochain Héritier devoit prendre sa place, par une Succession Héréditaire. Car il ne connoissoit point de différence entre les Successeurs en cas de mort naturelle, & les Successeurs, en cas de mort civile: Qu'il souhaiteroit de savoir, si, supposé que le plus prochain Héritier fût mis à l'écart, & qu'on fît Roi, un autre plus éloigné, la Royauté seroit donnée à ce nouveau Roi & à ses Héritiers, de sorte qu'étant une fois sur le Trône, la Succession linéale se trouveroit altérée, ce qui rendroit effectivement la Couronne élective, puisque le plus prochain Héritier en seroit privé. Que si la chose ne se faisoit pas de cette maniére, il demandoit, si un tel Roi seroit Roi seulement pendant la vie du Roi Jaques, ce qu'il ne croyoit pas être l'intention des Communes, mais qu'elles voudroient qu'il fût durant toute sa vie. Qu'en ce cas, s'il y avoit une distinction par rapport à la Succession, entre la mort civile & la mort naturelle, supposé que le Roi Jaques vînt à mourir pendant la vie du nouveau Roi, que deviendroit la Monarchie Héréditaire? Où se trouveroit le prochain Successeur, s'il arrivoit, que le plus prochain Héritier du Roi Jaques ne pût pas être le présent Héritier du present Successeur?

Qu'il falloit donc réduire la queſtion à ce point, ſi ce ne ſeroit pas rendre le Royaume éléctif? Que s'il étoit rendu éléctif pour une fois ſeulement, c'en étoit aſſez pour le rendre tel pour toujours. Car, ajoûta-t-il, j'oſe avancer, qu'on ne pourroit pas aſſurer cette ſorte de Succeſſion par une obligation plus ferme & plus étroite, que celle qui nous oblige à la conſerver dans le cas préſent. INTER-REGNE. 1689.

Que ſi le Trône étoit vacant, il voudroit ſavoir, ſi on étoit obligé de le remplir. Si on y étoit obligé, il falloit le remplir, ou ſelon les anciennes Loix, ou ſelon le caprice de ceux qui feroient l'éléction. Que ſi on le rempliſſoit ſelon les anciennes Loix, les Seigneurs déclaroient, que le Royaume étant Héréditaire, on ne pourroit ſe diſpenſer de mettre ſur le Trône, le plus prochain Héritier, & qu'alors, il n'y auroit aucune néceſſité de ſoutenir la vacance. Que ſi on le rempliſſoit ſelon le caprice du temps, en ce cas-là, on arrêteroit le cours de la Succeſſion, & que pour lui, il ne voyoit pas par quelle autorité on pourroit le faire, ou comment on pourroit changer l'ancienne Conſtitution, ſans commettre le même crime qu'on reprochoit au Roi. Mais, ajoûta-t-il, ſi vous voulez ſuppoſer que le Trône eſt vacant, par rapport à la perſonne du Roi Jaques, c'eſt-à-dire, qu'il n'a plus de droit, faiſons un pas plus avant (15).

Remarque 15. Dans cet article, le Comte de Nottingham raſſemble tous les inconveniens, les difficultez, les oppoſitions aux Loix qui pouvoient naître du Vote des Communes, & tout cela aboutit au danger de rendre la Couronne éléctive. Mais il n'avoit garde de rapporter les difficultez qui naiſſoient de l'opinion des Seigneurs. Les conſéquences de cette opinion étoient, ou qu'il falloit laiſſer le Royaume dans la confuſion où il ſe trouvoit, ou rappeller le Roi Jaques, ou reconnoître pour Roi, le Prince de Galles. Dans toutes les trois, le danger n'étoit pas moins grand, qu'en courant le riſque de rendre la Couronne éléctive, qui étoit le ſeul auquel le Comte vouloit qu'on fît attention. Comme ſi le danger de laiſſer le Royaume en confuſion, celui de rappeller le Roi, celui de reconnoître pour Roi, un Prince que la plûpart des gens croyoient ſuppoſé, qui étoit abſent, & Mineur, qui ſeroit élevé en France dans la Religion Catholique, & de qui, quand il ſeroit en âge, on auroit lieu de craindre les mêmes inconvéniens qui faiſoient rejetter le Roi Jaques, comme ſi, dis-je, tous ces dangers ne devoient être comptez pour rien, au prix du riſque de faire une brêche à la Succeſſion Héréditaire. Encore n'étoit-ce que par conſéquence, que les Seigneurs prétendoient que la Couronne ſeroit renduë éléctive par cette brêche, quoique les Communes aſſuraſſent que ce n'étoit pas leur intention.

INTER-REGNE. 1689.

Monsr. Sachverell répondit, que leur seule affaire étoit de soutenir, que le Trône étoit vacant.

Monsr. Sommers ajoûta que la raison alléguée par les Seigneurs, contre le mot *abdiqué*, qu'il ne se trouvoit pas dans la Loi Commune, n'avoit aucune force contre le mot *vacant* qui se trouvoit dans les Regîtres publics, & même appliqué à un cas semblable à celui-ci, dans la premiére année de Henri IV.

Le Comte de Rochester répondit, que c'étoit l'unique préjugé pour le mot *vacant*, qui fut suivi de très-fâcheuses conséquences, en ce qu'il rendoit la Couronne élective. Car ayant été alors déclaré que le Trône étoit vacant, l'élection suivit immédiatement après dans la personne de Henri IV. qui n'étoit pas le plus prochain Héritier.

Le Comte de Clarendon ajoûta, que c'étoit une chose manifeste dans le cas de Richard II. qui avoit absolument résigné, renoncé, abdiqué, par écrit, sous sa signature. Qu'ensuite, le Parlement qui étoit séant ne crut pas devoir s'en tenir à cela, parceque cet Ecrit pouvoit avoir été extorqué. C'est pourquoi il procéda à une déposition formelle, sur des articles d'accusation, après quoi suivit la prétention & demande de Henri IV. Que ce fut sans doute, une véritable élection, quoique Henri fût le plus prochain Héritier qui paroissoit, le Comte de la Marche ne paroissant point pour demander la Couronne. Qu'à cause de cela, Henri la demandoit comme par un droit indubitable, parcequ'il étoit le plus prochain Héritier qui parût. Qu'à l'égard de tous les Rois placez sur le Trône par élection, à peine se passoit-il une seule année, qu'ils ne fussent inquiétez dans leur possession. Que Henri IV. ne voulut pas tenir sa Couronne par le droit d'élection, mais par son propre droit qui étoit assez plausible, & que lui & Henri V. son fils se maintinrent sur le Trône. Mais que sous le Régne de Henri VI, le titre & la possession furent entiérement changez. Car tous les Actes faits sous le Régne de Henri IV, & tous ceux qui avoient été faits contre Richard II, furent revoquez, comme injustes & illégitimes. Que l'Acte de ce Parlement déduisoit la descendance, depuis Henri III, jusqu'à Richard II, qui mourut sans enfans, après quoi Henri IV. usurpa la Couronne. Mais après la mort de Richard II, le Comte de La Marche, & par conséquent Edouard IV, étoit Roi indubitablement, par la Conscience, par la Nature, par la Coutume, & par les Loix (16).

Remarque 16. Tous les argumens qu'on tire des Actes de Parlement, par rapport aux différens entre les deux Maisons de Lancastre & d'Yorck, ne peuvent être que fort foibles. La raison en est, que ces Parlemens n'ont pas tous agi sur un même principe, & que les uns ont renversé ce que d'autres avoient établi.

Ce-

Cela paroit même clairement, en ce que dans l'affaire dont il s'agissoit dans cette Conférence, les deux Partis se servoient, pour soutenir leur cause, de quelques-uns des Actes de ces Parlemens.

INTER-REGNE. 1689.

Après cela, le Chevalier *Robert Howard* prit la parole, & dit, Qu'il ne voudroit pas assurer, que l'avenement de Henri IV. à la Couronne ne fût pas une véritable élection. Car le Parlement ne faisoit pas beaucoup de cas de sa prétention, sachant bien, qu'il y avoit un Héritier plus prochain que lui. Que dans cette occasion, les Communes ne firent aucun doute, que ce pouvoir par lequel on transportoit la Couronne à une autre branche, après la vacance du Trône, ne résidât, selon la constitution du Gouvernement, dans les Seigneurs & dans les Communes, & ne fût suffisant pour remplir le Trône vacant. Qu'il vouloit faire cette question aux Seigneurs, si supposé, qu'après la fuite du Roi Jaques, il y eût eu un Héritier certainement connu, à qui la Couronne fût dévoluë suivant la ligne de succession, ils auroient osé s'assembler sans son ordre, s'ils auroient osé se charger de l'administration du Gouvernement, ou l'offrir au Prince d'Orange. Qu'il croyoit, que par-là, ils se feroient rendus coupables de trahison, selon les Loix d'Angleterre, s'il y avoit eu un Successeur connu, en possession du Trône, comme il falloit nécessairement qu'il y en eût un, si le Trône n'étoit pas vacant. Qu'on pouvoit voir par-là que les difficultez sur cette matiére provenoient de ce que les Seigneurs reconnoitroient que le Trône étoit vacant, s'ils ne connoissoient pas quelqu'un qui le possédât actuellement. Qu'on avoit eu quelque semblable prétention, touchant un certain Héritier Mâle à l'égard duquel il y avoit différentes opinions, & pendant ce temps-là, on demeuroit sans Gouvernement. Attendrons-nous, ajoûta-t-il, jusqu'à ce que la vérité soit connuë ? Que ferons-nous, pour préserver notre Constitution, pendant que nous n'avons aucune autorité assurée, pour agir sous sa direction ? Peut-être, qu'en peu de temps, la chose deviendra irrémédiable. Il avoua, qu'il étoit difficile d'examiner qui étoit le véritable Héritier, sans quoi, les Seigneurs se feroient sans doute expliquez plus clairement. Mais, continua-t-il, la chose n'étant rien moins que claire, faut-il donc que nous demeurions dans cet état d'incertitude ? Usez des termes que vous voudrez, de *remplir*, de *nommer*, d'*élire*, c'est de la chose même que nous devons prendre soin, & il est temps qu'elle se fasse. On ne peut pas tirer du Vote des Communes, la moindre conséquence qu'elles ayent intention de changer la forme du Gouvernement, pour rendre la Couronne élective. Il y a long-temps, qu'elle descend de Pére en Fils, par une Succession Héréditaire, & la Constitution du Gouvernement s'est conservée pendant ce temps-là. Le préjugé de l'élection de Henri IV. ne ressemble en aucune maniére, aux élections des autres Royaumes. Je suis très-fâché de l'occasion que nous avons d'agir extraordinairement. Mais

quand

INTER-REGNE. 1689. quand, par rapport à la Succeſſion linéale, la Nation ſe trouve embarraſſée dans des difficultez d'où elle ne peut ſe tirer, j'eſpére que les Seigneurs nous permettront de les faire reſſouvenir de cette maxime, *Le Salut du Peuple eſt la Loi Suprême.* Que ſi, ni les Seigneurs ni nous, ne pouvons rien faire dans le cas préſent, Nous qui ſommes ici en qualité de Convention des Etats, nous ſommes aſſemblez pour rien. Car après avoir voté, que nous ſommes ſans Gouvernement, ce qui ſemble marquer que nous avons deſſein d'en établir un, nous laiſſons tomber ce deſſein, & nous demeurons dans l'obſcurité, tout comme nous y étions avant que de nous aſſembler. Vous dites que vous ne ferez jamais un préjugé pour l'élection, & que vous ne prendrez pas ſur vous, d'altérer en aucune maniére, la Succeſſion. Mais, avec votre permiſſion, l'établiſſement de la Conſtitution eſt la principale choſe à quoi nous devons travailler. Si vous prenez ſoin de ſuppléer au défaut qui nous eſt connu, avec la même méthode, & dans le même temps, il ſera pourvû à la Succeſſion. Mais, Mylords, n'avez vous pas vous-mêmes limité la Succeſſion, en concourant avec nous au Vote, *que notre Religion & nos Loix ne peuvent ſubſiſter avec un Roi Papiſte?* Si donc le plus prochain Héritier ſe trouve Papiſte, n'eſt-il pas néceſſaire que nous procédions à une Election? Mais de plus, en ſuppoſant qu'il ne ſe trouvât point d'Héritier Proteſtant, ne rompriez-vous pas vous-mêmes la ligne? Si donc, dans un pareil cas, vous interrompiez la Succeſſion, je ſuis perſuadé que la Nation a ſujet d'attendre de vous, que vous ſuppléerez au défaut préſent, dans un temps où le Succeſſeur eſt incertain. Autrement, il nous faudra ſéparer en confuſion, ſans avoir rien fait, & laiſſer la Nation ſe débarraſſer comme elle pourra, des difficultez où elle ſe trouve. Je vous laiſſe à conſidérer à qui elle en imputera la faute.

On dit, que ce Diſcours, où le bon ſens & le zéle pour la Patrie brilloient également, fit une forte impreſſion ſur quelques-uns des Seigneurs qui aſſiſtoient à la Conférence, & ſur tout le reſte des Auditeurs. Cependant, comme le Comte de Clarendon, pour prouver la Succeſſion linéale, avoit fait uſage de ce qui s'étoit paſſé à l'égard d'Edouard IV, le Chevalier *George Treby* entreprit d'expliquer cette matiére, & dit,

Qu'il étoit connu de tout le monde qu'Edouard IV. attaqua le titre de la Maiſon de Lancaſtre, & qu'en ce temps-là, ſelon les changemens qui arrivoient dans le Gouvernement, les Parlemens faiſoient des déclarations différentes, & qu'il arrivoit ſouvent, qu'un Parlement détruiſoit ce qu'un autre avoit établi. Mais que les Communes avoient cet avantage de leur côté, qu'outre le premier préjugé qui étoit en leur faveur, elles avoient auſſi le dernier de leur côté, ſavoir, l'Acte paſſé dans la premiére année de Henri VII, où tout avoit été corrigé & rétabli en ſon premier état. Que l'Acte pour dé-

poſer

poser Richard II. avoit été revoqué par le premier d'Edouard IV, & que ce fut là-dessus que Henri VI. fut atteint. Mais ensuite, dans la premiére année de Henri VII, on fit un Statut qui abolissoit tous les Actes faits contre la Maison de Lancastre, & par conséquent on revoqua par-là, le premier Acte d'Edouard IV, qui avoit revoqué le premier de Henri IV. Que Henri VII. étoit de la branche de Lancastre, & qu'encore qu'il eût épousé l'Héritiére d'Yorck, dès qu'il fut établi sur le Trône, il ne voulut point souffrir que sa Royauté dépendît de son Mariage, ni que les Actes publics portassent le nom de Henri & d'Elisabeth, comme il auroit dû le faire, s'il se fût arrêté au titre que donnoit la Ligne de la Succession. C'est pourquoi l'Acte qui rétablissoit celui de Henri IV, devint d'une aussi grande autorité qu'il l'avoit été auparavant, & même plus grande, puisqu'il avoit pour appui, le dernier Acte qui n'étoit pas revoqué.

INTER-REGNE. 1689.

Le Comte de Pembrook répondit à cela, que le Roi Henri VII, avoit une légitime prétention à la Couronne par le droit de sa femme; mais que son droit comme descendant de Henri IV. n'étoit qu'une pure usurpation. C'est pourquoi il ne voulut pas souffrir qu'on lui prescrivît le titre qui étoit le meilleur, pendant qu'il en avoit un qui étoit reconnu pour bon.

A cela, le Chevalier *Treby* repliqua, que si le titre qu'avoit Henri VII, par sa descendance de Henri IV, étoit une usurpation, il seroit difficile de dire, par quel droit il régnoit, puis qu'encore que la Reine sa femme fût la véritable Héritiére, elle n'eut jamais aucune part à l'administration, & que son nom ne fut jamais mis dans les Actes publics. Mais, ajoûta-t-il, si nous ne voulions reconnoître pour Actes de Parlement, que ceux qui ont été faits sous des Régnes Héréditaires dans la droite Ligne, nous nous priverions de la plus grande partie de nos Loix, & des Regîtres par lesquels nous possédons la plûpart de nos Héritages.

Le Chevalier *Richard Temple* dit alors, que, si les Loix faites pour la Succession Héréditaire étoient d'une si grande force, que pouvoit-on dire de la Succession d'*Elisabeth* contre laquelle il y avoit un Acte de Parlement, aussi-bien que contre la Reine sa Sœur?

Le Comte de Pembrook répondit, que pour comprendre ce que cette Reine elle-même, & les gens les plus sensez de son temps pensoient sur cette matiére, il n'y avoit qu'à considérer, que, sous son Régne, il fut fait un Acte qui subsistoit encore, par lequel, c'étoit un crime de *Præmunire*, que de soutenir, que le Parlement ne pouvoit pas établir la Succession à la Couronne, ou la changer à sa volonté. Qu'il étoit bien vrai, que des Parlemens, tant anciens que modernes, avoient substitué la Couronne dans certaines Familles: mais que l'autorité d'un Parlement subséquent avoit souvent prévalu contre ces substitutions, quoique faites en Parlement.

A cela, le Chevalier Temple repliqua, qu'il concevoit, que les

INTER-REGNE. 1689.

Seigneurs & les Communes présentement assemblez avoient autant de pouvoir qu'aucuns de leurs Prédécesseurs, de prendre soin du Gouvernement, & qu'en faisant ce que leurs Prédécesseurs avoient fait, on ne pouvoit pas les accuser de vouloir changer la Monarchie, pour la rendre d'Héréditaire, Elective.

Ensuite, le Comte de Nottingham reprit la parole, & dit, qu'il ne pouvoit s'imaginer, comment un Royaume pouvoit être Héréditaire, & que néanmoins le Roi, qui avoit des enfans en vie, dans le temps qu'il avoit abandonné le Gouvernement, pût laisser le Trône vacant, tant par rapport à ses enfans que par rapport à lui-même. Que les Loix avoient pris encore plus de soin d'assurer l'Héritage de la Couronne que tout autre. Qu'un Acte d'*Attainder* contre l'Héritier de la Couronne ne pouvoit pas le priver de la Succession, comme il privoit tout autre Héritier de tout autre Héritage, & que la seule descendance purgeoit toute sorte de défaut dans l'Héritier de la Couronne. Que c'étoit l'opinion des grands Jurisconsultes dans le temps de Henri VII. C'est pourquoi il ne comprenoit pas qu'aucun Acte du Pére pût priver l'Enfant de son droit, puisque même l'Acte propre du Fils ne pouvoit pas l'en priver, tant les Loix avoient été soigneuses de maintenir la Succession de la Couronne, comme il avoit été déclaré par plusieurs Actes, & plus pleinement encore, par l'Acte de la 25. année de Henri VII. Qu'il voudroit savoir, si les Seigneurs & les Communes avoient le pouvoir de faire des Actes ou des Loix qui liassent les Sujets, & si par la Constitution du Gouvernement, chaque Roi d'Angleterre, par la possession du Trône, n'étoit pas Roi pour lui & pour ses Héritiers. Qu'il ne savoit pas, comment, sans Acte de Parlement, on pouvoit disposer de son Héritage. Que véritablement, on avoit objecté, que les Seigneurs eux-mêmes étoient convenus, qu'il pouvoit y avoir une vacance du Trône, en votant, *que la Religion & les Loix ne pouvoient subsister avec un Roi Papiste.* Mais qu'un Vote d'une Chambre ou des deux Chambres ne pouvoit pas arrêter les Loix, en cela, comme en toute autre chose. Cependant, parcequ'il seroit bien aise que ce Vote eût son effet, il souhaitoit, que cela se fît selon l'ancienne méthode, par un Acte de Parlement. Que puisqu'on étoit heureusement délivré de la crainte du Papisme, & du Pouvoir arbitraire, à Dieu ne plût qu'on usurpât un pareil pouvoir. Car ce seroit donner trop d'avantage à ceux qui voudroient dans la suite, contester l'établissement, à cause de son opposition aux Loix. Que dans toutes les violations de la Ligne de Succession, les Usurpateurs n'avoient jamais voulu recevoir la Couronne, sans avoir quelque prétexte d'y prétendre par un droit Héréditaire. Qu'il souhaitoit passionnément, qu'on évitât les fâcheuses conséquences qui naîtroient de la vacance du Trône, savoir le renversement de toute la Constitution.

tution. Car s'il ne reſtoit que les Seigneurs & les Communes comme parties du Gouvernement, & que la tête en fût ſéparée, & que le Trône fût vacant, par quelles Loix, & par quelles Conſtitutions, demeuroient-ils encore Seigneurs & Communes? Qu'ils étoient unis enſemble dans leur commun Chef, & ſi l'un des Membres ſe trouvoit diſſous, il ne voyoit pas comment les deux autres ne le ſeroient pas. Qu'il avoüoit, qu'il étoit plus avantageux d'avoir quelque ſorte de Gouvernement, que de n'en avoir point du tout: Mais qu'il ſouhaitoit qu'ils puſſent continuer à joüir de leur ancienne Conſtitution (20). INTER-REGNE. 1689.

Remarque 20. Dans tout cet article, le Comte de Nottingham raiſonnoit ſuivant la Méthode de Charles I, dans ſes différens avec le Parlement. C'eſt-à-dire, qu'il ſuppoſoit le Gouvernement dans ſon état naturel, & ſelon cette ſuppoſition, ſes raiſons étoient excellentes. Mais il eſt difficile d'imaginer un plus grand dérangement, que celui où le Gouvernement ſe trouvoit au temps de cette Conférence. Pendant l'eſpace de trois ans, Jaques II. avoit régné deſpotiquement. Il avoit violé, non quelques Loix particuliéres de peu d'importance, mais des Loix Fondamentales qui faiſoient la ſûreté de la Religion & des Libertez des Anglois. Enſuite, il s'étoit retiré hors du Royaume, ſans laiſſer aucun ordre pour le Gouvernement. La plûpart des gens croyoient que ſon Fils étoit ſuppoſé, & il avoit fait tranſporter ce fils en France. Pouvoit-on donc ſuppoſer que le Gouvernement fût dans un état naturel? Et s'il n'y étoit pas, le raiſonnement, appuyé ſur cette ſuppoſition, doit tomber. Quelque expreſſes que ſoient les Loix, elles ſuppoſent toujours une certaine Conſtitution de Gouvernement. Mais, ſi cette Conſtitution ſe trouve rompuë, comme il peut arriver dans tous les Païs du Monde, comment, pour remédier à ce mal, pourra-t-on prendre pour Régle des Loix qui ſuppoſent le Gouvernement dans ſon état ordinaire & naturel, & par leſquelles on n'a pas pourvû aux cas extraordinaires, qui n'ont pû être prévûs.

Voici en peu de mots ce que le Comte de Nottingham vouloit faire entendre, quoiqu'il évitât de s'expliquer clairement. Les Seigneurs & les Communes ne ſont que deux des Membres du Gouvernement, qui ne peuvent rien faire de légitime ſans le troiſiéme, c'eſt-à-dire le Roi qui eſt leur Chef. Le Roi s'eſt abſenté. Il faut donc, ou le rappeller, ou attendre qu'il revienne: ou bien, il faut reconnoître pour Roi ſon plus prochain Héritier. Or cet Héritier, c'eſt le Prince de Galles. Cela paroit manifeſtement, par le ſoin qu'on prenoit de ne le pas nommer. Ou, ſi on ne veut prendre aucun de ces partis, il faut laiſſer le Royaume dans un état d'Anarchie, ou ſe contenter d'établir un Régent qui gouverne au nom du Roi pendant ſon abſence.

Cette longue Conférence fut terminée par deux petits Diſcours,

INTER-REGNE. 1689.

l'un de Mr. *Foley*, & l'autre de Mr. *Ayres*, tous deux Députez des Communes. Le premier dit, qu'il espéroit, que dans le cas présent, il n'y auroit aucun danger de renverser la Constitution, puisque les Communes suivoient une méthode qui y étoit conforme. Car quoique la Monarchie d'Angleterre fût Héréditaire, dans le cours ordinaire de la Succession, il n'étoit pourtant pas impossible qu'il arrivât des cas où on ne pouvoit pas se conformer à cette Régle ; & par conséquent, qu'il pourroit y avoir une vacance du Trône. Car, continua-t-il, supposons que toute la Ligne Royale manquât, devrions-nous demeurer sans aucun Gouvernement ? Mais, en ce cas-là, quel Gouvernement pourrions-nous avoir, que celui des Seigneurs & des Communes ? Que ferons-nous, dans un cas qui s'approche encore plus de la question que nous débattons, savoir, lorsqu'on ne sait point qui est celui qui doit succéder. Car si ce Successeur étoit connu, nous l'aurions déja entendu nommer. Mais, dans le premier de ces deux cas, par quelle raison le Gouvernement seroit-il dévolu aux Seigneurs & aux Communes, si ce n'est pas par la raison qu'il n'y auroit point de Roi. Or les Seigneurs & les Communes étant un Corps qui représente le Royaume, ce sont les deux seuls restes visibles du Gouvernement, & ce sont eux qui doivent suppléer à ce qui nous manque, en nommant un Successeur.

Monsr. Ayres dit, qu'ils avoient été détournez de leur chemin, pour courir après des conséquences d'un Vote dont on n'étoit pas encore convenu. Que les Communes avoient tiré une juste conclusion des Prémisses de leur Vote. Autrement, ce ne seroit qu'un Vote Historique. Que ce Vote portoit, *Nous déclarons que le Roi Jaques a rompu le Contract original : qu'il a violé les Loix Fondamentales : qu'il s'est retiré hors du Royaume*, *& qu'il a abdiqué le Gouvernement.* Où seroit la nécessité de faire une telle déclaration, si on n'en tiroit aucune conséquence ? Mais il n'y en a point de plus naturelle que celle-ci, *Que nous sommes sans Roi*, *& que par-là le Trône est vacant.* Cela peut être par rapport à la possession, sans préjudice du droit à la Succession. Mais, Mylords, nous sommes venus ici par l'ordre des Communes, pour débattre les raisons de leur Vote, & de vos amendemens, & non pas pour disputer sur les conséquences, dequoi nous ne sommes pas chargez. Ce fut par-là que finit la Conférence.

Le Prince d'Orange laisse à chacun une entiére liberté.

Pendant que cette grande affaire se débattoit dans la Convention, le Prince d'Orange demeuroit tranquille à Saint James, sans faire le moindre effort pour gagner des Partisans. Il ne fut jamais moins affable qu'il l'étoit alors, voulant faire voir par sa conduite, que son intention n'étoit pas d'ôter à personne la liberté de voter ce qu'il trouveroit à propos. Les Membres des deux Chambres étoient surpris de ce que personne ne leur parloit de la part du Prince. Enfin, comprenant que son silence pourroit être mal expliqué, & qu'on pour-

pourroit en inférer qu'il craignoit de se charger du fardeau de la Royauté, il fit appeller le Marquis d'Halifax, les Comtes de Danby, de Shrewsbury, & quelques autres, & leur dit:

INTER-REGNE. 1689.

Enfin, il déclare ses sentimens à quelques uns des Seigneurs.

„ Qu'il avoit long-temps gardé le silence, de peur de dire, ou „ de faire quelque chose qu'on pût expliquer, comme s'il avoit in- „ tention d'ôter à qui que ce fût la liberté de voter comme il trou- „ veroit à propos dans une affaire d'une si grande importance, ayant „ pris la résolution de ne faire aucune démarche pour gagner per- „ sonne, ni par des promesses ni par des menaces.

„ Qu'il savoit, que quelques-uns étoient d'avis de mettre l'admi- „ nistration entre les mains d'un Régent. Qu'il n'avoit rien à dire „ contre cela, si l'on jugeoit, que ce fût le meilleur moyen pour „ assurer le repos de la Nation. Mais qu'il trouvoit à propos de „ leur déclarer, qu'il ne vouloit point être ce Régent, & si on s'ar- „ rêtoit à cette résolution, on pouvoit jetter les yeux sur un autre: „ qu'il en connoissoit les conséquences, & qu'il n'accepteroit point „ cet Emploi. Que d'autres vouloient mettre sur le Trône, la „ Princesse son Epouse, seule, en sorte qu'il ne régneroit que par sa „ courtoisie. Il ajoûta, que personne n'avoit plus d'estime que lui, „ pour la Princesse: Mais qu'il étoit d'une telle humeur, qu'il ne „ pourroit se résoudre à tenir la Couronne d'une Femme, & qu'il „ ne croyoit pas même qu'il fût raisonnable qu'il eût quelque part „ au Gouvernement, à moins qu'il n'en fût revêtu pour sa vie. „ Que s'ils croyoient devoir agir autrement, il ne s'y opposeroit „ pas, mais qu'il s'en retourneroit en Hollande, sans se mêler da- „ vantage de leurs affaires. Que quoique d'autres pussent penser „ d'une Couronne, il ne la regardoit pas comme une chose dont il „ ne pût bien se passer, & vivre fort content sans elle. Qu'il ne „ pourroit se résoudre à accepter la Dignité Royale, pour ne la te- „ nir que pendant la vie d'un autre. Que néanmoins, il convenoit, „ que la postérité de la Princesse de Danemarc devoit être préférée „ à celle qu'il pourroit avoir de toute autre femme, après la Prin- „ cesse son Epouse.

Cette déclaration, qui fut d'abord renduë publique par ceux à qui elle avoit été adressée, ne contribua pas peu à faire finir les contestations qu'il y avoit dans la Chambre des Seigneurs. Car pour celle des Communes, il y avoit plus des deux tiers des voix pour le Prince.

Les Seigneurs concourent au Vote des Communes. Raisons pour ne pas examiner la naissance du Prince de Galles.

Lorsque le rapport de la Conférence entre les deux Chambres fut fait dans celle des Seigneurs, il y eut un débat fort vif, pour savoir si on insisteroit sur les amendemens. Pendant ce débat, quelques-uns des Seigneurs proposérent d'examiner la naissance du Prince de Galles. Mais cette proposition fut enfin rejettée, par plusieurs raisons: 1. Que le Prince de Galles avoit été transporté en France pour y être élevé par les ennemis de la Religion d'Angleterre. A

 quoi

INTER-REGNE. 1689.

quoi donc aboutiroit cet examen ? 2. Qu'il n'étoit pas possible aux Anglois de savoir si c'étoit le même Enfant qui avoit été transporté, ou un autre. 3. Qu'en cas que cet Enfant vînt à mourir, en France, on pourroit en supposer un autre en sa place, sans que les Anglois pussent s'assurer de la vérité. 4. Que les Anglois ne devoient pas aller chercher des témoins hors du Royaume, particuliérement parmi les François qu'on pouvoit regarder comme ennemis de l'Angleterre. 5. Qu'il étoit connu de tout le monde, que toutes les personnes qu'on soupçonnoit avoir été confidentes de la supposition de l'Enfant, s'étoient absentées, & qu'il ne seroit pas possible de les trouver pour les examiner. On prétend, que quelques-uns des Seigneurs, par un rafinement de politique, n'étoient pas fâchez qu'on laissât le droit du Prince de Galles indécis, afin de tenir en bride les Rois suivans, en cas qu'ils voulussent imiter le Roi Jaques.

Enfin, après une longue contestation, les Seigneurs, à la pluralité des voix, se désistérent de leurs deux amendemens, & concoururent au Vote des Communes, *que le Roi Jaques avoit abdiqué le Gouvernement*, *& que par-là*, *le Trône étoit devenu vacant.* Il y a beaucoup d'apparence, que ceux qui se détachérent du parti des Comtes de Nottingham, de Clarendon, & de Rochester, considérérent, que le danger qu'on faisoit craindre que la Couronne seroit renduë éléctive n'étoit pas à comparer à celui qui ne pouvoit manquer d'arriver, si on laissoit le Royaume dans la confusion où il se trouvoit, ou si on rappelloit le Roi Jaques ; ou si on reconnoissoit le Prince de Galles pour Roi. On a dit néanmoins, que ce qui fit pancher la balance de ce côté-là, ce fut l'arrivée de quelques Seigneurs qui ne s'étoient pas trouvez dans la Chambre lorsqu'on avoit résolu les deux amendemens : Mais on ne les nomme pas. Il n'y a pourtant guére d'apparence, que la prétenduë arrivée de ces Seigneurs aît été la cause du changement arrivé dans la Chambre Haute. Il auroit fallu pour cela, que ces Seigneurs eussent été pour le moins, au nombre de douze, & tous d'un même parti, ce qui n'est pas fort vrai-semblable.

Débats sur la maniére de remplir le Trône vacant.

Ce grand pas étant fait, il fut question de remplir le Trône vacant. Le Marquis d'Halifax proposa, de donner la Couronne au Prince d'Orange seul, & de lui substituer les deux Princesses filles du Roi Jaques, après sa mort. Mais il fut seul de ce sentiment. S'il en faut croire le Docteur Burnet Evêque de Salisbury, Monsieur *Bentinck* (1) Favori & confident du Prince, appuyoit beaucoup cette proposition. Le débat sur cette matiére dura fort long-temps. On convenoit assez, que la Princesse d'Orange devoit être mise sur le Trône : Mais la question étoit, si le Prince devoit être fait Roi par lui-même, ou s'il ne le seroit qu'en qualité de Mari de la Princesse

(1) Qui fut ensuite Comte de Portland.

Inter-regne. 1689.

ceſſe. Sur cela, on commençoit à former des partis dans les deux Chambres. Cependant, comme la Princeſſe avoit été retenuë en Hollande par les glaces, & qu'elle l'étoit encore par le vent contraire, le Comte de Danby lui envoya un Exprès pour l'informer de ce qui ſe paſſoit, & pour lui dire, que ſi elle ſouhaitoit d'être Reine, ſeule, ſans que le Prince ſon Epoux participât à la Royauté, il ſe ſentoit aſſez fort pour emporter ce point. La Princeſſe lui répondit, qu'elle étoit femme du Prince, & qu'elle ne ſeroit jamais autre choſe, que ce qu'elle ſeroit conjointement avec lui & ſous lui. Elle ajoûta, qu'elle trouvoit fort étrange, qu'on penſât à ſéparer leurs intérêts. Elle fit plus, car elle envoya au Prince, la Lettre du Comte de Danby, & par-là, elle rompit toutes les meſures de ceux qui ſouhaitoient de mettre la diviſion entre elle & le Prince. Le Comte de Danby ne reçut pas la moindre marque de mécontentement de la part du Prince d'Orange, qui ne laiſſa pas d'avoir toujours de la confiance en lui.

Le Comte de Danby propoſe à la Princeſſe de la faire ſeule Reine. Elle refuſe.

Enfin les deux Chambres convinrent & votérent chacune à part, que le Prince & la Princeſſe d'Orange ſeroient Roi & Reine d'Angleterre conjointement, & que l'adminiſtration du Gouvernement ſeroit entre les mains du Prince ſeul. Mais cela ne paſſa dans la Chambre des Seigneurs, que de deux ou trois voix ſeulement, & non ſans une Proteſtation en forme contre cette réſolution, de la part du Parti oppoſé.

Concluſion que le Prince & la Princeſſe ſeront Roi & Reine.

Le dernier débat qu'il y eut dans la Convention fut ſur la forme du Serment qui devoit être prêté par les Sujets, au Roi & à la Reine. Pour éviter les chicanes qu'on pourroit faire ſur les termes de *juſte & légitime Roi*, employez dans le Serment ordinaire, il fut trouvé à propos de réduire le Serment à ſon ancienne ſimplicité, & d'ordonner, qu'on jureroit ſeulement *d'être fidelle au Roi & à la Reine*. Ce fut de-là que naquit la fameuſe diſtinction de *Roi de fait*, & *Roi de droit*, quelques-uns prétendant, qu'ils ne prêtoient ce ſerment au Roi & à la Reine, que comme *Roi & Reine de fait*, auxquels ils ne pouvoient réſiſter, pendant qu'ils ſe croyoient obligez à la fidélité envers le Roi Jaques Roi de droit. Cette diſtinction vint principalement du Clergé qui s'étoit tellement embarraſſé en prêchant comme un Dogme eſſentiel de l'Egliſe Anglicane, l'*Obéïſſance Paſſive*, *la Non-Réſiſtance* & *le Droit divin du Roi*, qu'il ne ſavoit comment ſe débarraſſer du piége qu'il s'étoit lui-même tendu, dans un temps où il ne croyoit pas s'y trouver jamais pris.

Le Serment des Sujets eſt changé.

Diſtinction ſuppoſée par quelques-uns entre *Roi de fait* & *Roi de droit*.

Le $\frac{12}{22}$ de Fevrier la Princeſſe d'Orange arriva enfin à Londres, & parut fort contente de ce qui avoit été réſolu, que l'adminiſtration du Gouvernement demeureroit dans la ſeule perſonne du Prince. Ainſi l'étroite union entre le Prince & la Princeſſe rompit les meſures de ceux qui avoient eſpéré de les brouiller, & de tirer de-là une occaſion de ſervir leur ancien Maître.

Arrivée de la Princeſſe d'Orange.

INTER-REGNE. 1689. La Convention leur offre folennellement la Couronne. Déclaration préalable de la Convention.

Le lendemain, le Prince & la Princeffe d'Orange s'étant affis fur deux fauteuils fous un daix, dans la grande Salle des Banquets à Whitehall, les deux Chambres de la Convention allérent en Corps, leur offrir la Couronne. Mais avant que de procéder à cette offre folennelle, elles firent lire à haute voix, la Déclaration fuivante.

„ D'autant que le Roi Jaques II, avec l'affiftance de fes pernicieux Confeillers, Juges, & autres Miniftres qu'il a employez, s'eft efforcé d'extirper la Religion Proteftante, les Loix, & les Libertez de ce Royaume, en s'attribuant un pouvoir exceffif de difpenfer des Loix, & d'en fuspendre l'exécution, fans le confentement du Parlement. En emprifonnant, & en faifant pourfuivre en Juftice, divers dignes Prélats, pour l'avoir fupplié, par une très-humble Requête, de les difpenfer de concourir à l'ufurpation d'un tel pouvoir. En levant de l'argent pour l'ufage de la Couronne fous le prétexte de fa Prérogative, en d'autres temps, & pour d'autres ufages que ceux pour lefquels il avoit été accordé. En érigeant une Cour Eccléfiaftique. En levant & entretenant une Armée dans le Royaume, fans le confentement du Parlement. En logeant des Soldats d'une maniére contraire aux Loix. En faifant défarmer les Sujets Proteftans, dans le temps que les Papiftes demeuroient armez, & qu'ils étoient employez contre la difpofition des Loix. En violant la liberté des élections des Membres du Parlement. En faifant porter à la Cour du Banc du Roi, diverfes caufes dont la connoiffance n'apartenoit qu'au Parlement. En faifant beaucoup d'autres chofes contraires aux Loix. Et d'autant que depuis quelques années, on a employé en qualité de *Jurez*, des perfonnes corrompuës, & qui n'étoient pas qualifiées pour cet Emploi, qu'on en a même employé dans des procès de haute trahifon, qui n'étoient pas Membres des Communautez: Qu'on a demandé des perfonnes emprifonnées pour des caufes criminelles, des cautionnemens exceffifs, afin d'éluder le bénéfice accordé par les Loix, pour la liberté des Sujets. Qu'on a condamné des perfonnes accufées à des amendes exorbitantes: Qu'on a ordonné contre d'autres, des peines exceffives & contraires aux Loix. Qu'on a même promis les confiscations des perfonnes accufées, avant leur conviction; tout cela étant contraire aux Loix, aux Statuts, & aux Libertez de ce Royaume.

„ Et d'autant que ledit Roi Jaques II, ayant abdiqué le Gouvernement, & le Trône étant par-là devenu vacant, fon Alteffe le Prince d'Orange, dont il a plû à Dieu de faire l'inftrument de la délivrance de ce Royaume du Papisme & du Pouvoir arbitraire, par l'avis des Seigneurs, & des principaux Membres des Communes, a envoyé des Lettres aux Seigneurs, aux Provinces, Citez, Villes, Bourgs, & Communautez pour les exhorter à choifir des Députez propres à les repréfenter, pour s'affembler le 22.

„ de

„ de Janvier de cette année 168⁸⁄₉, à Weſtminſter, afin de pro- „ curer un tel établiſſement, que la Religion, les Loix, & les „ Libertez, ne ſoient plus en danger d'être renverſées: Sur les- „ quelles Lettres, les élections ayant été faites, & les Seigneurs „ & Communes étant préſentement aſſemblez en un Corps re- „ préſentant la Nation, & prenant en conſidération les meilleurs „ moyens pour obtenir les fins qu'on s'eſt propoſées, déclarent, „ en premier lieu, ſuivant l'exemple de leurs Ancêtres, afin de „ juſtifier & de ſoutenir les anciens droits & Libertez, INTER-REGNE. 1689.

„ 1. Que le prétendu pouvoir de ſuspendre l'éxécution des „ Loix par l'autorité Royale, ſans le conſentement du Parlement, „ eſt contraire aux Loix.

„ 2. Que le prétendu pouvoir de diſpenſer des Loix, ou de „ l'exécution des Loix par l'autorité Royale, comme il a été „ uſurpé & exercé en dernier lieu, eſt contraire aux Loix.

„ 3. Que l'érection d'une Cour Eccléſiaſtique, & de toute „ autre Cour, eſt contraire aux Loix & pernicieuſe.

„ 4. Que toute levée d'argent pour l'uſage de la Couronne, „ ſous prétexte de la Prérogative Royale, ſans qu'elle ait été ac- „ cordée par le Parlement, ou pour un plus long-temps, ou d'u- „ ne autre maniére qu'elle n'a été accordée, eſt contraire aux „ Loix.

„ 5. Que c'eſt un droit des Sujets, de préſenter des Requê- „ tes au Roi, & que tous empriſonnemens, & toutes pourſuites „ pour ce ſujet, ſont contraires aux Loix.

„ 6. Que lever, ou entretenir une Armée dans le Royaume, „ en temps de paix, ſans le conſentement du Parlement, eſt une „ choſe contraire aux Loix.

„ 7. Que les Sujets qui ſont Proteſtans peuvent avoir des ar- „ mes pour leur défenſe, ſelon leurs conditions, de la maniére „ que les Loix le permettent.

„ 8. Que les élections des Députez au Parlement doivent être „ libres.

„ 9. Que les diſcours faits ou tenus dans les débats en Parle- „ ment, ne doivent être recherchez ou examinez dans aucune „ Cour, ni dans aucun autre lieu, que dans le Parlement même.

„ 10. Qu'on ne doit point exiger des cautionnemens exceſſifs, „ ni impoſer des amendes exorbitantes, ni infliger des peines trop „ rudes.

„ 11. Que les Jurez doivent être choiſis ſans partialité. Que „ ceux qui ſont choiſis pour Jurez dans les procès de haute tra- „ hiſon, doivent être Membres des Communautez.

„ 12. Que toutes Conceſſions, ou promeſſes de donner les „ confiſcations des biens des perſonnes accuſées, avant leur con- „ viction, ſont contraires aux Loix, & nulles.

INTER-REGNE. 1689.

„ 13. Que pour trouver du remède à tous ces Griefs, pour
„ corriger, pour fortifier les Loix, & pour les maintenir, il eſt
„ néceſſaire de tenir fréquemment des Parlemens.

„ C'eſt pourquoi les Seigneurs & les Communes prétendent
„ & demandent tout ce qui eſt ſpécifié ci-deſſus, comme étant
„ indubitablement leurs droits & leurs Libertez, & qu'aucune
„ Déclaration, aucun Jugement, aucune Procédure, au préjudice
„ desdits droits & Libertez, ne puiſſe à l'avenir être tirée à
„ conſéquence, ou produite en exemple. Lesdits Seigneurs &
„ Communes ſe trouvent particuliérement encouragez à faire ces
„ demandes, par le Manifeſte de S. A. le Prince d'Orange, &
„ parceque c'eſt l'unique moyen d'obtenir une entiére ſatisfaction
„ ſur lesdits Griefs.

„ Dans l'espérance donc, que S. A. le Prince d'Orange per-
„ fectionnera la délivrance qu'il a déja ſi fort avancée, & qu'il
„ maintiendra le Peuple dans la poſſeſſion & jouïſſance desdits
„ droits, les Seigneurs Spirituels & Temporels, & les Communes,
„ aſſemblez à Weſtminſter décretent, que GUILLAUME & MA-
„ RIE, Prince & Princeſſe d'Orange, ſont, & ſont déclarez Roi
„ & Reine d'Angleterre, de France, & d'Irlande, & de tous les
„ Domaines qui en dépendent, ſavoir, ledit Prince & ladite Prin-
„ ceſſe pour le terme de leurs vies, & de celui d'entre eux qui
„ ſurvivra à l'autre, & que le ſeul & entier exercice du Pouvoir
„ Royal ſoit exécuté ſeulement par ledit Prince d'Orange aux
„ noms dudit Prince & Princeſſe, pendant leurs vies conjointe-
„ ment, & qu'après leur mort, la Couronne & la Dignité Roya-
„ le desdits Royaumes & Domaines, ſeront dévoluës aux Héri-
„ tiers qui naîtront de ladite Princeſſe d'Orange, & au défaut
„ d'enfans nez de ladite Princeſſe, à la Princeſſe Anne de Da-
„ marc & à ſes Héritiers, & au défaut d'enfans de ladite Prin-
„ ceſſe de Danemarc, aux Héritiers dudit Prince d'Orange.

„ Les Seigneurs Spirituels & Temporels, & les Communes
„ prient lesdits Prince & Princeſſe d'Orange d'accepter la Cou-
„ ronne conformément à ce Décret.

„ Que le Serment ſuivant ſoit prêté par toutes perſonnes qui
„ par les Loix, doivent prêter les Sermens d'*Allégeance* & de *Su-*
„ *prémacie*, à la place desdits Sermens, & que lesdits Sermens
„ d'*Allégeance* & de *Suprémacie* ſoient & demeurent abrogez.

„ *Je promets ſincérement, & jure, que je ſerai fidelle à leurs Ma-*
„ *jeſtez le Roi Guillaume & la Reine Marie. Ainſi Dieu me ſoit en*
„ *aide.*

„ *Je jure, que de tout mon cœur, j'abhorre & déteſte, & abjure,*
„ *comme impie, & Hérétique, cette damnable doctrine & maxime, que*
„ *les Princes excommuniez ou dépoſez par le Pape, ou par quelque au-*
„ *torité du Siége de Rome, peuvent être dépoſez ou tuez par leurs Su-*

„*jets*,

„ *jets, ou par d'autres, quels qu'ils soient, & je déclare qu'aucun* INTER-
„ *Prince, Personne, Prélat, Etat, ou Potentat étranger, n'a, &* REGNE.
„ *ne doit avoir aucune juridiction, pouvoir, supériorité, prééminence,* 1689.
„ *ou autorité Ecclésiastique ou Spirituelle, dans ce Royaume. Ainsi*
„ *Dieu me soit en aide!*

Après la lecture de cette Déclaration, le Marquis d'Halifax, Orateur de la Chambre des Seigneurs, offrit solennellement la Couronne à leurs Altesses, au nom des deux Chambres. Le Prince répondit en ces termes :

MYLORDS ET MESSIEURS,

C'est ici certainement, la plus grande marque que vous pouviez nous donner de la confiance que vous avez en nous, & qui fait, que nous l'estimons le plus. Nous acceptons avec reconnoissance ce que vous nous offrez. Réponse du Prince.

Comme en venant ici, je n'ai eu d'autre intention que de conserver votre Religion, vos Loix, & vos Libertez, vous pouvez vous assurer, que je ferai mes efforts pour les soutenir, & que je serai toujours prêt à concourir avec vous, à tout ce qui pourra procurer le bien du Royaume, & à faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour avancer la prospérité & la gloire de la Nation.

Tout cela fut suivi des acclamations du Peuple, qui passérent bien-tôt dans toute la Ville. Le même jour, le Roi & la Reine furent proclamez Roi & Reine d'Angleterre, de France & d'Irlande, sous les noms de *Guillaume* & *Marie*, avec une satisfaction inexprimable du Peuple. Guillaume & Marie sont proclamez Roi & Reine.

DISSERTATION

SUR

LES WHIGS

ET

LES TORYS.

PAR M. DE RAPIN THOYRAS.

La premiére Edition a été imprimée à la Haye, in 8. en 1717.

AVERTISSEMENT.

IL y a long-tems qu'on entend parler des deux Partis ou Factions, qui divisent l'Angleterre. Mais il n'y a que peu d'Années, qu'on voit, pour ainsi dire, toute l'Europe s'intéresser dans leur querelle. Avant la derniére Paix, la plûpart des Etrangers regardoient les Différens qui régnent entre les Whiggs & les Torys, comme une matière simplement curieuse, à laquelle ils ne devoient prendre aucun intérêt. Si quelques-uns sembloient y faire un peu plus d'attention, ce n'étoit qu'à cause de la diversité des Sentimens des deux Partis, sur la Hiérarchie ou Gouvernement de l'Eglise. C'étoit à cela que se bornoit l'idée que la plûpart des Particuliers étrangers se formoient des Divisions des Anglois. Je dis les Particuliers; car les Souverains & leurs Ministres connoissoient assez, quelle influence elles pouvoient avoir sur les Affaires Politiques de l'Europe, selon que l'un ou l'autre des deux Partis dominoit à la Cour d'Angleterre, ou dans le Parlement. Mais, pour ce qui regarde le Peuple, on peut dire, qu'en général, il en ignoroit la conséquence.

La Paix d'Utrecht a dessillé les yeux à une infinité de Gens, parce-qu'on a vû clairement, qu'elle étoit une suite de la Révolution arrivée à la Cour d'Angleterre, par le changement des Ministres Whigs en Ministres Torys. Comme toute l'Europe étoit engagée dans la Guerre, & par conséquent intéressée dans la Paix qui l'a terminée, ceux qui ne parloient auparavant des Divisions des Anglois, que comme d'une Affaire étrangére, n'ont que trop connu, de quelle conséquence elles sont, pour beaucoup d'autres Etats. Depuis ce tems-là, on a commencé à raisonner & à disputer sur cette matiére, avec plus de vivacité. Que dis-je, la plûpart des Etrangers sont devenus Torys ou Whigs, selon qu'ils ont crû voir dans les deux Partis, des principes conformes, ou contraires à leurs Intérêts. Quoi que les Torys & les Whigs fassent également Profession de la Religion Protestante, & que les Différens qui régnent entre eux, semblent ne devoir pas beaucoup intéresser les Protestans, ni les Catholiques Romains, il est pourtant arrivé, que ceux-ci se sont déclarez pour les Torys, & les Protestans pour les Whigs. La raison, qui leur a fait prendre parti, est manifeste. C'est que les uns ont regardé les Torys, comme des Gens qui travailloient à mettre un Roi Catholi-

que *fur le Trône d'Angleterre, & que les autres ont crû que les* Whigs *n'avoient pour but, que de conferver la Religion Proteftante dans ce Royaume. Il y a encore une autre chofe, qui a déterminé les Etrangers à fe ranger dans l'un des Partis. C'eft l'inclination pour la France, ou la crainte des deffeins ambitieux de cette Couronne. A cet égard, les Partifans de la France font* Torys, *& fes Ennemis font* Whigs. *Chacun donc a fait un choix, fans fe mettre, autrement, en peine du fond des Différens qui divifent les deux Partis. Il n'eft pas étonnant, que cela foit arrivé parmi les Etrangers, puisqu'en Angleterre même, plufieurs font* Whigs *ou* Torys, *fans avoir une idée bien diftincte du Parti qu'ils ont embraffé.*

Il y a dequoi s'étonner, que jusqu'ici Perfonne n'ait pris la peine d'instruire exactement le Public, touchant ces deux Factions, qui, par la fupériorité, que l'une ou l'autre peut avoir en Angleterre, font capables de donner le branle aux Affaires les plus importantes de l'Europe. Il eft vrai, qu'on a vû des Traductions de plufieurs Livres; ou plûtôt de Libelles *Anglois, fur cette matiére. Mais ce n'eft pas-là, qu'on peut apprendre le véritable état des Affaires des deux Partis. Ces Ecrits ont été publiez, par des* Whigs *ou par des* Torys, *& par confequent, par des Auteurs vifiblement fuspects. Auffi n'y en a-t-il pas un feul, qui ne porte des marques fenfibles de la partialité de fon Auteur. C'eft donc plûtôt d'un Etranger, qu'on doit attendre une inftruction impartiale fur ce fujet, quoi qu'à dire vrai, parmi les Etrangers, il fe trouve peu de Gens qui foient affez bien inftruits, ou qui ne panchent vers l'un des Partis. Cependant l'Auteur de cette Differtation, quoi qu'Etranger, a cru pouvoir donner au Public une connoiffance des deux Partis, plus étenduë, que bien des Gens ne l'ont euë jusqu'ici. Il a fait un affez long féjour en Angleterre, & depuis plufieurs années, il étudie avec foin, l'Hiftoire de ce Roïaume. Du refte, il n'eft attaché ni par inclination, ni par intérêt, à aucun des deux Partis, & il fe trouve dans un Païs, où il n'a rien à craindre, ni à espérer, de l'un ni de l'autre. On verra, dans la Differtation même, des preuves fenfibles de fon impartialité. Pour donner une connoiffance diftincte de tout ce qui regarde les deux Partis, il a été obligé d'entrer dans un détail affez étendu, mais inévitable, de l'Hiftoire d'Angleterre, fans quoi, il n'étoit pas poffible de bien expliquer la Naiffance & le Progrès de ces deux Factions. Si les Anglois trouvent cette Differtation infuffifante, à certains égards, & trop étenduë à d'autres; on les prie de confidérer, qu'elle n'a pas été faite pour eux: que l'Auteur a eu pour but, de fe borner à des idées générales: enfin, que les chofes qui paffent en Angleterre pour les plus communes & pour les plus connuës, font pour les autres Païs, des myftéres, qui ne peuvent fe paffer d'éclairciffement.*

Quelqu'un pourra peut-être, trouver étrange, que l'Auteur, qui vit fous un Gouvernement purement Monarchique, parle, en certains endroits,

d'une

d'une maniére qui peut faire juger, qu'il n'approuve pas cette ſorte de Gouvernement. Pour prévenir ce ſoupçon, il prie les Lecteurs de conſidérer, qu'il n'a pû parler pertinemment ſur cette matiére, ſans revêtir l'esprit Anglois, & ſans ſe conformer aux Principes qui ſont communs en Angleterre. C'eſt par-là ſeulement, qu'il a crû pouvoir connoitre le fort & le foible des deux Partis. Tous ſes raiſonnemens ſont fondez ſur ce Principe, de la ſolidité duquel il eſt parfaitement convaincu : Que chaque Particulier eſt obligé, en Conſcience, de ſe conformer au Gouvernement établi dans le Païs, où la Providence l'a fait naître, ou dans lequel elle l'a conduit. *Ainſi ſon ſentiment eſt, que toutes les Intrigues, toutes les Cabales, tous les moïens directs ou indirects, qui tendent à la diſſolution de ce Gouvernement, ſont autant de crimes dont les Auteurs ſont responſables envers Dieu, & envers leurs Supérieurs.*

DIS-

DISSERTATION
SUR
L'ORIGINE
DU
GOUVERNEMENT
D'ANGLETERRE,
ET

Sur la Naissance, les Progrès, les Vûës, les Forces, les Intérêts, & les Caractéres des deux Partis des WHIGS *& des* TORYS.

LE Gouvernement d'Angleterre est d'une espéce particuliére, qui n'a point aujourd'hui de semblable dans tout le reste du Monde. C'est pourtant le même qui fut autrefois établi, dans tous les Royaumes, formez en Europe, du débris de l'Empire Romain. La différence qui se trouve présentement, entre l'Angleterre & les autres Etats, à cet égard, vient de ce que les Anglois ont conservé la forme de leur Gouvernement, depuis qu'ils se sont établis dans la Grande Bretagne; au lieu que dans les autres Païs, elle s'est perduë peu-à-peu, ou extrémement altérée. Ce Gouvernement, qui subsiste depuis si long-tems, dans cette Isle, paroît, à certains égards, Monarchique, & à d'autres, Républiquain; & pourtant il n'est, à proprement parler, ni l'un ni l'autre. On ne peut pas dire qu'il soit purement Monarchique, puisque les Grands & le Peuple ont entre leurs mains le Pouvoir Législatif, conjointement avec le Roi; & que le Roi ne peut imposer aucune taxe, sans le consentement du Peuple. Il n'est pas non plus Républiquain, puisqu'il y a un Roi, qui exerce l'Autorité Souveraine, qui confére, selon son bon plaisir, les Charges & les Dignitez, tant Ecclésiastiques, que Civiles & Militaires, & qui peut faire la

Paix & la Guerre, ſans être obligé de conſulter ſes Sujets. Ce ſeroit donc en vain, qu'on voudroit donner une idée de ce Gouvernement, par les noms ordinaires, de *Monarchique*, d'*Ariſtocratique*, de *Démocratique*, qui ne lui conviennent point. C'eſt un Gouvernement *mixte*, qui n'eſt aucun de ceux qui viennent d'être nommez, & qui néanmoins eſt compoſé du mélange de tous les trois. Les Prérogatives du Souverain, des Grands & du Peuple, y ſont tellement tempérées les unes par les autres, qu'elles ſe ſoutiennent mutuellement. En même tems, chacune de ces trois Puiſſances, qui ont part au Gouvernement, peut mettre des obſtacles invincibles aux entrepriſes, que l'une des deux autres, ou même toutes deux enſemble, voudroient faire, pour ſe rendre indépendantes. Enfin, c'eſt à peu près la même forme de Gouvernement, que les *Saxons* avoient établie en Allemagne, les *Francs* dans les Gaules, les *Wiſigoths* en Eſpagne, les *Oſtrogoths*, & après eux, les *Lombards* en Italie. Ce ſont les Nations du Nord, qui l'ont portée dans les parties les plus Méridionales de l'Europe, lorſqu'elles s'y ſont établies, & qu'elles y ont fondé de nouveaux Etats, ſur les ruïnes de l'Empire Romain..

Si l'on demande donc, depuis quel tems ce Gouvernement ſubſiſte en Angleterre, je ne craindrai point de répondre, que c'eſt depuis que les *Anglo-Saxons* eurent achevé la Conquête de cette partie de la Grande-Bretagne, que leurs Deſcendans occupent encore aujourd'hui. Il eſt vrai, qu'il y a lieu de douter, ſi, du tems des *Anglo-Saxons*, les Communes faiſoient partie du Parlement; & j'avouë qu'il y a beaucoup de difficulté ſur ce ſujet. Mais, quoi qu'il en ſoit, dans le tems que l'Angleterre ſe trouvoit partagée en ſept Royaumes Anglois & Saxons, chacun de ces Royaumes avoit ſon Roi & ſon Parlement. On appelloit celui-ci *Wittena-gemot*, c'eſt-à-dire, *Aſſemblée de Sages*, & il y en avoit même un ſemblable pour les Affaires que les ſept Royaumes avoient en commun. Cette même forme de Gouvernement ſubſiſta, lorſque les ſept Royaumes furent réduits à un ſeul, & qu'ils ne formérent qu'un même Etat. Les *Champs de Mars*, ou de *Mai* en France, appellez depuis *Etats Généraux*, les *Cortès* en Eſpagne, & peut-être les *Diètes de l'Empire*, en Allemagne, ſont des reſtes de cette ancienne forme de Gouvernement, que les Nations du Nord avoient portée dans tous les Païs, où elles s'étoient établies.

Guillaume, Duc de Normandie, ſurnommé *le Bâtard*, ou *le Conquérant*, ayant conquis l'Angleterre, en l'année 1066., s'en rendit le maître abſolu, & y établit un Gouvernement Deſpotique, quoique, ſelon les apparences, il y conſervât une ombre de Parlement. Pour aſſurer ſa Conquête, il y transplanta un grand nombre de Familles *Normandes*, *Françoiſes*, *Bretonnes*, *Angevines*, & leur diſtribua les Terres, dont il dépouilloit ſans ceſſe les Anglois. Ces

Fa-

Familles étrangéres s'accrurent beaucoup, en peu de tems, & devinrent enfin si puissantes, qu'elles se virent en état de faire tête aux Rois mêmes, Successeurs du Conquérant. Au commencement, ces Etrangers, nouvellement établis en Angleterre, faisoient gloire de dépendre uniquement du Roi, qui les avoit mis en possession de leurs Terres. Leur intérêt demandoit qu'ils appuyassent de toute leur force, cette même Puissance de laquelle ils tenoient tout ce qu'ils possédoient dans le Royaume. Mais quand, enfin, ils se virent bien établis, ils commencérent à craindre, que le Pouvoir Royal, qui les avoit enrichis, ne pût, avec la même facilité, les dépouiller de leurs biens, si le Roi le jugeoit à propos. Par cette raison, ils souhaitérent, que le Gouvernement fût rétabli, sur le pied qu'il étoit, du tems des Rois Saxons. C'étoit l'unique moyen d'éviter les inconvéniens d'un Despotisme, qui pouvoit, à l'avenir, leur être aussi nuisible, qu'il leur avoit été avantageux, & de s'assurer la possession de leurs Terres. Ce ne furent d'abord, que de simples souhaits, mais qui se changérent bien-tôt en espérance, & enfin, en Droit, par les moyens dont je parlerai tout-à-l'heure. Pour mettre ceci dans tout son jour, il faudroit entrer dans un assez grand détail de l'Histoire d'Angleterre, & marquer en particulier, toutes les causes qui ont contribué à donner aux Grands, & ensuite à tout le Peuple, un Droit, dont ils ne jouïssoient pas, sous les premiers Rois Normans. Mais comme ce détail me meneroit trop loin, je me contenterai d'en donner un petit Abrégé, par rapport à la matiére dont il s'agit.

Guillaume le Conquérant laissa (1) le Royaume d'Angleterre à Guillaume, son second Fils, surnommé *Le Roux*, au préjudice de Robert son Aîné, qui n'eut en partage que la Normandie. Robert voulut faire quelques efforts, pour arracher à son Frére une Couronne, dont il se croyoit injustement privé. Mais Guillaume *le Roux* les rendit inutiles, par l'adresse qu'il eut, de mettre, tant les Normans que les Anglois, dans ses intérêts, en leur promettant, qu'il rétabliroit le Gouvernement, sur le pied qu'il étoit avant la Conquête, & qu'il feroit revivre les Loix Saxonnes. Il savoit que les uns & les autres ne souhaitoient rien avec plus de passion, que ce qu'il leur faisoit espérer : J'entends ici, par les Normans, tous les Etrangers nouvellement établis en Angleterre. Cette promesse de Guillaume *le Roux* fut donc, le premier fondement de leurs prétentions. Je dis le premier, car les Normans n'avoient aucun Droit d'exiger du Roi, ce qu'il vouloit bien leur promettre, & les Anglois qui avoient été vaincus, n'en avoient pas plus, de borner la Puissance de leurs Conquérans. Il est bien vrai, que ceux-ci pouvoient s'appuyer sur certaines promesses vagues, que Guillaume le Con-

(1) En 1087.

Conquérant leur avoit faites, en recevant leurs premiers Hommages. Mais ce Prince n'avoit jamais prétendu, qu'ils puſſent fonder un Droit là-deſſus. Auſſi traita-t-il toûjours l'Angleterre, en Païs de Conquête. Quoiqu'il en ſoit, Guillaume *le Roux* manqua de parole aux uns & aux autres.

Après la mort de ce Prince, Henri I., ſon Frére cadet, monta ſur le Trône (1), au préjudice de Robert ſon aîné, qui étoit encore en vie. Pour aſſurer ſon Uſurpation, il ſuivit la même route que Guillaume *le Roux*, ſon Prédeceſſeur. Il promit de remettre le Gouvernement ſur l'ancien pied, & confirma ſa promeſſe, par une Chartre en bonne forme; mais il ne l'exécuta pas mieux que ſon Frére. Cependant les Droits des Sujets ne laiſſoient pas de s'affermir par ces promeſſes, quoique mal exécutées.

Henri I. étant mort, Mathilde, ſa Fille, Veuve de l'Empereur Henri V., & qui avoit épouſé, en ſecondes Nôces, Geoffroi Plantagenet, Comte d'Anjou, auroit dû monter ſur le Trône; mais Etienne, Comte de Boulogne, Fils de la Fille aînée de Guillaume le Conquérant, trouva le moïen de s'y placer à ſon préjudice (2). Celui-ci s'engagea encore plus fortement que ſes deux Prédéceſſeurs, à rétablir le Gouvernement Saxon: mais, ſelon les apparences, ſans intention de tenir ſa parole. Enfin les Grands, voyant qu'il cherchoit des prétextes pour éluder ſes promeſſes, lui firent une rude Guerre, qui dura pendant presque tout ſon Régne. Au commencement, ils appellérent en Angleterre, l'Impératrice Mathilde, & enſuite, Henri ſon Fils, qu'elle avoit eu du Comte d'Anjou; & la Guerre ne finit que par un Traité qui aſſuroit la Couronne à Henri, après la mort d'Etienne, quoique celui-ci eût des Enfans mâles.

Henri II. ſuccéda à Etienne (3). Pendant ſon Régne, & pendant celui de Richard I., ſon Fils aîné, il n'y eut point de différend, entre le Roi & les *Barons*; c'eſt ainſi qu'on appelloit alors les Grands du Royaume. Mais il y en eut de très-conſidérables, ſous le Régne de *Jean ſans Terre* (4), Frére & Succeſſeur de Richard I. Une fâcheuſe querelle, que ce Prince eut avec la Cour de Rome, l'ayant enfin contraint de faire Hommage de ſon Royaume au Pape Innocent III., & de s'engager à lui payer un Tribut, cette honteuſe démarche, jointe à pluſieurs autres cauſes, lui fit perdre l'eſtime & l'affection de ſon Peuple. Alors les Barons profitant d'une ſi favorable conjoncture, lui préſentérent la Chartre de Henri I, qui étoit demeurée ſans exécution, & voulurent le contraindre de la confirmer. Jean la rejetta d'abord, avec beaucoup de hauteur; mais enfin, ſe trouvant trop foible pour réſiſter aux Barons, qui s'étoient pres-

(1) En 1100. (2) En 1135. (3) En 1154.
(4) Jean commença ſon Régne en 1199.

presque tous liguez contre lui, il ſe vit obligé de leur accorder une Chartre bien plus ample, & plus avantageuſe aux Sujets, que celle de Henri I, & qui fut appellée *la Grande Chartre*, ou *la Chartre des Libertez.* Par cette Chartre, qui fut dreſſée au gré des Barons, ils bridérent tellement le Pouvoir du Roi, qu'ils le mirent à peu près, au même état où il étoit ſous les Rois Saxons, avant la Conquête. C'eſt cette Chartre, qui a toûjours fait depuis, & qui fait encore aujourd'hui, le principal fondement des Droits des Sujets. Je ne m'arrêterai point ici à examiner, ſi ce fondement eſt bien ſolide. C'eſt une queſtion, dont la déciſion eſt au-deſſus de ma portée. Il ſuffira de remarquer en peu de mots, par quels moyens, cette Conceſſion, qui paroiſſoit ſi défectueuſe dans ſon Origine, puis-qu'elle étoit manifeſtement extorquée, changea, pour ainſi dire, de nature, par la fermeté des Anglois, & aquit une Autorité inconteſtable, quoiqu'elle eût pû être disputée au commencement. Il faut, pour cet effet, voir ce qui ſe paſſa dans la ſuite, par rapport à cette Chartre.

Le Roi Jean, qui l'avoit ſignée, ayant voulu la révoquer, s'attira de nouveaux malheurs, qui ne finirent qu'avec ſa vie. Les Barons ne voulant point perdre les avantages de leur Chartre, prirent enfin le parti déseſpéré d'appeller à leur ſecours le Prince Louïs, Fils de Philippe Auguſte, Roi de France; & de le mettre en poſſeſſion du Royaume, ou, du moins, de la plus grande partie. Jean mourut pendant cette Guerre, dépouillé par un Prince étranger, ou plutôt, par ſes propres Sujets, & laiſſa un Fils âgé de dix ans, peu en état de ſoutenir la querelle. Quelques Seigneurs, qui étoient demeurez fidelles au dernier Roi, établirent le Comte de Pembrook pour Régent, pendant la Minorité du jeune Prince, qui fut reconnu par ce parti peu nombreux, ſous le Nom de Henri III (1).

Peu de tems après, les Affaires changérent de face, par la prudente conduite du Régent, qui voyant les Barons obſtinez à ſoutenir leur Chartre, leur promit poſitivement, qu'elle ſeroit confirmée & exécutée. Dès qu'ils eurent cette aſſurance, ils abandonnérent le Prince Louïs, qui ſe vit contraint de s'en retourner en France.

Henri III. ne fut pas plutôt hors de tutelle, qu'il annulla la grande Chartre, & voulut régner despotiquement. Mais comme il n'avoit pas la capacité néceſſaire pour ſoutenir une ſemblable entrepriſe, ſon Régne, qui dura cinquante-ſix ans, fut agité de Troubles perpetuels, au ſujet de la Chartre. Il fut pluſieurs fois contraint de la confirmer, & tout autant de fois, il viola ſes promeſſes & ſes ſermens. Enfin les Barons prirent les Armes, & ſe mirent ſous la conduite du Comte de Leiceſter, Fils du fameux Simon de Montfort,

(1) En 1216.

fort, Général de la Croisade contre les Albigeois (1). Le Roi eut le malheur de perdre une Bataille, où lui-même, le Roi des Romains, son Frére, & le Prince Edoüard, son Fils, demeurérent Prisonniers, & au pouvoir du Comte de Leicester, qui leur fit promettre par Serment, qu'ils ne s'opposeroient jamais à l'éxécution de la grande Chartre. Le Comte de Leicester gouverna quelque tems, au nom du Roi, qui étoit entre ses mains. On prétend que ce fut pendant son Administration, que les Communes furent pour la premiére fois, admises dans le Parlement; mais sans m'arrêter à examiner une question si épineuse, je me contenterai de remarquer qu'au moins, on ne peut disconvenir, que, depuis la fin du Régne de Henri III., les Communes n'ayent toûjours joui de ce Droit.

Le Prince Edoüard, Fils de Henri III., s'étant heureusement échapé des mains du Comte de Leicester, gagna une Bataille, où le Comte fut tué. Le Roi recouvra sa Liberté par cette Victoire, & en fit un usage peu conforme au Serment, qu'on avoit exigé de lui. Mais son Régne & sa vie ne durérent que peu d'années, après sa délivrance. Quoi que le Parti des Barons fût extraordinairement abbatu, Edoüard I., qui monta sur le Trône après Henri III. son Pére (2), ne laissa pas de confirmer la grande Chartre. Cependant, dans la suite, il fit certaines démarches qui marquoient un dessein formé de la révoquer: mais voyant que les Barons commençoient à se remuer, il se retracta, & la confirma encore une fois.

Edoüard II., son Fils & son Successeur (3), fut déposé par le Parlement pour avoir voulu établir un Gouvernement despotique contraire à la grande Chartre.

Edoüard III., Fils & Successeur de ce malheureux Prince (4), la confirma dix fois, pendant le cours de son Régne, qui fut extrémement glorieux, par les Victoires que lui-même & le Prince de Galles, son Fils, remportérent sur la France.

Richard II., Petit-Fils & Successeur d'Edoüard III. (5), fut déposé solennellement, pour avoir violé, en plusieurs maniéres, les Priviléges du Peuple, fondez sur la grande Chartre.

Henri IV., qui s'étoit servi de ce prétexte pour détrôner Richard II., & pour se mettre en sa place (6), ne laissa pas de faire quelque tentative, pour diminuer les Prérogatives du Parlement. Mais il ne poussa pas trop loin l'exécution de ce Projet.

Henri V., son Fils, qui lui succéda (7), maintint toujours le Parlement, dans tous ses Droits, & ne toucha jamais aux Priviléges des Sujets. Son Régne ne fut qu'une suite continuelle de Victoires

(1) C'étoit un Fils Cadet de Simon de Montfort. Il fut attiré en Angleterre par Henri III. & épousa même une Sœur du Roi.

(2) En 1272. (3) En 1307. (4) En 1327.
(5) En 1377. (6) En 1399. (7) En 1413.

toires & d'heureux ſuccès contre la France. Ce Prince mourut en 1422.

Depuis ce tems-là, le Gouvernement d'Angleterre demeura ſi bien établi, & ſi ferme ſur ſes fondemens, je veux dire, ſur les Prérogatives du Roi, & ſur celles du Parlement, que pendant près de deux cens ans, il ne paroît pas qu'aucun Roi ait eu la penſée de faire le moindre effort pour l'ébranler. Toute la Politique des Rois ſe réduiſit à gouverner les Parlemens, par des intrigues ſecrettes, ſans faire paroître aucune envie d'altérer la Conſtitution du Gouvernement établi. Il eſt vrai, qu'il y a eu des Rois, comme Henri VIII., qui ont fait tout ce qu'ils ont voulu. Mais ce n'a pas été, en privant le Parlement de ſes Droits. Au contraire, c'eſt en le maintenant dans ſes Prérogatives, qu'ils ont eu l'adreſſe de le faire ſervir à leurs fins. C'eſt, pour le dire en paſſant, la meilleure, & peut-être, l'unique voye, qu'un Roi d'Angleterre puiſſe prendre, pour ſe rendre puiſſant & tranquille.

Après une ſi longue continuation d'une même forme de Gouvernement, & une poſſeſſion ſi peu interrompuë des Priviléges de la grande Chartre, le Peuple Anglois y étoit ſi accoûtumé, qu'il ne paroiſſoit pas poſſible d'y rien changer, ſans bouleverſer le Royaume. Il ne ſembloit pas même, qu'il y eût aucun lieu de craindre, qu'il ſe trouvât encore un Roi, qui voulût entreprendre une choſe ſi difficile, au hazard de perdre ſa Couronne, comme il étoit arrivé à quelques-uns des Rois précédens. Malgré tout cela, Jaques I., Succeſſeur de la Reine Eliſabeth (1), ne laiſſa pas de faire quelques pas, dans cette dangereuſe carriére, & de tenter de diminuer les Prérogatives des Parlemens. C'étoit par les pernicieux Conſeils du Duc de Buckingham, ſon Favori, qu'il commençoit à s'engager dans cette Entrepriſe, qui, vrai-ſemblablement, n'auroit pas eu une heureuſe iſſuë pour lui, ſi la mort ne l'avoit pas ſurpris, avant qu'il eût trop fait connoître ſon intention. Ce Duc de Buckingham doit être regardé comme le premier Auteur des troubles qui ont ſi long-tems agité l'Angleterre, & qui l'agitent encore aujourd'hui.

Ce fut ſous le Régne de Charles I., Fils & Succeſſeur de Jaques (2), que le Projet de rendre le Roi abſolu & indépendant des Loix, fut pouſſé avec ardeur, & qu'on tendit, pour ainſi dire, toutes les voiles, afin d'avancer chemin. Le Duc de Buckingham, Favori de Charles I., comme il l'avoit été du Roi ſon Pére, lui remplit l'eſprit de maximes directement contraires au Gouvernement établi en Angleterre, & par là, il fut cauſe de ſa ruine. Ce Seigneur ayant été aſſaſſiné, Charles ne laiſſa pas de pourſuivre le deſſein, que ſon défunt Favori lui avoit fait entreprendre. Il s'étoit mis dans l'eſprit, qu'il pouvoit gouverner ſans Parlement, ou, du moins,

(1) En 1603. (2) En 1625.

moins, que les Parlemens n'avoient autre chose à faire, qu'à lui fournir de l'argent. Il en avoit cassé trois dans les quatre prémiéres années de son Régne, & même il avoit fait entendre, qu'il n'en convoqueroit plus. Douze années se passérent ainsi, sans Parlement, pendant lesquelles le Roi mit des impositions sur ses Sujets, sous divers prétextes, par un simple Acte de sa volonté, & fit connoître par sa conduite, qu'il avoit dessein de régner despotiquement. Malheureusement pour lui, il approcha trop de sa Personne & de son Conseil, deux Hommes imbus des mêmes maximes, qui le poussérent, de plus en plus, dans le précipice. Ce furent Guillaume Laud, Archevêque de Cantorberi, & Thomas Wentworth, Comte de Strafford.

Pendant que ce Prince ne fut engagé dans aucune affaire épineuse au dehors, il jouït assez tranquillement du Pouvoir qu'il avoit usurpé; mais non pas sans que le Peuple en murmurât ouvertement. Cependant il ne se trouvoit personne qui osât opposer une digue à ce torrent, qui rouloit avec beaucoup de violence. Enfin l'Archevêque de Cantorberi, lui ayant conseillé de mettre la derniere main au rétablissement de la Hiérarchie dans l'Eglise d'Ecosse, & d'y faire célébrer le Service Divin, à la maniére de l'Eglise Anglicane, il suivit ce mauvais conseil: mais il ne put exécuter son Projet, sans s'engager dans une Guerre ouverte, avec son ancien Royaume d'Ecosse (1). Il leva des Troupes, & les entretint, par le moyen des taxes qu'il avoit lui-même imposées. L'argent lui ayant manqué, après la prémiére Campagne, il convoqua enfin un Parlement (2), qui fut cassé, peu de jours après, pour la même cause que les trois prémiers, & les impositions arbitraires continuérent comme auparavant. Mais le Roi ne fut pas long-tems à s'apercevoir, que la continuation du Pouvoir qu'il avoit aquis dépendoit de l'heureux succès de ses Armes. Le Peuple ne le servoit qu'à regret. Les Seigneurs s'éloignoient de la Cour, sous divers prétextes. On contestoit ouvertement, dans les Villes & à la Campagne, la validité des Ordres, en vertu desquels on levoit les impositions. Enfin le Roi ne voyoit par tout, que des Sujets prêts à l'abandonner, à la prémiére occasion.

Cette occasion se présenta, plûtôt qu'il ne s'y étoit attendu. Son Armée ayant reçû un échec, & les Ecossois s'étant emparez de Newcastle, il fut réduit à chercher les moyens de les chasser d'Angleterre, au lieu qu'il avoit espéré de se rendre Maître absolu en Ecosse. Mais, bien loin de trouver ses Sujets Anglois disposez à le secourir, il les vit, au contraire, se réjouïr de sa disgrace, & la regarder comme une occasion propre à leur fai-

(1) En 1639.

(2) En Avril 1640.

faire recouvrer leurs Priviléges. Dans cette extrémité, il convoqua tous les Seigneurs à Yorck, afin de délibérer avec eux, ſur ce qu'il avoit à faire. L'Avis unanime de cette Aſſemblée fut, que le Roi ne pouvoit ſe tirer de ce mauvais pas, qu'en aſſemblant un Parlement. Il connut alors, qu'un intervalle de quinze années ne ſuffiſoit pas pour effacer de l'esprit des Anglois, le ſouvenir de leurs Parlemens, qu'ils regardoient comme le plus ferme appui de leur Liberté. Cependant il ſe vit comme contraint de ſe rendre à l'avis des Seigneurs, & de convoquer un Parlement (1).

Dans la diſpoſition où le Peuple ſe trouvoit à l'égard du Roi, on choiſit, dans les Villes & dans les Provinces, des Députez qui avoient la réputation d'être les plus habiles, les plus courageux, & les plus imbus des Priviléges & des Immunitez du Peuple. Dès que ce Parlement fut aſſemblé, au lieu de penſer à chaſſer les Ecoſſois du Roïaume, comme le Roi l'avoit espéré, il crut devoir, avant toutes choſes, aſſurer les Libertez de la Nation, & donner des bornes à l'Autorité illégale, que le Roi s'étoit attribuée, durant quinze ans. Il n'eut pas plutôt fait paroître cette réſolution, que tout le Peuple ſe tourna de ſon côté. Dès ce tems-là, le Roi ſe trouva ſi dénué de Partiſans, qu'il ne ſe crut pas en état de réſiſter à ce torrent. La ſeule reſſource, qui lui reſta, fut de ſe ſoumettre aux volontez du Parlement, & de conſentir à presque tous les Bills qui lui furent préſentez, pour brider ſon Autorité. Il espéroit, par cette condescendance, perſuader à ſes Sujets, que ſon intention étoit de rentrer dans l'ancienne route, que de mauvais Conſeils lui avoient fait quitter, & peut-être, l'avoit-il véritablement; mais on ne voulut jamais l'en croire. On étoit, au contraire, perſuadé, que la ſeule néceſſité l'obligeoit à faire des démarches ſi contraires aux précedentes. Ainſi la confiance mutuelle, qui auroit dû ſe trouver entre le Roi & les Sujets, étant entiérement rompuë, le Parlement ne voulut plus dépendre de la bonne foi d'un Prince, dont il croyoit avoir ſujet de ſe défier. Il travailla donc, ſans relâche, à mettre les Priviléges du Peuple hors de toute atteinte, pour l'avenir. Dans cette vûë, il ne ſe contenta pas de faire aprouver au Roi, des Actes qui remettoient la Puiſſance Roïale dans ſes anciennes limites, mais même il lui arracha ſon conſentement pour des Loix, qui diminuoient conſidérablement les juſtes Prérogatives de la Couronne. Les Partiſans du Parlement diſoient, ſans façon, que les Sujets ne pourroient jamais s'aſſurer de vivre en re-

(1) Pour le 13. de Novembre 1640. Avant que l'Aſſemblée fût formée, il fut que l'avis des Seigneurs étoit de convoquer un Parlement, & il ſe fit un honneur de le propoſer le premier.

repos, si on ne mettoit le Roi, dans l'impuissance de faire encore une fois, ce qu'il avoit déja fait. Ainsi ce Prince, qui avoit espéré de porter l'Autorité Royale plus haut qu'aucun de ses Prédécesseurs, fut, au contraire, dépouillé d'une bonne partie du Pouvoir que les Loix lui attribuoient. Il eut même le mortel chagrin de se voir forcé à signer une Sentence de mort (1), contre le Comte de Strafford, qui n'avoit pourtant rien fait que par ses Ordres, ou avec son approbation. Depuis l'Archevêque de Cantorberi porta aussi sa tête sur l'échaffaut (2).

Si le Parlement s'étoit contenté de rétablir le Gouvernement, sur ses anciens Fondemens, il y a beaucoup d'apparence que, dans la suite, il n'auroit pas été facilement ébranlé. Mais en de semblables occasions, il est bien difficile de garder un juste milieu. Ceux qui dirigeoient cette Assemblée, voulant se mettre trop à couvert contre les entreprises de la Puissance Royale, altérérent tellement le Gouvernement ancien, en dépouillant la Couronne de la meilleure partie de ses Droits, qu'il n'étoit plus connoissable. Ce n'étoient plus le Roi & le Parlement qui gouvernoient le Royaume. C'étoit le Parlement seul, qui étoit le Maître, ou plûtôt la Chambre Basse seule, qui conduisoit tout. La Chambre Haute n'avoit presque plus aucun Pouvoir, que celui d'approuver sans résistance les Bills (3), qui lui étoient portez, & le Roi n'étoit plus qu'une ombre de Souverain. Mais ce fut cela même, qui lui fit trouver des Partisans, qu'il n'auroit sans doute jamais eus, si la balance avoit été tenuë dans un juste équilibre. Il y avoit beaucoup de Gens, qui ne trouvoient pas moins étrange, que le Parlement voulût, pour ainsi dire, gouverner sans Roi, qu'ils avoient trouvé mauvais, que le Roi voulût se passer de Parlement. La Constitution du Gouvernement n'étoit pas moins altérée, par l'un, que par l'autre. Mais ce qui accrut encore davantage le parti du Roi, ce fut, que le Parlement, pour mettre dans ses intérêts les Ecossois, dont il avoit besoin, s'entêta du Projet de changer le Gouvernement de l'Eglise Anglicane, en celui d'une Eglise Presbytérienne, & qu'il l'éxécuta hautement. La plûpart des Anglois, accoûtumez à voir l'Eglise sous la conduite des Evêques, ne purent souffrir ce changement, sans en murmurer. Mais comme ceux-ci n'étoient pas les plus forts, parceque le Parlement avoit l'Argent, l'Armée, & les Places, à sa disposition, ils ne trouvérent point d'autre ressource que de s'unir avec le Roi.

Ce fut alors, qu'on vit former dans le Roïaume, deux Partis,

(1) En Mai 1641. (2) En 1644.

(3) On apelle *Bill* le Projet d'un Acte, qui prend le nom, d'*Acte*, de *Statut*, ou de *Loi*, quand il a été approuvé par le Roi, & par les deux Chambres.

tis, dont l'un étoit pour le Roi, & l'autre pour le Parlement, avec une espéce d'égalité qui fit d'abord juger qu'ils ne demeureroient pas long-tems tranquilles, & sans en venir aux Armes. Les Partisans du Roi furent d'abord nommez *Cavaliers*, nom qui a été changé depuis, en celui de *Torys*. Ceux du Parlement, qu'on appella d'abord *Têtes rondes*, ont reçû ensuite le nom de *Whigs*. Voici l'origine de ces deux derniers noms de *Torys* & de *Whigs*. On appelloit, en ce tems-là, *Torys*, certains Brigands ou Bandits d'Irlande, qui se tenoient sur les Montagnes, ou dans les Isles que forment les vastes Marais de ce Païs-là. On les nomme, à présent, *Rapperies*. Comme les Ennemis du Roi l'accusoient de favoriser la Rebellion d'Irlande, qui éclata dans ce même tems, ils donnérent à ses Partisans le nom de *Torys*. D'un autre côté, ceux-ci, pour rendre la pareille à leurs Ennemis, qui étoient étroitement unis avec les Ecossois, leur donnérent le nom de *Whigs*, qui étoit celui qu'on donnoit en Ecosse, à une semblable espéce de Bandits. Il paroit par-là, que ces deux noms sont aussi anciens que les commencemens des Troubles, & néanmoins, ils ne sont venus à la mode, que plusieurs années après. Je ne saurois dire précisement, en quel tems; mais il me semble, que les noms de *Cavaliers* & de *Têtes rondes*, ont duré jusqu'au Rétablissement de Charles II., & qu'ensuite, peu-à-peu, ceux de *Torys* & de *Whigs* ont pris leur place. Ce sont ces deux Partis, qui ont commencé à diviser l'Angleterre du tems de Charles I., & qui la divisent encore aujourd'hui. Les Catholiques Romains, qu'on appelle en Angleterre *Papistes*, se joignirent d'abord au Parti du Roi, qui ne leur étoit pas si contraire que celui du Parlement, & sont toujours demeurez unis au Parti des *Torys*.

Ce qui a été dit ci-dessus, fait assez comprendre, que le Parti du Roi étoit composé de deux sortes de Gens, dont les uns avoient principalement en vûë, l'intérêt politique du Roi, & de la Couronne, & les autres, celui de l'Eglise Anglicane. Mais ils se réünissoient tous en ce point, qu'ils trouvoient leur avantage réciproque dans la prospérité du Roi, sans quoi ils ne pouvoient espérer de réüssir dans leurs desseins. C'est par cette raison, qu'ils ne furent considérez que comme un seul Parti, sous un même nom de *Cavaliers*, ou *Royalistes*. Ce mélange de deux vûës différentes dans un même Parti, a duré jusqu'à présent, & n'est pas une des moindres causes de la confusion d'idées, que le nom de *Torys* fait naître. Pour ôter l'équivoque, autant qu'il est possible, j'appellerai les premiers *Cavaliers Politiques*, ou *d'Etat*, & les autres *Ecclésiastiques*, ou *d'Eglise*. Chacune de ces deux branches se subdivisoit encore en deux. Car parmi les *Cavaliers Politiques*, il se trouvoit des gens, qui suivant les maximes du

Duc de Buckingham, de l'Archevêque Laud, & du Comte de Strafford, souhaitoient de voir le Roi absolu, & en état de détruire les Prérogatives du Parlement. Ceux-ci peuvent être appellez les *Outrez*. Mais ils étoient en petit nombre, & peu en état de soutenir le Roi dans son adversité, quoique, pendant sa prospérité, ils eussent fait beaucoup de bruit. L'autre branche de *Cavaliers Politiques* étoit composée de gens que j'appellerai *Modérez*. Ceux-ci souhaitoient, véritablement, que la Puissance Royale fût rétablie, mais conformément à l'ancienne Constitution du Gouvernement. Les autres *Cavaliers*, que j'ai appellez *Ecclésiastiques*, étoient aussi divisez en deux branches, dont l'une étoit composée d'*Ecclésiastiques rigides*, c'est-à-dire, qui ne vouloient rien relâcher de ce que l'Eglise Anglicane pratiquoit. Ceux qui composoient l'autre branche, étoient moins scrupuleux & moins opiniâtres, & peuvent être appellez *Mitigez*.

Par opposition aux *Cavaliers* ou *Royalistes*, qui suivoient le Parti du Roi, les *Têtes rondes*, ou les *Parlementaires*, étoient divisez en deux branches principales; savoir, de *Politiques* ou *d'Etat*, & *d'Ecclésiastiques* ou *d'Eglise*. La prémiére avoit principalement en vûë, de soutenir les Droits du Peuple, & la seconde d'avancer le Presbytérianisme. Chacune de ces deux branches se subdivisoit aussi en deux, dont l'une étoit composée de *Républicains*, qui tendoient à sapper le Pouvoir Royal par ses fondemens, & de faire de l'Angleterre une République. L'autre comprenoit les *Modérez*, qui ne demandoient qu'à mettre le Roi hors d'état d'abuser de sa Puissance, en lui laissant la jouïssance de ses justes Droits. Voilà pour ce qui regarde les *Têtes rondes*, ou *Parlementaires Politiques* ou *d'Etat*. Quant aux *Ecclésiastiques*, ils formoient aussi deux branches, dont la prémiére étoit composée de *Presbyteriens rigides*, qui tendoient à la destruction de la Hiérarchie, & l'autre, de *Presbyteriens modérez*, qui se seroient contentez de beaucoup moins, & peut-être, d'une simple Tolérance. C'est-ce qu'il étoit absolument nécessaire de savoir, pour pouvoir entendre ce qui sera dit dans la suite. Je tâcherai d'expliquer ailleurs plus amplement, tout ce qui regarde les différentes branches des deux Factions, après que j'aurai achevé l'Abrégé que la naissance de ces deux Partis m'a fait interrompre.

Pendant que le Roi se trouvoit dans un état déplorable, sans Amis, sans Argent, sans ressource, & réduit à tout souffrir du Parlement, qui lui tenoit, pour ainsi dire, le pied sur la gorge; il vit reluire un rayon d'espérance, par la naissance des deux Partis, dont je viens de parler. Il jugea d'abord, qu'il ne pouvoit que lui être avantageux, de fomenter la division, & en effet il y réüssit. Par-là, il se vit enfin en état d'espérer, qu'il pourroit tirer raison par les Armes, des torts dont il croyoit avoir sujet de se plaindre. Dans cette espérance, il leva une Armée & s'engagea dans une Guerre ou-

ouverte, contre le Parlement; qui avoit déja pris, de ſon côté, toutes les meſures néceſſaires, pour lui réſiſter.

Il n'y a point de néceſſité d'entrer ici dans le détail de cette Guerre, puisque la triſte cataſtrophe en eſt encore aſſez récente. Il ſuffira de dire, en deux mots, que Charles I. fut vaincu, & qu'il perdit enfin la vie, par la main d'un Bourreau (1). Ainſi le Roi lui-même, le Duc de Buckingham, le Comte de Strafford, l'Archevêque Laud, Auteurs du complot, dont le but étoit de rendre le Roi abſolu, eurent tous une fin tragique. Si l'on ajoûte à ces exemples, ceux de *Jean*, de *Henri III.*, d'*Edouard II.*, de *Richard II.*, & enfin celui de *Jaques II.*, qui ont eu les mêmes deſſeins, & qui ont tous malheureuſement échoué dans l'exécution, on pourra aiſément comprendre, combien il eſt difficile & dangereux pour un Roi d'Angleterre, d'entreprendre de ruïner un Gouvernement ſi bien cimenté.

Olivier Cromwell, Auteur de la mort de Charles I., demeura Maître du Gouvernement. Il n'oſa pas pourtant prendre le titre de Roi. Il ſût ſe rendre abſolu: mais ce ne fut que ſous le prétexte ſpécieux de maintenir la Liberté de la Nation. C'eſt le ſeul exemple qu'il y ait en Angleterre, d'un Pouvoir uſurpé, continué jusqu'à la mort naturelle de l'Uſurpateur.

Pendant que l'Autorité Souveraine fut entre les mains de Cromwell, les *Cavaliers* ſe virent dans un abaiſſement extrême. Mais dès que ce rédoutable Ennemi fut dans le tombeau, ils reprirent courage. Pour ne pas donner priſe ſur eux, ils ſe mirent ſous la conduite de ceux de leur Parti, qui étoient les plus *Modérez*; de ſorte qu'il ſembloit qu'il n'y eût plus ni d'*Outrez*, ni de *Rigides*. Cette politique étoit abſolument néceſſaire, dans un tems où il falloit bien ſe garder d'inſiſter ſur la Prérogative Royale, ou ſur les Droits de l'Egliſe Anglicane, puisqu'il n'y avoit plus ni Roi, ni Evêques. Enfin, par une Révolution des plus ſurprenantes, aidée de la prudente conduite du Général Monck, les Anglois ſe réünirent, pour mettre ſur le Trône Charles II., Fils aîné du Roi défunt, & pour rétablir l'Etat & l'Egliſe ſur l'ancien pied.

Charles II. régna d'abord paiſiblement. C'étoit un Prince qui ne manquoit pas d'esprit & de pénétration. Mais il étoit pareſſeux & adonné à ſes plaiſirs. Son intention étoit de vivre tranquillement & d'éviter toutes ſortes d'occaſions de brouillerie entre lui & ſes Sujets. Il étoit trop las d'un long éxil, pendant lequel il avoit ſouvent manqué des choſes mêmes les plus néceſſaires, pour vouloir risquer de ſe retrouver dans le même état. D'un autre côté, les Anglois avoient eu le tems & de fréquentes occaſions de ſe deſſiller les yeux, & de connoître, que ſous prétexte de maintenir leur Liberté, on les avoit

(1) Le 30. de Janvier 1648.

voit engagez dans la Servitude. Car on peut bien aſſurer, que l'Angleterre n'a jamais été moins libre, que ſous le Gouvernement *du long Parlement* (1), & enſuite ſous celui de Cromwell. Cependant Charles II. ne laiſſa pas de s'engager peu à peu à faire plus qu'il n'avoit réſolu. Ce fut, ſans doute, ou par pareſſe, ou par trop de condeſcendance pour ſes Miniſtres, qui étoient tous du Parti des *Cavaliers*, que j'appellerai déſormais, *Torys*, comme je donnerai aux *Têtes rondes* le nom de *Whigs*, quoique je ne ſâche pas préciſément, en quel tems ces deux noms ſont venus en vogue. Les *Torys* donc, qui étoient les ſeuls dans la confidence du Roi, le ſollicitoient ſans ceſſe, à rétablir la Puiſſance Royale & l'Egliſe Anglicane, dans leur ancien luſtre. La Cour de France, pour des intérêts particuliers, travailloit auſſi de tout ſon pouvoir à lui inſpirer la même penſée. Enfin les Miniſtres prenoient un ſoin extrême d'empêcher qu'aucun des *Whigs* ne pût s'inſinuër dans les bonnes graces du Roi.

Le Parti des *Torys* avoit pour Chef, le Duc d'Yorck, Frére du Roi, Prince d'un naturel impétueux & violent, qui ayant embraſſé la Religion Romaine, pendant ſon éxil, formoit le Projet de la rétablir en Angleterre, & de l'y rendre dominante. Ce Projet ne pouvoit s'exécuter, ſans étendre, prémiérement, la Puiſſance Royale, au delà des bornes qui lui étoient preſcrites par les Loix; c'eſt-à-dire, qu'il falloit reprendre, & pourſuivre le même deſſein, où le feu Roi, ſon Pére, avoit malheureuſement échoué. Mais le Duc étoit mal propre à conduire une ſemblable Entrepriſe, à cauſe de ſon naturel, qui le faiſoit agir avec trop d'impétuoſité. Il y travailla avec ardeur, pendant la vie du Roi, ſon Frére, qui n'avoit point d'Enfans légitimes. Il eſpéroit, qu'en commençant dès-lors cet ouvrage, il ſeroit d'autant mieux en état de le finir, quand il ſeroit lui-même ſur le Trône.

Pour réüſſir, dans ce deſſein, il n'y avoit point d'autre moyen, que de ruïner entiérement le Parti des *Whigs*, dont les principes étoient directement contraires à ce que le Duc d'Yorck ſe propoſoit, tant par rapport à la Religion, que par rapport à l'Etat. Il faut remarquer, qu'alors la plûpart des *Whigs* étoient *Preſbytériens*. Ainſi, en feignant de ne vouloir attaquer que le Preſbytérianiſme, le Duc d'Yorck projetta de ruïner ceux qui s'oppoſoient à l'accroiſſement de la Puiſſance Royale, ſans effrayer la Nation. Véritablement, il pouvoit craindre, après avoir abattu le Parti des *Whigs*, de trouver encore de grands obſtacles de la part des *Torys modérez*, dont les Principes ne s'accordoient pas entiérement avec le Deſpotiſme, qu'il avoit deſſein d'établir. Mais il ne déſeſpéra pas de les ſurmonter, s'il pouvoit réüſſir à mettre les *Whigs*, comme les plus dange-

reux,

(1) On appelle *le Long Parlement*, le dernier qui fut aſſemblé par Charles I. au mois de Novembre 1640. & qui dura juſqu'après la mort du Roi.

reux, hors de ſon chemin. Dans cette vûë, il porta le Roi, ſon Frére, à perſécuter les *Presbytériens*, en quoi il fut aidé de tous les *Torys*, qui regardoient avec plaiſir, cette prémiére occaſion de ſe venger des *Whigs* leurs Ennemis. Ainſi, ſous prétexte de rétablir l'Egliſe, ſur le même pied où elle étoit avant les Troubles, le Presbytérianisme fut attaqué avec beaucoup de violence. On fit paſſer au Parlement un Acte, qui défendoit les Aſſemblées Presbytériennes, qu'on appelloit *Conventicules*; & un autre qui a été connu ſous le nom de *Teſt*, & qui à la verité regardoit plus directement les Catholiques Romains. Cet Acte ordonnoit, que Perſonne ne pourroit être reçû à exercer aucune Charge, ou Emploi public, qu'il ne produiſît une Atteſtation, qu'il avoit communié dans une Egliſe Episcopale. D'ailleurs il fut appellé *Acte de Conformité*, parce que ceux qui vouloient être reçûs à quelque Emploi, étoient obligez par ce Statut, à ſe conformer au Service pratiqué dans l'Egliſe Anglicane.

Les *Whigs* s'aperçûrent bien-tôt, que ſous prétexte de ſoutenir les Droits de l'Egliſe Anglicane, le deſſein du Duc d'Yorck étoit de changer le Gouvernement de l'Etat, & de ruiner la Religion Proteſtante, en Angleterre. Il leur fallut quelque tems, pour prendre de juſtes meſures, & enfin, avec l'aſſiſtance des *Torys modérez*, qui craignirent que le Duc n'allât trop loin, ils obligérent le Roi à faire ſortir ce Prince du Royaume. Il arriva même, que la Chambre Baſſe prépara un Bill, qu'on appella *le Bill d'Excluſion*, pour le priver du Droit de ſuccéder à la Couronne. Mais le Bill ne paſſa pas, parceque le Roi caſſa ce Parlement. Il en convoqua un autre à Oxford, dans l'espérance d'y trouver des Députez moins violens. Il ſe trompa, & après une très-courte Séance, il ſe vit encore obligé de caſſer celui-ci, qui avoit pris à tâche de faire paſſer un ſemblable Bill.

On trouvera peut-être étrange, que la Scéne fût ainſi changée, & que le Parti des *Whigs*, qui étoit extrêmement bas, devînt tout-à-coup ſupérieur. Pour donner la raiſon de ce changement, il eſt néceſſaire de remarquer, que les *Torys modérez* ſervirent, de tout leur pouvoir, aux deſſeins de la Cour, pendant qu'ils crurent qu'elle n'avoit envie d'attaquer que le Presbytérianisme. Mais, s'étant aperçûs, par toutes les démarches du Roi, du Duc d'Yorck, & des Miniſtres, que le Projet étoit formé de ruïner la Conſtitution de l'Etat & de l'Egliſe, & de ſapper les Fondemens de la *Grande Chartre*, ils ne balancérent point à ſe joindre aux *Whigs*, afin de s'oppoſer tous enſemble à l'exécution de ce complot. Ce fut donc cette jonction, qui donna aux *Whigs* une ſupériorité à laquelle, ſans cela, ils n'auroient jamais pû prétendre. D'un autre côté, les *Torys Politiques outrez*, & les Eccléſiaſtiques *Rigides*, voulant regagner le terrain, qu'ils avoient perdu, tâchérent de mettre le Peuple

dans

dans leurs intérêts, en accusant les *Whigs* d'avoir formé le dessein de ruïner l'Eglise Anglicane, & ceux-ci les accusérent, à leur tour, de vouloir changer le Gouvernement, & de favoriser les desseins pernicieux du Duc d'Yorck. Ainsi la haine des Partis, qui sembloit s'être considérablement affoiblie, depuis le Rétablissement de Charles II., reprit de nouvelles forces. On peut dire, avec vérité, que ce fut par la faute des *Torys*, qui, pour se venger des torts qu'ils avoient reçûs, pendant le long Parlement, & sous le Gouvernement de Cromwell, se jettérent, tête baissée, dans le Parti du Duc d'Yorck. Ils s'en repentirent dans la suite, quand ils virent à quoi ce Prince avoit dessein de les faire servir.

Quelque tems après, les Esprits s'étant un peu calmez, le Duc d'Yorck retourna en Angleterre, & continua, sans aucun relâche, à y fomenter le trouble & la division; sans quoi il ne pouvoit pas espérer de réüssir dans ses desseins. Ainsi ce Prince, par un excès de zèle pour la Religion qu'il avoit embrassée, par un désir de vengeance, & peut-être, poussé par l'ambition de venir à bout d'un Projet, que plusieurs Rois d'Angleterre avoient vainement entrepris, & le Roi Charles II. par trop de facilité, & par trop de condescendance pour son Frére, rallumérent, en Angleterre, un feu qui ne s'est plus éteint depuis.

Charles II. mourut dans ces entrefaites, & le Duc d'Yorck, son Frére, monta sur le Trône, sans opposition, sous le nom de *Jaques II.* Il fit d'abord de grandes promesses à ses Sujets, & voulut leur faire espérer, que ni la Religion, ni la Constitution du Gouvernement, ne souffriroient aucune altération sous son Régne. Mais il exécuta mal ses engagemens. Peu de tems après, le Duc de Monmouth, Fils naturel de Charles II., comptant sur le mécontentement du Peuple, partit des Païs-Bas, où il étoit exilé, descendit en Angleterre avec quelques Troupes, & y prit le titre de Roi. Mais sa Royauté ne dura, que peu de jours. Son Parti s'étant trouvé beaucoup plus foible, qu'il ne l'avoit espéré, il fut battu, fait Prisonnier, & décapité. Cette Victoire, remportée avec tant de facilité, enfla si fort le cœur au nouveau Roi, qu'il ne craignit presque plus de découvrir ses Desseins, tant il se croyoit assuré du succès. Il fit décider par les Juges du Royaume, qui lui étoient dévouez, que le Souverain avoit le Droit de dispenser des Loix faites par le Parlement. Cette décision étoit fondée sur ce qu'il y avoit des Statuts, qui accordoient ce Pouvoir au Roi, à l'égard de certaines Loix, & sur des exemples de quelques-uns des Rois précédens, qui avoient, en cela, excédé les bornes de leur Pouvoir. Ainsi ces Juges corrompus tiroient, de quelques Cas particuliers, une Conclusion générale, & fondoient un Droit permanent, sur quelques usurpations passagéres.

Cette porte étant ouverte, le Roi, de sa simple Autorité, révo-

qua les Loix Pénales, que divers Parlemens avoient faites, pour prévenir les attentats des Papiftes. Enfuite, il mit dans fon Armée, un grand nombre d'Officiers de cette Religion, & conféra les Charges & les Dignitez à des Gens, que les Loix en rendoient incapables. Il ôta les Chartres à la Ville de Londres & à d'autres Villes, & les réduifit à ne dépendre que de fon bon plaifir. Enfin, par une fimple Proclamation, il accorda la liberté de Confcience à tous fes Sujets, & permit à chacun d'exercer publiquement fa Religion. Cette Proclamation avoit un double but. Le prémier étoit de favorifer les *Papiftes* : le fecond, d'endormir les *Presbytériens*. Le Roi fe perfuadoit, que comme ceux-ci étoient encore fujets aux Loix rigoureufes, qui avoient été faites contre eux, fous le dernier Régne, ils feroient très-contens de s'en voir délivrez, & que la crainte de perdre la Liberté, que la Proclamation leur accordoit, les tiendroit dans la foumiffion. Mais ils ne furent pas les duppes de cet artifice, qui ne tendoit qu'à leur ruïne. J'omets une infinité d'autres démarches du Roi, qui n'étoient que trop capables de porter la terreur dans les Ames de fes Sujets.

Jusqu'alors, les *Torys*, en général, avoient favorifé les deffeins du Roi. Mais quand ils fe furent aperçus, que toutes fes démarches tendoient à la diffolution du Gouvernement établi, & à la ruïne de la Religion Proteftante, ils commencérent à fe repentir de leur Conduite paffée. Ils voyoient manifeftement, que par la route qu'on leur faifoit prendre, on avoit deffein de les mener où ils n'avoient pas deffein d'aller ; & qu'ils ne pouvoient parvenir au but qu'ils s'étoient propofez, favoir à la ruïne du Parti des *Whigs*, que par la perte de leur Religion & de leur Liberté. Dans ce danger, qui ne pouvoit être plus preffant, ils s'unirent avec les *Whigs*, & réfolurent, avec eux, d'appeller le Prince d'Orange, pour les tirer du pas dangereux où ils fe trouvoient. Dès ce tems-là, le Parti du Roi devint extrémement foible, parcequ'il ne fut plus compofé que de *Papiftes*, de *Torys outrez*, & de quelques Seigneurs esclaves de la Cour & de leur fortune. Cependant le Roi paroiffoit, extérieurement, auffi puiffant qu'il l'eût jamais été, & tout proche de voir la fin de fon Entreprife ; parceque ceux qui paroiffoient encore attachez au Parti de la Cour, ne jugeoient pas à propos de fe déclarer avant le tems. Ce ne fut qu'après l'arrivée du Prince d'Orange, que la foibleffe du Roi parut manifeftement. Son Armée, fa Flotte, les Seigneurs, qu'il croyoit les plus dévouez à fa Perfonne, l'abandonnérent tout-à-coup, & il fe vit réduit à la trifte néceffité de tâcher de fortir du Royaume, en habit déguifé. Mais cela même ne lui ayant pas réüffi, il eut la mortification de fe voir à la difpofition du Prince d'Orange, & felon les apparences, d'être redevable à fa Générofité, ou peut-être, à fa Politique, des moyens indirects qui lui furent fournis, pour pouvoir fe fauver en France. Cet exemple fait voir, qu'en-

qu'encore que les Anglois ſoient diviſez en deux Partis, & qu'il y ait même entre eux beaucoup d'animoſité, leur Paſſion ne va pas pourtant, jusqu'à leur faire abandonner les Intérêts de la Religion & de la Liberté, ou que, du moins, il n'y en a qu'un très-petit nombre de ce caractére.

Guillaume & Marie ayant été couronnez, après la fuite du Roi Jaques, à laquelle on donna le nom d'*Abdication*, leur plus grand ſoin fut de travailler à étouffer les ſemences de Diviſion qu'il y avoit encore entre les *Torys* & les *Whigs*, quoi qu'ils ſe fuſſent réünis dans le danger. Pour réuſſir dans ce deſſein, il falloit néceſſairement, qu'ils éloignaſſent du Miniſtére & de leur confiance, ceux qui avoient favoriſé les deſſeins du Roi Jaques, & ceux qui étoient le plus ſcrupuleuſement attachez aux moindres Pratiques & Cérémonies de l'Égliſe Anglicane. Sans cela, les *Whigs* n'auroient jamais pû vivre en repos, puiſqu'ils regardoient toûjours les *Torys outrez*, & les *rigides*, comme leurs mortels Ennemis. D'un autre côté, il n'étoit pas moins néceſſaire d'éloigner du Conſeil, ceux d'entre les *Whigs Presbytériens*, qui étoient les plus rigides dans leurs principes, de peur qu'en ſe ſervant d'eux, on ne donnât occaſion de penſer, qu'il y avoit un deſſein formé de changer le Gouvernement de l'Egliſe. Cette crainte étoit d'autant mieux fondée, que le nouveau Roi ayant toûjours fait Profeſſion, en Hollande, de la Religion Presbytérienne, la moindre démarche en ſa faveur, auroit pû faire juger, qu'il avoit deſſein de l'établir ſur les ruïnes de l'Egliſe Anglicane. Il falloit donc garder de grands ménagemens ſur ce ſujet, afin d'ôter aux *Torys* tout lieu de crainte & de ſoupçon. Ce fut dans ces vûës, que pendant le Régne de Guillaume & de Marie, les Charges furent généralement conférées à des Gens *Modérez*, de l'un & de l'autre Parti. Le Roi Guillaume obſerva la même maxime, quand il fut ſeul ſur le Trône, après la mort de la Reine. Mais, comme il n'étoit pas poſſible de contenter les deux Partis à la fois, parcequ'il n'y avoit pas aſſez de Charges à donner, il affecta de changer ſouvent de Miniſtres, & de ſe ſervir des deux Partis, tour à tour. C'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, en attendant que le tems eût achevé d'éteindre le feu de la diviſion.

Dans les circonſtances où l'Angleterre ſe trouvoit alors, ſous un Roi ſi ſage & ſi éclairé, on peut presque aſſurer que la différence des principes des deux Partis, par rapport au Gouvernement, n'auroit cauſé aucun Trouble, ſi les *Torys Eccléſiaſtiques* avoient pû ſe contenter de voir leur Egliſe demeurer dominante. Mais les *Rigides* de ce Parti-là ne pouvoient être ſatisfaits, pendant qu'ils voyoient les *Presbytériens* jouïr d'une entiére liberté de Conſcience, exercer publiquement leur Religion, & poſſéder des Charges, malgré l'*Acte de Conformité*, qui avoit été fait ſous Charles II. Ils ne pouvoient s'empêcher de ſoupçonner, que l'intention des *Whigs* étoit de ſap-

per

per peu-à-peu l'Eglife Anglicane, & que le Roi concouroit avec eux dans ce deffein. Ce qu'ils avoient vû, pendant *le long Parlement*, leur donnoit fujet de craindre les mêmes attaques. Au refte, c'étoient les *Torys outrez*, qui ayant perdu le Roi Jaques, leur Chef & leur Défenfeur, infpiroient ces craintes & ces foupçons aux *Episcopaux*, afin de les animer contre le Roi Guillaume. Ils comprenoient affez, qu'ils n'étoient plus en état de fe foûtenir, s'ils ne trouvoient le moyen d'intéreffer l'Eglife dans leur querelle. C'étoit delà que venoient les bruits qu'on faifoit courir parmi le Peuple, que l'*Eglife étoit en danger*. Tout cela faifoit connoître aux *Whigs*, que les *Torys outrez* n'avoient pas abandonné leurs Projets, & que s'ils avoient jamais le Pouvoir en main, ils ne manqueroient pas de fe fervir du prétexte de la Religion; pour les ruïner, en fuivant les traces du Roi Jaques. C'eft ainfi que l'animofité s'entretenoit entre les deux Partis, malgré les foins du Roi Guillaume.

Il fembloit donc qu'il ne s'agiffoit alors, entre les deux Partis, que de la Religion feulement; les conjonctures ne permettant, ni aux *Torys outrez*, ni aux *Whigs Républicains*, de pouffer leurs principes. C'eft ce qui a donné lieu à plufieurs Perfonnes de fe faire une fauffe idée des différens, qui régnent entre les deux Partis, & de s'imaginer, qu'ils confiftent uniquement dans la diverfité de fentimens, touchant le Gouvernement de l'Eglife. Mais on fe trompe affurément. Lorsque l'occafion s'en préfente, les *Torys outrez* font bien voir, que la fûreté de l'Eglife Anglicane n'eft pas l'unique motif de leurs Démarches, & felon les apparences, les *Whigs Républiquains* fe fouviendroient auffi de leurs maximes, s'ils fe trouvoient dans une Conjoncture favorable.

Pour ce qui regarde les *Papiftes*, qu'on peut confidérer comme une branche des *Torys*, ils auroient eu lieu d'être contens de la modération du Roi Guillaume, à leur égard, fi l'extrême envie qu'ils avoient de revoir le Roi Jaques fur le Trône ne leur eût fait regarder le Roi régnant comme un Ennemi. Quelques-uns d'entre eux firent même, contre fa Perfonne, des Complots, qui ne tournérent qu'à leur confufion & à leur ruïne. Cette Paffion exceffive que les *Papiftes*, & quelques-uns des *Torys*, témoignoient pour le Rétabliffement du Roi Jaques, obligea le Roi Guillaume à chercher les moyens, non-feulement de prévenir leurs mauvais deffeins pendant fa vie; mais encore, de rendre leurs efforts inutiles, après fa mort. Ce fut dans cette vûë, que par un Acte de Parlement, la Succeffion à la Couronne fut établie dans la Séreniffime Maifon d'Hanovre, fans aucun égard aux Droits que la naiffance, ou la proximité du fang, pouvoit donner à quelques Perfonnes *Papiftes* que ce fût. Guillaume mourut quelque temps après, & Anne, Fille de Jaques II. & Princeffe de Dannemarc, monta fur le Trône.

Cette Reine avoit été élevée dans les principes des *Torys rigides*,

par rapport à la Religion, & ſelon les apparences, dans ceux des *Torys outrez*, par rapport au Gouvernement. Du moins, tous ceux qui avoient eu du pouvoir ſur elle, ou quelque influence ſur ſon éducation, étoient de ce caractére. Charles II., ſon Oncle, Jaques II. ſon Pére, le Comte de Rocheſter, Frére de la Ducheſſe d'Yorck, ſa Mére, étoient tous dans les principes du *Toriſme outré*, regardant, comme une Rébellion manifeſte, toutes ſortes d'oppoſitions aux volontez du Souverain. Anne avoit d'ailleurs, un esprit fort borné, & naturellement opiniâtre. Pendant le Régne de Guillaume & de Marie, une brouillerie ſurvenuë entre elle & la Reine ſa Sœur, lui ayant fait prendre la réſolution de ſe tenir éloignée de la Cour, elle l'avoit ſi ponctuellement exécutée, qu'elle n'alla pas même viſiter la Reine ſa Sœur, dans ſon lit de mort. Quand cette Princeſſe fut ſur le Trône, la médiocrité de ſon génie fit aiſément juger, que ſes Miniſtres auroient plus de part qu'elle-même, au Gouvernement de l'Etat. D'un autre côté, ſon éducation fit craindre, qu'elle ne ſe livrât aux *Torys outrez* & *rigides*, dont le Comte de Rocheſter, ſon Oncle, étoit regardé comme le Chef. Ce Seigneur étoit également redouté des *Torys modérez* & des *Whigs*, comme un homme dangereux, capable de porter les choſes aux derniéres extrémitez. C'étoit d'ailleurs un Seigneur d'un grand esprit; mais fort entêté de ſes Principes. Vrai-ſemblablement, il alloit être mis au timon du Gouvernement, par la Reine, ſa Niéce, qui montoit ſur le Trône. Mais on prétend, que la crainte qu'eurent les *Torys modérez* de le voir dans un poſte ſi élevé, leur fit prendre la réſolution de s'unir avec les *Whigs*, pour y mettre des obſtacles. Du moins, il eſt certain, que cette union ſe fit, & que par-là, la nouvelle Reine ſe vit comme forcée à ſe jetter entre leurs bras & à leur confier l'Adminiſtration de ſes Affaires. J'ignore les Intrigues qui furent miſes en uſage, pour faire venir la Reine à ce point. Mylord *Godolphin*, Mylord *Marlborough*, & quelques autres Chefs des *Torys modérez*, furent ceux qui ſe joignirent au Parti des *Whigs*, & qui le fortifiérent encore plus par leur habileté, que par leur crédit & par leur nombre. Depuis ce tems-là les *Torys modérez* & les *Whigs* ne font presque plus qu'un même Parti.

Il n'eſt pas néceſſaire de rapporter ici, avec combien de gloire, pour l'Angleterre, & pour la Reine, en particulier, ces nouveaux Miniſtres dirigérent les Affaires publiques. C'eſt une choſe connuë de tout le monde, & la Mémoire en eſt encore toute récente. Mais on prétend, qu'à cauſe de la médiocrité du génie de la Reine, ils la tenoient dans une espéce de ſervitude, quoi qu'extérieurement ils affectaſſent de lui faire honneur de tous les heureux ſuccès. Pendant leur Adminiſtration, les *Torys* ou-

outrez & les *Ecclésiastiques rigides* furent exclus de toutes sortes d'Emplois civils, & de Dignitez Ecclésiastiques. Si elle avoit duré jusqu'à la mort de la Reine, ces deux branches du Parti des *Torys* se seroient, sans doute, beaucoup diminuées, en nombre, & en crédit.

Cependant la Reine souffroit avec quelque impatience, de se voir comme contrainte de suivre les conseils de ceux à qui elle avoit droit de commander, & qui, si l'on en croit le bruit public, ne lui laissoient pas la liberté de suivre son jugement, ni ses propres inclinations. Les *Torys outrez* s'en étant aperçus, ou peut-être, lui ayant fait suggérer ces sentimens, travaillérent à fomenter son chagrin, par le moyen d'une certaine Dame, qui étoit dans sa confidence. Ils y réüssirent si bien, qu'après avoir achevé de lui persuader qu'elle étoit esclave, ils lui firent prendre la résolution de se mettre en liberté. Cette intrigue fut conduite, avec tant d'art & de secret, que les Ministres se trouvérent débusquez, avant que d'avoir pû prendre des mesures pour prévenir leur ruïne. Incontinent, des *Torys outrez* & *rigides* furent mis en leur place. Le Parlement, où les *Whigs* avoient une grande supériorité de voix, fut dissous, & la Reine en convoqua un autre où les nouveaux Ministres prirent soin de faire élire des Députez dévouez à leur Parti. Ceux qui connoissent un peu l'Angleterre savent assez, quelle influence la Cour a dans les élections. On peut assurer, néanmoins, qu'à ne considérer que le nombre, le Parti des Ministres étoit encore assez foible. Mais ils avoient pour eux la Reine & le Parlement. D'ailleurs, ils prirent un grand soin de fortifier leur Parti, en fomentant les jalousies au sujet de la Religion, & en persuadant aux *Episcopaux*, que l'Eglise avoit été dans un extrême danger, pendant l'administration du précédent Ministére; & qu'elle y seroit toûjours, pendant que les *Whigs* auroient quelque part au Gouvernement. Ce fut par ces insinuations, qu'ils firent revivre la passion des *Torys Ecclésiastiques*, & qu'ils les portérent à exercer contre les *Presbytériens*, des violences, qui ne devroient pas avoir lieu, dans un Etat bien policé; mais auxquelles les Ministres affectoient de fermer les yeux. En effet, leur dessein n'étoit pas de diminuer l'animosité entre les deux Partis, mais plûtôt de l'augmenter autant qu'il étoit possible, parceque c'étoit par-là, que leur Parti s'affermissoit.

Jusque-là, tout alloit à souhait, pour les nouveaux Ministres. Mais ils comprenoient bien, que les terreurs chimériques, qu'ils avoient répanduës parmi le Peuple, ne pouvoient pas être d'un long usage; quoi qu'elles leur procurassent de grands avantages, pour le tems présent. D'ailleurs, quand même ils eussent pû entretenir le Peuple dans cette disposition, la Reine pouvoit mou-

rir bien-tôt, d'autant plus qu'elle n'avoit pas une ſanté fort ferme. En ce cas-là, ils avoient raiſon de craindre que l'Electeur d'Hanovre, qui devoit ſuccéder à la Reine, en vertu de l'*Acte de Succeſſion*, dont il avoit la principale obligation aux *Whigs*, ne renverſât leur ouvrage. Il falloit donc qu'ils penſaſſent à prévenir ce danger, ſans perte de tems. Leur Parti étoit trop foible, pour ſe ſoûtenir par ſes propres forces, s'il arrivoit qu'il eût le Souverain contre lui, comme l'expérience l'avoit déja fait connoître pluſieurs fois, pendant le Régne de Guillaume, & dans les prémiéres années de la Reine. Ils conclurent donc, du moins, ſi l'on en peut juger par leurs démarches, que le plus ſûr pour eux étoit d'aſſurer la Couronne au Prétendant, afin d'avoir toûjours un Protecteur, quand la Reine viendroit à leur manquer. Il eſt pourtant encore incertain, ſi l'habile Miniſtre*, qui eſt aujourd'hui à la Tour, étoit de ce ſentiment. Mais on ne peut disconvenir, qu'ils ne cruſſent que pour ſe ſoûtenir, le ſecours de la France leur étoit abſolument néceſſaire. Ce fut donc pour ſe l'aſſurer, qu'ils firent cette Paix honteuſe & précipitée, qui a été un ſujet d'étonnement pour toute l'Europe, & qu'ils forcérent les Alliez de l'Angleterre à ſuivre ſon exemple. Vrai-ſemblablement, ſi la Reine n'étoit pas morte ſi-tôt après la Paix, les *Whigs* opprimez auroient été obligez d'appeller l'Electeur d'Hanovre à leur ſecours, comme ils avoient autrefois appellé le Prince d'Orange, mais avec bien moins d'eſpérance d'avoir la concurrence univerſelle du Peuple. La raiſon de cela eſt, que quand on appella le Prince d'Orange, le Roi Jaques s'étoit ſi ouvertement déclaré, que perſonne ne pouvoit douter, qu'il n'eût deſſein de changer la Religion & le Gouvernement de l'Etat, au lieu que contre le Prétendant, il n'y auroit eu que de ſimples préſomptions.

* Le Comte d'Oxford.

Ce que nous venons de voir arriver, depuis que le Roi George eſt ſur le Trône, fait bien connoître, que le deſſein étoit formé d'aſſurer la Couronne au Prétendant; ſi la mort de la Reine ne fût pas ſurvenuë, avant que les Auteurs de ce Conſeil euſſent le tems de bien prendre toutes leurs meſures. Il n'eſt néanmoins pas certain, qu'ils euſſent pû l'exécuter, ou que, s'ils avoient réüſſi, le Régne du Prétendant eût été de longue durée. Les Anglois, en général, ſont extrémement jaloux de leurs Loix & de leur Liberté, & ils ne le ſont pas moins de leur Religion. C'eſt ce que je croi pouvoir aſſurer, quoique quelques-uns d'entre eux paroiſſent indifférens à ce dernier égard. Mais, par la grace de Dieu, il s'en faut bien, que ceux-ci faſſent le plus grand nombre. Or il auroit été bien difficile, que le Prétendant, établi ſur le Trône, par une Puiſſance étrangére, faiſant Profeſſion d'une Religion contraire à celle du Païs, & conſeillé par des *Torys*

rys outrez, eut pû ſe contenir dans la modération néceſſaire, pour s'attirer l'affection du Peuple, ſans laquelle un Roi d'Angleterre ne peut jamais être ferme ſur ſon Trône. Quoiqu'il en ſoit, ſans nous arrêter ici à deviner ce qui ſeroit arrivé, contentons-nous de remarquer, pour finir ce que nous avons à dire ſur cette matiére, que les *Torys outrez* & *rigides* ont manqué leur coup. Non-ſeulement, le Prétendant n'eſt pas Roi, mais même, il n'a jamais eu moins d'eſpérance de le devenir. Le Roi George jouït tranquillement de ſa Couronne. Les *Torys* ſont abbaiſſez, & les *Whigs*, qui, peu de tems auparavant, étoient opprimez, ſont maintenant au haut de la rouë.

Après avoir vû l'Hiſtoire abregée de la Naiſſance & des Progrès des deux Partis de *Whigs* & de *Torys*, on ne ſera, peut-être, pas fâché d'en connoître plus particuliérement les vûës, les intérêts, les forces, & les caractéres. Pour cet effet, il en faut ſoigneuſement diſtinguer les différentes branches, dont je n'ai dit qu'un mot ailleurs, & comme en paſſant. Il eſt donc néceſſaire de répéter ici, qu'on peut conſidérer les deux Partis ſous deux différentes faces, ſavoir, eu égard au Gouvernement Politique, & par rapport à l'Egliſe. Je parlerai d'abord des *Torys* & des *Whigs d'Etat*, ou *Politiques*, après quoi, je les conſidérerai par rapport à la Religion.

Les *Torys d'Etat*, ou *Politiques*, ſe diviſent, comme je l'ai déja dit, en deux branches, à l'une deſquelles on peut donner en François, le nom d'*Outrez*. On les appelle en Angleterre d'un nom qui ſignifie *Volant haut*. Cette idée, priſe des Oiſeaux qui ſe perdent dans les nuës, & qui volent hors de la Sphére commune des autres Oiſeaux, convient aſſez bien à des gens qui ne peuvent ſe contenir dans les bornes du Gouvernement établi. Ceux-ci voudroient, que le Souverain fût abſolu en Angleterre, comme il l'eſt en France & en quelques autres Païs, & que ſa volonté tînt lieu de Loi. Ils ne font aucune attention à ce que j'ai dit, au commencement de cet Ecrit, que tous les Gouvernemens qu'il y a aujourd'hui en Europe, étoient, dans leur origine, à-peu-près, ſemblables à celui d'Angleterre; & par conſéquent, qu'il n'y a aucune raiſon qui doive engager les Anglois à imiter les autres Nations, qui l'ont laiſſé perdre, ou du moins altérer. On peut bien juger, que dans un Païs, tel que l'Angleterre, ce Parti ne peut pas être fort nombreux, & néanmoins, il ne laiſſe pas d'être très-conſidérable, par trois raiſons. Premiérement, parceque les Chefs de ce Parti ſont des Seigneurs de la plus haute volée, & ordinairement, des Favoris, & des Miniſtres d'Etat, ou d'autres, qui poſſédent les plus grandes Charges à la Cour, & les plus éminentes Dignitez dans l'Egliſe. Ces Gens-là, qui ne ſe mettroient pas volontiers, ſous la conduite

d'au-

d'autrui, ſe trouvant dans des poſtes ſi avantageux, ſe rendent, ordinairement, Chefs & Maîtres de tout le Parti des *Torys*. Ils le dirigent comme bon leur ſemble, non-ſeulement pour l'avantage de tout le Parti, en général, mais principalement, pour leurs fins particuliéres. Ainſi, le plus ſouvent, ſous prétexte d'agir pour les intérêts du Parti, ils font des démarches qui ne tendent qu'à leur propre avantage, & engagent tout le Parti des *Torys* à s'avancer beaucoup plus loin, que la plus grande partie d'entre eux ne le ſouhaiteroit. C'eſt-ce qui donne lieu à pluſieurs Perſonnes d'accuſer tous les *Torys*, d'être pour le Gouvernement Deſpotique, quoi qu'il ſoit certain, qu'il n'y a que les *Outrez*, qui ſoient dans ce principe. Mais il ſemble qu'on n'a pas grand tort d'attribuer à tout un Parti, ce qu'on voit faire à ſes Chefs.

En ſecond lieu, cette branche particuliére de *Torys* eſt conſidérable, en ce que, quand ils ſont dans le Miniſtére, ils engagent les *Torys d'Egliſe* à ſoûtenir fortement le Dogme de *l'Obéïſſance Paſſive*; ce qui n'eſt pas un petit avantage, pour mettre le Peuple dans leur Parti. Ils font entendre aux Miniſtres *Epiſcopaux*, qu'ils n'ont en vûë que de ruïner les *Preſbytériens*, & ſous ce prétexte, ils leur font prêcher un Dogme dont la conſéquence s'étend ſur tous les Sujets. C'eſt ce qu'on a vû ſous les Régnes de Charles II., de Jaques II., & de la Reine Anne, ſur la fin.

Enfin, le Parti des *Torys outrez* devient très-puiſſant, quand il ſe trouve appuyé du Roi, comme il eſt ſouvent arrivé, & c'eſt alors que la Liberté de la Nation eſt en danger. On en a vû des preuves ſous les Régnes de Jaques II., de Charles I., de Richard II., d'Edoüard II., & de Henri III., car le Parti des *Torys outrez* eſt plus ancien qu'on ne penſe.

La ſeconde branche des *Torys d'Etat*, ou *Politiques*, eſt compoſée de ceux que j'ai appellez *Modérez*. Ceux-ci ne veulent point ſouffrir que le Roi perde aucune de ſes Prérogatives: Mais ils ne prétendent point, comme les premiers, lui ſacrifier celles des Sujets. Ce ſont de véritables Anglois, qui ont à cœur le bien de leur Patrie, & qui veulent maintenir la Conſtitution du Gouvernement, dans le même état, qu'elle leur a été laiſſée par leurs Ancêtres. Ils ont ſouvent ſauvé l'Etat, & ils le ſauveront encore, lorſqu'il ſe trouvera en danger, de la part des *Torys outrez*, ou des *Whigs Républiquains*, en s'oppoſant de tout leur pouvoir à ceux qui voudront changer le Gouvernement. On feroit une injuſtice à ceux-ci, ſi on les confondoit avec les précédens, ſous un même nom de *Torys*.

Comme il y a deux branches de *Torys d'Etat*, il y en a auſſi deux de *Whigs* de la même eſpéce, ſavoir, de *Républiquains* & de *Modérez*. Les *Whigs Républiquains* ſont un reſte du Parti du long Parlement, qui avoit pris à tâche de changer le Gouvernement en République. Ceux-ci ſont préſentement une ſi petite figure, qu'ils ne

ne servent plus qu'à fortifier le Parti des autres *Whigs*, auxquels ils se joignent ordinairement. Les *Torys* voudroient bien persuader au Public, que tous les *Whigs* sont de cette espéce, comme les *Whigs* voudroient faire croire, que tous les *Torys* sont *Outrez.* Mais ce n'est qu'un artifice pour tâcher de se rendre mutuellement odieux.

La seconde branche des *Whigs Politiques* contient les *Whigs moderez*, qui sont à peu près dans les principes des *Torys moderez*, & que par conséquent, on doit regarder comme de véritables Anglois, qui souhaitent que le Gouvernement se maintienne sur ses anciens fondemens. En cela ils seroient tout à fait semblables aux *Torys moderez*, s'il n'y avoit entre eux cette différence : C'est que les *Torys moderez* panchent plus du côté du Roi, & les *Whigs moderez* du côté du Parlement. Ceux-ci sont dans un mouvement perpétuel, pour empêcher que les Droits du Peuple ne soient envahis. Quelquefois même, ils prennent des précautions aux dépens de la Couronne. Ce sont eux, qui ont procuré *l'Acte pour le Parlement Triennal*, & quelques autres, dont il n'est pas nécessaire de parler, en vûë d'empêcher que le Roi n'abuse de son Pouvoir. On voit par-là, que les *Torys outrez* n'ont pas de plus grands ennemis, que ceux-ci, & que ce sont proprement ces deux branches de *Whigs* & de *Torys*, qui forment l'opposition qui se trouve entre les *Torys* & les *Whigs d'Etat*, ou *Politiques.* Ceux-ci se moquent du principe de l'*Obéïssance Passive*, quand on en veut pousser trop loin les conséquences. Ils soûtiennent, que le Pouvoir du Roi est borné à certaines Prérogatives, & qu'il ne peut porter au-delà, sans injustice. Par conséquent, ils sont persuadez, que toutes les fois qu'il en vient à quelque excès de ce côté-là, le Peuple est en droit de s'opposer à ses Entreprises. Il est aisé d'inférer de-là, qu'ils ne croyent pas que le Roi puisse dispenser des Loix.

Ce qu'on vient de dire peut faire comprendre, que les *Whigs* & les *Torys d'Etat moderez* sont, à peu près, dans les mêmes sentimens. Ce qui les a fait ranger dans deux différens Partis, c'est la crainte mutuelle, que l'un ou l'autre, pour vouloir trop bien conserver les Droits du Roi, ou ceux du Parlement, ne fasse trop pancher la balance de l'un des côtez. Il n'est donc pas étonnant, que ces deux branches des deux Partis opposez se joignent ensemble, quand le besoin de l'Etat le demande. En effet, ils ont également en vûë de conserver la Constitution du Gouvernement ; quoique souvent ils prenent des routes opposées, pour arriver au même but. Aussi voit-on, que depuis l'union qui se fit de ces deux branches, après la mort du Roi Guillaume, elles ne se sont plus séparées, & que les *Torys* & *Whigs moderez* ne forment presque plus qu'un même Parti, sous le nom de *Whigs.* Je n'oserois pourtant assurer, qu'il n'y ait pas encore des *Torys moderez*, qui se tiennent à l'écart, & qui ne veulent pas être confondus avec les *Whigs.*

Il faut bien ſe ſouvenir, que jusqu'ici, je n'ai parlé des *Torys* & des *Whigs*, que par rapport au Gouvernement, ſans aucun égard à la Religion. Je n'ai garde de confondre deux choſes qui doivent être ſoigneuſement diſtinguées. Il n'eſt pas vrai, que tous les *Episcopaux* ſoient *Torys*, ni que tous les *Presbytériens* ſoient *Whigs*, quand il s'agit du Gouvernement, comme pluſieurs ſe l'imaginent. Il y a pluſieurs *Presbytériens* qui ſont à cet égard, dans les principes des *Torys modérez*, & qui ne ſeroient pas moins fâchez, de voir dépouiller le Roi de ſes Prérogatives, que de voir priver les Sujets des leurs. De même, il y a beaucoup d'*Episcopaux*, & des Evêques même, qui ſont *Whigs*, & très-bons *Whigs*, à ne les conſidérer que par rapport au Gouvernement, & par oppoſition aux *Torys outrez*. Cela fait voir, combien il eſt néceſſaire de diſtinguer les *Whigs* & *Torys d'Etat* ou *Politiques*, des *Whigs* & *Torys Eccléſiaſtiques*, dont nous allons parler préſentement.

Je ſuppoſe que le Lecteur ſait aſſez, que l'Egliſe d'Angleterre, en recevant la Réformation, n'adopta que certains changemens dans les Dogmes, & qu'elle conſerva la Hiérarchie, avec toutes les Cérémonies, dans lesquelles elle ne crut rien voir de ſuperſtitieux. L'Ouvrage de la Réformation ne fut proprement achevé que ſous le Régne de la Reine Eliſabeth. Ce fut alors que diverſes Conſtitutions Synodales, confirmées par des Actes de Parlement, établirent le Service divin & public, de la maniére que l'Egliſe Anglicane le pratique encore aujourd'hui. Cependant pluſieurs Anglois qui avoient été fugitifs, ſous le Régne de Marie, retournérent en Angleterre, avec des Préjugez favorables à la maniére dont la Réformation s'étoit établie à Geneve, en France, en Suiſſe, & en quelques endroits d'Allemagne. Ces Gens-là ne purent s'accommoder de celle d'Angleterre qui, à leur gré, n'avoit pas été pouſſée aſſez loin. Par cette raiſon, non-ſeulement ils négligérent de ſe trouver aux Aſſemblées de l'Egliſe Anglicane : mais même, ils s'en ſéparérent entiérement, & firent entre eux, des Aſſemblées particuliéres, auxquelles on donna d'abord le nom de *Conventicules*. On appella auſſi ceux qui s'étoient ainſi ſéparez, *Presbytériens*; parcequ'en refuſant de ſe ſoumettre à la Juridiction des Evêques, ils ſoutenoient que tous les Prêtres, ou Miniſtres avoient une égale Autorité, & que l'Egliſe devoit être gouvernée par des *Presbytéres*, ou Conſiſtoires, mêlez de Miniſtres, & de quelques Anciens Laïques. Il ſe forma donc ſur ce ſujet, deux Partis, qui, au lieu d'avoir de la condescendance l'un pour l'autre, comme faiſant au fond Profeſſion d'une même Religion, commencérent à s'inquiéter mutuellement, par des disputes, de vive voix, & par écrit. Les *Episcopaux*, c'eſt-à-dire, ceux qui adhéroient à l'Egliſe Anglicane, trouvoient fort mauvais, que des Particuliers prétendiſſent reformer ce qui avoit été établi, après de mûres Délibérations, par des Synodes

Na-

Nationaux & par des Parlemens. D'un autre côté, les *Presbytériens* ne trouvoient pas moins étrange, qu'on voulût les aſſujettir à pratiquer des choſes, qu'ils croïoient contraires à la pureté de la Religion (1), & dont leur Conſcience ne pouvoit s'accommoder. Les *Presbytériens* demeurérent long-tems dans l'oppreſſion, parceque leurs Adverſaires appuyoient leurs raiſons de l'Autorité de la Reine & du Parlement.

Lorsque Jaques I. monta ſur le Trône d'Angleterre, après la mort d'Eliſabeth, les *Presbytériens* conçurent de grandes espérances, parceque ce Prince avoit toujours fait Profeſſion de leur Religion, pendant qu'il avoit régné en Ecoſſe. Mais comme il ſe conforma, ſans ſcrupule, à la Pratique de l'Egliſe Anglicane; ils ne furent pas beaucoup ſoulagez. Cependant ce Parti, tout opprimé qu'il étoit, ne laiſſa pas de s'accroître, d'une telle maniére, qu'il ſe trouva fort nombreux au commencement des Troubles, qui s'élévérent ſous le Régne de Charles I. Ce Prince étoit tellement attaché à l'Egliſe Anglicane, qu'on peut aſſurer qu'il en a été le Martyr, comme ceux qui liront ſon Hiſtoire, pourront aiſément s'en convaincre. L'opinion qu'il avoit de la pureté de cette Egliſe, lui fit écouter volontiers Guillaume Laud, Archevêque de Cantorberi, qui lui mit dans l'esprit de réduire l'Egliſe d'Ecoſſe, ſous la même forme de Gouvernement que celle d'Angleterre, en y introduiſant la Hiérarchie. Cette Entrepriſe l'engagea dans une Guerre contre l'Ecoſſe, & cette Guerre produiſit le Parlement, dont il a été parlé ci-deſſus, contre lequel le Roi ſe crût obligé de prendre les Armes. Ce même Parlement, ayant beſoin du ſecours des Ecoſſois, ne put l'obtenir, qu'en s'engageant à rendre l'Egliſe d'Angleterre Presbytérienne. Il commença donc à chercher querelle aux Evêques, aux Doyens, aux Chanoines, en un mot, à toute l'Egliſe Anglicane, & changea enfin la Hiérarchie établie, ſous Eliſabeth, en Gouvernement Presbytérien, à la maniére d'Ecoſſe. Alors les Episcopaux n'eurent plus d'autre reſſource que de ſe ranger dans le Parti du Roi; & comme ils avoient un intérêt commun avec les *Cavaliers*, ſavoir de ſoutenir les intérêts du Roi, ils furent confondus avec eux, ſous un même nom de Parti. Les *Presbytériens* furent compris de même dans le Parti des *Têtes rondes*, parcequ'ils adhéroient au Parlement.

Pendant que le long Parlement ſubſiſta, & jusqu'à la mort de Cromwell, on ne s'apercevoit guéres de la diviſion des branches, dont je viens de parler. Tous ceux qui étoient compris ſous le nom de *Têtes rondes* ou de *Parlementaires*, étoient *Presbytériens rigides* & *Républiquains*. C'étoit alors le Parti à la mode, & le ſeul qui pût avancer ceux qui aspiroient aux Charges, dont le Parlement avoit la diſpoſition. Ainſi ceux qui ſuivoïent le Parti du Roi paroiſſoient être

(1) Cela leur fit donner auſſi le nom de *Puritains.*

être des *Cavaliers outrez*, ou des *Episcopaux rigides*, parceque c'étoient alors ceux qui étoient regardez de meilleur œuil à la Cour. Mais après que Charles II. fut monté ſur le Trône, les différentes branches des deux Partis commencérent à ſe mieux diſtinguer. Tout le monde étant las des Troubles, qui avoient ſi long-tems agité le Royaume, ceux qui avoient des ſentimens modérez ne craignirent plus tant de les faire paroître. Quelques-uns d'entre les *Presbyteriens* témoignérent, qu'ils relâcheroient volontiers quelque choſe de la rigidité de leurs principes, & pluſieurs *Episcopaux* crurent qu'en faveur de la Paix, on pouvoit uſer de quelque condescendance envers les *Presbytériens*. Ce furent donc ceux de l'un & de l'autre Parti, qui ſe tinrent dans cette modération, qui formérent les deux branches de *Whigs* & de *Torys mitigez*, par rapport à la Religion. Mais il y en eut encore un plus grand nombre, dans les deux Partis, qui demeurerent fermes dans leurs principes, avec une opiniâtreté inconcevable. Il y avoit, parmi les *Episcopaux*, des Gens, qui pour quelque raiſon que ce fût, ne pouvoient ſe réſoudre à céder un ïota, de ce qui ſe pratiquoit dans leur Egliſe. D'un autre côté, on en voyoit parmi les *Presbytériens* qui n'étoient pas moins choquez de voir un Miniſtre officier en Surplis, que d'entendre prêcher une Héréſie, & qui traitoient de Superſtitions & d'Idolatries, toutes les Cérémonies que l'Egliſe Anglicane avoit conſervées. Ce fut ce qui donna la naiſſance aux deux branches d'*Episcopaux* & de *Presbytériens rigides* qui ſe ſont continuées jusqu'à ce jour. La Hiérarchie eſt le principal Article, ſur lequel ils ſont diviſez. Les uns & les autres ſont compris ſous les noms de *Whigs* & de *Torys*, parceque les *Episcopaux rigides* ſe joignent aux *Torys*, & les *Presbyteriens* aux *Whigs*.

De tout ce qu'on vient de voir, au ſujet des diverſes branches de *Torys* & de *Whigs*, il eſt aiſé de recueillir, que ces deux noms ſont des termes fort obſcurs & fort équivoques, parcequ'ils portent, ou doivent porter dans l'esprit, des idées différentes, ſelon le ſujet dont on parle. Par exemple, ſi j'entens dire, que les *Torys* & les *Whigs* ſont acharnez les uns contre les autres, cela forme dans mon esprit une idée, qui embraſſe généralement toutes les diverſes branches de *Torys* & de *Whigs*. Mais ſi j'entens dire, que les *Torys* voudroient que le Roi fût abſolu & indépendant des Loix, ou que les *Whigs* ſouhaiteroient que la Puiſſance Royale fût abolie, je ne puis porter ma penſée que ſur les *Torys d'Etat outrez*, & ſur les *Whigs Républiquains*. Les autres *Whigs* & les autres *Torys* s'offenſeroient, ſans doute, qu'on leur attribuât de tels ſentimens. Tout de même, ſi j'entens dire, que les *Torys* aimeroient mieux avoir un *Roi Papiſte* qu'un *Roi Proteſtant* favorable aux *Whigs*, je ferois tort aux *Torys* en général,

néral, de leur imputer une telle penſée, qui ne ſe trouve que dans les cœurs des *Torys Papiſtes*, de quelques-uns des *Torys d'Egliſe rigides*, & peut-être de quelques *Torys outrez*. Enfin, ſi j'entens dire, que les *Whigs* cherchent à ruïner l'Egliſe Anglicane, je ne puis expliquer cela, que par rapport aux *Whigs Presbytériens*, puisqu'il ſeroit injuſte d'accuſer les *Whigs Episcopaux*, parmi lesquels ſe trouvent pluſieurs Evêques, de travailler à la deſtruction de leur propre Egliſe. Ainſi les noms de *Torys* & de *Whigs* portent dans l'esprit, certaines idées confuſes, que peu de Gens ſont en état de bien démêler. Mais c'eſt bien pis encore, quand on conſidére, qu'une même perſonne peut être *Whig* ou *Tory*, ſelon le ſujet dont il s'agit. Un *Presbytérien*, par exemple, qui ſouhaite la ruïne de l'Egliſe Anglicane, eſt certainement, par-là, dans le Parti des *Whigs*. Mais ſi ce même *Presbytérien* s'oppoſe de tout ſon pouvoir aux attentats, que quelques-uns de ſon Parti voudroient faire, contre l'Autorité Royale, on ne peut disconvenir, que par cet endroit, il ne ſoit effectivement *Tory*. Tout de même, quand il ne s'agit que de l'Egliſe, les *Episcopaux* doivent être regardez, comme *Torys*. Mais combien n'y en a-t-il pas, qui ſont *Whigs*, par rapport au Gouvernement ? Ce ne ſont pas les Etrangers ſeuls, qui ont, ſur ce ſujet, les idées confuſes, dont je viens de parler. Les Anglois mêmes n'en ſont pas exempts. Rien n'eſt plus ordinaire que de voir un *Whig* accuſer tous les *Torys* en général, d'avoir deſſein d'abolir les Droits & les Priviléges du Peuple, & d'entendre un *Tory* accuſer tous les *Whigs* ſans diſtinction, de vouloir abolir l'Autorité Royale & la Hiérarchie. Chacun ſe ſert de cette confuſion d'idées, que cauſent les noms de *Whigs* & de *Torys*, pour accuſer ſes Adverſaires de ce qu'il y a de plus odieux dans les deux Partis.

Après avoir fait connoître, autant qu'il m'a été poſſible, ce qu'on doit entendre, par les *Torys* & les *Whigs*, il faut examiner les motifs des deux Partis, & leurs divers intérêts. Si l'on veut s'en rapporter à ce que diſent les uns & les autres, rien n'eſt plus droit, plus juſte, plus équitable, que les motifs, qui les font agir. C'eſt la gloire de Dieu, l'honneur du Roi, le bien Public, l'avantage de la Nation. Pour moi, s'il m'eſt permis de dire mon ſentiment, je croi, que puisqu'ils ſont tous hommes, l'intérêt propre eſt le premier mobile de leurs Actions. Depuis que ces deux Partis ſe ſont formez, chacun a travaillé avec ardeur à gagner l'avantage ſur l'autre, parceque, de cette ſupériorité, viennent les Charges, les Honneurs & les Dignitez, que le Parti dominant fait diſtribuer à ſes propres Membres, à l'excluſion du Parti contraire. C'eſt ce qui faiſoit dire au Roi Guillaume, que s'il avoit aſſez de bonnes Charges à donner, il auroit

bien-tôt mis d'accord les deux Partis. Il y auroit encore un autre moyen, pour fuppléer à celui que ce Prince imaginoit. Ce feroit de conférer toutes les bonnes Charges à des Seigneurs neutres. Mais où en trouveroit-on affez de tels, & qui fuffent propres à exercer les grands Emplois? Certainement, ils font en très-petit nombre. J'avouë pourtant, qu'il y en a quelques-uns, qui par leur capacité, leur impartialité, leur défintéreffement, mériteroient d'être diftinguez d'une façon particuliére. Je fouhaiterois de les connoître tous, pour pouvoir mettre ici leurs noms, & leur donner une partie des juftes louanges qui leur font dûës. Mais ces Seigneurs, fi dignes d'être connus, le font peu dans les Païs étrangers, parceque ne faifant la Cour à aucun des deux Partis, les Charges ne font pas, ordinairement, pour eux. Cependant il arrive quelquefois, que les Miniftres fe trouvent, en quelque maniére, obligez, de rechercher eux-mêmes ces Seigneurs neutres, & de leur faire donner les plus éminentes Dignitez de l'Etat. On en connoît un principalement, qui, fans avoir jamais fait la Cour aux Miniftres *Whigs* ou *Torys*, a été choifi, pour être Ambaffadeur & Plénipotentiaire à la Paix de Ryswyck, qui a été honoré de l'Ordre de la Jarretiére, revétu fucceffivement des Charges de Garde du Sceau Privé, de Préfident du Confeil, de Grand Amiral, & de Viceroi d'Irlande, quoi qu'il n'ait jamais fait un pas, pour follicíter ces grands Emplois. Je veux parler du *Comte de Pembroke*, de qui la réputation m'eft mieux connuë, que celle de quelques autres Seigneurs du même caractére, auxquels mon filence ne doit pas faire de tort. Parmi toutes fes autres Vertus, fon intégrité, dans les grands Emplois qu'il a exercez, mériteroit bien d'autres éloges, que ceux que peut lui donner un Etranger, qui n'a pas l'honneur de le connoître perfonnellement, ni d'être connu de lui. S'il fe trouvoit en Angleterre, une douzaine de Seigneurs de ce caractére, & qu'on leur conférât les grandes Charges, ce feroit un moïen infaillible, pour abbatre les deux Partis à la fois. Alors ceux qui afpireroient aux Charges, fe feroient un mérite de n'époufer aucun Parti, & cette impartialité pafferoit bien-tôt, des Seigneurs au Peuple. Mais c'eft un bien, qu'on peut plûtôt fouhaiter, qu'efpérer. Bien loin que la Neutralité puiffe fervir à l'avancement des Perfonnes d'un mérite diftingué, c'eft au contraire, ordinairement, un moyen infaillible, pour les éloigner des Charges, parceque les Miniftres & les Chefs de Parti ne penfent qu'à gratifier leurs Créatures.

J'ai dit que l'intérêt eft le principal motif, qui fait agir les deux Partis, & cela n'eft que trop apparent. Si par exemple, les *Torys outrez* fouhaitent que le Souverain devienne abfolu, je doute beaucoup, que ce foit en vûë de procurer le bien du Royaume, quand même ils feroient perfuadez que le Defpotisme eft la forme de Gouvernement la plus parfaite. S'ils n'agiffoient que par le feul motif

du

du bien public, ils ne feroient pas fi animez. On peut dire à peu près, la même chofe des autres branches des deux Partis. Chacun voudroit faire croire, qu'il ne penfe qu'au bien de l'Etat, pendant qu'effectivement, il ne travaille que pour foi-même, pour fa Famille, & pour fa Poftérité. Mais, en difant que l'intérêt eft leur principal motif, je ne prétens pas en exclure entiérement plufieurs autres, qui peuvent pouffer, tant les Chefs que les Membres, de chaque Parti. Les uns croyent que leurs principes tendent véritablement au bien de l'Etat; D'autres agiffent, par un motif de Religion: quelques-uns par vengeance, par un esprit de Parti, & pour l'honneur de remporter la Victoire. Il y a une infinité d'autres motifs, dont je ne crois pas qu'il foit néceffaire de parler en détail, pour ne pas s'engager à examiner la conduite des particuliers. On fait bien, que plufieurs Perfonnes peuvent tendre au même but, par des motifs différens. Il vaut mieux s'arrêter à faire voir, quelles font les forces des deux Partis, & leurs divers Intérêts. Pour cet effet, il eft néceffaire de faire cet examen, par parties, & felon les différentes branches dans lesquelles ils font partagez. Je commencerai, par les *Torys*.

On a d'abord de la peine à comprendre, que dans un Païs, tel que l'Angleterre, où les Sujets jouïffent de tant de beaux Privileges, dont les autres Peuples font aujourd'hui privez, il fe trouve des Gens, qui défirent de voir le Roi revêtu d'un pouvoir fans bornes. Il n'y a à la verité qu'un très-petit nombre de perfonnes, qui faffent profeffion ouverte d'être du Parti de ceux que j'ai appellez *Torys outrez*. Cependant il n'eft que trop vrai qu'il y a toujours eu un tel Parti en Angleterre, & qu'il y fubfifte encore, quoiqu'il foit défavoué par la plûpart de ceux qui s'y trouvent engagez. Peut-on nier, que fous le Régne de Charles I. il n'y eût un tel Parti. Les Juges mêmes du Royaume, qui font regardez comme les interprétes des Loix, décidoient, qu'en cas de néceffité, le Roi pouvoit impofer des taxes fur les Sujets, & que le Roi même étoit le véritable Juge des cas, où cette néceffité fe trouvoit. C'étoit ruïner tout d'un coup, la plus belle prérogative du Parlement, & la principale caufe de fes fréquentes Convocations. Si le Souverain pouvoit tirer de l'argent de fes Sujets, fans l'Autorité de cette Affemblée, on peut bien affurer, que fes Convocations en deviendroient beaucoup moins fréquentes, & peut-être, qu'enfin elles cefferoient entiérement. Mais s'il n'y avoit plus de Parlement, que deviendroient les Priviléges & les Immunitez du Peuple? Selon les apparences, il en arriveroit ce qui eft arrivé en France, depuis qu'on n'y convoque plus les Etats Généraux. N'a-t-on pas vû encore, fous le Régne de Jaques II., les Juges du Royaume, attribuër au Roi, le Droit de difpenfer des Loix Pénales? Mais n'étoit-ce pas lui accorder un pouvoir abfolu? Enfin on a vû Charles I. Charles II. & Jaques II. marcher à grands pas vers

le

le Despotisme, ce qu'ils n'auroient jamais entrepris, s'ils n'eussent pas espéré d'être soutenus par un grand nombre de Partisans. Qu'on fasse réfléxion à certaines démarches, que la Reine Anne a faites, dans les derniéres années de son Régne, comme, par exemple, à la maniére dont la Paix d'Utrecht a été traitée & concluë, aux douze Pairs créez à la fois, aux violences qui s'exerçoient dans les Elections des Membres du Parlement, & l'on ne pourra disconvenir, que ce ne fussent autant de pas vers le Despotisme, à quoi elle étoit poussée par le Parti dont je parle. Il est donc certain, qu'il y a un tel Parti dans le Royaume. Mais comme ceux qui en sont, n'osent l'avouër ouvertement, ils se couvrent du prétexte de soutenir les Droits & les Prérogatives de la Couronne, à quoi ils semblent se borner, voulant faire accroire, qu'ils se rangent dans le Parti des *Torys modérez*. Mais les principaux des *Torys outrez* étant, pour l'ordinaire, des Favoris, ou des Ministres d'Etat, il arrive presque toujours, qu'ils se rendent Chefs de tout le Parti des *Torys*, & qu'ils l'engagent à faire plus qu'il ne voudroit. Ils commencent par attaquer les *Presbytériens*, & c'est par-là qu'ils engagent les *Torys Ecclésiastiques* à suivre leurs mesures, sans qu'ils sâchent où on a dessein de les mener. Sous prétexte de n'avoir en vûë, que les *Non-conformistes*, ils font prêcher aux Gens d'Eglise le Dogme de l'*Obéissance Passive*, qui méne tout droit au Despotisme. C'est ce qui rend le Parti des *Torys outrez* plus puissant, qu'il ne le paroit à la premiére vûë. Le grand intérêt de ce Parti-là consiste à mêler toûjours l'Eglise dans la querelle, en témoignant un extrême zèle à en soutenir les Droits. C'est par-là qu'ils se confondent avec les *Torys Ecclésiastiques*, dont le nombre est fort grand, qu'ils évitent d'éfaroucher les *Torys modérez*, & qu'enfin ils se tiennent clos & couverts, jusqu'à ce qu'ils ayent fait servir tout le Parti à leurs desseins particuliers. Mais avec tout cela, quelque soin qu'ils prennent d'observer ce que je viens de dire, ils ont le malheur de ne pouvoir jamais aller jusqu'au bout de leur carriére. Après s'être rendus Chefs de tout le Parti des *Torys*, & après avoir mené les *Modérez* & les *Ecclésiastiques* jusqu'à un certain point par des routes secrettes, ils sont enfin obligez de faire certaines démarches qui découvrent leurs desseins. Alors ils perdent une grande partie de leurs Partisans, qui non-seulement les abandonnent, mais se joignent même au Parti des *Whigs*. C'est ce qui arriva au Roi Jaques II., qui se vit tout à coup abandonné de tout le monde, dans le tems qu'il croyoit deja toucher au but qu'il s'étoit proposé. Si dans la derniére année de la Reine Anne, les *Torys outrez*, qui gouvernoient sous son nom, en étoient venus à faire revoquer l'*Acte de Succession*, il y a beaucoup d'apparence qu'il leur feroit arrivé une pareille mortification; & je ne fais nul doute, que la même chose n'arrive, toutes les fois que de semblables occasions se présenteront. La raison de ce que j'avance ici me

me paroît manifeste. C'eſt qu'il ne peut être avantageux qu'à un très-petit nombre d'Anglois, d'avoir un *Roi Papiſte* ou *abſolu.*

Le Parti ou la branche des *Torys modérez* ſurpaſſe de beaucoup en nombre celle des *Torys outrez*; quelque avantage que celle-ci puiſſe avoir, par la qualité de ſes Chefs, l'autre eſt pourtant beaucoup plus puiſſante, parce qu'elle ſoutient une bonne cauſe; je veux dire, la conſervation des juſtes Prérogatives du Roi. C'eſt un intérêt qui eſt proprement celui de tous les Anglois, qui ne peuvent pas eſpérer plus de bonheur ſous tout autre Gouvernement, que ſous celui qui eſt établi dans leur Patrie, depuis tant de Siécles. Cette branche de *Torys modérez* devient encore plus conſidérable, toutes les fois qu'il ſe fait quelque tentative pour étendre, ou pour diminuer la Puiſſance Royale. Si c'eſt pour la diminuer, tous les *Whigs* ſe joignent à eux; ſi c'eſt pour l'étendre, ils ont l'aſſiſtance de tout le reſte des *Torys.* Cependant il arrive quelquefois, que les conjonctures produiſent quelque changement dans les principes, comme dans les intérêts de ce Parti-là. Quand le Roi favoriſe les *Torys* en général; c'eſt-à-dire, quand il leur donne les Charges & les Emplois; rien n'eſt capable de détacher les *modérez* de ſes intérêts. Mais s'il panche de l'autre côté, ils n'ont pas la même affection pour lui. Alors, s'ils voyent que les *Whigs*, par une précaution, qui leur eſt aſſez ordinaire, tâchent de porter quelque atteinte à la Prérogative Royale, ils ne ſont pas beaucoup de difficulté de ſe joindre à eux. Mais en cela, leur but n'eſt que de faire ſentir au Roi, qu'ils méritent d'être ménagez. C'eſt un manége qu'on leur a vû faire pluſieurs fois, pendant le Régne du Roi Guillaume, qui changeoit ſouvent de Parti. En général, l'intérêt des *Torys modérez* eſt de s'oppoſer aux attentats que les *Whigs* pourroient faire contre l'Autorité du Roi, parceque c'eſt par-là, qu'ils maintiennent leur crédit à la Cour, & parmi le Peuple. Mais en même tems, ils doivent bien prendre garde, que ſous le prétexte ſpécieux d'être d'un même nom & d'un même Parti, les *Torys outrez* ne les ménent plus loin qu'il ne faut.

Pour ce qui regarde les *Torys*, que j'ai appellez *d'Egliſe*, ou *Eccléſiaſtiques*, on peut aiſément juger, qu'ils embraſſent dans leur Parti preſque tout le Royaume, puiſque cette branche eſt compoſée de tous les Membres de l'Egliſe Anglicane. Ainſi, lorſqu'il ne s'agit que de la Religion, entre les *Whigs* & les *Torys*, les premiers ne ſont pas en état de réſiſter à leurs Adverſaires. De là vient, que les *Torys Eccléſiaſtiques* ne font pas difficulté de faire paroître leur animoſité, contre les *Whigs Presbytériens*, parce que leur nombre leur donne une grande ſupériorité. Il n'en eſt pas ainſi des *Whigs*, qui, même dans le tems de leur plus grande proſpérité, n'oſent pas ſeulement témoigner la moindre

envie d'attaquer l'Eglife Anglicane. Ils l'ont fait une fois, du tems du long Parlement, & c'eft ce que les *Torys* ne peuvent jamais oublier. Ils regardent le Parti *Whig*, comme un ennemi toujours prêt à fapper les fondemens de leur Eglife, & de ce qu'il a fait une fois, ils inférent ce qu'il auroit envie de faire encore, s'il étoit en fon pouvoir. C'eft ce qui leur fait recevoir avec tant de promptitude, les impreffions qu'on leur donne de tems en tems, que *l'Eglife eft en danger*, & qu'ils fe laiffent fi aifément éblouïr fur ce fujet. Les Chefs du Parti favent fi bien profiter de cette difpofition, qu'ils ne font jamais de Projet par rapport à l'Etat, qu'ils n'y intéreffent l'Eglife. C'eft un moyen infaillible pour réünir tout le Parti, qui fe trouveroit fort divifé, s'il ne s'agiffoit que du Gouvernement. Ce fut ce qui procura au Roi Charles I., beaucoup de Partifans, qu'il n'auroit pas eus, fans doute, fi le Parlement n'avoit pas attaqué l'Eglife Anglicane. Ce fut encore par-là, que fous le Régne de Charles II., le Duc d'Yorck, quoique *Papifte*, trouva le moyen de fe rendre Chef des *Torys Episcopaux*, qui concouroient volontiers avec lui à la deftruction de leurs Ennemis. Toutes les fois que le Roi Guillaume s'eft tourné du côté des *Whigs*, on a vû les *Torys Episcopaux* pleins de frayeurs chimériques, que ce Prince ne travaillât à la ruïne de leur Eglife. La même méthode a été pratiquée, pendant les prémiéres années de la Reine Anne, parce qu'alors les Miniftres étoient *Whigs*, ou *Torys modérez*. Sur la fin du même Régne, cette même crainte chimérique a fait fuivre aux *Episcopaux* les Confeils de certaines Gens, qui étoient vifiblement fans Religion. Enfin, c'eft fur ce même prétexte, que nous venons de voir, fous le Roi George, appeller un *Prétendant Papifte*, pour mettre l'Eglife Anglicane à couvert des prétendus attentats qu'elle avoit à craindre de la part des *Whigs*. C'eft donc la Religion qui rend le Parti *Tory* puiffant. Il eft certain, que fi on n'avoit pas le fecret d'intéreffer l'Eglife dans la querelle, la branche des *Torys outrez* ne feroit qu'une très-petite figure, & que les différens entre les *Whigs* & les *Torys modérez* ne cauferoient pas dans le Royaume les agitations qu'on y voit depuis fi long-tems.

Il eft vrai, que parmi les *Torys d'Eglife*, il s'en trouve beaucoup, qui s'aperçoivent affez des rufes, par lesquelles on engage tout le Parti dans une Paffion qui n'eft utile qu'à quelques-uns. De ce nombre font ceux que j'ai appellez *mitigez*, parmi lesquels fe trouvent des Gens qui poffédent les prémiéres Dignitez de l'Eglife. Mais ils ne font pas les plus forts. Le Parti des *rigides* eft bien plus nombreux. Cette derniére branche eft compofée de presque tout le bas Clergé, de quelques Evêques, des deux Univerfitez, & particuliérement de celle d'Oxford, & ces Corps-

là entraînent avec eux une infinité de Laïques. C'eſt de ces *rigides*, qu'eſt compoſée la *Haute Egliſe*, comme on l'appelle communément en Angleterre; c'eſt-à-dire, une Egliſe dans laquelle il n'y a aucun mélange de Presbytérianisme. Ces Gens-là ſont tellement attachez aux moindres minuties de l'Egliſe Anglicane, qu'ils ne veulent ſe relâcher ſur quoi que ce ſoit, & par cette rigidité, ils font voir qu'ils ſont moins pouſſez par un zèle de Religion, que par un esprit de Parti. Je ne craindrai pas même de dire, qu'il s'en trouve pluſieurs parmi eux, qui aimeroient mieux voir l'Angleterre *Papiste*, que *Presbytérienne*. Or, comme les *Episcopaux mitigez*, quoique plus modérez dans leurs ſentimens, ne laiſſent pourtant pas de conſidérer la Hiérarchie, comme un point eſſentiel; il n'eſt pas étonnant que tous les *Torys* s'uniſſent enſemble, quand il eſt queſtion de s'oppoſer à l'accroiſſement des *Whigs*, qui ont tous les *Presbytériens* dans leur Parti. C'eſt, peut-être, un artifice des *Torys d'Etat*, que d'avoir donné, ou du moins, de conſerver ſoigneuſement le nom de *Torys*, aux *Episcopaux*, afin de confondre dans un même Parti des Intérêts de différente nature, parce que cette confuſion leur eſt très-avantageuſe.

Les *Papiſtes* ſont auſſi regardez comme une branche des *Torys*, parce qu'ils demeurent toujours attachez à ce Parti. Comme ils ne peuvent espérer de rendre leur Religion dominante, que par le moyen d'un Roi abſolu, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils ſe rangent dans la branche des *Torys outrez*. Véritablement ce ſecours ne ſeroit pas fort conſidérable pour les *Torys*, s'il ne s'agiſſoit que des *Papiſtes* qui ſont en Angleterre, puisque n'ayant ni Emplois, ni Voix dans les Elections des Membres du Parlement, ils ne peuvent pas avoir beaucoup de crédit. Mais cette admiſſion des *Papiſtes* dans le Parti attache aux intérêts des *Torys*, des Puiſſances étrangéres, qui peuvent leur être très-utiles en certaines occaſions. Cependant on ne peut disconvenir que par-là, ils ne donnent beaucoup de priſe ſur eux à leurs Adverſaires, qui ſe ſervent utilement de ce prétexte pour les rendre odieux.

Si les Chefs du Parti des *Torys* n'avoient pour but que de maintenir les Prérogatives du Roi, & les Droits de l'Egliſe Anglicane, on peut comme aſſurer, que ce Parti ſeroit invincible, par la raiſon, que c'eſt-là, le véritable intérêt du Royaume. Mais comme il arrive quelquefois, qu'ils ne ſe ſervent de ces prétextes que pour couvrir d'autres Projets moins convenables au bien de l'Etat, dès que leurs deſſeins ſont découverts, leur Parti ſe défile ordinairement, la diviſion des Membres étant une ſuite néceſſaire de cette découverte. C'eſt-ce qui me fait juger, qu'il eſt comme impoſſible, qu'ils réüſſiſſent jamais à mettre le Prétendant ſur le Trône, ou à donner à quelque Roi que ce ſoit de leur Parti, une Puiſſance abſoluë. Ce Jugement eſt fondé ſur ce que ce n'eſt ni l'interêt, ni le déſir de la Na-

Nation en général. C'eſt pour cela, qu'ils ſont ſi fort dans les Intérêts de la France, parcequ'ils ſentent bien, qu'ils ont beſoin de ſon ſecours. On a vû, pendant la derniére Guerre, que tous les mauvais ſuccès que cette Couronne a eus, étoient pour eux des mortifications terribles, & qu'ils tâchoient, autant qu'il étoit en leur pouvoir, d'en exténuer l'importance. Auſſi, dès qu'ils ont été au timon du Gouvernement, leur prémier ſoin a été de guérir les playes qu'elle avoit reçuës. Cependant il eſt fort difficile que la France puiſſe les faire parvenir à leur but. La Grande Bretagne eſt une Iſle, qui ne peut guéres être attaquée à l'improviſte, & qui peut, pendant que le Roi & le Parlement ſeront bien unis, mettre en Mer, des Flottes, auxquelles la France n'eſt pas en état d'en oppoſer de ſupérieures.

On doit donc regarder les *Torys outrez*, comme un Parti, auquel les conjonctures du tems ne ſont nullement favorables. Par conſéquent, leur Intérêt ſeroit de demeurer dans l'inaction, en attendant que le tems leur amenât quelque occaſion de ſe faire valoir. Mais ce n'eſt pas leur caractére, que de ſe tenir en repos. Il n'eſt pas poſſible qu'ils ſoient tranquilles, pendant qu'ils ſe voyent exclus de toutes les Charges honorables & lucratives, qui, vrai-ſemblablement, ſont le principal objet de leurs mouvemens. Cependant il eſt certain, que par les Troubles, qu'ils excitent de tems en tems, fort inutilement, ils ſe font un extrême tort. Ils en font auſſi à tous les *Torys* en général, auxquels on ne manque pas d'imputer les Fautes & les Paſſions de ceux qui ſont regardez comme leurs Chefs. Cela même en oblige quelques-uns à ſe détacher du Parti.

Quant aux trois autres branches de *Torys*; ſavoir, des *modérez*, des *rigides*, & des *mitigez*; ce ſeroit une folie aux *Whigs*, que de penſer à les ruïner par des moyens violens. Cela ne pourroit s'exécuter, qu'en bouleverſant le Royaume. Ils peuvent, véritablement, les exclure des Charges, & des Emplois publics. Mais s'ils étoient aſſez imprudens, pour toucher à l'Egliſe Anglicane, ils courroient risque d'exciter contre eux-mêmes, des tempêtes qui pourroient leur faire perdre la ſupériorité, dont ils jouïſſent préſentement. Ainſi l'Intérêt des *Whigs* eſt de laiſſer l'Egliſe en repos, & c'eſt auſſi ce qu'ils connoiſſent parfaitement, comme ils le font voir par leur conduite. Quoi qu'en dernier lieu, ils ayent été ſouvent provoquez, on ne voit pas que, préſentement, qu'ils ont le pouvoir en main, ils cherchent à ſe venger des *Episcopaux*. Au contraire, leur grand but eſt, de les ſéparer, s'il eſt poſſible, du reſte des *Torys*, en leur faiſant comprendre, qu'ils n'en veulent point à l'Egliſe. S'ils pouvoient réüſſir, leur Victoire contre les *Torys outrez* ſeroit aſſurée. Mais ceux-ci, qui connoiſſent bien le préjudice que leur porte cette conduite, tâchent d'en prévenir les effets, en intéreſſant toûjours la Religion dans la querelle, & en inſpirant au Peuple, une crainte con-

continuelle des desseins des *Whigs* contre l'Eglise Anglicane.

Après avoir fait connoître, les Vûës, les Forces, & les Intérêts du Parti des *Torys*, il faut présentement parler des quatre branches des *Whigs*, qui lui sont opposées. Pour ce qui regarde les *Républiquains*, ils sont présentement en petit nombre, & leur Parti va toûjours en diminuant. Il n'y a pas la moindre apparence, qu'ils retrouvent jamais une occasion semblable à celle qu'ils ont euë pendant les Troubles du Régne de Charles I.

J'ai déja dit, que la principale différence qu'il y a entre les *Whigs modérez* & les *Torys modérez*, consiste en ce que ceux-ci ont plus de panchant pour les Prérogatives du Roi, & les autres pour les Priviléges des Sujets. Mais cela n'empêche pas, qu'ils ne s'unissent aisément ensemble, lorsque l'Etat est en danger. Si les *Torys modérez* n'étoient pas *Episcopaux*, & que les *Whigs modérez* n'eussent pas tant de *Presbytériens* parmi eux, on pourroit espérer que ces deux branches de *Whigs* & de *Torys* demeureroient toujours unies; comme elles paroissent l'être, depuis la mort du Roi Guillaume. Au reste, quand je dis que les uns panchent plus du côté du Roi; & les autres du côté du Peuple, je dis ce qui est vrai, & non pas ce qu'ils disent eux-mêmes. Les deux Partis assurent, au contraire, qu'ils n'ont point d'autre intention que de maintenir le Gouvernement, en l'état où il se trouve établi, depuis plusieurs siécles. Ainsi, à les entendre, on diroit qu'ils ne forment, & qu'ils n'ont jamais formé qu'un seul & même Parti. Il n'est pourtant que trop vrai, que leur différent panchant les oblige souvent à se diviser, quoi qu'il soit à présumer, que leurs intentions sont également bonnes, & qu'ils ne différent que dans les moyens qu'ils employent. Les uns craignent, peut-être, trop l'accroissement de la Puissance Royale, & peut-être que les autres ne le craignent pas assez. Mais ce qui contribuë le plus à les faire regarder comme deux Partis différens, c'est la Religion, parceque l'un est tout composé d'*Episcopaux*, & que dans l'autre, il y a un très-grand nombre de *Presbyteriens*. Or, pour pouvoir bien séparer les Intérêts de l'Eglise, des Intérêts de l'Etat, il faut faire des abstractions, dont tout le monde n'est pas capable. Cependant on peut dire qu'à considérer la branche des *Whigs modérez* séparément & en elle-même, elle n'est pas moins puissante que celle des *Torys modérez*. Mais quand elles sont jointes ensemble, elles forment un Parti auquel rien ne pourroit résister, si la Religion ne se mettoit pas de la partie. La grande Affaire des *Whigs modérez* est donc d'aider au Peuple, autant qu'il est possible, à démêler les Intérêts de l'Eglise d'avec ceux de l'Etat; & pour cet effet, il faut qu'ils usent d'une grande modération envers les *Episcopaux*. Ils ne doivent pas non plus prêter l'oreille aux *Whigs Républiquains*, de peur d'effaroucher les *Torys modérez*, dont ils ont souvent besoin. Mais d'un autre côté, ils ne doivent rien négliger pour rompre les desseins &

les mesures des *Torys outrez*, qui sont leurs véritables adversaires. Ce n'est qu'en suivant cette route, qu'ils peuvent se maintenir en crédit.

Venons présentement aux *Whigs* que j'ai appellez *Ecclésiastiques*. Ceux-ci se divisent en deux branches, dont la prémiére est de *Presbytériens rigides* qui rejettent absolument, non-seulement la Hiérarchie Ecclésiastique, mais encore toutes sortes de Cérémonies qui se pratiquent dans l'Eglise Anglicane. Leur nombre est assez grand en Angleterre : mais ce qui les rend plus considérables, c'est qu'ils ont toute l'Ecosse pour eux. Ils sont continuellement occupez à travailler à la propagation du Presbytérianisme, & il arrive quelquefois, que pour les contenter, les Chefs des *Whigs* sont obligez de faire certaines démarches qui sont préjudiciables à tout le Parti. Il est bien aisé de comprendre, que l'intérêt des *Presbytériens rigides* n'est pas que les Affaires de l'Eglise demeurent sur le pied où elles se trouvent présentement, puisque ce n'est que par quelque grande Révolution, que leur Religion peut devenir dominante. Aussi sont-ils regardez comme des Gens dangereux, & peu propres à être mis à la tête du Parti des *Whigs*, qu'ils dirigeroient fort mal, selon toutes les apparences.

Enfin, il y a une autre branche de *Whigs Ecclésiastiques*, qui comprend les *Presbytériens mitigez*, & à laquelle on peut joindre tous les autres *Non-Conformistes*, comme *Quakers*, *Anabaptistes*, qui trouvent plus d'appui parmi les *Whigs* que parmi les *Torys*, quoi que dans le fond, leur jonction ne soit pas d'un grand secours au Parti. Les *Presbytériens mitigez*, moins scrupuleux, moins fougueux, & moins opiniâtres que les *rigides*, ne font pas difficulté d'assister aux Assemblées de l'Eglise Anglicane, & même d'y communier, quand leur intérêt le demande. S'il étoit à leur choix, ils voudroient que le Presbytérianisme devînt dominant. Mais ils ne croyent pas qu'il y ait de la prudence à travailler par des moyens violens, à le rendre tel. Ils savent bien, que ce seroit un moyen infaillible, pour tenir les *Torys* unis entre eux, au lieu que l'intérêt de tous les *Whigs* est de les tenir séparez ; en insistant sans cesse sur la distinction, qu'on doit faire entre les *Torys d'Etat*, & les *Torys d'Eglise*, & en faisant voir qu'ils n'ont aucun mauvais dessein contre les derniers. Ce sont, sans difficulté, les plus dangereux ennemis des *Torys outrez* & *rigides*, en ce que, par leur conduite modérée, ils leur ôtent le prétexte de se plaindre, qu'on a dessein de ruïner l'Eglise Anglicane. C'étoient ceux-ci que les *Torys* avoient en vûë, lorsqu'ils firent passer l'Acte contre la *Conformité Occasionnelle*, dans les derniéres années de la Reine Anne. Comme il y a bien des Gens qui ne savent ce que c'est que cet Acte, je l'expliquerai ici en deux mots.

On a vû ci-dessus, que sous le Régne de Charles II., il fut fait un *Acte* appellé, *Acte de Conformité*, par lequel, ceux qui vouloient prendre possession de quelque Emploi public, étoient obligez de pro-

duire

duire une Atteſtation, qu'ils avoient communié dans l'Egliſe Anglicane. Le but de cet Acte étoit d'exclure tous les *Non-Conformiſtes*, de toutes ſortes d'Emplois. Véritablement il produiſit cet effet à l'égard des *Presbytériens rigides*, qui ne purent ſe réſoudre à recevoir la Communion de la main d'un Evêque, ou d'un Miniſtre Episcopal. Mais les *mitigez* ne furent pas ſi ſcrupuleux. Lorsqu'ils avoient obtenu quelque Emploi, ils ne faiſoient pas difficulté d'aller communier dans une Egliſe Episcopale, & d'en prendre un Certificat. Il ne fut pas poſſible aux *Torys* de faire ajoûter aucune explication à cet Acte, pendant le Régne du Roi Jaques, qui accordoit, au contraire, à tout le monde, la liberté de Conſcience, ni pendant la vie du Roi Guillaume, ni dans les prémiéres années de la Reine Anne. Mais quand, ſur la fin de ce même Régne, ils eurent le pouvoir en main, ils ne ſe contentérent pas de faire renouveller cet Acte, mais ils y firent encore ajoûter une Clauſe, contre la *Conformité Occaſionnelle*; c'eſt-à-dire, contre ceux qui ne ſe conformoient à l'Egliſe Anglicane, qu'à l'occaſion de quelque Emploi. C'étoit pour exclurre des Charges publiques, non-ſeulement les *Presbytériens rigides*, mais encore les *mitigez*. En effet, par cet Acte qui ſubſiſte encore, il ne ſuffit pas, pour pouvoir poſſéder des Charges, de communier une ſeule fois, comme auparavant, dans une Egliſe Episcopale; mais il faut faire voir qu'on eſt actuellement Membre de l'Egliſe Anglicane. Si les *Whigs*, qui ſont préſentement en régne, oſoient toucher à cet Acte, il ſeroit bientôt révoqué. Mais, par les raiſons que j'ai déja inſinuées, il y a beaucoup d'apparence, qu'on le laiſſera ſubſiſter, & qu'on ſe contentera de fermer les yeux aux contraventions.

Les forces des deux Partis étant telles, qu'on vient de le voir, & les Vuës, & les Intérêts des diverſes branches ſe trouvant en oppoſition; il me ſemble, qu'il eſt aiſé d'en conclurre, qu'il eſt comme impoſſible de mettre un *Roi Papiſte* ſur le Trône, pendant que le Roi & le Parlement vivront en bonne union, & qu'ils s'abſtiendront de toucher aux Droits de l'Egliſe. On pourra bien, de tems en tems, faire quelque illuſion au Peuple, en lui faiſant craindre, que l'Egliſe ne ſoit en danger. Mais il ne ſera pas poſſible que cette illuſion dure long-tems, quand il verra, qu'effectivement on ne lui porte aucune atteinte. Or ſi la Religion ne s'en mêle pas; c'eſt-à-dire, ſi les *Episcopaux* ne ſe croyent pas dans une néceſſité abſoluë de tenter toutes choſes, pour ſauver leur Egliſe du naufrage, on ne fera jamais que de foibles efforts, en faveur du Prétendant. Toutes les fois qu'on voudra tenter de le mettre ſur le Trône, les *Torys modérez* & les *mitigez*, ſe joindront aux *Whigs*, & alors, ce Parti deviendra trop fort pour les *Torys outrez*, quand même tous les *rigides* en matié-

re de Religion, ſe joindroient à eux, à quoi pourtant il y a très-peu d'apparence. Car il ne faut pas s'imaginer, ſous prétexte que quelques-uns des *Torys rigides* font beaucoup de bruit, que tous ceux de cette même branche ſouhaitent d'avoir un *Roi Papiſte.* Ils ſont zélez pour leur Egliſe. Mais cette Egliſe eſt Proteſtante, & ce même zèle ne leur permet pas de mettre la Religion Proteſtante en danger d'être ruinée. On dira, peut-être, que la France aidera de toutes ſes forces les *Torys outrez.* C'eſt ce que j'ai bien de la peine à croire, par les raiſons qu'on verra dans un autre endroit. Mais quand même la France voudroit s'engager ſérieuſement dans cette Entrepriſe, elle ne ſeroit pas facile à exécuter, à cauſe de la ſituation, & des forces maritimes de l'Angleterre. Je ne voi qu'une ſurpriſe qui fût capable de produire l'effet que les *Torys outrez*, les *Papiſtes*, & quelques-uns des *Torys rigides* ſouhaiteroient. Cependant il y a beaucoup d'apparence, que la tentative, qu'ils viennent de faire, portera le Roi & le Parlement à prendre de bonnes précautions pour ſe garder, à l'avenir, de pareilles ſurpriſes.

Il y a encore une autre choſe, qui ſera un obſtacle perpétuel à l'établiſſement d'un *Roi Papiſte.* C'eſt qu'en Angleterre, il n'y a presque point de bonne Maiſon, qui ne poſſéde quelque partie des biens des Monaſtéres ſupprimez, ſous le Régne de Henri VIII. Les Ancêtres de ceux qui ont aujourd'hui ces biens, les reçûrent en préſent du Roi, ou les achetérent à un très-bas prix. Si donc préſentement un *Roi Papiſte* montoit ſur le Trône, il n'y a presque point de doute, qu'il ne fît des efforts pour rendre ſa Religion dominante. Mais dans quel risque ne ſe trouveroient pas les Poſſeſſeurs de ces biens, ſi ſon entrepriſe réüſſiſſoit? Il y a beaucoup d'apparence qu'ils en ſeroient dépouillez. Que fait-on même, ſi on ne leur feroit pas rendre compte de la jouïſſance? Il eſt donc manifeſte, que les *Torys* & les *Whigs* ont un égal intérêt de prévenir ce danger. Si l'on examinoit de près ceux qui ſouhaitent d'avoir un *Roi Papiſte*, on trouveroit ſans doute, ou qu'ils ne poſſédent point de ces ſortes de biens, ou qu'ils croyent avoir des raiſons particuliéres de ſe flater, qu'ils ſeroient exceptez de la Loi generale, ou enfin qu'on les indemniſeroit d'ailleurs.

Il faut préſentement donner une idée un peu plus complette des deux Partis de *Torys* & de *Whigs*, en faiſant connoître leurs caractéres.

Les *Torys*, en général, ſont fiers & hautains. Ils traitent les *Whigs*, avec le dernier mépris, & même avec dureté, quand ils ont l'avantage ſur eux. Comme le Parti des *Torys* eſt compoſé d'*Epiſcopaux*, qui ſont proprement le Corps de la Nation, ils ſe conſidérent comme le Parti dominant, & ne peuvent ſouffrir l'égalité, encore moins la ſupériorité, dans leurs Adverſaires. Je ne ſaurois mieux comparer les maniéres des *Torys* envers les *Whigs* qu'à celles

des

des *Catholiques Romains* envers les *Proteſtans* ; dans les lieux où les *Catholiques* ont l'avantage du nombre & l'appui du Gouvernement. Ce n'eſt qu'à regret, que les *Torys* permettent aux *Presbytériens* la liberté de Conſcience. Quand ils ont le pouvoir en main, ils ne manquent guéres de leur interdire les Aſſemblées particuliéres, & de les exclurre des Emplois publics, par des Actes de Parlement. On a vû, dans les derniéres années de la Reine Anne, des preuves convainquantes de la fierté de ce Parti-là.

Ils ont encore un autre caractére. C'eſt qu'ils ſont extraordinairement paſſionnez, & qu'ils vont extrémement vîte. Il leur eſt ſouvent arrivé de gâter par-là, leurs Affaires. Quand ils ont le Miniſtére entre leurs mains, ils pouſſent leurs projets avec une rapidité inconcevable. On a vû des preuves très-remarquables de ce que j'avance, ſous les Régnes de Charles II., de Jaques II., & de la défunte Reine. Cependant il faut avoüer, que cette rapidité n'eſt pas toûjours l'effet d'une paſſion fougueuſe, & qu'elle a quelquefois, ſon fondement dans la Politique. Comme les *Torys outrez*, qui ſont ordinairement à la tête du Parti, forment quelquefois des Projets pour altérer le Gouvernement, il faut qu'ils ſe ſervent, avec beaucoup de promptitude, des occaſions qui ſe préſentent, parceque la plûpart de ces occaſions ſont d'une nature à ne pouvoir pas durer long-tems. Par exemple, ſous le Régne de Charles II., il étoit néceſſaire d'atterrer promptement le Parti des *Whigs*, de peur que le Roi, qu'on n'avoit engagé qu'avec peine, dans ce complot, pour d'autres Intérêts que pour les ſiens propres, ne vînt à changer d'avis. D'ailleurs il n'y avoit point de tems à perdre, parcequ'on ſavoit bien, que les *Whigs* travailloient de tout leur pouvoir, à informer le Peuple du véritable but que la Cour ſe propoſoit. Tout de même, lorsque Jaques II. monta ſur le Trône, il avoit pour Héritiére préſomptive, Marie, ſa Fille aînée, Princeſſe d'Orange, qui étoit très-attachée à la Religion Proteſtante. Ainſi, le Roi pouvant mourir, ſans Héritiers mâles, tous ſes Projets ſe ſeroient évanouïs par ſa mort, ſi, pendant ſa vie, il n'avoit pas perfectionné ſon ouvrage. Il étoit donc néceſſaire de ſe hâter, puiſqu'il n'étoit pas apparent, qu'une ſemblable occaſion ſe preſentât, après la mort de ce Prince. Par cette même raiſon, comme la Reine Anne ſe trouvoit ſans enfans, lorsqu'elle mit le Miniſtére entre les mains des *Torys outrez*, il falloit ſe hâter de faire la Paix avec la France, & prendre de promptes meſures, pour aſſurer la Couronne au Prétendant; de peur qu'elle ne mourût, avant que tous les Projets fuſſent éxécutez, comme il eſt effectivement arrivé. Ce fut véritablement dans cette vûë, qu'on précipita la Paix, parcequ'on crut avoir beſoin du ſecours de Louïs XIV., pour achever tout l'Ouvrage. Vrai-ſemblablement, ſi la Reine avoit

avoit vécu un peu plus long-tems, l'Acte de Succeſſion auroit été révoqué. Mais cette promptitude, qui ſemble ſi néceſſaire aux *Torys*, leur eſt, d'un autre côté, préjudiciable, en ce qu'elle découvre trop tôt les deſſeins de leurs Chefs, qui ſont d'une nature à ne pouvoir s'exécuter que peu-à-peu, & non pas ſubitement, & avec violence. Il leur faudroit, pour réüſſir, un Régne long, & exempt de Guerre, d'un Roi qui favoriſât leurs deſſeins, & qui fût extrémement habile, ou, du moins, qui ſe laiſſât gouverner par leurs Conſeils.

Un autre caractére des *Torys* eſt qu'ils changent de principes, ſelon que leur Parti eſt dominant, ou abbaiſſé. Quand ils ont le Roi pour eux, ils appuyent, de tout leur pouvoir, le Dogme de *l'Obéïſſance Paſſive*, & ſoutiennent qu'il faut obéïr au Roi, ſans entrer dans aucun examen de ce qu'il ordonne; parce qu'alors, ils voudroient bien que les *Whigs* ſe laiſſaſſent opprimer ſans ſe défendre. Mais quand le Gouvernement ſe trouve entre les mains du Parti contraire, ils laiſſent dormir ce Dogme, ou le mettent en oubli. Ainſi on voit, dans tous les Auteurs *Torys*, qui ont écrit ſur les Troubles du Régne de Charles I., ce même Dogme de l'*Obéïſſance Paſſive* établi, comme un principe certain & inconteſtable. La raiſon de cela eſt, qu'ils ont eu pour but, de faire regarder comme une horrible Rebellion, les meſures que le Parlement prit pour ſe défendre, & pour s'oppoſer aux deſſeins du Roi. Lorsque les *Presbytériens* étoient perſécutez, ſous le Régne de Charles II., on n'entendoit parler par tout, que de l'*Obéïſſance Paſſive*. Ce fut encore bien pis ſous Jaques II. Je me ſouviens d'avoir entendu des Miniſtres en Chaire, pouſſer les conſéquences de ce principe, auſſi loin, & peut-être, plus loin, qu'on ne les a jamais pouſſées en France, ſous le Régne de Louïs XIV. On faiſoit valoir un certain Canon d'un Synode de l'Egliſe Anglicane, qui porte, *Que les Sujets qui prenent les Armes contre le Roi, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſe rendent coupables de Trahiſon, & que, ſoit qu'ils attaquent, ſoit qu'ils ne faſſent que ſe défendre, St. Paul leur dit nettement, qu'ils remportent leur Condamnation.* Mais le Synode, où ce Canon fut fait, s'étoit tenu ſous l'Archevêque Laud, dans le tems que Charles I. étoit en poſſeſſion de gouverner d'une maniére abſoluë, un peu avant la naiſſance des Troubles. Mais lorsque le Roi Guillaume fut ſur le Trône, on ne preſſa plus le Dogme de l'*Obéïſſance Paſſive*, parce que les *Torys* ne regardoient pas ce Roi, comme leur Ami. Il en fut de même, pendant les prémiéres années de la Reine Anne, qui avoit mis le Miniſtére, entre les mains des *Whigs* & des *Torys modérez*. Enſuite, ce même Dogme revint à la mode, lorsque la Reine ſe fut livrée à la conduite des *Torys outrez*. Mais depuis que le Roi George eſt ſur le Trône, les *Torys outrez* & les *rigides* font bien connoître, qu'ils n'admettent ce Dogme, que quand ils ont un Roi de leur Parti, &

qu'ils

qu'ils ne se font pas un scrupule de le rejetter, quand le Gouvernement n'est pas pour eux. Ils ont pour cela une distinction toute prête, entre *un Roi de Droit* & *un Roi de Fait*, & soutiennent que c'est au *Roi de Droit* que *l'Obéïssance* est dûë, & celui qui les favorise est toûjours tel, soit qu'il régne actuellement, ou qu'il n'ait que de simples Prétentions au Trône.

Parlons présentement du caractére des *Whigs*. Ceux de ce Parti qui sont du nombre des *Presbytériens rigides*, sont des têtes dures & opiniâtres, qui, peut-être, ne seroient ni moins fougueux, ni moins passionnez que les *Torys*, s'ils avoient le pouvoir en main. Mais comme, depuis le temps du long Parlement, ils n'ont pas eu la direction du Parti, ce n'est pas sur eux qu'on peut former le caractére général des *Whigs*, au lieu que celui des *Torys* se doit prendre principalement, des *outrez* & *des rigides*, qui en sont les Chefs & les Directeurs.

Ceux qui sont à la tête du Parti des *Whigs* sont beaucoup plus modérez, que les Chefs des *Torys*. D'ailleurs, ils se conduisent ordinairement par des principes fixes, dont ils ne s'écartent guéres, que quand ils sont obligez de donner quelque contentement aux *Presbytériens*, pour les empêcher de se décourager. Bien loin de vouloir, comme les *Torys*, emporter tout de haute lutte, ils ne vont à leur but que par dégrez, sans emportement, & sans violence. Leur plus grande peine est de réprimer la Passion de quelques-uns de leur Parti, qui, si on les laissoit faire, l'auroient bien-tôt ruïné. C'est par cette modération, qu'ils tâchent d'insinuër doucement au Peuple, qu'ils n'ont aucun mauvais dessein contre l'Eglise Anglicane, afin de séparer les *Torys d'Eglise*, des *Torys outrez*. Comme l'intérêt des *Torys* est de confondre toutes les branches de leur Parti, afin de les unir en un seul Corps, qui se laisse conduire par les Chefs; celui des *Whigs* est, au contraire, qu'on distingue ces différentes branches, l'une de l'autre, afin d'empêcher les *Episcopaux* de se prêter aux desseins des *Torys outrez*. Mais ils ne pourroient jamais parvenir à ce but, s'ils usoient de violence à leur égard. Ainsi la lenteur & la modération des *Whigs* n'est pas moins fondée sur la Politique, que l'emportement & la promptitude des *Torys*.

On accuse les *Whigs* d'être fort avides de biens & d'honneurs, & de récompenser mal ceux qui s'attachent à eux, ce qui leur fait perdre souvent des Amis & des Partisans. Je ne puis rien dire de positif sur ce sujet, n'étant pas assez bien instruit des Affaires particuliéres du Parti. D'ailleurs, l'examen de cette accusation m'engageroit à entrer dans un détail de la conduite de ceux qui croyent avoir raison de se plaindre, ce que je veux éviter, mon dessein étant de me borner à des idées générales. Quoi qu'il en soit, on peut dire, à l'avantage des *Whigs moderez*, qu'en général, ils soutiennent une bonne cause, savoir, la Constitution du Gouvernement, tel

qu'il eſt établi par les Loix. Ils péchent à la vérité quelquefois, par un excès de précaution & de défiance. Cela leur fait faire, de temps en temps, des démarches contraires à leurs véritables intérêts, & à leurs propres principes, puisqu'en certaines occaſions, ils ne maintiennent les Droits de la Nation & du Parlement, qu'aux dépens de l'Autorité Royale.

Quant aux *Whigs Ecléſiaſtiques*, qui ne ſont autres, que les *Presbytériens*, tout ce qu'on peut dire à leur égard, c'eſt qu'ils ſont extraordinairement prévenus contre l'Episcopat, & tout le reſte de la Hiérarchie de l'Egliſe. Mais la queſtion eſt, ſi cette prévention eſt bien fondée, ou ſi l'étant, elle peut fournir un légitime ſujet de ſéparation. En mon particulier, je regarde le différent qu'il y a ſur ce ſujet, entre les *Episcopaux* & les *Presbytériens*, comme peu important. Par cette raiſon, je ne ſaurois approuver la *rigidité des Presbytériens*, dans un Païs où la Réformation s'eſt établie ſelon la maniére de l'Egliſe Anglicane, puisqu'il n'y a point de différence entre les deux Egliſes, par rapport aux Dogmes eſſentiels. Je dis la même choſe, à l'égard des *Episcopaux d'Ecoſſe*, & peut-être devroit-on, en Angleterre même, avoir plus de condescendance pour les ſcrupules des *Presbytériens*. Mais ce n'eſt ici que mon ſentiment particulier, que je ne prétens point donner pour régle aux uns, ni aux autres.

Avant que de paſſer plus loin, il eſt bon de prévenir une objection qui peut naturellement venir dans l'esprit. C'eſt que tout ſe faiſant en Angleterre, par la voye des Parlemens, ces Unions dont j'ai parlé, ſoit des branches d'un même Parti, ſoit des branches de deux Partis différens, paroiſſent inutiles, à moins qu'elles ne ſe faſſent dans le Parlement même, entre les Membres de ce Corps. Mais bien loin que ces Unions ayent lieu dans le Parlement, on voit ordinairement, qu'un des Partis y prévaut tellement, qu'il rend les liaiſons entre les autres Membres entiérement inutiles.

Je répons à cela, prémiérement, que le Parlement étant composé de deux Chambres, dont celle des Seigneurs eſt toûjours fixe, & ſans aucun changement conſidérable; ces Unions peuvent avoir lieu, dans cette Chambre, dont les principes ſont moins variables que ceux des Communes. Or comme la Chambre Haute a le Droit de rejetter les *Bills*, qui lui ſont envoyez par la Baſſe, il s'enſuit, que les Seigneurs, par le moyen de ces unions, peuvent rompre les meſures des Communes. Par conſéquent, elles peuvent produire de grands effets.

Secondement, ces liaiſons peuvent avoir lieu dans les Elections des Membres de la Chambre Baſſe. Par exemple, s'il y a quelque ſoupçon, qu'on veuille mettre ſur le Trône un *Roi Papiſte*, les *Torys modérez* & les *mitigez* peuvent s'unir aux *Whigs*, pour faire élire des Députez qui ſoient dans des ſentimens oppoſez à ce qu'on a lieu de crain-

craindre, & rompre par-là, les meſures des *outrez* & des *rigides.*

En troiſiéme lieu, rien n'empêche que dans une Chambre, même des Communes, compoſée pour la plus grande partie, de Membres *Torys*, ceux d'entre eux, qui ſont *modérez* & *mitigez*, voyant ſur le tapis, quelque complot préjudiciable à la Nation, ne puiſſent s'unir aux *Whigs*, pour en empêcher l'exécution. Les *Whigs modérez* pourroient auſſi ſe joindre aux *Torys*, s'ils voyoient que le Parti Républiquain devînt trop puiſſant.

Il faut pourtant avouër, que l'esprit de Parti, les Cabales des Chefs, les Intrigues de la Cour, les Intérêts des Particuliers, n'ont que trop d'influence ſur les délibérations de cette Aſſemblée qui repréſente la Nation Angloiſe. Pour le dire en un mot, le Parlement eſt compoſé d'Hommes, qui ne ſont pas exempts de Paſſions. Si l'on vouloit faire du Parlement une Aſſemblée qui répondît à l'idée, que s'en forment ceux qui ne le connoiſſent pas bien, il faudroit le compoſer d'Hommes parfaits. Mais comme cela n'eſt pas poſſible, il ſeroit bon, du moins, de réformer certains abus, auxquels jusqu'ici, on n'a point trouvé, ou peut-être pas bien cherché de reméde. Quoi que ceci m'écarte un peu de mon ſujet, je m'y arrêterai un moment, & je prendrai la hardieſſe de marquer ici quelques-uns de ces abus. Cela pourra, du moins, ſervir à donner une connoiſſance plus étenduë du Gouvernement de l'Angleterre, qui, quoi qu'excellent de ſa nature, ne laiſſe pas d'être ſujet à quelques imperfections.

Le prémier abus conſiſte, dans la trop grande influence que la Cour a, dans les Elections des Membres de la Chambre Baſſe, & par conſéquent ſur les Délibérations du Parlement. La cauſe n'en eſt pas difficile à trouver. C'eſt la diviſion, qui régne entre les *Torys* & les *Whigs*, qui donne au Roi, un crédit, qu'il n'auroit pas, ſans doute, ſi tout le Peuple étoit bien uni. Dès qu'un des Partis entre dans le Miniſtére, il fait donner les Gouvernemens des Provinces, & toutes les Charges qui ſont à la diſpoſition de la Cour, à des Gens qui lui ſont dévouez. Enſuite, il fait convoquer un nouveau Parlement. Alors, outre l'argent que les Miniſtres font diſtribuer en ſecret, s'il en faut croire le bruit public, ceux qui ont l'Autorité en main, dans les Villes & dans les Provinces, employent tout leur crédit, & toute leur adreſſe, pour faire élire des Députez favorables à la Cour, afin qu'elle ait la ſupériorité des voix, dans la Chambre Baſſe. On peut juger de l'effet que produiſent ces Intrigues, par cette ſeule conſidération. C'eſt qu'ordinairement, le Parlement eſt *Whig*, quand le Miniſtére eſt *Whig*, & qu'il eſt *Tory*, quand les Miniſtres ſont *Torys*. Ce n'eſt pourtant pas une choſe ſi fort infaillible, qu'on ne voye quelquefois la plûpart des Elections faites contre le gré de la Cour. Mais cela n'arrive guéres, que lors qu'il y a dans le Royaume une perſuaſion générale, que la Cour a des deſ-

ſeins pernicieux à l'Etat, ou à la Liberté des Sujets. Je ne dis rien touchant ce qu'on a vû, ſous le dernier Régne, créer douze Pairs à la fois, par la ſeule vûë de donner à la Cour la pluralité des voix, dans la Chambre Haute. C'eſt un abus, qui ſaute aux yeux de tout le monde, & qui eſt d'une extrême conſéquence.

Le ſecond abus conſiſte, en ce qu'il y a de petits Villages, qui ont le Droit de nommer des Députez au Parlement, & que les voix de ces Députez ne ſont pas moins comptées, que celles des Députez de Londres & de Weſtminſter, malgré l'extrême disproportion qu'il y a entre ceux qui nomment les uns & les autres. C'eſt dans ces Hameaux, Villages, ou petites Villes peu conſidérables, qu'on fait ſouvent élire, au gré de la Cour, des Députez qui n'y poſſédent pas un pouce de Terre. Quelques-uns prétendent que ces Villages ont un Droit auſſi ancien que les Parlemens, & qu'ils l'ont eu depuis le tems des *Anglo-Saxons*. D'autres le croyent beaucoup plus moderne. Mais, quoi qu'il en ſoit, ce n'eſt pas préſentement un petit abus, que des Hameaux qui n'ont que quatre Maiſons couvertes de Chaume, ayent autant de Pouvoir dans le Parlement, que les plus grandes Villes du Royaume.

Il y a un troiſiéme abus très-important, & qui devroit bien être reformé; puiſqu'il ſe trouve, en quelque maniére, contraire à la Grande Chartre, ſur laquelle le Peuple d'Angleterre fonde ſes Libertez & ſes Priviléges. Dans cette Chartre, le Roi *Jean* s'engagea, en termes exprès, pour lui & pour ſes Succeſſeurs, à faire ſavoir, par avance, les cauſes de la Convocation des Parlemens. Pendant que cette Coûtume fut obſervée, on ne traitoit dans les Parlemens, que d'un petit nombre d'Articles, ſur lesquels les Membres étoient préparez, & les Parlemens ne duroient que peu de jours. Si cela s'obſervoit encore, les Villes & les Provinces pourroient donner à leurs Députez, des Inſtructions ſur les Affaires pour lesquelles le Parlement ſeroit convoqué, ou du moins élire des Députez, qui fuſſent dans les ſentimens de ceux qui les députent. Mais aujourd'hui, pluſieurs abus naiſſent de l'inobſervation de cet Article. Prémiérement, les Séances durent autant qu'il plaît au Roi, & il peut les terminer quand il le trouve à propos. *Henri IV.* ſut bien profiter de cet avantage, en tenant un Parlement aſſemblé, jusqu'à ce qu'on lui eût accordé le Subſide qu'il demandoit. Secondement, le Peuple, qui députe, ne ſachant point ſur quoi on doit délibérer dans le Parlement, eſt obligé de donner à ſes Députez un Pouvoir illimité. De-là naît encore un autre abus. C'eſt qu'il arrive aſſez ſouvent, que des Députez, qui repréſentent une Ville, ou une Province, ſont d'un Avis contraire à celui de leurs Commettans.

Il

Il peut donc arriver, & il eſt même arrivé pluſieurs fois, que la Chambre Baſſe prenne des Réſolutions directement contraires au ſentiment du Peuple qu'elle repréſente. Ainſi ce n'eſt pas le Peuple, ou les Communes d'Angleterre, qui partagent avec le Roi & les Pairs, le Pouvoir légiſlatif, mais ce ſont leurs Députez, qui jouïſſent d'un Privilége qui n'eſt dû qu'au Peuple en général, auquel pourtant, ils ne rendent aucun compte de leur conduite. Tout le mal qui leur peut arriver, s'ils n'ont pas ſuivi le ſentiment de leur Ville, ou de leur Province, c'eſt de n'être pas élus une autre fois. Il ſemble donc, que c'eſt donner trop de pouvoir à de ſimples Députez. On n'en uſoit pas de même en France, lorſqu'on y convoquoit les Etats Généraux. Chaque Province préparoit, par avance, ſes Cahiers, ou ſes Inſtructions particuliéres, dont il n'étoit pas permis à ſes Députez de s'écarter. Tout de même, dans les Affaires importantes qui ſe traitent aux Etats Généraux des Provinces-Unies, les Députez reçoivent les Inſtructions de leurs Provinces, & dans les Etats particuliers de chaque Province, les Magiſtrats des Villes donnent leurs Ordres & leurs Inſtructions à leurs Députez.

Un quatriéme abus conſiſte dans les Brigues, qui ſe font ouvertement au temps des Elections, avec des dépenſes exceſſives. Il y a des Gens à qui il en coûte, pour ſe faire élire, des milliers de livres ſterling, & cela au vû & au ſû de tout le monde.

Enfin il y a une autre eſpéce d'abus dans la Chambre des Communes, en ce qu'il eſt permis aux Députez d'aller, de venir, de s'abſenter, comme bon leur ſemble, excepté dans certaines grandes occaſions; de ſorte que de cinq cens treize Députez, ſi je ne me trompe, qu'il devroit y avoir dans cette Chambre, il n'y en a pas quelquefois cent cinquante. Cela rend les Brigues des Partis beaucoup plus faciles, que ſi la Chambre étoit complete. De plus, il y a beaucoup de Membres, qui, quoique dans Londres, ne ſe rendent pas aſſidus à la Chambre, & qui, pour la moindre affaire qu'ils ont ailleurs, négligent de ſe trouver à leurs places. Cela me fait ſouvenir d'un conte, par lequel je finirai cette digreſſion. Un Membre *Whig* reprochant un jour à un autre du même Parti, que s'il s'étoit trouvé, ce matin, dans la Chambre, le Parti auroit emporté une Affaire de conſéquence: celui-ci lui demanda froidement, de combien de voix on l'avoit perduë. Sur ce que l'autre lui dit, qu'on ne l'avoit perduë que d'une ſeule voix, il répondit, que s'il s'étoit trouvé à la Chambre, on l'auroit perduë de quatre; parcequ'il y auroit eu, de plus, quatre Députez *Torys*, qu'il avoit retenus exprès au cabaret, pendant toute la matinée.

Il ne me reſte plus qu'à dire un mot, ſur les intérêts des Etats voiſins de l'Angleterre, par rapport aux deux Partis de *Whigs*

& de *Torys*. Quoique les différends entre ces deux Partis ſemblent ne regarder que l'Angleterre, ils ne laiſſent pas d'avoir beaucoup d'influence ſur les Affaires des autres Etats. La Paix d'Utrecht a fait voir de quelle conſéquence ils ſont pour toute l'Europe.

Tout le monde ſait, que les Etats Généraux des Provinces-Unies ſont Amis & Partiſans des *Whigs*, & ce n'eſt pas ſans raiſon, puiſque les *Whigs* ont toûjours ſoutenu leurs Intérêts en Angleterre. Ce furent les *Whigs* qui obligérent Charles II. à faire la Paix avec la Hollande, lorsqu'il s'étoit ligué avec Louïs XIV. contre elle. Depuis ce tems-là, ils ont toûjours regardé les Intérêts des Hollandois, comme les leurs propres. Auſſi en ont-ils reçû à leur tour, de grands ſervices, particuliérement, dans le ſecours que les Etats Généraux donnérent au Prince d'Orange, pour aller rompre les meſures du Roi Jaques. Cette Amitié s'eſt toûjours entretenuë, & même accruë depuis, en ſorte qu'on peut dire que les Hollandois ſont *Whigs*, & que les *Whigs* ſont Hollandois. La raiſon de cette union eſt facile à comprendre. C'eſt que la France, toûjours Ennemie de la Hollande, n'a jamais ceſſé de ſoûtenir les *Torys*, d'où il ſuit, que la Hollande eſt obligée de ſoutenir le Parti des *Whigs*, puiſqu'elle ne peut eſpérer de ſecours de l'Angleterre, que par leur moyen. C'eſt une choſe ſi manifeſte, qu'elle n'a pas beſoin d'un plus grand éclairciſſement.

Par la même raiſon, l'Empereur, comme Souverain des Païs-Bas, doit être ami des *Whigs*. Comme il ne peut regarder le Roi de France, que comme un voiſin très-redoutable & très-dangereux, il ne peut attendre de ſecours des Anglois, en cas que ſon Païs ſoit attaqué, que quand le Miniſtére eſt entre les mains des *Whigs*. Selon les apparences, les *Torys* ne feroient pas de grands efforts pour défendre les Païs-Bas, contre les invaſions de la France. Mais s'il arrivoit, que par un excès de zèle pour ſa Religion, l'Empereur prêtât ſes forces au Prétendant, pour monter ſur le Trône d'Angleterre, que feroit-il par-là, que rendre la France encore plus puiſſante, & ajoûter à la balance de l'Europe, un poids qui la feroit pancher toute d'un côté.

Il y a beaucoup plus de conſidérations à faire au ſujet des intérêts de la France, par rapport aux deux Partis de *Whigs* & de *Torys*. Il eſt certain, qu'en général, l'Intérêt de cette Couronne eſt d'entretenir une bonne intelligence avec l'Angleterre. Depuis l'aggrandiſſement de la Maiſon d'Autriche; c'eſt-à-dire, depuis environ deux cens ans, l'Angleterre s'eſt toûjours vûë en état de faire pancher la balance, ou du côté de cette Maiſon, ou du côté de la France, ſelon le Parti qu'elle a voulu prendre. Mais ſon Intérêt conſtant & perpétuel a été de conſerver l'égalité entre

tre ces deux Puiſſances. C'eſt-là le pivot, ſur lequel a tourné toute la politique des Rois d'Angleterre, depuis deux Siécles. Si Henri VIII. s'en eſt quelquefois écarté, on ne doit l'attribuër qu'aux Intérêts particuliers du Cardinal Wolſey, ſon prémier Miniſtre, ou à ſon propre caprice. Ainſi la France a toûjours eu intérêt de ménager l'Angleterre. Auſſi la Politique de Louïs XIV., pendant cinquante ans, n'a roulé que ſur ces deux points, ou de mettre l'Angleterre dans ſon Parti, ou du moins, d'empêcher qu'elle n'embraſsât celui de ſes Ennemis. Mais comme il n'étoit pas facile à ce Monarque, de perſuader aux Anglois, que leur avantage conſiſtoit à faire pancher la balance de ſon côté, il ſe réduiſit à les empêcher de prendre part aux Affaires de l'Europe, afin de pouvoir agir, ſans trouver aucun obſtacle de leur part. Mais il faut remarquer, que cette Politique n'avoit du rapport, qu'aux vaſtes deſſeins qu'il avoit formez contre la Liberté de l'Europe. Sans cela, il n'auroit eu que faire de ſe mettre en peine, de ce qui regardoit les Anglois. Pour mettre ceci dans un plus grand jour, il ne ſera pas inutile de faire voir, en peu de mots, quelle a été la conduite de ce Monarque, par rapport à l'Angleterre.

Tout le monde ſait, que Louïs XIV. avoit formé le Projet d'établir une Monarchie univerſelle en Europe. Comme il n'ignoroit pas que l'intérêt de l'Angleterre étoit de maintenir la balance de l'Europe dans l'équilibre, & que les Anglois regardoient cette Maxime comme le principal fondement de leur ſûreté, il avoit lieu de craindre, qu'ils ne s'oppoſaſſent à l'exécution de ſes deſſeins. Pour prévenir ce danger, il employa toute ſon adreſſe pour mettre Charles II. dans ſes Intérêts, lorsqu'il eut réſolu la Guerre contre la Hollande, en 1672. Les Miniſtres de Charles étoient tous *Torys*, & ce fut par leur moyen qu'il fut engager ce Prince à ſe liguer avec lui. Mais cette Ligue ne fut pas de longue durée. Elle étoit ſi évidemment contraire aux Intérêts de l'Angleterre, que le Parlement obligea le Roi à faire la Paix avec la Hollande. Il l'auroit même contraint de ſe déclarer contre la France, ſi l'espérance d'une Paix prochaine, entre cette Couronne & les Etats Généraux, ne l'avoit empêché d'aller ſi avant.

La Paix de Nimegue, qui ſe conclut en 1678., ne fit pas interrompre au Roi de France la pourſuite de ſes grands Deſſeins. Mais comme il comprit bien que le Roi Charles ne ſeroit pas maître de ſuivre ſa propre inclination, il réſolut de ſe ſervir d'une autre méthode, pour mettre du moins l'Angleterre, hors d'état de ſe mêler des Affaires de l'Europe. Ce fut d'exciter des Troubles, dans ce Royaume, & de les y fomenter, afin de tenir les Anglois occupez chez eux. Les complots du Duc d'Yorck,

la facilité du Roi, son Frére, à suivre ses Conseils, le choix de certains Ministres passionnez, & peut-être corrompus, furent, selon les apparences, les effets des Intrigues, que Louïs entretenoit en Angleterre. Cette méthode lui réüssit selon ses souhaits. La *Conspiration* découverte par *Titus Oates*, la prétenduë *Conspiration des Protestans*, la persécution des *Presbytériens*, le mécontentement du Peuple, la division entre le Roi & le Parlement, tinrent les Anglois si fort occupez, dans leur Isle, qu'il ne leur fut pas possible de faire attention aux Affaires du dehors. Pendant ce tems-là, Louïs XIV. se rendoit redoutable à toute l'Europe, parcequ'il n'avoit rien à craindre de l'Angleterre, qui demeuroit dans l'inaction, lorsqu'elle auroit dû faire les plus grands efforts, pour arrêter ses Progrès.

Jaques II. étant monté sur le Trône, Louïs ne discontinua point une méthode, qui lui avoit si bien réüssi. Au contraire, il sollicita le nouveau Roi d'Angleterre, à exécuter les Projets qu'il avoit formez étant Duc d'Yorck, en faveur du Despotisme, & de la Religion Romaine. Il savoit bien que ces deux Articles étoient suffisans, pour tenir l'Angleterre long-tems occupée; cependant, comme il n'avoit pour but, que d'embarrasser les Anglois par des Troubles domestiques, il ne donna jamais au Roi Jaques, que de médiocres secours. Son intérêt ne demandoit pas, que ce Prince exécutât trop promptement ce qu'il avoit résolu. Lorsqu'il le vit sur le point d'être attaqué, par le Prince d'Orange, il ne fit aucun effort pour le soûtenir. Au contraire, il se servit de cette conjoncture, pour porter la Guerre dans l'Allemagne. Il se persuadoit, que les Troubles, qu'il avoit excitez en Angleterre, tiendroient long-tems ce Royaume hors d'état de s'opposer à son Ambition. C'étoit-là l'unique but de ses Démarches. Dans la suite, lorsque le Roi Guillaume lui eut déclaré la Guerre, il envoya le Roi Jaques en Irlande, avec sept mille Hommes, secours trop petit pour le rétablir sur le Trône, mais suffisant pour faire une Diversion, & pour entretenir les espérances des Mécontens. Ainsi toute la conduite de Louïs XIV. fait voir, qu'il n'eut jamais d'autre intention, que d'entretenir le Trouble & la division en Angleterre, & que le Roi Jaques fut la duppe de sa Politique. Il semble pourtant, à la premiére vûë, qu'il auroit été avantageux à Louïs, que le Roi Jaques fût rétabli. Mais néanmoins, on peut assurer, qu'il n'étoit pas de son intérêt, qu'un Roi d'Angleterre fût paisible dans son Royaume. La raison de cela est manifeste; c'est que l'intérêt de l'Angleterre étant de tenir la Balance égale en Europe, il auroit été dangereux pour Louïs, qui avoit formé de vastes Projets, qu'un Roi d'Angleterre, qui n'auroit eu aucune Affaire fâcheuse dans son Païs, n'eût enfin suivi ses véritables inté-

rêts,

rêts, ou qu'on ne l'eût contraint de les ſuivre. C'eſt pour cela, que Louïs XIV. s'eſt toûjours contenté de tenir l'Angleterre en Troubles, & pour cet effet, d'entretenir avec les Chefs des *Torys*, des intelligences, qui ſe ſont enfin manifeſtées, dans les derniéres années de la Reine Anne.

Il ſemble donc que l'intérêt du Roi de France eſt d'entretenir une bonne correſpondance avec les *Torys*, afin de fomenter, par leur moyen, les Troubles en Angleterre. Cela ſe trouve exactement vrai, lorſqu'il forme des Projets contre le reſte de l'Europe. Mais s'il n'a deſſein que de vivre en repos, & de ſe défendre ſimplement, en cas qu'il ſoit attaqué, rien ne peut lui être plus avantageux, que de cultiver l'Amitié du Roi d'Angleterre, ſelon la maxime conſtante des Prédeceſſeurs de Louïs XIV., ſoit que le Miniſtére ſoit *Whig*, ou qu'il ſoit *Tory*. Sur le pied où la France ſe trouve, depuis pluſieurs Années, on peut dire qu'elle eſt invincible, pendant que l'Angleterre ne ſe déclarera pas contre elle. Mais ſi le Roi d'Angleterre ſe voit provoqué, & que par une nouvelle Ligue, il s'uniſſe avec la Hollande & avec l'Allemagne, l'expérience de la derniére Guerre a fait voir, que la France n'eſt rien moins qu'invincible. On peut donc aſſurer, que ſi (1) l'illuſtre Prince qui gouverne aujourd'hui ce Royaume n'a pas deſſein de pourſuivre les vaſtes Deſſeins de Louïs XIV., il n'a aucun intérêt d'entretenir les Troubles d'Angleterre, qui, bien loin de lui être avantageux, pourroient, au contraire, lui devenir très-préjudiciables (2). J'avouë que dans les ſecours indirects, qui ont été fournis en France au Prétendant, le Duc Régent a fait une Démarche, qui ſemble détruire la Maxime que je prétens établir. Le temps nous apprendra, peut-être, le ſecret de cette Politique. Mais en attendant, je ne puis m'empêcher de ſoupçonner, qu'il a été mal-informé du véritable état des deux Partis d'Angleterre, & qu'il a trop cru des Gens paſſionnez & intéreſſez. Peut-être, le Prétendant lui-même a-t-il été abuſé de la même maniére.

Je n'ai plus qu'une Obſervation à faire, pour finir ce que j'ai à dire, touchant les *Whigs* & les *Torys*. C'eſt que, quand j'ai parlé de leurs diverſes Vûës, de leurs Intérêts, de leurs Caractéres, je n'ai pas prétendu y comprendre tous les Particuliers qui ſont engagez dans l'un ou dans l'autre des deux Partis, mais ſeulement leurs Chefs & leurs Conducteurs, avec quelques-uns des plus

(1) Mr. le Duc d'Orleans.

(2) Ce que l'Auteur dit, des Intérêts de la France par raport aux *Whigs* & aux *Torys*, n'étant plus en ſa place depuis *l'Alliance* concluë entre cette Couronne, l'Angleterre & la Hollande, & ſignée le 4. Janvier 1717. on a cru devoir informer les Lecteurs que cette Diſſertation étoit achevée dès le mois de Février 1716.

plus actifs de chaque côté. Quoique tout le Peuple se range, par inclination, ou par intérêt, dans ces deux Factions, il ne s'ensuit pas que chaque Particulier agisse dans les vûës, que je leur ai attribuées. Il est certain que la plûpart des Gens se laissent mener, sans savoir où on a dessein de les conduire, & sans s'informer de la Route qu'on leur fait prendre. Par conséquent, ils n'ont garde d'entrer dans les Intrigues & dans les Cabales à quoi leurs Chefs sont continuellement occupez. Il y a tel Homme qui s'est engagé à être *Tory*, parce qu'il est attaché à l'Eglise Anglicane, & qui dans la suite, sans savoir comment, se trouve obligé à soûtenir les Principes des *Torys outrez* & des *rigides*, quoique contre son inclination. Il ne faut pas douter, qu'il n'y ait une infinité de bons Anglois, qui gémissent de voir leur Patrie ainsi déchirée, & qui embrasseroient, volontiers, tous les expédiens capables de faire cesser ces Divisions. Mais il n'est pas facile de prendre le Parti d'une exacte Neutralité, parcequ'il n'est pas facile d'être sans ambition & sans avarice. Les Neutres, comme je l'ai déja dit, n'ont ni Charges ni Emplois, par la raison, qu'il y a toûjours un des Partis qui domine, & qui n'a rien plus à cœur, que d'avancer ses Amis, ou de gagner quelqu'un du Parti contraire. Par conséquent, il ne peut y avoir des Charges pour des Gens, de qui le Parti dominant ne peut espérer aucun service. De plus, quel moyen y a-t-il d'être Neutre, entre deux Partis, dont chacun fait craindre de la part de son Concurrent, les maux les plus capables de porter la frayeur dans les cœurs des Hommes; je veux dire, la ruïne de la Religion qu'on professe & la dissolution d'un Gouvernement, qu'on croit seul propre à rendre des Sujets heureux ? Il faudroit être bien insensible, pour ne pas prendre part à de tels dangers, quand on est convaincu qu'ils sont réels.

Ce ne sont donc pas tous les Anglois, qui doivent porter le blâme de ces divisions dénaturées; mais seulement, ceux qui les fomentent, pour leurs intérêts particuliers. Qui sont ceux qui veulent revêtir le Roi d'un pouvoir absolu ? Qui sont ceux qui veulent ôter à des Sujets libres, la liberté de Conscience ? Qui sont ceux, enfin, qui travaillent à rendre l'Angleterre *Papiste*? Peut-on dire que ce soient là les Vûës des Particuliers, de tous les *Torys*? Nullement. Mais ce sont celles des Chefs, qui pour leurs propres intérêts séduisent le pauvre Peuple, & qui ne se font point de scrupule de l'engager dans le risque d'une Guerre Civile.

On peut assurer positivement que ce n'est pas l'intérêt du Royaume, qu'un des Partis devienne si supérieur, qu'il ne trouve plus de contradiction. Si ce sont les *Torys outrez*, ils mettront l'Angleterre sous un Gouvernement despotique. Si ce sont les

les *Torys moderez*, leur penchant pour les Prérogatives de la Couronne, mettra enfin le Souverain en état de tout entreprendre, & de secouer le joug importun des Parlemens. Si les *Papistes* peuvent devenir supérieurs, l'Angleterre perdra bien-tôt sa Religion & sa Liberté. D'un autre côté, si les *Whigs Républiquains* peuvent regagner l'avantage qu'ils ont perdu, on n'entendra plus parler du Royaume, mais de la République d'Angleterre, comme dans le tems de Cromwel. Enfin si les *Whigs moderez* peuvent tout conduire à leur gré, ils prendront tant de précautions, contre les attentats de la Puissance Royale, qu'ils réduiront peut-être le Souverain, à la condition d'un Doge de Venise.

Pour ce qui regarde les deux Partis, par rapport à la Religion, il est certain, que si les *Presbytériens* se voyent jamais en état d'agir sans opposition, ils ne seront point contens, qu'ils n'ayent ruïné de fond en comble la Hiérarchie & en général, toute l'Eglise Anglicane. Mais aussi, si les *Episcopaux rigides* ne trouvent plus de contre-poids à leur Puissance, on ne peut attendre d'eux qu'une Persécution ouverte contre les *Presbytériens*. Que sait-on même, s'ils voudront bien leur laisser la simple Liberté de conscience ?

Certainement le bien & l'avantage du Royaume ne se trouvent dans aucune des vûës que les Chefs des deux Partis se proposent. Le seul moyen pour y rétablir le calme & la tranquillité seroit, de laisser le Gouvernement sur l'ancien pied, & l'Eglise, dans l'état où la Réformation l'a mise. Il seroit aussi nécessaire d'avoir de la Tolérance pour les scrupules des *Presbytériens*, qui sont en très-grand nombre, dans le Royaume. Hors de-là, il sera toûjours plus avantageux à l'Etat, que le Peuple demeure dans la Division, où il se trouve, que si l'un des Partis aquéroit une supériorité, qui seroit plus funeste au Public, que l'égalité qui entretient la Discorde. Je ne vois que la prudence d'un Souverain, juste, équitable, moderé dans ses désirs & dans ses Passions, aimant la Religion Protestante, & faisant son unique occupation de procurer le Bien & l'Avantage de ses Sujets, qui puisse mettre fin à cette espéce de Guerre intestine. C'est ce qu'on a lieu d'attendre du Roi qui est présentement sur le Trône, puisqu'il posséde toutes ces Vertus, dans un dégré éminent. Dieu veuille bénir ses desseins, & lui donner une vie assez longue, pour qu'il puisse voir lui-même les heureux effets de ses soins!

F I N.

FASTES D'ANGLETERRE.

AVERTISSEMENT.

Comme le premier Livre de cette Histoire ne contient que le temps pendant lequel les Romains ont été Maîtres de la Bretagne, & qu'on n'a point d'Histoire exacte de ce temps-là, on ne doit point s'attendre à voir ici, les ans, les mois, & les jours marquez. On a donc cru qu'il suffisoit de marquer les principaux évenemens, en les rangeant sous les Régnes des Empereurs, sous lesquels ils sont arrivez.

Tome I.

JULE CESAR.

CESAR forme le projet de conquérir l'Isle de Bretagne. Pag. 22.

Il y fait descente avec deux Légions.

Il met en fuite les Bretons. Ils lui demandent la paix; Il l'accorde. p. 24.

Les Vaisseaux Romains sont fracassez par la tempête. *Ibid.*

Les Bretons rompent le Traité, & continuent la Guerre avec quelque avantage. p. 25.

Ils sont battus en attaquant le camp des Romains. p. 26.

Ils obtiennent la Paix.

César se retire dans les Gaules.

Seconde Expédition de César dans la Bretagne.

Il bat les Bretons, & les force dans leurs retranchemens.

La tempête fait un grand dommage à ses Vaisseaux. p. 27.

Il retourne à son camp pour reparer le dommage.

Cassibelan Roi des Trinobantes est fait Général des Bretons.

Il combat diverses fois contre les Romains & est toujours battu.

César passe la Tamise & soumet les *Trinobantes*.

Il se rend Maître de la Ville Capitale du Royaume de Cassibelan.

Cirgentorix Roi Breton est fait Prisonnier.

Cé-

		Tom. I.
NERON.	Il se rend maître de l'Isle de Mona (*Anglesey*).	Pag. 41.
	Soulevement général des Bretons sous Boadicée.	
	Massacre de quatre-vingts-mille Romains.	p. 42.
	Paulin abandonne l'Isle de Mona.	p. 43.
	Bataille où Paulin avec dix-mille hommes tue quatre-vingts-mille Bretons.	p. 45.
	Brouillerie entre Paulin & Julius Classicianus Procureur de Neron.	p. 46.
	Paulin est rappellé à Rome.	
	Petronius Turpilianus Gouverneur.	
	Il ne fait rien de considérable.	
	Trebellius Maximus Gouverneur.	
	Il se brouille avec le Tribun Cælius, & se trouve obligé de se retirer en Allemagne.	
GALBA & OTHON.	La Bretagne est gouvernée par les Tribuns, & particuliérement par Cælius.	
VITELLIUS.	Vectius Bolanus Gouverneur.	p. 47.
	Il laisse les Bretons en repos.	
VESPASIEN.	Petilius Cerealis Gouverneur.	
	Il bat les Brigantes à plusieurs reprises.	
	Julius Frontinus Gouverneur.	
	Il subjugue les Silures.	
	Julius Agricola Gouverneur.	
	Premiere Campagne. Il bat les Ordovices, & se rend maître de l'Isle de Mona.	
	Il gagne l'affection des Bretons.	p. 48.
TITUS.	Seconde Campagne. Il éléve divers Forts dans la Bretagne, vers le Nord.	
	Il commence à civiliser les Bretons.	
	Troisiéme Campagne. Il s'avance jusqu'à la Tweede.	p. 49.
DOMITIEN.	Quatriéme Campagne. Il subjugue les Nations situées entre la Tweede & les Golfes de Glotta & de Bodotria.	
	Il éléve des Forts sur l'Isthme qui sépare les deux Golfes.	
	Cinquiéme Campagne. Il assujettit quelques Peuples au Nord des deux Golfes.	
	Sixiéme Campagne. Il marche plus avant vers le Nord, & sa Flotte vogue tout proche des côtes.	
	Les Insulaires assemblent une Armée & attaquent la 9. Légion, qui est secouruë par Agricola.	p. 50.
	Ils assemblent une autre Armée.	
	Une cohorte d'Usipiens deserte de l'Armée Romaine.	
	Septiéme Campagne. Il gagne une grande Bataille contre Galgacus Général des Insulaires.	p. 51.
	Domitien le rapelle & le fait empoisonner.	p. 53.
	La Bretagne est réduite en Province Romaine.	

Les

Tom. I.
Les Bretons ſe civiliſent. Pag. 53.
Pluſieurs ſe retirent dans le Nord parmi les Pictes.
Salluſtius Lucullius Gouverneur pour peu de temps. p. 54.
NERVA & Quelques mouvemens appaiſez.
TRAJAN. Julius Severus Gouverneur.
ADRIEN. Il eſt bien-tôt rappellé.
Revoltes des Inſulaires.
L'Empereur Adrien ſe rend en Bretagne. p. 55.
Il fait élever un rempart de terre revêtu de Gazon, depuis l'Eſca, jusqu'à la Thyne, & abandonne tout le reſte du Païs aux Peuples du Nord.
Les Bretons Méridionaux ſe civiliſent de plus en plus.
ANTONIN LE PIEUX. Les Peuples du Nord ruinent, en partie, le rempart d'Adrien.
Lollius Urbicus Gouverneur.
Il dompte les Brigantes.
Il fait élever un rempart ſur l'Iſthme où Agricola avoit fait des Forts. p. 56.
Antonin reçoit le tître de Britannicus.
Calphurnius Agricola Gouverneur Breton embraſſe le Christianisme.
COMMODE Ulpius Marcellus Gouverneur.
Il dompte les Bretons qui s'étoient revoltez & avoient taillé en piéces l'Armée Romaine.
Il eſt rappellé.
L'Armée Romaine dans la Bretagne, ſe mutine. Elle envoye un détachement à Rome pour accuſer *Perennis* Favori de l'Empereur. Perennis eſt livré aux Soldats qui le maſſacrent. p. 57.
Pertinax Gouverneur.
Sédition dans l'Armée contre Pertinax qui eſt laiſſé pour mort; mais il s'échappe.
Clodius Albinus Gouverneur. Il eſt rappellé.
Junius Severus Gouverneur.
PERTINAX. Clodius Albinus Gouverneur une ſeconde fois.
ALBINUS, SEVERUS, PESCENNIUS. Albinus eſt élu Empereur par l'Armée de Bretagne. Septimius Severus par celle de la Pannonie, & Peſcennius Niger par celle de Syrie.
Peſcennius Niger eſt défait & tué par Sevére. p. 58.
Albinus paſſe dans les Gaules.
Sevére va au devant de lui.
Bataille de Lyon, où Albinus eſt défait & tué.
SEVERE ſeul. Les Caledoniens, Peuple du Nord de la Bretagne, ſe revoltent.
Sevére paſſe en Bretagne.

Tome I.

Il marche jusqu'à l'extrémité du Nord. Pag. 58.

Il perd cinquante-mille hommes dans cette marche.

Il abandonne les contrées du Nord, & fait élever une muraille à l'endroit où étoit le rempart d'Adrien. P. 59

Il prend le tître de Britannicus Maximus.

Il laisse Caracalla son Fils aîné dans le Nord & retourne à Yorck.

Les Insulaires du Nord se revoltent. Il en fait faire un terrible massacre.

Il meurt à Yorck.

CARA-CALLA & GETA. Les deux Empereurs Fils de Sévére font la Paix avec les Caledoniens, & retournent à Rome.

L'Empereur Probus fait transporter un grand nombre de Vandales dans la Bretagne. p. 60.

PROBUS.

MAXIMIEN en Occident. Carausius commandant une Flotte Romaine est élu Empereur en Bretagne.

Maximien est obligé de l'associer à l'Empire.

Il envoye Constance Chlore contre Carausius. p. 61.

Carausius est tué.

Diocletien & Maximien se démettent de l'Empire.

CONSTANCE en Occident. Mouvemens en Bretagne.

Constance y passe, & meurt à Yorck.

Grande tranquillité dans la Bretagne.

La Religion Chrétienne y fait de grands progrès.

CONSTANTIN. Martin Gouverneur.

Paul Officier de l'Empereur tyrannise les Bretons. p. 63.

CONSTANCE. Lupicinus Gouverneur rappellé. p. 64.

Intervalle jusqu'à Valentinien I, où il ne se passa rien de considérable en Bretagne.

JULIEN.

VALENTINIEN I. L'Isle est attaquée par divers Etrangers unis.

Nectaridius & Buchobaudes tuez.

Sevére & Jovin ne peuvent arrêter les Courses de ces Etrangers.

Théodose l'Ancien, Gouverneur.

Il repousse les Etrangers. p. 65.

Il fait reparer & fortifier Londres.

Il augmente la Bretagne d'une cinquiéme Province.

En 368. Il retourne à Rome.

GRATIEN & THEODOSE. Maxime Gouverneur.

Il se ligue avec les Pictes pour chasser les Ecossois de l'Isle.

Les Ecossois sont chassez.

Maxime mécontent projette de se faire Empereur. p. 66.

Les Ecossois rentrent dans leur Païs.

Maxime les chasse en Irlande.

Il prend le tître d'Empereur.

Il-

Tome I.

Il fait mourir Gratien. Pag. 66.

Théodose lui fait couper la tête. p. 67.

Honorius en Occident.

Victorinus Gouverneur.

Il tyrannise les Pictes.

Les Pictes rappellent les Ecossois, & leur rendent leur Païs.

Fergus II. est reconnu par les Ecossois, pour leur Roi. p. 68.

Les Pictes & les Ecossois font la Guerre aux Romains & aux Bretons leurs Sujets.

Les Romains étant foibles en Bretagne, les Pictes & les Ecossois passent la muraille de Sevére, & harcelent les Bretons par des Courses continuelles.

Les Bretons élisent pour leur Empereur, Marc qui est tué tôt après.

Ils élisent Gratien qui est aussi tué.

Ils élisent Constantin simple Soldat pour Empereur. p. 69.

Constantin repousse les Peuples du Nord dans leur Païs.

Il envoye une Armée dans les Gaules.

Honorius attaqué en divers endroits, est contraint de reconnoître Constantin pour son Collégue à l'Empire.

Constantin s'associe Constans son Fils, le laisse dans les Gaules, & marche vers l'Italie pour se rendre Maître de tout l'Empire.

Geronce Général de Constans se revolte contre lui, & l'assiége dans Vienne, où Constans est tué.

Constantin se retire dans Arles.

Honorius envoye Constance dans les Gaules. p. 70.

Geronce se retire en Espagne, & y est tué.

Constance assiége Constantin dans Arles, le prend, & l'envoye à l'Empereur qui lui fait couper la tête.

Les Peuples du Nord attaquent encore les Bretons qui demandent en vain du secours aux Romains.

An. 410. Honorius se démet de la Souveraineté de la Bretagne, & rend la liberté aux Bretons.

Les Bretons sont toujours battus.

Aetius leur envoye une Legion, & la rappelle tout aussi-tôt. p. 71.

Par le conseil du Commandant de la Légion, les Bretons reparent la muraille de Sevére.

Les Romains quittent la Bretagne pour n'y retourner plus.

Les Peuples du Nord recommencent la Guerre.

Les Bretons leur abandonnent une partie du Païs. p. 72.

Ils obtiennent la Paix.

Eugéne II. Roi d'Ecosse rompt la Paix avec les Bretons.

Les Bretons sont désunis entre eux.

Ils perdent une grande Bataille contre les Ecossois. p. 73.

Ils achettent chérement la Paix.

LIVRE II.

Bre-

Tom. I.

Bretons un ſecours de la part du Roi Aldroen, conſiſtant en dix mille hommes.

Ambroſius fait la Guerre à Vortigerne & à Vortimer. Pag 104.

An. 458. Bataille de Catgwaloph entre les Bretons.

Les Saxons ſe fortifient dans le Païs de Kent, & dans le Nord.

Quelques Bretons vont s'établir en Hollande. p. 105.

465. Les deux Rois Bretons & Ambroſius partagent la Bretagne.

466. La Guerre entre les Bretons & les Saxons ſe renouvelle.

Bataille de Wipped's-fleet.

Arthur, âgé de quatorze ans, ſert dans l'Armée d'Ambroſius.

470. Arthur gagne une Bataille contre Hoel Roi d'Areclute. p. 106.

473. Autre Bataille entre les Bretons & les Saxons.

Vortimer meurt.

Les Bretons & les Saxons font la Paix enſemble.

Hengiſt travaille à s'aggrandir. p. 107.

Il fait maſſacrer 300. Seigneurs Bretons dans un Feſtin, & arrêter Vortigerne. p. 108.

Vortigerne lui céde un grand Païs.

Les Bretons abandonnent Vortigerne, & ſe mettent ſous l'obéïſſance d'Ambroſius. p. 109.

Ambroſius prend le titre d'Empereur.

Il crée Arthur Patrice.

477. Arrivée d'Ella Saxon en Bretagne.

Calme qui dure neuf ans. p. 110.

485. Ambroſius fait la Guerre à Vortigerne. p. 111.

Mort de Vortigerne.

Ambroſius régne ſeul.

Il renouvelle la Guerre contre les Saxons. p. 112.

487. Ella eſt défait par Ambroſius.

488. Mort d'Hengiſt. Eſcus ſon Fils Roi de Kent.

Trêve de trois ans. p. 113.

490. Voyage d'Arthur à Jéruſalem.

491. Ella aſſiége & prend Andredceſter.

Il prend le titre de Roi de Suſſex.

492. Il eſt élu Monarque ou Général des Saxons.

494. Arthur bat les Saxons Northumbres.

495. Il aſſiége Yorck.

Arrivée de Cerdick Capitaine Saxon. p. 115.

Il bat Cador.

Arthur léve le Siége d'Yorck.

496. Paſcentius Fils de Vortigerne prend les armes contre Ambroſius.

497. Arthur le bat deux fois.

An. 497. Ambroſius accorde la Paix à Paſcentius & lui donne Breck-nock & Radnor, dans le Païs de Galles, ou la Cambrie. Pag. 115.

Les Saxons font la Conquête du Royaume de Gallway, ſur Galvan Neveu d'Arthur. p. 116.

501. Arrivée de Porta Capitaine Saxon.

Le Roi de l'Armorique améne 15000. hommes à Arthur ſon Oncle.

Arthur gagne une Bataille contre Cerdick.

Grands préparatifs des deux côtez. p. 117.

508. Les Bretons perdent une grande Bataille, où Ambroſius eſt tué. Il porte le nom de *Nazaleod*. p. 118.

Arthur eſt élu Monarque des Bretons.

Il défait les Saxons Northumbres. p. 119.

Il gagne la Bataille de Cadbury.

511. Bataille de Badon gagnée par Arthur.

Les Pictes font une diverſion en faveur des Saxons. p. 120.

Arthur ravage leur Païs.

Mort de Geneviére ſa Femme.

512. Mort d'Eſcus Roi de Kent. Octa ſon Fils lui ſuccéde. p. 121.

514. Mort d'Ella. Ciſſa ſon Fils lui ſuccéde dans le Royaume de Suſſex.

519. Cerdick remporte une grande Victoire.

Traité de Paix entre Arthur & Cerdick.

Arthur lui céde quelques Provinces.

Cerdick prend le titre de Roi de Weſſex, ou des Saxons Occidentaux.

527. Ercenwin ſe fait Roi d'Eſſex. p. 122.

Les Anglois s'établiſſent ſur la côte Orientale ſous douze Chefs. Ils ſont nommez Eſt-Angles.

Expedition d'Arthur dans l'Armorique.

Bataille de Chardſley gagnée par Cerdick. p. 123.

528. Retour d'Arthur. Il renouvelle ſon Traité avec Cerdick.

Et prend le titre d'Empereur.

529. Il retourne dans l'Armorique, & laiſſe la Régence à Modred ſon Neveu. p. 124.

Modred s'empare des Etats de ſon Oncle.

Il eſt couronné à Londres.

Il ſe ligue avec Cerdick & lui céde pluſieurs Provinces. p. 125.

Grand nombre de Familles Saxonnes viennent s'établir dans le Royaume de Cerdick.

530. Cerdick s'empare de l'Iſle de Wight.

Il ſe fait couronner une ſeconde fois.

Il donne l'Iſle de Wight à ſes Neveux Stuff & Whitgar Juttes de Nation.

534. Mort de Cerdick. p. 126.

Tom. I.

Chenrick ſon Fils devient Roi de Weſſex. Pag. 126,

Mort d'Oċtá Roi de Kent. Hermenrick ſon Fils lui ſuccede.

An. 535. Arthur revient de l'Armorique.

Il fait la Guerre à Modred.

Modred fait Alliance avec les Pictes. p. 127.

Arthur le défait.

537. Seconde Victoire d'Arthur ſur Modred.

542. Derniére Bataille, où Arthur & Modred ſont tuez.

Grande foibleſſe des Bretons après la mort d'Arthur. p. 129.

Nom de Bretagne donné à l'Armorique.

547. Ida Anglois arrive dans le Nord, où il eſt reconnu pour Roi de Northumberland. p. 130.

552. Les Bretons attaquent Chenrick Roi de Weſſex, & ſont battus. p. 131.

555. Conſtantin bat & tuë deux Fils de Modred.

559. Mort d'Ida premier Roi de Northumberland.

Le Northumberland eſt diviſé en deux Royaumes, ſavoir Deïre, & Bernicie. p. 132.

Alla Roi de Deïre.

Adda Roi de Bernicie.

560. Mort de Chenrick Roi de Weſſex.

Céolin lui ſuccéde.

562. Il ſoumet les autres Rois Saxons.

564. Mort d'Hermenrick Roi de Kent. p. 133.

Ethelbert ſon Fils lui ſuccéde.

567. Ethelbert fait la Guerre à Ceolin. p. 134.

Il eſt battu.

571. Uffa prend le titre de Roi des Eſtangles.

577. Ceolin attaque les Bretons. p. 135.

578. Mort d'Uffa premier Roi d'Eſtanglie.

Titil ſon Fils lui ſuccéde.

Aidan Roi d'Ecoſſe marche au ſecours des Bretons.

Aidan bat Ceolin. p. 136.

Il eſt battu à ſon tour.

L'Armée Ecoſſoiſe retourne dans ſon Païs.

584. Crida arrive dans la Bretagne avec une nombreuſe Armée d'Anglois.

Il fait de grandes Conquêtes, & chaſſe les Bretons dans la Cambrie. p. 137.

Crida fonde le Royaume de Mercie.

Le nom de Bretagne eſt changé en celui d'Angleterre. p. 138.

586. Athalarick Roi de Bernicie en Northumberland. p. 139.

587. Mort d'Ercenwin premier Roi d'Eſſex.

Sledda ſon Fils lui ſuccéde.

FAS-

FASTES
DE
L'HEPTARCHIE.

AVERTISSEMENT.

Pour n'être pas obligé de repeter tous entiers à chaque ligne, les noms des Royaumes de l'Heptarchie, on a jugé à propos de se servir des Lettres suivantes.

R. - - - Roi.
M. - - - Mort.
R. d. N. - Roi de Northumberland.
R. d. N. en Bern. Roi de Northumberland en Bernicie.
R. d. N. en De. Roi de Northumberland en Déïre.
R. d. M. - - - Roi de Mercie.
R. d'Eſt. - - - Roi d'Eſtanglie.
R. d. K. - - - Roi de Kent.
R. d'Eſſ. - - - Roi d'Eſſex.
R. de S. - - - Roi de Suſſex.
R. d. W. - - - Roi de Weſſex.

An. 590. MOrt de Ciſſa R. d. S. Ceolin R. d. W. s'empare de Suſſex. Tom. I. Pag. 201.
592. Ceolin R. d. W. eſt mis en déroute par Ethelbert R. d. K. Chef de la Ligue. Ceolin ne paroit plus. p. 204.
593. Ceolrick monte ſur le Trône de Weſſex. p. 205.
594. M. de Crida R. d. M. Ethelbert R. d. K. s'empare de la Mercie. p. 176.
597 Ethelbert rend la Mercie à Wibba Fils de Crida. p. 177.
598 M. de Ceolrick R. d. W. Ceolulphe ſuccede. p. 205.
599. M. de Titil R. d'Eſt. Redowald ſon Fils lui ſuccéde. p. 185.
Sabert ou Sabba monte ſur le Trône d'Eſſex. p. 190.
604. Il ſe fait Chrétien.
611. M. de Ceolulphe R. d. W. Cinigiſil lui ſuccéde. p. 205.
612. Cinigiſil s'aſſocie Quicelm ſon Frére. *Ibid.*

Mas-

		Tome I.
An. 613.	Maſſacre des Moines de Bangor par Adelfrid R. de N.	Pag. 155.
614.	Les deux Rois de Weſſex remportent une Victoire ſignalée ſur les Bretons ou Gallois.	p. 205.
615.	Adelfrid R. de N. demande Edwin au Roi d'Eſtanglie.	p. 155.
616.	M. d'Ethelbert I. R. de K. Ebald ſon Fils lui ſuccéde.	p. 196.
	M. de Sabert R. d'Eſſ. Saxred, Seward, & Sigebert ſes Fils lui ſuccedent.	p. 190.
	Cearlus R. de M.	p. 177.
617.	Adelfrid R. de N. eſt vaincu par Redowald R. d'Eſt. Edwin monte ſur le Trône de Northumberland.	p. 159.
623.	Sigebert le Petit R. d'Eſſ.	p. 190.
624.	M. de Redowald R. d'Eſt. Erpwald ſon Fils lui ſuccéde.	p. 186.
625.	M. de Cearlus R. d. M. Penda lui ſuccede.	p. 177.
	Edwin R. de N. épouſe Ethelburge de Kent Sœur d'Ebald.	p. 160.
633.	M. d'Erpwald R. d'Eſt. Interrégne.	p. 186.
	M. d'Edwin R. de N. Interrégne.	
634.	Oſrick & Anfrid R. de N. tuez. Interrégne.	p. 163.
635.	Quicelm R. de W. embraſſe la Religion Chrétienne.	p. 205.
636.	M. de Quicelm. Cinigiſil ſeul R. de W.	
	Sigebert R. d'Eſt.	p. 186.
640.	M. d'Ebald R. de K. Ercombert ſuccéde.	p. 196.
643.	M. de Cinigiſil R. de W. Cenowalch lui ſuccéde.	p. 205.
	Oſwy R. de N. en Bern.	p. 165.
644.	Oſwin R. de N. en De.	
	M. d'Erpwald R. d'Eſt. Annas ſuccéde.	p. 187.
645.	Cenowalch R. de W. vaincu par Penda R. de M. ſe refugie en Eſtanglie.	p. 206.
	Penda s'empare de la Mercie.	
646.	Converſion de Cenowalch en Eſtanglie.	
648.	Cenowalch eſt rétabli.	
	Adelwalch R. de S.	p. 201.
651.	Oſwy R. de N. en Bern. fait mourir Oſwin R. de N. en De.	p. 166.
652.	Adelwalt Roi de N. en Déïre.	
	Cenowalch R. de W. remporte une grande Victoire ſur les Bretons.	p. 206.
653.	Sigebert le Bon R. d'Eſſ.	p. 190.
654.	M. d'Annas R. d'Eſt.	p. 187.
655.	Adelwalt lui ſuccéde.	
	Oſwy remporte une grande Victoire contre Penda qui eſt tué.	p. 178.
	Peda Roi de Leiceſter.	
	Oſwy R. d. N. s'empare de la Mercie.	
	Suithelm R. d'Eſſ.	p. 191.

L'HEPTARCHIE.		Tom. I.
	M. de Peda R. d. Leiceſter.	Pag. 178.
An. 657.	Cenowalch R. de W. bat les Bretons.	
658.	Wolpher monte ſur le Trône de Mercie.	
659.	Guerre entre Wolpher & Cenowalch R. de W.	p. 206.
661.	Wolpher bat & fait Priſonnier Adelwach R. de S.	p. 201.
663.	Converſion d'Adelwach. Wolpher lui donne l'Iſle de Wight.	
664.	M. d'Ercombert R. de K. Egbert lui ſuccéde.	p. 197.
	Aldulphe R. d'Eſt.	p. 188.
666.	Wolpher R. de M. vend à Vina l'Evêché de Londres.	p. 178.
670.	M. d'Oſwy R. de N. Egfrid lui ſuccéde.	p. 168.
672.	M. de Cenowalch R. de W. Saxburge ſa veuve lui ſuccéde.	p. 206.
673.	Elle eſt dépoſée. Cenfus & Centwin ſuccedent.	
	M. d'Egbert R. de K. Lothaire lui ſuccéde.	p. 197.
674.	Cenfus R. de W. s'aſſocie Centwin ſon Fils.	p. 206.
675.	M. de Wolpher R. de M. Ethelred ſuccéde.	p. 178.
676.	Centwin ſeul R. de W.	p. 207.
678.		
679.	Guerre entre la Mercie & le Northumberland.	p. 179.
683.	Lothaire R. de K. s'aſſocie Richard ſon Fils.	p. 168.
684.	Egfrid R. de N. fait la Guerre à l'Irlande.	
685.	Cedowalla monte ſur le Trône de Weſſex.	p. 207.
	Lothaire R. de K. eſt tué. Edrick lui ſuccéde.	p. 197.
	Alfred R. de N.	p. 169.
686.	M. d'Edrick R. de K. Widred & Swabert lui ſuccédent.	p. 197.
	M. d'Adelwach R. de S. Authun & Berthun lui ſuccédent.	p. 202.
	Guerre de Cedowalla en Suſſex.	p. 207.
687.	Mollon Frére de Cedowalla ravage le Royaume de Kent. Il eſt tué.	p. 208.
688.	Cedowalla R. de W. meurt à Rome.	
	Ina lui ſuccéde.	
	Berthun ſeul R. de S.	p. 202.
694.	Ina R. de W. ravage le Païs de Kent.	p. 209.
	Sebba R. d'Eſſ. ſe fait Moine.	p. 191.
695.	Widred ſeul R. de W.	p. 198.
697.	Oſtrithe Femme d'Ethelred R. de M. eſt aſſaſſinée.	p. 179.
704.	M. d'Ethelred R. de M. Cenred ſuccéde.	
705.	Offa R. d'Eſſ.	p. 191.
	M. d'Alfred R. de N. Oſred ſuccéde.	p. 169.
709.	M. de Cenred R. de M. Ceolred ſuccéde.	p. 179.
	Offa R. d'Eſſ. ſe fait Moine. Seolred ſuccéde.	p. 191.
715.	Guerre entre le Weſſex & la Mercie.	p. 179.
716.	Oſred R. de N. eſt tué.	p. 170.
716.	Ethelbald R. de M.	p. 180.

Cen-

An. 717. Cenred ſuccéde à Osred R. de N. Pag. 170.
M. de Widred R. de K. Ethelbert & Edbert lui ſuccédent. p. 198.
722. Ina rétablit le Monaſtére de Glaſtonbury. p. 209.
Ina réduit les Saxons Méridionaux revoltez. p. 202.
725. Ils ſe revoltent encore & mettent Albert ſur le Trône. Ils ſont ſubjuguez.
727. Ina fait un Voyage à Rome & ſe fait Moine. Adelard ſuccéde à la Couronne de Weſſex. p. 209.
728. M. d'Ofrick R. de N. Ceolulphe ſuccéde. p. 171.
737. Ceolulphe R. de N. ſe fait Moine. Edbert lui ſuccéde.
740. M. d'Adelard R. de W. Cudred ſuccéde. p. 210.
743. Cudred remporte une grande Victoire ſur les Bretons de Cornouaille.
745. Revolte d'Ethelun contre Cudred R. de W.
746. Suithred R. d'Eſſex. p. 192.
748. M. d'Edbert l'un des deux Rois de Kent. Ethelbert ſeul. p. 198.
749. M. d'Alphuald R. d'Eſt. Beorna & Ethelbert ſuccédent. p. 188.
750. Bataille entre Cudred R. de W. & Ethelun ſon Sujet. Cudred lui pardonne ſa revolte. p. 211.
752. Ethelbald R. de M. perd une Bataille contre Ethelun Général Weſt-Saxon.
753. Cudred R. de W. enléve aux Bretons une partie de Cornouaille.
754. M. de Cudred R. de W. Sigebert lui ſuccéde.
Les Saxons Meridionaux ſe revoltent & mettent Oſmond ſur le Trône. p. 202.
Sigebert R. de W. eſt dépoſé. Cenulphe ſuccéde. p. 211.
Cenulphe ſubjugue entiérement les Saxons Meridionaux.
756. Edbert R. de N. gagne une Bataille contre Deovama. p. 171.
757. M. d'Ethelbald R. de M. Beornred uſurpe. p. 180.
Offa R. de M.
758. Beorna ſeul Roi d'Eſtanglie. p. 188.
M. d'Edbert R. de N. Oſulphe ſuccéde. p. 171.
759. M. d'Oſulphe R. de N. Mollon-Adelwalt ſuccéde.
760. Aldrick R. de K. p. 199.
761. Revolte d'Oſwy Seigneur Northumbre. p. 172.
Ethelred R. de N.
Victoire d'Offa R. de M. contre Aldric R. de K. p. 199.
779. Alphuald R. de N. p. 173.
784. M. de Cenulphe R. de W. Brithrick ſuccéde. p. 212.
789. Oſred R. de N. p. 173.
790. Ethelred R. de N. rétabli.
M. d'Ethelred R. d'Eſt. Ethelbert ſuccéde. p. 188.
792. Offa R. de M. fait mourir Ethelbert R. d'Eſt. Il unit l'Eſtanglie à la Mercie.

L'HEPTARCHIE.		Tome I.
An. 794.	Edbert-Pren R. de K. eſt fait Priſonnier par Cenulphe R. de W.	Pag. 199.
	Deſcente des Danois en Northumberland.	p. 173.
795.	Ils ſont repouſſez.	
796.	Osbald R. de N. Ardulphe R. de N.	p. 174.
	M. d'Offa R. de M. Egfrid lui ſuccéde. Il meurt quatre mois après. Cenulphe ſuccéde.	p. 183.
798.	Cudred R. de K.	p. 199.
800.	M. de Brithrick R. de W. Ecbert lui ſuccéde.	p. 212.
	Loi des Weſt-Saxons contre les Reines.	
	Ardulphe R. de N. fait mourir Alcmund.	p. 174.
805.	Baldred R. de K.	p. 199.
808.	Ardulphe R. de N. ſe refugie en France.	p. 175.
	Alphuald II. lui ſuccéde.	
810.	Andred R. de N.	
810-813.	Victoires d'Ecbert contre les Bretons.	p. 214.
819.	M. de Cenulphe R. de M. Cenelm ſuccéde.	
	Cenelm eſt tué par Quendride ſa Sœur.	p. 184.
	Ceolulphe R. de M.	
821.	Bernulphe R. de M.	
823.	Bataille d'Ellendun gagnée par Ecbert R. de W. contre Bernulphe.	
	Ludican R. de Mercie.	
	Ecbert R. de W. fait la conquête du Royaume de Kent.	p. 215.
	Il ſe rend maître du Royaume d'Eſſex.	p. 216.
	Il excite la Guerre contre les Merciens & les Eſtangles.	
825.	Bernulphe eſt tué par les Eſtangles.	p. 217.
	Ludican R. de M.	
	Sa Mort.	
	Witglaph R. de M.	p. 218.
828.	Il eſt vaincu par Ecbert qui lui rend ſon Royaume, à condition de le tenir des Rois de Weſſex.	
	Il impoſe la même condition aux Eſtangles.	
830.	Et enſuite au Northumberland.	

Ecbert Roi de Weſſex, de Suſſex, de Kent, & d'Eſſex Seigneur Souverain de la Mercie, de l'Eſtanglie, & du Northumberland.

Fin de l'Heptarchie.

REGNE D'ECBERT.

		Tom. I.
An. 830.	ECbert bat les Gallois.	Pag. 282.
833.	Les Danois font une deſcente dans l'Oueſt d'Angleterre. Ecbert y accourt & eſt battu.	
835.	Les Danois font une autre deſcente. Ecbert les met en déroute à Hengiſt-dun.	
	Ecbert confirme par un Edit le changement du nom de Bretagne en celui d'Angleterre.	p. 283.
838.	Mort d'Ecbert. Ethelwolph lui ſuccéde.	p. 284.

ETHELWOLPH.

ETHELWOLPH.	Une Flotte Danoiſe fait deſcente à Southampton. Ils ſont repouſſez.	p. 285.
	Autre deſcente des Danois à Portland.	
	Ils battent ſucceſſivement deux Généraux d'Ethelwolph.	
839.	Mort de Witglaph R. de M. tributaire d'Ethelwolph. Berthulphe ſuccéde.	
	Deſtruction entiére de la Nation des Pictes par les Ecoſſois.	p. 286.
840.	Les Danois continuant leurs courſes, Ethelwolph céde le Royaume de Kent à Adelſtan ſon fils bâtard.	
841.	M. d'Andred R. de N. Ethelred ſuccéde.	
842.	Guerre entre Roderic Maur Roi de Galles & Berthulphe R. de Mercie. Ethelwolph ſoutient Berthulphe ſon Vaſſal.	
844.	Ethelred R. de N. eſt chaſſé. Redowald ſuccéde. Il eſt tué. Ethelred eſt rétabli.	p. 287.
845.	Les Danois font une deſcente en Angleterre & ſont repouſſez.	
848.	Ethelred R. de N. eſt tué. Osbert ſuccéde.	
851.	Autre deſcente des Danois qui ſont défaits à Wensbury.	
852.	Les Danois ravagent horriblement le Weſſex. Ils ſont défaits à Ockley par les deux Rois Ethelwolph & Adelſtan.	p. 288.
	Mort d'Adelſtan R. de Kent.	
	Ethelwolph ſeul.	
	Edit d'Ethelwolph pour accorder les dixmes à l'Egliſe.	p. 289.
853.	Ethelwolph envoye Alfred ſon plus jeune fils à Rome.	p. 290.
855.	Voyage d'Ethelwolph à Rome.	

ETHEL-WOLPH. Tom. I.

An. 855. Il étend le Denier de St. Pierre, ou le Romefcot fur toute l'Angleterre. Pag. 290.

En s'en retournant, il époufe en France Judith Fille de Charles le Chauve. p. 291.

Confpiration d'Ethelbald Fils aîné du Roi, contre fon Pére.

Ethelwolph arrive en Angleterre.

Il eft contraint de ceder le Weffex à Ethelbald & de fe contenter du Royaume de Kent. p. 292.

Edmond monte fur le Trône d'Eftanglie.

855. Mort d'Ethelwolph. p. 293.

ETHELBALD.

860. Mort d'Ethelbald. p. 294.

ETHELBERT.

Les Danois brûlent Winchefter.

Ils font repouffez.

Autre Troupe de Danois dans l'Ifle de Thanet. Ethelbert leur donne de l'argent. p. 295.

Ils violent leur promeffe. Ils fe retirent.

866. Mort d'Ethelbert.

ETHELRED.

Les Northumbres fe revoltent de l'obéïffance des Rois de Weffex.

Divifions parmi les Northumbres. p. 296.

Ella eft fait Roi de Bernicie.

Action d'Osbert qui attire les Danois en Northumberland. p. 297.

Ivar R. de Danemarc fait descente en Northumberland.

Il défait & tuë Osbert.

Et puis Ella. p. 298.

Il entre dans la Mercie. Buthred R. de M. lui donne de l'argent. Il fe retire.

870. Il fe rend maître de l'Eftanglie. p. 299.

Mort d'Edmond R. d'Eftanglie.

871. Ivar donne à Gurthorm le Gouvernement de l'Eftanglie.

Il attaque le Weffex.

Divers combats entre Ethelred & Ivar.

872. Ethelred eft tué dans une Bataille.

Alfred lui fuccéde. p. 300.

AL-

ALFRED *le Grand.*

ALFRED.
An. 872. Bataille de Wilton où Alfred eſt battu par les Danois. Pag. 301.
Il fait un Traité avec eux. p. 302.
Ils entrent dans la Mercie. Buthred leur donne une ſomme d'argent. Ils ſe retirent.
Ils retournent dans la Mercie que Buthred leur abandonne.
Les Danois ſont maîtres du Northumberland, de l'Eſtanglie, & de la Mercie. Ricſige eſt Roi ſous eux en Northumberland, Gurthorm dans l'Eſtanglie, Ceolulphe dans la Mercie.
875. Halfden Capitaine Danois mene une nouvelle Armée en Angleterre. p. 303.
Il attaque le Weſſex & ſe rend maître de Warham par ſurpriſe.
Alfred fait un Traité avec lui. Halfden rompt le Traité, & aſſiége Exceter. p. 304.
876. Guerre entre Alfred & les Danois. Sept Batailles dans une Campagne.
Alfred traite avec les Danois. p. 305.
Roll arrive en Angleterre, & paſſe en France.
Alfred équippe une bonne Flotte qui lui fait remporter divers avantages.
Les Danois ſe retirent du Weſſex.
877. Ils partagent entre eux la Mercie, & le Northumberland. p. 306.
Ils attaquent le Weſſex à l'improviſte, & s'emparent de Cipenham.
Alfred eſt obligé de ſe cacher chez un Berger. p. 307.
Ubba frére d'Ivar aſſiége le Château de *Kiniwith*. Il eſt défait & tué dans une ſortie.
Alfred déguiſé va épier le Camp ennemi. p. 308.
Il met les Danois dans une déroute entiére, & accorde aux vaincus des conditions avantageuſes. p. 309.
Il leur confirme la poſſeſſion de l'Eſtanglie, & donne à Gurthorm le tître de Roi.
Il eſt reconnu pour Souverain de toute l'Angleterre. p. 310.
Haſtings Danois va ravager les Païs-Bas.
Quelques-uns des Danois retournent en Angleterre & ſont repouſſez. p. 311.
Alfred équipe une grande Flotte, & fortifie pluſieurs Places.
Il ſe rend maitre de Londres. p. 312.
Il donne cette Ville à Ethelred mari d'Elflede ſa Fille.
Tranquillité qui dure douze ans.

Les

ADEL-

ADELSTAN.

EDMOND.

EDRED.

Tom. II.

An. 948. Ses Sujets le chaſſent & mettent Eric ſur le Trône. Pag. 345.
Edred regagne le Northumberland. Eric lui prête ſerment de fidélité.
Les Northumbres attaquent Edred en trahiſon.
Il retourne ſur ſes pas. Ils ſe ſoumettent.
954. Il abolit la Royauté en Northumberland & change ce Royaume en Comté. p. 346.
Edred ſe laiſſe conduire par Dunſtan Abbé de Glaſton.
Il introduit les Moines dans les Bénéfices Eccléſiaſtiques.
Dunſtan eſt en grande réputation de ſainteté. p. 347.
955. Mort d'Edred. Edwy fils d'Edmond ſuccéde.

EDWY.

Dunſtan eſt diſgracié & banni. p. 348.
959. Revolte contre Edwy. Edgar ſon Frére lui enleve la Mercie.
On publie pluſieurs calomnies contre Edwy. p. 350.
Mort d'Edwy. Edgar ſuccéde.

EDGAR.

Edgar entretient une nombreuſe Flotte & prend d'autres précautions qui lui procurent une conſtante Paix. p. 352.
961. Il délivre l'Angleterre des Loups. p. 353.
Il uſe d'une grande ſévérité envers les Magiſtrats corrompus.
Il rappelle Dunſtan, & rétablit les Moines dans les Bénéfices.
Il fait Dunſtan Archevêque de Cantorbery. p. 357.
Amours d'Edgar. p. 362.
Son Mariage. p. 363.
975. Mort d'Edgar. Edouard ſuccéde. p. 365.

EDOUARD II. *le Martyr.*

Diviſions ſur la Succeſſion. Dunſtan couronne Edouard de ſon autorité. p. 366.
Conciles & Miracles à l'occaſion du différend entre les Prêtres & les Moines. p. 367.
979. Edouard eſt aſſaſſiné par ſa Belle-Mére.
Ethelred II. ſon Frére lui ſuccéde.

ETHELRED II.

Les Danois étrangers commencent à faire de nouveau des courſes en Angleterre. p. 384.

Mort

ETHELRED II. Tom. I.

An. 983. Mort d'Elfrick Duc de Mercie. Pag. 385.
Le crédit des Moines tombe abſolument auſſi-bien que celui de Dunſtan.
990. Mort de Dunſtan. p. 386.
991. Invaſion des Danois. Ethelred leur donne de l'argent.
993. Autre Flotte Danoiſe. Les Anglois ſont battus. p. 387.
994. Svenon Roi de Danemarc, & Olaüs Roi de Norwège attaquent l'Angleterre.
Ethelred s'engage à leur payer une certaine ſomme.
Olaüs ſe fait Chrétien.
997. La Guerre des Danois recommence. p. 388.
998. Les Danois ravagent l'Angleterre.
999. Ils vont au ſecours du Duc de Normandie.
1000. Ils retournent en Angleterre, & y font de grands ravages.
Etabliſſement du *Danegelt* pour faire ceſſer les ravages des Danois. p. 389.
Ils ſe retirent: mais pluſieurs demeurent.
Les Danois ſont Maîtres; on les appelle *Lords Danes*, Seigneurs Danois.
Ethelred épouſe Emme de Normandie.
1002. Il fait faire un maſſacre général des Danois. p. 390.
Il fait couper la tête à une Sœur de Svenon Roi de Danemarc.
Svenon aborde en Cornouaille. p. 391.
Il brûle Exceter.
Les Anglois ſont battus. p. 392.
Svenon ſe retire en Danemarc.
1003. Il retourne & ravage l'Eſtanglie.
Il gagne une Bataille contre le Duc d'Eſtanglie.
Ethelred eſt trahi par tout.
1005. Grande Famine. p. 393.
Svenon ſe retire.
Autre Flotte de Danois. Ethelred leur donne de l'argent.
Il donne une de ſes Filles à Edrick Streon Duc de Mercie.
1008. Il équipe une nombreuſe Flotte, qui devient inutile. p. 394.
Autres Danois en Kent.
Edrick Streon empêche le Roi de combattre. p. 395.
Les Danois gagnent une Bataille, & s'emparent de l'Eſtanglie.
Ils ſe rendent Maîtres de preſque tout le Weſſex.
Ils brûlent Cantorbery, & tuent l'Archevêque Elphegus, & les Moines de St. Auguſtin.
Ethelred leur donne de l'argent pour les faire retirer.
1013. Svenon retourne en Angleterre.
Ethelred s'enfuit en Normandie. p. 396.

ETHELRED. II. — Tom. I.

Svenon eſt proclamé Roi d'Angleterre.
An. 1014. Mort de Svenon. Pag. 397.
1015. Canut ſon Fils eſt proclamé Roi par les Danois.
Les Anglois rappellent Ethelred.
Canut ſe retire en Danemarc. p. 398.
Ethelred eſt haï de ſes Sujets.
Mariage d'Edmond ſon Fils. p. 399.
1016. Retour de Canut en Angleterre.
Il gagne Edrick Streon Duc de Mercie gendre d'Ethelred.
Il ſoumet toute la Mercie.
Il attaque le Weſſex. p. 400.
Edrick trahit Ethelred en faveur de Canut.
La crainte s'empare de l'eſprit d'Ethelred.
Il n'oſe s'aller mettre à la tête de l'Armée de peur d'être trahi, & ſes Soldats ne veulent point combattre ſans lui.
Edmond ſe rétire chez Uthred Comte de Northumberland.
Canut marche vers le Nord. Uthred ſe ſoumet à Canut qui le fait tuer. p. 401.
Mort d'Ethelred. Edmond lui ſuccéde.

EDMOND II. *Côte de Fer.*

Les Anglois ſoutiennent Edmond, & les Danois, Canut. p. 402.
Divers Combats.
Canut aſſiége deux fois la Ville de Londres qui eſt toujours ſecouruë par Edmond.
Bataille ſans déciſion.
Autre Siége de Londres.
1017. Cinq Batailles dans un an. p. 403.
Bataille d'Aſſeldun où Canut remporte la Victoire.
Edmond aſſemble une autre Armée. p. 404.
Partage de l'Angleterre entre Edmond & Canut. p. 405.
Mort d'Edmond. Canut ſuccéde.

CANUT *le Grand.*

Canut ſe fait reconnoître pour Roi de toute l'Angleterre, contre les droits des Fils d'Edmond. p. 406.
Il partage l'Angleterre en quatre Provinces.
Il publie un Edit favorable aux Anglois. p. 407.
Il envoye deux des Fils d'Edmond en Danemarc pour les y faire mourir. p. 408.
Ils ſont ſauvez & menez en Hongrie, où ils ſe marient. Edmond l'aîné y meurt ſans enfans.
Il fait mourir Edwy l'un des Fils d'Edmond. p. 409.

Il

An. 1017. Il épouse Emme de Normandie veuve d'Ethelred II. Pag. 409.
Il fait mourir Edrick-Streon Duc de Mercie. p. 410.
Il impose une taxe pour payer son Armée.
1019. Le Comte Goodwin met en déroute l'Armée des Vandales à l'insu de Canut. p. 411.
Canut retourne en Angleterre.
Il y fait approuver les Loix Danoises.
1025. Expédition de Canut en Suéde, sans succès.
Il s'empare de la Norwège. p. 412.
Il retourne en Angleterre, & se jette dans la dévotion.
1031. Il fait un Voyage à Rome.
Il retourne en Angleterre. p. 413.
1036. Mort de Canut le Grand. Harald son fils lui succéde en Angleterre, & Hardicanut son fils & d'Emme, en Danemarck. p. 414.

HARALD I. *Pied de Liévre.*

Harald est Roi en Mercie élû par les Danois, Hardicanut dans le Wessex, élû par les Anglois. p. 416.
Le Comte Goodwin est Régent dans le Wessex, en l'absence de Hardicanut.
Il procure à Harald la Couronne de Wessex. p. 417.
Dessein d'Emme de mettre sur le Trône Alfred & Edouard ses fils du premier lit découvert par Goodwin.
Elle les fait venir en Angleterre. p. 418.
1037. Goodwin fait mourir Alfred. Edouard se sauve en Normandie.
1039. Mort de Harald I. Hardicanut succéde. p. 419.

HARDI-CANUT.

Hardicanut est reconnu pour Roi de toute l'Angleterre. p. 420.
Il fait déterrer le Corps de son Frére.
Il impose une taxe pour payer sa Flotte.
Sédition à Worcester, châtiée. p. 421.
Le Prince Edouard fils d'Ethelred & d'Emme arrive à la Cour.
Il demande justice contre Goodwin.
Goodwin appaise le Roi par un présent.
1041. Mort de Hardicanut. Edouard succéde.

Tome I.

EDOUARD *le Confeſſeur.*

Mor-

Morkard eſt fait Comte de Northumberland.

An. 1065. Edouard convoque une Aſſemblée pour faire la dédicace de l'Egliſe de Weſtminſter. Pag. 444.

Il tombe Malade.

Harald fait des brigues. p. 445.

Edouard laiſſe l'élection d'un Roi aux Seigneurs aſſemblez.

Il meurt à la fin de Décembre ou au commencement de Janvier 1065/6.

1066. Harald eſt élu.

Harald II. monte ſur le Trône par élection. p. 447.

Toſton fait une deſcente en Angleterre. p. 450.

Il eſt repouſſé.

Il perſuade au Roi de Norwège d'entreprendre la conquête de l'Angleterre. p. 451.

Guillaume Duc de Normandie fait ſes préparatifs pour arracher la Couronne d'Angleterre à Harald. p. 452.

Le Pape approuve ſon deſſein. p. 453.

Le Roi de Norwège fait deſcente en Northumberland. p. 454.

Harald marche vers le Nord.

Bataille de Stamford où Harald met les Norwégiens en déroute. p. 455.

Le Duc de Normandie fait deſcente en Angleterre. p. 456.

Harald y accourt. p. 459.

14. Oct. Bataille de Haſtings où Harald eſt vaincu & tué.

Fin de la Domination des Saxons.

GUIL-

GUILLAUME
LE
CONQUERANT.

Ed-

An. 1068. Edwin & Morkard se revoltent.
Le Roi marche contre eux. Ils se soumettent. Pag. 25.
Il fait bâtir des Citadelles en divers endroits.
Yorck se soumet, & paye une amende. Le Roi y fait construire une Citadelle.
Edgar Atheling & Cospatrick se retirent en Ecosse. p. 26.
Macolm R. d'Ecosse épouse une Sœur d'Edgar.
1069. Le Roi désarme les Anglois & établit le *Couvre-feu.*
Descente des Fils de Harald, de peu de consequence.
Robert Cumin est envoyé dans le Nord. p. 27.
Il est tué par les Northumbres, qui appellent les Danois. p. 28.
Une Armée Danoise fait descente au Nord.
Les Danois se rendent maîtres d'Yorck, & y laissent pour Gouverneur, le Comte Waltehoff.
Guillaume corrompt le Général Danois qui se retire.
Siége d'Yorck, & brave défense de Waltehoff. p. 29.
Le Roi lui pardonne & lui donne sa Niéce en Mariage.
Il ravage le Northumberland. p. 30.
1070. Guillaume donne avec profusion, les biens des Anglois à des Etrangers.
Il viole les Chartres des Eglises &c. & enleve l'Or & l'Argent des Monastéres. p. 31.
Lanfranc est fait Archevêque de Cantorbery. p. 33.
Revolte de l'Abbé de St. Alban.
Edgar Atheling est proclamé Roi.
Le Roi appaise les Revoltez, & leur manque de parole. p. 34.
Edgar se retire en Ecosse.
1071. Autre soulevement. Les Mécontens se retirent dans l'Isle d'Ely, sous Everard.
Guillaume les assiége dans Ely. Le Siége dure longtemps. p. 35.
Le Roi d'Ecosse ravage le Northumberland.
Le Roi se rend maître de l'Isle d'Ely.
Il punit les Rebelles. p. 36.
1072. Il marche en Ecosse. p. 37.
Il fait la Paix avec Macolm.
Waltehoff est fait Comte de Northumberland.
1073. Guerre contre la France, en Normandie. Guillaume reprend Le Mans. p. 38.
Edgar se soumet au Roi qui lui fait grace.
Gregoire VII. demande au Roi l'hommage pour l'Angleterre, & les arrérages du Dénier de St. Pierre.
Guillaume promet de payer le Dénier de St. Pierre. Il refuse hautement l'hommage, & défend à ses Sujets de reconnoître aucun Pape sans sa permission. p. 39.

		Tom. III.
GUILLAUME I. An. 1074.	Conſpiration des Seigneurs Normans établis en Angleterre, contre le Roi.	Pag. 39.
	Waltehoff s'engage dans la Conſpiration.	p. 40.
	Il s'en repent, & va en Normandie en informer le Roi.	
	Les Conſpirateurs ſont diſſipez & punis.	p. 41.
	Le Comte Waltehoff eſt décapité.	
	Le Roi maltraite les Anglois.	
1075.	Il retourne en Normandie.	p. 42.
	Siége de Dol en Bretagne.	
1076.	Concile à Londres.	
1077.	Robert Fils aîné du Roi fait ſes efforts pour enlever la Normandie.	
	Il bleſſe le Roi ſon Pére ſans le connoître & ſe ſoumet à ſa diſcrétion.	p. 43.
1078.	Le Roi l'envoye commander une Armée contre l'Ecoſſe.	
	Robert fonde la Ville de Newcaſtle.	
	Les Gallois font hommage au Roi.	
	Fondation de la Tour de Londres.	
	Le Roi fait faire un dénombrement des biens de tous les Sujets, dans un Livre appellé *Dooms-day*.	p. 44.
1079.	Il dépeuple un grand Païs pour en faire une forêt pour la chaſſe. On l'appelle *La Nouvelle Forêt*.	p. 46.
1080.	Il érige de nouvelles Cours de Juſtice.	
	Il fait divers efforts pour introduire l'uſage de la Langue Normande.	p. 47.
1082.	Odon Evêque de Bayeux ſon Frére Uterin aſpire à être Pape.	p. 48.
	Le Roi l'arrête Priſonnier.	
1084.	Mort de la Reine Mathilde.	
	Le Roi de Danemarc menace l'Angleterre.	
	Guillaume impoſe une taxe pour ſe défendre.	p. 49.
1085.	Edgar Atheling va en Orient avec quelques Seigneurs Anglois, pour ſervir l'Empereur de Conſtantinople contre les Sarraſins.	
1086.	Guerre en Normandie.	p. 50.
	Trêve rompuë.	
1087.	Guillaume ſe rend Maître de Mante & brûle la Ville.	
	Il tombe malade.	
	Il prend des précautions pour procurer la Couronne à Guillaume ſon ſecond fils.	p. 51.
9. Sept.	Mort de Guillaume le Conquérant.	
	Guillaume II. ſuccéde.	

Guillaume II. *Le Roux.*

GUILLAUME II. Tom. II.

An. 1094. Le Roi de France envoye des Troupes à Robert & les rappelle après avoir reçû de l'argent de Guillaume. Pag. 68.

Guillaume fait enroller vingt-mille hommes en Angleterre, & leur donne congé moyennant dix Schellings chacun. p. 69.

1095. Guillaume fait deux expéditions dans le Païs de Galles, sans succès.

Revolte de Robert Mowbray.

Il est assiégé dans Bambourg, pris & puni. p. 70.

Différens entre le Roi & Anselme A. de C.

1096. Croisade pour la conquête de la Terre-Sainte. p. 71.

Robert engage la Normandie à Guillaume son Frére.

Le Roi extorque de l'argent des Anglois, pour le donner à son Frére. p. 72.

Guerre avec la France.

1097. Traité de Paix avec la France.

Guerre de Galles.

1098. Guerre des Anglois dans le Païs de Galles. p. 73.

Guillaume fait refaire le Pont de Londres.

Il fait faire une nouvelle enceinte à la Tour, & bâtir la grande Salle de Westminster.

Il va secourir Le Mans, & fait Prisonnier le Comte de La Fléche. p. 74.

1099. Jérusalem est prise par les Chrétiens qui y fondent un Royaume dont Godefroy de Bouillon est le premier Roi.

1100. Guillaume II. est tué par hazard à la Chasse. p. 75.

HENRI I. *Beauclerc.*

Henri est élu tumultuairement, & couronné au préjudice de Robert son Frére aîné absent. p. 80.

Il réforme divers abus, & accorde à ses Sujets, une Chartre avantageuse. p. 81.

1101. Il rappelle Anselme. p. 82.

Il épouse Mathilde d'Ecosse. p. 83.

Robert Duc de Normandie prétend à la Couronne.

Il arrive en Angleterre. p. 84.

Anselme rend de grands services à Henri.

Traité entre les deux Fréres. p. 85.

1102. Henri se venge des Partisans de Robert.

1103. Brouillerie entre le Roi & Anselme sur les Investitures. p. 86.

Anselme va à Rome. p. 87.

Accommodement.

1104. Robert rend visite à Henri, & le quitte de sa pension. p. 88.

1105. Henri cherche querelle à son Frére, pour lui enlever la Normandie. p. 89.

Ro-

HENRI I. Tom. II.

An. 1106. Robert demande la Paix & ne peut l'obtenir. Pag. 91.

1107. Bataille de Tinchebray. Henri fait Robert Priſonnier, l'envoye au Château de Cardiff, & lui ôte la vûë. p. 93.

Henri s'empare de la Normandie. p. 94.

1108. Anſelme perſecute les Prêtres mariez.

Brouilleries entre Henri & la France. p. 95.

1109. Mariage de Mathilde Fille de Henri avec l'Empereur.

Mort d'Anſelme. p. 96.

1110. Rétabliſſement de l'Univerſité de Cambridge.

1111. Henri fait mourir le Comte du Maine.

1112. Colonie de Flamans établie dans le Païs de Galles.

1113. Henri va en Normandie, & y ſurprend Robert de Melleſme. p. 97.

Mariage du Prince Guillaume Fils du Roi avec une Fille du Comte d'Anjou.

1114. Raoul eſt fait Archevêque de Cantorbery, & Thurſtan, d'Yorck.

Guerre de Galles.

1115. Henri fait prêter le Serment de fidélité au Prince ſon Fils, p. 98.

1116. par les Normans & par les Anglois.

1117. Guerre entre Louïs le Gros R. de France & Henri, au ſujet de Guillaume fils de Robert.

1118. Henri va en Normandie.

Traité de Paix entre les deux Rois. p. 99.

La Guerre ſe renouvelle.

Bataille où Henri eſt bleſſé.

1119. Concile à Rheims où le Pape empêche qu'on ne faſſe des affaires à Henri. p. 100.

Traité de Paix.

1120. Le Prince Guillaume fils de Henri périt par un naufrage.

1121. Henri épouſe Adélaïde de Louvain. p. 101.

Guerre de Galles où Henri court riſque de la vie.

1122. Mort de Raoul Arch. de Cantorbery. p. 102.

1123. Corbet lui ſuccéde.

1124. Robert de Mellent eſt pris en Normandie.

1125. Un Légat nommé Jean de Creme arrive en Angleterre, & y tient un Synode contre les Prêtres mariez.

1127. Henri fait reconnoître Mathilde ſa Fille veuve de l'Empereur, pour ſon Héritiére.

Mariage de l'Impératrice Mathilde avec Geoffroy Plantagenet Comte d'Anjou. p. 103.

Les Barons Anglois en ſont mécontens.

1128. Louis le Gros fait Guillaume Criton fils de Robert Comte de Flandre.

Ce Prince eſt tué au Siége d'Aloſt. p. 104.

HENRI I. Tom. II.

An. 1130. Henri reconnoit le Pape Innocent II. Pag. 104.
Serment renouvellé à Mathilde.
1132. Carlifle érigée en Evêché. p. 105.
1133. Naiffance de Henri d'Anjou Fils de Mathilde.
Mort de Robert Duc de Normandie, dans fa prifon.
1135. Août. Mort de Henri I. Etienne fuccéde.

ETIENNE.

26. Sept. Malgré les Sermens prêtez à Mathilde, Etienne eft couronné, du confentement des Grands, Eccléfiaftiques & Laïques. p. 110.
Il s'engage à beaucoup de chofes, & prête un Serment extraordinaire. p. 111.
Les Grands lui prêtent auffi un Serment conditionel.
Il s'empare des Tréfors du feu Roi.
1136. Il accorde à fes Sujets une Chartre fort avantageufe. p. 112.
Mort de Corbet Arch. de Cantorbery.
Le Roi s'empare des revenus de l'Archevêché contre la teneur de fa Chartre.
Il permet aux Barons de faire fortifier leurs Châteaux. p. 113.
1137. Le Comte de Devonshire fe revolte.
Le Roi affiége Exceter. Le Comte s'enfuit.
Guerre de Galles où les Anglois font battus.
Le Roi d'Ecoffe s'empare de Carlifle & de Newcaftle, & s'avance jufqu'à Durham.
Traité de Paix entre les deux Rois, avantageux au Roi d'Ecoffe.
Etienne tombe malade.
Les Normans appellent le Comte de Blois fon Frére. p. 114.
Robert Comte de Glocefter Fils naturel de Henri I. livre Falaife au Comte de Blois.
Etienne recouvre la Normandie, & la céde à Euftache fon Fils, avec l'approbation du Roi de France. p. 115.
Il fait un accord avec fon Frére, & avec le Comte d'Anjou.
1138. Le Roi d'Ecoffe fait une invafion dans le Nord.
Les Barons Anglois fe revoltent contre Etienne, ayant le Comte de Rochefter à leur tête.
Le Comte s'empare de Briftol. p. 116.
Les Barons invitent Mathilde à fe rendre en Angleterre. p. 117.
Guerre contre le Roi d'Ecoffe, appellée *de l'Etendart.*
Les Ecoffois font battus.
Le Comte de Glocefter follicite Mathilde à paffer en Angleterre. p. 118.
Etienne marche en Ecoffe.

Trai-

ETIENNE.		Tom. II.
	Traité de Paix avec l'Ecoſſe.	Pag. 118.
An. 1139.	Etienne ſe brouille avec le Clergé.	p. 119.
	Il fait ſaiſir les Châteaux des Evêques.	
	Mariage d'Euſtache Fils d'Etienne, avec Conſtance de France.	p. 120.
	Synode où l'Evêque de Wincheſter ſe déclare pour le Clergé contre le Roi ſon Frére.	p. 121.
	Mathilde arrive en Angleterre.	p. 122.
	Elle engage la Nobleſſe & le Clergé dans ſon parti.	p. 123.
1140.	La Guerre civile commence.	
	Bataille de Lincoln où Etienne eſt fait Priſonnier.	p. 125.
	Le Comte d'Anjou s'empare de la Normandie.	p. 126.
	L'Evêque de Wincheſter prend le parti de Mathilde.	
	Il aſſemble un Concile à Wincheſter, où Mathilde eſt éluë par le Clergé.	
	Mathilde ſe brouille avec l'Evêque de Wincheſter qui quitte ſon parti, & reprend celui du Roi.	p. 129.
	Elle mécontente les Habitans de Londres.	
	Elle eſt obligée de quitter Londres.	p. 130.
	Elle ſe trouve aſſiégée dans le Château de Wincheſter.	
	Le Comte de Gloceſter eſt fait Priſonnier. Il eſt échangé pour le Roi.	p. 131.
	Concile à Weſtminſter où l'Evêque de Wincheſter Légat excommunie Mathilde.	p. 132.
1142.	Mathilde eſt aſſiégée dans Oxford d'où elle ſe ſauve d'une maniére extraordinaire.	
1143.	Synode de Londres où le Clergé accorde un ſecours au Roi.	p. 133.
1146.	Mort du Comte de Gloceſter.	p. 134.
	Mathilde ſe retire en Normandie.	
	Fin de la Guerre civile.	
1148.	Nouvelle Croiſade.	
	Louïs le Jeune ſe croiſe.	p. 135.
1150.	Mort de Geoffroy Comte d'Anjou.	
1151.	Louïs le Jeune R. de France repudie Alienor de Guyenne ſa Femme.	
	Henri nouveau Duc de Normandie l'épouſe.	
	Etienne veut faire couronner Euſtache ſon Fils. Le Clergé s'y oppoſe.	p. 136.
1152.	Henri Duc de Normandie paſſe en Angleterre, où il trouve beaucoup de Partiſans.	p. 137.
1153.	Traité de Paix entre Etienne & Henri, où Henri eſt reconnu pour Succeſſeur d'Etienne.	p. 139.
1154. 25. Oct.	Mort d'Etienne. Henri II. lui ſuccéde.	p. 140.

HEN-

Tom. II.

Henri II. *Plantagenet.*

Henri II.

An. 1155. Henri arrive en Angleterre, & y est couronné. Pag. 174.
Il fait démolir les Châteaux des Seigneurs & revoque les dons faits par Etienne. p. 175.
Il ôte les titres aux Barons créez par Etienne.
Il confirme la Chartre de Henri I. p. 176.
1156. Il fait la Guerre à Geoffroi son Frére, & le chasse de l'Anjou dont il s'étoit emparé, en vertu du Testament de leur Pére. p. 178.
Geoffroy est fait Comte de Nantes. p. 180.
Le Roi d'Ecosse rend à Henri le Northumberland.
1157. Guerre de Galles.
1158. Naissance de Richard II. Fils du Roi. p. 181.
1159. Naissance de Geoffroy III. Fils de Henri.
Mort de Geoffroy frére du Roi.
Mariage arrêté entre Henri Fils aîné du Roi, & Marguerite de France. p. 182.
Autre de Geoffroy III. Fils de Henri avec Constance de Bretagne.
Henri fait la Guerre au Comte de Toulouse pour les droits d'Alienor sa Femme.
Le Roi de France soutient le Comte de Toulouse.
1162. Henri assiége Toulouse. p. 184.
Traité de Paix entre les deux Rois.
1159. Mort d'Adrien IV. Pape. Schisme.
Henri fait célébrer le Mariage de Henri son Fils avec Marguérite de France. p. 185.
Guerre entre les deux Rois, terminée par la médiation d'Alexandre III.
1163. Commencement des différens entre Henri & Thomas Becket Arch. de Cantorbery.
Parlement de Clarendon. Articles proposez par le Roi, & approuvez. p. 190.
Le Pape condamne les cinq Articles. p. 191.
Becket se répent de les avoir signez.
Le Roi lui suscite diverses affaires.
Becket se sauve en France. p. 193.
1164. Alexandre III. soutient la cause de l'Archevêque.
1165. Henri procéde vigoureusement contre Becket.
1166. Becket excommunie quelques-uns des Conseillers du Roi. p. 195.
Le Pape amuse le Roi par des Légats. p. 197.
Le Roi de France protége Becket.
Naissance de Jean quatrieme Fils du Roi. p. 199.

Mort

An. 1191. Philippe & Richard ſe brouillent enſemble par les artifices de Tancrede. Pag. 245.
Ils font enſemble un Accord. p. 246.
Philippe part le premier.
Richard attend Berenguelle de Navarre pour l'épouſer.
Il met à la voile.
Il ſe rend Maître de l'Iſle de Chypre. p. 247.
Il épouſe Berenguelle. p. 248.
Troubles en Angleterre à l'occaſion de Longchamp. Jean les fomente, & s'empare du Gouvernement.
Richard arrive au Siége d'Acre.
La Place ſe rend.
Richard fait un affront au Duc d'Autriche.
Les deux Rois Philippe & Richard ſe brouillent plus que jamais. p. 249.
Ils tombent malades tous deux. p. 254.
1192. Philippe s'en retourne en France.
Richard & Saladin font égorger leurs Priſonniers. p. 255.
Victoire de Richard ſur Saladin.
Richard enleve une grande Caravane. p. 258.
Il arrive à la vûë de Jéruſalem, & remet le Siége au Printemps.
La plûpart des Troupes croiſées l'abandonnent.
Il fait une Trêve avec Saladin. p. 259.
Richard s'embarque à Ptolemaïde. p. 260.
Il fait Naufrage proche d'Aquilée.
Il eſt pris par le Duc d'Autriche & livré à l'Empereur.
1193. Jean penſe à s'aſſurer de la Couronne. p. 261.
Il ſe ligue avec Philippe.
Philippe attaque la Normandie. p. 262.
Négociations pour la délivrance de Richard.
L'Empereur le fait conduire à la Diéte de Haguenau, & l'accuſe ſur pluſieurs articles dont Richard ſe juſtifie. p. 263.
Philippe & Jean font des efforts pour engager l'Empereur à garder Richard. p. 265.
L'Empereur exige de lui de dures Conditions.
Après beaucoup de difficultez, Richard eſt mis en liberté, & arrive en Angleterre. p. 267.
Il fait condamner Jean. p. 268.
Il ſe fait couronner une ſeconde fois.
1195. Il ſe prépare à la Guerre contre la France, & il eſt prévenu par Philippe.
Il rend la Princeſſe Alix à Philippe. p. 269.
Mariage de Jeanne Reine de Sicile avec le Comte de Toulouſe. p. 271.

RICHARD I. Tom. II.

An. 1199. Les deux Rois font une Trêve de cinq ans. Sédition à Londres. Pag. 271.

Richard assiége le Château de Chaluz dans le Limousin. p. 273.

Il y est blessé, & meurt.

Il institue Jean son Frére son Héritier.

JEAN *Sans-Terre.*

Jean Frére de Richard est couronné malgré les droits d'Arthur Duc de Bretagne Fils de Geoffroy Frére aîné de Jean. p. 277.

Constance Duchesse de Bretagne & Arthur son Fils se mettent sous la protection du Roi de France. p. 284.

Philippe rompt la Trêve de cinq ans faite avec Richard.

Jean passe en Normandie, & fait avec Philippe une Trêve de cinquante jours.

Mort de Jeanne Reine de Sicile. p. 285.

Jean fait lever le Siége de Lavardin.

Constance & Arthur se mettent entre les mains de Jean, & bien-tôt après, ils vont retrouver Philippe.

La Guienne se déclare pour Jean. p. 286.

1200. Traité de Paix entre Philippe & Jean.

Louïs Fils de Philippe épouse Blanche de Castille. p. 287.

Jean s'empare des Provinces de France appartenant à Arthur son Neveu.

Il repudie Havoise de Glocester, & épouse Isabeau d'Angoulême. p. 288.

Mort de Constance Duchesse de Bretagne.

Jean repasse en Angleterre.

Il obtient du Parlement un secours d'argent avec beaucoup de difficulté. Opposition de l'Archevêque d'Yorck son Frére naturel.

Mort de Hugues Evêque de Lincoln. p. 289.

Entrevûë de Jean & du Roi d'Ecosse à Lincoln.

Le Roi d'Ecosse rend hommage à Jean. p. 290.

Hubert Archev. de Cantorbery assemble un Synode malgré la défense du Roi. p. 291.

1201. Le Roi se fait encore couronner.

Les Barons refusent d'accompagner Jean en France. p. 292.

Ils se soumettent.

Entrevûë de Philippe & de Jean. La Paix est confirmée. p. 293.

Philippe fait revolter le Comte de la Marche contre Jean. Le Comte débauche les Poitevins. Arthur prend parti contre Jean son Oncle.

1202. Entrevûë des deux Rois. Philippe cite Jean à la Cour des Pairs. p. 294.

Phi-

JEAN. Tom. II.

An. 1202. Philippe attaque la Normandie. Pag. 294.
Arthur eſt pris dans Mirebeau, & envoyé à Falaiſe. p. 295.
Entrevûë de Jean & d'Arthur.
Jean fait mourir Arthur. p. 296.
Philippe le fait citer à la Cour des Pairs, & ſur ſon refus de comparoître il confiſque tous ſes Domaines en France. p. 297.
1203. Philippe fait de grands progrès en Normandie. Jean ſe défend mal. p. 298.
Les Anglois ſont mécontens. p. 299.
1204. Jean obtient du Parlement un ſecours pour la Guerre, & ne penſe qu'à la Paix.
Philippe ſe rend Maître de la Normandie, & des autres Provinces appartenant à Jean, excepté la Guienne. p. 300.
Mort de la Reine Alienor Mére de Jean. p. 301.
1205. Jean ſe brouille avec la Nobleſſe Angloiſe.
Mort de Hubert Archevêque de Cantorbery. p. 302.
Election irréguliére de Reginald Sous-Prieur du Monaſtére de St. Auguſtin à Cantorbery.
Jean fait élire l'Evêque de Norwich. p. 303.
1206. Le Pape fait élire à Rome le Cardinal Langton, & le ſacre lui-même. p. 304.
Commencement de la querelle de Jean avec Innocent III.
1207. Jean uſe de violence pour obtenir de l'argent du Parlement.
L'Archevêque d'Yorck excommunie les Collecteurs.
Négociations & débats entre Jean & Innocent. p. 305.
Naiſſance de Henri Fils du Roi. p. 308.
1208. Le Pape jette un Interdit ſur l'Angleterre. p. 309.
Naiſſance de Richard Fils du Roi.
1209. Jean léve une Armée. Il fait la Paix avec l'Ecoſſe. p. 310.
Il ſe fait renouveller l'hommage.
Le Pape excommunie Jean : Mais les Evêques différent de publier la Sentence. p. 311.
1210. Jean fait une expédition en Irlande.
Il retourne en Angleterre, & impoſe une taxe ſur le Clergé. p. 312.
1211. Le Pape envoye deux Nonces en Angleterre pour négocier un Accommodement avec le Roi.
Les Nonces publient la Sentence d'excommunication.
Le Pape délie les Sujets de Jean du Serment de fidélité. p. 313.
Il commet le Roi de France pour exécuter la Sentence.
1213. Philippe accepte la Commiſſion. p. 316.
Grands préparatifs des deux côtez.
Pandolphe Légat du Pape eſt envoyé en Angleterre.
Il paſſe par la France & exhorte Philippe à continuer ſes préparatifs.

JEAN. | Tom. II.

An. 1213. Il intimide Jean, qui se soumet aux conditions proposées par le Pape. Pag. 317.

Jean résigne sa Couronne au Pape, lui fait hommage, pour l'Angleterre & pour l'Irlande, & s'engage à payer au Pape un tribut de mille marcs d'argent tous les ans. p. 318.

Pandolphe veut obliger Philippe à désarmer. Philippe le refuse. p. 319.

Le Comte de Flandre s'oppose au dessein de Philippe sur l'Angleterre. p. 320.

Philippe porte la Guerre en Flandre.

Sa Flotte est entiérement détruite par la Flotte Angloise.

Philippe abandonne son projet.

Jean veut porter la Guerre en France. p. 321.

Les Barons refusent de le servir avant son absolution.

Le Cardinal Langton arrive & absout le Roi.

Les Barons refusent encore de suivre le Roi. Il veut les châtier. Langton s'y oppose.

Ligue des Barons contre le Roi. p. 322.

1214. Jean implore la protection du Pape, qui envoye un Légat en Angleterre. p. 323.

Jean fait une seconde résignation de sa Couronne au Pape. p. 324.

L'Interdit est levé. p. 325.

Jean recouvre le Poitou, & marche en Anjou. Le Prince Louïs Fils de Philippe arrête ses progrès.

Philippe gagne la Bataille de Bovines contre l'Empereur. p. 326.

Jean demande la Paix, & obtient une Trêve de cinq ans.

1215. Les Barons d'Angleterre demandent au Roi le rétablissement de leurs priviléges, & des Loix de St. Edouard. p. 329.

Le Roi est forcé de signer la grande Chartre & la Chartre des Forêts. p. 331.

Jean se répent de les avoir signées. Il fait lever des Troupes étrangéres, & se retire à l'Isle de Wight. p. 332.

Le Pape casse les deux Chartres. p. 333.

Les Troupes étrangéres arrivent.

Jean prend Rochester & ravage les Terres des Barons. p. 334.

Le Pape excommunie les Barons qui se moquent de son excommunication. p. 335.

Les Barons offrent la Couronne d'Angleterre au Prince Louïs Fils de Philippe, qui l'accepte.

1216. Louïs arrive en Angleterre. Il prend Rochester & reçoit des Barons le serment de fidélité. p. 336.

Il fait de grands progrès en Angleterre. p. 337.

Le Roi d'Ecosse lui rend hommage. p. 338.

Jean se retire dans la Province de Lincoln.

18. Oct. Il meurt à Newarck. p. 341.

Gran-

JEAN. Tom. II.

An. 1216. Grande Chartre. Pag. 344.
Chartre des Forêts. p. 355.

HENRI III.

HENRI III.

1216. Henri III. âgé de dix ans, ſous la Régence du Comte de Pembrook, eſt couronné par les Partiſans de ſon Pére. p. 360.
Louïs aſſiége Douvre, inutilement. p. 361.
Hubert de Bourg refuſe de lui rendre cette Place.
Pluſieurs Barons l'abandonnent.
Il conclut une Trêve avec Henri, & fait un Voyage en France. p. 363.
1217. Il fait aſſiéger Lincoln par le Comte du Perche. p. 364.
L'Armée Françoiſe eſt battuë à Lincoln.
Louïs remet le Siege devant Douvre. p. 365.
Il le leve & ſe retire à Londres.
Philippe lui envoye un ſecours qui eſt battu ſur mer.
Il eſt bloqué dans Londres. p. 366.
Il fait la Paix avec Henri, & ſe retire en France. p. 367.
Henri jure qu'il maintiendra les Priviléges des Anglois.
Le Roi d'Ecoſſe lui fait Hommage. p. 368.
Le Légat du Pape perſecute le Clergé.
1218. Le Comte de Pembrook Régent fait obſerver les Chartres. p. 369.
Traité de Paix avec le Prince de Galles.
1219. Mort du Régent. p. 370.
L'Evêque de Wincheſter eſt fait Régent, & Hubert de Bourg Grand Juſticier.
1220. Couronnement de Henri.
1221. Revolte de Guillaume d'Albemarle.
Il obtient ſon Pardon. p. 371.
Mariage de Jeanne Sœur du Roi, avec le Roi d'Ecoſſe.
1222. Querelle entre les Bourgeois de Londres & ceux de Weſtminſter. Conſtantin pendu.
1223. Henri promet l'obſervation des Chartres. p. 372.
Mort de Philippe-Auguſte Roi de France. Louïs ſuccéde.
Henri demande à Louïs VIII. l'exécution des Articles ſecrets du Traité de Londres. Louïs refuſe. p. 373.
Le Pape déclare le Roi Majeur. Les Barons s'y oppoſent. p. 374.
Hubert uſe d'artifice, pour engager les Grands à remettre leurs places au Roi.
1224. Le Roi de France ſe rend Maître de la Rochelle.
Revolte de Foulque de Brent en Angleterre. p. 375.
1225. Henri confirme les deux Chartres p. 376.
Il fait Richard ſon Frére Comte de Cornouaille & l'envoye en Guienne
1226. Le Roi eſt déclaré Majeur.

Le

An. 1233. Hubert de Bourg s'évade de ſa priſon. Il eſt repris, & délivré par des gens armez. Pag. 397.

Le Pape fait élire Edmond pour Archevêque de Cantorbery, après quatre élections caſſées.

1234. L'Evêque de Wincheſter fait tuer le Comte de Pembrook en trahiſon. p. 398.

Diſgrace de l'Evêque de Wincheſter. p. 399.

Traité de Paix avec le Prince de Galles. p. 400.

Les anciens Miniſtres du Roi ſont pourſuivis en juſtice.

1235. Le Duc de Bretagne demande du ſecours au Roi qui néglige de lui en envoyer. Le Duc eſt obligé de faire avec Louïs une Paix déſavantageuſe. p. 401.

Les anciens Miniſtres obtiennent leur grace.

Le Pape diſpenſe de la Croiſade pour de l'argent.

Mariage de Henri avec Eleonor de Provence.

1236. Statuts de Merton. p. 402.

Le Roi rappelle ſes anciens Miniſtres. p. 403.

Le Roi veut revoquer tous les dons faits pendant ſa minorité, ſous prétexte qu'ils n'ont pas été confirmez par le Pape. Le Parlement refuſe d'y conſentir.

Le Roi fait un Traité honteux avec l'Ecoſſe. p. 404.

1237. Il promet l'obſervation des deux Chartres: moyennant quoi le Parlement lui accorde un ſecours d'argent. p. 405.

Commencement de la faveur de Simon de Monfort.

Le Prince de Galles ſe met ſous la protection du Roi. p. 406.

Arrivée d'Othon Légat du Pape.

Entrevûë des deux Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe à Yorck.

Le Roi d'Ecoſſe empêche le Légat d'entrer en Ecoſſe.

Réunion du Comté de Cheſter à la Couronne. p. 407.

Naiſſance de Henri Fils de l'Empereur & d'Iſabelle d'Angleterre.

1238. Simon de Monfort épouſe la Comteſſe de Pembrook Sœur du Roi.

Les Seigneurs ſe plaignent du grand nombre d'Etrangers.

Ligue contre le Roi qui eſt contraint de plier. p. 408.

Réglement pour le Gouvernement du Royaume.

Inſulte faite au Légat, par des Etudians.

Mort de l'Evêque de Wincheſter.

Le Roi recommande l'Evêque élu de Valence Frére de la Reine. Un autre eſt élu. p. 409.

Mort de Jeanne Reine d'Ecoſſe Sœur du Roi. p. 410.

Conſpiration contre le Roi découverte.

Simon de Monfort eſt fait Comte de Leiceſter.

1239. Le Roi pourſuit le Comte de Leiceſter ſur ſon Mariage. Le Comte ſe retire en France. p. 411.

Les

Commiſſaires pour faire un Reglement, pour le gouvernement de l'Etat.

An. 1258. Réglement appellé *Statuts d'Oxford.* Pag. 471.

Les Etrangers ſont chaſſez du Royaume.

Les Barons ſe liguent enſemble pour maintenir les Statuts d'Oxford. p. 473.

Londres entre dans l'Aſſociation.

Lettre des Barons au Pape pour juſtifier leur conduite. p. 474.

Le Pape preſſe encore le Roi pour en tirer de l'argent. p. 475.

1259. Le Roi des Romains eſt contraint par les Barons d'approuver les Statuts d'Oxford.

Les Barons font avec la France un Traité préjudiciable au Roi. p. 476.

Ils défendent d'envoyer aux Bénéficiers étrangers, les revenus de leurs Bénéfices.

1260. Le Comte de Glocester devient jaloux de la puiſſance du Comte de Leiceſter, & l'accuſe. p. 477.

Le Roi des Romains les reconcilie. Il part pour l'Allemagne. p. 478.

Arrivée du Roi & de la Reine d'Ecoſſe à Londres.

Le Pape délie le Roi de ſon Serment par rapport aux Statuts d'Oxford.

Mort du Pape Alexandre III. Urbain IV. ſuccéde.

1261. Le Roi déclare au Parlement qu'il ne veut plus obſerver les Statuts d'Oxfort, & ſe retire à la Tour. p. 479.

Il caſſe les Magiſtrats établis par les vingt-quatre.

Les Barons préſentent une Requête au Roi qui ne donne point de réponſe.

On traite d'un accommodement qui ſe rompt par l'imprudence du Roi. p. 480.

Les cinq Ports ſe déclarent contre le Roi.

Le Roi des Romains procure un accommodement.

1262. Le Roi promet d'obſerver les Statuts d'Oxford.

Le Comte de Leiceſter ſe retire en France. p. 481.

Henri fait un Voyage en Guienne.

En ſon abſence, le Parti des Barons ſe réünit.

Le Comte de Leiceſter retourne en Angleterre.

Retour du Roi.

1263. Les Barons lui préſentent une Requête.

Le Roi des Romains & le Prince Edouard ſe déclarent pour le Roi. p. 482.

Urbain IV. menace le Roi de lui ôter la Sicile.

Commencement de la Guerre des Barons.

Ils éliſent le Comte de Leiceſter pour Général.

Londres ſe déclare pour eux. p. 483.

Les

Dif-

An. 1305. Edouard fait mettre le Prince ſon Fils en Priſon. Pag. 83.
Il ſe fait diſpenſer par le Pape Clement V. de ſon Serment au ſujet de la Grande Chartre.
Il commence à gouverner d'une maniére arbitraire.
1306. Robert Brus ſe ſauve de Londres, & ſe fait couronner Roi d'Ecoſſe. p. 84 85.
Il eſt battu par le Comte de Pembrook, & obligé après ſa défaite, de ſe tenir caché. p. 85.
Edouard va encore en Ecoſſe, & traite les Revoltez avec beaucoup de rigueur. p. 86.
1307. Il fait deſſein d'unir l'Ecoſſe à l'Angleterre.
Parlement tenu à Carliſle.
Statuts contre les Uſurpations du Pape.
Pierre Gaveſton Favori du jeune Prince de Galles eſt banni du Royaume.
Robert Brus ſort de ſa cachette. Il défait le Comte de Pembrook, & fait de grands progrès. p. 87.
Edouard aſſemble ſon Armée à Carliſle, dans la réſolution de ruiner entiérement l'Ecoſſe.
Il y tombe malade.
Il ſe fait porter en Ecoſſe & y meurt. p. 88.

EDOUARD II.

1307. Edouard II. rapelle Gaveſton ſon Favori. p. 90.
Il fait empriſonner l'Evêque de Lichfield ennemi de Gaveſton. p. 92.
1308. Mariage du Roi avec Iſabelle de France.
Le Roi laiſſe Gaveſton en Angleterre en qualité de *Gardien.*
Les Grands en ſont jaloux, & font des brigues pour s'oppoſer au Couronnement du Roi.
Le Roi les appaiſe.
Il eſt couronné. p. 93.
Serment du Couronnement.
Gaveſton ſe conduit avec beaucoup d'imprudence. p. 94.
Le Roi lui fait épouſer une de ſes Niéces.
Les Grands ſe liguent contre Gaveſton.
Le Parlement demande que Gaveſton ſoit banni. Le Roi le promet.
Il fait Gaveſton Gouverneur d'Irlande. p. 95.
1309. Il le rappelle d'Irlande.
Gaveſton ſe conduit inſolemment envers les Seigneurs.
1310. Adreſſe des Seigneurs au Roi, pour demander que le Royaume ſoit gouverné par des gens nommez par le Parlement. p. 96.

An. 1310. Le Roi est contraint de s'y soumettre. Réglement sur ce sujet. Pag. 96.

Le Roi ne laisse pas de continuer ses faveurs à Gaveston.

1311. Autre Réglement désavantageux au Roi, par lequel Gaveston est banni du Royaume.

1312. Le Roi le rappelle. p. 97.

Gaveston parle insolemment à la Reine qui s'en plaint au Roi de France son Frére.

Ligue des Seigneurs contre le Roi. Le Comte de Lancastre est fait Général de la Ligue. p. 98.

Le Roi tente de faire annuller le Réglement. p. 99.

Les Barons assemblent leurs Troupes, & le Roi se refugie dans Scarborowgh avec Gaveston.

Les Seigneurs entrent dans Newcastle, & s'emparent des Bagages du Roi.

Le Roi sort de Scarborowgh pour aller lever des Troupes.

Siége de Scarborowgh. p. 100.

Gaveston se rend, sous la condition qu'on le fera parler au Roi.

Le Comte de Pembrook le mene au Roi.

Le Comte de Warwick enléve Gaveston, & lui fait couper la tête.

Accommodement entre le Roi & les Barons. Le Roi promet une amnistie. p. 101.

1313. Il en différe l'exécution.

Le Roi de France envoye en Angleterre, le Comte d'Evreux son Frére, pour y procurer la Paix.

L'Amnistie est publiée. p. 102.

Naissance d'Edouard Fils du Roi.

Les Barons font au Roi une réparation solennelle.

Affaires d'Edouard avec l'Ecosse, pendant les Troubles d'Angleterre.

1307. Après la mort d'Edouard I, Edouard II quitte l'Ecosse, & laisse son Armée à Jean Cumin. p. 103.

Cumin est défait par Robert Brus.

1308. Edouard mene une Armée en Ecosse, & s'en retourne sans rien faire. p. 104.

Robert fait de grands progrès.

Il assiége Sterlyn.

1314. Edouard s'avance vers Sterlyn avec une Armée de cent mille hommes. p. 105.

Bataille de Bannoks-Brown, où l'Armée Angloise est entiérement défaite.

Un

Edouard II.		Tom.III.
An. 1314.	Un Impoſteur veut paſſer pour Edouard II. Il eſt pendu.	Pag. 106.
1315 &	Famine prodigieuſe.	
1316.	Le Roi offenſe mortellement le Comte de Lancaſtre, par	p. 107.
1317.	un procès au ſujet de ſa Femme.	
	Les Barons ſe plaignent du Roi.	p. 108.
	Ils ſe préparent à prendre les armes.	
1318.	Accord entre le Roi & les Barons.	
9. Août.	Robert Brus ravage les Provinces du Nord d'Angleterre.	p. 109.
	Il envoye Edouard Brus ſon Frére en Irlande avec une Armée. Edouard Brus y eſt tué.	
	L'Armée Angloiſe eſt battuë en Ecoſſe.	
	Edouard prie le Pape de lui procurer la Paix avec l'Ecoſſe.	p. 110.
	Jean XXII. ordonne une Trêve de deux ans entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. Robert la rejette. Il eſt excommunié, & l'Ecoſſe miſe ſous l'Interdit.	
	Priſe de Barwick par Robert.	
1319.	Edouard aſſiége Barwick, & léve le Siége.	p. 111.
	Trêve de deux ans avec l'Ecoſſe.	
	Hugues Spencer devient Favori du Roi.	
	Il abuſe de ſa Faveur.	p. 112.
	Hugues Spencer ſon Pére eſt fait Comte de Wincheſter.	
1320.	La Ligue des Seigneurs ſe renouvelle.	
	Ils prenent les armes.	
	Roger Mortimer ravage les Terres des Spencers.	p. 113.
	Les deux Spencers ſont bannis par le Parlement.	
1321.	Affront fait à la Reine par un des Barons liguez.	
	Elle anime le Roi à la vengeance.	p. 114.
	Le Roi prend les armes, & met les affaires des Barons en déſordre.	
	Il rappelle les deux Spencers.	
1322.	Le Comte de Lancaſtre aſſemble quelques Troupes & ſe retire vers l'Ecoſſe.	p. 115.
	Le Roi le pourſuit, l'atteint, & le fait Priſonnier.	
	Il lui fait trancher la tête.	p. 116.
1323.	Edouard marche en Ecoſſe, & ſe voit obligé de s'en retourner faute de vivres.	
	Robert Brus l'atteint & le bat.	p. 117.
	Il ravage le Nord d'Angleterre.	
	Trêve de 13. ans.	
	Le Comte de Lancaſtre eſt canoniſé.	p. 118.
	Les Favoris perſecutent leurs ennemis.	
	Roger Mortimer eſt deux fois condamné à mort, & le Roi lui fait grace deux fois.	p. 119.
	Les Spencers chagrinent la Reine.	p. 120.
	Mortimer ſe ſauve de la Tour & ſe retire en France.	

EDOUARD II. Tom. III.

EDOUARD III.

Edou-

Il

An. 1339. Il emprunte de tous côtez, & met sa Couronne en gage. Pag. 175.
Naissance de Lyonnel second Fils du Roi.
Lettre menaçante du Pape au Roi.
Il entre dans l'Artois où Philippe lui offre la Bataille.
Il l'accepte ; mais Philippe se retire.
Edouard se retire aussi en Haynaut.
1340. Edouard prend le titre de Roi de France. p. 176.
Il publie un Manifeste contre Philippe. p. 177.
Il retourne en Angleterre.
Le Pape exhorte Edouard à quitter le titre de Roi de France.
Bataille Navale gagnée par Edouard. p. 178.
Il assiége Tournay.
Robert d'Artois avec un détachement de l'Armée d'Edouard est défait à St. Omer.
Deffis reciproques entre Philippe & Edouard. p. 179.
Trêve concluë par la Médiation de la Comtesse de Haynaut.
Edouard retourne en Angleterre.
L'Empereur & le Duc de Brabant se détachent de la Ligue. p. 180.
L'Empereur revoque la Dignité de Vicaire de l'Empire qu'il avoit donnée à Edouard.
Quelques-uns des Princes Allemans se détachent de la Ligue.
Brouillerie entre Edouard & l'Archevêque de Cantorbery.
1341. Le Pape met la Flandre en Interdit. p. 181.
Négociations pour la Paix infructueuses.
Différens entre Jean Comte de Monfort, & Charles de Blois, pour le Duché de Bretagne. p. 182.
La Cour des Pairs décide pour Charles de Blois.
Jean de Monfort se met sous la protection d'Edouard. p. 183.
Il est pris dans Nantes, & conduit en prison à Paris.
La Comtesse sa Femme renouvelle l'Alliance avec Edouard & marie son Fils avec une Fille du Roi.
1342. Edouard envoye Robert d'Artois en Bretagne. Il y est tué.
Edouard se rend en Bretagne, & y assiége quatre Places. p. 184.
Jean Duc de Normandie Fils de Philippe marche en Bretagne contre Edouard.
Trêve de deux ans.
David Roi d'Ecosse fait une diversion en faveur de la France. p. 185.
Trêve de deux ans entre l'Angleterre & l'Ecosse. p. 186.
1343. Edouard convoque un Parlement.
Statut contre les Proviseurs. p. 187.
Edouard crée Edouard son Fils aîné Prince de Galles.
Etablissement de la Table Ronde. p. 188.
Edouard traite avec divers Particuliers pour des secours.

An. 1343. Philippe fait publier des Tournois à Paris. Pag. 188.
Il fait couper la tête à divers Seigneurs Bretons qui s'étoient rendus aux Tournois. p. 189.
1344. Edouard prend cette action pour une rupture de la Trêve. p. 190.
Il fait défier Philippe.
La Guerre recommence en Guienne.
Il reçoit l'hommage des Comtes de Monfort & d'Harcour.
14 Juin. Il publie un Maniſeſte.
1345. Il fait un Voyage en Flandre. p. 191.
1346. Le Duc de Normandie fait de grands progrès en Guienne.
Il fait le Siége d'Aiguillon.
Edouard s'embarque pour la Guienne. Il eſt deux fois repouſſé par les vents contraires. p. 192.
Il fait deſcente à la Hogue en Normandie.
Il fait de grands ravages, & s'avance juſqu'à Poiſſy.
Philippe fait deſſein de l'enfermer entre deux Riviéres. p. 193.
Edouard ſe retire, & force un paſſage ſur la Somme.
Philippe l'atteint. p. 194.
Bataille de Crecy, où Philippe eſt entiérement défait.
Le Roi de Bohéme y eſt tué.
Premier uſage du Canon dans cette Bataille. p. 196.
Edouard aſſiége Calais.
1347. David Roi d'Ecoſſe entre en Angleterre. Il y eſt défait, & fait Priſonnier par la Reine. p. 197.
Charles de Blois eſt vaincu & fait Priſonnier par les Anglois en Bretagne. p. 198.
Philippe ſe ſert de divers moyens pour ſecourir Calais, mais ſans ſuccès.
Calais ſe rend à diſcrétion. p. 199.
Il veut faire mourir ſix des Bourgeois: mais la Reine obtient leur grace.
Il établit des Anglois à Calais, & en chaſſe tous les François.
Trêve d'un an. p. 200.
1348. Edouard refuſe la Dignité Impériale qui lui eſt offerte.
1349. Grande peſte en Angleterre.
Philippe corrompt le Gouverneur de Calais. Edouard prévient la perte de cette Place. p. 201.
Inſtitution de l'Ordre de la Jarretiére. p. 202.
1350. Edouard en perſonne va combattre des Corſaires Eſpagnols & remporte la Victoire. p. 203.
Mort de Philippe de Valois. Jean ſon Fils lui ſuccéde. p. 204.
1351. Edouard corrompt le Gouverneur de Guiſnes, & s'empare de cette Place pendant la Trêve.

EDOUARD III. Tom. III.

An. 1361. Mort du Duc de Lencaftre. Pag. 224.
Mariage du Prince de Galles.
1362. Il eft invefti de la Principauté d'Aquitaine par le Roi fon Pére.
Réglement pour fe fervir de la Langue Angloife dans les Actes Publics.
Amniftie générale. p. 225.
1363. Le Prince de Galles va tenir fa Cour à Bourdeaux.
Retour du Roi Jean en Angleterre.
1364 8. Avril. Il meurt à Londres. p. 227.
Bataille d'Avray où Charles de Blois eft tué. Jean de Monfort demeure paifible poffeffeur de la Bretagne. p. 228.
1365. Fortune extraordinaire de Thomas Hackwood Anglois.
1366. Urbain VI. demande avec hauteur, les Arrérages du tribut exigé du Roi Jean fans Terre.
Le Parlement déclare nul l'engagement du Roi Jean envers le Pape. p. 229.
1367. Expédition du Prince de Galles en Caftille. p. 230.
1368. Il gagne la Bataille de Najara, & rétablit Pierre le Cruel fur le Trône.
Pierre le paye d'ingratitude. p. 231.
Le Prince s'en retourne en Guienne.
Lyonel fecond Fils du Roi va époufer Violante de Milan.
Il meurt à Milan.
Artifices de Charles V. Roi de France, pour avoir un prétexte de rompre le Traité de Bretigny. p. 232.
1369. Il fait citer le Prince de Galles.
Il déclare la Guerre à Edouard. p. 234.
Il lui enléve le Comté de Ponthieu.
Revolte de diverfes Villes de Guienne. p. 238.
Edouard reprend le titre de Roi de France.
15. Août. Mort de la Reine Philippe.
1370. Mort de Chandos.
Le Prince de Galles eft malade depuis fon retour d'Efpagne. p. 239.
Il punit la revolte de Limoges.
1371. Il rend l'Aquitaine au Roi fon Pére, & retourne en Angleterre.
Mort de David Roi d'Ecoffe.
Robert Stuart fon Neveu lui fuccéde.
Il s'allie avec la France.
Le Duc de Lencaftre, & le Comte de Cambridge Fils d'Edouard époufent les deux Filles de Pierre le cruel Roi de Caftille. Le Duc prend le titre de Roi de Caftille.
1372. Henri Roi de Caftille s'unit avec la France.
Grands progrès de Du Guefclin en France, contre les Anglois. p. 240.

Sié-

An. 1372. Siége de La Rochelle. Pag. 240.
Le Comte de Pembrook eſt battu ſur Mer en voulant la ſecourir.
Siége de Thouars, & capitulation ſous des conditions.
Les vents contraires empêchent Edouard de ſecourir Thouars. p. 241.
1373. Les Seigneurs Bretons s'oppoſent au deſſein de leur Duc de ſecourir Edouard.
1374. Le Duc de Lencaſtre méne une Armée en Guienne.
Il préſente la Bataille au Duc d'Anjou qui l'accepte.
Ils reçoivent la nouvelle d'une Trêve concluë entre les deux Rois. p. 242.
1375. La Trêve eſt prolongée juſqu'au mois d'Avril 1377.
1376. Edouard devient amoureux d'Alix Pierce, & fait beaucoup de dépenſes inutiles.
Il reçoit quelque mortification de la part du Parlement. p. 243.
Il eſt obligé d'éloigner ſes Favoris & ſes Miniſtres. p. 244.
Amniſtie Générale.
Mort du Prince de Galles.
1377. Le Roi rappelle auprès de lui le Duc de Lencaſtre, & Alix Pierce. p. 245.
Il crée Richard ſon Petit-Fils Prince de Galles.
Troubles en Angleterre à l'occaſion de la Doctrine de Wicleff.
Le Roi donne à Richard l'Ordre de la Jarretiére, & le déclare ſon Succeſſeur. p. 246.
Il tombe malade, & ſe voit abandonné de tout le monde. p. 247.
22. Juin. Mort d'Edouard III.

RICHARD II.

1377. Richard II. eſt reconnu pour Roi, ſans aucune oppoſition de la part de ſes Oncles. p. 269.
16. Juill. Il eſt couronné.
Négligence de l'Angleterre par rapport à la Guerre avec la France.
La Trêve étant expirée Charles V. met cinq Armées en Campagne.
Ravages des François ſur les côtes d'Angleterre. p. 270.
On ſe plaint des Oncles du Roi.
Le Parlement nomme des Régens.
Il n'accorde de l'argent au Roi qu'à des conditions aſſez dures. p. 271.
Il bannit Alix Pierce.
1378. Le Duc de Lencaſtre l'un des Régens uſe de ſon pouvoir avec violence. p. 272.

RICHARD II. Tom. III.

An. 1378. Il s'empare de l'argent accordé par le Parlement. Pag. 272.
Le Roi de Navarre livre Cherbourg aux Anglois.
Guerre contre un Pyrate Ecossois.
7. Mars. Mort de Gregoire XI. Pape. p. 273.
Schisme.
Le Duc de Lencastre tâche en vain de rétablir le Duc de Bretagne chassé par ses Sujets. p. 274.
Le Duc de Bretagne offre Brest aux Anglois, qui prenent la résolution de le secourir. p. 275.
Les Ecossois s'emparent de Barwick qui est repris.
1379. Imposition sur la Noblesse & sur le Clergé. p. 276.
Le Roi de France confisque la Bretagne.
Les Seigneurs Bretons rappellent leur Duc.
1380. Le Parlement fait un Statut contre les Bénéficiers étrangers. p. 277.
Les Moines étrangers sont chassez d'Angleterre.
Le Comte de Warwick est fait Gouverneur du Roi.
Le Parlement nomme des Commissaires pour examiner l'emploi des revenus du Roi.
Le Duc de Buckingham Oncle du Roi va au secours du Duc de Bretagne.
Mort de Charles V. Roi de France. Charles VI. lui succéde. p. 278.
Le Duc de Bretagne fait la Paix avec la France.
Trêve avec l'Ecosse.
Le Parlement impose une Capitation.
Le Duc de Cambridge Oncle du Roi mene une Armée en Portugal contre la Castille. p. 279.
Le Duc de Lencastre négocie une Trêve avec l'Ecosse.
1381. Soulevement sous *Wat Tyler.*
Il est tué.
Le Roi se trouve dans un grand danger. p. 283.
Le Soulevement est heureusement appaisé.
Punition des revoltez. p. 284.
On accuse à tort le Duc de Lencastre. p. 285.
Mariage du Roi avec Anne de Luxembourg. p. 286.
1382. Mort du Comte de la Marche Héritier Présomptif de Richard.
Les Communes rejettent un Bill qui donne pouvoir aux Evêques d'emprisonner les Hérétiques.
Favoris de Richard II. p. 287.
Le Parlement revoque le pouvoir accordé par le Roi aux Evêques de faire emprisonner les Hérétiques. p. 288.
Croisade ordonnée par Urbain VI. contre Clement VII, dont l'Evêque de Norwich est fait Général.
Le Comte de Cambridge retourne mécontent du Roi de Portugal. p. 289.
1383. Succès de la Croisade.

An. 1383. Trêve avec la France pour dix mois. Pag. 290.
Les Ecoſſois acceptent la Trêve. p. 291.
1384. Le Duc de Lencaſtre eſt accuſé de conſpiration contre le Roi. Il s'en juſtifie.
Trêve avec la France, prolongée.
1385. Projet de perdre le Duc de Lencaſtre.
Le Duc ſe met en état de ſe défendre. L'Affaire eſt appaiſée. p. 292.
Le Duc de Lencaſtre marche en Ecoſſe.
Richard va s'y mettre à la tête de ſon Armée. p. 293.
Il perd l'occaſion de ſubjuguer l'Ecoſſe, & s'en retourne en Angleterre.
Le Roi accorde du ſeçours au Roi de Portugal.
Le Parlement accorde un ſecours d'argent au Roi. Le Clergé refuſe d'en payer ſa part. Il ſe rend enfin. p. 294.
Roger Comte de la Marche eſt déclaré Succeſſeur préſomptif de Richard. p. 295.
Arrivée de Leon Roi d'Armenie en Angleterre.
Le Duc de Lencaſtre méne une Armée en Eſpagne, contre le Roi de Caſtille.
Préparatifs de la France pour envahir l'Angleterre. p. 296.
Richard aſſemble une nombreuſe Armée.
Brouillerie entre le Roi & le Parlement, au ſujet des Favoris. p. 297.
Le Roi eſt obligé de conſentir à l'éloignement de ſes Favoris. p. 298.
Le Parlement nomme treize Commiſſaires pour gouverner conjointement avec le Roi.
La Flotte de France eſt diſſipée par la tempête.
Richard rappelle ſes Favoris.
La perte du Duc de Gloceſter Oncle du Roi eſt réſoluë. p. 299.
1387. Les Favoris animent le Roi contre leurs ennemis.
Le Duc d'Irlande l'un des Favoris repudie ſa Femme Couſine du Roi. p. 300.
Complot pour rendre le Roi abſolu. p. 301.
Les Juges décident que le Roi eſt au-deſſus des Loix.
Le Roi ne peut venir à bout de ſon deſſein.
Ligue des Seigneurs. Ils prenent les armes.
Le Roi tâche de les amuſer. p. 302.
Le Duc d'Irlande marche au ſecours du Roi avec une Armée. Il eſt défait & s'enfuit en Hollande.
Tous les deſſeins du Roi ſont découverts. p. 303.
1388. Les Seigneurs liguez conférent avec le Roi, & lui font de grands reproches.
Le Roi conſent à une autre Conférence, & s'en dédit. On p. 304.
le

RICHARD II. Tom. III.

An. 1388. le menace. Il consent enfin à l'éloignement de ses Ministres & Favoris.

Les Juges sont mis en prison. Pag. 304.

1389. Le Parlement s'assemble. Il fait pendre deux des Juges, & châtie les autres.

Amnistie générale.

Les Ecossois entrent en Angleterre & battent les Anglois.

Trêve avec la France pour 3. ans. p. 305.

Richard parvenu à la Majorité prend en main les rênes du Gouvernement.

Il change ses Ministres & son Conseil.

Le Duc de Glocester accusé, se justifie.

1390. Retour du Duc de Lencastre, après s'être accommodé avec le Roi de Castille. p. 306.

Le Roi se raccommode avec ses Oncles.

Il donne la Guienne au Duc de Lencastre.

Le Comte de Derby Fils du Duc de Lencastre va servir en Prusse.

1391. Le Parlement renouvelle le Statut fait sous Edouard III. contre les Proviseurs.

Le Roi fait des dépenses excessives & inutiles.

1392. La Ville de Londres refuse de lui prêter mille livres sterlin. p. 307.

Le Roi lui ôte sa Chartre & la lui rend moyenant dix-mille livres.

1393. Les Irlandois se revoltent.

Négociations avec la France. p. 308.

Charles VI. Roi de France tombe dans une maladie extraordinaire.

1394. Mort d'Anne de Luxembourg Femme de Richard.

Richard va en Irlande.

1395. Desseins des Lollards dont le Roi est informé.

Il retourne en Angleterre, & tâche de supprimer la Secte des Lollards. p. 309.

1396. Les Gascons refusent de reconnoître le Duc de Lencastre pour leur Prince.

Le Roi revoque le don qu'il lui avoit fait de la Guienne.

Le Duc de Lencastre épouse une troisiéme Femme de laquelle il avoit déja plusieurs enfans, qui sont légitimez.

Mariage du Roi avec Isabelle de France. p. 310.

Trêve de 28. ans avec la France & entrevuë de Charles & de Richard.

Le Duc de Glocester reproche au Roi la Trêve & son Mariage.

1397. Le Roi fait une dépense excessive.

Il exige de l'argent de ses Sujets par des voyes illégitimes.

n. 1397. Il rend Breſt & Cherbourg pour une ſomme modique. Pag. 310.
Le Duc de Glocelter ſon Oncle lui reproche cette faute. p. 311.
Le Roi ſoupçonne ſes Oncles.
Les Ducs de Lencaſtre & d'Yorck ſe retirent de la Cour.
Le Roi fait arrêter le Duc de Gloceſter, & le fait conduire à Calais. p. 312.
Le Roi trouve le moyen d'avoir un Parlement qui lui eſt dévoué.
Procedez violens de ce Parlement. p. 313.
L'Archevêque de Cantorbery eſt exilé, & les Comtes d'Arundel & de Warwick ſont condamnez à la mort.
Le Roi fait étrangler le Duc de Gloceſter ſon Oncle à Calais.
Le Parlement eſt ajourné à Shrewsbury. p. 314.
1398. Procedez extraordinaires du Parlement de Shrewsbury.
Les Juges décident que c'eſt Trahiſon, de propoſer au Parlement quoique ce ſoit, avant que les affaires du Roi ſoient expédiées.
Le Parlement commet toute ſon autorité à dix-huit de ſes Membres dévouez au Roi. p. 315.
Cheſter eſt érigé en Principauté.
Querelle entre les Ducs de Hereford & de Norfolck. p. 316.
Le Roi conſent qu'ils décident leur querelle par un combat en champ clos. Mais il les empêche de ſe battre, & les bannit tous deux.
Mort du Duc de Lencaſtre. p. 317.
Injuſtice du Roi contre le Duc de Hereford Fils du Duc de Lencaſtre.
Le Roi gouverne avec un pouvoir abſolu.
Dix-ſept Provinces ſont condamnées & leurs biens confiſquez au profit du Roi. p. 318.
Richard exige des promeſſes en blanc des habitans de ces Provinces & les remplit comme il veut.
Rebellion en Irlande où Roger Comte de la Marche Héritier préſomptif de Richard eſt tué.
1399. Le Roi extorque de grandes ſommes de ſes Sujets, & part pour l'Irlande. p. 319.
Il laiſſe la Régence au Duc d'Yorck ſon Oncle.
Conſpiration en Angleterre contre le Roi.
Les Conjurez appellent de France le Duc de Lencaſtre ou de Hereford. p. 320.
Le Duc s'embarque avec 80. hommes ſeulement.
Il deſcend à Ravenſpur dans la Province d'Yorck, & en peu de jours, il y aſſemble 60000. hommes.
Le Conſeil du Roi quitte Londres qui ſe déclare pour le Duc. p. 321.

An. 1399. Les Miniftres du Roi fe retirent à Briftol, & le Duc d'Yorck dans fa maifon. Pag. 321.
Le Duc de Lencaftre marche à Londres & y eft bien reçu.
Il fe rend Maître de Briftol, & fait couper la tête à quelques-uns des Miniftres. p. 322.
Le Duc d'Yorck fe joint à lui.
Le Comte de Salisbury leve une Armée pour le Roi dans le Païs de Galles.
Le vent contraire empêche le Roi, pendant plus d'un mois, de partir d'Irlande.
L'Armée du Comte de Salisbury fe débande.
Le Roi arrive en Angleterre lorfqu'il n'eft plus temps. p. 323.
Il ne fait quel parti prendre, & enfin, il fe retire dans le Château de Conway au Païs de Galles.
Il eft abandonné de tout le monde.
Le Duc de Lencaftre marche vers Chefter, & le Roi lui fait faire des propofitions.
Il offre de réfigner fa Couronne. p. 324.
Il va trouver le Duc qui le mene à Londres, & le fait enfermer dans la Tour.
Richard réfigne la Couronne. p. 325.
Le Parlement accepte la réfignation, & fait le procès au Roi fur 35. Articles. p. 326.
Richard II. eft dépofé. p. 328.
Le Duc de Lencaftre demande la Couronne. p. 329.
30. Sept. Il eft proclamé Roi fous le nom de Henri IV. fans qu'on faffe attention aux droits du Comte de la Marche Fils du dernier Comte de ce nom.

HENRI IV.

1399. Le nouveau Roi continue le même Parlement. p. 353.
Edmond Comte de la Marche fe retire dans fa maifon de Wigmor. p. 354.
Le Roi recompenfe ceux qui l'ont fervi. p. 355.
Il eft couronné & oint d'une huile extraordinaire.
Henri ne veut pas reconnoître qu'il tienne la Couronne de l'élection du Parlement. p. 356.
Il publie une Proclamation dans laquelle il appuye fon droit fur trois faux fondemens, & néglige le feul légitime.
Il crée Henri fon Fils aîné, Prince de Galles. p. 357.
Le Parlement paffe un Acte d'*Indemnité*.
Il caffe tous les Actes du Parlement de Shrewsbury, & la Bulle qui les confirmoit. p. 358
Châtiment des Favoris de Richard II. p. 359.

Acte

HENRI IV. Tom. III.

HENRI IV. Tom. III

An. 1402. Subside levé pour le mariage de la Fille du Roi. Pag 379.

Le bruit se répand que Richard II. est en vie & en Ecosse.

On publie divers Ecrits injurieux contre le Roi, dont les Auteurs sont punis.

Mariage d'une Fille du Roi avec le Roi de Danemarc, & du Roi même avec Jeanne de Navarre Veuve du Duc de Bretagne. p. 380.

La Cour de France s'empare de la personne du jeune Duc de Bretagne.

Autre expédition du Roi dans le Païs de Galles, sans succès.

Les Ecossois sont battus à Nesbyt par le Comte de Northumberland. p. 381.

Bataille de Humbledon, gagnée par le même Comte contre les Ecossois.

La Trêve entre la France & l'Angleterre est mal observée.

Le Roi de France demande la restitution de la dot d'Isabelle Veuve de Richard II, & Henri demande les Arrérages de la rançon du Roi Jean. p. 382.

1403. Fev. Arrivée de la nouvelle Reine.

Les François font descente dans l'Isle de Wight. Henri dissimule.

Le Duc d'Orleans Frére de Charles VI. fait un défi à Henri qui s'en plaint inutilement. p. 383.

Négociation sur la dot de la Reine Isabelle.

Le Roi se brouille avec le Comte de Northumberland. p. 384.

Ce Comte se ligue secrettement avec Owen Glendor, & avec le Comte de la Marche. p. 385.

Les Mécontens prenent les armes & font courir le bruit que Richard est en vie. p. 386.

Ils publient un Manifeste.

Bataille de Shrewsbury gagnée par le Roi contre les Revoltez. *Percy Chaud-Eperon* Fils du Comte de Northumberland y est tué. p. 387.

Le Comte de Worcester est décapité.

Le Roi pardonne au Comte de Northumberland.

Desseins de la France contre Henri prévenus par la Victoire de Shrewsbury. p. 388.

Les Bretons insultent les Anglois qui s'en vengent.

1404. On publie que Richard II. est en vie. Henri punit les Auteurs de ce bruit. p. 389.

Les Bretons font descente à Portland. Henri dissimule cet affront. p. 390.

Il conclut une Trêve d'un an avec l'Ecosse.

Parlement appellé *sans Lettres*.

Les Communes prient le Roi de faire saisir les revenus du p. 391.

du Clergé. La Chambre Haute rompt leurs mesures.
An. 1404. Innocent VII. Pape. Pag. 392.
Les Enfans du Comte de la Marche sont enlevez.
Le Duc d'Yorck est arrêté.
11. 14. Mars. Le Prince Henri gagne deux Batailles contre les Gallois revoltez.
1405. La Trêve est mal observée par la France. p. 393.
Le Roi demande à la Noblesse & au Clergé, un secours d'argent qui lui est refusé.
Conspiration de l'Archevêque d'Yorck & autres, contre le Roi.
Manifeste des Conjurez. p. 394.
L'Archevêque est pris en trahison & livré au Roi, avec le Lord Mowbray. p. 395.
Ils sont décapitez. p. 396.
Le Comte de Northumberland & Bardolf se sauvent en Ecosse.
Les François font descente dans le Païs de Galles.
Le Roi marche contre eux, & trouve qu'ils se sont rembarquez. Le mauvais temps l'empêche de rien faire contre les Gallois. p. 397.
La France insulte encore Henri en lui faisant dire, qu'elle veut toujours observer la Trêve.
Philippe Fille du Roi part pour le Danemarc.
1406. Acte du Parlement pour maintenir la liberté dans les Elections des Membres.
Le Roi demande de l'argent. Les Communes le refusent. Il tient le Parlement assemblé jusqu'à ce qu'elles le lui ayent accordé. p. 398.
Acte qui exclut les Femmes de la Succession à la Couronne.
Decembre Cet Acte est revoqué par un autre de la même année, & on en fait un autre pour maintenir les Femmes dans leur droit. p. 399.
Le Comte de Northumberland se retire dans le Païs de Galles auprès d'Owen Glendor. p. 400.
Jaques Fils du Roi d'Ecosse allant en France par Mer, & ayant mis pied à terre en Angleterre pour se délasser, y est arrêté & mené au Roi qui le fait enfermer dans la Tour.
Mort de Robert Roi d'Ecosse.
Le Duc d'Albanie son Frére est fait Régent, pendant la Prison de Jaques. p. 401.
1407. Affiches mises en plusieurs endroits pour notifier que Richard II. est en vie.
Le Roi en cherche inutilement les Auteurs.

HENRI IV. Tom. III.

An. 1407. Peſte qui oblige le Roi à quitter Londres. Il eſt ſur le point d'être pris par des Corſaires. Pag. 401.

Mort de Robert Knolles fameux Guerrier du temps d'Edouard III.

Projets de la France contre la Guienne & contre Calais. p. 402.

Le Duc de Bourgogne fait aſſaſſiner le Duc d'Orleans.

Trêve entre l'Angleterre & la Bretagne.

1408. Le Comte de Northumberland ſe revolte encore. p. 403.

Il eſt battu & tué par le Shérif d'Yorck.

Le Comte de Kent donne la chaſſe aux Corſaires François. Il attaque *Brehac* en Bretagne, & y eſt tué. p. 404.

Trêve avec la France pour la Guienne, le Poitou, & la Picardie.

1409. 25. Mars. Concile de Piſe, où Gregoire XII. & Benoit XIII. ſont dépoſez, & Alexandre V. élu. p. 405.

Proclamation pour faire reconnoître Alexandre V.

Les Livres de Wiclef ſont brûlez publiquement à Oxford. p. 406.

La Trêve avec la Bretagne eſt prolongée juſqu'au 1. de Juillet 1411.

1410. Les Troubles de France augmentent.

Henri n'ayant plus rien à craindre de la France, ſe rend preſque Maître des élections des Membres du Parlement.

Janvier. Le Parlement fait un Acte contre les fraudes dans les élections. p. 407.

Le Roi demande un ſecours d'argent.

Les Communes le prient de faire ſaiſir les revenus du Clergé.

Autre Adreſſe pour faire adoucir l'Acte contre les Lollards.

Le Roi rejette les deux Adreſſes. p. 408.

Autre Adreſſe contre le Clergé rejettée.

Le Roi fait brûler un Lollard.

Les Communes lui refuſent de l'argent.

Il tient le Parlement aſſemblé juſqu'à ce qu'on lui en donne.

Deſſein du Duc de Bourgogne ſur Calais. p. 409.

Trêve prolongée avec la France.

1411. Henri envoye du ſecours au Duc de Bourgogne. p. 411.

Les affaires d'Owen Glendor tombent en décadence. Il eſt obligé de ſe tenir caché.

1412. Les deux Partis de France demandent du ſecours, à Henri.

Il fait un Traité avec le Duc d'Orleans. p. 412.

Le Prince Thomas ſecond Fils du Roi eſt fait Duc de Clarence, & eſt nommé pour conduire le ſecours en France.

Il arrive après la Paix faite, entre les deux Partis, & ſe retire en Guienne. p. 413.

Le Prince de Galles mene une vie fort libertine. p. 414.

Il

An. 1412. Il ſe juſtifie des ſoupçons que le Roi ſon Pére avoit conçus contre lui. Pag. 415.
1413. Le Roi eſt attaqué d'une grande Maladie.
Il fait vœu d'aller à Jéruſalem & prend la Croix.
Il eſt ſurpris d'un ſyncope, dans une Chapelle. p. 416.
20. Mars. On le porte dans une Chambre nommée Jéruſalem, où il meurt.
On lui avoit prédit qu'il mourroit à Jéruſalem.

Henri V.

1413. Henri V. eſt proclamé. p. 419.
9. Avril. Il eſt couronné. p. 420.
Il éloigne de lui tous ſes Compagnons de débauche.
Le Corps de Richard II. eſt transporté à Weſtminſter.
Le Parlement fait un Statut contre les élections frauduleuſes des Membres du Parlement. p. 421.
Le Clergé pourſuit Oldcaſtle Baron de Cobham pour crime d'Héréſie.
Il eſt condamné. Il ſe ſauve. p. 422.
fin d'Avril. Grands Troubles en France. Le Peuple de Paris ſe ſouléve ſous Jean de Troye. p. 423.
Le Duc de Bourgogne recherche l'amitié de Henri. p. 424.
Henri envoye des Ambaſſadeurs en France.
Révolution en France qui oblige le Duc de Bourgogne à ſe retirer en Flandre: Il eſt déclaré ennemi de la France. p. 425.
Henri demande à la France la reſtitution de tout ce qu'elle avoit aquis depuis le Traité de Bretigny.
Septemb. Trêve entre les deux Couronnes juſqu'au 1. de Juin 1414.
Ambaſſade de France à Henri.
Continuation des Troubles de France. p. 426.
1414. Les Lollards ſont accuſez d'avoir conſpiré contre le Roi. Le Roi le croit. p. 427.
Il en ſurprend quelques-uns aſſemblez dont pluſieurs ſont tuez, & d'autres punis.
Mort d'Arundel Archevêque de Cantorbery. Chicheley ſuccéde. p. 429.
Henri renouvelle ſes demandes par rapport au Traité de Bretigny.
On lui propoſe ſon mariage avec Catherine Fille de Charles VI. Il l'accepte ſans préjudice de ſes prétentions. p. 430.
La Trêve eſt prolongée, juſqu'au mois de Janvier 1415.
Demandes de Henri. 430. 431.
Offres de la France. p. 431.
Le Roi de France fait la Guerre au Duc de Bourgogne. p. 432.

HENRI V. — Tom. III.

An. 1414. Il retombe dans ſa maladie. Le Dauphin Louïs gouverne, & accorde la Paix au Duc de Bourgogne. Pag. 432.

Le Duc de Bourgogne négocie ſecretement avec Henri qui tâche de ſe prévaloir des déſordres de la France. p. 433.

Parlement tenu à Leiceſter, & Statut rigoureux contre les Lollards.

Les Communes prient le Roi de faire ſaiſir les biens du Clergé. p. 434.

Le Clergé offre au Roi les biens des Monaſtéres *Alliens*. Le Roi accepte l'offre. p. 435.

Le Parlement accorde au Roi de l'argent pour faire la Guerre à la France. p. 437.

Les Négociations avec la France ſe continuent ſans ſuccès.

Celles de Henri avec le Duc de Bourgogne ſe continuënt auſſi. p. 439.

1415. La Trêve ſe prolonge pour quatre mois.

Autres Prolongations de peu de durée. p. 440.

fin de Juill. Henri fait embarquer ſes Troupes pour paſſer en France.

Conjuration contre lui découverte. 440, 441.

Le Comte de Cambridge Frére du Duc d'Yorck eſt décapité.

Henri arrive en Normandie. p. 442.

Il aſſiége & prend Harfleur.

Il offre au Dauphin de décider la querelle par un combat ſingulier.

La France aſſemble de grandes forces ſous le Connétable d'Albret. p. 443.

Henri veut ſe retirer à Calais, mais ne pouvant paſſer la Somme il remonte vers la ſource. p. 444.

25. Oct. Bataille d'Azincour où Henri avec peu de Troupes défait l'Armée de France de cent-mille hommes. p. 446.

Il continuë ſa marche vers Calais. p. 452.

Il refuſe un défi du Duc de Bourgogne.

Il repaſſe en Angleterre. p. 453.

Les Troubles continuent en France.

Le Comte d'Armagnac eſt fait Grand Connétable, & les Bourguignons ſont opprimez.

24. Dec. Mort de Louïs Dauphin. Jean ſon Frére devient Dauphin.

1416. Le Connétable empêche le Dauphin de ſe rendre à la Cour. p. 454.

Henri eſt recherché par les deux Partis.

Il s'attache à gagner le Duc de Bourgogne. p. 455.

Arrivée de l'Empereur Sigiſmond à Paris.

Il fait conſentir les deux Cours à une Trêve. p. 456.

La France ſe dédit, & le Connétable aſſiége Harfleur. p. 457.

Le Duc de Betford Frére de Henri lui fait lever le Siége, & bat la Flotte de France.

En-

HENRI V. — Tom. III.

An. 1418. Autre Conférence infructueuſe. Pag. 475.

1419. Conférence de Louviers.

15. Janv. Capitulation de Rouen.

Fevrier. De Dieppe.

De Montreuil.

Courte Trêve entre le Roi & le Dauphin, concluë à Louviers. p. 477.

Le Dauphin ayant refuſé de ſe reconcilier avec le Duc de Bourgogne, le Duc offre à Henri de traiter pour la Paix, au nom du Roi de France.

Trêve de trois mois.

Le Dauphin rejette abſolument toute reconciliation avec le Duc de Bourgogne. p. 478.

La Paix entre les deux Rois ſe traite proche de Meulant.

Entrevûë de Henri, de la Reine, du Duc de Bourgogne, & de la Princeſſe Catherine.

Demandes de Henri.

Demandes de la France, & Politique du Duc de Bourgogne. p. 479.

Le Dauphin & le Duc de Bourgogne ſe reconcilient enfin. p. 480.

Les Conférences de Meulant ſont rompuës par le Duc de Bourgogne.

Henri prend Pontoiſe par eſcalade. p. 481.

Les Affaires de Henri ſe trouvent en mauvais état. p. 482.

Le Dauphin fait aſſaſſiner le Duc de Bourgogne ſur le pont de Montereau. p. 483.

Grand changement dans les affaires en faveur de Henri.

Les Pariſiens obtiennent une Trêve de Henri.

Le Nouveau Duc de Bourgogne Philippe, cherche à venger la mort de ſon Pére, & à s'allier avec Henri.

Henri convient avec la Reine & le Duc de Bourgogne des Préliminaires pour la Paix entre les deux Rois. p. 484.

1420. Com. de Janv. Traité particulier entre Henri & le Duc de Bourgogne. p. 485.

La Trêve eſt prolongée. p. 486.

Henri prend le titre de Roi de France dans une monnoye battuë en Normandie.

Il ſe rend à Troye.

21. Mai. Traité de Troye par lequel Henri eſt déclaré Héritier de France, & Régent pendant la vie de Charles VI.

2. Juin. Mariage de Henri avec Catherine de France. p. 488.

Siége & priſe de Sens.

Priſe de Montereau.

Juillet. Siége de Melun. p. 489.

Les deux Rois font leur entrée dans Paris. p. 490.

Les Etats Généraux approuvent la Paix de Troye.

HENRI V.		Tom. III.
An. 1420.	Sentence donnée contre les Meurtriers du Duc de Bourgogne.	Pag. 491.
	Le Dauphin continuë à prendre la qualité de Régent.	
1421.	La France est divisée en deux Partis.	p. 492.
	Henri accorde un pardon aux Gascons rebelles.	
	Il passe en Angleterre.	p. 493.
Février.	Couronnement de la Reine.	
	Le Roi convoque un Parlement.	
	Proclamation contre les Collations de la Cour de Rome.	
	Le Duc de Clarence Frére du Roi est tué en Anjou.	
	Le Parlement confirme la Paix de Troye.	p. 494.
	Il se plaint des dépenses que cause la Guerre de France.	
	Affaires du Roi avec l'Ecosse, depuis le commencement de son Régne.	
	Henri se sert de Jaques I. Roi d'Ecosse son Prisonnier pour faire retirer les Troupes Ecossoises de France : mais sans succès.	p. 496.
	Henri retourne en France.	p. 497.
	Il marche au secours de Chartres & fait lever le Siége.	
	Il prend Dreux.	
	Siége de Meaux.	
1422.	Naissance de Henri Fils du Roi.	p. 498.
	Avantures de Jaqueline de Baviére ou de Haynaut.	
Com. de Mai.	Prise de Meaux.	p. 499.
	La Reine retourne en France.	
	Le Dauphin assiége Cosne sur la Loire.	
	Henri marche au secours.	p. 500.
	Il tombe malade & s'en retourne à Vincennes.	
31. Août.	Mort de Henri V.	p. 501.

HENRI VI.

		Tom. IV.
Septemb.	Henri VI. âgé de neuf mois est proclamé Roi d'Angleterre & Héritier de France.	p. 2.
21. Oct.	Mort de Charles VI.	
	Le Duc de Betford Oncle de Henri fait proclamer ce jeune Prince Roi de France, à Paris, & reçoit le serment de fidélité au nom du Roi, de plusieurs Seigneurs François.	p. 3.
	Il prend lui-même le títre de Régent de France.	
Novemb.	Le Dauphin prend le títre de Roi de France, sous le nom de Charles VII.	p. 4.
9.	Le Parlement d'Angleterre s'assemble.	p. 15.
	Il déclare le Duc de Betford Protecteur, & en son absence, le Duc de Glocester son Frére.	p. 16.
	Et pour Gouverneurs du Roi, le Duc d'Exceter & l'Evêque de Winchester.	

Le

Sié-

An. 1446.	Le Duc d'Yorck retourne en Angleterre, & le Roi lui confirme la Régence de France pour cinq ans.	Pag. 122.
	La Trêve eſt prolongée juſqu'au 1. d'Avril 1447.	
	Projets de la Cour contre le Duc de Glocefter.	p. 123.
1447.	Le Parlement s'aſſemble à St. Edmond-Bury. Le Duc de Glocefter eſt arrêté, & trouvé mort dans ſon lit.	p. 124.
	La Reine & les Miniſtres s'attirent la haine du Peuple.	p. 125.
	La Trêve eſt prolongée juſqu'au 1. de Janvier 1448.	p. 126.
	Mort du Cardinal de Winchefter.	
	Le Roi ſe laiſſe abſolument gouverner par la Reine.	p. 127.
	On commence à parler des droits du Duc d'Yorck ſur la Couronne.	p. 128.
	Le Roi ôte au Duc d'Yorck la Régence de France, & la donne au Duc de Sommerſet.	p. 129.
1448.	Le Marquis de Suffolck eſt fait Duc.	
	Trêve prolongée juſqu'au 1. d'Avril 1449.	p. 130.
	Surienne rompt la Trêve par la priſe de Fougeres apartenant au Duc de Brétagne.	
	Conférences infructueuſes pour accommoder cette affaire.	p. 131.
1449.	Charles attaque la Normandie, & ſe rend maître de toutes les Places.	p. 133.
19. Oct.	Les Habitans de Rouen lui ouvrent les portes.	
	Il aſſiége & prend Harfleur.	p. 134.
	Rebellion en Irlande, où le Duc d'Yorck eſt envoyé.	
1450.	Le Parlement accuſe le Duc de Suffolck.	p. 135.
	Le Roi l'envoye à la Tour pour le ſauver.	p. 137.
	Il eſt enfin obligé de le bannir hors du Royaume.	
Avril.	Le Duc en ſe retirant en France, rencontre un Vaiſſeau de Guerre Anglois dont le Capitaine lui fait couper la tête.	
	Le Duc d'Yorck forme des projets pour parvenir à la Couronne, comme Héritier de la Maiſon de la Marche.	
	Soulevement de Jean Cade. Il s'empare de Londres, & fait décapiter le Grand Tréſorier.	p. 138.
	Il eſt abandonné des ſiens & tué.	p. 139.
	Bataille de Fourmigny où les Anglois ſont défaits.	p. 140.
	Charles achéve la Conquête de la Normandie.	
21. Juin.	Le Duc de Sommerſet rend Caen.	
	Il eſt mis à la Tour, à la priére du Parlement.	
	Il en ſort, & devient premier Miniſtre.	p. 141.
1451.	Charles fait beaucoup de Conquêtes en Guienne.	
	Bourdeaux & tout le Duché traitent avec lui.	
19. Août.	Siége & priſe de Bayonne.	p. 142.
	Le Duc d'Yorck écrit d'Irlande au Roi pour ſe plaindre de la mauvaiſe adminiſtration du Gouvernement.	
	Il retourne en Angleterre ſans congé.	p. 143.

Il

An. 1451. Il ſe retire dans le Païs de Galles, & écrit encore au Roi ſur le même ſujet. Pag. 143.

1452. Il ſe met à la tête d'une Armée & marche à Londres qui lui ferme les portes. p. 144.

Le Roi marche contre lui.

Il offre de congédier ſes Troupes, à condition que le Duc de Sommerſet ſoit mis à la Tour. p. 145.

Son offre eſt acceptée, mais on lui manque de parole. Il eſt arrêté.

Il ſe reconcilie avec le Roi, & lui prête un nouveau Serment. p. 146.

Il ſe retire dans le Païs de Galles.

Brouilleries à la Cour de France entre le Roi & le Dauphin.

Talbot eſt reçû à Bourdeaux & fait quelques progrès en Guienne. p. 147.

1453. Il eſt tué en voulant ſecourir Caſtillon. p. 148.

Toute la Guienne ſe ſoumet à Charles. p. 149.

Fin de la Guerre de France.

23. Oct. Naiſſance d'Edouard Fils du Roi.

Thomas Bourchier eſt fait Archevêque de Cantorbery.

Le Duc d'Yorck prend des meſures pour monter ſur le Trône. p. 151.

On conſeille à la Reine de mettre le Duc d'Yorck & ſes amis dans le Conſeil. Ils s'y rendent ſupérieurs, & font mettre le Duc de Sommerſet à la Tour. p. 152.

1454. Le Duc de Sommerſet eſt accuſé par les Communes.

Le Duc d'Yorck eſt fait Protecteur. p. 153.

1455. Le Roi reprend le Gouvernement & caſſe le Duc d'Yorck.

Le Duc de Sommerſet eſt mis en liberté.

Le Duc d'Yorck ſe retire dans le Païs de Galles. p. 154.

Le Roi marche contre lui. p. 155.

31. Mai. Bataille de St. Alban où le Roi eſt défait & Priſonnier.

Le Duc d'Yorck le traite avec beaucoup de reſpect.

Le Parlement prie le Roi de faire le Duc d'Yorck Protecteur. p. 156.

12. Nov. Le Roi y conſent.

1456. Fevrier. Le Roi reprend le Gouvernement & dépouille le Duc d'Yorck du Protectorat. p. 157.

La Reine mene le Roi à Coventry.

Elle tend un piége au Duc d'Yorck qui l'évite. p. 158.

1457. Invaſion des François ſur les Côtes. Et des Ecoſſois dans le Nord. p. 159.

La Trêve avec l'Ecoſſe eſt prolongée juſqu'en 1459.

1458. La Reine & le Duc de Sommerſet ſe reconcilient avec le Duc d'Yorck.

La

Henri VI.		Tom. IV.
An. 1460.	La Reine marche vers Londres.	Pag. 175.
	Le Comte de Warwick va la combattre.	
15. Fev.	Bataille de Barnardsheath.	
	La Reine la gagne, & délivre le Roi.	
	Le Comte de la Marche eſt reçû à Londres.	p. 176.
	La Reine ſe retire vers le Nord.	
	Le Comte de Warwick fait proclamer Roi le Comte de la Marche, ſous le nom d'Edouard IV.	p. 178.

EDOUARD IV.

1461.	Edouard IV. part de Londres après avoir été proclamé, pour aller combattre la Reine dans le Nord.	p. 203.
Mars.	Bataille de Tawnton où il y a près de 37000. hommes de tuez, gagnée par Edouard.	p. 206.
	Le Comte de Devonshire eſt décapité.	p. 207.
8. Juin.	Edouard retourne à Londres.	
	Il tâche de ſuſciter des affaires au Roi d'Ecoſſe.	
	Il eſt couronné.	p. 210.
	La Reine Marguerite rompt les meſures d'Edouard, par rapport à l'Ecoſſe.	
	Le Parlement approuve l'élection d'Edouard IV.	
	Il caſſe les Actes faits contre la Maiſon d'Yorck.	p. 211.
	Le Roi donne des titres à ſes Fréres, & à d'autres.	
	Le Comte d'Oxford & ſon Fils ſont décapitez.	
	Le Duc de Bourgogne envoye des Ambaſſadeurs à Edouard.	p. 212.
	La Reine Marguerite va en France demander du ſecours à Louïs XI.	
1462.	Traité d'Edouard avec le Comte de Roſs Ecoſſois, pour ſuſciter des affaires au Roi d'Ecoſſe.	
	Le Pape Pie II. félicite Edouard par un Bref.	p. 213.
	Conceſſion du Roi au Clergé.	p. 214.
	La Trêve Marchande avec les Païs-Bas eſt prolongée.	
1463.	Henri VI. & la Reine ſa Femme rentrent en Angleterre.	p. 215.
	Ils ſont défaits & ſe ſauvent.	p. 216.
	Le Duc de Sommerſet & quelques autres ſont décapitez.	
	Trêve avec la France, avec l'Ecoſſe, & avec le Duc de Bourgogne.	p. 217.
1464.	Henri VI. rentre en Angleterre pour s'y cacher.	
	Il eſt pris & mis à la Tour.	p. 218.
	La Reine ſe retire chez ſon Pére.	
	Les Ducs de Sommerſet & d'Exceter ſe retirent incognito dans les Païs-Bas.	
	Edouard envoye le Comte de Warwick en France pour demander en mariage, Bonne de Savoye.	p. 219.

EDOUARD IV. Tom. IV.

An. 1470. Il eſt donné en garde à l'Archevêque d'Yorck. Pag. 241.

Il ſe ſauve de ſa Priſon.

Le Fils du Lord Wells leve des Troupes contre le Roi. p. 243.

Le Roi fait couper la tête au Pére.

Le Fils eſt défait & décapité. p. 244.

Le Duc de Clarence & le Comte de Warwick ſe ſauvent en France.

Louïs XI. leur promet de les ſecourir.

La Reine Marguérite ſe reconcilie avec eux. p. 245.

Le Prince de Galles Fils de Henri VI. épouſe une Fille du Comte de Warwick.

Edouard gagne ſecrettement le Duc de Clarence ſon Frére. p. 246.

Le Comte de Warwick paſſe en Angleterre, où il aſſemble 60000. hommes. p. 247.

Edouard eſt contraint de ſe ſauver en Hollande chez le Duc de Bourgogne. p. 248.

La Reine ſa Femme ſe retire à Weſtminſter. p. 249.

Henri VI. eſt tiré de Priſon.

HENRI VI. *rétabli.*

Le Parlement déclare Edouard Traître & Uſurpateur. p. 250.

Embarras du Duc de Bourgogne par rapport à Edouard. p. 252.

Louïs XI. fait la Guerre au Duc de Bourgogne. p. 254.

Diſcours d'Edouard au Duc de Bourgogne.

Le Duc ſe détermine à le ſecourir ſecrettement. p. 255.

1471. Mars. Edouard s'embarque pour l'Angleterre. p. 257.

Il y eſt reçu froidement, & ne prend que le Tître de Duc d'Yorck.

Le Peuple d'Yorck oblige les Magiſtrats à le recevoir. p. 258.

Il marche vers Londres, & le Comte de Warwick ſe retranche à Coventry en attendant le Duc de Clarence. p. 259.

Le Duc de Clarence trahit le Comte de Warwick, & ſe joint au Roi ſon Frére.

Ils marchent à Londres, & laiſſent derriére le Comte de Warwick. p. 260.

Edouard eſt reçu dans Londres, & remet Henri VI. dans la Tour. p. 261.

EDOUARD IV. *rétabli.*

Bataille de Barnet gagnée par Edouard, & où le Comte de Warwick eſt tué. p. 262.

La Reine Marguerite arrive de France peu de jours après la Bataille. p. 264.

EDOUARD V.

Il

EDOUARD V.		Tom. IV.
An. 1483.	Il met en priſon le Lord Stanley.	Pag. 333.
	Madame Shore Maîtreſſe d'Edouard IV. eſt condamnée à faire amende honorable.	p. 335.
	Le Protecteur avance ſes projets pour s'emparer de la Couronne.	p. 336.
	Il fait aſſembler le Conſeil de Londres, & ſe fait déclarer Roi par des gens apoſtez.	p. 338.
	Le Duc de Buckingham va lui offrir la Couronne.	p. 339.
	Le Protecteur la refuſe d'abord, & puis l'accepte.	p. 340.

RICHARD III.

1483.		
22. Juin.	Richard III. eſt proclamé Roi.	p. 341.
	Les Priſonniers ſont relâchez.	
	Le Docteur Morton Evêque d'Ely eſt donné en garde au Duc de Bukingham.	
6. Juillet.	Couronnement du Roi & de la Reine.	p. 342.
	Richard envoye des Ambaſſades en Caſtille & en France.	p. 343.
	Il ſe brouille avec le Duc de Buckingham.	p. 344.
	Il fait mourir le Roi Edouard V. & le Duc d'Yorck ſes Neveux.	p. 345.
Août.	Il ſe fait couronner à Yorck.	
	Il renouvelle l'Alliance avec la Caſtille.	p. 346.
29.	Mort de Louïs XI. Charles VIII. ſuccéde.	
	Le Duc de Buckingham & l'Evêque d'Ely conſpirent contre le Roi. Ils conviennent de mettre le Comte de Richemont ſur le Trône.	347-350.
	L'Evêque d'Ely ſe ſauve en Flandre.	p. 351.
	La Mére du Comte de Richemont eſt informée du complot.	
	La Reine Veuve d'Edouard IV. entre dans le complot, & promet ſa Fille aînée au Comte de Richemont.	p. 352.
	Le Comte de Richemont ſe détermine & informe le Duc de Bretagne du deſſein.	p. 353.
	Richard tâche d'attirer le Duc de Buckingham à la Cour, mais en vain.	p. 355.
	Le Duc prend les armes, pour aller joindre le Comte de Richemont dans l'Oueſt.	
	Une inondation extraordinaire l'empêche de paſſer la Saverne.	
	Il eſt pris & décapité.	p. 356.
	Le Comte de Richemont arrive ſur la côte, & ſe retire en Bretagne.	p. 357.
	Pluſieurs Mécontens ſe rendent auprès de lui.	
	Pluſieurs des Conjurez ſont exécutez.	p. 358.

Le

RICHARD III. Tom. IV.

An. 1484.	Le Parlement déclare bâtards les enfans d'Edouard IV.	Pag. 358.
	Acte d'Attainder contre le Comte de Richemont.	
	Richard reçoit de nouvelles informations de la Conjuration, & fait diverses Alliances.	p. 359.
	Trêve avec le Duc de Bretagne.	p. 360.
	Négociations secrettes de Richard avec *Pierre Landais* Favori du Duc de Bretagne, pour se faire livrer le Comte de Richemont.	
	Mort du Prince de Galles Fils de Richard.	p. 361.
	Le Comte de Richemont est informé des desseins de Landais, & se sauve heureusement en France.	p. 362.
	Richard forme le projet d'épouser Elisabeth sa Niéce Fille d'Edouard IV.	
	La Reine Douairiére lui livre ses Filles.	p. 363.
	Il fait empoisonner la Reine sa Femme.	p. 364.
	Elisabeth d'Yorck refuse d'épouser le Roi son Oncle.	
	Plusieurs Mécontens vont trouver le Comte de Richemont.	p. 366.
1485.	Richard désarme imprudemment sa Flotte.	p. 367.
	Charles VIII. donne quelque secours au Comte de Richemont.	
	Le Comte de Richemont arrive à Milford dans le Païs de Galles.	p. 368.
	Il va passer la Saverne à Shrewsbury.	p. 369.
22. Août.	Bataille de Bosworth où Richard III. est tué.	p. 371.
	Sa Couronne étant trouvée, le Lord Stanley la met sur la tête du Comte de Richemont.	p. 373.

HENRI VII.

	Le Comte de Richemont est proclamé Roi par son Armée sous le nom de Henri VII.	p. 381.
	Il balance à prendre le títre de Roi & s'y détermine enfin.	p. 382.
	Il fait mettre à la Tour, le Comte de Warwick Fils du Duc de Clarence.	p. 385.
17. Août.	Il arrive à Londres.	
	Maladie extraordinaire à Londres, appellée de *la Sueur*.	p. 386.
	Créations de divers Pairs.	p. 387.
30. Oct.	Henri VII. se fait couronner avant que d'assembler le Parlement.	
	Il établit une Garde pour sa personne.	p. 388.
7. Nov.	Le Parlement s'assemble.	
	Acte en faveur de Henri VII. & de sa postérité.	p. 389.
	Autre contre Richard III.	p. 390.
	Amnistie.	

Trou-

Henri VII.		Tom. IV.
An. 1487.	Troubles en Ecosse.	Pag. 418.
18. Nov.	Négociations de Henri avec le Roi d'Ecosse, & Traité.	p. 419.
	Affaires des Païs-Bas.	p. 420.
	Desseins de Charles VIII. sur la Bretagne. Ses progrès, ses Négociations avec Henri VIII. conduite extraordinaire de Henri.	420-425.
Septemb.	Le Duc de Bretagne promet sa Fille à Maximilien d'Autriche Roi des Romains.	p. 425.
	Le Parlement accorde de l'argent au Roi, pour soutenir le Duc de Bretagne. Le Roi garde l'argent & se contente de négocier avec la France.	p. 427.
1488.	Conduite étrange de Henri par rapport à la Bretagne, causée par son avarice extrême.	p. 428.
	Bataille de St. Aubin du Cormier où l'Armée du Duc de Bretagne est défaite, & le Duc d'Orleans est fait Prisonnier.	p. 429.
	Revolte d'*Achamber* dans le Nord d'Angleterre, & punition des soulevez.	p. 430.
	Traité de Verger entre le Roi de France & le Duc de Bretagne, très-avantageux à Charles VIII.	p. 433.
9. Sept.	Mort du Duc de Bretagne. Anne sa Fille lui succéde.	
	Henri feint de vouloir secourir la Duchesse, & prend de fausses mesures.	
	Affaires d'Ecosse.	p. 434.
	Mort de Jaques III. Jaques IV. son Fils lui succéde.	
1489. 10. Fev.	Traité de Redon entre Henri & la Duchesse de Bretagne, où Henri n'a en vûë que de tirer de l'argent de la Duchesse.	
	Anne épouse Maximilien par Procureur.	p. 440.
1490.	Négociations de Henri avec la France & avec la Bretagne.	p. 441.
	Revolte des Flamans.	p. 442.
	Démarches de Henri pour intimider Charles.	p. 443.
	Henri se laisse amuser par la France.	p. 444.
	La Duchesse le presse en vain de la secourir.	p. 447.
	Henri emprunte de l'argent de ses Sujets sous prétexte de la Guerre de Bretagne.	p. 448.
16. Dec.	Charles VIII. gagne les Conseillers de la Duchesse, & conclut son Mariage avec elle.	p. 449.
1491.	Henri se prépare à la Guerre contre la France.	p. 450.
1492.	Il communique son dessein au Parlement qui lui accorde de l'argent.	p. 451.
	Il agit de concert avec le Roi de France, touchant cette feinte Guerre.	p. 453.
Juin.	Naissance de Henri second Fils du Roi.	
1. Octob.	Henri s'embarque pour passer en France avec une Armée.	

Per-

HENRI VII.		Tom. IV.
An. 1495.	Perkin fait une tentative ſur les Côtes de Kent, qui ne lui réüſſit pas.	Pag. 475.
13. Oct.	Le Parlement s'aſſemble, & fait un Statut par lequel perſonne ne peut être recherché pour avoir adhéré à un Roi actuellement ſur le Trône.	p. 477.
	Waerbeck va en Irlande.	
	Enſuite en Ecoſſe où Jaques IV. lui fait épouſer une de ſes Parentes.	p. 478.
1496. 24. Fev.	Traité entre l'Angleterre & les Païs-Bas.	
	Le Roi d'Ecoſſe & Waerbeck entrent en Angleterre.	p. 481.
Octobre.	Mariage de l'Archiduc Philippe avec Jeanne d'Arragon.	p. 483.
1497.	Revolte en Cornouaille.	
	Les Revoltez marchent vers Londres.	p. 484.
22. Juin.	Bataille de *Blackheath* où les Rebelles ſont défaits.	
18.	Henri ratifie les Conventions pour le Mariage d'Arthur.	p. 486.
	Il fait la Paix avec l'Ecoſſe, & Jaques IV. congédie Warbeck.	p. 487.
1498. 6. Avril.	Mort de Charles VIII. Roi de France. Louïs XII. ſuccéde.	p. 489.
	Autre ſoulevement en Cornouaille.	p. 490.
	Perkin Waerbeck va ſe mettre à la tête des Revoltez.	
	Il prend le Tître de Roi.	p. 491.
	Le Roi fait marcher des Troupes contre lui. Il ſe réfugie dans un Azyle.	
	Il ſe rend au Roi à condition d'avoir la vie ſauve.	p. 493.
	Il eſt enfermé dans la Tour.	
	Le Palais de *Shene* eſt brûlé & rebâti ſous le nom de *Richemont*.	p. 494.
1499.	Querelle entre les Anglois & les Ecoſſois à Norham, & Négociation du Mariage de Marguerite Fille de Henri avec le Roi d'Ecoſſe.	
	Perkin ſe ſauve de la Tour. Il eſt repris. Le Roi lui pardonne.	p. 495.
	Complot du Comte de Warwick & de Perkin Waerbeck, pour ſe ſauver de la Tour, découvert.	
	Perkin eſt pendu, & le Comte de Warwick décapité.	496, 497.
	Louïs XII. ſe rend Maître du Duché de Milan.	p. 498.
1500.	Deſſein d'une Croiſade, ſans effet.	
	Entrevûë de Henri & de l'Archiduc Philippe.	p. 499.
	Mort du Prince Michel de Portugal. Charles Fils de Philippe devient Héritier préſomptif de Ferdinand & d'Iſabelle.	p. 500.
28. Juill.	Bulle pour la diſpenſe du Mariage de Marguerite Fille du Roi avec le Roi d'Ecoſſe.	
Decembre	Mort du Cardinal Morton.	p. 501.
	Louïs XII. & Ferdinand partagent le Royaume de Naples.	

HENRI VII. — Tom. IV.

An. 1501. Le Mariage d'Arthur Prince de Galles avec Catherine d'Ar- Pag. 502.
14. Nov. ragon est consommé.
1502. Derniéres Conventions pour le Mariage de la Princesse Mar- p. 503.
24. Janv. guerite avec le Roi d'Ecosse.
2. Avril. Mort du Prince Arthur.
Henri son Frére est créé Prince de Galles.
Patentes pour découvrir de nouvelles Terres. p. 504.
1503. 11. Fev. Mort de la Reine.
Henri opprime ses Sujets par le moyen d'Empson & de Dudley. p. 505.
Le Comte de Suffolck conspire contre le Roi & se retire en Flandre. p. 507.
29. Juin. Conventions entre Henri & Ferdinand sur le mariage de Henri Prince de Galles avec Catherine d'Arragon Veuve de son Frére. p. 509.
26. Dec. Bulle de Jules II. pour la dispense de ce mariage.
La Reine Marguerite se rend en Ecosse.
Les François sont chassez du Royaume de Naples. p. 510.
1504. Le Parlement s'assemble. Il accorde au Roi un secours d'ar-
16. Janv. gent pour le Mariage de la Reine d'Ecosse.
Divers Actes avantageux au Roi. p. 511.
Le Roi amasse beaucoup d'argent.
Le dessein de faire canoniser Henri VI. échouë, à cause de la dépense.
Proclamation du Roi en faveur des Sujets grévez. p. 512.
26. Nov. Mort d'Isabelle Reine de Castille.
Henri veut se marier avec la Reine Douairiére de Naples. p. 513.
1505. Différends entre Ferdinand & Philippe d'Autriche son Gendre. p. 514.
Philippe & Jeanne partent pour l'Espagne. La tempête les oblige à relâcher en Angleterre, Henri les y retient civilement; mais il engage Philippe à lui livrer le Comte de Suffolck, qui est mis à la Tour. p. 515.
1506. Le Mariage de Henri avec la Duchesse Douairiére de Savoye p. 516.
20. Mars. est conclu.
25. Sept. Mort de Philippe I. Roi de Castille. p. 517.
Jeanne sa veuve perd l'esprit.
1507. Marguerite d'Autriche Duchesse Douairiére de Savoye gouverne les Païs-Bas. p. 518.
21. Dec. Mariage conclu entre Marie Fille du Roi, & Charles Prince d'Espagne.
Henri accumule incessamment des Trésors.
1508. Le Mariage de Charles avec la Princesse Marie est solennisé p. 519.
17. Dec. par Procureur.
Henri attaqué de Phthisie, ne songe plus à son Mariage.
1509. Amnistie générale.
22. Avril. Mort de Henri VII. p. 520.

HENRI VIII.

HENRI VIII.

Li-

HENRI VIII.		Tom. V.
1511. 4. Oct.	Ligue concluë contre la France entre le Pape, le Roi d'Arragon, & Venise.	Pag. 35.
30.	Ouverture plus solennelle du Concile de Pise.	p. 36.
	Le Pape excommunie tous les adhérans au Concile de Pise. Le Roi de Navarre est du nombre.	p. 38.
	Ferdinand se propose de conquérir la Navarre sous ce prétexte.	
	Il engage Henri à faire la Guerre à Louïs XII. pour conquérir la Guienne. Mais il se sert des forces de Henri, pour conquérir lui-même la Navarre.	p. 39.
1512.	Le Parlement accorde un secours au Roi pour la Guerre contre la France.	p. 41.
	Ambassade de Henri au Concile de Latran.	p. 43.
	Ferdinand se rend maître de la Navarre.	p. 43-47.
11. Avril.	Bataille de Ravenne en Italie gagnée par Gaston de Foix qui y est tué.	p. 47.
3. Mai.	Ouverture du Concile de Latran.	p. 48.
	Le Pape excommunie Louïs XII.	
	Décadence des Affaires de Louïs XII. en Italie. Son Armée s'en retourne en France, & abandonne Milan.	p. 49.
	Sforce est mis en possession de Milan par les Alliez.	p. 51.
	Henri se rengage dans la Ligue & est duppé.	p. 52.
	Jaques Roi d'Ecosse conclut une ligue avec Louïs XII.	p. 54.
1513. 21. Fev.	Affaires d'Italie. Mort de Jule II.	p. 58.
	Ferdinand conclut une Trêve avec la France, & y comprend Henri sans sa participation.	p. 59.
5. Avril.	Ligue de Malines où Henri est pris pour duppe.	
	Déroute de l'Armée de France à Novare, par les Suisses : Elle repasse les Monts.	p. 64.
	Thomas Wolsey devient premier Ministre de Henri.	p. 65.
Avril.	Combat Naval où l'Amiral Howard est tué.	p. 66.
	Les Alliez de Henri lui manquent & il se voit réduit à faire la Guerre seul.	p. 67.
	Le Comte de Suffolck est décapité.	p. 68.
17. Juin.	Siége de Terouenne.	
	Maximilien sert dans l'Armée de Henri comme volontaire.	
Août.	Déroute des François à Guinegaste.	
22.	Prise de Terouenne.	p. 69.
23. Sept.	Siége & prise de Tournay.	
15. Oct.	Traité conclu à Lisle entre Henri, Marguerite, & Charles d'Autriche.	p. 70.
24.	Retour du Roi à Londres.	p. 71.
	Louïs XII. fait la Paix avec Leon X.	p. 72.
	Le Pape exhorte Henri à la Paix.	
	Henri traite avec la France sans les Alliez.	p. 73.

An. 1513.	Affaires entre Henri & Jaques IV. Roi d'Ecosse. Bataille de *Flodden* où le Roi d'Ecosse est tué. Septembre.	P. 73-75.
	Henri fait porter le corps de Jaques à Londres & le fait enterrer.	p. 76.
1514.	Intérêts des Princes au commencement de 1514.	p. 77.
3. Janvier.	Le Parlement s'assemble.	
	Thomas Wolsey est fait Evêque de Lincoln, & Administrateur de l'Evêché de Tournay.	p. 82.
	Leon X. envoye au Roi une épée & un bonnet bénis.	
	Négociations de la Paix entre Henri & Louïs XII.	p. 83-85.
7. Août.	La Paix est concluë par divers Traitez.	p. 86.
14. Juill.	Mort du Cardinal Bambridge.	p. 89.
	Thomas Wolsey est fait Archevêque d'Yorck.	
9. Oct.	Mariage de Louïs XII. avec Marie Sœur de Henri consommé.	
	Affaires d'Ecosse. La Reine Régente se remarie avec le Comte d'Angus.	p. 90.
	Elle perd la Régence. Le Duc d'Albanie est appellé de France pour être Régent.	
1515. 1. Janv.	Mort de Louïs XII.	p. 92.
	François I. succéde.	
	La Reine veuve de Louïs XII. épouse le Duc de Suffolck.	p. 93.
	Statuts Parlementaires.	
	Préparatifs de François I. pour recouvrer Milan.	p. 95.
	Affaires d'Italie.	
	Ferdinand suscite des affaires à François I.	p. 96.
	Wolsey craignant de perdre l'administration de l'Evêché de Tournay, engage Henri dans une nouvelle Guerre contre la France.	p. 98.
	Wolsey est fait Cardinal par Leon X.	p. 100.
	Il fait ensorte que Henri assiste secrettement l'Empereur contre François I.	p. 102.
22. Déc.	Wolsey est fait Grand Chancelier.	p. 103.
	Affaires d'Ecosse.	p. 104.
1516. Fevrier.	Mort de Ferdinand Roi d'Arragon.	p. 105.
	Charles d'Autriche lui succéde.	
18.	Naissance de Marie Fille de Henri.	
	Expédition de l'Empereur à Milan.	p. 106.
	Maximilien feint de vouloir ceder l'Empire à Henri.	p. 107.
26. Août.	Traité de Noyon entre François I. & Charles d'Autriche.	p. 109.
29. Oct.	Ligue défensive concluë à Londres, contre la France.	p. 110.
	Desseins de Henri par rapport à l'Ecosse. Il tâche en vain de faire ôter la Régence au Duc d'Albanie.	p. 111.
	Trêve avec l'Ecosse.	
	Efforts du Concile de Latran pour réformer le Calendrier.	p. 112.

Henri VIII.		Tom. V.
An. 1517.	Le Pape fait ses efforts pour engager les Princes Chrétiens à une Croisade contre les Turcs.	Pag. 113.
	Charles se rend en Espagne & congédie le Cardinal Ximenès.	p. 114.
	Conspiration contre le Pape.	p. 115.
	Vente des Indulgences sous le prétexte de la prétenduë Croisade.	
	Martin Luther prêche contre les Indulgences.	p. 116.
	Maximilien feint encore de vouloir ceder l'Empire à Henri.	p. 117.
	Maladie de la Sueur à Londres.	p. 118.
1518.	Leon X. continuë à solliciter la Croisade.	
	Négociation pour la restitution de Tournay.	p. 119.
	Leon X. envoye le Cardinal Campegge en Angleterre en qualité de Légat pour solliciter la Croisade. Wolsey se fait joindre à la Légation.	p. 122.
	Ligue défensive de divers Princes contre les Turcs.	p. 124.
	Divers Traitez entre Henri VIII. & François I. & sur la restitution de Tournay.	p. 125.
16. Dec.	Fiançailles par Procureur de Marie Fille de Henri, avec le Dauphin François.	
1519. 12. Janv.	Mort de Maximilien I. Empereur.	
	François I. prétend à l'Empire.	p. 126.
	Henri VIII. y aspire aussi.	p. 127.
	Charles Roi d'Espagne est élu.	
	Différends entre Charles & François.	
	Ils caressent tous deux le Cardinal Wolsey, afin de mettre Henri dans leurs intérêts.	p. 129.
	Elévation du Cardinal Wolsey.	
	Il aspire au Papat, sur la promesse de l'Empereur.	p. 131.
	Découverte du Mexique & de la Nouvelle Espagne.	p. 132.
1520. 26. Mai.	L'Empereur arrive inopinement à Douvre. Il promet à Wolsey de le faire Pape. Il va en Flandre.	p. 134.
Juin.	Entrevûë de François I. & de Henri.	p. 135.
21. Oct.	Charles-Quint est couronné Empereur.	p. 136.
	Le Pape excommunie Luther.	
	Troubles en Ecosse.	p. 137.
1521.	Intérêts des Princes.	
	François I. fait attaquer la Navarre par Lesparre qui s'en rend Maître, & en est ensuite chassé.	p. 142.
	François suscite Robert de la Marck contre l'Empereur.	p. 143.
	Charles somme Henri de l'assister en vertu de la Ligue de Londres.	
	Henri fait en sorte que François I. rapelle Robert de la Marck.	
	Ligue du Pape avec l'Empereur.	p. 144.

Guer-

Il

Son

Henri VIII.		Tom. V.
An. 1529.	Son Affaire eſt portée au Parlement où il eſt auſſi accuſé.	Pag. 276.
5. Août.	Traité de Cambray entre Charles-Quint & François I.	p. 278.
1530.	Affaires d'Italie.	
24. Fev.	Charles Quint eſt couronné à Bologne de la main du Pape.	p. 280.
	Henri conſulte diverſes Univerſitez dont la plûpart décident en ſa faveur.	p. 281.
	Lettre des Grands d'Angleterre au Pape ſur l'Affaire du Divorce.	p. 283.
	Proclamation pour défendre de recevoir des Bulles de Rome.	p. 284.
	Conventions entre le Roi & le Cardinal Wolſey.	p. 286.
	Le Roi lui ordonne de ſe retirer à Yorck.	
4. Nov.	Il le fait arrêter en chemin, pour crime de Haute Trahiſon.	p. 287.
30.	Il eſt conduit à Londres, & il meurt en chemin.	p. 288.
	Affaires de la Réformation en Allemagne.	p. 289.
	Ligue de Smalcalde.	p. 292.
1531. 6. Janvier.	Le Roi aſſemble un Parlement, & lui communique l'Affaire de ſon Divorce.	p. 293.
	Condamnation de tout le Clergé pour avoir violé le Statut de *Præmunire*.	p. 294.
	Il donne 100000. livres ſterling au Roi, & en paſſe un Acte dans lequel il donne au Roi le Titre de *Chef Suprême de l'Egliſe*.	p. 295.
	Le Roi accorde une Amniſtie aux Communes.	p. 297.
	Les Monaſtéres compoſent avec le Roi.	
	Le Pape diſſimule.	
	La Reine refuſe de conſentir au Divorce.	p. 298.
	Trois hommes ſont brûlez pour la Religion.	
	Affaires de la Religion en Allemagne.	
1532.	Efforts de François & de Henri pour intimider l'Empereur, afin de le détourner de ſoutenir la Reine Catherine ſa Tante.	p. 300.
Octobre.	Entrevûe de François & de Henri.	p. 301.
	Henri épouſe ſecrettement Anne de Bollen.	
	Ligue propoſée par l'Empereur pour la ſûreté de l'Italie.	p. 303.
	Statut contre le Clergé.	p. 305.
	Acte pour abolir les Annates.	
	Le Pape s'en plaint.	p. 306.
	Négociations à Rome ſur l'Affaire du Divorce. L'Empereur empêche l'accommodement.	p. 308.
4. Oct.	Henri eſt cité à Rome.	p. 310.
1533. 24. Fev.	La Ligue pour la ſûreté de l'Italie eſt concluë à Bologne.	
	Statut pour défendre les appels à Rome.	p. 313.
	Cranmer eſt nommé Archevêque de Cantorbery.	
	La Convocation du Clergé décide l'Affaire du Divorce en faveur du Roi.	p. 314.

Ann-

Il

Henri VIII.		Tom. V.
An. 1538.	François I. commence à s'éloigner de Henri.	Pag. 381.
	Quelques correspondans du Cardinal Polus sont exécutez.	p. 382.
	Etablissement des Evêques suffragans.	
Juin.	La Reine d'Ecosse arrive à Edimbourg.	
1539.	Résignations de plusieurs Monastéres au Roi.	p. 383.
Avril.	Loi des dix Articles.	p. 385.
	Le Parlement donne au Roi les biens des Monastéres.	p. 386.
	Acte pour ériger de nouveaux Evêchez.	
	La Comtesse de Salisbury Mére de Polus est condamnée.	p. 387.
	Le Roi protége Cranmer.	
	Shaxton & Latimer sont envoyez à la Tour.	p. 388.
	Recherche de ceux qui rejettent les dix Articles.	p. 389.
	Bibles mises dans les Eglises.	p. 391.
Décembre	Mariage du Roi avec Anne de Cleves.	p. 393.
1540.	Suppression de l'Ordre de St. Jean.	p. 394.
	Disgrace de Cromwel.	p. 396.
	Il est condamné par le Parlement.	
	Le Roi fait casser son mariage avec Anne de Cleves.	p. 397.
28. Juill.	Exécution de Cromwel.	p. 401.
	Plusieurs des deux Religions sont exécutez.	p. 402.
	Mariage du Roi avec Catherine Howard.	p. 403.
	Desseins contre Cranmer.	
	Commencement d'une nouvelle brouillerie entre Charles Quint & François I.	p. 404.
27. Sept.	Institution de l'Ordre des Jésuites.	p. 405.
1541.	Fondation de six nouveaux Evêchez.	p. 407.
	L'Exposition de la Doctrine Chrétienne est publiée. Le Roi déclare Hérétiques ceux qui croiront plus ou moins.	
Avril.	Interim accordé par l'Empereur en Allemagne.	p. 408.
	Mécontentement de Henri contre le Roi d'Ecosse son Neveu.	p. 409.
1542.	Découverte de l'incontinence de la Reine.	p. 410.
12. Fev.	Elle est décapitée.	p. 412.
	L'Irlande est érigée en Royaume.	p. 413.
	Concile convoqué à Trente.	p. 416.
	Guerre entre l'Empereur & François I.	
	Guerre avec l'Ecosse.	p. 417.
Décembre	Déroute de l'Armée d'Ecosse.	p. 420.
14.	Mort de Jaques V.	
	Henri projette le Mariage d'Edouard son Fils avec Marie Reine d'Ecosse née sept jours avant la mort de son Pére.	p. 421.
1543. 11. Fev.	Ligue concluë entre l'Empereur & Henri contre la France.	422-424.
	Brouilleries en Ecosse causées par le Cardinal Beton.	p. 425.
	Jaques Hamilton Comte d'Aran est déclaré Régent.	p. 426.
1. Juillet.	Traité pour le mariage d'Edouard avec Marie.	p. 427.

Le

EDOUARD VI

EDOUARD VI.

1547. 18. Sept. Le Protecteur, ayant eu avis que son Frere l'Amiral cabaloit contre lui en Angleterre, s'en retourne précipitamment, n'ayant mis que 16 jours à son expédition. Pag. 20.
Bonner, Evêque de Londres, & Gardiner Evêque de Winchester, sont mis en Prison.
Octobre. Le Lord Riche est fait Chancelier. p. 21.
3. Nov. Nouveaux Priviléges accordez au Protecteur.
4. Le Parlement s'assemble.
Statut pour en revoquer plusieurs autres passez sous les Regnes précedens, & pour établir l'ordre de la Succession marqué par Henri VIII. p. 22.
La Loi des six Articles est revoquée. p. 23.
On abolit les Messes privées, & on rend la Coupe au Peuple.
On donne au Roi le pouvoir de nommer aux Evêchez.
Statut contre les Vagabonds.
Plusieurs fonds d'Eglise donnez au Roi. p. 24.
Amnistie, avec quelques exceptions. Gardiner en profite.
Brouilleries entre l'Amiral & le Protecteur.
L'Empereur bat & fait Prisonnier Jean Frideric Electeur de Saxe, & déclare Electeur Maurice son Cousin. p. 27.
Le Landgrave de Hesse est arrêté Prisonnier par l'Empereur, par une supercherie grossiere.
Le Parti Protestant s'affoiblit en Allemagne.
Pierre Martyr, Bucer, Ochin, Fagius, & plusieurs autres Protestans se refugient en Angleterre.
Le Protecteur, sur les instances du Roi de France, fait discontinuer les Fortifications de Bullenberg.
1548. On avance l'ouvrage de la Reformation. p. 28.
Gardiner est mis à la Tour, pour s'y être opposé.
Le Protecteur nomme le Comte de Shrewsbury son Lieutenant pour la Guerre d'Ecosse.
Le Régent d'Ecosse assiege inutilement le Château de Browghti. p. 29.
Les Anglois s'emparent de Hadington & de Lauder.
Les Ecossois, après avoir reçû de France un renfort de 6000. hommes, assiegent Hadington.
La Reine d'Ecosse est envoyée en France. p. 30.
Le Comte de Shrewsbury fait lever le Siege d'Hadington, & se retire en Angleterre, après avoir présenté la Bataille aux Ecossois.
Entreprise de Dessé, Général des Troupes Françoises, sur Hadington, inutile.
Il entre en Angleterre. p. 31.
Il est rappellé, & remplacé par de Thermes.

An. 1548.	L'Empereur & le Pape se brouillent, au sujet de la translation du Concile de Trente à Bologne.	Pag. 31.
	Interim accordé aux Protestans d'Allemagne.	p. 31.
24. Nov.	Le Parlement s'assemble.	
	Il avance la Reformation.	
1549.	L'Amiral est mis à la Tour.	p. 34.
	Il refuse de répondre.	p. 35.
10. Mars.	Il est décapité.	
	Subsides accordez au Roi.	p. 36.
14.	Le Parlement est prorogé.	
	Etablissement de la nouvelle Liturgie: la Princesse Marie la refuse.	
12. Avril.	Une Femme Anabaptiste est condamnée au feu, & exécutée.	
	Le Peuple se plaint de la Noblesse.	p. 37.
	Divers soulevemens.	p. 38.
	Le Protecteur tâche en vain de remedier aux griefs du Peuple.	
10. Juin.	Les Mécontens s'assemblent dans la Province de Devon au nombre de 10000. hommes, & mettent Arundel à leur tête.	p. 39.
	On envoye contre eux le Lord Russel.	
	Ils lui envoyent leurs Demandes.	
	Elles sont rejettées.	p. 40.
	Ils assiegent Exceter.	
	Le Lord Russel les bat, fait lever le Siege, & met fin à la Revolte de la Province de Devon.	
	Arundel est pendu.	
	Les Mécontens de la Province de Norfolck s'attroupent au nombre de 20000, sous la conduite d'un Tanneur nommé Ket.	p. 41.
	On envoye contre eux le Marquis de Northampton avec 1100. hommes.	
	Il est chassé de Norwich, avec perte.	
	Le Comte de Warwick, à la tête de l'Armée destinée contre l'Ecosse, bat & dissipe les Rebelles.	p. 42.
	Ket leur Chef est pendu.	
	Les soulevez d'Yorck acceptent une Amnistie.	
	Le Roi de France entre dans le Boulonnois, sans avoir déclaré la Guerre.	
	Il est repoussé au Fort de Bullenberg.	p. 43.
	Combat naval près de Jersey, entre les Flottes Françoise & Angloise.	
8. Sept.	Bonner, Evêque de Londres, est déposé & mis à la Tour.	p. 49.
	Henri assiege Boulogne.	p. 43.

Le

An. 1549. Le Siege eſt changé en blocus. Pag. 43.
De Thermes s'empare du Château de Brawghti.
15. Sept. Le Protecteur fait raſer Hadington.
Il propoſe au Conſeil de rendre Bologne à la France : Sa Propoſition eſt mal reçûë. p. 44.
Paget eſt envoyé en Ambaſſade & l'Empereur, pour tâcher de conclure une Alliance pour la ſureté de Boulogne.
Plaintes contre le Protecteur.
6. Oct. Le Préſident du Conſeil, & 7. des Conſeillers, ſe retirent dans la Cité de Londres. p. 45.
Ils agiſſent contre le Protecteur.
7. Le Protecteur mene le Roi à Windſor. p. 46.
Sept autres Conſeillers ſe joignent à ceux de Londres.
8. Ils mettent les Magiſtrats de Londres dans leur parti.
9. Cinq autres Conſeillers abandonnent le Protecteur.
Le Conſeil déclare le Duc de Sommerſet indigne d'être Protecteur. p. 47.
Le Roi approuve la conduite du Conſeil.
Le Conſeil ſe rend à Windſor.
Le Duc de Sommerſet eſt accuſé devant le Conſeil.
12. Il eſt envoyé à la Tour. p. 48.
14. Le Conſeil nomme 6. Gouverneurs au Roi.
Le Comte de Warwick s'empare de l'adminiſtration du Gouvernement.
Le Comte de Southampton quitte la Cour, & meurt. p. 50.
Seconde Ambaſſade vers l'Empereur, qui refuſe de ſecourir l'Angleterre.
Sa Réponſe détermine le Conſeil à faire la Paix avec la France.
28. Le Comte de Warwick eſt fait Grand Amiral. p. 52.
4. Nov. Le Parlement ſe raſſemble. p. 50.
Il fait un Acte contre les Aſſemblées illicites, & revoque le Statut contre les Vagabonds.
Le Pape Paul III. meurt. p. 56.
Polus perd le Pontificat par ſa faute.
1550. 2. Janv. Acte d'Attainder contre le Duc de Sommerſet, fondé ſur une Confeſſion ſignée de ſa main. p. 50.
Il eſt condamné à perdre ſes Charges, & à diverſes Amendes. p. 51.
6. Fev. Il ſort de la Tour.
6. Avril. Le Roi lui redonne une place dans ſon Conſeil.
Fevrier. Acte pour confirmer la nouvelle Liturgie, & pour faire brûler les Images. p. 51. 52.
2. Le Parlement eſt prorogé.
Jule III. eſt élu Pape. p. 56.

EDOUARD VI		Tom. VI.
1550. 20. Fev.	Le Comte de Warwick eſt fait Grand-Maître.	Pag. 52.
	Guidotti, Marchand Italien, eſt employé dans l'Affaire de la reſtitution de Boulogne.	
	Il parvient à faire nommer des Plénipotentiaires des deux Cours.	p. 53.
	Conferences près de Boulogne.	
24. Mars.	Le Traité eſt ſigné.	p. 54.
	Le Peuple eſt mécontent de la reddition de Boulogne.	p. 55.
	Recherche des malverſations.	
	Polydore Vergile ſe retire en Italie.	p. 56.
1551. 18. Avril.	Gardiner eſt dépoſé.	p. 57.
	On dreſſe une nouvelle Confeſſion de Foi: la Princeſſe Marie la rejette.	
	Elle eſſaye en vain de ſortir du Royaume.	
	La Maladie de la Sueur fait de grands ravages en Angleterre, depuis le mois d'Avril juſqu'au mois d'Octobre.	p. 58.
	Le Comte de Warwick forme le projet de marier Elizabeth dans un Païs étranger, de faire exclure Marie de la Succeſſion, & de marier un de ſes Fils avec Jeanne Gray, Fille ainée du Comte de Dorſet.	
	Edouard envoye une Ambaſſade à Henri II. pour lui porter la Jarretiere, & pour négocier ſon mariage avec Elizabeth, fille de Henri.	p. 59.
	Ambaſſade de la part de Maurice Electeur de Saxe, infructueuſe.	p. 65.
	Maurice ſe rend maître de Magdebourg.	
Mai.	Le Concile eſt rétabli à Trente.	
19. Juill.	Le Traité pour le Mariage du Roi eſt ſigné à Angers.	p. 59.
Octobre.	Le Roi crée le Comte de Warwick Duc de Northumberland, & fait pluſieurs autres Créations.	
	La perte du Duc de Sommerſet eſt réſolue.	
	Il eſt conduit à la Tour.	p. 60.
1. Dec.	Il eſt accuſé devant les Pairs.	p. 61.
	Ils le déclarent innocent du Crime de Haute-Trahiſon: mais ils le condamnent à mort pour Crime de felonie.	p. 62.
21.	On ôte le Grand Sceau au Chancelier, pour avoir voulu travailler pour le Duc.	p. 63.
1552. 22. Janv.	Le Roi ſigne un ordre pour exécuter le Duc de Sommerſet.	
	Il eſt décapité.	p. 64.
	Exécution de ſes prétendus Complices, Vane, Patrigge, Stanhope & Arundel.	
23.	Le Parlement ſe raſſemble.	p. 65.
	Statut qui ordonne la confrontation des Témoins aux Accuſez.	
	Le Mariage des Eccléſiaſtiques eſt déclaré légitime.	p. 66.

Le

An. 1552. Le Parlement est dissous. Pag. 66.
Le Roi est rendu le maitre de déposer les Evêques.
On recherche ceux qui se sont enrichis des biens d'Eglise. p. 67.
Le Lord *Paget* est mis à l'amende, & dégradé de l'Ordre de la Jarretiere.
La Compagnie des Marchands Allemans du *Still-Yard* est supprimée.
Cardan vient en Angleterre.
Le Comte d'*Aran* cede la Régence d'Ecosse à la Reine Douairiere. p. 68.
Maurice, Electeur de Saxe, se déclare contre *Charles-Quint*, & l'oblige par-là d'accorder aux Protestans l'*Edit de Passau*.
1553. 1. Mars. Le Parlement s'assemble.
Les Communes accordent au Roi un subside considerable.
Tonstal, Evêque de Durham, est déposé.
Suppression de cet Evêché.
Le Duc de Northumberland est fait Palatin de Durham.
31. Mars. Le Parlement est cassé. p. 69.
Le Roi tombe dangereusement malade.
Mai. Un des fils du Duc de Northumberland se marie avec *Jeanne Gray*.
Le Duc persuade au Roi de transporter la Couronne à *Jeanne Gray*. p. 70.
Les Juges du Royaume refusent d'en dresser l'Acte.
15. Juin. On les y contraint, & tous les Juges le signent, à la reserve de *Halles*: tout le Conseil le signe aussi.
21.
Le Duc de Northumberland est soupçonné d'avoir contribué à la maladie du Roi.
6. Juillet. Le Roi meurt. p. 71.
Le Duc tâche en vain de se saisir de Marie & d'Elisabeth.

MARIE.

Marie, Elisabeth, Marie Reine d'Ecosse, & Jeanne Gray prétendent toutes quatre à la Couronne. p. 74.
Marie, & Jeanne Gray, demeurent les deux seules Concurrentes. p. 75.
9. Marie se retire dans la Province de Norfolck, d'où elle écrit au Conseil.
Elle va dans la Province de Suffolck.
Elle se fait proclamer à Norwich, & appelle la Noblesse à son secours. p. 76.
Les Ducs de Northumberland & de Suffolck annoncent à Jeanne qu'elle est Reine.

MARIE. Tom. VI

An. 1553. Jeanne Gray n'accepte la Couronne qu'avec peine. Pag. 76.
Elle se retire à la Tour, avec le Conseil. p. 77.
Réponse peu favorable du Conseil à la Lettre de Marie.
10. Juillet. Jeanne est proclamée : le Peuple n'en témoigne point de joye.
Les Provinces de Norfolck & de Suffolck se déclarent pour Marie. p. 81.
Elle s'engage à laisser la Religion sur le pied où elle se trouve.
Jeanne envoya un Ambassadeur à l'Empereur, qui ne veut point le recevoir.
Le Conseil leve des Troupes. p. 82.
14. Le Duc de Northumberland part de Londres pour se mettre à la tête de 6000. hommes qui s'étoient assemblez à Newmarket. p. 83.
Il marche à Cambridge, & delà à St. Edmond-bury.
La désertion se met dans son Armée.
Hastings, avec 4000. hommes, se déclare pour Marie, & la fait proclamer à Buckingham.
Six Vaisseaux de guerre prennent le même Parti.
Le Duc retourne à Cambridge, d'où il demande du secours au Conseil. p. 84.
19. Quelques Conseillers trouvent le moyen de sortir de la Tour.
Ils se déclarent pour Marie, & la font proclamer à Londres. p. 85.
Le Duc de Suffolck leur remet la Tour.
Jeanne se démet de sa Dignité.
Le Duc prévient l'ordre qu'on lui avoit envoyé, de licencier son Armée.
Il fait proclamer Marie à Cambridge. p. 86.
25. Il est conduit à la Tour avec ses Enfans, & plusieurs autres.
Tout le Royaume se déclare pour Marie.
Elle envoye à la Tour Jeanne Gray, le Duc de Suffolck, & plusieurs autres.
Elle fait mettre en liberté le Duc de Suffolck.
3. Août. Elle fait son Entrée à Londres.
Elle met en liberté quelques-uns des prisonniers de la Tour.
La Reine veut faire venir en Angleterre le Cardinal Polus, en qualité de Légat. p. 87.
Gardiner s'y oppose, & il détourne la Reine de ce dessein, par le moyen de l'Empereur.
La Reine lui donne le Grand Sceau.
12. Funerailles d'Edouard VI. p. 88.
La Reine déclare qu'elle ne veut point forcer les consciences par rapport à la Religion.

MARIE. Tom. VI.

An. 1553. Bourn, Chapelain de Bonner, ſur le point d'être maſſacré Pag. 88.
13. Août. par le Peuple pour avoir mal parlé d'Edouard dans un Sermon, eſt délivré de ce danger par deux Miniſtres Proteſtans.

18. La Reine publie une Proclamation, qui découvre ſes deſſeins par rapport à la Religion. p. 89.

On procede au jugement du Duc de Northumberland, des Comtes de Northampton & de Warwick, des Chevaliers André Dudley, Jean & Henri Gate, & Thomas Palmer.

Ils ſont condamnez. p. 91.

22. Le Duc de Northumberland, Jean Gate, & Thomas Palmer ſont exécutez.

Les Députez de Suffolck ſont maltraitez à la Cour, & Dolbe, l'un d'entre eux, eſt mis au pilori pour avoir parlé trop hardiment.

Les deux Miniſtres qui avoient ſauvé Bourn, ſont mis en priſon.

Les Evêques dépoſez ſous le Regne d'Edouard, ſont rétablis. p. 92.

Pluſieurs Eccléſiaſtiques Proteſtans ſont mis en priſon.

Le Service de l'Egliſe Romaine eſt rétabli en divers lieux.

Le Juge Halles eſt condamné à 1000. l. ſt. d'amende.

Pierre Martyr ſe refugie chez Cranmer.

Cranmer eſt cité à la Chambre étoilée, & renvoyé abſous. p. 93.

Il eſt cité devant le Conſeil, accuſé de trahiſon, & envoyé à la Tour, avec Latimer.

On permet aux Reformez étrangers de ſortir du Royaume, mais on le défend aux Anglois.

La Reine crée divers Pairs.

1. Octob. Couronnement de la Reine. p. 94.

On publie une Amniſtie, mais avec beaucoup d'exceptions.

4. La Reine quitte ſes Sujets du Subſide dû à Edouard.

L'Archevêque d'Yorck eſt mis à la Tour.

L'Evêque d'Exceter eſt rétabli.

La Cour trouve moyen d'avoir un Parlement à ſa dévotion. 94. & 95.

10. Taylor Evêque de Lincoln, & Harley Evêque de Hereford, chaſſez de la Chambre-Haute pour n'avoir pas voulu ſe mettre à genoux pendant qu'on diſoit la Meſſe. p. 95.

Le Parlement s'étant aſſemblé, paſſe divers Actes, ſans toucher à la Religion. p. 96.

21. Il eſt prorogé.

24. Il ſe raſſemble, & caſſe la Sentence de Divorce entre Henri VIII. & Catherine d'Arragon.

31. Acte pour rétablir le Service de l'Egliſe Romaine. p. 97.

MARIE. Tom. VI.

An. 1553. Divers autres Actes. Pag. 97.

3. Nov. Jeanne Gray, Guilford Dudley son Epoux, deux autres Fils du Duc de Northumberland, & Cranmer Archevêque de Cantorberi sont condamnez comme traitres.

Commendon est envoyé en Angleterre par le Cardinal Bandini, Légat du Pape à Bruxelles. p. 98.

La Reine lui demande Polus pour Légat.

Gardiner s'y oppose. p. 99.

L'Empereur fait proposer le Mariage de la Reine, avec Philippe Prince d'Espagne: la Reine l'approuve.

Polus est retenu en Allemagne. p. 100.

La Chambre des Communes députe à la Reine, pour la prier de n'épouser point un Prince étranger.

6. Dec. La Reine casse le Parlement.

La Convocation du Clergé établit le Dogme de la Transsubstantiation. p. 101.

1554. Janv. Ambassade de l'Empereur pour le Mariage.

12. Le Traité pour le Mariage est conclu. p. 102.

13. La Reine accorde des Lettres d'abolition au Marquis de Northampton. p. 104.

Elle suspend l'Acte contre les Marchands Allemands du Still-Yard.

On murmure contre le Mariage de la Reine.

Le Duc de Suffolck, Thomas Wyat, & Pierre Carew forment le dessein de faire soulever le Royaume. p. 105.

Carew est découvert, & se sauve en France.

Wyat se met en marche avec peu de monde: il refuse de poser les armes.

25. Les milices que le Duc de Norfolck amenoit contre lui, se joignent à Wyat, qui s'avance vers Londres.

La Reine lui envoye deux personnes, à qui il fait des demandes exorbitantes, qui sont rejettées.

5. Fevrier. Il entre dans Westminster; mais trouvant la Porte de la Cité fermée, il se rend prisonnier. p. 106.

11. Le Duc de Suffolck est arrêté. p. 107.

12. Jeanne Gray, & son Epoux sont exécutez.

14. & 15. On exécute plusieurs Rebelles. p. 108.

20. La Reine pardonne à 600. d'entre eux.

21. Exécution du Duc de Suffolck.

Wyat accuse Elisabeth & le Comte de Devonshire: ils sont mis a la Tour.

Le Chevalier Nicolas Troghmorton ayant été absous par les Jurez, ils sont condamnez à de grosses amendes.

Son Frere Jean Troghmorton est condamné, quoiqu'il fût précisément dans le même cas. p. 109.

Wyat

An. 1554. Wyat décharge Elifabeth & le Comte de Devonshire, & eft exécuté. Pag. 109.

Mars. Marie donne ordre de purger l'Eglife des Eccléfiaftiques mariez.

13. Plufieurs Evêques dépofez. p. 110.

La Meffe eft rétablie par-tout.

2. Avril. Le Parlement s'affemble.

Il eft gagné par la Reine. p. 111.

Acte pour confirmer les Prérogatives de la Reine.

L'Evêché de Durham eft rétabli. p. 112.

Le Parlement approuve le Traité de Mariage entre la Reine & Philippe.

15,16,17. Avril. Cranmer, Ridley & Latimer font conduits à Oxford, pour foutenir une Difpute fur l'Euchariftie. p. 113.

On ne leur permet pas de fe faire entendre.

20. On les excommunie, fur le refus qu'ils font de faire abjuration.

16. Mai. Elifabeth eft transferée à Woodftock, où on la traite avec rigueur. p. 109.

25. Le Parlement eft prorogé. p. 113.

16. Juill. Philippe part de la Corogne.

20. Il arrive à Southampton.

27. Le Mariage fe fait à Winchefter. p. 114.

Philippe apporte beaucoup d'argent.

Il obtient la grace d'Elifabeth, & de quelques autres.

Septemb. Le Duc de Norfolck meurt. p. 115.

11. Nov. Le Parlement fe raffemble.

La Cour envoye au devant de Polus; & le Parlement revoque l'Acte par lequel il avoit été condamné.

24. Polus arrive en Angleterre, en qualité de Légat du Pape.

Il fait un Difcours au Parlement, pendant lequel la Reine s'émeut fi fort, qu'elle croit avoir fenti remuer un Enfant dans fon ventre. p. 116.

29. Le Parlement préfente au Roi & à la Reine une Requête, pour les prier de travailler à la reconciliation du Royaume avec le Pape.

Le Légat leur donne l'abfolution.

Acte qui rétablit l'Autorité du Pape, fous cinq conditions, que le Légat ratifie. 116. 117.

Acte pour renouveller les anciens Statuts contre les Hérétiques. p. 119.

Acte qui accorde à Philippe le Droit de prendre le Titre de Roi d'Angleterre pendant fon mariage, & déclare coupables de Haute-Trahifon ceux qui attenteront à fa vie.

An. 1554. On délibere ſur la maniere d'agir contre les Réformez : Polus eſt pour la douceur ; Gardiner eſt pour la rigueur, & l'emporte. p. 120.
La Reine envoye une Ambaſſade d'Obedience à Rome. p. 121.
1555. Gardiner ſe charge de faire exécuter les Loix contre les Reformez.
4. Fevrier. Rogers eſt brûlé à Londres.
9. Hooper eſt brûlé à Gloceſter.
Sanders & Taylor ſont auſſi exécutez.
Gardiner ſe décharge ſur Bonner, de la commiſſion de pourſuivre les Proteſtans. p. 122.
La Perſécution cauſe un étonnement univerſel dans le Royaume.
Philippe fait prêcher ſon Confeſſeur contre la Perſécution.
Elle recommence. p. 123.
23. Mars. Le Pape Jules III. meurt. p. 124.
28. La Reine reſtitue les biens d'Egliſe.
9. Avril. Marcel II. eſt élu Pape.
Eliſabeth eſt tirée de priſon. p. 123.
Marcel II. meurt 22. jours après ſon exaltation. p. 124.
23. Mai. Paul IV. lui ſuccede.
Il érige l'Irlande en Royaume, donne audience aux Ambaſſadeurs d'Angleterre, & demande la reſtitution des biens d'Egliſe, & le Denier de S. Pierre.
29. La Reine accouche de pluſieurs moles. p. 125.
Juillet. Bradford eſt brûlé.
4. Sept. Philippe ſe dégoute de la Reine, & part pour la Flandre. p. 126.
Fauſſe Conſpiration.
On recherche ceux qui avoient pillé les Egliſes & les Monaſteres.
Octobre. Ligue entre Paul IV. & la France, contre l'Eſpagne. p. 131.
21. Le Parlement ſe raſſemble. p. 126.
Acte pour la reſtitution des Annates.
Les Communes commencent à s'oppoſer à la Cour.
Novemb. Martyre de Ridley & de Latimer. p. 125.
12. Mort de Gardiner. p. 127.
9. Dec. Le Parlement eſt caſſé.
Charles-Quint reſigne tous ſes Etats à Philippe. p. 128.
1556. 1. Janv. Heath, Archevêque d'Yorck, eſt fait Chancelier.
5. Fevrier. Treve de 5. ans entre la France & l'Eſpagne. p. 131.
14. Cranmer eſt dégradé : il ſigne une abjuration, & s'en repent. p. 129.
21. Mars. Il eſt brûlé.
Polus eſt fait Archevêque de Cantorberi.
La Perſécution continue avec fureur.

Réta

MARIE. | Tom. VI.

An. 1556. Rétabliſſement & fondation de quelques Monaſteres. Pag. 130.
La Reine fait ôter des Regîtres Publics, tout ce qui s'étoit fait ſous Henri VIII. contre les Moines & contre le Pape.
Le Pape porte la France à rompre la Treve avec l'Eſpagne. p. 132.
1557. Janv. Les os de Bucer & de Fagius ſont brûlez à Cambridge.
La femme de Pierre Martyr eſt déterrée, & enterrée de nouveau dans un fumier.
La Reine expédie une Commiſſion tendant à établir l'Inquiſition: elle eſt ſuivie d'une cruelle perſécution.
Le Duc de Guiſe marche en Italie. p. 133.
27. Avril. Stafford ſe revolte: il s'empare de Scarborowgh. p. 134.
20. Mai. Philippe arrive en Angleterre.
28. Stafford eſt pris.
7. Juin. La Reine déclare la Guerre à la France.
17. Huit mille Anglois, ſous la conduite du Comte de Pembrook vont joindre l'Armée Eſpagnole.
Le Duc de Savoye met le Siege devant St. Quentin.
10. Août. Bataille de S. Laurent. p. 135.
18. Priſe de S. Quentin.
Le Pape rappelle Polus, & met Payton à ſa place.
La Reine défend à Payton d'entrer en Angleterre.
Le Pape fait la Paix avec l'Eſpagne.
Polus eſt rétabli.
Le Duc de Guiſe retourne en France. p. 136.
Les Ecoſſois font une irruption en Angleterre.
1558. 1. Janv. Le Duc de Guiſe aſſiege Calais. p. 137.
7. Priſe de Calais.
Il ſe rend maitre de Guiſnes & de Hames.
20. Le Parlement s'aſſemble: il accorde un ſubſide à la Reine, à l'exemple du Clergé. p. 138.
Ambroiſe & Robert Dudley, fils du feu Duc de Northumberland, ſont rétablis. p. 139.
7. Mars. Le Parlement eſt prorogé.
14. Ferdinand I. déclaré Empereur par la démiſſion de Charles-Quint. p. 152.
Avril. Le Dauphin épouſe Marie Reine d'Ecoſſe: les Etats de ce Royaume lui accordent le titre de Roi d'Ecoſſe. p. 139.
Le Roi de Suede demande Eliſabeth en mariage: elle s'en excuſe. p. 140.
La Perſécution recommence. p. 141.
Le Lord Clinton ſe met en Mer avec une Flotte de 120. Vaiſſeaux.
Juin. Il brûle le Conqueſt, & ſe retire.
17. Sept. Charles-Quint meurt. p. 152.

On

MARIE. Tom. VI.

1558. octob. On commence à Cambrai les Conferences pour la Paix entre la France, l'Angleterre & l'Espagne. p. 142.

5. Nov. Le Parlement s'assemble.

17. La Reine meurt.

Et le Cardinal Polus.

ELISABETH.

Marie Reine d'Ecosse, & Françoise Duchesse de Suffolck, Concurrentes d'Elisabeth. p. 146.

La Chambre Haute se déclare pour Elisabeth. p. 147.

Les Communes concourent avec les Seigneurs. p. 148.

Elisabeth est proclamée.

19. Elle se rend à Londres.

Elle envoye des Ambassadeurs aux principaux Souverains de l'Europe.

Elle met 8. Protestans dans le Conseil. p. 149.

Philippe II. fait proposer à la Reine de l'épouser.

Elle tient un Conseil secret, sur le rétablissement de la Reformation. p. 150.

Elle permet, par une Proclamation, de faire le Service en Langue vulgaire, & de lire l'Ecriture Sainte. p. 152.

Funerailles de la Reine Marie.

Confederation de quelques Gentilshommes en Ecosse, sous le nom de Congregation, pour la défense de la nouvelle Religion. p. 154.

La Régente leur permet de célebrer le Service divin à leur maniere.

1559. Janv. Elizabeth crée plusieurs Pairs Protestans.

Elle est couronnée.

25. Le Parlement s'assemble. p. 155.

Il accorde à la Reine les Decimes, les Annates, & les Dixmes inféodées.

4. Fev. Les Communes prient la Reine de se marier : elle leur témoigne n'y être pas portée.

Acte par lequel Elisabeth est reconnue pour Reine légitime. p. 156.

Le Parlement fait divers Statuts sur la Religion, malgré les oppositions de quelques Evêques. p. 157.

Création de la Cour de la Grande (ou Haute) Commission. p. 158.

La Reine défend de prêcher sans permission.

Avril. Conference sur la Religion, infructueuse.

Neuf-mille-quatre-cens Bénéficiers qu'il y avoit en Angleterre, embrassent la Reformation, excepté 14. Evêques, 12. Archidiacres, 15. Principaux de College, 50. Chanoines, & environ 80. Curez, qui aiment mieux renoncer à leurs Bénéfices.

La

ELISABETH. | Tom. VI.

1559. 2. Avril. La Paix avec la France eſt ſignée à Cateau. Pag. 159.
Traité entre Eliſabeth & le Roi & la Reine d'Ecoſſe. p. 160.
L'Ambaſſadeur d'Angleterre ſe plaint inutilement de ce que Henri II. avoit fait prendre au Dauphin & à ſon Epouſe les Armes d'Angleterre. p. 161.
La Régente d'Ecoſſe défend l'exercice de la Religion Proteſtante, & veut bannir les Miniſtres Réformez. p. 162.
Troubles excitez à ce ſujet. p. 163.
Jaques Melvil eſt envoyé en Ecoſſe par Henri II. p. 165.
10. Juill. Mort de Henri II. p. 166.
24. Treve concluë en Ecoſſe entre la Régente & les Conféderez.
Le nouveau Roi de France François II. envoye des Troupes en Ecoſſe.
La Treve eſt rompue.
Les Guiſes ſont tout-puiſſans en France. p. 168.
Ils envoyent 3000. hommes en Ecoſſe, avec ordre de ſe joindre aux Catholiques d'Angleterre, pour tâcher de détrôner Eliſabeth.
Philippe II. enfreint les Privileges des Païs-Bas. p. 169.
Septemb. Il part pour l'Eſpagne, & laiſſe le Gouvernement des Païs-Bas à la Ducheſſe de Parme.
Paul IV. meurt: Pie IV. lui ſuccede. p. 170.
1560. 27. Fev. Traité entre Eliſabeth & les Conféderez d'Ecoſſe. p. 178.
La Régente d'Ecoſſe ſe retire au Château d'Edimbourg. p. 180.
Le Lord Gray entre en Ecoſſe avec une Armée.
L'Armée Angloiſe, & celle des Conféderez d'Ecoſſe forment le Siege de Leith.
Eliſabeth publie un Manifeſte ſur ſa conduite par rapport à l'Ecoſſe. p. 181.
La France offre de lui rendre Calais, ſi elle veut retirer ſes Troupes d'Ecoſſe : elle le refuſe.
Treve en Ecoſſe. p. 182.
10. Juin. La Régente d'Ecoſſe meurt.
Juillet. Conferences à Edimbourg ſur la Paix.
Traité d'Edimbourg, entre Eliſabeth & le Roi & la Reine de France & d'Ecoſſe, & les Conféderez.
Le Traité par rapport à l'Ecoſſe eſt exécuté. p. 183.
François II. refuſe de ratifier le Traité fait avec Eliſabeth.
L'Archiduc, le Roi de Suede, le Duc de Holſtein, le Comte d'Aran, & pluſieurs autres prétendent au Mariage d'Eliſabeth. p. 184.
Robert Dudley s'en flate plus que tous les autres : il eſt en grand crédit auprès de la Reine.

ELISABETH. — Tom. VI.

An. 1560. Bacon Garde du Grand-Sceau, & Guillaume Cecil, principaux Miniſtres. Pag. 185.

Philippe II. reçoit froidement l'Ambaſſadeur de la Reine.

Il lui remet le Colier de l'Ordre de la Jarretiere. p. 186.

Le Pape tente inutilement de gagner Eliſabeth.

Elle fait changer toute la monnoye. p. 187.

La Conſpiration d'Amboiſe eſt découverte.

Les Etats d'Ecoſſe établiſſent la Reformation, & font démolir tous les Monaſteres. p. 190.

5. Déc. François II. meurt. Charles IX. lui ſuccede. p. 187.

Les mauvais ſuccès de Philippe II. contre Dragut Roi de Tripoli, l'obligent de retirer ſes Troupes des Païs-Bas.

Catherine de Medicis, Mere de Charles IX., ſe fait ceder la Régence par le Roi de Navarre. p. 188.

La Reine Marie quitte le Titre de Reine d'Angleterre.

Elle élude la demande qu'Eliſabeth lui fait faire, de ratifier le Traité d'Edimbourg. p. 189.

Eliſabeth refuſe un Saufconduit à Marie, pour s'en retourner en Ecoſſe. p. 190.

1561. 21. Août. Marie arrive en Ecoſſe: elle y eſt reçue avec joye. p. 194.

Elle envoye un Ambaſſadeur à Eliſabeth, & lui fait demander d'être declarée ſon héritiere: Eliſabeth le refuſe. p. 196.

Stuart eſt fait Comte de Murray.

Eliſabeth refuſe de recevoir un Nonce du Pape. p. 197.

Elle fait payer aux Moines leurs penſions.

La Comteſſe de Lenox eſt miſe à la Tour. p. 198.

Complot d'Arthur de la Pole, de ſon Frere, & du Chevalier Forteſcue.

Ils ſont condamnez à mort: mais la Reine leur fait grace. p. 199.

Elle envoye à la Tour Catherine Gray, & fait caſſer ſon mariage avec le Comte de Hartford. Catherine meurt en priſon.

Les Huguenots de France demandent du ſecours à Elizabeth. p. 200.

Elle conclut un Traité avec eux.

Septemb. Les Troupes Angloiſes entrent dans Dieppe & dans le Hâvre de Grace. p. 201.

Le Roi de Navarre prend Rouen d'aſſaut.

Il meurt d'une bleſſure qu'il avoit reçue à ce Siege.

Decemb. Bataille de Dreux entre les Catholiques & les Huguenots. p. 202.

Complot contre le Comte de Murray, découvert.

Le Comte de Huntley veut enlever la Reine, pour lui faire épouſer George Gordon ſon fils: Murray la ſauve. p. 203.

Huntley eſt battu par Murray, & fait priſonnier: il meurt.

Gordon ſon fils eſt condamné à mort.

Le

An. 1563. Le Duc de Guise est tué par Poltrot, au Siege d'Orleans. Pag. 204.

Les Huguenots font la Paix avec le Roi de France, sans y comprendre Elisabeth.

Siege & prise du Havre.

La Treve entre la France & l'Angleterre est conclue.

Les Troupes Angloises retournent en Angleterre, & y portent la Peste.

Le Cardinal de Lorraine propose à Marie le mariage avec l'Archiduc Charles: elle demande conseil à Elisabeth, qui veut lui persuader d'épouser un Anglois. p. 205.

Elle se désiste du Mariage avec l'Archiduc. p. 206.

La Duchesse de Suffolck meurt.

1564. 9. Avril. La Paix entre la France & l'Angleterre est signée à Troyes en Champagne. p. 207.

Elisabeth envoye à Charles IX. l'Ordre de la Jarretiere.

Le Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas, après avoir été quelque tems interrompu, est remis sur l'ancien pied.

Elisabeth visite l'Université de Cambridge: elle y fait un Discours en Latin.

Marie prend la résolution d'épouser le Lord Darley, fils de la Comtesse de Lenox. p. 208.

Dudley est fait Comte de Leicester. p. 209.

Elisabeth fait proposer aux Envoyez de Marie, dans une Conference, le Mariage de cette Reine avec le Comte de Leicester: la proposition est mal reçue. p. 210.

Mort de l'Empereur Ferdinand I. Maximilien son fils lui succede.

1565. David Rizzo, Musicien Italien, devient favori de Marie.

Fevrier. Darley arrive en Ecosse. p. 212.

Le Comte de Murray, & plusieurs autres Seigneurs se liguent en vain pour l'empêcher d'épouser la Reine d'Ecosse. p. 213.

Marie fait approuver son Mariage par une Assemblée de Grands.

Elle demande l'approbation d'Elisabeth, qui tâche de l'en détourner. p. 214.

Elisabeth fait rappeller le Comte de Lenox & le Lord Darley, qui s'excusent d'obeïr. p. 215.

29. Juillet. La Reine d'Ecosse se marie avec le Lord Darley.

Les Seigneurs Ecossois Confédérez, poursuivis par la Reine, se retirent en Angleterre.

Marie refuse de donner audience à un Envoyé d'Elisabeth: elle fait cependant réponse à sa Lettre. p. 216.

An. 1565. Marie ſe dégoute du Roi, & ſe conduit avec Rizzo d'une maniere ſcandaleuſe. Pag. 216. & 217.

Le Roi rappelle ſecrettement les Seigneurs fugitifs. p. 218.

Juillet. Entrevue des Cours de France & d'Eſpagne à Bayonne.

Decemb. Pie IV. meurt. Pie V. lui ſuccede.

1566. Janvier. Les Etats d'Ecoſſe s'aſſemblent à Edimbourg.

Charles IX. envoye une Ambaſſade à Eliſabeth. p. 216.

Le Roi d'Ecoſſe fait aſſaſſiner Rizzo. p. 219.

On donne des Gardes à la Reine.

Le Roi abandonne les meurtriers de Rizzo. p. 220.

La Reine ſe ſauve à Dumbar. p. 221.

Elle reprend ſon autorité, & pardonne aux Seigneurs fugitifs.

Les meurtriers de Rizzo ſe ſauvent en Angleterre.

Le Comte de Bothwel devient favori de Marie.

Marie forme le projet de détrôner Eliſabeth : ſes deſſeins ſont découverts par le moyen d'un Eſpion. p. 222.

L'Eſpion eſt arrêté.

19. Juin. Naiſſance de Jaques, fils de Marie.

Marie maltraite le Roi, & vit avec Bothwel d'une maniere ſcandaleuſe. p. 224.

Elle refuſe de ratifier le Traité d'Edimbourg. p. 225.

Le Roi, maltraité, ſe retire : on l'empoiſonne ; mais il réſiſte au poiſon. p. 226.

Eliſabeth va viſiter l'Univerſité d'Oxford.

Novemb. Le Parlement s'aſſemble, dans le deſſein de faire déclarer Marie héritiere préſomptive d'Eliſabeth. p. 227.

La Chambre Haute députe Bacon à la Reine, pour la prier de ſe marier. p. 228.

Elle fait venir des Députez des deux Chambres, auxquels elle fait un Diſcours obſcur, peur éluder leur demande. p. 229.

Le Parlement eſt prorogé.

Les Grands des Païs-Bas forment une Conféderation contre l'établiſſement de l'Inquiſition. p. 231.

Louïs Comte de Naſſau, accompagné de 400. hommes, préſente une Requête à la Gouvernant

Origine du nom de Gueux.

1567. Janvier. Henri Stuart, Roi d'Ecoſſe, eſt étouffé ou étranglé dans ſon lit : Bothwel eſt accuſé de l'avoir fait mourir. p. 237.

La Reine le fait enterrer auprès de Rizzo. p. 238.

La Reine, pour ſe faire livrer le Château d'Edimbourg par le Comte de Marr, lui remet le Prince.

Le Comte de Lenox accuſe Bothwel d'avoir fait aſſaſſiner le Roi, & en demande juſtice à la Reine. p. 239.

Bothwel ſe fait décharger par les Commiſſaires aſſemblez pour l'examiner.

On

ELISABETH.		Tom. VI.
An. 1567.	On tâche en vain de détourner la Reine de ſon Mariage avec Bothwel.	Pag. 239.
Elle ſe fait enlever par Bothwel.	p. 240.
Bothwel ſe fait ſéparer de ſa femme.
Il épouſe la Reine.
La Reine & Bothwel font ſigner une Ligue à quelques Seigneurs.	p. 241.
Murray refuſe de la ſigner, & ſe retire en France.	241. 242.
Les Comtes d'Argyle, de Morton, de Marr, d'Athol, de Glencarn, & le Baron de Boyd, ſignent une Confédération pour faire punir les Meurtriers du Roi, & faire diſſoudre le Mariage de la Reine.	p. 242.
La Reine & Bothwel ſe retirent à Dumbar.
Edimbourg ſe déclare pour les Confédérez.
La Reine & Bothwel marchent vers Edimbourg.	p. 243.
Les deux Armées étant proche l'une de l'autre, la crainte d'être abandonnée de ſes Troupes, oblige la Reine de capituler avec les Confédérez.
Elle ſe met entre leurs mains.
Bothwel ſe retire à Dumbar.
On renferme la Reine dans le Château de Lochlewen.
On intercepte une Caſſette de Bothwel, qui découvre le myſtere de la Conſpiration contre le feu Roi.	p. 244.
Bothwel ſe retire aux Iſles Orcades.
24. Juin.	On oblige la Reine à ceder la Couronne au Prince.	p. 245.
On lui permet de nommer un Régent : elle nomme le Comte de Murray.
29.	Inauguration du jeune Roi.
Quelques Seigneurs s'aſſemblent à Hamilton, & forment un parti en faveur de la Reine.
Le Comte de Murray arrive en Ecoſſe : il maltraite la Reine.	p. 246.
Il eſt reconnu pour Régent.
Les Seigneurs Hamiltoniens refuſent de ſe rendre aux Etats.
Le Régent ôte le Gouvernement du Château d'Edimbourg à Balfour, & le donne à Grangy.
Douze Seigneurs ſignent une Ligue en faveur de la Reine.	p. 247.
Le Régent ſe fait remettre toutes les Places.
Eliſabeth demande la reſtitution de Calais, fondée ſur le Traité de Cateau.
La France la refuſe.	p. 248.
Négociation pour le Mariage d'Eliſabeth avec l'Archiduc Charles.	p. 249.
La Négociation eſt rompue.	p. 250.

ELISABETH. Tom.VI

An. 1567. Jean Basilowitz, Grand Duc de Moscovie, envoye une Ambassade à Elisabeth, pour conclure avec elle une Ligue offensive & défensive: Elle y répond d'une maniere ambigue. Pag. 250.

Shane O Neale se revolte en Irlande: il est tué par ses propres gens. p. 251.

Mort de la Duchesse de Norfolck.

Le Duc d'Albe arrive à Bruxelles: il fait mourir les Comtes d'Egmont & de Horne.

On fait mourir Montigny en Espagne.

Les biens du Prince d'Orange sont confisquez

Le Prince de Condé bloque Paris. p. 252.

1. Sept. La Noue s'empare d'Orleans.

10. Nov. Combat aux Portes de Paris, où le Connêtable de Montmorency est tué.

1568. Les instances & les menaces d'Elisabeth procurent la Paix aux Huguenots de France.

Catherine de Medicis propose le Mariage du Duc d'Anjou avec Elisabeth.

Philippe II. donne à Elisabeth des marques de son ressentiment. p. 253.

Bothwel, poursuivi, se sauve en Danemarc, où il est mis en prison.

La Reine d'Ecosse se sauve de sa prison. p. 254.

Elle marche avec 6000. hommes contre le Régent, qui n'en avoit que 4000.

Bataille de Glasgow, où la Reine est vaincue.

Elle se sauve vers les frontieres.

Elle envoye un homme à Elisabeth, pour lui demander sa protection. p. 255.

Elle arrive en Angleterre, & écrit à Elisabeth.

Elisabeth la fait conduire à Carlisle, & la fait traiter en Reine. p. 256.

Elle refuse de la voir, jusqu'à ce qu'elle se soit justifiée.

Le Conseil est partagé sur la maniere dont on doit traiter Marie.

Elisabeth prend la résolution de la retenir.

Le Régent d'Ecosse, malgré les efforts du Parti contraire & les instances d'Elisabeth, convoque les Etats, pour y faire condamner ceux qui avoient pris les armes en faveur de la Reine. p. 258. p. 259.

Il poursuit ceux qui avoient été condamnez.

Marie offre de nommer des Commissaires pour défendre sa Cause devant Elisabeth.

Elisabeth écrit au Régent, d'envoyer des Députez pour examiner le Differend entre Marie & lui. p. 260.

Il se détermine à y aller lui-même, avec 9. Députez. p. 261.

La

ELISABETH. 1568. 4. Oct.	La Conference se tient à Yorck.	Tom. VI. Pag. 261.
	On la continue à Hamptoncourt.	p. 266.
	On procede à l'examen des preuves contre Marie.	p. 267.
	Elisabeth ne veut rien prononcer.	p. 268.
	Le Régent lui découvre son intelligence avec le Duc de Norfolck.	
	Elisabeth ayant eu avis de quelques complots qui se tramoient en faveur de Marie, la fait transporter au Château de Tutbury.	p. 269.
	Les Huguenots persécutez en France demandent du secours à Elisabeth, qui leur envoye cent-mille écus d'or, & un train d'artillerie.	
	Le Duc d'Albe persécute les Protestans des Païs-Bas.	
	Le Prince d'Orange se retire parmi les Huguenots de France.	
	Grand nombre de familles Flamandes se refugient en Angleterre.	
	Elisabeth se saisit d'une grosse somme d'argent appartenant à des Marchands Italiens, & destinée pour le Duc d'Albe: brouillerie à ce sujet.	p. 270.
1569.	Quelques Seigneurs complotent de ruïner Cecil.	p. 271.
	La Reine leur impose silence.	
	Story, Anglois, Espion du Duc d'Albe, est enlevé des Païs-Bas, & conduit en Angleterre, où on le condamne à mort.	
	Hostilitez entre Philippe II. & Elisabeth.	p. 272.
	Elle fait Alliance avec le Czar.	
	Les Partisans de Marie, à l'insçu d'Elisabeth, complotent de marier le Duc de Norfolck avec la Reine d'Ecosse.	
	Marie y consent.	p. 273.
	Ce projet est communiqué aux Rois de France & d'Espagne, qui l'approuvent.	p. 274.
	Elisabeth en est informée.	
	Elle défend au Duc de penser à ce mariage: il promet de s'en désister.	p. 275.
	Il est envoyé à la Tour.	
	Les Complices sont bannis de la Cour, excepté le Comte de Leicester.	
	Les Comtes de Northumberland & de Westmorland se revoltent.	p. 276.
	La Reine, de peur qu'ils ne délivrent Marie, la fait transporter à Coventry.	
	Les Rebelles se dispersent, & les Comtes se sauvent.	p. 277.
	La Reine en fait punir quelques-uns, & fait grace aux autres.	
	Leonard Dacre se souleve: il assemble des Troupes, & se saisit de quelques Châteaux.	

ELISABETH.		Tom. VI
An. 1569.	Il eſt battu, & ſe ſauve en Flandre.	Pag. 277.
	Troubles en Irlande, appaiſez.	
	Le Duc de Châteleraud veut s'emparer de la Régence d'Ecoſſe: il n'y réuſſit point.	p. 278.
	Il eſt mis en priſon.	p. 280.
	Marie écrit aux Etats d'Ecoſſe, pour faire diſſoudre ſon mariage avec Bothwel.	p. 286.
	Eliſabeth leur écrit en faveur de Marie.	
	Ils ne répondent point à Marie, mais ils font réponſe à Eliſabeth.	
	Le Comte de Liddington, arrêté par le Régent, eſt enlevé par Grangy.	p. 287.
	Le Parti de Marie s'affoiblit beaucoup en Ecoſſe.	
13. Mars.	Bataille de Jarnac, où le Prince de Condé eſt tué.	
Septemb.	Levée du Siege de Poitiers.	p. 288.
Octobre.	Les Huguenots perdent la Bataille Montcontour.	
	Eliſabeth prête de l'argent à l'Amiral ſur les joyaux de la Reine de Navarre, & permet qu'on leve une Compagnie de 100. Gentilshommes pour aller ſervir dans l'Armée des Huguenots.	
	Le Roi de France ſe rend maitre de St. Jean d'Angely.	
	Le Duc d'Albe continue ſes violences dans les Païs-Bas.	
1570. Janvier.	Le Régent d'Ecoſſe fait arrêter le Comte de Northumberland.	
	Le Régent eſt aſſaſſiné.	
	Quelques Ecoſſois ravagent les frontieres d'Angleterre.	
	Le Comte de Liddington eſt mis en liberté: il travaille pour Marie, en tâchant de réunir toute l'Ecoſſe contre Eliſabeth.	p. 289.
	Elle évite le piege, en ne ſe plaignant que des infracteurs de la Paix, & non de toute la Nation.	p. 290.
	Le Parti de Marie fait des efforts inutiles pour animer Eliſabeth contre toute la Nation.	
	Grangy met en liberté le Duc de Châteleraud, & les autres priſonniers du Parti de la Reine d'Ecoſſe.	
	Le Parti de Marie tient ſes Etats à Lithquo, enſuite à Edimbourg, dont ils tâchent en vain de ſe rendre maitres.	p. 291.
	L'Armée Angloiſe, commandée par le Comte de Suſſex, s'approche.	
	Eliſabeth conſent à ſervir de Médiatrice entre les deux Partis, mais elle ſe reſerve la punition des infracteurs de la Paix.	
	L'Armée Angloiſe ravage les Terres de tous ceux qui avoient eu part à l'invaſion.	
Mai.	Les Etats convoquez au nom du Roi s'aſſemblent à Edimbourg.	p. 292.

Les

ELISABETH. | Tom. VI.

An. 1570. Les Partisans de Marie assiegent le Château de Glasgow: Drury fait lever le Siege. Pag. 292.

Les Etats choisissent un *Entre-Roi*: le Comte de Lenox est élu.

Il est élu Régent.

Il réprend le Château de Brechin sur le Comte de Huntley, & dissipe ses Troupes. p. 293.

Le Pape fait afficher à Londres une Bulle contre Elisabeth.

On découvre divers complots en faveur de Marie.

L'Evêque de Ross, Ambassadeur de Marie, est arrêté.

Le Duc de Norfolck est mis en liberté. p. 294.

Elisabeth fait faire des propositions à Marie: elle n'y répond qu'en général, & demande qu'elles soient communiquées aux Chefs de son parti en Ecosse.

Le Parti de Marie répond en détail aux propositions d'Elisabeth.

La France n'est point disposée à mettre Marie en possession des deux Couronnes d'Angleterre & d'Ecosse. p. 297.

L'Evêque de Ross sollicite inutilement le Pape, & les Rois de France & d'Espagne, en faveur de Marie. p. 298.

Août. Le Roi de France accorde la Paix aux Huguenots, pour les leurrer. p. 299.

Catherine de Medicis propose à Elisabeth d'épouser le Roi son Fils; & sur son refus, elle lui propose le Duc d'Anjou.

1571. Janv. Cecil est créé Baron de Burghley.

Fev. & Mars. Conference à Londres entre les deux partis d'Ecosse.

Elisabeth tire l'affaire en longueur. p. 300.

La Conference est rompue.

Le Régent d'Ecosse surprend Dumbar. p. 301.

L'Archevêque de St. André, accusé d'être complice de la mort du feu Roi, est pendu.

Les Ministres d'Elisabeth l'engagent à faire négocier son Mariage avec le Duc d'Anjou.

Walsingham est envoyé en Ambassade en France. p. 303.

Mars. On entame la Négociation pour le Mariage: les deux Partis dissimulent également.

On ne peut convenir sur l'article de la Religion. p. 305.

Mai. Le Parti de Marie se rend Maitre d'Edimbourg. p. 312.

Les Chefs y convoquent leurs Etats.

Le Comte de Lenox convoque les Etats du Parti du Roi, dans un des fauxbourgs.

Août. Les Etats du Roi se rassemblent à Sterlyn, & ceux de la Reine à Edimbourg.

Ceux du Parti de la Reine projettent d'aller enlever les Grands du Parti du Roi, assemblez à Sterlyn.

An. 1571.	Ils font priſonniers le Régent & le Comte de Morton : mais le Comte de Marr, avec la Garniſon du Château, les oblige de ſe retirer.	Pag. 312. & 313.
	Le Comte de Morton ſe ſauve.	p. 313.
	On tue le Régent de ſang-froid.	
	Le Comte de Marr eſt élu Régent.	
Sept.	La Négociation ſe rompt.	p. 307.
	Marie envoye Ridolfi au Pape & au Roi d'Eſpagne.	
	Le Duc de Norfolck ſe rengage dans le Parti de Marie, & reprend le projet de l'épouſer.	p. 308.
	Les intrigues de Ridolfi ſont en partie découvertes.	
	L'Evêque de Roſs eſt arrêté.	
17.	On découvre les deſſeins du Duc de Norfolck, qui eſt mis à la Tour.	p. 309.
	Il avoue une partie de ce dont on l'accuſe.	
	L'Evêque de Roſs eſt accuſé devant le Conſeil, d'avoir voulu troubler la tranquillité du Royaume.	p. 310.
	Il eſt envoyé à la Tour, & interrogé.	
	Eliſabeth fait informer la Cour de France des raiſons qu'elle avoit eues de faire arrêter le Duc de Norfolck.	p. 311.
	Le Parlement fait un Statut très-fort pour maintenir les Droits de la Reine.	
	Charles IX. careſſe beaucoup les Huguenots.	p. 314.
	Il conclut le mariage de la Princeſſe Marguerite ſa ſœur, avec le Roi de Navarre.	
	Eliſabeth refuſe du ſecours au Prince d'Orange.	
1572. 6. Janv.	Le Duc de Norfolck eſt condamné à mort, comme coupable de Haute Trahiſon.	p. 315.
	La Reine crée divers Pairs.	
	Statut contre ceux qui attenteroient de délivrer un Priſonnier accuſé de Haute-Trahiſon.	
Avril.	Ligue défenſive entre la France & l'Angleterre, concluë à Blois.	p. 319.
5. Juin.	Le Duc de Norfolck eſt exécuté.	p. 316.
7.	Eliſabeth fait interroger la Reine d'Ecoſſe.	
17.	Elle jure la Ligue défenſive avec la France.	p. 319.
	Maſſacre de la St. Barthelemi.	p. 320.
	Charles IX. propoſe à Eliſabeth de renouveller la Ligue avec un nouveau Serment, d'épouſer le Duc d'Alençon, & d'être Marraine de ſa fille : Elle accepte cette derniere propoſition.	321, 322.
	Le Comte de Northumberland eſt décapité.	p. 322.
	Le Comte de la Marck s'empare de la Brille.	p. 326.
	Toute la Province de Hollande ſecoue le joug d'Eſpagne, de même que quelques Villes de Zélande.	

Le

An. 1572. Le Duc de Medina-Celi est battu sur mer par les Confederez. Pag. 326.

Louïs, Comte de Nassau, surprend Mons.

Le secours que Charles IX. envoyoit au Comte de Nassau, est battu par le Duc d'Albe.

19. Sept. Ce Duc reprend Mons.

Frideric de Tolede, son fils, s'empare de Zutphen, Naerden, & de quelques autres Places.

Le Régent d'Ecosse entre en Négociation avec le Parti de la Reine. p. 324.

Octobre. Il meurt. p. 325.

24. Nov. Le Comte de Morton est élu Régent à sa place.

Il est dévoué à l'Angleterre.

La Cour de France envoye Verac en Ecosse, avec de l'argent, pour soutenir le Parti de Marie.

1573. On propose encore à Elisabeth le Mariage du Duc d'Alençon. p. 327.

Elle élude les plaintes de la France, touchant les secours donnez à la Rochelle.

Le Régent d'Ecosse signe un Traité de Paix, avec les Grands du Parti de la Reine: les Etats du Royaume le confirment. p. 328.

Grangy, maitre du Château d'Edimbourg, n'est point compris dans le Traité. p. 329.

Elisabeth conclud un Traité avec le Régent.

Elle envoye en Ecosse des Troupes & de l'Artillerie.

Siege & prise du Château d'Edimbourg. p. 330.

Grangy, & quelques autres, sont pendus.

Verac est arrêté à Scarborowgh, & envoyé à Londres.

Il est relâché. p. 331.

L'Evêque de Ross est chassé d'Angleterre. p. 332.

La France presse la Reine sur son Mariage.

25. Juin. Levée du Siege de la Rochelle.

Le Duc d'Anjou est élu Roi de Pologne.

Les Huguenots obtiennent la Paix.

Elisabeth refuse la visite du Duc d'Alençon. p. 333.

Le Comte d'Essex obtient la permission d'aller en Irlande, pour y faire des conquêtes à ses dépens: le Comte de Leicester l'empêche d'y réussir.

1574. Catherine de Medicis fait arrêter le Duc d'Alençon, & le Roi de Navarre.

30. Mai. Mort de Charles IX.

Le Duc d'Anjou, Roi de Pologne, lui succede sous le nom de Henri III.

Les Confederez des Païs-Bas se saisissent de Middelbourg.

ELISABETH. Tom. VI.

An. 1574. Louïs Comte de Naſſau eſt battu ſur la Bruyere de Moker : il y eſt tué, avec Henri ſon frere, & Chriſtophle Comte Palatin. Pag. 333.

Les Troupes Eſpagnoles mutinées ſurprennent & pillent Anvers. p. 334.

1575. Henri III. fait la Guerre aux Huguenots.

Il renouvelle avec Eliſabeth la Ligue de Blois.

Eliſabeth fournit de l'argent au Prince de Condé.

Troubles ſur la frontiere d'Ecoſſe, appaiſez.

Mort du Duc de Châteleraud.

1576. Le Comte d'Eſſex meurt en Irlande. Le Comte de Leicester épouſe ſa veuve en ſecret.

Mort du Commandeur de Requeſens, Gouverneur des Païs-Bas. p. 335.

La Ville d'Aloſt eſt pillée par les Soldats Eſpagnols mutinez.

Ligue concluë à Bruxelles, pour chaſſer les Troupes Eſpagnoles.

Les Eſpagnols ſoulevez pillent Maſtricht & Anvers.

Union, ou Pacification de Gand.

9. Mai. La Paix entre le Roi de France & les Huguenots eſt concluë. p. 336.

Octobre. Le Duc d'Alençon prend le titre de Duc d'Anjou.

Commencement de la Ligue, ou Sainte Union.

1577. Janv. Arrivée de D. Jean d'Autriche dans les Baïs-Bas. p. 337.

Edit perpétuel pour faire ſortir les Troupes Eſpagnoles des Païs-Bas. p. 338.

D. Jean s'empare par ſurpriſe du Château de Namur.

L'Archiduc Mathias eſt élu Gouverneur par les Provinces conféderées : le Prince d'Orange eſt déclaré ſon Lieutenant.

Les Etats déclarent la Guerre à D. Jean.

Ils envoyent une Ambaſſade à Eliſabeth. p. 339.

Elle leur prête 100. mille livres ſterling.

Elle écrit à Philippe II. pour ſe juſtifier ſur le ſecours qu'elle donne aux Conféderez.

Les Huguenots de France font une Contre-Ligue.

L'Edit de Pacification eſt revoqué, & les hoſtilitez recommencent.

Henri III. accorde la Paix aux Huguenots.

1578. Stuckley, Anglois fugitif, engage le Pape Grégoire XIII. & le Roi d'Eſpagne à faire une entrepriſe pour conquerir l'Irlande. p. 340.

Il part de Civita-Vecchia avec quelques Vaiſſeaux, & arrive à Lisbonne.

ELISABETH. Tom.VI.

An. 1578. D. Sebastien, Roi de Portugal, l'engage à passer avec lui en Afrique, pour faire la Guerre aux Maures. Pag. 340.

D. Sebastien & Stuckley sont tuez à la Bataille d'Alcazar. p. 341.

Plusieurs Compagnies de Volontaires Anglois vont servir les Etats des Païs-Bas.

D. Jean défait l'Armée des Etats à Gemblours, & leur prend plusieurs Places.

Ils rejettent la Paix qu'on leur offre.

La Ville d'Amsterdam se joint à la Conféderation.

Le Gouvernement de cette Ville, de celle de Haarlem, d'Utrecht, & de quelques autres, est mis entre les mains des Reformez.

Le Duc d'Anjou est élu Protecteur de la Liberté Belgique.

Divisions parmi les Conféderez. p. 342.

Le Duc d'Anjou & le Prince Casimir leur amenent du secours, que les divisions des Conféderez rendent inutiles.

Le Duc d'Anjou se retire en France. p. 343.

Casimir passe en Angleterre.

1. Octob. D. Jean d'Autriche meurt. Le Prince de Parme prend le commandement de l'Armée.

Le Duc d'Anjou presse son Mariage avec Elisabeth : elle reçoit bien son Envoyé.

Quelques Seigneurs Ecossois, mécontens du Régent, engagent le Roi à prendre en main le Gouvernement. 344, 345.

Le jeune Roi envoye demander à Elisabeth les biens du feu Comte de Lenox son Ayeul, & le renouvellement de l'Alliance. p. 345.

Elisabeth élude ses demandes.

Le Comte de Morton se rend maître de Sterlyn & du Palais du Roi, & reprend son autorité. p. 346.

Le Comte d'Athol, Chancelier d'Ecosse, meurt.

1579. Elisabeth caresse beaucoup le Prince Casimir.

Simié, Envoyé de France, avance les affaires du Duc d'Anjou, & cherche à détruire le Comte de Leicester. p. 347.

Coup de pistolet tiré dans le bateau où la Reine étoit avec les Envoyez de France.

Le Duc d'Anjou rend visite à la Reine *incognito*.

Esme Stuart Baron d'Aubigny, & Stuart d'Oghiltry, Favoris de Jaques Roi d'Ecosse, ruïnent le Comte de Morton dans l'esprit du Roi, & cherchent à le brouiller avec Elisabeth. p. 348.

Négociation à Cologne, pour la Paix des Païs-Bas, infructueuse.

Union d'Utrecht.

Prise de Mastricht par le Duc de Parme : plusieurs Places se rendent à lui.

1580. Janv. Elisabeth défend de bâtir dans Londres au-delà d'une certaine distance. p. 349.
Quatre Prêtres, sortis des Séminaires Anglois établis à Rome & à Reims, sont exécutez.
Deux Jésuïtes envoyez pour la premiere fois en Angleterre, pour y prêcher la sédition.
Proclamation qui ordonne aux Anglois de rappeller leurs enfans des païs étrangers. p. 350.
Sept-cens Espagnols ou Italiens, sous la conduite de San Joseppe, font une descente en Irlande, & y construisent un Fort.
Ils sont contraints de se rendre à discretion: on passe tous les Espagnols au fil de l'épée, & on fait pendre tous les Irlandois qui s'étoient joints à eux.
Novemb. Retour de François Drack de son voyage autour du Monde. p. 351.
L'Ambassadeur d'Espagne fait de grandes plaintes contre lui.
La Reine rend une partie des trésors que Drack avoit enlevez aux Espagnols.
Mort du Comte d'Arundel.
Novemb. La Guerre de Religion est terminée en France par un sixieme Traité de Paix.
Philippe II. s'empare du Trône de Portugal, vacant par la mort du Roi Henri. D. Antoine, Prieur de Crato, fait de vains efforts pour le lui disputer.
Aubigny est fait Duc de Lenox, & Jaques Stuart est fait Comte d'Aran. p. 352.
Elisabeth envoye Bowes en Ecosse, pour accuser le Duc de Lenox d'avoir des intelligences pernicieuses pour l'Ecosse & pour l'Angleterre.
Bowes est mal reçu.
Elisabeth refuse de donner audience au Baron de Hum, que Jaques lui envoyoit pour justifier son Favori.
Le Comte de Morton est accusé d'avoir été complice de la mort du feu Roi, & mis en prison.
1581. Randolph, Envoyé d'Elisabeth, n'ayant rien pu obtenir en faveur du Comte de Morton, tâche d'exciter en Ecosse un soulevement, qui n'a pas de suites. p. 352. & 353.
Le Comte de Morton est décapité.
Les deux Favoris de Jaques se rendent odieux. p. 353.
On convient des conditions du Mariage d'Elisabeth avec le Duc d'Anjou.
Le Duc d'Anjou est déclaré Souverain des Provinces conféderées des Païs-Bas. p. 355.
Philippe II. est déclaré déchu de la Souveraineté sur ces Provinces.

Le

ELISABETH. Tom. VI.

1581. Août. Le Duc d'Anjou contraint le Prince de Parme à lever le Siege de Cambrai. Pag. 355.

Eliſabeth fait naître des difficultez ſur ſon Mariage.

Le Duc d'Anjou arrive en Angleterre, où il eſt bien reçu. p. 357.

La Reine lui donne ſa bague.

Elle change de conduite envers lui.

D. Antoine de Portugal ſe retire en France, & puis en Angleterre. p. 358.

1582. Janv. Le Parlement s'aſſemble.

L'imprudence des Catholiques oblige le Parlement à faire des Loix ſéveres contre eux. p. 359.

Fevrier. Le Duc d'Anjou quitte Eliſabeth.

Il eſt couronné, à Anvers, Duc de Brabant.

Eliſabeth envoye la Jarretiere à Frideric II. Roi de Danemarc. p. 361.

Henri III. avertit Eliſabeth des deſſeins du Duc de Guiſe en faveur de la Reine d'Ecoſſe.

Conſpiration de Ruthwen. Les Conjurez ſe ſaiſiſſent de la perſonne du Roi d'Ecoſſe, & chaſſent les deux Favoris.

La Reine Marie conſent à aſſocier ſon Fils à la Royauté. p. 362.

Reformation du Calendrier par le Pape Gregoire XIII.

1583. Eliſabeth feint de vouloir relâcher Marie: Elle lui propoſe des conditions, pour l'amuſer. p. 362. & 363.

Le Duc de Lenox ſe retire en France, & meurt. p. 364.

Le Roi Jaques, après avoir approuvé dans l'Aſſemblée des Etats tout ce qu'avoient fait les Seigneurs de Ruthwen, eſt mis en liberté.

Il rappelle le Comte d'Aran. p. 365.

Il ne tient point aux Conjurez de Ruthwen l'Amniſtie qu'il leur avoit promiſe, ce qui les oblige de ſe retirer.

Eliſabeth lui envoye Walſingham, pour lui faire des reproches, & lui donner des conſeils ſur ſa conduite: il ſe retire peu ſatisfait. p. 366.

Le Duc d'Anjou échoue dans le projet qu'il avoit fait de ſe rendre maitre, en un même jour, d'Anvers & de 7. ou 8. autres Villes: il ſe retire en France.

1584. Conſpiration en Ecoſſe contre le Comte d'Aran: les Conjurez ſe rendent maîtres de Sterlyn. p. 367.

Le Comte de Gawry, qui étoit de leur complot, ayant été arrêté, ils ſe découragent & quittent le Royaume.

Gawry eſt décapité à Edimbourg.

Eliſabeth envoye Daviſon en Ecoſſe, pour tâcher de gagner le Comte d'Aran: il y réuſſit. p. 368.

Le Comte de Huſdon pour l'Angleterre, & le Comte d'Aran pour l'Ecoſſe, concluent un Traité par lequel ce der-

ELISABETH. Tom. VI.

An. 1584. nier s'engage à empêcher que le Roi ne se marie dans l'espace de 3. ans. Pag. 368.

Elisabeth découvre les secrets de Marie, par le moyen de Gray Ambassadeur d'Ecosse.

On découvre une Conspiration en faveur de Marie : Trochmorton est arrêté. Paget & Charles Arundel se retirent en France. p. 369.

Les Catholiques cherchent à diffamer la Reine, en l'accusant d'avoir fait mourir plusieurs des leurs sans cause.

La Reine blâme les Juges de leur séverité : ceux-ci soûtiennent qu'ils n'ont jamais fait mourir personne pour la Religion.

Elisabeth fait transporter hors du Royaume 70. Prêtres, dont quelques-uns étoient condamnez à mort. p. 370.

On découvre que l'Ambassadeur d'Espagne est entré dans le Complot formé pour enlever Marie.

On le prie de se rendre au Conseil, où il se défend mal.

On le fait sortir du Royaume.

La Reine en fait informer Philippe, qui refuse de donner Audience à l'Envoyé. p. 371.

Trochmorton est pendu.

Elisabeth renoue la Négociation avec Marie.

La Négociation est rompue. p. 372.

On découvre un autre complot entre le Pape, le Roi d'Espagne & le Duc de Guise, pour envahir l'Angleterre.

Il se fait une Association générale en Angleterre, pour poursuivre jusqu'à la mort ceux qui attenteroient quelque chose contre la Reine.

Marie fait des propositions à Elisabeth, qui refuse d'y donner les mains. p. 372. & 373.

Marie est mise sous la garde de Drugeon Drury. p. 374.

Le Prince d'Orange est assassiné par Balthasar Gerard.

Les Etats donnent le Gouvernement de la Hollande & de la Zelande à Maurice, son second fils.

Le Duc de Parme met le Siege devant Anvers. p. 375.

Les Etats prennent la résolution de se donner à la France : Henri III. refuse leurs offres.

Juin. Le Duc d'Anjou meurt.

Le Duc de Guise renouvelle la Ligue.

31. Dec. Il conclut une Ligue particuliere avec le Roi d'Espagne, pour élever sur le Trône le Cardinal de Bourbon, après la mort de Henri III., au préjudice du Roi de Navarre.

1585. Conspiration de Parr pour tuer la Reine, découverte.

Il est exécuté. p. 376.

Le Parlement confirme l'Association générale.

Il

ELISABETH. Tom. VI.

An. 1585. Il fait un Statut pour autoriser 24. Commissaires nommez par la Reine, à faire des Enquêtes touchant ceux qui entreprendroient d'exciter quelque rebellion dans le Royaume, qui attenteroient à la vie de la Reine, ou qui s'attribueroient quelque droit sur la Couronne d'Angleterre. Pag. 376.

Autre Statut contre les Papistes. p. 377.

Le Comte d'Arundel est arrêté, en voulant sortir du Royaume. p. 378.

Le Comte de Northumberland se tue lui-même dans la Tour.

Elisabeth envoye un Ambassadeur en Allemagne & en Danemarc, pour tâcher d'engager les Princes Protestans à faire une Ligue défensive avec l'Angleterre. p. 380.

Elle envoye Wotton en Ecosse, pour rompre le mariage du Roi avec la fille ainée du Roi de Danemarc.

Le Lord Russel est tué sur la frontiere d'Ecosse. p. 381.

Elisabeth en demande reparation. p. 382.

Elle permet aux Ecossois fugitifs de retourner chez eux.

Wotton veut enlever le Roi : il manque son coup, & se sauve.

Les fugitifs retournez en Ecosse se rendent maîtres de la personne du Roi, & sont rétablis dans leurs biens.

Le Colonel Stuart entame à Copenhague la Négociation pour le Mariage du Roi.

Elisabeth refuse la Souveraineté des Païs-Bas, qui lui est offerte. p. 383.

Elle conclut un Traité avec les Etats, par lequel elle s'engage de leur donner du secours.

Elle nomme le Comte de Leicester pour Général de ses troupes auxiliaires.

Elle publie un Manifeste, pour se justifier au sujet du secours qu'elle donne aux Etats.

Elle envoye une Flotte en Amerique contre les Espagnols.

La Flotte Angloise s'empare de St. Jaques du Cap Verd, de la Capitale de St. Domingue, de Carthagene, & brûle St. Antoine & Ste. Helene dans la Floride. Elle retourne en Angleterre chargée de butin. p. 3

Jean Davis trouve un nouveau Détroit sous le Cercle Polaire du Nord.

Henri III. est contraint, par les intrigues du Duc de Guise, d'abandonner le Roi de Navarre, de publier un Edit contre les Huguenots, & de s'unir avec le Duc pour les exterminer. p. 385.

Le Prince de Condé est obligé de se sauver en Angleterre.

ELISABETH. Tom. VI.

An. 1585. Elifabeth lui fournit 50. mille écus, & lui prête 10. Vaisseaux, avec quoi il fait lever le blocus de la Rochelle. Pag. 385.

Avril. Gregoire XIII. meurt. Sixte V. lui fuccede.

1586. Janv. Le Comte de Leicefter fe rend en Hollande. Les Etats le déclarent Gouverneur & Capitaine Général des Provinces-Unies.

Elifabeth s'en plaint aux Etats, & fait des reproches au Comte, d'avoir accepté cette Dignité. p. 386.

Il forme des projets contre la liberté des Provinces-Unies.

Il retourne en Angleterre.

Elifabeth propofe une Ligue à Jaques, pour la défenfe de la Religion. p. 387.

L'Ambaffadeur de France s'y oppofe inutilement.

Le Traité d'Alliance & d'étroite Amitié entre les deux Couronnes eft figné à Barwick. p. 388.

Conjuration contre la Reine. p. 390.

Marie écrit à Babington, l'un des Conjurez.

Cinq autres fe joignent à lui pour tuer la Reine. p. 391.

Commerce de Lettres entre Marie & les Conjurez.

Gifford découvre tout à Walfingham, qui fe fert de lui pour faire tenir des Lettres à Marie, & pour en avoir les Réponfes. p. 392.

On arrête les Conjurez, qui s'accufent les uns les autres, & découvrent tout.

On enleve à Marie tous fes papiers. p. 393.

On arrête Nau & Curle, fes deux Secretaires.

On tire, par adreffe, les Papiers de Marie des mains de l'Ambaffadeur de France.

Exécution de 14. des Conjurez.

Elifabeth fait communiquer au Roi de France des Copies authentiques des Lettres de Marie.

La Cour fe détermine à faire juger & condamner Marie.

Elifabeth lui nomme des Juges. p. 394.

9. Octob. On lui notifie la Commiffion. p. 395.

Elle refufe de reconnoitre la compétence des Juges. p. 396.

14. Elle fe détermine enfin à répondre devant eux.

Les Juges s'affemblent au Château de Fotheringay : Marie comparoit devant eux.

On lui fait fon Procès. 396-402.

Elle demande d'être ouïe en préfence de la Reine & de fon Confeil en plein Parlement. p. 402.

La Cour s'ajourne à Weftminfter.

25. Elle s'y raffemble dans la Chambre étoilée, & prononce la Sentence contre Marie, portant qu'elle avoit violé le Statut de l'année précedente. p. 405.

Les

An. 1586. Les Juges déclarent que leur Sentence ne peut porter aucun préjudice au Roi d'Ecosse. Pag. 405.

29. Octob. Le Parlement s'assemble, & confirme la Sentence.

Il présente une Adresse à la Reine, pour en demander l'exécution. p. 406.

Elle leur répond d'une maniere à leur faire comprendre qu'elle étoit fort agitée, & incertaine de ce qu'elle devoit faire.

Elle prie les deux Chambres de chercher un expédient pour sauver la vie à la Reine, sans mettre l'Etat de danger. p. 409.

Les deux Chambres insistent sur leur demande.

La Reine leur répond par un Discours de même nature que le premier.

Le Parlement est prorogé. p. 412.

On informe Marie de la Sentence: elle la reçoit avec beaucoup de fermeté.

L'Ambassadeur de France sollicite en sa faveur.

La Sentence est publiée dans Londres.

Marie écrit à Elisabeth, pour lui demander certaines graces touchant son Exécution, son Enterrement, & ses Domestiques. p. 413.

Le Roi d'Ecosse intercede inutilement pour sa Mere.

Le Roi de France envoye un Ambassadeur à Elisabeth, pour la solliciter en apparence en faveur de Marie, mais en effet pour hâter sa mort.

1587. On découvre que l'Ambassadeur de France avoit corrompu deux Assassins pour tuer la Reine. p. 414.

Le Peuple demande hautement la mort de Marie.

1. Fevrier. Elisabeth remet au Secretaire Davisson un Ecrit signé de sa main, par lequel elle lui ordonne de faire dresser un Ordre pour l'exécution de Marie, & d'y appliquer le grand Sceau, avec ordre de ne le communiquer à personne. p. 415.

2. Elle lui envoye dire de hâter l'exécution de l'Ordre; & apprenant qu'il étoit déja expédié & scellé, elle se met en colere, prétendant qu'il s'étoit trop pressé. Cependant elle lui laisse l'Ordre entre les mains.

Davisson, embarrassé par les démarches opposées de la Reine, s'ouvre à un des Conseillers Privez, qui en fait part aux autres Membres. p. 416.

Le Conseil résout tout d'une voix de faire exécuter l'Ordre. Il est remis entre les mains de Beal, qui part pour Fotheringay, avec deux Exécuteurs.

Après le départ de Beal, la Reine dit à Davisson qu'elle avoit changé de pensée: cependant, elle ne fait point rappeller Beal, quoiqu'elle eût assez de tems pour cela.

ELISABETH. Tom. VI.

1587. 28. Fev. La Reine d'Ecosse est décapitée. Pag. 416.
Elisabeth en témoigne une grande affliction.
Elle écrit au Roi d'Ecosse pour se justifier. p. 417.
Davisson est accusé de mépris & de desobeïssance aux ordres de la Reine.
Il est condamné à une amende de dix-mille livres sterling, & à demeurer en prison tout le tems qu'il plaira à la Reine. p. 418.
Le Roi d'Ecosse veut d'abord vanger la mort de la Reine sa Mere; mais l'interêt qu'il a de ménager Elisabeth, lui fait étouffer son ressentiment. p. 420. p. 421.
La Reine envoye Drack avec une Flotte contre l'Espagne: il leur cause beaucoup de dommage.
Cavendish en fait autant sur les côtes du Perou & du Chili.
Les Etats se plaignent du Comte de Leicester. p. 422.
Ils donnent le commandement de leur Armée au Prince Maurice.
Le Comte retourne en Hollande pour délivrer l'Ecluse, que le Duc de Parme tenoit assiegée: il n'y réussit point.
Il veut se rendre maître de plusieurs Places à la fois: mais son entreprise sur Leyde ayant été découverte, la Reine est obligée de le rappeller.
Willoughby est envoyé à sa place, mais seulement pour commander les Troupes Angloises.
Elisabeth accepte la Médiation qui lui est offerte par Philippe, pour faire la Paix entre ce Prince & les Etats. p. 423.
On entame la Négociation; les préparatifs de l'Espagne la font rompre.
Bulle de Sixte V. contre Elisabeth, par laquelle il délie ses Sujets du Serment de fidelité, & donne ses Royaumes au premier occupant. p. 424.
Philippe fait équiper contre l'Angleterre une Flotte de 150. gros Vaisseaux, nommée *l'Invincible*.
Le Duc de Parme fait avancer sur les Côtes des Païs-Bas une Armée de 30. mille hommes, pour se joindre à la Flotte, & faire une descente en Angleterre.
Elisabeth se met en état de défense par terre & par mer.
1588. Mai. Les Barricades de Paris. p. 43
3. Juin Le Duc de Medina-Celi part de l'embouchure du Tage, avec la Flotte invincible : elle est dispersée par une tempête. p. 426.
12. Juillet. Elle se rassemble, & part de la Corogne. p. 427.
Les Anglois enlevent plusieurs Vaisseaux aux Espagnols.
24. Combat entre les deux Flottes, avec un avantage égal des deux côtez.

Les

An. 1588. Les Vaiſſeaux Anglois & Hollandois poſtez ſur la Côte de Flandre, empêchent le Duc de Parme de ſe mettre en Mer. Pag. 427.

27. La Flotte invincible arrive à la hauteur de Calais.

Huit Brûlots détachez par l'Amiral Anglois, mettent l'épouvante parmi les Vaiſſeaux Eſpagnols, qui ſe diſperſent, & dont quelques-uns tombent entre les mains des Anglois & des Zélandois. p. 428.

Les Eſpagnols prennent la reſolution de ſe retirer par la Mer du Nord.

Pluſieurs de leurs Vaiſſeaux échouent ſur les Côtes d'Ecoſſe & d'Irlande. p. 429.

Philippe reçoit avec fermeté la nouvelle de ce mauvais ſuccès.

Eliſabeth en fait rendre graces à Dieu.

14. Dec. Mort du Comte de Leiceſter.

Le Duc de Parme aſſiege Bergopſoom : la vigoureuſe réſiſtance du Gouverneur Anglois l'oblige à lever le Siege.

Decemb. Le Roi de France fait aſſaſſiner le Duc de Guiſe, & le Cardinal ſon Frere. p. 430.

Le Roi de Danemarc, ayant appris que Jaques avoit fait quelques démarches auprès de Catherine Sœur du Roi de Navarre, donne ſa fille au Duc de Brunſwick.

1589. Janv. Conſpiration des Comtes de Huntley & de Bothwel, contre le Roi d'Ecoſſe, découverte. p. 431.

Le Comte d'Arundel eſt condamné à mort : la Reine lui fait grace.

Elle engage Drack & Norris à faire les fraix d'une Expedition par Mer contre l'Eſpagne.

5. Avril. Ils partent de Plymouth, débarquent à la Corogne, emportent la Ville baſſe d'aſſaut. Ils quittent le Siege de la Ville haute pour marcher à la rencontre du Comte d'Andrada, à qui ils tuent 3000. hommes. p. 432.

Ils font voile vers le Portugal, où ils s'emparent de Peniche.

Norris marche vers Lisbonne, & ſe rend maître d'un Fauxbourg : mais Drack n'ayant pu remonter le Tage avec ſa Flotte, Norris ſe retire.

Drack prend la Ville de Caſcais, & en fait ſauter le Château. p. 433.

Ils s'emparent de 60. Vaiſſeaux chargez de bled, appartenans aux Villes Hanſeatiques.

Ils prennent Vigos, le brûlent, & retournent en Angleterre.

Les Villes Hanſeatiques ſe plaignent : mais la Reine ſoutient que leurs Vaiſſeaux ſont de bonne priſe.

An. 1589. Les Ligueurs font revolter preſque toute la France contre Henri III., qui eſt contraint d'appeller le Roi de Navarre à ſon ſecours. Pag. 433.

Il met le Siege devant Paris.

Jaques Clement, Moine Dominicain, le tue d'un coup de couteau. p. 434.

Avant que d'expirer, il nomme pour ſon Succeſſeur le Roi de Navarre, qui prend le nom de Henri IV.

Il demande du ſecours à Eliſabeth, qui lui envoye des Troupes & de l'argent.

Le Duc de Mayenne fait déclarer Roi le vieux Cardinal de Bourbon.

Jaques épouſe la ſeconde fille du Roi de Danemarc. p. 435.

1590. Henri IV. gagne la Bataille d'Ivry, contre le Duc de Mayenne: il forme le blocus de Paris, & emporte les Fauxbourgs. p. 436.

Le Duc de Parme contraint le Roi de lever le blocus, après quoi il ſe retire dans les Païs-Bas.

Le Prince Maurice s'empare de Breda par ſurpriſe. p. 437.

Le Duc de Mercœur ſe rend maître de la Bretagne, avec le ſecours des Eſpagnols.

Mort de Walſingham & de Randolph.

1591. Eliſabeth s'engage à ſecourir Henri IV. p. 438.

Elle lui envoye 3000. hommes.

Le Comte d'Eſſex lui en amene encore 4000., à condition que Henri fera le Siege de Rouen.

Henri ne tient point parole, & le Comte d'Eſſex retourne en Angleterre, mais il lui laiſſe ſes Troupes.

La Reine ſe plaint de Henri, qui fait inveſtir Rouen pour la ſatisfaire. p. 439.

Le Comte d'Eſſex ſe rend au Siege, contre les ordres exprès de la Reine.

Henri fait demander du ſecours à Eliſabeth, par Du Pleſſis Mornay, qui n'obtient rien.

Le Comte d'Eſſex retourne en Angleterre, & appaiſe la Reine. p. 440.

Le Duc de Parme fait lever le Siege de Rouen.

Mauvais ſuccès de l'Expedition de Thomas Howard, contre la Flotte Eſpagnole des Indes.

1592. Eliſabeth fait un nouveau Traité avec Henri IV.

Il l'abuſe, en faiſant ſervir ſes Troupes en Normandie, au lieu de les faire ſervir en Bretagne. p. 441.

Le Comte de Bothwel, ayant inutilement tenté de ſe rendre Maître de la perſonne du Roi, ſe ſauve en Angleterre.

ELISABETH.

An. 1592. Le Chevalier Walter Rawleigh prend une Caraque Espagnole à cinq ponts, qui revenoit des Indes richement chargée. Tom.VI. Pag. 441.

La Tamise tarit à Londres.

1593 Fevrier. Le Parlement s'assemble. p. 442.

Il fait un Statut contre ceux qui n'assistent point au Service divin établi par les Loix.

Il accorde à la Reine un Subside très-considerable. p. 443.

Elisabeth refuse de livrer Bothwel au Roi Jaques, mais elle le fait sortir d'Angleterre.

Il a la hardiesse de se présenter devant le Roi, qui le voyant soutenu d'un puissant Parti, est contraint de lui accorder son Pardon. p. 444.

Henri IV. change de Religion.

Il tâche de se justifier auprès d'Elisabeth, qui lui écrit pour lui en faire des reproches. p. 445.

Henri continue de tromper la Reine. p. 446.

Les préparatifs du Roi d'Espagne obligent Elisabeth à conclure une Ligue offensive avec Henri, malgré les sujets qu'elle avoit de se plaindre de lui.

Hesquet est pendu, pour avoir voulu persuader au Comte de Darby de prendre le titre de Roi.

Le Comte meurt empoisonné.

Le Comte de Fuentes & D. Diego d'Ibarra gouvernent les Païs-Bas. p. 447.

1594. Ils corrompent deux Portugais, & Roderic Lopez, Juif, & Medecin de la Reine, pour la tuer.

Lopez & ses complices sont exécutez.

On découvre qu'Ibarra avoit suborné Patrice Cullin, Edmond Yorck & Richard Williams, dans le même dessein & d'autres pour mettre le feu à la Flotte.

Cullin est exécuté.

Elle se plaint inutilement à l'Archiduc, de ces complots.

22. Mars. Henri IV., après s'être rendu maître de Paris, porte la Guerre en Bretagne. p. 448.

Elisabeth sollicite le Roi Jaques d'agir contre les Catholiques: le Roi répond d'une maniere peu satisfaisante.

Bothwel, ayant assemblé quelques Troupes, surprend la Ville de Leith. p. 449.

Il se retire vers les Frontieres, après avoir eu du desavantage dans un Combat contre les Troupes du Roi.

Jaques change de conduite, & agit contre les Catholiques.

1595. Les Catholiques forment le projet de procurer la Couronne d'Angleterre à l'Infante Isabelle: Philippe fait des préparatifs pour l'exécuter. p. 450.

An. 1595. Le Comte de Tyrone se revolte en Irlande. Pag. 450.
Henri IV. demande du secours à Elisabeth, qui se plaint de lui, & lui refuse sa demande. p. 450. & 451.
Elisabeth & Jaques vivent en bonne intelligence. p. 451.
Fevrier. Yorck & Williams sont exécutez.
Avril. Ferdinand de Velasco entre dans la Franche-Comté, avec une Armée de 18000. hommes. p. 452.
Le Comte de Fuentes entre en Picardie, & se rend maître du Catelet.
Il assiege Dourlens, bat les François qui venoient au secours de la Place, & la prend d'assaut.
Les Espagnols se rendent maitres de Cambray.
Henri envoye Lomenie à Elisabeth, pour lui demander du secours.
L'Ambassadeur ayant été refusé, menace la Reine. p. 453.
Les Espagnols font une descente en Cornouaille, où ils brûlent quelques Villages. p. 454.
Henri se plaint des Etats, qui lui envoyent de l'argent, des Troupes, & du grain.
Elisabeth leur demande le rembourſement de ce qu'elle leur avoit avancé.
Ils s'accommodent avec la Reine pour un tems.
Les Villes Hanseatiques se plaignent d'Elisabeth. p. 455.
Rawleigh, Drack & Hawkins font de nouvelles entreprises sur l'Amerique, mais avec peu de succès. Les deux derniers meurent dans cette Expédition.
1596. Le Comte de Tyrone obtient une Treve.
Henri IV. assiege La Fere.
L'Archiduc Albert met le Siege devant Calais.
Henri demande du secours à Elisabeth. p. 456.
Prise de Calais & d'Ardres.
Elisabeth prête quelque argent à Henri.
Elle équipe contre l'Espagne une Flotte de 150. Vaisseaux, dont il y en avoit 22. Hollandois, sous le commandement de l'Amiral Howard.
Le Comte d'Essex est nommé Général des Troupes de débarquement.
20. Juin. La Flotte arrive devant Cadix.
Elle attaque les Vaisseaux Espagnols, & les oblige de s'échouer : deux de ces Vaisseaux sont pris, & un autre brûlé. p. 457.
Le Comte d'Essex, avec huit-cens hommes, se rend maître de Cadix, & pille la Ville.
Les Vaisseaux Marchands sont brûlez.
On met le feu à la Ville, & à quelques Villages.

ELISABETH. — Tom. VI.

An. 1596. La Flotte retourne en Angleterre. — Pag. 457.

Robert Cecil eſt fait Secretaire d'Etat ; & François de Were, Gouverneur de la Brille. — p. 458.

La Reine demande encore ſon payement aux Etats.

Ligue offenſive & défenſive entre la France & l'Angleterre. — p. 459.

Les Etats y entrent.

Philippe équipe une nouvelle Flotte contre l'Angleterre : elle eſt diſperſée par la tempête. — p. 460.

1597. Janv. Le Prince Maurice gagne la Bataille de Turnhout, contre les Eſpagnols.

10. Mars. Portocarrero s'empare d'Amiens par ſurpriſe.

La Reine, ſur l'avis que Philippe formoit des projets contre l'Irlande, équipe une Flotte contre l'Eſpagne ſous les ordres du Comte d'Eſſex & de Rawleigh : ils s'en retournent ſans avoir réuſſi dans leur Expédition.

Une Flotte Eſpagnole, deſtinée à faire une deſcente en Cornouaille, eſt diſperſée par la tempête.

L'Amiral Howard eſt créé Comte de Nottingham, & le Comte d'Eſſex eſt fait Grand Maréchal. — p. 461.

Brouilleries au ſujet de l'affaire des Villes Hanſeatiques.

Mai. Henri IV. aſſiege Amiens.

Il demande à Eliſabeth le ſecours de 4000. hommes, auquel elle s'étoit engagée.

La Reine offre de les lui envoyer, à condition qu'il les payera.

Henri menace de faire la Paix ſans elle. — p. 462.

Eliſabeth juſtifie ſa conduite par le Traité.

Elle prête de l'argent à Henri, au lieu de Troupes.

Septemb. Priſe d'Amiens.

Henri négocie en ſecret avec l'Eſpagne : ſur quoi la Reine aſſemble le Parlement, qui lui accorde une ſomme conſiderable. — p. 462. & 463

Henri fait la Paix avec l'Eſpagne, ſans ſes Alliez. — p. 463.

Ils s'en plaignent inutilement.

1598. La Reine lui écrit une Lettre fort choquante. — p. 464.

2. Mai. Les Plenipotentiaires de Henri ſignent la Paix de Vervins, ſans les Alliez. — p. 465.

12. Juin. Il la ratifie.

Eliſabeth conclut un nouveau Traité avec les Etats. — p. 466.

Le Comte de Tyrone ſe rend redoutable en Irlande. — p. 467.

Jaques veut ſe faire déclarer Héritier préſomptif d'Eliſabeth.

Il écrit au Pape.

On arrête à Londres Edmond Squire, qui avoit entrepris de faire mourir la Reine en empoiſonnant l'arçon de ſa ſelle.

ELISABETH. Tom. VI.

1598. Sept. Philippe II. meurt. p. 467

Il laiſſe la Souveraineté des Païs-Bas pour Dot à l'Infante Iſabelle ſa Fille, en la mariant avec l'Archiduc Albert. p. 468.

Philippe III. lui ſuccede.

La Reine donne un ſoufflet au Comte d'Eſſex.

Le Grand Tréſorier Guillaume Cecil, Baron de Burghley, meurt: le Lord Buchurſt lui ſuccede dans ſa Charge.

1599. La Province de Munſter ſe revolte en Irlande.

Le Comte d'Eſſex eſt fait Viceroi d'Irlande. p. 469.

Mars. Il part pour l'Irlande, où il agit d'une maniere oppoſée à ſes inſtructions. p. 470.

Il traite avec le Comte de Tyrone, & lui accorde une Treve. p. 471.

La Reine ſoupçonne le Comte d'Eſſex, & lui écrit avec aigreur.

Le Comte de Southampton le détourne de la réſolution qu'il avoit priſe de paſſer en Angleterre avec l'élite de ſes Troupes, pour ſe venger de ſes ennemis.

Il va en Angleterre ſans congé: il ſe juſtifie mal. p. 472.

Il eſt mis aux Arrêts.

Il fait ſon Apologie, & ſe défend mal.

Le Comte de Tyrone rompt la Treve. p. 473.

Les amis du Comte d'Eſſex font des cabales parmi le Peuple.

Octobre. La Reine fait aſſembler le Conſeil, où la conduite du Comte eſt examinée & blâmée.

Il ſe jette dans la dévotion.

L'Archiduc propoſe la Paix à Eliſabeth, pour l'amuſer.

1600. Le Comte de Tyrone ſe rend maître de la Province d'Ulſter: mais le Lord Montjoy, nouveau Viceroi d'Irlande, arrête ſes progrès. p. 474.

Conferences à Boulogne, ſur la Paix entre l'Eſpagne & l'Angleterre, infructueuſes.

2. Juillet. Bataille des Dunes, ou de Nieuport, gagnée par le Prince Maurice contre l'Archiduc.

Clement VIII. envoye en Angleterre deux Brefs, l'un au Clergé Romain, & l'autre au Peuple, par leſquels il leur défend de reconnoître, après la mort d'Eliſabeth, aucun Roi qui ne promette par Serment de ſoutenir leur Religion de tout ſon pouvoir.

Les Ruthwens conſpirent de tuer le Roi d'Ecoſſe: il échape. Les deux Ruthwens ſont tuez, & leurs complices condamnez à mort. p. 475.

Décret des Etats, pour obliger tous ceux qui portent le nom de Ruthwen, à le quitter.

La

An. 1600. La Reine permet au Comte d'Eſſex de ſe retirer chez lui, ſous la garde du Chevalier Barclay. Pag. 475.
Il comparoit devant le Conſeil, où il eſt accuſé d'avoir manqué à l'obéïſſance & au reſpect qu'il devoit à la Reine.
Il ſe reconnoit coupable, & eſt condamné à perdre quelques-unes de ſes Charges, & à tenir priſon durant le bonplaiſir de la Reine. p. 476.
La Reine le laiſſe en liberté, mais elle lui défend la Cour.
La Reine lui ayant refuſé une grace, il forme des projets pernicieux. p. 477. & 478.
1601. Il ſe perd dans l'eſprit de la Reine. p. 478.
Il écrit au Roi d'Ecoſſe, qu'il y avoit un complot formé pour le priver de la Couronne d'Angleterre, & pour la faire tomber ſur la tête de l'Infante d'Eſpagne. p. 479.
Il ramaſſe des Miniſtres Presbyteriens, des Catholiques, & des gens de Guerre, & établit un Conſeil.
Il projette, avec ſon Conſeil, de ſe ſaiſir du Palais, & de la perſonne de la Reine. p. 480.
Il s'excuſe d'aller au Conſeil de la Reine, où on l'avoit mandé.
Il ſe détermine à exciter un ſoulevement dans Londres.
La Reine lui envoye trois Seigneurs : il les retient priſonniers. p. 481.
Il marche dans la Cité pour y exciter une ſédition : mais il ne peut réuſſir.
Il eſt proclamé Traitre. p. 482.
Il ſe retire chez lui avec beaucoup de difficulté, & y eſt inveſti.
Il ſe rend, & eſt mis à la Tour : le reſte des Conjurez eſt auſſi mis en priſon. p. 483.
12. Fev. Exécution de Thomas Ley.
19. Les Comtes d'Eſſex & de Southampton ſont condamnez à mort.
Le Comte d'Eſſex découvre tous ſes complices. p. 484.
25. Il eſt décapité.
Quelques-uns de ſes Complices ſont exécutez : la Reine fait grace à pluſieurs autres. p. 486.
Ambaſſade du Roi d'Ecoſſe. p. 487.
Juillet. Commencement du Siege d'Oſtende.
Août. Henri IV. ſe rend à Calais. Eliſabeth & lui ſe font faire des complimens réciproques. p. 487. & 488.
La Reine, ſur les plaintes des Communes, abolit tous les Monopoles. p. 488.
D. Jean d'Aguilar amene du ſecours au Comte de Tyrone, & ſe rend maître de Kingſale. p. 489.

ELISABETH.		Tom. VI.
An. 1601.	Tyrone eſt battu: les Eſpagnols ſe retirent.	Pag. 490.
1602.	Eliſabeth équipe une Flotte contre l'Eſpagne.	
	Priſe d'une riche Caraque Eſpagnole.	
Septemb.	Quelques Galeres de Spinola priſes par les Vaiſſeaux Anglois & Hollandois.	
	Proclamation contre les Jéſuïtes.	
	Henri IV. fait trancher la tête au Maréchal de Biron.	p. 491.
	Le Comte de Tyrone ſe ſoumet à la Reine.	
160⅔. Janv.	Eliſabeth tombe malade.	
	Ses Courtiſans l'abandonnent, pour faire leur Cour au Roi d'Ecoſſe.	
	Elle nomme le Roi d'Ecoſſe pour ſon Succeſſeur.	p. 492.
24. Mars.	Elle meurt.	

JAQUES I.

		Tom. VII.
160⅔. Mars.	Jaques VI. Roi d'Ecoſſe eſt proclamé à Londres, Roi d'Angleterre, d'Ecoſſe, de France & d'Irlande, ſous le nom de Jaques I.	Pag. 1.
1603. 5. Avril.	Jaques part d'Edimbourgh pour ſe rendre à Londres.	p. 4.
10.	Le Comte de Southampton ſort de la Tour par ordre du Roi.	p. 7.
15.	Le Roi arrive à Yorck.	p. 5.
21.	Il arrive à Newarck où il fait pendre un coupeur de bourſe ſans forme de procès.	
27.	Le Roi à Royſton.	
28.	Funérailles d'Eliſabeth.	
4. Mai.	Le Roi arrive à Théobalds maiſon du Chev. Robert Cecil, où le Conſeil va lui rendre ſes reſpects.	
	Il met dans ſon Conſeil divers Seigneurs Ecoſſois.	p. 6.
	Il fait pluſieurs Chevaliers.	
7.	Il arrive à Londres.	p. 4.
	Proclamation pour abolir quelques monopoles.	
	Le Roi fait un grand nombre de Chevaliers.	
	Il envoye chercher la Reine.	p. 10.
20.	Le Chevalier Robert Cecil eſt fait Baron d'Eſſindon.	p. 7.
Comm. Juin.	Arrivée de divers Ambaſſadeurs.	p. 10.
7.	Valentin Thomas eſt pendu.	
8.	Mr. de Roſny Ambaſſadeur de Henri IV. arrive à Londres.	
11.	La Reine arrive à Yorck.	
	Le Lord Montjoy préſente au Roi le Comte de Tyrone Irlandois, qui eſt reçu favorablement.	p. 56.
21.	Le Comte de Rutland eſt envoyé au Roi de Danemarc, pour lui porter l'Ordre de la Jarretiere, & pour tenir ſur les fonts le Prince Chriſtian au nom du Roi.	

Le

An. 1603. Le Lord Spencer est envoyé au Duc de Wirtemberg, pour lui porter la Jarretiére.

23. Juin. Le Roi revoque les Lettres de represailles contre l'Espagne. p. 11.

27. Le Roi rencontre la Reine, le Prince Henri, & la Princesse Elisabeth, dans la Province de Northampton.

3. Juillet. Le Prince Henri & quelques autres reçoivent l'Ordre de la Jarretiére.

Les Comtes d'Essex & de Southampton sont rétablis dans leurs Honneurs.

Le Chancelier Egerton est fait Baron d'Ellesmere.

La Conspiration des Lords Cobham, & Brook, du Chevalier Rawleigh, & autres pour mettre Arbella Stuart sur le Trône est découverte, & les Conspirateurs sont arrêtez. p. 12.

23. Le Roi fait 62. Chevaliers du Bain.

25. Le Roi & la Reine sont couronnez. p. 12.

1. Août. Proclamation pour défendre à ceux qui ont quelque chose à demander à la Cour, de s'en approcher jusqu'à l'Hiver à cause de la Peste.

La Peste fait de grands ravages.

Le Roi se retire dans la Province de Wilt. p. 11.

4. Nov. Les Conspirateurs sont conduits à Winchester, où ils sont tous condamnez, & quelques-uns exécutez. p. 12.

Decemb. Le Lord Cobham, le Chevalier Rawleigh & quelques autres, sont remenez à la Tour.

Dans l'année 1603., la Peste emporta dans Londres 38242. personnes.

Le Roi, depuis son entrée en Angleterre jusqu'à la fin de l'année 1603., fit plusieurs centaines de Chevaliers, & créa plusieurs Pairs du Royaume. p. 6.

160¾. 14. Janv. Conférence de Hamptoncourt, entre les Evêques & les Presbyteriens ou Puritains, à laquelle le Roi présida. p. 13.

22. Fev. Proclamation pour ordonner aux Jésuites de sortir du Royaume. p. 16.

29. Mort de Whitgift Archevêque de Cantorbery.

Proclamation contre les Puritains. p. 17.

Mars. Proclamation pour abolir divers abus.

5. Le Roi & la Reine font leur entrée dans Londres. p. 18.

19. Le Parlement s'assemble. Le Roi fait un Discours fort artificieux par rapport au Gouvernement, fort obscur par rapport à la Religion, fort clair par rapport au dessein d'unir ensemble les deux Royaumes. p. 19. & suiv.

1604. 16. Juin. Adresse des Communes au Roi pour l'informer de leurs Privileges. p. 36.

JAQUES I.		Tom. VII.
1604. 7. Juill.	Le Parlement est prorogé jusqu'au $\frac{7}{17}$. Fevrier 160$\frac{4}{5}$.	Pag. 36.
5. Août.	Les Evêques, par ordre du Roi, font observer le 5. d'Août comme un jour de fête, à cause de la Conspiration des Gowrys en Ecosse, en 1600.	p. 17.
	Le Connêtable de Castille Plenipotentiaire d'Espagne arrive à Londres.	p. 37.
18.	La Paix entre l'Angleterre & l'Espagne est conclue.	
20.	Robert Cecil Baron d'Essindon est fait Vicomte de Cranburn.	p. 7.
20. Sept.	Les Espagnols prenent Ostende après un Siége de trois ans & trois mois.	p. 39.
Octobre.	Charles Duc d'Albanie second Fils du Roi âgé de trois ans, arrive à Windsor.	
24.	Jaques se fait proclamer sollennellement Roi de la Grande Bretagne.	p. 35.
10. Dec.	Bancroft est installé dans le Siége de Cantorbery.	p. 16.
1605. 4. Janv.	Charles, second Fils du Roi, est créé Duc d'Yorck.	
2. Fev.	Proclamation contre les Jésuites & les Prêtres Romains.	
5. Mars.	Proclamation pour autoriser le Gouvernement Ecclésiastique.	
1605. 28.	Le Comte de Nottingham est envoyé en Ambassade à Madrid.	p. 39.
19. Avril.	Le Comte de Hartford est envoyé en Ambassade à Bruxelles.	
4. Mai.	Robert Cecil Vic. de Cranborn est fait Comte de Salisbury. Autres créations de Pairs.	p. 7.
1. Juillet.	Arrivée d'un Ambassadeur de l'Empereur.	
4. Nov.	Découverte de la Conjuration des Poudres.	p. 45.
9.	Le Parlement s'assemble. Discours du Roi au sujet de la Conspiration.	p. 47.
	Le Parlement est prorogé jusqu'au 21. de Janvier.	p. 48.
160$\frac{5}{6}$. 5. Janv.	Mariage du jeune Comte d'Essex, avec Françoise Howard fille du Comte de Suffolck.	p. 78.
21.	Le Parlement se rassemble.	
31.	Quelques-uns des Conjurez sont exécutez.	p. 49.
22. Mars.	Le bruit se répand dans Londres, que le Roi a été assassiné à Oking.	p. 50.
1606. 24. Avril.	Arrivée d'un Ambassadeur d'Espagne pour féliciter le Roi sur la découverte de la Conspiration des poudres.	
3. Mai.	Exécution de Garnet & d'Oldcorne Jesuites pour la Conspiration.	p. 49.
21.	Le Parlement ordonne le Serment d'Allégeance.	p. 50.
27.	Il est prorogé jusqu'au 18. de Novembre.	p. 53.
3. Juin.	Les Lords Mordant & Sturton sont condamnez à de grosses amendes, par la Chambre étoilée, pour n'avoir pas découvert la Conspiration.	p. 48.

Pro-

Jaques I.		Tom. VII.
1606. 16. Juin.	Proclamation contre les Jéfuites & Prêtres Romains.	Pag. 48.
27.	Le Comte de Northumberland eft mis à la Tour & condamné à une groffe amende, pour n'avoir pas découvert la Confpiration.	p. 47.
17. Juillet.	Arrivée du Roi de Danemarc à Londres.	p. 53.
11. Août.	Le Roi de Danemarc s'en retourne.	
23. Sept.	Arrivée du Prince de Vaudemont troifiéme fils du Duc de Lorraine.	p. 54.
21. Oct.	Urbain VII. défend par un Bref aux Catholiques Anglois de prêter le Serment d'allégeance.	p. 51.
18. Nov.	Le Parlement fe raffemble.	p. 54.
	L'affaire de l'Union des deux Royaumes y eft difcutée.	
1607. 31. Mars.	Difcours du Roi au Parlement, pour appuyer l'union des deux Royaumes.	
	L'Union eft rejettée.	p. 55.
1. Juillet.	Le Parlement eft prorogé jufqu'au 16. de Novembre.	p. 56.
Septem.	Fuite du Comte de Tyrone.	
	Apologie du Roi fur les motifs de cette fuite, alléguez par le Comte.	
	Le Roi fe dégoûte des Parlemens.	
	La Prorogation du Parlement eft continuée jufqu'au 19. de Fevrier 160$\frac{7}{8}$.	
1608. 11. Avril.	Jervis Prêtre & Thomas Garnet Jéfuite font exécutez.	p. 57.
9.	Mort du Comte de Dorfet Grand Tréforier.	
	Le Comte de Salisbury lui fuccéde.	
	Monopoles des draps, & de l'alum.	57-58.
8. Mai.	Différend du Roi avec les Hollandois fur la pêche.	p. 58.
	Bancroft perfecute les Puritains.	
	Négociations entre l'Efpagne & les Provinces-Unies, pour la Paix.	
160$\frac{8}{9}$ Janv.	Tréve concluë pour douze ans entre l'Efpagne & les Provinces-Unies.	p. 60.
19. Fev.	Livres de Lowell & de Blakwood fur le pouvoir abfolu du Roi, publiez.	
	Le Peuple eft mécontent du Gouvernement.	p. 61.
	Les Catholiques font favorifez.	
	Le Parlement fe raffemble.	
	Le Roi demande de l'argent par la bouche du Grand Tréforier.	p. 62.
	On ne parle dans la Chambre des Communes que des griefs.	p. 63.
1610.	On fe plaint de la Haute Commiffion.	
	Le Roi fait aux deux Chambres un Difcours où il avance des maximes dont la Chambre des Communes n'eft pas contente.	p. 64.

Henri

Jaques I.		Tom. VII.
1610. Mai.	Henri Fils ainé du Roi eſt créé Prince de Galles, avec beaucoup de ſolennité.	Pag. 66.
14.	Henri IV. Roi de France eſt tué par Ravaillac.	p. 67.
4. Juin.	Proclamation qui ordonne aux Jéſuites de ſortir du Royaume avant le 5. de Juillet.	
Juillet.	Le Parlement eſt prorogé juſqu'au 15. d'Octobre.	p. 66.
	Mort de Bancroft Archevêque de Cantorbery. Abbot lui ſuccéde.	p. 68.
16. Oct.	Le Parlement ſe raſſemble mal diſpoſé pour le Roi.	
31. Dec.	Le Roi caſſe le Parlement par une Proclamation.	
161$\frac{0}{1}$. Fev.	Robert Carr, Ecoſſois âgé de vingt ans, devient Favori du Roi.	p. 69.
1611. 25. Mars.	Il eſt fait Vicomte de Rocheſter.	p. 73.
	Le Roi prend part aux différens entre les Gomariſtes & les Arminiens en Hollande.	p. 70.
1612. 20. Avril.	Le Vicomte de Rocheſter eſt fait Conſeiller Privé	p. 73.
	Amours du Vicomte de Rocheſter & de la Comteſſe d'Eſſex.	p. 70.
Mai.	Le Corps de Marie Stuart Mére du Roi eſt porté à Weſtminſter dans la Chapelle de Henri VII.	p. 74.
Juin.	Le Lord Sanquir Ecoſſois eſt pendu à Londres.	
Juillet.	Robert Sherley Ecoſſois arrive à Londres en qualité d'Ambaſſadeur de Parlement.	p. 75.
16. Oct.	Arrivée de Frideric V. Electeur Palatin.	
12. Nov.	Mort du Prince de Galles.	
7. Dec.	Funerailles du Prince.	p. 76.
	L'Electeur Palatin & Maurice Prince d'Orange ſont élus Chevaliers de l'Ordre de la Jarretiére.	
161$\frac{2}{3}$. 14. Fevrier.	Mariage de l'Electeur Palatin avec la Princeſſe Eliſabeth fille du Roi.	p. 77.
28. Avril.	L'Electeur & l'Electrice partent pour l'Allemagne.	
Mai.	Mort du Comte de Salisbury Grand Tréſorier. Le Comte de Suffolck lui ſuccéde.	p. 74.
	Deſſein du Vicomte de Rocheſter de faire rompre le Mariage du Comte d'Eſſex & d'épouſer la Comteſſe. Overbury ſon Confident s'y oppoſant, il engage le Roi ſous un autre prétexte à l'envoyer à la Tour.	p. 81.
	La Comteſſe d'Eſſex accuſe ſon Mari d'impuiſſance, & demande ſon divorce.	p. 83.
	Le Mariage eſt caſſé.	p. 84.
4. Nov.	Le Vicomte de Rocheſter eſt fait Comte de Sommerſet.	
26. Dec.	Il épouſe la Comteſſe d'Eſſex.	
161$\frac{3}{4}$. Janv.	Overbury eſt empoiſonné dans la Tour par les Ordres du Comte & de la Comteſſe de Sommerſet.	p. 85.
	Mort du Comte de Northampton.	p. 86.
	On empêche les Presbyteriens d'aller s'établir dans la nouvelle Angleterre.	86. & 87.

Jaques I.		Tom. VII.
An. 1613.	Création des Chevaliers Baronnets.	Pag. 88.
	Le Roi hausse la valeur de la Monnoye d'or.	
	Il vend les Dignitez.	p. 89.
	Le Comte de Sommerset lui persuade de convoquer un Parlement.	
1614. 5. Avril.	Le Parlement s'assemble.	
	Au lieu d'accorder de l'argent au Roi, le Parlement examine les griefs.	
Mai.	Il présente une Adresse au Roi.	p. 90.
7. Juin.	Le Roi casse le Parlement.	
	Il fait emprisonner divers Membres.	
	Le Comte de Sommerset est fait Grand Chambellan.	
	Le Roi exige une bénévolence.	p. 91.
15. Juill.	Le Roi de Danemarc rend une seconde visite au Roi & à la Reine.	p. 92.
1. Août.	Il s'en retourne en Danemarc.	
	Ambassade de Moscovie.	
	On projette la ruïne du Favori.	
	Dans cette année Hugues Midleton muni d'un Acte de Parlement, trouva le moyen de faire venir de l'eau de la Province de Hartford dans toutes les places de Londres.	
1615.	George Villers commence à entrer en faveur.	p. 93.
	Le Roi se dégoûte du Comte de Sommerset.	p. 94.
	Il est informé de l'empoisonnement d'Overbury.	p. 98.
15. Sept.	Mort d'Arbelle Stuart à la Tour.	p. 102.
Octobre.	Le Comte, la Comtesse de Sommerset, & leurs complices sont mis en prison.	p. 99.
Novemb.	Les Complices sont condamnez & exécutez.	p. 100.
1616.	George Villers paroit sur le pied de Favori, & devient tout puissant.	p. 103.
Mai.	Le Comte & la Comtesse de Sommerset sont condamnez à la mort. Le Roi leur accorde un répit, leur liberté en 1621., & un Pardon absolu en 1624.	p. 101.
	Différent entre le Roi & les Juges du Royaume sur la Prérogative Royale. Le Conseil décide en faveur du Roi.	p. 103.
	Le Juge Edouard Cook est dépouillé de son Emploi.	p. 104.
	Le Chancelier Ellesmere rend le Grand Sceau au Roi.	p. 105.
	François Bacon est fait Garde du Grand Sceau, & ensuite Chancelier.	
	Le Roi projette le Mariage du Prince avec Marie Infante d'Espagne.	p. 106.
14. Juin.	Le Roi rend les Villes de Hollande hypothequées à Elisabeth.	p. 110.
17. Août.	George Villers est créé Baron de Brandspeck, & Vicomte de Waddon.	p. 114.

An. 1616. Le Comte de Suffolck Grand Tréforier eft accufé de malverfation, & condamné à une amende de 30000. l. fterling. Pag. 110.

Novemb. Le Prince Charles eft créé Prince de Galles. p. 105.

161$\frac{7}{8}$.1.Ja. Villers eft fait Comte de Buckingham. p. 114.

Marc-Antoine de Dominis Archevêque de Spalato arrive en Angleterre, & y embraffe la Religion Proteftante.

1617. Mai. Le Roi fait un Voyage en Ecoffe. p. 115.

Il fappe le Presbyterianifme & mécontente les Ecoffois. p. 117.

Août. Il retourne en Angleterre. p. 118.

Il permet au Peuple de fe divertir les fêtes & les Dimanches après le Service divin, & fait un Livre fur ce fujet, qu'il fait lire dans toutes les Eglifes.

Toute la famille du Favori eft avancée. p. 120.

Sa Mére étant Catholique favorife ceux de fa Religion, qui fe prévalent beaucoup de fa faveur.

Le Chevalier Rawleigh retourne fans fuccès de fon Voyage de la Guayana fait en vertu d'une Patente du Roi. p. 121.

Octobre. Par les intrigues du Comte de Gondemar Ambaffadeur d'Efpagne, Rawleigh eft décapité en vertu de la Sentence donnée contre lui en 1603. p. 122.

1618. Le Roi & le Peuple font mécontens l'un de l'autre. p. 123.

Le Roi figne cinq Articles contenant des Conventions Préliminaires pour le Mariage du Prince fon Fils avec l'Infante d'Efpagne. p. 125.

Mai. Brouilleries en Boheme. p. 128.

L'Empereur leve une Armée dans les Païs Bas, fous le Comte de Bucquoy.

La Cour d'Efpagne amufe Jaques, de peur qu'il ne fe mêle des affaires de Bohéme.

16$\frac{18}{19}$. Le Comte de Northumberland obtient fa liberté, & fort de la Tour. p. 129.

2. Mars. Mort de la Reine.

Maladie du Roi.

19. Mort de l'Empereur Mathias.

Ferdinand d'Autriche eft proclamé Roi de Bohéme. p. 130.

1619. 28. Août. Il eft élu Empereur.

5. Sept. Frideric V. Electeur Palatin, gendre du Roi Jaques, eft élu Roi de Bohéme. p. 131.

Jaques fait fes efforts pour l'engager à fe défifter de fon droit. p. 132.

La Cour d'Efpagne continue à amufer Jaques au fujet du mariage.

1620. Jaques s'entremet inutilement pour procurer la Paix entre l'Empereur & Frideric. p. 133.

Philippe III. fait lever une Armée dans les Païs-Bas pour en- p. 134.

An. 1619. envahir le Palatinat. Jaques s'en formalise,& se laisse amuser par Spinola.
On l'engage avec peine à envoyer 2400. hommes dans le Palatinat, sous la conduite d'Horace de Vere. Pag. 134.
1.Octob. Les 2400. Anglois se joignent aux Troupes des Alliez de Frideric. p. 135.
La Campagne commence tard dans le Palatinat.
L'Electeur de Saxe soumet la Lusace. p. 137.
Le Duc de Baviére se joint à Bucquoy.
8. Nov. Bataille de Prague où l'Armée de Frideric est mise en déroute.
Frideric se sauve en Hollande.
Jaques sollicite inutilement Louis XIII., en faveur des Huguenots.
Il prend de fausses mesures pour sauver le Palatinat. p. 138.
Il se laisse gouverner par le Comte de Gondemar Ambassadeur d'Espagne. p. 141.
Le Lord Conway est fait Secretaire d'Etat.
Montaigu Grand Tréforier est dépouillé de son emploi, Crawnfield lui succéde.
Mariage du Comte de Buckingham.
Novemb. Le Roi convoque un Parlement pour en tirer de l'argent, sous pretexte de vouloir sauver le Palatinat.
1621. Le Parlement s'assemble. p. 144.
21. Janv. Le Roi harangue le Parlement, il lui donne des leçons, & lui demande de l'argent.
11. Mars. Le Parlement accorde au Roi un secours d'argent. p. 149.
1621. Le Lord Digby est envoyé à Vienne.
Plusieurs Requêtes présentées au Parlement sur les Monopoles.
Le Chancelier Bacon est dépouillé de sa charge par Sentence des Seigneurs. p. 151.
Sentence des Seigneurs contre Michel & Montpesson Monopoleurs. p. 150.
Il se forme en Angleterre deux partis, l'un pour le Roi, l'autre pour le Peuple. p. 152.
4. Juin. Le Roi fait ajourner le Parlement. p. 153.
Les Communes prétendent que le Roi n'a pas le droit d'ajourner le Parlement. Les Seigneurs refusent de concourir avec elles.
Déclaration des Communes touchant le Palatinat, avant l'Ajournement. p. 154.
Juillet. Le Docteur Jean Williams est fait Garde du Grand Sceau.
Le Lord Digby obtient une audience de l'Empereur qui l'amuse. p. 157.

An. 1621.	Le Haut Palatinat est perdu dans cette Campagne, & le Bas Palatinat rudement attaqué.	Pag. 155.
13. Juill.	Mort de l'Archiduc Albert.	p. 157.
	Jaques négocie inutilement pour accommoder les affaires de Frideric son gendre. Il est amusé par l'Empereur & par le Roi d'Espagne.	p. 158.
20. Nov.	Le Parlement se rassemble.	p. 159.
	Le Roi y fait exposer l'état de ses affaires.	
	Les Communes lui présentent une Remontrance sur les griefs du Peuple, dont il est choqué.	p. 160.
3. Dec.	Lettre fort aigre du Roi à l'Orateur des Communes.	p. 165.
	Les Communes présentent au Roi une Adresse pour justifier leur conduite.	p. 166.
11.	Le Roi y fait une réponse par écrit peu satisfaisante.	p. 170.
	Les Communes font une Protestation.	p. 177.
30.	Le Roi fait apporter au Conseil les Regîtres de la Chambre Basse, & y fait biffer la Protestation en sa présence.	p. 178.
1621/2. 6. Jan.	Le Roi casse le Parlement par une Proclamation.	p. 179.
	Plusieurs des Membres sont mis en prison.	p. 180.
	Les Arminiens & les Catholiques se rangent dans le parti du Roi.	p. 187.
	Le Roi perd tout son crédit dans les païs étrangers, où on fait diverses Pasquinades contre lui.	p. 188.
1622.	Il exige de ses Sujets une Benevolence.	
	Abbot Archevêque de Cantorbery tuë un homme par malheur, en tirant sur un daim. Il se retire du Conseil.	
	Le Lord Digby est fait Comte de Bristol, & envoyé à Madrid pour y conclurre le mariage du Prince.	p. 189.
	Gage est envoyé à Rome pour y solliciter la Dispense.	p. 190.
	Tous les Recusans prisonniers sont relâchez.	
	Le Chevalier Richard Weston est envoyé à Bruxelles pour y négocier avec l'Infante Isabelle touchant le Palatinat.	p. 191.
	Heidelberg & Manheim sont pris, Frankendal est assiégé en Novembre.	p. 192.
	Le Roi se laisse amuser par tout & s'abuse lui-même par de fausses mesures.	p. 193.
	Gage arrive de Rome avec les conditions sous lesquelles le Pape offre la dispense.	p. 196.
9. Sept.	Le Roi se détermine à les accepter à peu de chose près.	p. 200.
	Il ordonne au Comte de Bristol de conclurre le Mariage.	
	Le Roi d'Espagne regardant ces conditions comme très-avantageuses à la Religion Catholique, se résout enfin au Mariage.	p. 201.
1622/3. Janv.	Le Duc de Baviére est fait Electeur à la place de l'Electeur Palatin.	p. 203.

Tré-

Jaques I.		Tom. VII.
1623. 27. Mars.	Tréve de 15. mois concluë pour le Palatinat.	Pag. 203.
	Frankendal est mis en dépôt entre les mains de l'Infante Isabelle.	
	Le Roi accepte toutes les conditions proposées par le Pape sur le mariage.	p. 204.
	Le Comte de Bristol convient de tout avec la Cour d'Espagne, & du tems de la célébration du Mariage. On n'attend plus que la dispense sans avoir néanmoins rien stipulé par rapport au Palatinat, selon l'ordre exprès du Roi.	
	Le Marquis de Buckingham persuade au Prince de Galles d'aller en Espagne, & le Roi a la foiblesse d'y consentir.	p. 205.
17. Fev.	Le Prince part Incognito.	p. 206.
7. Mars.	Il arrive à Madrid.	
	La Dispense se fait attendre.	
19. Mai.	Lettre du Pape Gregoire XV. au Prince.	p. 207.
20. Juin.	Réponse du Prince.	
	Le Pape ajoûte de nouvelles conditions.	p. 209.
	Le Roi accorde tout.	p. 212.
	Il signe les Articles & les envoye à Madrid.	p. 215.
	Mort du Pape Gregoire XV.	p. 220.
6. Août.	Urbain VIII. lui succéde.	p. 221.
	Urbain différe la dispense en attendant la Conversion du Prince de Galles.	
	Le Prince prend la résolution de rompre le Mariage.	p. 222.
	Il se sert d'artifice pour se tirer d'Espagne.	
5. Octob.	Il arrive à Portsmouth.	p. 223
	Le Roi consent à la rupture du Mariage.	p. 225.
	Le Comte de Bristol est rappellé.	p. 226
	Le Roi convoque un Parlement.	p. 227.
162¾.	Projet du Mariage du Prince avec la Princesse Henriette-Marie Sœur de Louïs XIII. Roi de France.	
19. Fev.	Le Parlement s'assemble.	p. 228.
	Le Duc de Buckingham l'abuse par une fausse Rélation.	p. 231.
	Le Parlement conseille au Roi de rompre le Mariage, & lui promet du secours.	p. 233.
1624.	Disgrace de Crawnfield Comte de Midlessex, malgré le Roi.	p. 240.
	Le Prince & le Duc tiennent le Roi dans la servitude.	p. 241.
	Le Roi conçoit des soupçons contre le Duc.	p. 240.
	Il est contraint de disgracier le Comte de Bristol.	p. 241.
	Négociation pour le Mariage du Prince en France.	p. 242. & 246.
	Conférences secrettes de l'Archevêque d'Ambrun avec le Roi.	p. 243.
10. Nov.	Le Mariage se conclut à Paris.	p. 248.

Le

JAQUES I.
An. 1624. Le Roi donne une Armée au Comte de Mansfeldt pour aller dans le Palatinat. Pag. 253.
Il demande Frankendal à l'Infante qui l'accorde. Mais il ne peut y envoyer une Garnison, n'ayant pas ſtipulé le paſſage par les terres de l'Empire.
Decemb. Le Comte de Mansfeldt s'embarque avec ſon Armée. La France lui refuſe le paſſage. Son Armée ſe diſſipe. p. 254.
1624/5. Janv. & Fev. Difficultez ſur la diſpenſe.
1625, 27. Mars. Mort de Jaques I. p. 255.

CHARLES I.

27. Mars. Charles I. eſt proclamé dans Londres.
Il convoque un Parlement pour le 17. de Mai, mais qui eſt prorogé juſqu'au 18. de Juin.
Avril. La Peſte commence à ſe faire ſentir à Londres.
1. Mai. La diſpenſe pour le mariage du Roi arrive à Paris.
Le Mariage y eſt ſolenniſé. p. 268.
7. Funérailles de Jaques I. p. 267.
Ordre pour lever des Troupes.
10. Le Roi accorde le Pardon à dix Prêtres Catholiques condamnez.
24. Le Duc de Buckingham arrive à Paris pour y prendre la nouvelle Reine. p. 268.
12. Juin La Reine s'embarque à Boulogne.
13. Elle arrive à Douvre.
Le Mariage eſt conſommé à Cantorbery.
16. Le Roi & la Reine arrivent à Londres.
La Peſte y fait de grands ravages. p. 271.
18. Le Parlement s'aſſemble. p. 268.
Le Roi demande de l'argent pour la Guerre contre l'Eſpagne. p. 269.
Les deux Chambres préſentent au Roi une Requête contre les Recuſans. Le Roi l'approuve. p. 270.
Montaigu eſt amené à la Barre des Communes pour un Livre qui eſt déclaré contraire aux Loix. Le Roi en eſt mécontent. p. 271.
Les Communes accordent au Roi deux ſubſides. Il les accepte, & en demande davantage.
Le Roi fait une Réponſe générale à la Requête contre les Recuſans. p. 270.
11. Juillet. Le Parlement eſt ajourné à Oxford à cauſe de la Peſte. p. 271.
Pendant l'Ajournement, le Roi prête ſept Vaiſſeaux à la France pour s'en ſervir contre la Rochelle.
1. Août. Le Parlement ſe raſſemble à Oxford. p. 272.

Les

A1625.	Les Communes examinent les griefs.	272.281.
4. Août.	Le Roi fait venir les deux Chambres en sa présence, & demande de l'argent.	p. 272.
	Les Communes se plaignent que le Roi a accordé le Pardon à un Jésuite condamné, le jour après avoir répondu favorablement à leur Requête contre les Recusans, & de quelques autres griefs.	
	Le Roi répond favorablement à chaque Article particulier de la Requête.	p. 274.
9.	Le Duc de Buckingham rend compte au Parlement de l'état de la Flotte, & en prend occasion de justifier sa conduite.	
10.	Message du Roi aux Communes pour les presser de penser au Bill d'argent, & les menace de prendre d'autres mesures.	
11.	Déclaration des Communes.	p. 282.
12.	Le Roi casse le Parlement.	p. 283.
Septemb.	Le Roi fait des emprunts par des ordres sous son Sceau privé.	
2. Octob.	La Flotte fait voile vers Cadix, sous le commandement d'Edouard Cecil Vicomte de Wimbledon.	
30.	Coventry est fait Garde du Grand Sceau, à la place de Williams.	
Novemb.	La Flotte retourne sans avoir rien fait.	p. 284.
Decemb.	Le Roi convoque un Parlement pour le 8. de Fevrier.	
	Ordre à ceux qui ont 40. l. sterl. de rente, ou au dessus de venir recevoir l'Ordre de Chevalerie avant le Couronnement du Roi.	
162 5/6.	Le Roi est couronné.	
2. Fev.	Le Parlement s'assemble.	p. 285.
	Les Communes examinent les griefs.	
	Rapport d'un Committé contre le Livre de Montaigu, intitulé, *Appel à César*.	p. 287.
7. Mars.	Message du Roi aux Communes pour demander de l'argent.	p. 288.
	Les Seigneurs pressent les Communes sur ce sujet. Elles s'en offensent.	
	Les Communes examinent la conduite du Duc de Buckingham.	
	Lettre du Roi à l'Orateur pour presser le secours d'argent.	
	Message du Roi par Weston, sur le même sujet.	p. 289.
	Les Communes promettent d'assister le Roi, & disent qu'elles ne doutent point, que le Roi ne veuille recevoir leurs informations sur les griefs.	p. 291.
	Le Roi accepte l'offre, mais ne veut point de condition.	p. 292.
	La Chambre décide qu'on peut accuser le Duc sur un bruit public.	p. 293.

An. 162 5/6. Le Roi s'en plaint aigrement. Pag. 293
La Chambre des Communes vote d'accorder au Roi trois subsides & trois quinziémes.
28. Mars. Elle continuë à examiner la conduite du Favori.
29. Le Roi fait venir les deux Chambres à Whitehall, & fait faire de grands reproches aux Communes par le Garde du Grand Sceau. p. 294.
Les Communes sont très-mécontentes des expressions du Roi & du Garde de Sceau. p. 299.
Le Duc de Buckingham excuse le Roi dans une Conférence des deux Chambres, & en prend occasion de se justifier lui-même.
Requête du Comte de Bristol aux Seigneurs, pour être admis au Parlement. p. 300.
31. Le Roi lui envoye sa sommation, avec ordre de n'en faire point usage.
Avril. Remontrance des Communes sur les Discours du Roi & du Garde du Sceau à Whitehall. p. 301.
Ajournement de huit jours, à cause des fêtes de Pâque. p. 305.
Les Communes dressent des Articles d'accusation contre le Duc, & lui font demander s'il a quelque chose à dire.
Les Seigneurs ne lui permettent pas de répondre.
On ajoûte aux Articles d'accusation du Duc, celui de l'emplâtre, & du bruvage donné au Roi Jaques.
Le Roi fait accuser le Comte de Bristol. p. 307.
1. Mai. Le Comte de Bristol délivre aux Seigneurs des Articles d'accusation contre le Duc de Buckingham & le Lord Conway Secretaire d'Etat.
8. Les Communes font porter à la Chambre Haute des Articles d'accusation contre le Duc de Buckingham. Diggs fait le Prologue, & Elliot la Conclusion. Le Roi les fait mettre à la Tour. p. 309.
11. Le Roi se rend à la Chambre des Seigneurs pour justifier le Duc.
Les Communes désirent que le Duc soit mis aux arrêts. p. 310.
Elles témoignent leur mécontentement de l'emprisonnement de leurs Membres.
Le Roi les fait relâcher. p. 311.
15. Brouillerie entre le Roi & la Chambre des Seigneurs au sujet de l'emprisonnement du Comte d'Arundel.
25. La Chambre mécontente s'ajourne jusqu'au 2. de Juin.
28. Mort du Comte de Suffolck.
8. Le Roi fait relâcher le Comte d'Arundel. p. 312.
2. Juin. Le Duc de Buckingham est élu Chancelier de Cambridge, à la place du C. de Suffolck.

Les

CHARLES I. Tom. VII.

1626. Juin. Les Communes s'y oppofent, & le Roi foutient l'élection. Pag. 313.

8. Défenfe du Duc devant les Seigneurs fur les Articles de fon accufation.

9. Meffage du Roi pour preffer le fecours d'argent.

Les Communes préfentent une Requête au Roi touchant les Recufans, & en nomment environ cent tous pourvûs d'emplois publics. p. 314.

Réponfe des Communes au dernier meffage du Roi. p. 315.

Sur l'avis que le Parlement doit être diffous, elles dreffent promptement une Déclaration contre le Duc, & une Remontrance fur le *Tonnage* & *Pondage*. p. 317.

15. Le Roi caffe le Parlement.

Il publie une Déclaration datée du 13. pour juftifier la diffolution du Parlement. p. 324.

Proclamation pour défendre de publier la Déclaration & la Remontrance. p. 331.

Autre pour défendre de prêcher ou d'écrire pour ou contre l'Arminianifme.

Commiffion pour compofer avec les Recufans. p. 332.

Emprunts faits à la Nobleffe.

La Ville de Londres s'excufe de prêter au Roi 100000. l. fterling.

Ordre aux Villes maritimes de fournir des Vaiffeaux. Londres ne peut obtenir aucun rabais.

Ordre du Confeil fur ce fujet.

Le Roi, fous le nom de Bénévolence, exige des Particuliers, les 3. Subfides & 3. Quinziémes qui avoient été votez par les Communes. p. 333.

27. Août. Le Roi de Danemarc eft défait par Tilly.

Le Roi pour affifter le Roi de Danemarc fait des emprunts fur tous les Sujets, par des ordres fous le Sceau privé.

Les Soldats font logez dans les Provinces par billets chez les Particuliers, contre la coutume. p. 335.

Randal Crew, l'un des Juges du Royaume, eft dépouillé de fon emploi pour n'avoir pas voulu prêter au Roi.

Ceux qui refufent de prêter font fort opprimez.

Le Roi rappelle 6000. hommes de Hollande, & les envoye au Roi de Danemarc.

1627. 22. Fev. Sermon de Sibthorp pour autorifer les emprunts. p. 336.

Autre Sermon fur le même fujet, prêché en préfence du Roi par Manwaring.

Le Roi congédie les Domeftiques François de la Reine. p. 339.

Il traite avec le Duc de Rohan.

Le Duc de Buckingham commande une Flotte contre la France, fans aucune Déclaration de Guerre. p. 341.

An. 1627. Les Rochellois lui refuſent l'entrée de leur Ville. Pag. 341.
Il fait deſcente à l'Iſle de Rhé & aſſiége le Fort St. Martin. p. 342.
Pluſieurs en Angleterre ſont mis en priſon pour avoir refuſé de prêter au Roi, & entre autres le Chev. Thom. Wentworth. p. 336.
9. Octob. L'Archevêque Abbot eſt ſuſpendu pour avoir refuſé ſon approbation au Sermon de Sibthorp. p. 337.
9. Nov. Le Duc quitte l'Iſle de Rhé avec une groſſe perte. p. 342.
Les Rochellois demandent du ſecours au Roi. p. 343.
162⅞. 19. Ja. Le Roi convoque un Parlement pour le 7. de Mars. p. 344.
Il fait relâcher 75. Priſonniers pour l'affaire des emprunts.
Il envoye des ſommations à l'Archevêque, à Williams Ev. de Lincoln, & au Comte de Briſtol, qui étoient diſgraciez.
17. Mars. Le Parlement s'aſſemble. Le Roi demande de l'argent.
Ecrit répandu dans le Public, intitulé *Diſcours hors des portes.* p. 350.
22. Les Communes examinent les griefs.
24 Le Roi les preſſe ſur le ſubſide.
1628. 25. Autre Meſſage ſur ce ſujet. p. 352.
Les Communes examinent les Libertez de la Nation, & forment divers Votes ſur cela. p. 351.
31. Les deux Chambres préſentent au Roi une Requête contre les Recuſans.
Le Roi répond favorablement à chaque Article.
2. Avril. Les Communes examinent les Propoſitions du Roi, & puis reviennent aux griefs. p. 352.
3. Meſſage du Roi en faveur du Duc. p. 353.
4. Autre pour preſſer le ſecours d'argent.
Les Communes votent d'accorder cinq ſubſides.
10. Le Roi s'oppoſe à l'Ajournement pendant les fêtes de Pâque.
11. Le Secretaire Cook preſſe l'affaire des ſubſides. p. 354.
12. Autre Meſſage du Roi ſur ce ſujet.
14. Cook preſſe encore.
Les deux Chambres préſentent au Roi une Requête contre les logemens des Gens de Guerre. p. 356.
Le Roi ne répond rien à la Requête & preſſe l'affaire des ſubſides. p. 361.
Débats ſur la Loi Martiale juſqu'au 25.
Réſolution des Communes de préſenter au Roi une Requête de droit, envoyée aux Seigneurs. p. 362.
Diſcours du Sergeant Ashley ſur ce ſujet. Les Seigneurs l'envoyent à la Tour.
25. Propoſitions des Seigneurs touchant la Requête de droit, rejettées par les Communes.

Cook

An. 1628. Cook presse la Chambre d'expédier l'affaire du subside. Pag. 361.

28. Avril. Discours du Garde du Gr. Sceau, pour presser l'affaire des subsides. p. 363.

Committé établi pour dresser le Bill de la Requête de droit.

1. Mai. Le Roi demande qu'on se fie à sa parole. p. 364.

2. Il fait savoir à la Chambre qu'il a dessein de proroger le Parlement. p. 365.

3. Réponse des Communes à divers Messages, qu'elles se fient au Roi, mais non pas à ses Ministres, & qu'elles ne peuvent abandonner les intérêts du Public. p. 366.

Replique du Roi par le Garde du Gr. Sceau qu'elles doivent se fier à sa promesse.

6. Autre Message pour empêcher la Requête de droit.

Vote de la Chambre, qu'une promesse verbale du Roi n'est pas une sûreté suffisante, & ne peut être regardée comme la parole du Roi, n'étant pas faite en Parlement. p. 369.

12. Lettre du Roi où il soutient le droit d'emprisonner sans en exprimer la cause dans l'Ordre. p. 370.

La Chambre n'y fait aucune attention.

17. Les Seigneurs proposent une Clause pour être ajoûtée à la Requête de droit. Elle est rejettée. p. 371.

23. Les Communes font voir que cette Clause détruiroit la Requête. p. 372.

26. Discours du Garde du Sceau dans une Conférence, pour persuader les Communes.

Les Seigneurs conviennent avec les Communes de présenter la Requête sans addition.

Accusation contre Manwaring.

Témoignage d'un Maître de Vaisseau que la Flotte Angloise n'a pas voulu tenter de secourir la Rochelle.

28. Ordre au Comte de Dembigh de secourir la Rochelle.

2. Juin. Le Roi se rend au Parlement & passe la Requête de droit en termes ambigus. p. 376

3. Les Communes n'en sont pas satisfaites. Elles reprenent les griefs.

Sentence contre Manwaring, qui est déclaré incapable de tout emploi Ecclésiastique.

5. Message du Roi aux Communes qu'il prorogera le Parlement le 11., & qu'il leur défend de proposer de nouvelles affaires contre son honneur.

Il ordonne à la Chambre de s'ajourner jusqu'au lendemain. p. 377.

6. L'Orateur porte à la Chambre un Message du Roi plus gracieux.

La Chambre examine un Ordre du Roi de faire venir des p. 378.

 for-

CHARLES I. Tom. VII.
An. 1628. forces étrangéres dans le Royaume. L'Ordre est produit, & les témoins examinez.
7. Juin. Le Roi se rend au Parlement, & passe la Requête de droit sans limitation. p. 379.
Les Communes examinent une Commission du Roi du dernier de Fevrier pour établir une Accise générale sans la concurrence du Parlement.
Conférence des deux Chambres sur ce sujet. p. 380.
Débats nouveaux sur le Duc de Buckingham.
13. Résolution, que le Duc est la cause de tous les maux du Royaume.
Remontrance contre le Duc.
26. Le Roi se rend au Parlement. Il passe le Bill des subsides, & proroge le Parlement jusqu'au 20. d'Octobre. p. 392.
Proclamation pour supprimer le Sermon de Manwaring condamné par le Parlement. p. 394.
Autre pour composer avec les Recusans. p. 395.
16. Juillet. Le Chevalier Richard Weston Catholique, est fait Comte de Portland & Grand Tréforier.
Guillaume Laud est fait Evêque de Londres.
Lettres de Pardon accordées à Montaigu & à Manwaring.
Montaigu est fait Evêque de Chichester, & Manwaring Recteur de Stamford.
23. Août. Le Duc de Buckingham est assassiné par Felton.
24. Montaigu est consacré.
Septemb. La Flotte part de Portsmouth pour secourir la Rochelle.
Le Roi dispose de la Cavalerie qu'il avoit fait lever en Allemagne, en faveur du Roi de Suede & du Duc de Savoye.
Laud en grande faveur.
20. La Flotte Angloise paroit à la vûë de la Rochelle, & n'ose entreprendre de forcer la Digue.
1. Octob. Le Parlement est prorogé jusqu'au 20. Janvier.
20. Prise de la Rochelle.
27. Nov. Felton exécuté.
Vassal, Marchand, emprisonné pour avoir refusé de payer le Tonnage &c. p. 396.
Les Marchandises de Chambers sont saisies pour le même sujet.
162⅞. 20. Ja. Le Parlement se rassemble.
Il trouve que la Requête de droit a été enregîtrée & imprimée par ordre du Roi, avec des additions.
Examen de l'affaire de Rolls pour le Tonnage & Pondage, depuis la Requête de droit.
Le Roi se rend au Parlement. Il dit, qu'il ne leve pas les

droits

An. 162⅝. droits du Tonnage & du Pondage, de droit, mais *de bene esse.* Il presse la Chambre de passer un Bill pour lui accorder le Tonnage & le Pondage.

26. Message du Roi pour presser ce Bill. p. 397.

Les Communes s'occupent aux affaires qui regardent la Religion.

27. Autre Message sur le même sujet.

La Chambre donne la préférence aux affaires de Religion.

28. Message du Roi pour lui persuader de commencer par le Bill du Tonnage &c. p. 399.

La Chambre continuë à examiner les affaires de Religion.

Protestation des Communes, qu'elles adhérent aux 39. Articles établis sous Elisabeth. p. 398.

30. Les deux Chambres demandent un jour de jeûne. Le Roi l'accorde avec protestation qu'il n'en accordera plus sans de grandes raisons.

Déclaration des Communes présentée au Roi, pour justifier la préférence qu'elles donnent aux affaires de Religion.

Réponse du Roi. Il presse le Bill du Tonnage & Pondage.

4. Fev. Débat dans la Chambre Basse sur la Proclamation qui défend de disputer de l'Arminianisme. Laud & Montaigu sont soupçonnez de l'avoir procurée. p. 399.

10. Examen de l'affaire de Rolls, & sur les marchandises saisies. p. 401.

Grandes plaintes sur les Lettres de Pardon accordées à Sibthorp, à Montaigu, & à Manwaring, & sur l'avancement de Manwaring, contre la Sentence du Parlement. p. 399.

Autre plainte sur les Priviléges qui sont accordez aux Livres des Papistes.

18. Jour de Jeûne.

19. Les Douaniers sont examinez. p. 402.

Plaintes contre l'Evêque de Winchester & contre le Grand Tréforier.

2. Mars. L'Orateur refuse de proposer une question agitée dans la Chambre, disant qu'il a un ordre contraire du Roi, & d'ajourner la Chambre jusqu'au 10. de Mars. Il veut se retirer, on le contraint de demeurer jusqu'à ce qu'on ait dressé une Protestation.

Protestation contre la levée du droit de Tonnage & Pondage.

La Chambre s'ajourne jusqu'au 10.

Proclamation pour dissoudre le Parlement le 10. de Mars. p. 403.

4. Plusieurs Membres sont emprisonnez.

10. Le Roi casse le Parlement. p. 404.

Il publie une Déclaration contenant les causes de la Dissolution. p. 409.

CHARLES I. Tom. VII.
162$\frac{8}{9}$. 12. M. Lettre du Duc de Rohan au Roi. Pag. 409.
Propositions pour le Gouvernement de l'Eglise présentées au
Roi par Laud.
Le Tonnage & Pondage est exigé avec rigueur.
Ordre de fouiller dans les Maisons & dans les Magasins, pour
faire payer les droits des marchandises.
27. Proclamation contre les faux bruits qui se répandent tou-
chant les Parlemens. p. 411.
Ordre d'armer & d'exercer les Milices. p. 414.
Divers ordres contre les Recusans mal exécutez.
7. Mars. Chambers, Marchand, est condamné par la Chambre Etoilée p. 406.
à une amende de 2000. l. st. pour avoir refusé de payer le
droit du Tonnage & Pondage.
10. La Paix avec la France est publiée. p. 411.
13. Prêtres relâchez.
24. Juin. Selden & les autres Membres prisonniers demandent de p. 406.
jouïr du bénéfice de l'*Habeas Corpus*. Ils en sont débou-
tez par des ordres exprès du Roi.
30. Le Roi érige en Corporation, les faiseurs d'empois.
Juillet. Compositions avec les Recusans.
16. Sept. Le Roi de France jure la Paix. p. 411
30. Dec. Instructions Royales sur le Gouvernement de l'Eglise, con-
formes aux propositions de Laud.
16$\frac{29}{30}$. Lettre sevére du Conseil au Maire de Chichester sur l'oppo-
4. Janvier. sition aux logemens des Soldats.
Le Roi résout d'envoyer 6000. hommes au Roi de Suede, p. 416.
sous le nom du Marquis d'Hamilton.
1630. 27. Mai. Proclamation pour confirmer les titres défectueux.
29. Naissance du Prince Charles.
31. Articles jurez par le Roi de Suede entre lui & le Marquis
d'Hamilton.
4. Juin. Procès de Leighton. Sa Sentence ne fut exécutée que le
16. de Novembre.
6. Juillet. Commission pour composer avec ceux qui ont refusé ou né-
gligé de recevoir l'Ordre de Chevalerie.
5. Nov. La Paix avec l'Espagne est conclue. p. 415.
163$\frac{0}{1}$. Laud consacre l'Eglise de Ste. Catherine, & célèbre l'Eu- p. 418.
16. Janv. charistie avec des cérémonies extraordinaires.
Mars. Commission au Marquis d'Hamilton pour la levée des
Troupes destinées au service du Roi de Suede.
1631. Procès & Condamnation du Lord Audley pour des crimes
25. Avril. énormes.
Monopole sur les jeux de Cartes. p. 419.
19. Juil. Départ du Marquis d'Hamilton.
Taxe imposée pour les gages du Commissaire général des
Montres & Revuës.

CHARLES I. Tom. VII.

1631. 7. Sept. Bataille de Leipfick. Pag. 429.
Trois Miniftres d'Oxford condamnez pour avoir prêché contre l'Arminianifme.
Procès de Mauleverer pour avoir négligé de prendre l'Ordre de Chevalerie.
1632. 6. Mai. Bernard, Miniftre, condamné par la Haute Commiffion, à la prifon, à la fufpenfion, & à 1000. l. ft. d'amende, pour avoir prêché contre l'Arminianifme.
10. Juin. Proclamation pour défendre à la petite Nobleffe de quitter leurs maifons pour aller réfider à Londres.
16. Autre pour défendre de bâtir à Londres fur de nouveaux fondemens.
Mai. La Ville de Londres condamnée à une amende de 1500. marcs pour la mort de Lamb, tué dans une émeute. p. 430
Decemb. Procès & condamnation de Sherfield Recorder de Salisbury, pour avoir caffé dans une Eglife quelques vitres où il y avoit des images, condamné à 500. l. fterl. p. 432.
1632. 11. Mar. Inftructions extraordinaires à Thomas Vicomte Wentworth, Préfident de la Cour d'Yorck, ou Confeil du Nord. p. 434.
1633. 29. Avril. Mort de Sigismond Roi de Pologne.
13. Mai. Le Roi part pour l'Ecoffe. p. 435.
15. Juin. Il arrive à Edimbourg.
18. Il y eft couronné.
28. Le Parlement d'Ecoffe s'affemble.
Le Roi ufe de quelque violence pour faire paffer deux Actes au Parlement, dont le Peuple eft très-mécontent. p. 436.
16. Juillet. Il part d'Edimbourg.
Inftructions & Serment ordonné par Neal Evêque de Winchefter dans la vifite des Eglifes. p. 438.
6. Août. Laud eft fait Archevêque de Cantorbery par la mort d'Abbot. p. 439.
Sentence de la Chambre Etoilée contre des gens qui avoient contrefait le Savon.
Monopole fur le Tabac.
Le Juge Richardfon eft obligé de revoquer un Décret donné contre les Fêtes de la dédicace des Eglifes.
18. Le Roi renouvelle la Proclamation publiée par Jaques I. en faveur des divertiffemens du Dimanche.
8. Oct. Le Roi ordonne qu'on faffe le fervice à la maniére de l'Eglife Anglicane dans fa Chapelle d'Edimbourg, & ordonne à fon Confeil & aux Juges des Seffions, d'y affifter. p. 443.
Diverfes Lettres de l'Archevêque de Cantorbery aux Evêques d'Ecoffe, fur ce fujet.
6. Nov. Mort de Guftave Adolphe Roi de Suede, tué à la Bataille de Lutzen.

Mort

CHARLES I. Tom. VII.

1633. 19. Nov. Mort de Frideric Electeur Palatin Roi de Boheme. Pag. 443.
Affaire de l'Eglise de St. Grégoire.
Monopole de la Soye. Les faiseurs de Soye érigez en Compagnie.

1634. Fev. Condamnation de Prynn, pour le Livre intitulé *Histrio-Mastix*. p. 446.

Juin. Laud défend aux Eglises Walonnes & Françoises, à l'Eglise Angloise de Rotterdam, & aux Regimens au service des Provinces-Unies, d'employer des Ministres Presbyteriens, & leur ordonne de se conformer à l'Eglise Anglicane.

6. Sept. Bataille de Nordlingue.

16. Oct. Le Ch. Jean Finch est fait Président de la Cour des Communs Plaidoyers, à la place de Robert Heath.

20. Premier Ordre pour la Taxe du *Ship-money*. p. 448.
Instructions pour l'établissement de cette Taxe.
Injonctions de Laud aux Eglises Walonnes & Françoises. p. 450.
Laud fait mettre des Images sur les Vitres de sa Chapelle. p. 451.

Novemb. Plusieurs Pardons accordez à des Recusans.

Mars. Un grand nombre de personnes sont accusées d'avoir contrevenu à la défense de résider à Londres.

Août. Proclamation pour la confirmation des titres défectueux. p. 452.

29. Sept. Guillaume Parr, âgé de 152. à 153. ans, est présenté au Roi. p. 453.

22. Nov. Arrivée de l'Electeur Palatin Charles-Louïs.

28. Dec. Naissance de la Princesse Elisabeth.

1636. 10. Mai. Proclamation pour défendre aux Etrangers de pêcher sur les côtes d'Angleterre ou d'Ecosse. p. 454.

Juin. Le Comte de Northumberland coule à fond diverses barques de Pêcheurs, & disperse les autres. p. 455.

6. Opinion des Juges que les Livres de Burton & de Bastwick sont pleins de trahison.
Différent entre l'Archevêque & les deux Universitez sur la visite en qualité d'Archevêque. p. 454.

19. Juill. Commission pour informer des Dépopulations.
Le Roi étend sur tout le Royaume la Taxe du *Ship-money* qui n'avoit été imposée jusqu'alors, que sur les Villes maritimes.

18. Oct. Instructions du Roi aux Evêques d'Ecosse, pour établir en ce Païs-là la Conformité avec l'Eglise Anglicane. p. 475.
La Taxe du *Ship-money* porta dans l'année 1636. 202240. l. sterling.

1636. 14. Fev. Discours du Garde du Grand Sceau aux Juges, pour leur recommander l'affaire du *Ship-money*. p. 456.
Le Roi demande par avance aux Juges leurs opinions sur la Taxe du *Ship-money*.

Pro-

An. 1637. 30. Avril.	Proclamation pour empêcher les Presbyteriens d'aller s'établir dans les Isles de l'Amerique.	Pag. 456.
1. Mai.	Ordre du Conseil pour défendre de les transporter.	
11. Juin.	Williams Evêque de Lincoln est condamné par la Chambre Etoilée à être suspendu, & mis en prison, & à une amende de 10000. l. sterl. pour avoir corrompu des témoins.	
14.	Procès de Prynn, Burton & Bastwick.	
30.	Ils sont condamnez chacun à 5000. l. st. à avoir les oreilles coupées, & les narines fenduës.	
23. Juillet.	Premier tumulte à Edimbourg, à la lecture de la Liturgie ordonnée par le Roi.	p. 477.
18. Oct.	Autre tumulte.	p. 478.
	Diverses Requêtes des Mécontens.	p. 479.
7. Dec.	Proclamation en Ecosse contre les tumultes.	p. 478.
	Procès de Hambden à Londres.	p. 459.
163 7/8. Fevrier.	Les Ministres qui refusent de lire le Livre des divertissemens du Dimanche sont persecutez.	
13.	Sentence rigoureuse contre Lilburne.	
19.	Proclamation du Roi en Ecosse.	p. 479.
	Protestation des Mécontens, érection des Tables. Covenant signé.	p. 483.
1638. 16. Mai.	Le Roi nomme le Marquis d'Hamilton pour son grand Commissaire en Ecosse.	p. 489.
2. Juin.	Il arrive à Edimbourg.	
	Il fait savoir au Roi qu'il doit se désister ou se préparer à la Guerre.	
11.	Le Roi se résout à la Guerre, & ordonne au Marquis d'amuser les Mécontens.	
28.	Déclaration du Roi publiée à Edimbourg.	p. 490.
	Protestation des Mécontens.	
6. Juill.	Le Marquis va en Angleterre pour y recevoir les ordres du Roi.	p. 491.
27.	Instructions au Marquis d'Hamilton.	
10. Août.	Le Marquis de retour trouve les affaires empirées.	
19.	Défense de transporter aucun Ministre en Amérique sans la permission de l'Archevêque de Cantorbery & de l'Evêque de Londres.	
25.	Le Marquis d'Hamilton fait un second Voyage à la Cour.	p. 493.
9. Sept.	Nouvelles Instructions au Marquis, où le Roi céde beaucoup.	
	Le Roi ordonne aux Ecossois de signer l'ancienne Confession de Foi.	
	Proclamation où le Roi revoque en termes ambigus ses ordres envoyez en Ecosse.	
	Protestation des Mécontens.	p. 494.

An. 1638. Objections contre le Serment attaché à la Confession de Foi. Pag. 493.

22. Sept. Convocation d'une Assemblée Générale pour le 21. de Novembre 1638, & d'un Parlement pour le 15. de Mai 1639.

30. Oct. Arrivée de Marie de Medicis en Angleterre.

3. Nov. Ordre du Conseil pour éxiger les arrérages du *Ship-money.*

21. L'Assemblée Générale de l'Eglise d'Ecosse commence à Glasgow. p. 494.

27. On y lit un Déclinatoire des Evêques. p. 496.

28. Le Grand Commissaire dissout l'Assemblée.
Elle continuë malgré la dissolution. p. 497.

29. Proclamation pour dissoudre l'Assemblée.
Protestation.
Le Marquis d'Argyle se joint aux Mécontens.

8. Dec. Les Evêques d'Ecosse sont déposez. p. 499.
Proclamation du Roi pour défendre de reconnoître l'autorité de l'Assemblée Générale.
Protestation.

16. Ordre du Conseil qui taxe les Sujets d'Angleterre, chacun à proportion de son revenu, à fournir des Chevaux & des Cavaliers, pour la Guerre d'Ecosse.

163 8/9. 26. Janv. Ordre du Roi à la Noblesse de se trouver à Yorck le 1. d'Avril, chacun avec les Troupes qu'il doit fournir. p. 501.
Divers ordres pour lever des Troupes. p. 502.

10. Fev. Lettre du Vicomte de Strafford Lord Lieutenant d'Irlande au Roi sur les préparatifs de la Guerre d'Ecosse.

11. Lettre de l'Archevêque de Cantorbery au Clergé, pour l'exhorter à contribuer pour la Guerre d'Ecosse.

14. Manifeste des Ecossois répandu en Angleterre. p. 503.

27. Proclamation du Roi pour justifier la Guerre contre l'Ecosse.

1639. (27. Mars. Le Roi part pour le Nord. p. 502.

30. Il arrive à Yorck.
Les Ecossois se saisissent de Dumbarton où on avoit dessein de débarquer des Troupes d'Irlande.

Avril. Ils s'emparent d'Aberdeen.

9. Lettre du Conseil à divers Gentilshommes, où ils sont requis de prêter de l'argent au Roi, selon qu'ils sont taxez.
Proclamation pour revoquer quelques Monopoles, mal exécutée.

29. Le Roi part d'Yorck & se rend à Newcastle.

Mai. On exige un Serment des Ecossois demeurans en Irlande.

31. Le Comte de Holland entre en Ecosse, & y lit une Proclamation du Roi.

3. Juin. Il y rentre avec 4000. hommes, & se retire en hâte. p. 503.

Ordre

An. 1639. Ordre du Conſeil pour exiger des Ecoſſois demeurans en Angleterre, le même Serment que de ceux d'Irlande. Pag. 503.
5. Juin.

Le Roi ſe met ſur la défenſive. p. 504.

L'Armée d'Ecoſſe paroit.

6. Les Ecoſſois propoſent la Paix au Roi qui y conſent.

11. La Négociation commence.

18. On conclut une Paix ambiguë. p. 506.

Le Roi gagne le Comte de Montroſs.

6. Août. Lettre du Roi à l'Archevêque de St. André, où il paroit qu'il n'a eu deſſein que d'amuſer les Ecoſſois. p. 511.

1. Le Roi arrive à Theobalds.

11. Déclinatoire des Evêques. p. 513.

15. L'Aſſemblée Générale ſe tient à Edimbourg.

Le Comte de Traquair Grand Commiſſaire, conſent au Covenant. p. 514.

17. Sept. La Flotte Hollandoiſe attaque une Flotte Eſpagnole ſur les côtes d'Angleterre & la diſperſe. p. 522.

10. Nov. Ordre du Roi d'exiger à la rigueur la Taxe du *Ship-money*.

30. Autre ſemblable du Conſeil.

15. Dec. Le Parlement d'Ecoſſe s'aſſemble. p. 515.

18. Il eſt prorogé. p. 518.

Proteſtation contre la Prorogation.

Le Parlement établit un Committé pour préſenter une Requête au Roi, & pour recevoir ſa Réponſe.

Le Roi refuſe de donner audience aux Députez qui lui portent la Requête.

27. Ordre au Grand Amiral de préparer 20. Vaiſſeaux outre ceux de Londres.

16$\frac{39}{40}$. Le Comte de Northumberland eſt nommé Général, & le Comte de Strafford Lieutenant Général de l'Armée qui doit agir contre l'Ecoſſe. p. 522.
14. Fev.

Le Lord Guillaume Hamilton âgé de 24. ans eſt fait Comte de Lanarick.

Le Committé d'Ecoſſe obtient du Roi la permiſſion de lui envoyer des Députez. p. 518.

10. Les Députez préſentent deux Requêtes au Roi.

2. Mars. Ils prient le Roi de permettre que le Parlement ſe raſſemble, & qu'il confirme les Actes de l'Aſſemblée.

Le Roi les chicane ſur ce qu'ils n'ont pas pouvoir de traiter avec lui.

4. Il convoque un Parlement en Anglet. pour le 13. d'Avril. p. 522.

11. La Guerre contre l'Ecoſſe eſt réſoluë. p. 518.

Déclaration du Roi pour juſtifier cette ſeconde Guerre. p. 519.

1640. Il allégue une Lettre écrite au Roi de France par les Mécontens, ſans date. p. 520.

An. 1640. Divers ordres aux Villes & aux Provinces pour fournir des Pag. 520.
26. Mars. Troupes, & le *Coat and Conduct-money.*
30. Déclaration contre les Libelles des Ecossois.
L'Irlande accorde 4. subsides au Roi.
7. Avril. Le Chevalier Jean Finch est fait Baron de Forden.
10. Le Roi revoque une seconde fois les Monopoles. p. 523.
11. Le Lord Lawdon l'un des Députez d'Ecosse est envoyé à la Tour.
13. Le Parlement s'assemble.
Le Roi demande de l'argent pour la Guerre d'Ecosse.
16. Plusieurs Requêtes sont présentées aux Communes pour se plaindre des griefs. p. 529.
17. Les Communes les examinent. p. 530.
20. Vote contre Finch Orateur du dernier Parlement.
21. Le Roi fait venir les deux Chambres à Whitehall, & par la bouche du Garde du Sceau, il presse le secours d'argent.
22. La Chambre Basse examine les griefs. p. 531.
27. Les Seigneurs sollicitent les Communes à travailler à l'affaire du subside.
Les Communes votent que c'est une violation de leurs Priviléges.
Elles s'attachent aux griefs.
Il y avoit dans la Chambre 405. Membres.
2. Mai. Le Roi demande par un Message une prompte réponse.
4. Autre Message par lequel il demande 12. subsides pour l'abolition du *Ship-money.* p. 533.
La Chambre délibére jusqu'à six heures du soir, & renvoye l'affaire au lendemain.
5. Le Roi casse le Parlement.
Déclaration sur la dissolution. p. 534.
6. Plusieurs Membres sont emprisonnez. p. 535.
7. Le Roi continuë la Convocation. p. 534.
Ordre de poursuivre les Sherifs qui ont négligé d'éxiger le *Ship-money.* p. 542.
11. La Canaille assiége l'Archevêque à Lambeth, & lui fait de grandes menaces.
16. Ordre d'emprisonner ceux qui refusent de payer le *Coat and Conduct-money.*
Quelques Aldermans de Londres sont mis en prison, pour avoir refusé de donner les noms des habitans en état de prêter de l'argent au Roi.
Lettre Circulaire pour obliger au payement du *Ship-money.*
20. Le Conseil établit un Committé pour avoir soin de faire payer cette Taxe.

An. 1640. La Convocation finit, après avoir fait 17. Canons, ordonné un nouveau Serment, & accordé un secours d'argent au Roi. Pag. 543.
29. Mai.

31. Ordre au Maire de Londres de fournir 4000. hommes.

1. Juillet. Commissions d'*Array* envoyées à toutes les Provinces.

5. Ordre de poursuivre le Maire & les Aldermans de Londres pour avoir négligé d'exiger la Taxe du *Ship-money*. p. 545.

Il achette tout le poivre à crédit & le revend argent comptant. p. 544.

28. Le Roi se saisit de l'argent de la Tour appartenant aux Marchands, & en garde 40000. l. st. par accommodement en emprunt.

Projet de faire de la Monnoye de cuivre, sans exécution.

20. Août. L'Armée d'Ecosse entre en Angleterre. p. 545.

Elle publie deux Manifestes. p. 547.

23. Le Roi arrive à Yorck.

27. Les Ecossois forcent le passage de la Thyne à Newburn. p. 546.

Ils s'emparent de Newcastle.

29. Le Roi à Northalerton. Il s'en retourne à Yorck.

Toutes les Troupes Angloises se retirent à Yorck.

4. Sept. Les Ecossois demandent la Paix au Roi. p. 548.

7. Le Roi convoque les Pairs à Yorck pour le 24. de Septembre.

9. Requête de 12. Seigneurs au Roi pour le prier de convoquer un Parlement. p. 550.

11. Autre semblable de la Ville de Londres. p. 549.

24. Assemblée des Pairs à Yorck. p. 552.

Le Roi convoque un Parlement pour le 3. de Novembre.

Les Pairs conseillent au Roi de faire la Paix. p. 553.

Ils empruntent sur leur crédit 200000. l. st. de la Ville de Londres. p. 554.

29. Le Roi nomme des Commissaires pour négocier la Paix avec les Ecossois. p. 553.

1. Octob. La Négociation commence à Rippon. p. 554.

16. On convient des Préliminaires pour l'entretien de l'Armée d'Ecosse.

23. On convient de transférer la Négociation de la Paix, de Rippon à Londres. p. 555.

26. Trêve concluë.

To. VIII.

3. Nov. Le Parlement s'assemble. p. 2.

Le Roi demande qu'on pense aux moyens de chasser les Ecossois hors du Royaume. p. 3.

On présente un grand nombre de Requêtes à la Chambre des Communes qui s'attache uniquement à la reparation des griefs. p. 7.

CHARLES I. To. VIII.

An. 1640. 9. Nov. La Chambre nomme un Committé pour dreffer une Remontrance ou Repréfentation de l'état où fe trouve le Royaume. Pag. 14.

11. Les Communes font accufer le Comte de Strafford de haute trahifon. Il eft mis aux arrêts, & puis envoyé à la Tour. p. 16.

13. Le Comte de Briftol fait aux deux Chambres le rapport de ce qui s'eft paffé dans le Traité avec l'Ecoffe. p. 55.

16. L'Evêque de Lincoln qui étoit en prifon, eft relâché, & prend fa place au Parlement.

17. Jour de Jeûne. p. 13.

20. Ordre à tous les Membres des Communes de recevoir la Communion. p. 38.

7. Dec. Vote des Communes, que le *Ship-money* eft contraire aux Loix. p. 28.

Le Secretaire Windebanck fe fauve en France. p. 17.

11. Requête contre les Evêques, contenant 28. griefs, préfentée aux Communes par des habitans de Londres. p. 39.

16. Vote que les Canons faits par la derniére Convocation, & la contribution d'argent pour le Roi font contraires aux Loix. p. 17.

17. Les Commiffaires d'Ecoffe portent aux Seigneurs une accufation contre l'Archevêque de Cantorbery. p. 18.

18. Les Communes accufent l'Archevêque de trahifon. p. 19-41.

Mathieu Wren Evêque d'Ely eft obligé de donner caution.

22. Le Lord Finch, Garde du Grand-Sceau, tâche de fe juftifier devant les Communes. p. 19.

Il eft déclaré Traître. Il fe fauve en Hollande.

Trois des Juges font accufez.

1641. 12. Jan. Requête de Kent contre les Evêques. p. 41.

14. Finch eft accufé de trahifon.

16. Ordre des Seigneurs, pour que le Service divin fe faffe felon les Loix. p. 42.

19. Les Communes envoyent aux Seigneurs un Bill pour établir des Parlemens triennaux.

Quelques Membres qui ont eu part aux Monopoles font chaffez.

23. Requête de quelques Miniftres contre les abus du Gouvernement Eccléfiaftique.

Affaire de Goodman Prêtre.

Les Communes ordonnent d'ôter des Eglifes tout ce qui fent l'Idolatrie. p. 53.

25. Le Roi fe rend au Parlement, & propofe des reftrictions au Bill des Parlemens triennaux. p. 42.

29. Remontrance des deux Chambres au Roi, touchant Goodman. p. 53.

Le

CHARLES I. — To. VIII.

1641. 2. Fev. Le Roi ne rend point de réponse positive. Pag. 53.

3. Résolution de donner 300000. l. sterl. aux Ecossois.

5. Ordre de ne faire point d'Ecclésiastiques Juges de paix. p. 45.

Message de la Reine, sur la Contribution des Catholiques & sur le Nonce. p. 54.

10. Le Roi communique aux Seigneurs le Mariage de la Princesse Marie sa Fille avec le Prince d'Orange.

12. Le Juge Berkley est accusé & tiré de son siége pour être mené en prison.

15. Le Roi passe l'Acte des Parlemens triennaux.

26. Les Seigneurs font ôter des Regîtres des Cours de Justice, tous les Actes touchant le *Ship-money*. p. 29.

Les Articles d'accusation contre l'Archevêque sont portez aux Seigneurs. p. 514.

1. Mars. L'Archevêque Laud est envoyé à la Tour.

12. Vote des Communes contre la Séance des Evêques au Parlement. p. 46.

15. Articles d'accusation contre Cosins Doyen de Durham. p. 47.

16. Requête des deux Chambres au Roi pour le prier d'éloigner les Papistes de la Cour.

La Chambre Haute remercie les 12. Seigneurs qui avoient prié le Roi à Yorck par une Requête, de convoquer un Parlement.

22. Le Jugement du Comte de Strafford commence. p. 92.

1641. 19. Avril. Les Communes envoyent aux Seigneurs un Bill d'*Attainder* contre le Comte de Strafford. p. 66.

24. Votes pour abolir le Conseil du Nord ou la Cour d'Yorck.

Requête de Londres signée de 40000. personnes contenant leurs griefs & leurs craintes.

26. Bill pour imposer des amendes aux Membres de la derniére Convocation. p. 47.

1. Mai. Discours du Roi en faveur du Comte de Strafford. p. 66. 93.

3. Pym informe les Communes d'un Complot pour séduire l'Armée. p. 66.

La Chambre fait une Protestation. p. 67.

3. & 4. Attroupemens du Peuple autour de Westminster. p. 66.

Lettre du Comte de Strafford au Roi. p. 96.

Les Communes examinent le complot pour séduire l'Armée. p. 69.

8. Les Seigneurs passent le Bill d'*Attainder* contre le C. de Strafford. p. 94

10. Le Roi le passe par Commission, avec un autre Bill pour la continuation de ce Parlement. p. 96.

11. Le Roi écrit aux Seigneurs en faveur du C. de Strafford.

12. Le Comte de Strafford est décapité.

Les

1641. 13. Mai. Les Communes expliquent une claufe de la Proteftation. Pag. 103.

19. Juxon Evêque de Londres fe démet de fa Charge de Grand Tréforier. p. 96.

25. Les Douaniers offrent 150000. l. ft. pour un Acte d'oubli, leur offre eft acceptée. p. 104.

Le Roi nomme le Comte de Leicefter Gouverneur d'Irlande.

7. Juin. Les Seigneurs votent que les Evêques continueront à avoir féance au Parlement. p. 49.

9. Les Communes envoyent aux Seigneurs un Bill pour règler la juridiction du Confeil, & pour abolir la Chambre Etoilée. p. 103.

11. Le Roi appelle à la Chambre Haute le Lord Digby fils du Comte de Briftol. p. 104.

14. Wilmot, Pollard, Ashburnham font emprifonnez. p. 103.

15. Vote des Communes pour l'abolition des Doyens, Chapitres, Chanoines &c. p. 49.

16. On examine les témoins fur le Complot pour féduire l'Armée.

22. Le Roi paffe un Bill qui lui accorde le droit de Tonnage & Pondage, pour un tems borné. p. 169.

24. Ordre d'amener le Comte Rofetti Nonce du Pape, à la Barre des Communes. p. 54.

Le Pere Philippe Confeffeur de la Reine eft accufé.

26. Vote pour abolir la Haute Commiffion.

3. Juill. Acte pour une Capitation paffé. p. 103.

5. Le Roi paffe deux Actes pour abolir la Chambre Etoilée, & la Haute Commiffion. p. 104.

6. Articles d'accufation contre les Juges.

8. Votes fur les emprifonnemens des Membres du Parlement.

20. Mathieu Wren Evêque d'Ely eft accufé. p. 103.

23. Le Roi fait le Comte d'Effex Grand Chambellan, à la place du Comte de Pembrook. p. 99.

28. Le Roi communique aux deux Chambres l'engagement qu'il a pris avec le Roi d'Efpagne de lui donner 4000. hommes des Troupes d'Irlande. p. 104.

30. Les Seigneurs rejettent le Bill qui ordonne de figner la Proteftation. p. 103.

1. Août. Les Communes font accufer les 13. Evêques qui ont affifté à la derniére Convocation.

7. Conclufion de la Paix avec l'Ecoffe. 59-106.

10. Le Roi paffe les Bills pour règler la Juridiction du Clerc du Marché, contre l'obligation de prendre l'ordre de Chevalerie & autres.

Il part le même jour pour l'Ecoffe. p. 107.

CHARLES I.		To. VIII.
An. 1641.	Départ de la Reine Marie de Medicis Mére de la Reine.	Pag. 107.
17. Août.	Les deux Chambres envoyent un Committé en Ecosse.
Votes contre le Monopole du Savon.
26.	Autres touchant la Colonie de Londonderry en Irlande.
Autres contre le dessein du Roi de donner les Troupes d'Irlande aux Rois de France ou d'Espagne.	p. 105.
1. Sept.	Débat dans la Chambre Basse, sur le Livre des Priéres Communes.	p. 108.
Votes contre les Images, & autres Innovations.
8.	Les Communes font sur ce sujet une Déclaration qu'elles envoyent aux Seigneurs qui n'y font point de réponse.
9.	Les Seigneurs envoyent aux Communes leur Vote du 16. de Janvier touchant le Service divin.	p. 109.
Les Communes ordonnent que leur Déclaration contre les Innovations sera exécutée dans tout le Royaume.
Les deux Chambres s'ajournent jusqu'au 20. d'Octobre, laissant des Committez pour pourvoir aux affaires pendant l'ajournement.	p. 110.
Octobre.	Conspiration en Ecosse contre le Marquis d'Hamilton, le Comte d'Argyle, & le Comte de Lanarick.
23.	Rebellion d'Irlande.	p. 112.
30.	Votes sur le Monopole du Savon.
Le Marquis de Hertfort est fait Gouverneur du Prince.
Proclamation des Lords Justices d'Irlande, pour justifier le Roi de la calomnie qu'on répand qu'il a eu part à la rebellion d'Irlande.
22. Nov.	La Rémontrance de l'état du Royaume passe dans la Chambre Basse de neuf voix seulement.	p. 129.
25.	Le Roi arrive d'Ecosse à Londres.	p. 130.
27.	Il congédie la garde du Parlement.
1. Dec.	La Remontrance est présentée au Roi.	p. 131.
Protestation des deux Chambres, qu'elles ne consentiront jamais à une tolérance en Irlande.	p. 171.
10.	Proclamation du Roi pour ordonner de continuer l'usage des Priéres Communes.	p. 176.
14.	Discours du Roi au Parlement, il propose un accommodement sur le Bill pour enroller des Soldats par force.
Les deux Chambres votent que c'est une violation de leurs Priviléges.	p. 177.
23.	Requête du Conseil de Londres contre le Colonel Lunsford Lieutenant de la Tour.	p. 179.
26.	Le Roi ôte à Lunsford le Commandement de la Tour.	p. 180.
27.	Il en donne le Gouvernement au Comte de Newport.
Tumulte & attrouppement du Peuple à Westminster contre les Evêques.	p. 181.

1641. 28. Dec. Proclamation contre les tumultes. Pag. 182.
30. Les Evêques préfentent au Roi une Proteftation. Il l'envoye aux Seigneurs qui l'envoyent aux Communes. p. 186.
Les Communes accufent les Evêques de trahifon. Ils font envoyez à la Tour. p. 188.
31. Acte du Confeil de Londres pour prévenir les tumultes.
1642. 1. Jan. Proclamation du Roi contre les Rebelles d'Irlande. p. 175.
2. Ordre à l'Imprimeur de n'en imprimer que 40. exemplaires, & de les envoyer au Secretaire d'Etat.
3. Le Roi fait accufer le Lord Kimbolton de la Chambre des Seigneurs, & cinq Membres des Communes. p. 192.
4. Le Roi fe rend à la Chambre des Communes pour y demander les Membres accufez. p. 195.
5. Les Communes votent que le Roi a violé leurs Priviléges. p. 196.
Elles nomment un Committé pour s'affembler à *Guildhall*, Maifon de Ville de Londres, & s'ajournent jusqu'au 11.
Le Roi en perfonne demande au Confeil Commun de Londres les Membres accufez. p. 197.
7. Requête au Roi du Maire & du Confeil Commun, où ils expofent leurs craintes. p. 211.
8. Proclamation pour faire arrêter les Membres accufez. p. 199.
10. Le Roi fort de Londres. p. 200.
11. La Chrmbre des Communes fe raffemble.
12. Le Roi fe défifte de fa maniére de proceder.
Les Communes accufent le Procureur Général. p. 203.
Rapport fait aux Communes, que le Lord Digby paroit en armes à Kingfton fur la Tamife, accompagné d'un grand nombre d'Officiers. p. 207.
Les deux Chambres prenent des précautions pour empêcher que le Roi ne fe rende maître de Portsmouth.
Elles envoyent le Chevalier Jean Hotham pour commander à Hull, fans la participation du Roi. p. 208.
13. Les deux Chambres font pofer une Garde proche de la Tour.
15. Les Communes demandent que la Lieutenance de la Tour foit ôtée au Chevalier Byron. p. 209.
Les Commiffaires d'Ecoffe offrent leur Médiation. Le Parlement l'accepte, & le Roi la rejette.
20. Meffage du Roi aux deux Chambres, où il fait certaines propofitions. p. 223.
Réponfe des Communes, que pour les mettre en état d'exécuter ce que le Roi fouhaite, il faut qu'il remette la Milice entre les mains des deux Chambres.
24. Propofitions des Ecoffois pour l'envoi de leurs Troupes en Irlande. p. 209.

Ré-

An. 164½. 28. Janv. Réponse du Roi aux Communes, où il semble vouloir accorder ce qu'elles demandent. Pag. 224
7. Fev. Le Roi nie d'avoir donné des Passeports pour l'Irlande. p. 220
11. Il ôte la Lieutenance de la Tour à Byron, & la donne à Conyers. p. 224
Mars. L'affaire de la Milice qui avoit commencé le 20. de Janvier, est débatuë entre le Roi & les deux Chambres dans ce mois & jusqu'à la fin de Mai. p. 225.
1642. 8. Avril. Le Roi offre d'aller en Irlande. p. 276.
23. Il se présente devant Hull. Hotham lui en refuse l'entrée. p. 283.
28. Les deux Chambres prient le Roi de se désister du dessein d'aller en Irlande. p. 278.
19. Mai. Remontrance des deux Chambres au Roi. p. 289
20. Vote des Communes, que le Roi a dessein de faire la Guerre au Parlement. p. 332
22. Le Roi conclut la Paix avec le Portugal.
2. Juin. Les deux Chambres envoyent 19. Propositions au Roi. Le Roi les rejette. p. 333.
10. Propositions des Communes à ceux qui voudront prêter de l'argent ou de la vaisselle. p. 355.
13. Les Seigneurs qui sont avec le Roi à Yorck s'engagent à lui être fidelles.
15. Les Communes font accuser 9. des Seigneurs absens. p. 354.
Le Roi délivre plusieurs Commissions d'*Array* pour lever des Troupes.
1. Juill. Déclaration des deux Chambres contre les Commissions d'*Array*.
4. Proclamation du Roi touchant la Milice.
Le Roi entreprend le Siége de Hull sans succès. p. 357.
12. Votes pour lever une Armée qui doit être commandée par le Comte d'Essex.
18. Le Parlement défend de publier la Proclamation du Roi sur la Milice.
Com d'Août. Goring Gouverneur de Portsmouth se déclare pour le Roi.
Le Parlement fait bloquer Portsmouth. p. 358.
8. Les deux Chambres déclarent Traîtres ceux qui assisteront le Roi.
10. Le Maire de Londres est accusé.
12. Sentence contre lui.
18. Goring rend Portsmouth au Parlement.
20. On refuse au Roi l'entrée de Coventry. p. 359.
21. Douvre est surpris pour le Parlement.
22. Le Roi léve son Etendart à Nottingham.
25. Message du Roi au Parlement par le Comte de Southampton, pour proposer la paix. p. 364.

An. 1642. Les deux Chambres lui répondent d'une maniére peu satisfaisante. Pag. 364.
Septemb. Divers Messages sur ce sujet. p. 365.
17. Le Comte d'Essex part de Londres. p. 367.
19. Le Roi fait une Protestation solennelle à la tête de ses Troupes. p. 368.
22. Combat de Powick-bridge proche de Worcester, où le Prince Robert remporte quelque avantage. p. 370.
27. Déclaration du Roi sur le refus des deux Chambres, de traiter. p. 367.
22. Oct. Déclaration & Protestation du Parlement sur la Guerre. p. 376.
23. Bataille de Keinton ou d'Edge-Hill, succès douteux. p. 372.
27. Proclamation du Roi pour offrir le Pardon aux habitans de Londres. p. 380.
3. Nov. Les deux Chambres demandent des Passeports au Roi pour traiter de la Paix. p. 384.
11. Les Députez du Parlement se rendent à Colebrook. p. 385.
12. Combat de Brentford.
1. Dec. Combat de Pierce-bridge, entre le Marquis de Newcastle & le Chevalier Guill. Fairfax. p. 387.
9. Combat à Tadcaster.
13. Le Chevalier Waller prend Winchester pour le Parlement.
17. Déclaration des deux Chambres, qu'elles useront de represailles, si le Roi fait mourir quelques-uns de ses prisonniers de Guerre. p. 393.
29. Waller prend Chichester pour le Parlement. p. 387.
1642/3. 4. Janv. Requête de l'Assemblée Générale d'Ecosse au Roi, pour l'uniformité.
16. Ordonnance du Parlement, pour traiter en Espions ceux qui viennent d'Oxford à Londres sans Saufconduit. p. 453.
Hugues Chomley, du Parti du Parlement, bat & prend le Colonel Slingsby. p. 387.
23. Le Lord Fairfax se rend maître de Leeds.
28. La Négociation sur la Paix commence à Oxford. p. 400.
30. Le Parlement fait des emprunts, pour soutenir la Guerre en Irlande.
22. Fev. La Reine arrive à Burlington dans le Nord. p. 398.
1. Mars. Prise de Lichfield pour le Parlement. p. 388.
Le Lord Brook est tué.
Ordonnance pour sequestrer les biens des Délinquans.
7. La Reine arrive à Yorck. p. 398.
Ordre pour fortifier Londres par des Lignes.
Le Roi défend par une Proclamation de payer les Taxes au Parlement.
10. Ordre du Parlement touchant les Espions. p. 395.

Com-

1642/3. 19. M.	Combat de Saltash proche de Stafford.	Pag. 388.
	Proclamation du Roi pour offrir le Pardon aux Soldats de l'Armée ennemie.	p. 419.
20.	Réponſe du Roi à la Requête de l'Aſſemblée Générale d'Ecoſſe.	
1643. 1. Avril.	Le Marquis d'Ormond bat l'Armée des Irlandois à Roſs.	p. 449.
3.	Le Prince Robert prend Bromigham.	p. 419.
4.	Remontrance de quelques Officiers d'Irlande au Roi, ſur leur miſére.	p. 449.
15.	La Négociation d'Oxford finit ſans ſuccès.	p. 418.
16.	Le Comte d'Eſſex aſſiége Reading.	p. 419.
21.	Le Prince Robert prend Lichfield.	
23.	Le Roi envoye au Marquis d'Ormond une Commiſſion pour traiter d'une Trêve avec les Rebelles d'Irlande.	p. 449.
25.	Le Ch. Waller prend Hereford.	p. 421.
	Combat dans l'Oueſt entre Hopton & Chudleigh.	
27.	Priſe de Reading.	p. 420.
3. Mai.	Le Roi ordonne au Marquis d'Ormond de preſſer la Négociation de la Trêve.	p. 450.
5.	Ordonnance des deux Chambres pour faire brûler par la main du Bourreau le Livre des divertiſſemens du Dimanche.	
11.	Lettre des Lords Juſtices d'Irlande au Roi, où ils lui repréſentent le mauvais état des affaires en ce Païs-là faute de ſecours.	
	Défaite du Comte de Stamford à Stratton dans l'Oueſt, par Hopton.	p. 426.
	Les Etats d'Ecoſſe ſont convoquez.	p. 435.
	Le Marquis d'Hamilton eſt fait Duc du même nom.	
	Déclaration du Roi envoyée en Ecoſſe.	
20.	Le Roi demande réponſe aux deux Chambres ſur ſon dernier Meſſage pour la Paix, envoyé d'Oxford.	
21.	Le Lord Fairfax prend Wakefield d'aſſaut.	p. 432.
23.	Les Communes accuſent la Reine de trahiſon.	p. 453.
30.	Découverte de la Conſpiration de Thompkins & de Chalonner.	
6. Juin.	Engagement & Proteſtation des deux Chambres.	p. 455.
12.	Convocation d'une Aſſemblée Eccléſiaſtique.	p. 436.
14.	La Reine arrive à Newarck.	
16.	Déclaration des Communes ſur une contribution volontaire pour la Guerre d'Irlande.	p. 450.
18.	Combat de Chalgrave où Hambden eſt tué.	p. 422.
21.	Soulevement en Kent, & Combat à Tumbridge.	
22.	Le Capitaine Hotham eſt arrêté.	p. 432.
	Les Etats d'Ecoſſe s'aſſemblent.	p. 436.

Charles I.		Tom. VIII.
1643. 24. Juin.	Souſcriptions pour la Guerre d'Irlande, avec l'approbation du Roi.	Pag. 436.
29.	Hull eſt préſervé, & Hotham le Pére arrêté.	p. 463.
30.	Le Lord Fairfax eſt défait par le Marquis de Newcaſtle, à Atherſton.	p. 431.
1. Juillet.	L'Aſſemblée Eccléſiaſtique commence.	p. 436.
2.	Lettre du Roi aux Lords Juſtices d'Irlande pour hâter la concluſion de la Trêve.	p. 450.
5.	Combat de Lansdown dans l'Oueſt où Waller eſt victorieux.	p. 429.
	Exécution de Thomkins & de Chalonner.	p. 455.
10.	Ordonnance pour mettre en ſequeſtre les biens de l'Archevêque de Cantorbery.	
13.	Bataille de Roundway où Waller eſt entiérement défait.	p. 430.
	Le Roi & la Reine ſe joignent à Edge-Hill.	p. 423.
	Gainsborowgh pris pour le Parlement.	
	Le Comte de Kingſton eſt tué.	
17.	Le Roi défend tout Commerce avec Londres.	
19.	Requête de l'Aſſemblée Eccléſiaſtique au Parlement.	
	Proteſtation ſolennelle du Roi, en recevant le Sacrement.	p. 464.
20.	Proclamation du Roi pour défendre d'obéïr aux deux Chambres.	*
22.	Le Prince Robert prend Briſtol.	p. 424.
25.	Déclaration du Parlement ſur la conduite du Roi par rapport à l'Irlande.	p. 465.
30.	Action proche de Gainsborowgh par Cromwel.	p. 433.
Août.	Le Comte de Newcaſtle prend Gainsborowgh, & puis Lincoln.	
7.	Commiſſaires du Parlement arrivent à Edimbourg.	p. 436.
	Les Seigneurs envoyent aux Communes des propoſitions pour la Paix.	p. 457.
	Les Communes les approuvent.	p. 458.
8.	Requête de la Ville de Londres contre les Propoſitions.	
	Les Communes revoquent leur approbation.	p. 457.
9.	Tumulte des Femmes à Weſtminſter.	p. 459.
10.	Le Roi aſſiége Gloceſter.	p. 425.
15.	Plymouth eſt bloqué.	p. 431
18.	Le Covenant des deux Nations eſt arrêté en Ecoſſe, Proclamation pour lever des Troupes en Ecoſſe.	p. 440.
2. Sept.	Le Comte de Newcaſtle aſſiége Hull.	p. 433.
	Il eſt fait Marquis du même nom.	
5.	Le Comte d'Eſſex fait lever au Roi le Siége de Gloceſter.	p. 425.
7.	Lettre du Roi aux Lords Juſtices d'Irlande, pour hâter la Trêve.	p. 450.

Sen-

1643. 12. Sept.	Sentence contre le Juge Berkley.	Pag. 473.
15.	La Trêve eſt concluë en Irlande.	p. 450.
20.	Bataille de Newbury.	p. 426.
22.	Le Parlement ſigne le Covenant des deux Nations.	p. 440.
24.	Le Lord Crawfield eſt défait à Pool.	
25.	Excetér ſe rend au Prince Maurice.	p. 431.
	Ordonnance pour ſaiſir les revenus du Roi, de la Reine, & du Prince.	p. 474.
	Proclamation du Roi, qui défend de payer les rentes à ceux qui ſont engagez dans la Rebellion.	
30.	Déclaration du Parlement contre la Trêve d'Irlande.	p. 451.
11. Octob.	Combat de Horncaſtle.	p. 433.
12.	Levée du Siége de Hull.	p. 437.
16.	Lyme ſe rend au Comte de Mancheſter.	
17.	Le Roi défend tout commerce avec Londres.	
18.	Ordonnance du Parlement contre les Eſpions.	p. 478.
5. Nov.	Retour du Comte de Holland à Londres.	p. 474.
11.	Ordonnance pour faire un nouveau Grand Sceau.	p. 475.
19.	Tentative du Roi pour ſurprendre Gloceſter, manquée.	
	Les Troupes Angloiſes d'Irlande arrivent en Angleterre pour ſervir le Roi.	p. 451.
21.	Elles aſſiégent Hawarden.	
24.	Lettre de l'Aſſemblée Eccléſiaſtique aux Egliſes étrangéres, pour juſtifier le Parlement.	p. 479.
27.	Kniveton Eſpion du Roi exécuté.	
29.	Le Traité entre le Parlement & l'Ecoſſe eſt conclu.	p. 443.
30.	Le nouveau Grand Sceau eſt délivré aux Commiſſaires.	p. 475.
4. Dec.	Priſe de Hawarden.	p. 451.
22.	Le Roi convoque à Oxford un Parlement compoſé des Membres qui ont abandonné celui de Weſtminſter.	p. 480.
25.	Le Siége de Plymouth eſt changé en blocus.	
1643/4. 19. Jan.	L'Armée d'Ecoſſe part de Barwick pour s'avancer en Angleterre.	p. 485.
22.	Elle fait ſommer Yorck.	
	Lettre des Seigneurs du Parlement d'Oxford au Conſeil d'Ecoſſe.	
26.	Votes du Parlement d'Oxford ſur l'entrée des Ecoſſois en Angleterre.	p. 484.
3. Fev.	Les Ecoſſois font ſommer Newcaſtle.	p. 485.
6.	Le Marquis de Newcaſtle ſe met à leurs trouſſes.	
7.	Diſcours du Roi au Parlement d'Oxford pour lui demander du ſecours.	
14.	Le Roi, avec l'approbation du Parlement d'Oxford, emprunte de l'argent par des ordres du Sceau Privé.	
28.	L'Armée d'Ecoſſe paſſe la Thyne.	p. 486.

Mani-

An. 164¾. Manifeste des Membres du Parlement d'Oxford sur leur retraite forcée de Westminster. Pag. 483.
9. Mars.
12. Votes du Parlement d'Oxford contre l'Armée du Parlement, & contre le nouveau Grand Sceau. p. 484.
Autre du même sur la Paix.
Manifeste du Parlement de Westminster.
18. Réponse des Conservateurs de la Paix en Ecosse, à la Lettre des Seigneurs d'Oxford.
22. Proclamation qui ordonne à tous ceux qui doivent service au Roi, de se rendre auprès de lui le 20. d'Avril.
24. L'Armée d'Ecosse & celle du Marquis de Newcastle sont en présence. p. 486
1644. 26. Ordre du Parlement d'épargner un repas par semaine, & d'en donner la valeur pour soutenir la Guerre. p. 510.
29. Waller bat Hopton proche d'Alford dans l'Ouest. p. 494.
6. Avril. Waller prend Walton, & la Ville de Winchester.
11. Combat de Selby dans le Nord, où Bellassis Gouverneur d'Yorck est battu & fait prisonnier. p. 486.
13. Le Marquis de Newcastle retourne à Yorck.
Un Espion est pendu à Londres. p. 510.
Négociations des Irlandois Protestans, & des Irlandois Papistes auprès du Roi.
16. Le Parlement d'Oxford est prorogé. p. 485.
17. La Reine quitte Oxford & se retire dans l'Ouest.
20. Siége de Lyme dans l'Ouest, par le Prince Maurice.
Yorck est bloqué par l'Armée du Lord Fairfax, & par celle d'Ecosse. p. 487.
1. Mai. Ordonnance pour empêcher l'ajournement des Cours de Justice de Westminster à Oxford.
6. Le Comte de Manchester se rend maître de Lincoln.
7. Massy prend Westbury.
Brouillerie entre les deux Chambres au sujet du Committé des deux Royaumes. p. 511.
8. Massy prend Newham.
9. Secours des Milices de Londres envoyez au Comte d'Essex & au Chevalier Waller.
Ordonnance pour abolir les monumens de l'Idolatrie.
14. Le Roi abandonne Reading & le démolit. p. 495.
15. Le Comte d'Essex & Waller marchent vers Oxford.
Manifeste du Roi adressé aux Eglises étrangéres.
16. Requête de Londres aux Communes pour maintenir le Committé des deux Royaumes. p. 511.
22. Massy prend Beverton,
24. Et Malmesbury.
25. Waller se rend maître d'Abingdon. p. 495.

CHARLES I.		Tom. VIII.
1644. 27. Mai.	Ruthwen Général du Roi eſt fait Comte de Brainford.	Pag. 495.
29.	Le Comte d'Eſſex aſſiége Oxford.	p. 496.
	Progrès du Prince Robert en Cheshire.	p. 487.
3. Juin.	Le Roi ſe ſauve d'Oxford.	p. 496.
	Le Comte de Mancheſter ſe joint aux deux Armées qui bloquent Yorck.	p. 488.
	Siége d'Yorck.	
4.	Lettre de l'Aſſemblée Générale d'Ecoſſe aux Egliſes des Païs-Bas.	
5.	Maſſy prend Teukſbury.	
6.	Le Roi arrive à Worceſter.	p. 498.
	Le Comte d'Eſſex marche vers l'Oueſt, & Waller pourſuit le Roi.	p. 496.
11.	Le Prince Robert prend Leverpool.	p. 487.
15.	Le Prince Maurice leve le Siége de Lyme.	p. 497.
	Le Roi ſe rend à Oxford.	p. 498.
16.	Naiſſance de la Princeſſe Henriette à Exceter.	p. 496.
	Waymouth ſe rend au Comte d'Eſſex.	p. 497.
19.	Brouillerie entre le Comte d'Eſſex & le Parlement.	
	Le Comte d'Eſſex ſe rend maître de Dorcheſter.	
	Et de Tawnton.	
21.	Le Roi part d'Oxford, & en tire ſon Infanterie qu'il y a-voit laiſſée.	p. 498.
29.	Combat de Copredy où Waller eſt battu.	p. 499.
	Ordonnance pour exclurre du Parlement les Membres déſerteurs.	p. 513.
	Le Comte de Leiceſter ſe rend à Londres.	
30.	Le Prince Robert arrive proche d'Yorck.	p. 488.
1. Juillet.	Le Siége d'Yorck eſt levé.	
	Le Roi marche vers l'Oueſt.	p. 499.
2.	Bataille de Marſton-moore où le Prince Robert eſt défait.	p. 490.
4.	Meſſage du Roi aux deux Chambres pour la Paix, daté d'Evesham.	p. 500.
12.	Les Milices de Londres qui étoient dans l'Armée de Waller, arrivent à Londres.	
	Les Etats Généraux offrent leur Médiation au Parlement.	p. 513.
15.	Capitulation d'Yorck.	p. 492.
23.	Le Roi fait un Diſcours aux habitans de Sommerſet, à Bath.	p. 501.
26.	Le Comte d'Eſſex entre en Cornouaille.	p. 502.
	Le Roi arrive à Exceter.	
	Le Comte de Calendar bloque Newcaſtle.	
27.	Maſſy bat le Major Général Myn qui eſt tué.	
6. Août.	Lettre du Roi au Comte d'Eſſex, pour le ſolliciter à prendre ſon Parti.	p. 503.

CHARLES I. Tom. VIII.

1644. 10. Août. Warham pris pour le Parlement. Pag. 503.
L'Armée Ecossoise fait le Siége de Newcastle.
14. Le Lord Wilmot est arrêté dans l'Armée du Roi.
Le Comte d'Essex se trouve fort pressé en Cornouaille par l'Armée du Roi, & dans une grande extrémité.
1. Sept. Il fait sauver sa Cavalerie. p. 504.
Il abandonne son Infanterie, & se sauve à Plymouth.
Son Infanterie capitule avec le Roi & se retire sans armes.
Victoire de Montrose à Perth en Ecosse.
2. Le Comte d'Essex se rend à Portsmouth pour y recruter son Armée.
L'Electeur Palatin étant arrivé en Angleterre, les deux Chambres le font complimenter. p. 506.
8. Message du Roi aux deux Chambres pour leur offrir la Paix daté de Tavistock. p. 505.
10. Le Roi attaque Plymouth inutilement.
12. Victoire de Montrose à Aberdeen en Ecosse.
17. Le Roi se rend maître de Barnstaple.
18. Les Troupes du Roi sont battuës à Montgommery en Galles.
Le Chevalier Guillaume Fairfax fils aîné du Lord Fairfax est tué.
Requête des Ministres de Londres au Parlement.
26. Massy prend Monmouth.
27. Lettre du Roi à l'Electeur Palatin. p. 506.
30. Le Roi marche vers Londres. Il publie une Proclamation pour ordonner aux habitans des Provinces par où il doit passer, de se rendre auprès de lui, & l'assister. p. 507.
11. Oct. Le Lord Mac-Guire & Mac-Mahon Irlandois, sont jugez & condamnez. p. 514.
14. Les Ecossois somment Newcastle.
23. Newcastle se rend à discrétion. p. 492.
24. Le Parlement défend de faire quartier aux Soldats Irlandois. p. 514.
25. Le Comte de Northampton fait lever le Siége de Bambury. p. 508.
27. Seconde Bataille de Newbury. p. 509.
1. Nov. Meldrum prend Leverpool pour le Parlement.
10. Le Roi retire son Artillerie du Château de Dénington, à la vûë des ennemis. p. 510.
19. Monmouth est repris pour le Roi.
Cromwel accuse le Comte de Manchester devant le Parlement, de n'avoir pas fait son devoir. p. 538.
Le Parlement envoye des Propositions au Roi. 511. & 517.
22. Mac-Mahon est exécuté, & Mac-Guire le 2. de Fevrier suivant.

Pre-

To. VIII.

1644. 9. Dec. Premier Vote pour l'Ordonnance *Self-Denying*. Pag 540.
Réfolution de mettre l'Armée fous un nouveau modéle. p. 539.
16. Procès & condamnation des deux Hothams Pére & Fils.
23. Exécution du Chevalier Carew pour avoir voulu livrer Plymouth au Roi.
26. Condamnation de Leftrange, l'exécution eft furfife.
1645. 1. Jan. Hotham le Pére eft exécuté, & fon Fils le lendemain.
10. L'Archevêque de Cantorbery eft décapité. p. 515.
15. Les Seigneurs rejettent l'Ordonnance *Self-Denying*. p. 540.
30. La Négociation d'Uxbridge commence. p. 519.
21. Nouveau modéle de l'Armée. Le Chevalier Thomas Fairfax eft nommé Général. p. 541.
2. Fev. Victoire de Montrofe à Innerlogh.
19. Fairfax eft complimenté dans la Chambre des Communes.
1645. 2. Avril. Les Comtes d'Effex, de Denbigh, & de Manchefter rendent leurs Commiffions au Parlement.
3. Les Seigneurs paffent l'Ordonnance *Self-Denying*.
Fairfax travaille à *modéler* l'Armée. p. 543.
4. Montrofe eft battu à Dundée.
11. Ordonnance pour reformer l'Univerfité de Cambridge.
24. Cromwell défait une Brigade de Cavalerie du Roi à Iflip-Bridge.
Windebanck eft arquebufé. p. 544.
26. Ordonnance pour défendre de prêcher à ceux qui ne font pas ordonnez.
28. Fairfax marche vers l'Oueft pour fecourir Tawnton.
4. Mai. Il reçoit ordre de retourner fur fes pas.
Il envoye le Colonel Welden avec un Corps, au fecours de Tawnton.
Cromwell eft repouffé à Farringdon.
7. Le Roi fe met en Campagne & marche au fecours de Chester affiégé.
12. Le Siége de Tawnton eft levé.
17. A l'approche du Roi, le Siége de Chefter eft levé. Il s'en retourne.
Fairfax reçoit ordre d'affiéger Oxford.
22. Il s'approche de cette Place. p. 545.
30. Le Roi prend Leicefter d'affaut. p. 544.
Welden eft affiégé dans Tawnton.
4. Juin. Le Roi marche à Harborowgh. p. 545.
5. Fairfax leve le Siége d'Oxford pour marcher au Roi.
Il eft repouffé à Borftal.
Cromwell eft fait Général de la Cavalerie nonobftant l'Ordonnance *Self-Denying*.

CHARLES I. Tom. VIII.

1645. 14. Juin. Bataille de Nazeby où le Roi est mis dans une entiére déroute, & son canon & son bagage sont pris. Pag. 546.

18. Fairfax se rend maître de Leicester. p. 548.

20. Il marche vers les Provinces de l'Ouest.

25. Remontrance de l'Eglise d'Ecosse au Roi, présentée à Héreford.

28. Carlisle se rend aux Ecossois. p. 552.

2. Juill. Victoire de Montrose à Alford.

Autre plus considérable à Kelsiche.

3. Fairfax arrive à Dorchester.

Il confére avec les Club-Men.

7. Siége de Sligo en Irlande où l'Archevêque de Thuam est tué. On trouve dans ses poches, les Négociations secrettes du Roi, pour faire la Paix avec les Rebelles. p. 564.

8. Ordonnance pour la levée de 10000. l. st. pour le rachapt des Captifs.

10. Fairfax bat à Langport le Général Goring. p. 548.

20. Assaut donné à Bridgewater.

21. Prise de Ponfract pour le Parlement.

22. Prise de Bridgewater. p. 553.

29. Prise de Bath. p. 548.

31. Siége de Héreford par les Ecossois. p. 552.

5. Août. Manifeste du Parlement touchant l'Ambassade des Etats Généraux.

6. Cromwell met en déroute 4000. *Club-men.*

7. Vote pour envoyer des Propositions au Roi.

Articles accordez entre le Comte de Glamorgan muni d'un pouvoir du Roi, & les Rebelles d'Irlande. 561.-563.

15. Capitulation de Sherborn.

Ordonnance pour l'exécution du Directoire.

23. Fairfax assiége Bristol. p. 548.

24. Le Roi prend Huntingdon. p. 553.

27. Mort du Lord Litleton Garde du Grand Sceau.

6. Sept. Lesley marche en Ecosse avec un Corps de Cavalerie.

13. Montrose est défait à Philipshawgh.

Il se sauve dans les montagnes.

Exécution de divers Royalistes à Edimbourg.

Le Prince Robert rend Bristol.

15. Déclaration du Parlement touchant l'Ambassade des Etats Généraux.

Les Ecossois levent le Siége de Héreford.

23. Cromwell se rend maître de Devises. p. 554.

24. Le Roi est battu proche de Chester. p. 549.

Le Comte de Lichfield est tué. p. 554.

26. Cromwell prend le Château de Barklay. p. 549.

Or-

An. 1645. 28. Sept. Ordonnance pour établir au Comte d'Essex, un revenu de 10000. l. st.
5. Octob. Cromwel prend le Château de Winchester. p. 549.
10. Le Château de Chepstow est pris par Morgan.
Le Lord Digby est battu par le Col. Copley.
Il est défait par Brown, & se sauve en Irlande.
Siége de Chester. p. 554.
14. Basing pris d'assaut. p. 550.
19. Fairfax prend Tiverton.
22. J. Baptiste Rinuccini Nonce du Pape arrive en Irlande.
1. Nov. Défaite du Chevalier Vawghan à Denbigh.
5. Dec. Message du Roi pour la Paix. p. 555.
8. Hereford est surpris pour le Parlement.
15. Autre Message du Roi pour la Paix.
16. Autre avec des Propositions.
Réponse des deux Chambres. p. 556.
29. Autre Message du Roi.
1645/6. 7. Jan. Le Conseil d'Irlande remercie le Pape de l'envoi du Nonce.
9. Fairfax enleve un quartier de l'Armée du Prince de Galles à Bewey-Tracy.
13. Réponse des deux Chambres aux Messages du Roi du 26. & 29. de Decembre.
15. Message du Roi aux deux Chambres.
18. Fairfax prend Darmouth d'assaut.
21. Le Parlement nomme le Lord Lisle pour Gouverneur d'Irlande.
24. Replique du Roi aux deux Chambres. p. 557.
27. Blocus d'Exceter. p. 550.
29. Autre Message du Roi. p. 558.
18. Fev. Combat de Torrington où Hopton est défait par Fairfax. p. 551.
20. Ordonnance des deux Chambres pour faire choisir des Anciens dans toutes les Paroisses.
23. Fairfax marche en Cornouaille.
Le Prince de Galles se retire à l'Isle de Scilly.
26. Message du Roi pour la Paix. p. 555.
14. Mars. Hopton capitule avec Fairfax. Ses Troupes sont désarmées. p. 552.
1646. 23. Message du Roi pour la Paix.
31. Votes en cas que le Roi vienne secretement à Londres.
Ordre à tous ceux qui ont porté les armes contre le Parlement de s'éloigner de Londres.
1. Avril. Prise du Château du Dennington.
Ordonnance pour ériger une Cour martiale.
9. Capitulation d'Exceter.
12. Prise de Barnstaple.

An. 1646. Le Parlement fait brûler les Mémoires présentez par les
12. Avril. Commiſſaires d'Ecoſſe.
17. Déclaration des deux Chambres, qu'elles maintiendront leur Union avec l'Ecoſſe & le Gouvernement ſur l'ancien pied.
18. Fairfax marche vers Oxford.
26. Priſe de Woodſtock.
Priſe de Bridgenorth.
27. Le Roi ſort d'Oxford.
Williams Archevêque d'Yorck prend le Parti du Parlement.
1. Mai. Fairfax devant Oxford.
4. Ordre des deux Chambres de découvrir le Roi s'il eſt à Londres, ſous peine de trahiſon.
5. Le Roi ſe rend à l'Armée d'Ecoſſe. p. 566.
6. Il fait rendre Newarck aux Ecoſſois. p. 567.
Priſe de Bambury.
7. L'Armée d'Ecoſſe marche vers le Nord avec le Roi.
10. Juin. Meſſage du Roi aux deux Chambres daté de Newcaſtle.
11. Le Roi ordonne au Duc d'Ormond de rompre la Négociation avec les Rebelles d'Irlande.
Monroe eſt défait à Benburgh.
24. Oxford ſe rend par Capitulation.
27. Les Propoſitions qui doivent être envoyées au Roi ſont approuvées par les deux Chambres. p. 569.
29. Déclaration de l'Armée d'Ecoſſe au ſujet de la retraite du Roi. p. 568.
3. Juillet. Le Prince de Galles arrive en France.
6. Vote qu'on n'a plus beſoin de l'Armée d'Ecoſſe.
17. Les deux Chambres donnent audience au Préſident de Beliévre Ambaſſadeur de France.
19. Priſe de Worceſter.
22. Priſe de Wallingford.
24. Les Commiſſaires du Parlement préſentent les propoſitions au Roi à Newcaſtle. p. 569.
28. Le Duc d'Yorck eſt mené à St. James.
La Princeſſe Henriette eſt emmenée en France.
30. La Paix entre le Roi & les Rebelles d'Irlande eſt proclamée.
1. Août. Le Roi ne fait aux Propoſitions des deux Chambres qu'une réponſe générale.
9. Le Château de Conway eſt pris d'aſſaut.
11. Le Parlement fait rompre le Grand Sceau apporté d'Oxford.
12. Déclaration du Clergé d'Irlande contre la Paix.
Le Nonce eſt déclaré Général de ce Parti.

Priſe

CHARLES I. — To. VIII.

1646. 17. Août. Prife du Château de Ragland. Pag. 569.
Prife du Château de Pendennis.
Conférences pour régler les comptes de l'Armée d'Ecoffe. p. 570.
27. On convient à 400000. l. ft.
14. Sept. Mort du Comte d'Effex.
Conférences fur la maniére de difpofer de la perfonne du Roi. p. 572.
9. Oct. Ordonnance pour employer les biens des Evêques au payement des dettes publiques.
13. Nov. Monck prifonnier à la Tour figne le Covenant, & prend le Parti du Parlement.
20. Dec. Meffage du Roi pour demander un Traité perfonnel. p. 575.
Depuis Octobre jufqu'à Fevrier 164$\frac{6}{7}$. Négociations entre le Marquis d'Ormond & les Commiffaires du Parlement, pour livrer Dublin au Parlement, infructueufes.
164$\frac{6}{7}$. 16. Janv. Le Parlement d'Ecoffe notifie à celui d'Angleterre, qu'il confent que le Roi lui foit livré, pour être mené à Holmby.
Déclaration du Parlement d'Ecoffe fur ce fujet.
30. Le Roi eft livré aux Commiffaires du Parlement d'Angleterre, & les Ecoffois partent de Newcaftle pour l'Ecoffe. p. 577.
16. Fev. Le Roi arrive à Holmby.
1647. 30. Mars. Requête votée féditieufe, projettée par quelques Officiers. 579, 580.
1. Avril. Commencement de la brouillerie entre le Parlement & l'Armée. p. 580.
2. Le Major Général Skippon eft choifi pour aller commander en Irlande. p. 582.

NB. Le deffein du Parlement étoit de choifir fur toute l'Armée un certain nombre d'Officiers, de Cavaliers & Soldats pour en compofer une Armée pour l'Irlande, & les Garnifons d'Angleterre, & de caffer le refte de l'Armée. Mais l'Armée ne vouloit point être caffée, & cherchoit des occafions de querelle avec le Parlement, pour en venir à une rupture, ou à un accommodement par lequel elle fût confervée fur pied.

8. La Chambre nomme les Regimens de Cavalerie qui doivent être confervez, & par là mécontente les autres.
9. Vote pour une augmentation de paye aux Officiers & Soldats qui ferviront en Irlande.
13. Le Parlement nomme des Commiffaires pour aller faire des Propofitions à l'Armée fur le fervice d'Irlande. p. 580.
15. Les Commiffaires affemblent les Officiers. Quelques-uns

s'en-

CHARLES I. To. VIII.

An. 1647. s'engagent pour l'Irlande, d'autres en beaucoup plus grand nombre demandent du tems.

19. Avril. Des Commiſſaires d'Ecoſſe preſſent le Roi de ſigner le Covenant.

Grandes oppoſitions dans l'Armée ſur le ſervice d'Irlande. Pag. 581.

27. Vote que l'Armée ſera congediée. p. 582.

Requête de 151. Officiers préſentée à la Chambre, pour leur juſtification. p. 581.

30. Skippon préſente à la Chambre une Lettre de huit Regimens qui refuſent de ſervir en Irlande. p. 582.

Skippon, Cromwell, Ireton, & Fleetwood ſont envoyez à l'Armée, pour lui perſuader d'aquieſcer aux déſirs de la Chambre. p. 583.

1. Mai. Le Lord Liſle retourne d'Irlande.

4. Ordonnance pour changer les Officiers de la Milice de Londres.

8. Grands obſtacles dans l'Armée.

Viſite de l'Univerſité d'Oxford.

Les Membres Epiſcopaux ſont chaſſez.

14. La Chambre offre des avantages aux Officiers & Soldats qui voudront s'engager pour l'Irlande.

14. Etabliſſement des Agitateurs des Regimens.

18. Le Roi répond aux Propoſitions préſentées à Newcaſtle, avec des reſtrictions.

Vote que toutes les Troupes qui ne s'engageront pas au ſervice d'Irlande ſeront congédiées.

21. Ordonnance pour une Indemnité pour l'Armée.

25. Ordre pour congédier l'Armée ſéparement & par parties.

29. L'Armée n'eſt pas ſatisfaite des conditions ſous leſquelles on veut la congedier.

La brouillerie entre le Parlement & l'Armée augmente.

1. Juin. La Chambre promet un mois de paye à ceux qui s'engageront pour l'Irlande.

3. Elle fait quelques démarches pour ſatisfaire l'Armée.

4. Le Roi eſt enlevé de Holmby, par un Parti de Cavalerie ſans aveu. p. 586.

5. Repréſentation de l'Armée au Géneral, ſur le deſſein de la congedier. p. 587.

Engagement de l'Armée pour s'empêcher d'être licenciée. p. 588.

Vote qu'en caſſant l'Armée, on lui payera ſes arrérages.

6. Requête de la Province d'Eſſex au Général, de ne point ſouffrir que l'Armée ſoit congédiée, & d'empêcher que la tyrannie du Parlement ne ſe perpetuë.

7. Nouveaux Commiſſaires envoyez à l'Armée, pour l'appaiſer.

Lon-

8. Juin. Londres demande la permiſſion de lever des Troupes pour ſa propre défenſe.
Les deux Chambres font une Ordonnance ſur ce ſujet.
Le Parlement revoque la Déclaration du 30. Mars ſur la premiére Requête des Officiers.
Les fêtes ſont abolies.
La Chambre Baſſe demande un Regiment de Milice pour ſa garde.
Vote pour renouveller l'Ordonnance *Self-Denying*. p. 589.
Le Roi eſt conduit à Newmarket.
11. L'Armée marche vers Londres. p. 590.
Ordre de lever des Troupes pour la défenſe du Parlement & de la Ville.
Votes pour tâcher de ſemer de la Diviſion dans l'Armée.
12. Requête de Norfolck & de Suffolck au Général, contre la tyrannie du Parlement.
13. Ordre de donner un mois de paye à l'Armée pourvû qu'elle n'approche pas davantage de Londres.
14. Déclaration ou Manifeſte de l'Armée. Elle déſire que le Parlement fixe un tems pour ſe diſſoudre.
15. Requête de la Province de Buckingham au Général, contre la caſſation de l'Armée.
16. L'Armée fait accuſer de trahiſon onze Membres des Communes. p. 592.
Le Parlement revoque l'ordre pour la levée des Troupes & ſur la Milice de Londres. p. 593.
Requête de la Province de Hartford au Général contre la caſſation de l'Armée.
Plaintes de la Province de Glamorgan en Galles, contre le Parlement.
Soulevement en Glamorgan.
23. Remontrance de l'Armée. p. 594.
25. La Chambre refuſe de ſuſpendre les onze Membres accuſez. p. 595.
26. L'Armée s'avance vers Londres.
Les onze Membres s'abſentent du Parlement.
Raiſons de l'Armée contre les onze Membres.
Votes pour contenter l'Armée.
30. L'Armée s'éloigne de Londres.
1. Juillet. L'Armée déſavouë d'avoir fait aucun Traité ſecret avec le Roi.
Commiſſaires nommez pour traiter avec l'Armée. p. 597.
Le Roi eſt mené à Windſor.
2. La Négociation entre le Parlement & l'Armée commence.
6. L'Armée envoye à la Chambre des Articles particuliers d'accuſation contre les onze Membres.

1647. 13. Juill. Requête des Apprentifs de Londres fort foumife. Pag. 597.
14. Autre différente des Apprentifs d'un autre parti.
15. Déclaration des Troupes du Nord qu'elles approuvent l'Engagement de l'Armée & concourent avec elle.
20. Les onze Membres accufez obtiennent la permiffion de s'abfenter pour fix mois, & même hors du Royaume.
L'Armée demande que la Milice de Londres foit remife fur le pied où elle étoit avant le 4. de Mai. p. 598.
23. Ordonnance pour remettre la Milice de Londres fur l'ancien pied. p. 599.
Engagement contre l'Armée, figné dans Londres par un grand nombre de gens.
Déclaration du Parlement contre l'Engagement. p. 600.
Requête de Londres pour rétablir la Milice, felon l'Ordonnance du 4. Mai.
26. Attroupement du Peuple à Weftminfter. Le Parlement eft forcé à revoquer l'Ordonnance du 23. Juillet touchant la Milice de Londres, la Déclaration contre l'Engagement, & d'ordonner le retour du Roi à Londres. p. 601.
L'Armée s'approche de Londres, où on fe met en défenfe. p. 602.
29. Lettre du Général à la Ville de Londres. p. 603.
30. Les deux Orateurs s'étant abfentez avec plufieurs autres Membres, les deux Chambres choififfent des Orateurs. p. 602.
Les Communes votent le retour du Roi, & donnent pouvoir à Londres de nommer un Général, & de lever des Troupes.
31. Préparatifs à Londres pour fe défendre contre l'Armée. p. 604.
Manifefte de la Ville de Londres, fur fes différens avec l'Armée. p. 603.
Divers Votes des deux Chambres, pour procurer un accommodement avec le Roi.
Le Parlement fait favoir au Général qu'il n'a pas befoin de fon fecours.
1. Août. Propofitions de l'Armée pour règler le Gouvernement du Royaume. p. 604.

NB. La préfentation de ces Propofitions fut différée à caufe des troubles.

2. Les deux Chambres invitent le Roi à venir à Londres.
L'Armée eft à Colebrook proche de Londres.
Lettre de la Ville de Londres au Général.
Déclaration de l'Armée contenant les motifs de fa marche. p. 605.
3. L'Armée arrive à Hounflow. p. 607.
La Ville Londres fe foumet au Général. p. 608.

An. 1647. Le Roi nie d'avoir eu aucune part aux complots contre
4. Août. l'Armée.

5. L'Armée s'avance jusqu'à Hammersmith.

6. Le Général se rend a Londres, & rétablit les deux Orateurs, avec les Membres qui s'étoient absentez. Pag. 608.

NB. Depuis ce jour-là, le Parlement fut sous la verge de l'Armée.

Le Général est remercié par les deux Chambres.

8. Victoire de Jones contre les Rebelles d'Irlande à Trim.

14. Ordonnance pour justifier la conduite de l'Armée.
Le Général est fait Gouverneur de la Tour.
Procedures contre les auteurs des troubles du 26. de Juillet.

15. Le Roi à Oatlands.
Remontrance de l'Armée pour purger le Parlement de ses Membres corrompus.

21. Ordonnance qui revoque toutes les procedures du Parlement, depuis le 26. de Juillet jusqu'au 6. d'Août.

24. Le Roi est mené à Hamptoncourt. p. 610.

26. Les Communes agréent des Propositions pour faire la Paix.

28. L'Armée offre 6000. hommes d'Infanterie, & 2000. de Cavalerie, pour l'Irlande.

2. Sept. Ordonnance pour établir la Milice de Londres sur le pied de l'Ordonnance du 4. de Mai.

6. Les Commissaires d'Ecosse s'opposent aux Propositions pour la Paix.

7. Le Colonel Hammond est fait Gouverneur de l'Isle de Wight.
Les Commissaires d'Ecosse consentent aux Propositions, avec protestation sur quelques Articles.
Sept Seigneurs & quelques Membres des Communes sont accusez pour avoir fomenté le tumulte du 26. de Juillet.

8. Les Propositions sont présentées au Roi.

12. Le Roi y fait une réponse ambiguë.

23. Résolution de presser encore le Roi de consentir aux Propositions.

24. *Gayre* Maire de Londres est mis à la Tour, pour le tumulte du 26. de Juillet.

7. Oct. Pierre Du Moulin est fait Professeur en Théologie à Oxford.

18. La Chambre Basse envoye aux Seigneurs, 16. Propositions pour être présentées au Roi.
Monsieur de Beliévre prend son Audience de Congé du Roi. Et du Parlement.

An. 1647. Cinq Regimens de Cavalerie préſentent des Propoſitions au Général.

1. Nov. Autres Propoſitions des mêmes Regimens, de quatre autres, & de ſept Regimens d'Infanterie.

9. Ces Propoſitions ſont rejettées par le Conſeil de Guerre.

11. Le Roi ſe ſauve de Hamptoncourt & ſe retire dans l'Iſle de Wight. p. 618 p. 619.

13. Victoire en Irlande, remportée par le Lord Inchiquin.

16. Lettre du Roi aux deux Chambres pour demander un Traité perſonnel. p. 620.

26. Propoſition des Seigneurs aux Communes, pour traiter perſonnellement avec le Roi, moyennant quatre Bills Préliminaires. p. 627.

27. Les Communes y conſentent.

1. Dec. Requête de Londres au Parlement reconnoiſſant que la ſuprême autorité réſide dans les deux Chambres.

Repréſentation de l'Armée au Parlement.

6. Lettre du Roi aux deux Chambres, demandant un Traité perſonnel.

14. Commiſſaires nommez pour préſenter les quatre Bills au Roi.

17. Ordonnance ſur l'élection du Conſeil Commun de Londres.

20. Les Commiſſaires d'Ecoſſe proteſtent contre l'envoi des quatre Bills, voulant qu'on traite ſans cela. p. 628.

24. Les quatre Bills ſont préſentez au Roi.

25. Les Commiſſaires d'Ecoſſe font au Roi leur proteſtation.

Traité ſecret entre le Roi & les Commiſſaires d'Ecoſſe. p. 630.

30. Complot de Burley pour faire ſauver le Roi. p. 635.

31. Ordre du Général au Colonel Hammond, de bien garder le Roi, approuvé par la Chambre.

Les Commiſſaires du Parlement s'en retournent fort mécontens de la Réponſe du Roi.

L'Armée déclare qu'elle veut vivre & mourir avec le Parlement.

164$\frac{7}{8}$. Votes de ne s'adreſſer plus au Roi, & de ne recevoir plus de
3. Janv. ſes meſſages. p. 636.

11. Déclaration de l'Armée, qu'elle adhérera au Parlement contre le Roi. p. 646.

15. Les Seigneurs concourent au Vote de ne s'adreſſer plus au Roi. p. 636.

16. Un Regiment de Cavalerie & un d'Infanterie ſont placez à Whitehall & à la Meuſe pour la garde du Parlement. p. 646.

17. Déclaration de l'Armée qu'elle n'a pas intention d'abolir la Dignité des Pairs comme on l'en accuſe.

18. La Chambre Haute relâche ſix Seigneurs priſonniers, faute de pourſuite, & fait un Réglement ſur ce ſujet.

Com-

CHARLES I. Tom. VIII.

An. 164⅞. Complot contre Glocefter. Pag. 646.

24. Janv. Burley qui avoit complotté de faire fauver le Roi de l'Ifle de Wight, eft condamné à mort.

27. Les onze Membres accufez par l'armée font déclarez incapables d'avoir féance dans la Chambre.

Convocation du Committé des Etats d'Ecoffe pour le 6. de Fevrier.

28. Ordre d'accufer les onze Membres de trahifon.

Autre femblable à l'égard des fept Seigneurs accufez.

31. Ordre pour divifer les Provinces en Claffes Eccléfiaftiques.

2. Fev. Ordre qui fixe le nombre des Domeftiques du Roi à 30.

6. Le Committé des Etats d'Ecoffe s'affemble.

8. Les Commiffaires du Parlement d'Angleterre arrivent à Edimbourg.

Le Committé de l'Affemblée Générale s'affemble.

2. Mars. Poyer Gouverneur du Château de Pembrook refufe de le livrer à Flemming, malgré l'ordre du Général.

Le Parlement d'Ecoffe s'affemble. p. 647.

4. Ordonnance pour déclarer Poyer Traître.

7. Déclaration des deux Chambres pour juftifier leur conduite à l'égard de l'Ecoffe.

11. Le Capitaine Voghan fe retire en Ecoffe avec fa Compagnie de Cavalerie.

13. Mort du Lord Ferdinand Fairfax pére du Général.

NB. Depuis ce tems-là le Général fut qualifié de Lord.

20. Avis du deffein des Ecoffois de furprendre Barwick.

1648. Le Colonel Langhorn fe joint au Colonel Poyer en Galles.

31. Soulevement en Galles.

Oppofitions du Committé de l'Eglife d'Ecoffe au deffein de lever une Armée contre l'Angleterre.

Réponfe du Committé du danger.

Proteftation de 18. Seigneurs & de 40. autres Membres du Parlement d'Ecoffe, contre ce deffein. p. 650.

Avril. Les troubles de Galles augmentent. p. 652.

10. Tumulte à Londres en faveur du Roi. p. 656.

Le Parlement d'Ecoffe prend la réfolution de lever une Armée.

Le Lord Inchiquin en Irlande fe range dans le Parti du Roi.

21. Fuite du Duc d'Yorck qui fe retire en Hollande. p. 657.

Le Parlement d'Ecoffe fe prépare à la Guerre contre l'Angleterre.

23. Information d'Everard d'un Complot de l'Armée contre Londres.

An. 1648. Le Parlement rend à Londres les Chaines qui lui avoient été ôtées, & lui permet de nommer Skippon pour Major Général de la Ville. Pag. 670.

25. Permiſſion au Pr. Philippe de venir voir l'Electeur ſon Frére.

Mai. Flemming eſt défait par Poyer en Galles.

Marmaduke Langdale ſurprend Barwick. p. 657.

3. Demandes du Parlement d'Ecoſſe.

4. Requête de la Province d'Eſſex, pour un Traité perſonnel avec le Roi.

5. Le Parlement déclare que ſon intention eſt de maintenir le Covenant des deux Royaumes. p. 671.

Surpriſe de Carlisle par Musgrave. p. 657.

9. Londres obtient la permiſſion de régler ſa propre Milice.

Le Parlement requiert le Général de marcher vers le Nord.

Surpriſe du Château de Chepſtow pour le Roi.

13. L'Armée commence à ſe mettre en marche vers le Nord.

Les Commiſſaires de l'Egliſe d'Ecoſſe s'oppoſent de tout leur pouvoir à la Guerre.

16. Requête tumultueuſe de Surrey en faveur du Roi. p. 671.

18. Permiſſion au Prince Philippe Palatin de lever 1000. hommes pour Veniſe.

20. Le Parlement & la Ville de Londres s'uniſſent étroitement enſemble. p. 672.

On leve une Armée en Ecoſſe.

NB. Depuis ce tems-ci, le Parlement commence à ſe tirer de l'eſclavage de l'Armée, prévoyant qu'elle ſera obligée de marcher vers le Nord & en Galles.

23. La Ville de Londres obtient que ſon Recorder & ſes Aldermans empriſonnez pour le tumulte du 26. de Juillet, ſoient relâchez. p. 674.

24. Vote pour traiter avec le Roi à certaines conditions.

Soulevement en Kent.

25. Le Château de Chepſtow eſt repris. p. 653.

26. Les Vaiſſeaux ſous le Commandement de Rensborowgh ſe revoltent, & ſe déclarent pour le Roi. p. 658.

29. Le Général marche en Kent.

1. Juin. Il défait les ſoulevez à Maidſtone. p. 654.

3. Les Communes déchargent les onze Membres accuſez de tout crime. p. 675.

5. Le Lord Goring un des Chefs des ſoulevez de Kent eſt déclaré Rebelle.

Surpriſe du Château de Ponfract pour le Roi. p. 661.

Les

CHARLES I. Tom. VIII.

1648. 6. Juin. Les sept Seigneurs accusez sont déchargez.
Cromwel assiége le Château de Pembrook en Galles.
7. Soulevement dans la Province de Lincoln.
Autre dans la Province d'Essex, appuyé par les Lords Goring, Capel, les Chevaliers Lucas, Lisle &c. Pag. 655.
8. Les Vaisseaux de Portsmouth se soumettent au Comte de Warwick. p. 660.
9. Le Général appaise les troubles de Kent.
10. Il passe dans la Province d'Essex. p. 655.
15. Il y bloque les soulevez dans Colchester.
26. Committé des deux Chambres pour régler la maniére de traiter avec le Roi. p. 675.
27. Requête de Londres pour un Traité personnel avec le Roi. p. 676.
30. Vote des Seigneurs pour revoquer celui du 3. de Janvier touchant les Adresses au Roi, & que les Bills ne seront pas envoyez en Ecosse avant que d'être présentez au Roi.
5. Juillet. Résolution des Communes, que le Roi passera trois Bills, avant qu'on entre en Négociation.
Le Duc de Buckingham, le Comte de Holland, le Comte de Peterborowgh, prenent les armes pour le Roi. 661. & 662.
6. Ils follicitent la Ville de Londres. p. 662.
Le Prince de Galles va joindre la Flotte revoltée en Hollande. p. 659.
7. Les trois Seigneurs sont déclarez Traîtres. p. 662.
Ils sont défaits proche de Kingston par Levesey.
8. Les Seigneurs désirent qu'on n'insiste point sur les trois Bills. p. 676.
10. Le Duc de Buckingham, & le Comte de Holland sont entiérement défaits, & le Comte de Holland pris. p. 662.
11. Conférence entre un Committé du Parlement, & un Committé de Londres. p. 678.
Le Conseil Commun de Londres fait signer aux habitans un Engagement pour obtenir un Traité personnel avec le Roi.
L'Armée d'Ecosse entre en Angleterre. p. 663.
Le Château de Pembrook se rend.
12. Cromwel se met en marche vers le Nord.
Les Communes insistent sur les trois Bills.
17. Requête de Westminster pour un Traité personnel.
22. Le Parlement fait lever secrettement des Troupes dans Londres, pour n'être pas forcé par le Peuple. Le Maire s'en plaint inutilement. p. 678.
25. Le différend entre les deux Chambres sur les trois Bills, continuë.
26. Le Prince de Galles arrive devant Yarmouth. p. 683.

1648. 27. Juill. Il publie une Déclaration. Pag. 683.
28. Les Communes se désistent enfin des trois Bills.
On convient de traiter au Château de Carisbrook dans l'Isle de Wight.
29. Le Prince de Galles se rend aux Dunes. p. 686.
2. Août. Envoi de quelques Commissaires au Roi, sur le lieu du Traité.
Mémoire du Major Huntington contre Cromwell, présenté aux Seigneurs.
Le Prince de Galles écrit à la Ville de Londres touchant quelques Vaisseaux qu'il a pris.
8. Il écrit aux Seigneurs sur le Traité.
Requête de Londres, que le Roi soit en liberté pendant la Négociation.
Les Seigneurs prenent le Major Huntington sous leur protection.
10. Le Roi choisit Newport pour le lieu du Traité. Il souhaite qu'il y ait des Députez d'Ecosse. p. 684.
Le Colonel Lilburne Gouverneur de Tinmouth se déclare pour le Roi.
14. Descente du Prince repoussée.
16. Votes des Seigneurs, préparatoires pour le Traité.
Le Comte de Lautherdale porte au Prince une invitation des Etats d'Ecosse pour se rendre en ce païs-là.
17. Les Communes examinent les Votes des Seigneurs, & en approuvent quelques-uns. p. 685.
18. Elles refusent de consentir à l'invitation des Ecossois.
19. Elles votent que si le Roi invite des Ecossois au Traité, ils y seront reçus.
Le Prince menace de represailles si on fait mourir Poyer, Langhorn, & Powell.
L'Armée d'Ecosse sous le Duc d'Hamilton est mise dans une entiére déroute par Cromwell, & le Duc est pris. p. 665.
21. Cromwell marche vers le Nord contre Monroe. p. 689.
27. Prise de Colchester à discretion, par le Général Fairfax. p. 668.
29. Les Chevaliers *Lucas* & *Lisle* sont arquebusez.
Les Flottes du Prince & du Comte de Warwick sont en présence. Le Prince se retire en Hollande.
1. Sept. Cromwel continuë sa marche vers l'Ecosse.
11. Requête des Indépendans pleine de reproches contre le Parlement. p. 687.
13. Départ des Commissaires pour l'Isle de Wight.
Le Prince de Galles à la Haye.
18. La Négociation de Newport commence. p. 686.
Siége de Ponfract. p. 700.

CHARLES I. Tom. VIII.
1648. 20. Sept. Cromwel entre en Ecoffe. Pag. 690.
Le Général Fairfax arrive à St. Alban avec fon Armée.
28. Traité en Ecoffe, entre le Marquis d'Argyle, & le Comte de Lanarick & Monroe.
30. Barwick eft rendu à Cromwell.
Le Marquis d'Ormond arrive en Irlande.
7. Oct. Le Roi forme des difficultez fur les propofitions du Parlement. p. 691.
11. Cromwell s'en retourne en Angleterre.
Carlifle rendu aux Anglois.
18. Cromwell à Newcaftle.
Les Régimens commencent à préfenter des Requêtes fous prétexte de demander leur paye, & y mêlent d'autres Articles.
21. Meffage du Roi aux deux Chambres avec fes offres fur l'Epifcopat. Il confent à l'abolition des Archevêques & du refte de la Hiérarchie, excepté les Evêques. p. 692.
Le Parlement d'Ecoffe condamne la derniére Guerre, & l'Engagement du Duc d'Hamilton.
26. Les offres du Roi fur l'Epifcopat & fur le Covenant font rejettées. p. 693.
29. Rensborowgh eft pris & tué à Doncafter par la Garnifon de Ponfract.
30. Les offres du Roi touchant les Délinquens font rejettées.
Requête du Regiment d'Ingoldsby au Général, contre le Traité de Newport.
4. Nov. Le Parlement rappelle de Newport fes Commiffaires, excepté fix.
Le Prince de Galles a la petite verole à la Haye.
Il donne au Prince Robert le commandement de fa Flotte.
Derniére réponfe du Roi touchant l'Epifcopat. p. 697.
Lambert part d'Ecoffe.
11. L'offre du Roi eft rejettée. p. 697.
17. Quelques-uns des Vaiffeaux du Prince fe rendent au Comte de Warwick.
20. Remontrance des Officiers de l'Armée préfentée au Parlement par le Colonel Ewers. p. 700.
21. Le Traité étant prefque conclu, le Général Fairfax retire Hammond de l'Ifle de Wight, & y envoye Ewers en fa place, avec ordre de bien garder le Roi. p. 703.
Requêtes des Regimens fous Cromwell contre le Traité de Newport, envoyées au Général.
30. L'Armée marche à Londres & publie une Déclaration fur ce fujet. p. 704.

An. 1648. Le Roi eſt transféré au Château de Hurſt, par un détachement de l'Armée. Pag. 703.

2. Dec. Le Géneral arrive à Whitehall avec quelques Regimens. p. 705.

4. Les Communes déſavouent le tranſport du Roi à Hurſt.

5. A cinq heures du matin, les Communes votent que les conceſſions du Roi peuvent ſervir de fondement à la Paix.

D'autres Regimens arrivent à Londres.

6. Deux Regimens ſont poſtez à la porte du Parlement, & la Garde des Milices eſt congediée.

41. Membres ſont arrêtez.

Propoſitions contre Hollis, Brown &c. ſont préſentées à la Chambre de la part de l'Armée. p. 706.

Cromwell arrive à Londres. p. 707.

7. Il eſt remercié par la Chambre.

On refuſe l'entrée de la Chambre à environ 90. Membres Presbyteriens.

NB. Le Parlement n'eſt plus compoſé que d'Indépendans, d'Anabaptiſtes &c.

11. Repréſentation de l'Armée contenant un Réglement pour être ſouſcrit par tous les Sujets. p. 708.

13. Votes, qu'on ne s'adreſſera plus au Roi, & que le Traité de Newport eſt deshonorable à la Nation.

15. Proteſtation des Membres exclus, déclarée ſéditieuſe.

16. Ordonnance ſur l'élection du Maire & des autres Magiſtrats de Londres.

Le Roi eſt conduit à Windſor. p. 710.

L'acceptation des offres du Roi eſt revoquée.

19. Scarborowgh rendu au Parlement.

Remontrance des Troupes commandées par Lambert.

21. Requête de la Province de Sommerſet pour demander juſtice contre les principaux Délinquens. p. 709.

23. Committé établi pour dreſſer une accuſation contre les principaux Délinquens. p. 710.

La Flotte concourt à la Remontrance de l'Armée.

25. Requête de la Province de Norfolck pour demander juſtice contre le Roi.

Le Marquis d'Ormond conclut la Paix avec les Rebelles d'Irlande, mais Rowen O Neale refuſe de l'accepter.

Requête de la Garniſon de Kingſton ſur Hull, contre le Roi.

Autres Requêtes ſemblables de divers quartiers.

27. Ordre de n'uſer plus de cérémoniel avec le Roi. p. 710.

Pro-

An. 164$\frac{8}{9}$. Projet d'une Ordonnance qui érige une Cour de Justice Pag. 711.
1. Janv. pour juger le Roi.
Les Communes décident que le Roi en faisant la Guerre à son Parlement a commis un crime de trahison.
3. L'Ordonnance & la Décision sont envoyées aux Seigneurs qui les rejettent & s'ajournent pour huit jours. p. 712.
Vote & Résolution des Communes, que le consentement des Seigneurs n'est pas nécessaire.
4. Résolution que le pouvoir suprême réside dans le Peuple, & dans les Communes qui le représentent.
6. L'Ordonnance pour juger le Roi passe.
Lettre des Etats d'Ecosse pour s'opposer au Jugement du Roi.
9. Proclamation par un Héraut pour inviter le Peuple à venir porter des Articles d'accusation contre le Roi.
Requête des Troupes & autres habitans de l'Isle de Wight, que les principaux Délinquens soient punis.
10. Bradshaw est choisi Président de la Cour de Justice.
Requête d'Exceter & d'Oxford contre le Roi.
Autre du Conseil de Londres.
Le Parlement d'Ecosse se déclare pour le Covenant, contre le Jugement du Roi, contre tout changement dans le Gouvernement. Ceux qui ont eu part à la derniére Guerre en sont exclus.
18. Le Général Massy prisonnier à la Tour, se sauve.
19. Le Roi est mené de Windsor au Palais de St. James.
Requête des habitans du Nord de Galles semblable aux autres.
La Cour de Justice s'assemble.
20. Le Roi est conduit devant la Cour. p. 718.
Il refuse de répondre.
22. Mémoire des Commissaires d'Ecosse contre le Jugement du Roi, présenté à la Chambre.
Le Roi est conduit une seconde fois devant la Cour de Justice.
Il refuse de répondre.
Il laisse à la Cour un Mémoire contenant les raisons qu'il a de ne pas reconnoître son autorité.
23. Il refuse une troisiéme fois de répondre.
25. La Cour examine les témoins contre le Roi.
27. On lui prononce la Sentence de mort. p. 720.
29. On lui permet de voir ses Enfans.
30. Il est décapité.

*Tems de l'*Interregne *ou de la* Republique.

Tom. IX.

An. 164$^{8}_{9}$. Proclamation du Parlement pour défendre de proclamer Charles Stuart communément appellé Prince de Galles. Pag. 3.

Fevrier. Le Prince de Galles prend le tître de Roi à la Haye, ſous le nom de Charles II. p. 9.

Il eſt proclamé à Edimbourg. p. 15.

La Chambre des Communes abolit la Chambre des Seigneurs. p. 4.

Elle prend ſeule le nom de Parlement, elle abolit la Royauté par ſes Votes, & s'empare de l'Autorité Souveraine ſous le nom de Repréſentans de la Republique. p. 4. 5.

9. Mars. Execution du Duc d'Hamilton, du Comte de Holland, & du Lord Capel. p. 7.

17. Acte pour abolir la Royauté & pour changer la Monarchie en République.

1649. Avr. Le nouveau Roi donne au Marquis de Montroſe une Commiſſion pour faire la Guerre en Ecoſſe. p. 18.

3. Mai. Doriſlaüs Agent du Parlement à la Haye y eſt aſſaſſiné par des Ecoſſois de la ſuite du Marquis de Montroſe.

Soulevement des *Levellers* ou Applaniſſeurs, diſſipé. p. 20.

Olivier Cromwell eſt nommé pour Lord Lieutenant d'Irlande.

21. Juin. Le Marquis d'Ormond commence le Siége de Dublin. p. 21.

Juillet. Cromwell envoye un Secours à Dublin.

2. Août. Le Marquis d'Ormond eſt défait dans une ſortie, par Jones Gouverneur de Dublin.

Cromwell arrive en Irlande. p. 22.

Levée du Siége de Londonderry.

11. Sept. Cromwell prend Drogheda d'aſſaut.

Il ſe rend maître de Kilkenny.

Le Roi ſe retire à l'Iſle de Jerſey.

Octobre. Windram Envoyé d'Ecoſſe arrive auprès du Roi à Jerſey.

Le Roi accepte la Propoſition de traiter avec les Ecoſſois, & nomme Breda pour le lieu du Traité. p. 23.

Cromwell fait de grands progrès en Irlande. p. 33.

16$^{49}_{50}$. 20. Janv. Le Roi ordonne à Montroſe de hâter ſon expédition contre l'Ecoſſe. p. 23.

11. Mars. Arrivée des Députez d'Ecoſſe à Breda.

Conférences & Négociation entre le Roi & les Députez d'Ecoſſe, qui durent juſqu'au mois de Juin. p. 24.

1650. Avr. Le Marquis de Montroſe arrive en Ecoſſe. p. 28.

29. Il eſt battu & fait priſonnier. p. 29.

Il

Repubʟ.		Tom. IX.
1650. 21. Mai.	Il eſt pendu à Edimbourg.	Pag. 30.
Juin.	Le Traité entre le Roi & l'Ecoſſe eſt conclu.	
	Le Roi s'embarque en Hollande pour l'Ecoſſe.	p. 31.
	Le Parlement réſout de faire la Guerre à l'Ecoſſe.	p. 33.
	Cromwell eſt rappellé d'Irlande.	
21.	Le Général Fairfax ſe démet volontairement de ſon emploi.	p. 34.
	Cromwell eſt nommé Général.	
	Les Ecoſſois levent une Armée.	p. 35.
22. Juill.	Cromwell entre en Ecoſſe.	
Août.	Il trouve de grandes difficultez dans cette Guerre.	
3. Sept.	Bataille de Dumbar, où Cromwell met en déroute l'Armée d'Ecoſſe.	p. 36.
	Cromwell ſe rend maître d'Edimbourg & aſſiége le Château.	p. 37.
Oct. & Nov.	Brouilleries en Ecoſſe à l'occaſion des deux Partis des *Réſolutionaires* & des *Proteſtateurs*.	p. 38.
	Le Roi publie une Déclaration extraordinaire, pour gagner les *Proteſtateurs*.	p. 39.
	Il ſe dérobe de St. Johnſtown & y eſt ramené.	p. 40.
Decemb.	Le Château d'Edimbourg ſe rend à Cromwell.	p. 37.
16$\frac{50}{51}$. 1. Jan.	Charles II. eſt couronné en Ecoſſe.	p. 41.
1651. Mars & Avril.	On léve en Ecoſſe une nouvelle Armée, où les Hamiltoniens & les Partiſans du Roi ſont admis.	
Juin.	Le Roi ſe met à la tête de l'Armée, & ſe retranche à Torwood.	
Juillet.	Cromwell fait paſſer ſon Armée par Mer, dans le Comté de Fyffe, & gagne les derriéres au Roi.	
	Le Roi marche en Angleterre.	p. 42.
6. Août.	Il entre en Angleterre.	
	Cromwell le ſuit & laiſſe Monck en Ecoſſe.	p. 43.
14.	Monck ſe rend maître de Sterlin.	p. 46.
22.	Le Roi s'arrête à Worceſter.	p. 44.
25.	Défaite du Comte de Darby.	
1. Sept.	Monck ſe rend maître de Dundée en Ecoſſe.	p. 46.
3.	Bataille de Worceſter où le Roi eſt mis dans une entiére déroute par Cromwell.	p. 45.
	Fuite du Roi.	
15. Oct.	Le Comte de Derby eſt décapité.	p. 48.
20.	Le Roi arrive heureuſement en France, après de grands dangers.	p. 45.
	Priſe de Jerſey, des Barbades & autres Iſles, pour le Parlement.	p. 48.
Novemb.	Acte de Parlement touchant la Navigation, qui donne lieu à la Guerre entre l'Angleterre & la Hollande.	p. 52.
25. Dec.	Ambaſſade des Etats au Parlement, pour prevenir la Guerre.	

REPUBL.		Tom. IX.
An. 165½.	Conférences à Londres ſur la Paix, inutiles.	Pag. 52.
1652. 17. Mai.	Premiére Bataille Navale entre les Anglois & les Hollandois.	p. 53.
3. Juin.	Les Ambaſſadeurs des Etats font des efforts inutiles pour appaiſer le Parlement.	p. 54.
Juillet.	Les Etats rappellent leurs Ambaſſadeurs.	
2. Août.	Les Etats publient un Manifeſte.	
	La Flotte de Tromp eſt diſſipée par la tempête.	
16.	Combat Naval entre Aiskew & de Ruyter.	
	Van Galen bat une Flote Angloiſe dans la Méditerranée: il eſt tué dans le Combat.	p. 55.
	Les Anglois font des priſes conſiderables ſur les Hollandois.	
1. Dec.	Bataille Navale dans la Manche, entre Blake & Tromp.	
165⅔. 28. Fe.	Bataille Navale qui dure trois jours.	
Mars.	Les Etats demandent la Paix.	p. 56.
1653. Avr.	Les Officiers de l'Armée, par la direction de Cromwell, demandent que le Parlement ſoit diſſous.	p. 58.
	Le Parlement refuſe de ſe diſſoudre.	
20.	Cromwell de ſa ſeule autorité chaſſe les Membres de la Chambre, & diſſout le Parlement.	p. 59.
Mai.	Il convoque un nouveau Parlement.	p. 61.
2. Juin.	Bataille Navale entre les deux Flottes d'Angleterre & de Hollande.	p. 62.
4. Juillet.	Le nouveau Parlement s'aſſemble. Cromwell lui remet l'Autorité Souveraine. Ce Parlement eſt appellé par dériſion *Barebone*.	
8. Août.	Bataille Navale, où Tromp eſt tué.	p. 63.
	La Paix avec les Etats ſe négocie à Londres.	
12. Dec.	Le Parlement remet la Souveraine autorité à Cromwell & au Conſeil des Officiers.	
CROMWELL. PROTECT.	Cromwell eſt élu Protecteur d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande par les Officiers.	p. 64.
16.	Il prête Serment.	
1654. 5. Avril.	Traité de Paix entre Cromwell & les Provinces-Unies.	p. 66.
	Conſpirations contre Cromwell.	p. 67.
10. Juill.	D. Pantaleon Sa, Frere de l'Ambaſſadeur de Portugal, eſt décapité à Londres.	
	Autres Exécutions.	
	Cromwell convoque un nouveau Parlement.	p. 72.
3. Sept.	Le Parlement s'aſſemble.	
12.	Les Membres qui refuſent de ſigner un Engagement d'être fidelles au Protecteur, en ſont exclus.	p. 73.
165⅘. 22. Ja.	Cromwell caſſe le Parlement.	p. 74.
	Complots contre la perſonne & contre le Gouvernement de Cromwell.	

Sur-

CROMWELL PROT. — Tom. IX.

$165\frac{4}{5}$. 11. Mars. Surpriſe de Salisbury. p. 75.
Les Complots ſont diſſipez.
Cromwell réſout la Guerre contre l'Eſpagne. p. 77.
1655. Avril. Entrepriſe des Anglois contre la Ville de St. Domingo dans l'Iſle d'Hiſpaniola, manquée. p. 78.
7. Mai. La Flotte Angloiſe s'empare de la Jamaïque.
23. Oct. Les anciens Traitez entre l'Angleterre & la France ſont renouvellez. p. 79.
La Guerre contre l'Eſpagne continuë.
25. Etabliſſement des Majors Généraux dans les Provinces.
1656. 26. Juill. Cromwell convoque un nouveau Parlement des trois Nations. p. 81.
7. Sept. Le Parlement s'aſſemble. Il eſt bien diſpoſé pour Cromwell.
10. Blake prend deux Vaiſſeaux Eſpagnols richement chargez.
$165\frac{6}{7}$. Janv. Conſpiration de Sindercomb contre Cromwell.
9. Fev. Il eſt condamné & trouvé mort en priſon.
13. Mars. Ligue offenſive & défenſive continuë entre la France & Cromwell.
1656. 10. Avril. Conſpiration des Anabaptiſtes. Pluſieurs ſont empriſonnez.
20. Blake brûle ſix Gallions Eſpagnols, aux Canaries. Il meurt en s'en retournant.
Mai. Le Roi ſe retire à Bruges en conſequence d'un Traité fait avec le Roi d'Eſpagne. p. 86.
Le Parlement offre à Cromwell le titre de Roi. p. 85.
8. Cromwell le refuſe.
Le Parlement lui confirme le titre de Protecteur.
26. Juin. Cromwell eſt ſolennellement inauguré dans la Dignité de Protecteur. p. 87.
Il proroge le Parlement.
Cromwell envoye en France ſix mille hommes de Troupes auxiliaires.
23. Oct. Priſe du Fort de Mardick qui eſt livré aux Anglois.
Novemb. Lokart eſt envoyé en France comme Ambaſſadeur. p. 88.
$165\frac{7}{8}$. 20. Janv. Le Parlement ſe raſſemble avec l'addition d'une nouvelle Chambre compoſée par Cromwell pour tenir lieu de la Chambre des Seigneurs, ſous le nom de *l'Autre Chambre*. p. 89.
Cabales des Ennemis de Cromwell.
Le Parlement admet les Membres exclus.
Le Parlement eſt mal diſpoſé à l'égard de Cromwell. Il diſpute l'autorité de l'Autre Chambre. Cromwell la ſoutient. p. 90.
Le Parlement examine la validité du Gouvernement de Cromwell.
Fevrier. Cromwell caſſe le Parlement. p. 92.

Lam-

CROMWELL PROT.		Tom. IX.
	Lambert & autres Colonels ſont caſſez.	Pag. 93.
An. 1658. Avril.	Henri Cromwell ſecond fils du Protecteur eſt fait Gouverneur d'Irlande.	
	Conſpirations contre Cromwell.	
25. Mai.	Condamnation & exécution de Slingsby & de Hewet.	p. 94.
	Siége de Dunquerque.	p. 95.
14. Juin.	Bataille des Dunes où les Eſpagnols ſont battus.	
25.	Priſe de Dunquerque. Cette Ville eſt remiſe aux Anglois, & Lokart en eſt fait Gouverneur.	
3. Sept.	Mort de Cromwell.	
4.	Richard Cromwell eſt proclamé Protecteur.	p. 105.
24. Nov.	Funérailles d'Olivier Cromwell.	p. 107.
Decemb.	Richard convoque un Parlement compoſé de deux Chambres.	p. 109.
RICHARD PROT. 165 8/9. Janv.	Projet de Richard pour ſe rendre maître de l'Armée.	
	Les principaux Officiers ſe liguent contre lui.	p. 110.
	Il ſe forme à Londres un grand Conſeil d'Officiers.	p. 111.
	Ils préſentent une Requête à Richard, qui la rejette.	
27.	Le Parlement s'aſſemble.	
Fevrier.	Débats ſur l'Autre Chambre, & ſur les Membres Ecoſſois & Irlandois.	
1659. 28. Mars.	La queſtion eſt décidée en faveur des Membres & de l'Autre Chambre.	
	Acte pour reconnoître Richard en qualité de Protecteur.	
6. Avril.	Requête des Officiers à Richard, rejettée.	p. 112.
	Vote des Communes contre les Officiers.	
22.	Les Officiers forcent Richard à diſſoudre le Parlement.	
	Richard perd tout ſon crédit.	p. 113.
	Le Officiers ſont maîtres.	
	Ils choiſiſſent Fleetwood pour Général, & caſſent divers Colonels.	
8. Mai.	Ils rétabliſſent le Long Parlement, caſſé par Cromwell le 20. d'Avril 1653.	p. 115.
	Ce Parlement eſt appellé par dériſion, *Le Rump.*	p. 116.
	Les Membres qui en 1649., avoient refuſé de ſigner l'Engagement, en ſont encore exclus.	
	Le nouveau Parlement envoye Clarges à Monck, qui ſe ſoumet & reconnoit ſon autorité.	
12.	Les Officiers préſentent une Requête au Parlement.	
	Richard Cromwell ſe ſoumet au Parlement.	p. 119.
	Henri Cromwell eſt rappellé d'Irlande.	p. 120.
Juin.	Commencement de brouillerie entre le Parlement & l'Armée.	
18.	Le Parlement continuë la Taxe impoſée ſur tout le Royaume par le Parlement de l'année 1656.	p. 121.

Com-

RICHARD PROT.		Tom. IX.
	Complot des Royaliſtes en faveur du Roi, auquel les Presbyteriens donnent les mains.	Pag. 121.
An. 1659.		
	Le Roi ſe rend à St. Malo.	p. 122.
	Les Royaliſtes ſont trahis par Willis.	
Juillet.	Le Chevalier George Booth s'empare de Cheſter, & publie un Manifeſte, contre le Parlement.	p. 123.
	Midleton le joint.	
Août.	Ils ſont défaits par Lambert.	
	Booth eſt pris & conduit à la Tour.	
Septemb.	Le Roi ſe met en chemin de St. Malo, pour ſe rendre à Fontarabie afin d'aſſiſter au Traité qui ſe négocie à St. Jean de Luz.	
16.	Les Officiers de l'Armée de Lambert s'aſſemblent à Darby, & dreſſent une Requête pour le Parlement, qui eſt envoyée à Londres au Conſeil Général des Officiers.	p. 124.
	Vote du Parlement contre la Requête.	p. 125.
5. Octob.	Le Grand Conſeil des Officiers fait préſenter une Requête au Parlement.	p. 126.
	Les Officiers ſoupçonnent le Parlement d'avoir de mauvais deſſeins contre l'Armée.	p. 129.
	Monck promet au Parlement de le ſoutenir.	
10.	Réponſe peu ſatisfaiſante du Parlement à la Requête des Officiers.	
	Lambert marche à Londres.	
	Procedez vigoureux du Parlement contre les Officiers.	p. 130.
13.	Lambert empêche le Parlement de s'aſſembler.	
	Fleetwood met une Garde à Weſtminſter.	
	Divers Colonels ſont caſſez par le Conſeil Général des Officiers.	
	Les Officiers éliſent Fleetwood pour leur Général.	p. 131.
	Ils envoyent Cobbet à Monck pour le gagner.	
26.	Ils établiſſent un *Committé de Sureté* auquel ils remettent le Gouvernement.	
	Monck ſe détermine à marcher en Angleterre.	p. 133.
	Le Committé de ſureté propoſe à Monck de traiter.	p. 136.
	Monck accepte la Propoſition pour amuſer le Committé.	p. 137.
15. Nov.	Le Traité entre Monck & le Committé de Sûreté eſt conclu contre l'intention de Monck qui refuſe de le ratifier.	
Decemb.	Les Membres du Parlement font des efforts pour ſe rétablir.	
	Le Gouverneur de Portsmouth & Lauſon Vice-Amiral ſe déclarent pour le Parlement contre l'Armée.	p. 138.
	Le Committé de Sûreté eſt contraint de plier.	
26.	Le Parlement ſe raſſemble.	p. 139.
	Lambert eſt arrêté par ſes Soldats, & envoyé à la Tour.	

Tom. IX.

16$\frac{59}{60}$. 2 Jan. Monck entre en Angleterre. Pag. 140.

Le Parlement le ſoupçonne.

Etabliſſement d'un Conſeil d'Etat dont Monck eſt fait Membre. Tous les Conſeillers ſont obligez d'abjurer le Roi & la Famille Royale.

Monck reçoit dans ſa Marche un grand nombre d'Adreſſes pour rétablir dans le Parlement les Membres exclus en 1648. p. 141.

Il uſe d'une grande diſſimulation. p. 142.

Il demande qu'on faſſe ſortir les Troupes de Londres, pour faire place aux ſiennes, & cela lui eſt accordé. p. 143.

3. Fev. Il entre dans Londres.

Il ſe rend au Conſeil d'Etat, & refuſe de prêter le Serment d'abjuration.

6. Il va au Parlement où il eſt complimenté par l'Orateur.

8. La Ville de Londres refuſant de payer les taxes, le Parlement ordonne à Monck de l'aller châtier. p. 146.

9. Il entre dans la Ville, en enleve les Portes, les Herſes & les Chaînes, arrête onze Membres du Conſeil Commun, & retourne à Whitehall.

10. Il ſe repent de ce qu'il a fait. Il écrit une Lettre fort aigre au Parlement, & rentre dans la Cité de Londres. p. 147.

Il ſe raccommode avec les Magiſtrats. p. 148.

Lambert s'échappe de la Tour. p. 152.

Il eſt battu & pris par Ingoldsby. p. 153.

21. Monck retourne à Whitehall où il aſſemble les Membres exclus, & les fait introduire dans le Parlement par une Garde. p. 149.

Les Membres Indépendans ſe retirent.

17. Mars. Le Parlement convoque un Parlement libre compoſé d'une Chambre des Seigneurs, & d'une Chambre des Communes, & ſe diſſout lui-même. p. 150.

Les Republiquains font divers efforts inutiles.

1663. 25. Avril. Le Parlement s'aſſemble. p. 153.

Il prend la réſolution de rappeller le Roi, & de le rétablir. 155. & 156.

8. Mai. Le Roi eſt proclamé à Londres. p. 156.

Il ſe rend à la Haye.

16. Il donne audience aux Députez du Parlement. p. 157.

23. Il s'embarque à Scheveling.

26. Il arrive à Douvre.

27. Il fait Monck Chevalier de la Jarretiére.

29. Il arrive à Whitehall.

Le

CHARLES II. Tom. IX.

An. 1660. Le Roi établit ſon Conſeil. Pag. 162.

29. Mai. Il donne au Parlement qui s'étoit aſſemblé le 25. d'Avril, le nom de *Convention*. p. 163.

31. Il change la *Convention* en Parlement, par un Acte, & donne ſon conſentement à 2. autres Actes; l'un pour continuer, pour 3. mois, la Taxe de 70000. l. ſterl. par mois; & l'autre pour continuer toutes les Procedures judiciaires.

Les deux Chambres acceptent le Pardon que le Roi avoit offert dans ſa Déclaration datée de Breda. p. 164.

6. Juin. Proclamation du Roi pour exclure de l'Acte de Pardon tous ceux des Juges du feu Roi, qui ne ſe remettroient pas en priſon dans quinze jours.

Le Roi accorde à quelques-uns des principaux Républiquains des Lettres de Grace ſous le Grand Sceau, qu'ils lui avoient demandées. p. 165.

5. La Ville de Londres donne un Feſtin au Roi, aux Princes, aux grands Officiers de la Couronne, & au Parlement.

27. Juill. Le Bill d'Indemnité, ou de Pardon, ayant été dreſſé par les Communes conformément à la Déclaration de Breda, & les Seigneurs voulant y faire quantité d'exceptions, le Roi détermine ces derniers à ſe conformer à la Déclaration de Breda avec quelques changemens. p. 166.

29. Août. Acte d'Indemnité.

Acte pour confirmer toutes les procedures judiciaires depuis le 1. de Mai 1642. p. 167.

Acte pour la levée d'une Capitation pour le payement de l'Armée & de la Flotte.

Acte pour fixer l'interêt de l'argent à ſix pour cent.

Acte pour ordonner à perpétuité un jour de Fête & d'Actions de Graces le 29. de Mai.

Diſcours du Roi au Parlement pour lui repréſenter ſes beſoins.

Dons des Communes aux Freres du Roi. p. 168.

Vote de donner au Roi un revenu de 1200000. l. ſterl.

13. Sept. Le Roi ajourne le Parlement juſqu'au 6. Novembre, après avoir donné ſon conſentement aux Actes ſuivans.

Acte pour lever 100000. l. ſt. pour les beſoins du Roi.

Acte pour continuer pour deux mois la Taxe de 70000. l. ſt. par mois.

Acte pour diriger les Commiſſaires qui devoient licencier l'Armée, & pour payer une partie de ce qui étoit dû à la Flotte.

Acte pour encourager le Commerce des Draps.

Acte pour encourager la Navigation.

CHARLES II. Tom. IX.

An. 1660. Acte pour rétablir certains Ministres, & pour en confirmer d'autres. Pag. 168.

13. Sept. Le Duc de Glocester meurt de la petite Verole.

Procès des Regicides.

On n'en exécute que dix, savoir, Harrison, Carew, Cook, Peters, Scot, Clement, Scroop, Jones, Haker, Axtel. p. 169.

Proclamation sur la Religion, de mauvais augure pour les Presbyteriens.

Les Evêques sont rétablis.

Les Ministres Presbyteriens refusent les Evêchez & les Bénéfices qu'on leur offre, excepté Raynolds qui accepte l'Evêché de Norwich.

Les Etats des Provinces-Unies envoyent au Roi une Ambassade, & un présent de Tableaux.

Octobre. La Princesse Douairiere d'Orange vient à Londres. p. 170.

2. Nov. La Reine Mere du Roi, la Princesse Henriette sa Fille, & le Prince Edouard arrivent de France.

Mariage de la Princesse Henriette, avec le Duc d'Orleans.

Le Parlement se rassemble.

Il félicite la Reine-Mere sur son heureux retour.

Les Communes donnent 10000. l. st. à chacune des deux Princesses.

Mecontentement de la Reine-Mere au sujet du Mariage du Duc d'Yorck avec la fille du Chancelier.

Le Parlement accorde diverses sommes pour l'Armée.

Le Roi la congedie, à la réserve du Régiment du Général Monck. p. 171.

Il forme, pour sa Garde, deux Régimens, l'un de Cavalerie, & l'autre d'Infanterie, ce qui déplait à bien des gens.

Les Communes confirment la résolution qu'elles avoient prise d'accorder 1200000. l. st. par an au Roi.

Alexandre Popham propose au Roi de lui faire augmenter ses revenus. p. 172.

Le Chancelier s'y oppose.

Les corps d'Olivier Cromwell, d'Ireton, de Bradshaw, de Pride sont déterrez, traînez sur la claye, pendus, & ensuite enterrez sous le Gibet, par ordre du Parlement.

Acte d'*Attainder* contre ces quatre morts, & contre les Juges fugitifs du feu Roi.

Les Communes font accuser de Haute trahison l'Auteur du Livre intitulé *le Long Parlement*.

Conspiration prétendue.

24. Dec. La Princesse d'Orange meurt de la petite Verole. p. 175.

Mort du Comte de Hartfort, créé Duc de Sommerset. p. 176.

Mort

An. 1660. Mort du Docteur Hammond. Pag. 176.

Le Roi ordonne aux Juges Anglois qui gouvernoient l'Ecosse de discontinuer leurs fonctions le 22. d'Août.

Il fait assembler le Committé des Etats d'Ecosse.

Il y crée le Comte de Glencarn Grand Chancelier, le Lord Crawford Grand Treforier, le Comte de Cassels Juge Général, le Comte de Lautherdale Premier Sécretaire d'Etat, le Général Midleton Grand Commissaire du Roi. p. 177.

Quelques Ministres Ecossois mis en prison pour avoir dressé une Requête sur leurs griefs.

Proclamation du Committé des Etats d'Ecosse, pour défendre les Assemblées illicites & les Ecrits séditieux.

Le Marquis d'Argyle arrêté à Londres, & envoyé en Ecosse pour y être jugé comme criminel de Haute trahison.

Le Roi convoque un Parlement en Ecosse pour le 12. Decembre.

Il déclare par une Proclamation, qu'il laissera à ce Parlement l'examen de la conduite des Ecossois, & qu'il leur accordera un Pardon.

Il nomme le Chevalier Maurice Eustace Chancelier, le Comte d'Orrery, & le Comte de Montraith, pour gouverner l'Irlande en qualité de Lords Justices. p. 178.

29. Dec. Le Roi se rend au Parlement, & donne son consentement à 12. Actes. p. 172.

Discours du Roi au Parlement pour le remercier, lui témoigner son affection, & l'assurer qu'il observera inviolablement l'Acte d'indemnité. p. 173.

Discours du Chancelier. p. 174.

Le Parlement est dissous.

166½. 6. Jan. Quelques Anabaptistes, sous la conduite de Thomas Wenner, se soulevent à Londres. p. 178.

Ils sont pris & exécutez.

Proclamation pour défendre les Conventicules & pour faire prêter les Sermens aux personnes suspectes.

Le nom de *Dissenters*, ou de *Non-Conformistes*, est rendu commun à toutes les Sectes. p. 179.

Le Parlement d'Ecosse casse le *Covenant & Ligue solemnelle*. p. 189.

Il déclare que le pouvoir de la Milice réside dans la seule personne du Roi.

Il déclare infame, déloyal, & contraire aux Loix divines & humaines, l'Acte du 16. Janvier 1647., par lequel le feu Roi avoit été livré aux Anglois.

L'Episcopat est rétabli en Ecosse.

Le Parlement de ce Royaume rétablit le Droit de Patronage,

ge, & fait divers Actes en faveur du Roi, & contre les Presbyteriens.

13. Fev. La Reine de Boheme meurt à Londres. Pag. 195.

1661. 25. Mars. Conferences à la Savoye, entre les Evêques & les Miniftres Presbyteriens, pour l'examen de leurs Differens. p. 180.

La Conference eft rompue. p. 183.

23. Avril. Couronnement du Roi.

8. Mai. Le Parlement s'affemble.

On l'appelle *Parlement Penfionaire*, parce que plufieurs des Membres tiroient penfion de la Cour. p. 184.

Difcours du Roi au Parlement, à qui il communique fon mariage avec l'Infante de Portugal. p. 186.

Le Chevalier Edouard Turner eft nommé Orateur des Communes.

Les Communes ordonnent à leurs Membres, de communier felon la pratique de l'Eglife Anglicane.

20. Le Parlement fait brûler par la main du Bourreau, l'Ecrit intitulé *Covenant & Ligue folemnelle*, & divers Actes contre le feu Roi. p. 187.

28. Le Marquis d'Argyle eft décapité à Edimbourg. p. 189.

10. Juillet. Acte pour confirmer l'Acte d'indemnité. p. 187.

Acte pour autorifer le Roi à recevoir de fes Sujets une contribution volontaire pour fes befoins préfens.

Acte pour confifquer les biens de 21. Regicides morts, & pour en punir 3. autres, favoir, le Lord Monfon, le Chevalier Henri Mildmay, & Robert Wallop.

Ils font trainez au Gibet fur une claye, la corde au col, & mis en prifon pour le refte de leur vie.

30. Le Roi donne fon confentement à 9. Actes, entre autres à l'Acte pour la confervation de fa perfonne & de fon Gouvernement, & à un autre pour rétablir les Evêques dans la Chambre des Seigneurs. p. 188.

Le Parlement eft ajourné jufqu'au 20. de Novembre.

Convocation du Clergé, qui accorde une Benevolence au Roi.

Les Cavaliers fe plaignent de l'ingratitude du Roi. p. 190.

On fait courir des bruits d'une Confpiration, pour rendre odieux les Presbyteriens.

Le Comte de Sandwich retourne de fon Expédition contre Alger, fans avoir rien fait.

20. Nov. Le Parlement fe raffemble. p. 191.

Difcours du Roi au Parlement.

On commence à perfécuter les Presbyteriens. p. 192.

Le Parlement prie le Roi d'ordonner à tous les Officiers & Soldats caffez, de fe retirer à 20. milles de Londres.

Les

CHARLES II. Tom. IX.

An. 1661. Les Communes accordent au Roi 1200000. l. ft. pour fes befoins préfens. Pag. 193.

On laiffe tomber le Bill pour l'exécution des 19. Regicides qui s'étoient rendus volontairement.

Le Comte de Clarendon, Chancelier, appuïe le bruit d'une Confpiration.

20. Dec. Le Roi confent à un Acte qui lui accorde 1200000. l. ft., & à celui des Corporations. p. 194.

Serment ordonné par l'Acte des Corporations.

Le Parlement eft ajourné. p. 195.

1661½. 10. Janv. Le Parlement fe raffemble.

Le Chancelier fait le rapport de la Confpiration.

1. Mars. Difcours du Roi aux Communes. p. 197.

1662. Bill contre les Trembleurs.

19. Mai. Le Roi donne fon confentement à divers Actes.

Le Parlement eft prorogé. p. 198.

Acte d'Uniformité.

Acte pour règler les forces de la Nation. p. 199.

Acte pour l'impofition perpétuelle & annuelle de 2. Shellings fur chaque cheminée. p. 200.

21. La Reine arrive à Portsmouth. p. 201.

Son Mariage avec le Roi, célebré, felon les uns, par l'Evêque de Londres, & felon d'autres, par un Prêtre Catholique.

La Reine Mere arrive en Angleterre.

Négociations avec le Comte d'Eftrades, pour la vente de Dunquerque. p. 202.

Octobre. Le Roi vend Dunquerque au Roi de France pour 5. millions. p. 203.

Divers Ecrits publiez à ce fujet.

Le Chancelier Clarendon a beaucoup de part dans cette affaire. p. 204.

Corbet, Okey, & Berkftead tous trois Regicides, font exécutez à Londres. p. 206.

Le Chevalier Henri Vane, & le Général Lambert, condamnez.

Lambert obtient fa grace. p. 207.

Vane eft exécuté.

Deux mille Miniftres Presbyteriens quittent leurs Eglifes, plutôt que de fe foumettre à l'Acte d'Uniformité.

On exécute à la rigueur l'Acte des Corporations. p. 210.

Les murailles de Glocefter, de Coventry, de Northampton, de Leicefter, & de Tawnton font abbattues, parce qu'elles avoient été fidéles au Parlement pendant la Guerre.

CHARLES. II. Tom. IX.

An. 1662. Conspiration découverte. Pag. 210.

Six des Conjurez sont exécutez. p. 211.

Le Vice-Amiral Lawson contraint les Algeriens de faire la Paix.

Le Roi accorde de grands Privileges à Tanger, & en fait un Port libre.

166$\frac{2}{3}$. Janv. Proclamation qui dispense les Presbyteriens de l'Acte d'Uniformité par rapport à certains Articles.

Le Chancelier commence à déchoir de sa faveur. p. 212.

Le Chevalier Bennet, depuis Comte d'Arlington, est fait Secretaire d'Etat, à la place de Nicholas, que le Roi oblige à se démettre de sa Charge.

18. Fev. Le Parlement se rassemble. p. 213.

Discours du Roi pour appuïer sa Proclamation sur l'Acte d'Uniformité, & en faveur des Catholiques.

La Chambre des Communes en est allarmée.

Elle présente une Adresse au Roi contre la Proclamation. p. 214.

Réponse du Roi. p. 216.

Les deux Chambres le prient de chasser du Royaume les Prêtres Romains & les Jesuïtes.

Le Roi promet de les chasser.

Il tient parole, en publiant une Proclamation contre eux, mais elle n'est pas observée. p. 217.

Les Communes accordent au Roi quatre subsides entiers.

La Convocation du Clergé lui en accorde autant.

Le Comte de Bristol accuse le Chancelier de Haute Trahison. 217. 218.

Les Seigneurs rejettent l'accusation. p. 219.

1663. Le Parlement accorde au Duc d'Yorck le revenu des Postes, & le Droit d'accorder les permissions de vendre du Vin. p. 220.

27. Juill. Le Parlement est prorogé.

Le Roi & la Reine font un Voyage dans les Provinces de l'Ouest.

Conspiration des Indépendans découverte.

Juxon, Archevêque de Cantorbery, meurt; Sheldon, Evêque de Londres, lui succede.

166$\frac{3}{4}$. 16. Mars. Le Parlement se rassemble.

L'Acte des Parlemens triennaux est revoqué, à la requisition du Roi. p. 221.

Vote du Parlement contre les Hollandois, au sujet des obstacles qu'ils apportoient au Commerce de l'Angleterre, & pour prier le Roi de faire reparer les torts qu'il en avoit reçus. p. 222.

Le Roi répond conformément aux desirs du Parlement.

Il

An. 1664. 17. Mai. Il avoit déja résolu de faire la Guerre aux Hollandois, & ces plaintes n'en étoient que le prétexte. Pag. 223.

Acte contre les Conventicules. p. 226.

Le Parlement est prorogé.

Le Roi demande aux Hollandois, la reparation des dommages.

Ils lui envoyent Monsieur Van Goch en qualité d'Ambassadeur. p. 227.

Londres prête 100000. l. st. au Roi pour la Guerre.

Novemb. Le Duc d'Yorck prend cent-trente Vaisseaux Hollandois chargez de vin & d'eau de vie, avant la Déclaration de Guerre.

Les Etats acceptent la Médiation du Roi de France, mais Charles la refuse. p. 228.

Il tâche en vain de porter la France & l'Espagne à déclarer la Guerre aux Hollandois.

24. Le Parlement se rassemble. p. 229.

Le Roi lui demande de l'argent.

Le Parlement remercie la Ville de Londres. p. 230.

Les Communes accordent au Roi 2. millions 500. mille l. st. pour la Guerre.

Elles s'ajournent.

Le Roi publie une Déclaration pour user de représailles sur les Vaisseaux Hollandois.

$166\frac{4}{5}$. Les Anglois prennent beaucoup de Vaisseaux aux Hollandois.

Ruyter reprend sur les Anglois, la plupart des Forts qu'ils avoient enlevez aux Hollandois au Cap-Verd & en Guinée; & se saisit de plusieurs de leurs Vaisseaux.

12. Janv. Le Parlement se rassemble. p. 231.

Le Bill d'argent passe.

Le Roi déclare la Guerre aux Etats Généraux.

2. Mars. Le Parlement est prorogé.

Le Clergé se désiste volontairement du Droit de se taxer lui-même en Convocation.

Le Duc d'Yorck se rend sur la Flotte qu'il devoit commander, forte de 107. Vaisseaux de Guerre & 14. Brulots.

Charles tâche de gagner Louis XIV. p. 232.

Les Hollandois en font autant.

Louis XIV. envoye le Duc de Verneuil en Ambassade à Charles, pour tâcher de procurer la Paix entre l'Angleterre & la Hollande.

1665. Mai. Le Duc d'Yorck se met en Mer avec la Flotte Angloise. p. 234.

CHARLES II. Tom. IX.

An. 1665. Il prend quelques Vaiſſeaux aux Hollandois, & retourne en Angleterre. Pag. 234.

La Peſte commence à ſe faire ſentir à Londres. p. 239.

Les Hollandois équipent une Flotte, ſous le commandement de Mr. d'Obdam de Waſſenaer. p. 234.

13. Juin. Il eſt battu par la Flotte du Duc d'Yorck : le Vaiſſeau de Mr. d'Obdam ſaute en l'air. Le Duc d'Yorck pourſuit mal les Hollandois. p. 235.

Le Roi ordonne un jour d'Actions de graces pour cette Victoire, & fait frapper des Médailles à l'honneur du Duc. p. 236.

La Reine Mere s'en retourne en France. p. 237.

Le commandement de la Flotte eſt donné au Comte de Sandwich.

Ruyter eſt fait Lieutenant-Amiral-Général de Hollande.

La Flotte Hollandoiſe de Smirne, & pluſieurs Vaiſſeaux des Indes, ſe retirent à Berghe en Norwege.

Les Rois de Danemarc & d'Angleterre complotent de ſe ſaiſir de ces Vaiſſeaux.

13. Août. Ils manquent leur coup. p. 238.

On ôte le commandement de la Flotte au Comte de Sandwich, & on l'envoye en Ambaſſade en Eſpagne.

Ruyter retire les Vaiſſeaux Hollandois de Berghe; ſa Flotte eſt diſſipée par la tempête. p. 239.

La Peſte fait de grands ravages à Londres: en moins d'un an, elle y emporte plus de cent-mille perſonnes.

L'Evêque de Munſter fait la Guerre aux Etats.

Il s'empare de pluſieurs petites Places en Overiſſel.

Il eſſaye inutilement de ſe rendre maitre de Groningue.

Il ſe retire, & cherche à faire la Paix.

7. Octob. Le Parlement s'aſſemble à Oxford, à cauſe de la Peſte.

Les Communes accordent au Roi 1200. mille livres ſterl. pour la Guerre. p. 240.

Elles font un préſent de 120. mille liv. ſt. au Duc d'Yorck.

31. Acte des *cinq Milles*, contre les Miniſtres Non-Conformiſtes. 240, 241.

Le Parlement eſt prorogé juſqu'au 20. Fevrier 1665/6. p. 241.

24. Dec. Proclamation rigoureuſe en Ecoſſe contre les Miniſtres Presbyteriens.

1665/6. 19. Janv. Le Roi de France déclare la Guerre aux Anglois. p. 242.

La Reine fait une fauſſe couche. p. 243.

1. Fev. Déclaration de Guerre contre la France.

1666. 18. Avril. Le Roi de Danemarc ſe ligue avec les Etats. p. 242.

L'Evêque de Munſter fait ſa Paix avec eux.

Le Roi de France differe de ſecourir les Etats.

Le

An. 1666. Le commandement de la Flotte eſt donné au Prince Robert, & à Monck, Duc d'Albemarle. Pag. 243.
Mai. Elle ſe met en Mer. p. 243.
Ordre imprudent du Roi au Prince Robert, d'aller avec une partie de la Flotte combattre le Duc de Beaufort.
Bataille Navale entre le Duc d'Albemarle, & Ruyter, qui dure 4 jours, & où les Anglois ont du deſſous. 243, 244.
4. Août. Autre Bataille, où les Hollandois ont du deſavantage, par la faute de Tromp. p. 245.
Belle retraite de Ruyter.
Tromp eſt dépouillé de ſon emploi.
3. Sept. Incendie épouvantable à Londres, qui dure 3. jours: il eſt généralement attribué aux Catholiques. p. 245.
Le Duc de Beaufort, avec la Flotte de France, arrive à la Rochelle.
Les Anglois font une deſcente dans les Iſles de Vlie & de Schelling, & y font beaucoup de dommage. p. 245.
Buat, François, décapité à la Haye pour avoir eu des intelligences avec les Anglois.
La Flotte Angloiſe ſe poſte à l'Iſle de Wight. p. 246.
La maladie de Ruyter oblige les Etats à rappeller leur Flotte.
La Flotte de France paſſe devant l'Iſle de Wight ſans être attaquée, & retourne en France.
21. Le Parlement s'aſſemble. p. 249.
Les Communes accordent au Roi 1800. mille liv. ſterl.
Adreſſe du Parlement contre les Catholiques.
Proclamation pour bannir du Royaume les Prêtres & les Jéſuites. p. 250.
Soulevement en Ecoſſe.
Les ſoulevez ſont battus & diſperſez.
Decemb. Le Roi preſſe les Communes de travailler au Bill d'argent.
Plaintes portées aux Communes contre le Lord Mordant. p. 251.
$166\frac{6}{7}$. 2. Jan. Le Parlement ſe raſſemble.
13. Lettre des Etats au Roi, pour lui offrir d'envoyer leurs Plénipotentiaires à Londres pour traiter de la Paix. p. 253.
Les Communes font accuſer le Lord Mordant. p. 251.
18. Acte pour lever une Capitation.
20. Le Roi répond à la Lettre des Etats, & nomme La Haye pour le lieu des Conferences. p. 253.
18. Fev. Le Parlement eſt prorogé juſqu'au 10. d'Octobre, après avoir paſſé un Acte pour continuer pour 11. mois la Taxe de 70000. liv. ſterl. par mois, & divers Actes pour rebâtir les maiſons de Londres. p. 251.
18. Mars. Le Roi choiſit Breda pour le lieu des Conferences. p. 253.

Charles II.		Tom. IX.
1667. 20. Mai.	Les Plénipotentiaires d'Angleterre arrivent à Breda.	Pag. 254.
	Mal-entendu, qui prolonge les Conferences.	
	Le Roi prétend que les Hollandois lui restituent l'Isle de Poleron, & lui fassent raison de 2. Vaisseaux pris avant le Traité de 1662.	
	Il se relâche sur Poleron, & insiste sur les 2. Vaisseaux.	p. 255.
8. Juin.	Ruyter va se poster à l'entrée de la Tamise.	p. 256.
10.	Van Ghent, détaché par Ruyter, se rend maitre du Fort de Shernefs, brûle divers Vaisseaux, & monte jusqu'à Chatam, où il en brûle encore d'autres.	
	Consternation dans Londres, & embaras du Roi.	p. 257.
	Le Roi de France porte la Guerre dans les Païs-Bas.	p. 260.
Juillet.	Ruyter remet à la voile, prend quelques Vaisseaux devant Torbay, bat les Anglois devant Harwich, & donne la chasse à l'Escadre de Spragh.	p. 257.
	Les Ambassadeurs d'Angleterre à Breda se relâchent sur l'Article des 2. Vaisseaux.	
31.	La Paix avec la France & les Etats est signée à Breda.	
	Mort du Comte de Southampton.	p. 263.
24. Août.	La Paix est proclamée à Londres & à la Haye.	p. 260.
	Murmures contre la Cour.	
	Disgrace du Chancelier.	p. 263.
	Le Roi donne la Garde du Grand Sceau à Bridgeman.	
Septemb.	Proclamation contre ceux qui alloient entendre la Messe chez les Ambassadeurs.	p. 271.
10. Oct.	Le Parlement se rassemble.	p. 263.
	Adresse des deux Chambres au Roi.	p. 264.
	Le Roi met la premiere pierre aux fondemens de la Bourse Royale.	p. 271.
12. Nov.	Les Communes font accuser de Trahison le Comte de Clarendon.	p. 265.
	Il se retire en France.	p. 266.
2. Dec.	Il envoye son Apologie aux Seigneurs, qui la communiquent aux Communes.	p. 267.
	Elle est brûlée par la main du Bourreau.	p. 268.
13.	Les Seigneurs envoyent aux Communes un Bill pour bannir le Comte de Clarendon.	
18.	Le Bill passe, & le Roi y consent.	
1667. 18. Dec.	Le Parlement est prorogé.	p. 270.
	Mort de Matthieu Wren, Evêque d'Ely, & du fameux Poëte Abraham Cowley, dans cette année 1667.	p. 271.
1667/8. 1. Janv.	Le Roi prend la résolution de s'unir avec les Etats, pour empêcher Louis XIV. de se rendre maitre des Païs-Bas.	
	Triple Alliance conclue entre l'Angleterre, la Hollande & la Suede.	p. 272.

Le

CHARLES II. — Tom. IX.

166 7/8. 10. Fevr. Le Parlement ſe raſſemble.
Le Roi lui demande de l'argent. p. 274.
Les Communes examinent les malverſations.
Louis XIV. s'empare de la Franche Comté, en moins de 15. jours. p. 276.
24. Avril. Le Roi preſſe le Bill d'argent. p. 275.
Adreſſe des Communes au Roi, pour le prier de faire exécuter les Loix contre les Conventicules des Papiſtes & des Non-Conformiſtes.
Proclamation ſur ce ſujet.
Brouillerie entre les deux Chambres, au ſujet de l'affaire de Skinner.
2. Mai. Paix d'Aix-la-Chapelle, entre la France & l'Eſpagne. p. 277.
5. Le Roi paſſe le Bill d'argent, & ajourne le Parlement juſqu'au 11. d'Août: il l'ajourne encore une ſeconde fois, & enfin il le proroge juſqu'au 19. d'Octobre 1669. p. 276.
Les Catholiques ont beaucoup de crédit à la Cour. p. 279.
Projet de rendre le Roi abſolu.
Pendant l'Eté de cette année, le Roi voyage en divers endroits du Royaume, & viſite les Places & les Vaiſſeaux. p. 280.
Il oblige les Algeriens à faire la Paix.
Le Chevalier Godolphin Ambaſſadeur en Eſpagne.
Le Chevalier Montaigu Envoyé, puis Ambaſſadeur en France.
Le Comte de Carliſle Ambaſſadeur en Suede.
Le Chevalier Temple Ambaſſadeur Extraordinaire en Hollande.
Monſieur Colbert eſt envoyé pour réſider en Angleterre en qualité d'Ambaſſadeur de France.
Mort du Comte de Northumberland, des deux fameux Poëtes Davenant & Denham, & du Chevalier Guillaume Waller, dans cette année 1668.
166 8/9. Janv. Le Roi ſe laiſſe gagner par la France. p. 281.
13. Mort de George Monck, Duc d'Albemarle: Chriſtophle ſon fils lui ſuccede. p. 285.
Mars. Arrivée du Prince de Toſcane en Angleterre. p. 281.
1669. Le Prince George de Danemarc vient rendre viſite au Roi.
9. Juill. Ouverture du Théatre de Sheldon à Oxford.
Le Roi forme le projet de faire comprendre les Presbyteriens dans le Corps de l'Egliſe Anglicane, & de procurer une indulgence aux autres Non-Conformiſtes.
Conference ſur ce ſujet, entre quelques Eccléſiaſtiques Epiſcopaux & Presbyteriens, dans laquelle les Epiſcopaux ſe relâchent. p. 282.
L'Archevêque de Cantorbery s'oppoſe à la réunion. p. 283.

Charles II.		Tom. IX.
An. 1669.	Requête des Non-Conformiftes au Roi, bien reçue.	Pag. 283.
20. Août.	La Reine Mere du Roi meurt en France.	p. 285.
25. Oct.	Le Parlement fe raffemble.	p. 283.
	Le Roi lui demande un fecours d'argent, & propofe l'Union de l'Angleterre & de l'Ecoffe.	
	Les Communes examinent les Comptes publics.	
	Le Chevalier George Carteret chaffé de la Chambre pour avoir mal tenu fes Livres.	
Octobre.	Le Parlement d'Ecoffe s'affemble.	p. 284.
	Procedures des Communes d'Angleterre contre les Non-Conformiftes.	p. 283.
	Elles accordent au Roi 400. mille liv. fterl.	p. 284.
	Le Parlement d'Ecoffe étend beaucoup la Supremacie du Roi.	p. 285.
	Il approuve, par un Acte, la levée de la Milice.	
	Le differend entre les deux Chambres du Parlement d'Angleterre, au fujet de l'affaire de Skinner, fe renouvelle.	p. 284.
11. Dec.	Le Parlement eft prorogé jufqu'au 14. Fevrier 1670.	
	Prynn meurt dans cette année 1669.	p. 285.
16$\frac{69}{70}$. 14. Fev.	Le Parlement fe raffemble.	p. 286.
	Le Roi lui demande de l'argent.	
	Grand fecours d'argent accordé au Roi.	p. 287.
	Le Roi accommode les deux Chambres.	p. 288.
11. Mars.	Elles préfentent au Roi une Adreffe contre les Non-Conformiftes & les Papiftes.	
1670. 11. Avril.	Le Roi confent à divers Actes, entre autres à celui qui fupprime les Conventicules.	
11.	Il ajourne le Parlement jufqu'au 24. d'Octobre.	p. 289.
	Charles prend la réfolution de fe rendre abfolu.	p. 290.
	Il établit un Confeil Secret, auquel on donne le nom de *Cabale*.	p. 291.
	Ce Confeil forme le deffein de faire la Guerre aux Etats, afin d'avoir un prétexte pour tenir une Flotte en Mer, & pour lever une Armée de Terre.	p. 294.
	Charles s'unit en fecret avec la France.	p. 295.
	Louis XIV. à Dunquerque.	
28. Mai.	La Ducheffe d'Orleans vient vifiter le Roi fon Frere.	
	Elle ménage fon Alliance avec la France.	p. 296.
29. Juin.	Elle meurt, après avoir bu un verre d'eau de Chicorée.	
	Charles conclut un Traité fecret avec la France.	p. 297.
Septemb.	Le Maréchal de Crequi entre en Lorraine, & s'en rend maitre.	
	Charles refufe d'interceder auprès de Louis XIV. pour le rétabliffement du Duc de Lorraine.	
24. Oct.	Le Parlement fe raffemble.	
	Les Communes accordent au Roi une groffe fomme.	p. 298.

Le

Charles II.		Tom. IX.
An. 1670.	Le Chevalier Temple eſt rappellé de ſon Ambaſſade.	Pag. 298.
Decemb.	Le Prince d'Orange rend viſite au Roi ſon Oncle.	
	Le Parlement eſt ajourné.	
$167\frac{0}{1}$. Janv. fin.	Le Parlement ſe raſſemble.	
14. Fev.	Meſſage du Roi aux Communes pour hâter le Bill d'argent.	p. 299.
	Requête des deux Chambres contre les Papiſtes.	
	Diſcours du Lord Lucas contre les Bills d'argent.	p. 302.
	Le Roi fait brûler ce Diſcours.	p. 303.
6. Mars.	Bills d'argent paſſez.	
	Brouillerie entre les deux Chambres.	
	Le Parlement eſt prorogé juſqu'au 4. Fevrier $167\frac{1}{2}$.	p. 304.
1671. 11. Avril.	Mort d'Anne Hide, Ducheſſe d'Yorck, Fille du Comte de Clarendon, & Mere de Marie & d'Anne, depuis Reines d'Angleterre.	p. 305.
	Le Duc d'Yorck abjure ouvertement la Religion Protestante.	
	Le Roi forme le projet de faire divorce avec la Reine.	
	Un Yacht du Roi veut obliger la Flotte des Etats à baiſſer le Pavillon.	p. 307.
	Le Roi reçoit de l'argent de France.	p. 308.
28. Mai.	Le Roi de Suede, l'Electeur de Saxe, & le nouveau Duc d'Albemarle ſont faits Chevaliers de la Jarretiere.	
	Blud vole la Couronne, le Sceptre & le Globe que l'on garde à la Tour.	
	Le Roi lui pardonne, & lui fait du bien.	p. 309.
	Mort du Général Fairfax & du Comte de Mancheſter, dans cette année 1671.	p. 310.
$167\frac{1}{2}$.	Deſſeins de la France, de l'Angleterre, de l'Electeur de Cologne & de l'Evêque de Munſter, contre la Hollande.	
	Le Roi manque d'argent.	
	Le Chevalier Clifford lui indique un moyen d'en trouver, en lui conſeillant de faire fermer l'Echiquier.	
	Le Roi ſuit ce conſeil.	
24. Fev.	Le Prince d'Orange eſt fait Capitaine-Général & Amiral, par les Etats.	p. 317.
23. Mars.	Charles fait attaquer la Flotte Hollandoiſe qui revenoit de Smirne, avant que d'avoir déclaré la Guerre; mais ſans ſuccès.	p. 312.
	Il fait prendre quatre de leurs Vaiſſeaux qui revenoient des Indes, & fait ſaiſir tous leurs Vaiſſeaux Marchands qui ſe trouvoient dans ſes Ports.	
	Les Etats ſaiſiſſent à leur tour les Vaiſſeaux Anglois, mais ils les relâchent peu après.	312, 313.
	Le Roi relâche quelques-uns des Vaiſſeaux Hollandois.	p. 313.
1672. 25. Mars.	Il publie une Déclaration pour la liberté de Conſcience.	p. 314.

Dé-

CHARLES II. Tom. IX.

1672. 27. Mars. Déclaration de Guerre contre les Etats. Pag. 314.

27. Louis XIV. la leur déclare aussi. p. 316.

Avril. De même que l'Evêque de Munster. p. 317.

L'Electeur de Cologne se joint à la France.

Comm. Mai. Le Roi de France entre en Campagne. p. 318.

Il se rend maitre de plusieurs Places sur le Rhin, passe cette Riviere à la nage, & s'empare de toute la Gueldre, de toutes les Places sur l'Issel, & d'Utrecht.

L'Evêque de Munster ravage l'Over-Issel, & attaque les Provinces de Frise & de Groningue.

6. Juin. Bataille Navale devant Solsbay, entre Ruyter & les Flottes combinées de France & d'Angleterre, avec un égal avantage.

Le Roi suspend l'exécution de deux Actes de Parlement. p. 319.

Etat déplorable de la Hollande. p. 320.

Le Prince d'Orange est fait Stadhouder.

20. Août. Les deux Freres de Witt sont massacrez à la Haye.

Louis XIV. tente inutilement de corrompre le Prince d'Orange.

Charles envoye le Duc de Buckingham & le Comte d'Arlington en Hollande.

Août. Louis retire son Armée en Flandre, laisse le Duc de Luxembourg à Utrecht, & se rend à Paris. p. 321.

9. Nov. Le Parlement est prorogé. p. 322.

4. Dec. Le Roi déclare qu'il veut lever de nouvelles Troupes.

Il continue de tenir l'Echiquier fermé.

Demandes de Charles pour la Paix, rejettées par les Etats.

Coventry est fait Secretaire d'Etat, & le Comte de Shaftsbury Grand Chancelier.

$176\frac{2}{3}$. 4. Fev. Le Parlement s'assemble. p. 323.

Le Chevalier Jean Charleton est fait Orateur des Communes.

Discours du Roi au Parlement. p. 324.

Discours remarquable du Chancelier. p. 325.

La Chambre des Communes se plaint des ordres expédiez par le Chancelier, pour faire remplir les places vacantes de la Chambre. p. 329.

Ces Elections sont déclarées nulles. p. 330.

5. Les Communes préparent un Bill en faveur des Presbyteriens. p. 334.

Le Parti du Peuple prévaut, dans le Parlement, sur celui de la Cour. p. 330.

Les Communes votent d'accorder au Roi 1260. mille l. st. p. 332.

29. Fev. 3. Mars. Elles lui présentent deux Adresses contre la Déclaration sur la Liberté de conscience. 332-333.

Le

CHARLES II. Tom. IX.

An. 167⅔. Le Roi élude leur demande. Pag. 333.

Edouard Seymour eſt fait Orateur des Communes.

Les deux Chambres préſentent au Roi une Adreſſe contre les Papiſtes. p. 335.

Le Roi ayant publié une Proclamation peu ſatisfaiſante ſur ce ſujet, les Communes prennent de nouvelles meſures pour faire revoquer la Déclaration ſur la Liberté de conſcience.

Embaras du Roi.

Son Conſeil eſt diviſé. p. 336.

18. Mars. Le Roi revoque ſa Déclaration, & ſatisfait le Parlement, qui l'en remercie. p. 337.

La Cabale eſt mécontente du Roi.

Le Comte de Shaftsbury quitte ſon Parti, & ſe jette dans celui du Peuple. p. 338.

Bill du *Teſt*. p. 342.

Autre pour prévenir le Mariage du Duc d'Yorck avec une Princeſſe Catholique.

Les Communes préſentent au Roi deux Adreſſes, concernant les Griefs de l'Angleterre & de l'Irlande.

1673. Le Roi promet de redreſſer les Griefs. p. 344.

8. Avril. Il paſſe l'Acte d'argent, l'Acte du *Teſt*, & l'Acte d'Amniſtie.

Il ajourne le Parlement juſqu'au 20. Octobre.

Le Duc d'Yorck, le Lord Clifford, & la plupart des Officiers Catholiques, quittent leurs Emplois.

Mort du Lord Clifford.

Le Prince Robert commande la Flotte.

12. Mai. Entrepriſe de Ruyter, manquée.

25. Les Flottes Angloiſe & Françoiſe ſe joignent.

Juin 7. 24. Août 11. } Trois Batailles Navales, ſans Victoire d'aucun des deux côtez. p. 345.

Juin. Le Roi de France prend Maſtricht.

Congrès pour la Paix à Cologne, infructueux.

29. Le Chevalier Thomas Osborne eſt fait Grand Tréſorier.

Septemb. Le Prince d'Orange prend Naarden.

Octobre. Et enſuite Bonn.

Projet du Mariage du Duc d'Yorck avec une Princeſſe de Modene. p. 346.

20. Le Parlement ſe raſſemble.

Les Communes préſentent une Adreſſe au Roi, contre le Mariage du Duc d'Yorck.

Le Roi proroge le Parlement.

27. Le Parlement ſe raſſemble.

Les Communes s'ajournent juſqu'au 30. p. 347.

1673. 30. Oct. Elles ordonnent de préparer un Bill, pour établir un *Test général*. Pag. 347.

10. Nov. Les Communes votent de n'accorder plus d'argent au Roi.
Elles le prient d'ordonner un jour de Jeûne. p. 348.

12. Autre Adresse contre le Mariage du Duc d'Yorck.
Elles votent que l'Armée de Terre est à charge à la Nation.

14. Trois autres Votes des Communes, 1. contre l'Alliance avec la France, 2. contre les mauvais Conseillers du Roi, 3. contre le Duc de Lautherdale. p. 349.
Le Roi proroge le Parlement jusqu'au 7. Janvier 1674.
Le Roi dépouille le Comte de Shaftsbury de sa Charge, & donne le Sceau au Chevalier Finch.
Proclamation contre les Recusans.

21. Le Mariage du Duc d'Yorck est consommé.
Le Roi de France abandonne tout ce qu'il avoit conquis dans les sept Provinces, excepté Mastricht & Grave. p. 345.

167¾. 7. Jan. Le Parlement se rassemble. p. 349.
Il forme le dessein de rétablir le Gouvernement dans son ordre naturel. p. 351.
Adresse des Seigneurs, pour prier le Roi de faire éloigner les Papistes de Londres pendant la tenue du Parlement.

14. Proclamation conforme.

15. Adresse des deux Chambres pour un jour de Jeûne. p. 352.
Les Communes votent, que la Chambre travaillera premierement à la reparation des Griefs, à la fureté de la Religion & des Libertez, & à l'éloignement des mauvais Conseillers d'auprès du Roi.
Elles prient le Roi d'ordonner que les Milices de tout le Royaume se tiennent prêtes au premier avis.
Le Roi leur répond d'une maniere générale.
Vote contre le Duc de Lautherdale.
Les Communes examinent le Duc de Buckingham, & font un Vote contre lui. p. 353.
Elles font accuser le Comte d'Arlington. p. 354.
Elles travaillent au Bill du *Test général*.
Les Etats font des offres au Roi pour la Paix. p. 355.
Ils autorisent l'Ambassadeur d'Espagne à Londres.

3. Fev. Le Roi demande l'avis du Parlement, qui lui conseille de faire la Paix. p. 356.
Les Communes continuent d'examiner les Griefs.

21. Le Roi communique au Parlement la conclusion de la Paix, & demande de l'argent.
Les Communes continuent l'examen des Griefs. p. 357.

24. Le Roi proroge le Parlement.

CHARLES II. Tom. IX.

167¾.28.Fev. La Paix est proclamée. Pag. 357.

Le Roi offre sa Médiation à la France & aux Etats, qui l'acceptent, & la font accepter à leurs Alliez. 358, 359.

Le Roi reçoit de la France une pension annuelle de cent mille livres sterling. p. 359.

1674. Les Catholiques sollicitent le Roi de casser le Parlement.

Le Roi refuse de le faire.

Septept. Le Comte d'Arlington est fait Grand Chambellan. p. 360.

Le Chevalier Joseph Williamson est fait Secretaire d'Etat.

Le Duc de Buckingham perd son crédit.

Mort du Comte de Clarendon, à Rouen.

Mort du Poëte Milton, dans cette année 1674.

167⅘. Janv. On convient de traiter de la Paix à Nimegue. p. 368.

Osborne, Grand Tréforier, est fait Comte de Danby. p. 361.

Le Comte d'Arlington fait un Voyage inutile à la Haye, pour engager le Prince d'Orange à entrer dans les mesures de la Cour.

Il perd entierement son crédit.

1675.13.Avril. Le Parlement se rassemble. p. 362.

Les Communes travaillent à un Bill contre les Prêtres Romains. p. 363.

Elles présentent au Roi une Adresse, pour le prier d'éloigner le Duc de Lautherdale: le Roi le refuse.

Elles examinent la conduite du Comte de Danby. p. 364.

Elles prient le Roi de rappeller ses Troupes de France, & d'empêcher ses Sujets de s'engager à l'avenir dans ce service.

Le Roi refuse le premier article, & accorde le second.

Les Seigneurs, craignant que les Communes n'aillent trop loin dans le changement du Gouvernement, portent un Bill intitulé: *Acte pour prévenir les dangers de la part des personnes mal-intentionnées pour le Gouvernement.* p. 365.

Ce Bill cause de grands débats dans la Chambre Haute.

Il passe. p. 366.

Mai. Le Prince de Newbourg arrive en Angleterre. p. 371.

Les Communes votent d'accorder au Roi 300. mille liv. st. & d'appliquer à l'entretien de la Flotte le revenu du *Tonnage & Pondage.* p. 367.

Les deux Chambres se brouillent au sujet de l'affaire de Sherley & de Flagg, & du Lord Mohun.

9. Juin. Le Roi proroge le Parlement jusqu'au 10. d'Octobre.

La Duchesse de Mazarin se refugie en Angleterre. p. 371.

Le Maréchal de Turenne est tué d'un coup de canon. p. 368.

Les Alliez reprennent Treves.

13. Oct. Le Parlement se rassemble : le Roi lui demande de l'argent.

CHARLES II. Tom. IX.

An. 1675. Les Communes reprennent les Bills interrompus. Pag. 368.
Elles examinent les Comptes Publics. p. 369.
Elles votent d'accorder au Roi 300. mille liv. ſterling pour bâtir 20. Vaiſſeaux, & que le revenu du *Tonnage & Pondage* ſera employé pour la Flotte.
Elles ordonnent de préparer un Bill ſur le Commerce entre l'Angleterre & la France.
Elles prennent la réſolution d'obliger tous leurs Membres à jurer qu'ils n'ont rien reçu de la Cour depuis le 1. de Janvier 1672.
Plaintes portées à la Chambre contre l'Attentat du Jéſuite St. Germain. Proclamation contre lui. p. 370.
Le Duc de Buckingham porte un Bill pour ſoulager les Presbyteriens.
La querelle entre les deux Chambres ſe renouvelle.
22. Nov. Le Roi proroge le Parlement juſqu'au 15. de Fevrier 1677. p. 371.
19. Dec. Le Lord Finch eſt fait Grand Chancelier.
Mort de Lightfoot, de Willis, & de Whitelock, dans cette année 1675.
$167\frac{5}{6}$. Proclamation qui ſupprime les Caffez.
Autre contre les Libelles. p. 372.
Mai. Le Roi de France prend Condé & Bouchain.
Juin. Il reprend le chemin de Paris, & laiſſe le commandement de ſon Armée au Comte de Schomberg.
Juillet. Le Prince d'Orange aſſiege Maſtricht.
Le Comte de Schomberg ſe rend maitre d'Aire: il marche au ſecours de Maſtricht, & en fait lever le Siege.
Charles tâche d'engager les Etats à faire la Paix avec la France ſans leurs Alliez.
Le Prince d'Orange s'y oppoſe. p. 373.
Les Capres François moleſtent les Anglois, ce qui anime fort ces derniers contre la France.
Proclamation qui défend d'aller à la Meſſe chez la Reine & chez les Ambaſſadeurs.
Le Comte de Briſtol meurt, dans cette année 1676. p. 374.
$167\frac{6}{7}$. 25. Fev. Le Parlement ſe raſſemble.
Le Duc de Buckingham entreprend de prouver que le Parlement eſt diſſous par la derniere prorogation de 15. mois. p. 375.
Il eſt appuyé par les Comtes de Saliſbury, de Shaftsbury, & par le Lord Wharton. p. 376.
On les envoye tous quatre à la Tour. Shaftsbury y demeure priſonnier.
Les Communes votent d'accorder au Roi 580000. livres ſterl. pour bâtir 30. Vaiſſeaux, & continuent pour 3. ans l'Impoſition additionelle ſur la Biere.

Louis

1677. 17. Mars. Louis XIV. prend Valenciennes & Cambrai. Pag. 377.
Les Communes préfentent une Adreffe au Roi contre la France. p. 376.
1677. Le Roi y répond d'une maniere générale.
28. Elles lui préfentent une feconde Adreffe fur le même fujet.
9. Avril. Le Roi y répond, & demande de l'argent pour faire des préparatifs.
Le Prince d'Orange eft battu à Montcaffel par le Duc d'Orleans. p. 377.
Les Communes informent le Roi par une Adreffe, qu'elles lui deftinent 200. mille liv. fterl. p. 376.
Le Roi en demande 600. mille.
16. Il paffe divers Actes. p. 377.
Le Parlement eft ajourné jufqu'au 21. de Mai.
20. La Citadelle de Cambrai & St. Omer fe rendent par Capitulation.
Quoique le Roi n'eût pas deffein de faire la Guerre à la France, il fe fert de ce prétexte pour tirer de l'argent du Parlement. p. 378.
21. Mai. Le Parlement fe raffemble.
Le Roi preffe le Bill d'argent.
Les Communes fe défient du Roi, & le Roi feint de fe défier des Communes.
Il leur fait un Difcours obfcur. p. 379.
Grands débats dans la Chambre Baffe, à l'occafion de ce Difcours. p. 380.
26. Adreffe des Communes au Roi, pour le preffer d'agir contre la France.
28. Le Roi s'en plaint, & ajourne le Parlement jufqu'au 10. de Juillet. p. 381.
Il tâche d'engager le Prince d'Orange & les Etats, à faire une Paix féparée avec la France. p. 382.
Le Chevalier Temple ayant refufé cette Commiffion, Mr. Hyde eft envoyé à la Haye pour cette Négociation.
19. Octob. Le Prince d'Orange fe rend en Angleterre, pour demander en Mariage la Princeffe Marie, Fille ainée du Duc d'Yorck. p. 383.
Le Roi veut l'obliger à traiter de la Paix, avant que de conclure le Mariage : mais le Prince tient bon. p. 384.
Le Roi fe rend, & le Mariage eft conclu.
29. Londres donne un Feftin à toute la Cour, à l'occafion de ce Mariage.
4. Nov. Le Mariage eft confommé.
Le Roi & le Prince d'Orange conviennent d'un Plan pour la Paix, qui eft communiqué au Roi de France.

An. 1677. Le Prince & la Princeffe d'Orange vont en Hollande. Pag. 384.

3. Dec. L'Ajournement du Parlement eft prolongé jufqu'au 4. d'Avril.

Le Roi fe laiffe gagner par la France, & abandonne le Plan dont il étoit convenu pour la Paix. p. 385.

Il négocie fecretement avec la France.

1677/8. 15. Janv. Le Roi raffemble le Parlement, & l'ajourne jufqu'au 28.

16. Il conclud une Ligue défenfive avec la Hollande. p. 387.

28. Le Parlement fe raffemble. p. 388.

Difcours du Roi au Parlement, dans lequel il tâche d'infinuer, que la Guerre contre la France eft une fuite de la Ligue avec la Hollande, & demande de l'argent.

Les Communes lui font entendre, par une Adreffe, qu'elles veulent le voir agir contre la France, avant que de lui accorder des fecours. p. 390.

Le Roi élude la demande des Communes. p. 391.

Elles votent, que le Traité avec la Hollande ne répond point à ce qu'elles avoient defiré du Roi.

Elles prennent la réfolution de lui accorder un fecours, mais avec beaucoup de limitations. p. 392.

Le Comte Shaftsbury eft relâché.

Mars. Louis XIV. s'empare de Gand & d'Ipres.

Bill pour lever une Capitation.

14. Les Communes prient le Roi de déclarer la Guerre à la France.

20. Le Roi paffe le Bill de la Capitation, & ajourne le Parlement jufqu'au 11. d'Avril.

1678. 11. Avril. Le Parlement fe raffemble, & eft ajourné jufqu'au 19.

19. Le Parlement fe raffemble.

Le Roi informe les deux Chambres du deffein des Hollandois de faire une Paix féparée, & leur demande leur avis. 392. 393.

Les Communes lui confeillent d'agir efficacement contre la France, & forment un Vote fur l'infuffifance de l'Alliance conclue avec la Hollande. p. 393.

Le Roi en eft mécontent.

Mai. Les Communes fe plaignent des réponfes du Roi à leurs Adreffes, & lui demandent l'éloignement de ceux qui lui ont confeillé d'y répondre de cette maniere, & en particulier, du Duc de Lautherdale.

Le Roi leur répond avec aigreur.

13. Il proroge le Parlement jufqu'au 23. de Mai.

Les Etats envoyent Mr. van Leeuwen au Roi, pour lui fignifier, qu'à moins qu'il ne déclare la Guerre à la France, ils font difpofez à faire la Paix.

Le Roi fe détermine à prendre l'argent que la France lui offre.

Il

An. 1678. Il négocie à Londres avec Louis XIV. Pag. 394.
Il eſt trompé par ce Prince. p. 395.
23. Le Parlement ſe raſſemble.
Diſcours du Roi au Parlement, au ſujet de l'Armée, & d'un ſecours d'argent.
27. Mai. Les Communes offrent d'entretenir l'Armée, ſi le Roi veut faire la Guerre à la France. p. 396.
2. Juin. Elles votent que l'Armée ſera congédiée avant la fin du mois.
Le Roi s'oppoſe au licenciement des Troupes, avant l'expiration de la Treve.
Les Communes en prolongent le tems juſqu'au 27. Juillet.
15. Elles votent, qu'après le 18., on ne fera plus aucune propoſition pour accorder de l'argent, pendant toute la Séance.
18. Le Roi informe les deux Chambres de la prochaine concluſion de la Paix entre la France, l'Eſpagne & la Hollande. p. 397.
Il demande de l'argent, & une augmentation à ſon revenu.
30. Differend ſur l'évacuation des ſix Places, qui retarde la ſignature de la Paix de Nimegue. 398. 399.
15. Juill. Acte pour lever 600. mille liv. ſterl. pour congédier l'Armée. p. 398.
Acte pour accorder au Roi une impoſition additionelle ſur les Vins, pendant trois ans.
Acte pour ordonner d'enterrer les morts dans de la laine.
Le Parlement eſt prorogé juſqu'au 1. d'Août.
26. Charles conclud avec les Etats, une Ligue pour obliger la France à la reſtitution des ſix Places. p. 399. 399-400.
Il s'en repent, & rompt les meſures des Etats. p. 401.
Blocus de Mons, par le Duc de Luxembourg. p. 400.
11. Août. La Paix eſt ſignée à Nimegue. p. 401.
13. Eſraël Tongue découvre au Roi la *Conſpiration Papiſte.* p. 404.
14. Bataille de S. Denys. p. 401.
Le Roi ne veut point permettre qu'on arrête William & Pickering, & défend de publier la Conſpiration. p. 405.
Beddingfield porte au Duc d'Yorck les Lettres qu'on lui avoit écrites.
Elles ſont examinées par le Conſeil, & l'affaire eſt rendue publique. p. 406.
Dépoſition de Titus Oates touchant la Conſpiration. p. 407.
Le Conſeil néglige cette Découverte. p. 409.
6. Sept. Tongue & Oates prennent des meſures pour porter l'affaire au Parlement.
Ils s'adreſſent à Godfrey, Juge de Paix, pour recevoir leur ſerment ſur le contenu de leur dépoſition.

CHARLES. II. Tom. IX.

1678. 27. Sept. Le Confeil examine l'affaire de la Confpiration. 409-410.

28. Tongue, Oates & Kirkby font examinez, & le Confeil pourvoit à la fureté des deux premiers. p. 410.

Octobre. Plufieurs Jéfuites font arrêtez.

Godfrey eft affaffiné.

On en accufe les Catholiques.

Le Grand Tréforier communique la Confpiration au Confeil. p. 411.

Le Roi tâche de la cacher au Parlement.

21. Le Parlement fe raffemble. Difcours du Roi.

Le Comte de Danby communique aux Communes le Narré d'Oates, contre l'ordre du Roi. p. 413.

Les Communes le communiquent aux Seigneurs.

22. Les deux Chambres préfentent trois Adreffes au Roi : la premiere, pour le prier d'ordonner un jour de Jeûne : la 413, 414.

23. feconde, pour demander que les Papiftes Recufans foient obligez de fortir de Londres : la troifieme, pour prier le

24. Roi de donner des ordres pour empêcher les perfonnes inconnues d'approcher de S. M.

Oates eft examiné par les Communes. p. 414.

On arrête 26. Complices, entre autres, les Lords Powis, Stafford, Arundel de Wardour, Petre, Bellafis, & le Chevalier Henri Tichburne, Baronnet, tous Catholiques. p. 416.

31. Les Communes votent, qu'il y a une horrible Confpiration des Papiftes Recufans, pour affaffiner le Roi, pour renverfer le Gouvernement, & pour détruire la Religion Proteftante. p. 415.

Les Seigneurs concourent à ce Vote.

Proclamation du Roi contre les Papiftes. p. 416.

Autre pour découvrir les nouveaux Convertis qui fe trouveroient parmi fes Gardes.

4. Nov. Propofition faite dans la Chambre Baffe, de prier le Roi d'éloigner le Duc d'Yorck, remife à un autre jour. p. 417.

6. Bedloe eft conduit à Londres. p. 418.

7. & 12. Il eft examiné deux fois par les Seigneurs.

9. Difcours du Roi aux deux Chambres, pour détourner les Communes de leur deffein contre le Duc d'Yorck. p. 417.

12. Proclamation qui ordonne aux Papiftes Recufans de ne fe pas éloigner plus de cinq milles de leurs maifons. p. 419.

Adreffes des Communes, pour prier le Roi de faire prêter le Serment d'Allegeance & celui de Supremacie, à tous les Domeftiques de la Cour.

Le Roi l'accorde, à l'exception des Domeftiques de la Reine & de la Ducheffe d'Yorck. 419. 420.

Les Communes infiftent. p. 420.

Le

CHARLES II. Tom. IX.

1678. 18. Nov. Le Chevalier Williamſon, Secretaire d'Etat, eſt envoyé à la Tour par les Communes, pour avoir contreſigné des Commiſſions pour des Officiers Papiſtes. Pag. 410.

Le Roi l'en tire.

Adreſſe des Communes au Roi, pour juſtifier leur procedé.

Le Roi promet de revoquer toutes les Commiſſions données à des Officiers Papiſtes.

Le Bill pour rendre les Papiſtes incapables d'avoir Séance au Parlement, paſſe dans les deux Chambres. p. 411.

Proclamation contre les Prêtres & les Jéſuites.

Le Roi demande aux Communes, ou qu'elles lui accordent de l'argent pour payer les Troupes de Flandre, ou qu'elles les congédient.

Réſolution des Communes, de congédier toutes les Troupes levées depuis le 29. de Septembre 1677.

27. Jugement d'Edouard Coleman, Secretaire du Duc d'Yorck, au ſujet de la Conſpiration. 412-418.

Il eſt condamné pour Trahiſon. p. 418.

Proclamation du Roi pour encourager la découverte de la Conſpiration. p. 419.

30. Le Roi paſſe les Bills contre la Séance des Papiſtes au Parlement, & pour congédîer les Troupes; & rejette le Bill pour tenir ſur pied la troiſieme partie de la Milice. p. 411.

3. Dec. Coleman eſt exécuté ſans rien avouer. p. 418.

Oates & Bedloe accuſent la Reine d'avoir trempé dans la Conſpiration. p. 419.

Le Roi arrête l'Accuſation.

Adreſſe des Communes contre la Reine.

6. Les Communes font accuſer de Haute Trahiſon les cinq Lords qui étoient à la Tour.

17. Jugement de Guillaume Ireland, Thomas Pickering, Jean Grove, tous Jéſuites. 429-432.

Ils ſont condamnez.

Affaire du Comte de Danby. 434-435.

21. Il eſt accuſé de Haute Trahiſon par les Communes. p. 436.

Miles Prance eſt arrêté pour le Meurtre de Godfrey. p. 437.

Il nie tout, eſt mis en priſon, examiné, & avoue tout. 438-440.

30. Le Roi proroge le Parlement juſqu'au 4. de Fevrier. p. 436.

Le Comte de Sunderland eſt fait Secretaire d'Etat. p. 437.

167⁸⁄₉. Janv. Le Comte de Danby eſt dépouillé de ſa Charge de Grand Tréſorier.

Prance ſe dédit devant le Roi. p. 441.

Il ſe dédit encore, & puis avoue tout. p. 442.

Sa dépoſition ſur le meurtre de Godfrey. p. 444

Proclamations contre les Catholiques. p. 446.

CHARLES II. — Tom. IX.

An. 1678/9. Etienne Dugdale accuse divers Jésuites. Pag. 446.

24. Le Roi casse le Parlement, & en convoque un autre pour le 6. de Mars.

Ireland & Grove sont exécutez sans rien avouer. p. 432.

25. Ordres du Roi pour les nouvelles Elections. p. 448.

10. Fev. Jugement de Berry, Green & Hill, accusez du meurtre de Godfrey. 448-452. p. 452.

21. Ils sont condamnez.

Green & Hill sont exécutez, sans rien avouer.

28. Le Roi écrit au Duc d'Yorck, pour l'engager à quitter le Royaume.

3. Mars. Le Duc se retire à Bruxelles. p. 453.

6. Le Parlement s'assemble.

Le Roi fait un Discours aux deux Chambres, sur son affection aux Loix & à la Religion, & demande de l'argent.

6-13. Differend entre le Roi & les Communes, au sujet d'Edouard Seymour leur Orateur.

13. Le Roi proroge le Parlement depuis le 13. jusqu'au 15.

15. Le Parlement se rassemble.

Les Communes choisissent pour leur Orateur Mr. Gregory, qui est approuvé du Roi.

20. Etablissement du *Committé du Secret.* p. 454.

Les Communes renouvellent l'affaire du Comte de Danby.

21. Elles examinent Tongue, Oates, Bedloe & Everard.

Adresses des Communes au Roi, en faveur de Bedloe.

Vote des Communes sur la Conspiration.

Les Seigneurs y concourent.

Les deux Chambres obtiennent un jour de Jeûne pour le 11. d'Avril.

22. Les Communes ordonnent de préparer un Bill pour prévenir les dangers causez par l'accroissement du Papisme. p. 455.

Procedez du Roi en faveur du Comte de Danby, & procedez contraires des Communes.

1679. Discours du Comte de Shaftsbury contre le Papisme. p. 457.

Le Comte de Danby s'absente.

3. Avril. L'Accusation contre les Seigneurs prisonniers à la Tour, est portée à la Chambre Haute.

Bill contre le Comte de Danby, pour l'obliger à se remettre entre les mains de la Justice.

Le Bille passe à la Chambre Haute.

Le Comte se rend prisonnier, & est envoyé à la Tour.

Le Roi forme un nouveau Conseil, dans lequel il admet les Comtes de Shaftsbury & d'Essex. p. 458.

Il en fait part au Parlement.

La Chambre des Communes en reçoit la nouvelle avec froideur.

Des-

An. 1679. Deſſein de brûler Londres, découvert. Pag. 460.
Vote des Communes contre le Duc d'Yorck, au ſujet de ſa Religion. p. 461.
25. Le Comte de Danby eſt amené à la Barre des Seigneurs.
Il préſente ſes Lettres de Pardon, & eſt renvoyé à la Tour.
30. Le Roi preſſe le Parlement ſur l'affaire de la Conſpiration, ſur le licenciement de l'Armée, & ſur l'entretien de la Flotte.
Il fait offrir, par ſon Chancelier, des conditions ſur la ſucceſſion du Duc d'Yorck. p. 462.
Les Communes n'en ſont pas contentes. p. 463.
2. Mai. Sharp, Archevêque de S. André en Ecoſſe, eſt aſſaſſiné. p. 469.
5. Les Communes preſſent les Seigneurs de faire juger le Comte de Danby. p. 465.
Elles préſentent au Roi une Adreſſe contre le Duc de Lautherdale. p. 466.
9. Pickering eſt exécuté.
Les Communes accordent au Roi 206462. liv. ſterl. pour congédier l'Armée.
Differend entre les deux Chambres, à l'occaſion du Comte de Danby.
Les Communes prient le Roi de faire armer les Milices de Londres, de Weſtminſter, de Middleſſex & de Surrey. p. 467.
Elles portent un Bill pour rendre le Duc d'Yorck incapable de ſucceder à la Couronne.
Differend entre les deux Chambres, ſur le droit des Evêques d'aſſiſter au Jugement des cinq Seigneurs priſonniers.
15. Le *Bill d'Excluſion*, contre le Duc d'Yorck, eſt lu dans la Chambre Baſſe. p. 468.
20. Il y eſt lu une ſeconde fois, & referé à l'examen de toute la Chambre en Grand Committé.
Les Communes examinent les Membres penſionaires du dernier Parlement.
27. Le Roi proroge le Parlement juſqu'au 14. d'Août. p. 469.
28. Exécution de Berry. p. 452.
Quelques Presbyteriens d'Ecoſſe ſe ſoulevent, & ſe ſaiſiſſent de Glasgow & de quelques autres Villes. p. 469.
13. Juin. Jugement de Thomas Whitebread, de Guillaume Harcourt, de Jean Fenwick, de Jean Gawen & d'Antoine Turner, Jéſuites. 470-474.
Ils ſont déclarez coupables de Haute Trahiſon. p. 474.
14. Jugement de Richard Langhorn, Catholique Romain, Avocat du Temple. 474-476.
Il eſt déclaré coupable. p. 476.

1679. 18. Juin. Wakeman, Marshal, Korker, & Rumley font abfous par les Jurez. Pag. 480.

20. Les cinq Jéfuites font exécutez fans rien avouer. p. 476.

22. Le Duc de Monmouth défait les Rebelles d'Ecoffe. p. 470.

10. Juill. Le Roi caffe le Parlement, & en convoque un autre pour le 17. d'Octobre. p. 480.

14. Langhorn eft exécuté. p. 476.

Août, fin. Maladie du Roi. p. 480.

2. Sept. Le Duc d'Yorck revient à la Cour. p. 481.

Le Duc de Monmouth eft exilé en Hollande.

Le Comte de Shaftsbury eft dépouillé de fon Emploi de Préfident du Confeil.

Le Duc d'Yorck va demeurer en Ecoffe.

15. Oct. Le Roi, contre l'avis de fon Confeil, proroge le Parlement.

Plufieurs des Confeillers Privez rendent leurs Commiffions au Roi, & d'autres s'abfentent du Confeil. p. 482.

Fin. *Confpiration du Tonneau à farine*, inventée.

Dangerfield eft employé pour la faire valoir. p. 483.

27. Il eft examiné en préfence du Roi & du Confeil, & envoyé en prifon.

Il découvre la fraude.

La Comteffe de Powis, une des Actrices de la prétendue Confpiration, accufée d'avoir voulu faire tuer le Roi, eft mife à la Tour.

Thomas Hobbes, âgé de 91. an, meurt dans cette année 1679. p. 484.

16$\frac{79}{80}$. Janv. Plufieurs Provinces & Communautez préfentent des Adreffes au Roi, pour le prier d'affembler le Parlement le 26. de Janvier.

26. Le Roi affemble le Parlement, & le proroge jufqu'au 15. d'Avril. p. 485.

24. Fev. Le Duc d'Yorck retourne à la Cour.

Il fe forme deux Partis, fous le nom d'*Abhorrans* & d'*Adreffeurs*, ou de *Torys* & de *Whiggs*.

1680. Avril. Le Comte de Shaftsbury répand le bruit que le Duc de Montmouth eft légitime. p. 486.

26. Le Roi diffipe ce bruit.

Juin. Les Complices de la *Confpiration du Tonneau à farine* font abfous. p. 487.

20. Août. Bedloe meurt, après avoir, dans fon lit de mort, chargé le Duc d'Yorck d'avoir été engagé dans la Confpiration Papifte : mais il le difculpe fur le deffein de faire mourir le Roi.

Le Duc de Monmouth retourne en Angleterre, & tâche de fe faire des Partifans dans les Provinces. p. 489.

Le

Charles II.		Tom. IX.
1680. Oct.	Le Duc d'Yorck eſt accuſé publiquement d'être Papiſte.	Pag. 489.
20.	Le Roi le renvoye en Ecoſſe.	p. 490.
21.	Le Parlement s'aſſemble.	
	Les Communes chaſſent les Membres *Abhorrans* de leur Chambre.	p. 491.
	Elles préſentent au Roi une Adreſſe contre le Juge Jeffreys.	
	Elles reprennent l'affaire de la *Conſpiration Papiſte.*	
	Tongue meurt.	
2. Nov.	Votes des Communes pour l'Excluſion du Duc d'Yorck.	p. 492.
	Le Bill d'Excluſion eſt lu.	p. 493.
	Le Roi envoye deux Meſſages à la Chambre Baſſe, pour tâcher d'interrompre ſes déliberations ſur le Bill d'Excluſion.	p. 499.
	Le Bill paſſe à la Chambre Baſſe.	p. 498.
13.	Remontrance des Communes au Roi, en 18. Articles, ſur le danger où ſe trouvoit le Royaume par rapport au Papiſme.	p. 500.
15.	Le Bill d'Excluſion eſt envoyé aux Seigneurs, qui le rejettent.	p. 502.
30.	Jugement du Vicomte de Stafford.	502-504.
	Il eſt condamné.	p. 505.
15. Dec.	Diſcours du Roi au Parlement, ſur ſes Alliances avec l'Eſpagne & la Hollande, ſur Tanger, la Religion & le Droit de Succeſſion.	
	Votes des Communes contre les Papiſtes.	505-506.
	Elles votent une Aſſociation.	p. 506.
	Adreſſe des Communes au Roi, en réponſe à ſon Diſcours.	
	Les Catholiques tâchent de ſemer la diviſion entre les Proteſtans.	p. 507.
	Les Communes protegent les Presbyteriens.	
21.	Bill en leur faveur, qui paſſe aux deux Chambres, & qui ne ſe trouve plus lorſqu'il s'agit de le préſenter au Roi.	p. 508.
29.	Le Vicomte de Stafford eſt exécuté ſans rien avouer.	p. 505.
	Vote des Communes, qui défend aux Membres d'accepter aucun Emploi, ou même la ſimple promeſſe d'un Emploi de la Couronne, ſans la permiſſion de la Chambre.	p. 508.
168$\frac{0}{1}$. Janv.	Réponſe du Roi à l'Adreſſe des Communes.	p. 509.
	Vote des Seigneurs, ſur la Conſpiration d'Irlande, approuvé par les Communes, qui y font une addition.	
	Réſolutions des Communes ſur la réponſe du Roi.	p. 510.
	Elles prient le Roi d'éloigner le Comte d'Halifax, Laurent Hyde, & les Comtes de Worceſter, de Clarendon & de Feversham.	
	Vote de la Chambre Baſſe contre ceux qui prêteront de l'argent par anticipation ſur les revenus du Roi.	

CHARLES II.

16$\frac{80}{81}$. Janv. On sollicite en vain le Roi, d'abandonner le Duc d'Yorck. Pag. 510.
10. Votes des Communes contre la prorogation du Parlement, & en faveur des Non-Conformistes Protestans. p. 511.
Le Roi proroge le Parlement.
18. Il le casse.
Il en convoque un autre à Oxford, pour le 21. de Mars.
Il fait divers changemens dans le Conseil, & parmi les Juges. p. 512.
14. Fev. Londres choisit pour Députez au Parlement, les mêmes personnes qui l'avoient été au Parlement précedent.
Presque toutes les Communautez du Royaume en font de même.
Le Comte d'Essex, à la tête de 16. Seigneurs, présente une Adresse au Roi pour le prier d'assembler le Parlement à Westminster. p. 513.
Le Roi ne leur répond rien. p. 514.
Fitz-Harris veut persuader à Everard, d'écrire un Libelle contre le Roi.
Il est mis dans la prison de Newgate. p. 515.
Le Roi l'en tire, & le fait mettre à la Tour.
Mars. Le Roi se rend à Oxford avant l'ouverture du Parlement. p. 516.
21. Le Parlement s'assemble à Oxford.
Discours du Roi à l'ouverture du Parlement.
24. Résolution des Communes, de faire imprimer leurs Votes. p. 518.
Autre, de porter un Bill d'*Exclusion* contre le Duc d'Yorck.
1681. La Chambre Basse examine l'affaire de Fitz-Harris. p. 519.
26. Elle examine les expédiens proposez pour prévenir le Bill d'Exclusion.
Elle les rejette, & ordonne de porter le Bill. p. 520.
Differend entre les deux Chambres, au sujet de Fitz-Harris.
28. Le Bill d'Exclusion est lu dans la Chambre Basse.
Le Roi casse le Parlement. p. 521.
Il gouverne avec un pouvoir absolu.
Il publie une Déclaration sur la dissolution des deux derniers Parlemens. p. 523.
Avril. Le Duc de Richemond est fait Chevalier de la Jarretiere; Mr. Laurent Hyde, Vicomte de Kenelworth; & le Chancelier Finch, Comte de Nottingham. p. 525.
Juin. Exécution de Fitz-Harris & d'Olivier Plunket.
Juill. comm. Le Comte de Shaftsbury est mis à la Tour, de même que Rouse, Hayns, White, & Colledge, ou le Menuisier Protestant.
Le Menuisier Colledge est absous par le Grand Juré. p. 526.
Il est traduit à Oxford, jugé, condamné & exécuté. 526. 527.
Titus Oates est chassé de Whitehall. p. 527.

Le

1681. 28. Juill. Le Duc d'Yorck, en qualité de Grand Commissaire du Roi, tient un Parlement en Ecosse. Pag. 528.

Ce Parlement passe divers Actes en faveur du Roi & de la Royauté.

Il ordonne un Serment du *Test*.

Le Comte d'Argyle le refuse.

Il est mis en prison & condamné à mort. p. 529.

Il se sauve en Hollande.

29. Oct. Le Chevalier Jean Moore, Partisan de la Cour, est élu Maire de Londres.

24. Nov. Le Comte de Shaftsbury est absous par le Grand Juré.

Feux de joye dans Londres à cette occasion.

168½. On persécute les Non-Conformistes.

Le Dogme de l'Obeïssance Passive est prêché avec excès.

Mars. comm. Le Duc d'Yorck revient en Angleterre. p. 530.

1682. Mai. Il retourne en Ecosse par Mer, & court risque de périr.

Il revient encore en Angleterre, & y est en grand crédit auprès du Roi.

Juin. Le Maire & les Sherifs de Londres sont élus du Parti du Roi. p. 532.

Juillet. Le Comte de Shaftsbury se sauve en Hollande, & y meurt.

17. Nov. Le Maire & les Sherifs de Londres défendent de brûler la figure du Pape. p. 533.

L'Alderman Pilkinton, sur une accusation *de Scandalis Magnatum*, intentée par le Duc d'Yorck, est condamné à une amende de cent-mille liv. sterl. envers ce Duc.

1682.

Mr. Thyn, assassiné par le Comte de Coningsmarck.

Le Roi reçoit deux Ambassades, l'une du Roi de Fez & de Maroc, & l'autre du Roi de Bantam dans l'Isle de Java.

Mort du Prince Robert, du Duc de Lautherdale & du Chancelier Finch Comte de Nottingham.

Le Duc d'Ormond est fait Duc du même nom en Angleterre.

Le Comte de Sunderland est rétabli dans la Charge de Secretaire d'Etat.

168⅔. Le Roi va à Newmarket. p. 534.

Un Incendie l'oblige de s'en retourner à Londres. p. 535.

Quatorze Aldermans ou Citoyens de Londres sont condamnez à de grosses amendes.

Le Roi fait signifier à la Ville de Londres, un *Quo Warranto* contre sa Chartre.

La Ville est condamnée à perdre ses Privileges. p. 536.

Elle se soumet à la volonté du Roi.

Le Roi offre de lui rendre sa Chartre, sous certaines conditions.

La

An. 1683.	La Ville les accepte.	Pag. 537.
12. Juin.	*Conſpiration Proteſtante*, ou *de la Rye*, découverte par Joſias & Jean Keeling, Freres.	537-538.
	Le Roi publie une Proclamation pour faire arrêter le Colonel Jean Rumſey, le Miniſtre Richard Rumbald, Richard Nelthorp, Edouard Wade, Richard Godenowgh, le Capitaine Walcot, Guillaume Tompſon, Jaques Burton & Guillaume Hone, accuſez.	p. 538.
28.	Autre Proclamation pour faire arrêter le Duc de Monmouth, le Lord Gray, le Chevalier Thomas Armſtrong, & le Miniſtre Robert Ferguſſon.	p. 539.
	Le Roi fait arrêter le Comte d'Eſſex, le Lord Ruſſel, & quelques autres.	
9. Juillet.	Siege de Vienne, par le Grand-Viſir Cara-Muſtapha.	p. 556.
12.	Jugement de Walcot.	539-540.
	Il eſt condamné.	p. 540.
	Jugement du Lord Ruſſel.	541-544.
	Il eſt condamné.	p. 544.
	Le Comte d'Eſſex eſt trouvé mort dans la Tour, ayant la gorge coupée.	
	Le Roi & le Duc d'Yorck ſont ſoupçonnez de ce meurtre.	
21.	Décret de l'Univerſité d'Oxford, en faveur du Pouvoir Royal.	p. 548.
22.	Walcot, Hone & Rowſe ſont exécutez.	p. 545.
23.	Exécution du Lord Ruſſel.	
	Jugement & condamnation du Colonel Algernon Sidney.	546-548.
2. Sept.	Le Roi de Pologne fait lever le Siege de Vienne.	p. 556.
28.	Mariage de la Princeſſe Anne, ſeconde Fille du Duc d'Yorck, avec le Prince George de Danemarc.	p. 552.
Octobre.	Le Roi fait enregîtrer le Jugement rendu ſur le *Quo Warranto* de la Ville de Londres, & nomme un Maire & quelques autres Magiſtrats.	p. 553.
	Le Duc de Monmouth ſe reconcilie avec le Roi ſon Pere.	
	Le Roi lui fait expédier un Acte de Pardon.	p. 554.
	Il exige du Duc qu'il lui écrive une Lettre pour appuyer la condamnation du Lord Ruſſel & du Colonel Sidney.	
	Le Duc l'écrit, s'en repent, & redemande ſa Lettre.	p. 555.
Dec. comm.	Il eſt banni.	
	Forte gelée, qui dure juſqu'au 15. de Fevrier 1684.	
7.	Le Colonel Sidney eſt décapité.	p. 548.
	Le Roi fait démolir Tanger, dans cette année.	
168¾.	Le Comte de Danby, & les Seigneurs Papiſtes priſonniers à la Tour, ſont élargis.	p. 557.

Mr.

CHARLES II. Tom. IX.

An. $168\frac{3}{4}$. Mr. Hambden, accusé d'avoir été un des principaux Complices de la derniere Conspiration, est condamné à une amende de 40. mille liv. sterl. Pag. 558.

Dutton Colt est condamné à 100. mille liv. sterl. d'amende envers le Duc d'Yorck. p. 559.

Titus Oates est condamné à une pareille amende envers le Duc, pour avoir dit que ce Prince étoit un Traitre.

Il est accusé de parjure.

1684. 20. Juin. Jaques Halloway & le Chevalier Thomas Armstrong sont exécutez pour la derniere Conspiration.

Le Roi se fait livrer les Chartres des principales Communautez. p. 560.

Octobre. Il fait la revue de ses Troupes. p. 561.

Decemb. Il casse la Commission établie pour la distribution des Bénéfices.

La Societé des Marchands Allemans érige une Statue de marbre au Roi. p. 562.

$168\frac{4}{5}$. Le Roi publie une Déclaration, pour remercier les Communautez de lui avoir livré leurs Chartres.

$\frac{6}{16}$. Fevrier. Il meurt. p. 563.

JAQUES II.

Tom. X.

JAQUES II. Le Duc d'Yorck est proclamé Roi, sous le nom de Jaques II. Pag. 1.

Il assemble le Conseil, & lui fait un Discours, rempli de belles promesses.

7. Il publie une Proclamation par laquelle il confirme chacun dans ses Emplois, & ordonne l'exécution des ordres du feu Roi. p. 2.

9. Il va publiquement à la Messe. p. 3.

Il ordonne la continuation des droits des Douanes & des Accises, de sa seule autorité.

Il publie, & fait attester par le Prêtre Huldeston, que Charles II. est mort Catholique.

14. Funerailles de Charles II. p. 4.

16. Le Comte de Rochester est fait Grand Trésorier; le Comte de Clarendon, Garde du Sceau Privé; & le Marquis d'Hallifax, Président du Conseil.

Adresses remarquables des Avocats du Temple, de la Province de Suffolck, & des Quakers ou Trembleurs. p. 5.

1685. Avril. Le Roi rappelle le Duc d'Ormond de sa Vice-Royauté d'Irlande, & nomme deux Lords Justices pour gouverner ce Royaume. p. 35.

JAQUES II. Tom. X

An. 1685. Le Roi forme un nouveau Conseil Privé en Irlande, & le remplit, pour la plûpart, de Catholiques. Pag. 35.

Ce Conseil fait mettre en prison quantité de Protestans accusez d'avoir eu part à la Conspiration de *la Rye*, ou d'avoir eu des intelligences avec le Duc de Monmouth. p. 36.

23. Avril. Couronnement du Roi & de la Reine p. 5.

La Couronne se trouve trop petite pour la tête du Roi.

Des carreaux de vitre, où étoient peintes les Armes du Roi, tombent & se cassent, sans que le reste de la vitre soit endommagé. p. 6.

Le Parlement d'Ecosse s'assemble à Edimbourg, & passe quelques Actes sur la Religion, les Loix du Royaume, les Accises, &c.

Le Duc de Queensbury, Grand Commissaire du Roi en Ecosse.

Le Comte d'Argyle persuade au Duc de Monmouth de faire une invasion en Angleterre. p. 18.

5. Mai. Le Comte part de Hollande, arrive devant l'Isle d'Orkney, & y est mal reçu. p. 19.

Il met à la voile, & va débarquer à Dunstafnage.

Il publie deux Manifestes.

Le Parlement d'Ecosse passe un Acte pour obliger tous les Sujets à prêter de nouveau le Serment de fidelité au Roi.

8. & 9. Jugement de Titus Oates. p. 7.

Il est condamné à une amende, à être déposé de la Cléricature, à être fouëtté deux fois dans trois jours, à être mis au pilori 5. fois par an sa vie durant, & à une prison perpétuelle. 9. & 10.

La Sentence est exécutée avec beaucoup de rigueur. p. 10.

Dangerfield est condamné à une amende de 5000. liv. sterl. & à être fouëtté deux jours de suite. p. 11.

Il est tué par Robert Frances.

Jugement du Ministre Baxter. 11. & 12.

Il est condamné à 500. marcs d'amende. p. 11.

19. Le Parlement s'assemble.

22. Discours du Roi au Parlement, dans lequel il promet de maintenir la Religion & les Libertez, & leur parle de ses revenus, & de la descente du Marquis d'Argyle en Ecosse. p. 13.

Les deux Chambres remercient le Roi de sa Harangue. p. 15.

Les Communes lui accordent tous les revenus du feu Roi, sa vie durant. 15. & 16.

24. Le Duc de Monmouth part du Texel. p. 23.

Le

Jaques II. Tom. X.

An. 1685. Le Comte de Danby, & les Seigneurs Papiftes élargis fous caution, font déchargez. Pag. 16.

La Chambre Haute paffe un Bill pour annuller la Sentence de mort donnée contre le Vicomte de Stafford en 1680.

Proteftation de quelques Seigneurs contre ce Bill. p. 17.

Le Parlement d'Ecoffe accorde au Roi un revenu de 260 mille liv. fterling, paffe un Acte contre le Covenant de 1638., & deux autres Actes favorables au Pouvoir Royal. p. 44.

Le Parlement d'Angleterre vote qu'il affiftera le Roi contre le Comte d'Argyle & fes adherans. p. 19.

Votes du Committé de Religion contre les Presbyteriens, rejettez par la Chambre Baffe.

Difcours de l'Orateur au Roi, en lui préfentant le Bill du Revenu. p. 20.

Difcours du Roi, après avoir paffé l'Acte du Revenu, qui commence à faire connoitre fes intentions.

Le Comte d'Argyle affemble 3000. hommes, & établit fon Camp dans l'Ifle de Boot. p. 22.

Il eft pourfuivi, & marche dans la Province d'Argyle, & de là dans celle de Dumbarton.

Les Troupes du Roi prennent le Château d'Ellensgrog, qu'il avoit fait fortifier, & où il avoit mis fes armes, fes munitions & fon canon.

17. Juin. Il eft obligé de s'enfuir, & de fe cacher dans l'eau. p. 23.

Il eft pris par un Païfan, & mené à Edimbourg.

Il eft décapité.

11. Juin. Le Duc de Monmouth arrive à Lyme.

Il publie un Manifefte contre le Roi.

14. Il affemble jufqu'à 2000. hommes. p. 25.

15. Il marche à Axminfter.

16. Acte d'*Attainder* contre lui. p. 24.

18. Il arrive à Taunton. p. 25.

Son Armée s'augmente confiderablement.

20. Il fe fait proclamer Roi dans Taunton, fous le nom de Jaques II. p. 25.

Il publie trois Proclamations, contre le Roi, le Parlement & le Duc d'Albemarle. 25. & 26.

21. Il marche à Bridgewater, & s'y fait proclamer Roi. p. 26.

Il marche vers Briftol.

Il fe retire à Bridgewater, fur la nouvelle de l'approche de l'Armée du Roi.

Il apprend la nouvelle de la défaite du Comte d'Argyle.

Jaques II. Tom. X.

An. 1685. Le Prince d'Orange offre au Roi d'aller commander son Armée : le Roi rejette cette offre. Pag. 26.

Le Comte de Feversham est fait Général des Troupes du Roi. p. 27.

Il se poste à Sedgemore, près de Bridgewater.

27. Divers Actes passez à l'avantage du Roi. p. 24.

2. Juillet. Le Parlement est ajourné jusqu'au 14. d'Août.

6. Le Duc de Monmouth attaque l'Armée du Roi, & est défait. p. 27.

Il est obligé de s'enfuir à pied. p. 28.

Il se cache dans un fossé, est pris & mené à Londres.

Il écrit au Roi, qui consent à le voir.

Le Roi lui refuse sa grace.

15. Les Docteurs Tennisson & Hooper obtiennent de lui une Déclaration par écrit, que le Roi son Pere n'avoit jamais contracté Mariage avec sa Mere. p. 29.

Il est décapité.

Le Roi désarme les Protestans d'Irlande. p. 36.

Il remplit l'Armée de ce Royaume, d'Officiers & de Soldats Catholiques.

Le Colonel Richard Talbot est employé pour cela.

Le Roi fait expédier au Premier Juge Jeffreys, une Commission d'*Oyer & Terminer*, pour aller dans l'Ouest faire le Procès aux coupables de la derniere Rebellion, & le fait accompagner par le Major Général Kirck, avec un Corps de Troupes. p. 29.

Ils exécutent leur Commission avec une barbarie horrible. 30. & 31.

Elisabeth Gaunt est brûlée à Londres. p. 31.

21. Oct. Diverses autres exécutions, entre autres de l'Alderman Cornish & du Chirurgien Bateman. p. 32.

Le Roi entreprend de se rendre absolu, & d'établir la Religion Catholique. p. 35.

9. Nov. Le Parlement se rassemble. p. 37.

Le Roi fait un Discours au Parlement, pour justifier l'augmentation des Troupes, & l'admission des Officiers Catholiques dans l'Armée.

Les Pairs remercient le Roi de sa Harangue. p. 38.

12. Les Communes different, & examinent la Harangue. 38. & 39.

Elles votent d'accorder au Roi un secours de 700. mille liv. sterl. p. 40.

Adresse des Communes au Roi sur les Officiers Papistes. p. 41.

17. Le Roi leur témoigne par sa réponse, qu'il n'en est pas content. p. 42.

Elles préparent un Bill pour exempter les Officiers Papistes p. 43.

des

An. 1685. des peines qu'ils avoient encourues, & un autre pour permettre au Roi d'en nommer tel nombre qu'il lui plairoit pour servir dans l'Armée.

Requête du Lord Delamere & du Comte de Stamford, prisonniers, aux Seigneurs. Pag. 43.

20. Le Roi proroge le Parlement jusqu'au 10. de Fevrier.

Decemb. Le Lord Delamere est absous. p. 44.

Le Comte de Stamford est élargi sous caution.

Le Colonel Richard Talbot est fait Comte de Tyrconnel, & Lieutenant Général de l'Armée d'Irlande. p. 37.

Le Comte de Clarendon est fait Viceroi d'Irlande.

Le Comte de Mulgrave est fait Chambellan de la Maison du Roi. p. 44.

Le Comte de Sunderland est fait Secretaire d'Etat.

Mort du Comte d'Arlington, & du Chevalier Jean Marsham, dans cette année 1685.

1686. 29. Avril. Le Parlement d'Ecosse s'assemble. p. 45.

Le Roi lui recommande ses Sujets Catholiques.

Le Bill en faveur des Catholiques d'Ecosse ne passe point. p. 46.

Le Parlement d'Ecosse est prorogé.

Le Comte de Tyrconnel continue de remplir l'Armée d'Irlande de Catholiques.

Ses procedez obligent un grand nombre de Protestans Anglois à quitter l'Irlande, & les Marchands d'Angleterre, à retirer leurs effets.

Cartwright est fait Evêque de Chester, pour avoir prêché conformément aux vues du Roi. p. 47.

Le Roi ne souffre dans les Cours de Justice, que des gens à sa dévotion.

Il admet quatre Catholiques dans le Conseil Privé.

Les Juges décident que le Roi a le pouvoir de dispenser des Loix. p. 48.

Les Catholiques exercent publiquement leur Religion dans tout le Royaume.

Quatre Evêques Catholiques sont sacrez dans la Chapelle du Roi, & envoyez dans leurs Dioceses sous le titre de Vicaires Apostoliques.

Grand nombre de Prêtres & de Moines en Angleterre.

Tous les Emplois sont donnez aux Catholiques, ou à ceux qu'on regardoit comme pouvant aisément le devenir.

Le Roi défend de prêcher la Controverse. p. 49.

Plusieurs Ecclésiastiques refusent d'obeïr.

Jaques II. Tom. X

An. 1686. Le Roi érige une Cour ou Commiſſion pour les affaires Eccléſiaſtiques, dans laquelle pluſieurs Catholiques ſont admis. Pag. 49.

Août 4. & 9. L'Evêque de Londres eſt cité devant cette Cour, pour n'avoir pas voulu ſuſpendre le Docteur Sharp ſans connoiſſance de cauſe. p. 51.

L'Evêque eſt ſuſpendu.

Le Miniſtre Johnſon écrit à l'Armée, pour l'exhorter à ne pas contribuer au deſſein de détruire la Religion & le Gouvernement.

Il eſt dégradé, mis trois fois au Pilori, foüetté, & condamné à 500. marcs d'amende. p. 52.

L'Orfevre Miles Prance, accuſé de parjure au ſujet du meurtre de Godfrey, s'avoue coupable, & obtient par cet aveu un adouciſſement à ſa Sentence.

Le Roi travaille à faire des Proſélytes.

Le Comte de Sunderland ſe fait Catholique.

Les Comtes de Rocheſter & de Clarendon refuſent de changer de Religion, & en ſont punis par la perte de leurs Charges. 52. & 53.

Le Roi envoye le Comte de Caſtelmaine en Ambaſſade au Pape. p. 53.

Il en eſt mal reçu.

Le Roi ôte les Emplois aux Proteſtans, pour les donner à des Catholiques. p. 54.

168 6/7. Le Parlement, qui devoit s'aſſembler le 15. de Fevrier, eſt prorogé. p. 57.

Le Roi envoye en Ecoſſe une Déclaration pour la Liberté de Conſcience.

Le Conſeil d'Ecoſſe la fait publier. p. 59.

1687. 4. Avril. Le Roi en publie une ſemblable en Angleterre.

Les Non-Conformiſtes l'en remercient par des Adreſſes. p. 60.

Les Proteſtans ne donnent point dans les pieges que le Roi leur tend pour les brouiller enſemble, & s'uniſſent au contraire pour leur commun interêt. 60. & 61

Crew Evêque de Durham, Barlow de Lincoln, Cartwright de Cheſter, Wood de Lichfield & Coventry, Watſon de S. David, & Parker d'Oxford, ſe rangent dans le Parti de la Cour. p. 61.

Le Roi ordonne à l'Univerſité de Cambridge, de recevoir un Moine Benedictin nommé Alban Francis, Maitre és Arts. p. 62.

L'Univerſité s'en défend.

Le Vice-Chancelier de l'Univerſité eſt dépouillé de ſon Emploi.

Le

1687. Avril. Le Roi veut faire élire Antoine Farmer, Président du College de la Magdeleine d'Oxford. Pag. 62.

13. Les Membres du College élisent le Docteur Howgh, malgré les ordres du Roi. p. 63.

6. Juin. Ils sont obligez de comparoitre devant la Cour Ecclésiastique.

12. Le Président est dépouillé de son Emploi, & le Vice-Président avec un autre Membre du College, sont suspendus.

Depuis le mois de Juin, jusqu'à la fin d'Octobre. Le Roi se désiste de son Mandat en faveur de Farmer, & en donne un autre en faveur de Parker Evêque d'Oxford.

Les Membres refusent encore d'obeïr.

Le Roi fait visiter le College, dont les Membres sont maltraitez & chassez. 63. & 64.

On remplit leurs places par des Catholiques. p. 64.

Avril. Le Roi continue à favoriser la Religion Catholique, en tâchant de faire des Prosélytes, & en ne donnant les Charges qu'à des Catholiques.

Le Parlement, qui devoit s'assembler le 28. d'Avril, est prorogé jusqu'au 22. de Novembre. p. 66.

11. Juin. Adresse flateuse présentée au Roi par la Societé des Avocats du Temple. p. 65.

2. Juillet. Le Roi casse le Parlement. p. 66.

Il fait expédier des *Quo Warrantos* contre diverses Communautez. p. 67.

Il fait tous ses efforts pour faire élire des Députez qui lui soient favorables.

Closettings, ou Conferences du Cabinet, tenus dans cette vue.

Le Roi fait un Voyage pour gagner le Peuple.

3. Ferdinand Dada, Nonce du Pape, fait son Entrée publique à Windsor. p. 68.

11. Nov. Le P. Edouard Petre, ou Peters, Jésuite & Confesseur du Roi, est fait Conseiller Privé. p. 69.

Le Roi reçoit favorablement les Refugiez de France.

Mort du Duc de Buckingham, & du Chevalier Guillaume Petty, dans cette année 1687.

1687/8. 2. Janv. Proclamation du Roi pour notifier la grossesse de la Reine, & pour ordonner d'en rendre graces à Dieu. p. 70.

On conçoit des soupçons sur cette grossesse.

Les Jésuites publient que la Reine accouchera certainement d'un Prince, & que sa conception est miraculeuse. 70. & 71.

Le Roi défend les Livres de Controverse. p. 71.

An. 168$\frac{7}{8}$. Il fait fonder les fentimens du Prince & de la Princeffe d'Orange, fur l'Abolition du *Teft* & des Loix Pénales contre les Catholiques. Pag. 72.

Commerce de Lettres entre Meffieurs Stuart & Fagel fur ce fujet. 72-73.

Le Roi donne des Commiffions pour lever de nouvelles Troupes, & pour augmenter la Flotte. p. 73.

17. Il demande aux Etats, les fix Régimens Anglois & Ecoffois qui étoient à leur fervice.

Les Etats s'en excufent. 73-74.

Le Roi rappelle, par une Proclamation, tous fes Sujets qui étoient au fervice des Etats: peu d'entre eux obeïffent. p. 74.

2. Mars. Autre Proclamation du Roi, qui défend à tous fes Sujets d'entrer au fervice d'une Puiffance étrangere. p. 73.

1688. 27. Avril. Seconde Proclamation pour la Liberté de Confcience. p. 74.

Le Roi ordonne aux Evêques, de la faire lire dans les Eglifes. p. 76.

Quelques Evêques s'affemblent pour déliberer fur cet ordre.

18. Mai. Ils préfentent une Requête au Roi. p. 77.

Le Roi en eft fort choqué. p. 78.

Les Evêques font citez devant le Confeil. p. 79.

8. Juin. Ils comparoiffent. p. 80.

Ils font envoyez à la Tour.

10. La Reine accouche d'un Prince.

Soupçons fur ce fujet. 80-96.

Les uns croyent que la Reine n'étoit point enceinte, & que l'Enfant étoit fuppofé; d'autres, qu'elle fut véritablement enceinte, mais qu'ayant fait une fauffe couche, elle fit fuppofer un Enfant à fa place, lequel étant mort, de même qu'un fecond, elle en fit fuppofer un troifieme; d'autres enfin, croyent que la Reine étoit réellement enceinte, & que le Prince eft véritablement fon Fils. 81-82.

Le Roi fait venir des Troupes d'Irlande, & met dans les Régimens Anglois, un grand nombre d'Officiers Irlandois & Catholiques. p. 97.

Adreffe flateufe de la Ville de Carlifle.

15. Les fept Evêques comparoiffent devant la Cour du Banc du Roi, & obtiennent un délai.

Ils font relâchez fous caution.

29. Ils comparoiffent encore.

30. Ils font abfous. p. 98.

Gran-

JAQUES II. Tom. X.

An. 1688. Grandes réjouïssances à Londres, dans l'Armée, & dans tout le Royaume, à cette occasion. Pag. 98.

Le Régiment de Lichfield refuse de concourir à la revocation du *Test* & des Loix Pénales. p. 99.

Le Roi remplit les Places vacantes des Soldats, par des Irlandois Papistes.

Il y trouve de l'opposition, aussi bien que sur la Flotte.

Les Evêques de Durham, de Chester & de Rochester, font lire la Déclaration pour la Liberté de Conscience. p. 100.

Adresse des Ministres de Chester, au sujet de cette lecture.

12. Juill. & 15. Sept. Ordres de la Cour Ecclésiastique, de lui envoyer une Liste des Eglises où la Déclaration avoit été lue, & de celles où on avoit négligé de la lire, mal exécutez.

L'Evêque de Rochester se retire de la Commission Ecclésiastique, & en écrit les raisons à ses Confreres.

Les Anglicans & les Presbyteriens, ou les *Torys* & les *Whiggs*, s'unissent pour s'opposer au Roi. p. 103.

Les principaux des deux Partis prennent la résolution d'appeller le Prince d'Orange. 104, 105.

Plusieurs Seigneurs vont le trouver. p. 105.

Ils s'adressent aux Etats Généraux, qui leur répondent favorablement. p. 106.

Le Prince d'Orange fait des préparatifs pour passer en Angleterre avec un Corps de Troupes. p. 107.

Le Roi néglige les avis qu'on lui donne des préparatifs du Prince.

24. Août. Il déclare qu'il assemblera un Parlement. p. 108.

25. Il refuse le secours que la France lui offre.

Il fait un nouveau Traité d'Alliance avec cette Cour.

Réponse peu satisfaisante des Etats, au Mémoire que le Roi leur avoit fait présenter pour leur demander la raison de leurs armemens. 108, 109.

Le Roi prend quelques précautions. p. 109.

Il desavoue le Mémoire présenté aux Etats par le Comte d'Avaux, pour les menacer de la part de la France.

21. Sept. Il publie une Proclamation sur les Elections au prochain Parlement. p. 110.

Il rejette la Proposition de l'Ambassadeur de France, de prier Louis XIV. de porter la Guerre en Hollande. p. 111.

Il nomme le Comte de Feversham Général de son Armée.

Il desavoue, auprès des Etats, son Traité avec la France.

JAQUES II. Tom. X.

An. 1688. Le Prince d'Orange ne cache plus ses desseins. Pag. 111.

Le Roi se trouve embarassé, & consulte les Evêques sur le Parti qu'il y a à prendre. p. 112.

28. Il publie une Proclamation pour notifier l'invasion prochaine.

1. Oct. Le Prince d'Orange publie un Manifeste. p. 112.

Les Etats Généraux publient une Résolution prise dans leur Assemblée, contenant les raisons qui les avoient engagez à prêter leurs Troupes & leurs Vaisseaux au Prince d'Orange. p. 113.

2. Le Roi rétablit l'Evêque de Londres, nomme un nouveau Maire, & promet à la Ville de lui rendre sa Chartre. p. 113.

Il publie une Amnistie, avec quelques exceptions.

3. Les Evêques présentent au Roi le resultat de leurs Conferences au sujet des Conseils qu'il leur avoit demandez. 113, 114.

Le Roi en exécute la plus grande partie. p. 115.

Son procedé au sujet du College de la Madeleine, donne lieu à de nouveaux soupçons.

Il augmente le nombre de ses Troupes, & prend quelques précautions contre l'invasion. 115, 116.

Il fait fermer toutes les Chapelles Catholiques. p. 116.

Baptême du Prince de Galles.

On publie en Hollande un Ecrit contre la Naissance du Prince de Galles, intitulé, *Mémoire des Anglois Protestans, présenté à Leurs Altesses le Prince & la Princesse d'Orange.*

19. Le Prince d'Orange met en Mer avec sa Flotte: elle est dispersée par la Tempête. 114, 115.

22. Le Roi, à l'occasion de cet Ecrit, assemble un grand Conseil, pour y prouver la Naissance du Prince de Galles: les Témoins en faveur de cette Naissance y sont examinez, & leurs Dépositions enregîtrées. 117-120.

28. Le Comte de Sunderland est dépouillé de ses Emplois. p. 120.

Le Roi accorde diverses Lettres de Pardon. p. 121.

Le Roi, sur une fausse nouvelle de la perte de la Flotte du Prince, revoque quelques-uns de ses Actes de Grace. p. 125.

Les Evêques s'excusent de desavouer publiquement le Manifeste du Prince.

Le Roi le publie, avec des Remarques. p. 126.

Le Prince d'Orange écrit à l'Armée du Roi, & l'Amiral Herbert à la Flotte Angloise, pour les dissuader de soutenir le Roi.

La

JAQUES II. | Tom. X.

An. 1688. La Flotte eſt mal diſpoſée pour le Roi. Pag. 116

1. Nov. Second départ du Prince d'Orange. p. 127.

3. Il s'arrête entre Calais & Douvre, & y tient Conſeil de Guerre.

5. Il débarque à Torbay, & y met ſes Troupes à terre. p. 128.

6. Il marche vers Exceter.

Le Roi donne ſes ordres pour aſſembler ſon Armée à Salisbury. p. 129.

Il fait paroitre de la fermeté, à la nouvelle de l'arrivée du Prince.

Il déclare publiquement, qu'il regardera comme ſes ennemis, ceux qui lui propoſeront un accommodement. p. 130.

Le Prince arrive à Exceter, & y demeure 9. jours, ſans qu'aucune perſonne de conſideration le vienne joindre.

Le dixieme jour, pluſieurs des principaux Gentilshommes du Païs ſe rendent auprès de lui, & y dreſſent une Aſſociation, qui eſt ſignée en divers endroits du Royaume, par un grand nombre de perſonnes. p. 131.

Le Prince marche vers Salisbury.

Déſertions dans l'Armée du Roi.

Le Lord Cornbury prend le parti du Prince, & lui amene 4. Régimens.

Pluſieurs Seigneurs prennent les armes en divers endroits, & ſe déclarent pour le Prince. 131 132.

Réponſe du Roi à quelques Seigneurs qui lui demandoient un Parlement libre. p. 132.

Il craint d'être livré au Prince d'Orange.

17. Il part pour l'Armée, & laiſſe à Londres un Conſeil Papiſte.

19. Il arrive à Salisbury où étoit l'Armée.

Il eſt ſurpris, en y arrivant, d'un ſaignement de nez, qui le reprend encore le lendemain. p. 133.

Les principaux Officiers de ſon Armée lui déclarent qu'ils ne peuvent le ſervir contre le Prince.

Pluſieurs Officiers de conſideration l'abandonnent.

Le Lord Churchill (depuis Duc de Marlborough) le quitte, & lui écrit ſur ſa défection.

Le Roi retourne à Londres. p. 134.

Il offre un Pardon à ceux qui quitteront le Parti du Prince.

Le Prince George le quitte, & va trouver le Prince d'Orange.

Le Prince d'Orange arrive à Sherborne.

Il fait ſon entrée à Salisbury. p. 135.

JAQUES II. Tom. X.

An. 1688. Le Comte de Bath se rend maitre de Plymouth, & la Flotte Hollandoise se met en fureté dans ce Port. Pag. 135.

Le Comte de Shrewsbury, & le Chevalier Jean Guyse, s'emparent de Bristol.

Le Comte de Danby se rend maitre d'Yorck.

Le Colonel Copley se saisit de Hull.

Le Comte de Devonshire, à la tête d'un grand nombre de Gentilshommes de la Province de Darby, se déclare pour un Parlement libre.

La Ville & la Province d'Yorck, la Ville de Barwick, & la Noblesse de la Province de Nottingham, suivent cet exemple.

Autres Déclarations en faveur du Prince.

Cinq Deputez d'Ecosse viennent lui demander la convocation d'un Parlement libre dans ce Royaume.

La Princesse de Danemarc quitte le Roi son Pere, & va trouver le Prince George son Epoux. p. 136.

Elle écrit au Roi pour justifier cette démarche.

L'embaras où le Roi se trouve, l'oblige à consulter les Seigneurs Protestans. p. 137.

Le Roi, conformément à l'avis de ces Seigneurs, déclare par une Proclamation, qu'il assemblera un Parlement entierement libre. p. 138.

28. Fausse Déclaration publiée sous le nom du Prince, au sujet des Catholiques. p. 139.

2. Dec. Le Roi envoye 3. Commissaires au Prince, pour traiter. p. 138.

Le Roi trouve les propositions du Prince fort moderées, & assemble un Conseil de tous les Seigneurs qui se trouvoient à Londres, pour en déliberer. 140, 141.

Il remet la décision au jour suivant.

Il se laisse gagner par ses Conseillers Catholiques & par la Reine, & promet de la suivre en France. 141, 142.

10. La Reine part de Londres, & se rend à Versailles. 142, 143.

11. Le Roi part déguisé de Whitehall, pour s'aller embarquer. p. 143.

Les Seigneurs qui étoient à Londres, & les Magistrats, font savoir au Prince la résolution qu'ils avoient prise de lui adherer. p. 144.

Le Conseil Commun de Londres invite le Prince à se rendre dans cette Ville.

La Canaille de Londres abbat les Chapelles Catholiques.

Le Chancelier Jeffreys est arrêté en voulant se sauver, & maltraité par la populace.

Il est conduit à la Tour, & y meurt.

Le Comte de Feversham congédie l'Armée, par ordre du Roi. p. 145.

Quel-

JAQUES II. Tom. X.

An. 1688. Quelques excès commis par des Soldats Irlandois, causent dans Londres une terreur panique, qui se répand dans tout le Royaume. Pag. 145.

Le Prince & les Seigneurs prennent soin de rassembler l'Armée du Roi, de peur qu'elle ne commette du desordre.

Le Roi est arrêté à Feversham, étant déja embarqué. p. 146.

16. Il retourne à Londres, & y est reçu avec de grandes acclamations. p. 147.

Il donne un Ordre favorable aux Catholiques.

Il envoye le Comte de Feversham au Prince, qui le fait arrêter.

Les Troupes du Prince s'emparent de S. James & de Whitehall. p. 148.

Il fait prier le Roi de se retirer à Ham. p. 149.

Le Roi obtient la liberté d'aller à Rochester, & s'y retire.

Le Prince arrive à S. James.

La Canaille de Londres insulte les Maisons des Catholiques, & celles des Ambassadeurs.

Le Prince assemble les Seigneurs, pour consulter sur les moyens de convoquer un Parlement libre. p. 150.

Les Seigneurs le remercient.

Les Evêques refusent de signer l'Association.

23. Le Roi s'embarque, & se sauve en France. p. 151.

Il laisse, en partant, un Ecrit sur sa table.

INTERREGNE.

INTERREGNE. Les Seigneurs prennent l'administration du Gouvernement. p. 154.

25. Ils prient le Prince d'Orange de s'en charger, & d'assembler une *Convention.* p. 155.

Ils ordonnent aux Papistes, de se retirer à 5. milles de Londres.

26. Le Prince assemble les Membres des Parlemens tenus sous Charles II., & leur demande leurs avis. p. 156.

Ils le prient de se charger du Gouvernement, & de convoquer une Convention pour le 22. de Janvier.

Le Prince envoye ordre à Mr. Barillon, Ambassadeur de France, de sortir d'Angleterre dans 24. heures.

30. Le Prince communie dans l'Eglise Anglicane. p. 157.

31. Il publie une Proclamation pour la continuation des Emplois jusqu'à la Convention.

Il rend visite à la Reine Douairiere, & lui accorde la liberté du Comte de Feversham.

INTERREGNE. Tom. XI

168⁸⁄₉. Le Grand Chancelier d'Ecosse resigne le Sceau, & se retire hors d'Edimbourg. Pag. 158.

Janvier.

Les Evêques d'Ecosse sont obligez de s'enfuir.

Les Presbyteriens ont le dessus en Ecosse.

Le Prince assemble les Gentilshommes Ecossois qui se trouvoient à Londres, & leur demande leurs avis.

Ils le prient de se charger du Gouvernement de l'Ecosse, & de convoquer les Etats pour le 14. de Mars.

Le Prince écrit au Comte de Tyrconnel, Gouverneur d'Irlande, pour le sommer de se soumettre à ce qui seroit règlé en Angleterre. p. 159.

Le Prince emprunte 200. mille liv. sterl. de la Ville de Londres.

Il paye les Arrerages de l'Armée Angloise, y fait une reforme, & la remplit de Protestans.

L'Archevêque de Cantorbery, & huit Evêques, vont visiter le Prince, & signent l'Association.

Quatre-vingt-dix Ministres Presbyteriens vont complimenter le Prince.

Les Elections pour la *Convention* se font avec beaucoup de liberté.

22. La Convention s'assemble : Lettre du Prince à la Convention. p. 160.

Les deux Chambres reconnoissent, qu'après Dieu, la Nation est redevable au Prince de sa délivrance, approuvent son Administration, & le prient de continuer. p. 161.

Elles ordonnent un jour d'Actions de graces ; & les Seigneurs ordonnent de prier ce jour-là pour le Prince.

Le Roi Jaques écrit à ses Conseillers, & aux deux Chambres de la Convention, qui refusent d'ouvrir ses Lettres.

28. La Chambre des Communes se rassemble.

Elle vote, que *le Roi Jaques a abdiqué la Couronne*, que par là *le Trône est vacant*, & *qu'un Royaume Protestant ne sauroit s'accorder avec le Gouvernement d'un Roi Papiste.* p. 162.

29. La Chambre Haute examine le Vote des Communes.

On y propose une Régence, qui est rejettée.

30. On y examine la Question, *S'il y a un Contract original entre le Roi & le Peuple.* L'affirmative l'emporte. p. 164.

31. Le mot d'*abdiqué* y est rejetté, & celui de *déserté* mis à la place.

On y décide que le Trône ne peut jamais être vacant.

1. Fev. Quarante Seigneurs protestent contre cette décision.

On rejette dans la Chambre Haute, la Proposition de mettre le Prince & la Princesse d'Orange sur le Trône. p. 165.

Le

INTERREGNE. Tom. X.

An. 168$\frac{8}{9}$. Le Prince empêche qu'on ne présente aux Seigneurs une Adresse pour demander que lui & la Princesse fussent déclarez Roi & Reine. Pag. 165.

2. Les Seigneurs communiquent aux Communes les amendemens qu'ils avoient faits à leur Vote. p. 166.

Conference sur ce sujet entre les deux Chambres, inutile.

Seconde Conference, qui se termine par le concours des Seigneurs au Vote des Communes, *Que le Roi Jaques avoit abdiqué le Gouvernement, & que par là le Trône étoit devenu vacant.* 166-190.

Débats sur la maniere de remplir le Trône vacant. p. 190.

Le Comte de Danby envoye un Exprès à la Princesse, pour lui proposer de la faire seule Reine: elle refuse. p. 191.

Les deux Chambres votent, chacune à part, que le Prince & la Princesse seront Roi & Reine.

On fait un changement dans le Serment des Sujets.

12. La Princesse arrive à Londres.

13. La Convention offre solemnellement la Couronne au Prince & à la Princesse, après avoir fait lire une Déclaration. p. 192.

Le Prince accepte la Couronne, pour lui-même & pour la Princesse. p. 195.

Ils sont proclamez Roi & Reine, sous les noms de *Guillaume* & *Marie*.

FIN DES FASTES D'ANGLETERRE.

TABLE DES MATIERES
DE
L'HISTOIRE D'ANGLETERRE.

Les Lettres *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, *k*,
défignent les Tomes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.
Les Chiffres marquent les pages.

A.

que

Al-

Arthur-

B.

C.

po-

fage

Roi.

Ox-

 riens

Dan-

Deire,

Prôné

ne

Ellwys

40

peut

H.

Plan-

Henri

E

I.

Jours

Ivry,

Lit-

M.

Mar-

Mon-

ment

Noms:

O.

P.

Prov-

Q.

R.

gne

S.

Sub-

Ta-

T.

V.

Urbin

W.

main

Willis:

FIN.